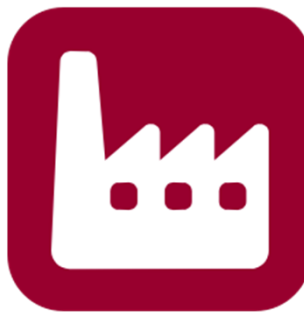


Rapport sur l'Économie Wallonne



Février 2016

Une collaboration entre



LES AUTEURS :



Département de la Compétitivité et de l'Innovation (SPW-DGO6)

Florence HENNART (florence.hennart@spw.wallonie.be)



Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique

Caroline ALBESSART (c.albessart@iweps.be)

Frédéric CARUSO (f.caruso@iweps.be)

Olivier MEUNIER (o.meunier@iweps.be)

Régine PAQUE (r.paque@iweps.be)

Vincent SCOURNEAU (v.scourneau@iweps.be)

Yves TILMAN (y.tilman@iweps.be)

Valérie VANDER STRICHT (v.vanderstricht@iweps.be)

Béatrice VAN HAEPEREN (b.vanhaeperen@iweps.be)



Cellule d'analyse économique et stratégique - SOGEPA

Jérôme DANGUY (jerome.danguy@sogepa.be)

Lionel PERSYN (lionel.persyn@sogepa.be)

SOUS LA DIRECTION DE :

Benoit BAYENET (benoit.bayenet@sogepa.be)

Sébastien BRUNET (s.brunet@iweps.be)

COORDINATION & CONTACT :

Frédéric CARUSO (f.caruso@iweps.be)

Remerciements

L'équipe qui a réalisé ce rapport a pu bénéficier du soutien de plusieurs personnes qui ont été associées à diverses étapes de la recherche. Elles ont permis son aboutissement. Les auteurs tiennent ainsi particulièrement à remercier Sile O'Dorchai, Jean-Luc Guyot, Virginie Louis et Aurélie Hendrickx de l'IWEPS, Bart Hertveldt, Bernhard Michel et Bart Van den Cruyce du Bureau fédéral du Plan, Khiem Nguyen-Quoc de l'ONEM, et Vincent Lepage du SPW (DGO6).

Par ailleurs, de récents outils de mesure des économies régionales ont été largement mis à profit dans ce rapport. Ils sont issus de collaborations entreprises depuis plusieurs années entre l'IWEPS, la Banque Nationale de Belgique, le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et le Studiedienst van de Vlaamse Regering. Les auteurs remercient également ces partenaires privilégiés pour ces précieux apports.

Table des matières

INTRODUCTION	9
PARTIE 1. ANALYSE MACROÉCONOMIQUE	11
CHAPITRE 1. LE PIB PAR HABITANT EN PERSPECTIVE	13
1. INTRODUCTION.....	13
2. COMPARAISON EUROPÉENNE.....	13
3. ÉVOLUTIONS RÉGIONALES EN BELGIQUE.....	18
4. DÉCOMPOSITION DU PIB PAR TÊTE.....	19
4.1. Décomposition du PIB par tête en 2015	21
4.2. Évolutions : croissance, emploi et gains de productivité.....	21
4.3. Évolutions : navettes et taux d'emploi.....	23
5. DE LA PRODUCTION INTÉRIEURE AU REVENU	27
6. RÉSUMÉ.....	30
7. RÉFÉRENCES.....	31
CHAPITRE 2. ANALYSE MACROSECTORIELLE DE LA CROISSANCE WALLONNE	33
1. INTRODUCTION.....	33
2. LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE PAR BRANCHE.....	34
2.1. Perspectives économiques de moyen terme	34
2.2. Structure sectorielle et contribution à la croissance par branche.....	37
3. L'EMPLOI PAR BRANCHE.....	44
3.1. Perspectives de l'emploi intérieur wallon à moyen terme	44
3.2. Structure sectorielle et contribution à la croissance de l'emploi wallon	45
4. ANALYSE DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL	48
4.1. Évolution et perspective de croissance de la productivité wallonne	48
4.2. Décomposition comptable des gains de productivité	50
5. CONCLUSIONS	56
6. RÉFÉRENCES.....	58
7. ANNEXES.....	59
CHAPITRE 3. ANALYSE DU TABLEAU ENTRÉES-SORTIES INTERRÉGIONAL DE 2010	61
1. INTRODUCTION.....	61
2. ANALYSE DESCRIPTIVE DE L'OUTIL.....	62
2.1. Production, dépenses et balance commerciale	62
2.2. Analyse sectorielle	67
3. ANALYSE ENTRÉES-SORTIES.....	68
3.1. Modèle de Leontief.....	68
3.2. Les multiplicateurs sectoriels de production	69
3.3. Les multiplicateurs sectoriels de valeur ajoutée et d'emploi	71
3.4. Identification des secteurs porteurs	73
3.5. Analyse des principales filières économiques de la Wallonie	76
4. CONCLUSIONS	77
5. RÉFÉRENCES.....	78
CHAPITRE 4. ANALYSE DE LA COMPÉTITIVITÉ EXTÉRIEURE	79
1. INTRODUCTION.....	79
2. LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE MARCHANDISES	80
2.1. Analyse structurelle.....	81

3.	ANALYSE SUR LA BASE DE LA COMPTABILITÉ RÉGIONALE	86
3.1.	Exportations de biens	86
3.2.	Exportations de services	88
4.	ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS POTENTIELS DES PERFORMANCES EXPORTATRICES DE L'ÉCONOMIE WALLONNE ...	89
4.1.	Compétitivité-prix	90
4.2.	Compétitivité « hors-prix »	94
5.	CONCLUSIONS	103
6.	RÉFÉRENCES	105
7.	ANNEXE	106
CHAPITRE 5. LE MARCHÉ DU TRAVAIL : UNE ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE		107
1.	INTRODUCTION	107
2.	COMPARAISON EUROPÉENNE	107
3.	LE MARCHÉ DU TRAVAIL WALLON EN 2015	109
4.	ÉVOLUTIONS LONGUES	115
4.1.	1970-1990 : montée du chômage structurel et des écarts régionaux	115
4.2.	1990-2008 : réaction modérée du chômage aux variations conjoncturelles	116
4.3.	2009-2013 : crises financière, économique, européenne	118
4.4.	2014 : sortie de crise ?	121
5.	DÉCOMPOSITION SYNTHÉTIQUE DE L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE	121
6.	DE LA PERSISTANCE DU CHÔMAGE	124
7.	PERSPECTIVES	128
8.	CONCLUSIONS	130
9.	RÉFÉRENCES	131
CHAPITRE 6. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PRINCIPAUX AGENTS		133
1.	INTRODUCTION	133
2.	LES MÉNAGES	133
2.1.	Aperçu des revenus, de la consommation et de l'épargne	134
2.2.	Les revenus primaires	136
2.3.	Les transferts	139
2.4.	La consommation	143
3.	LES ACTEURS PUBLICS	146
3.1.	Le secteur public dans l'activité intérieure	146
3.2.	Comptes de la Région wallonne et de la Communauté française	151
3.3.	La Consommation publique	158
4.	LES ENTREPRISES	160
4.1.	Les sociétés non financières dans l'économie wallonne	160
4.2.	Taux de marge et d'investissement des sociétés non financières	160
4.3.	Éléments d'autonomie financière	162
5.	CONCLUSIONS	164
6.	RÉFÉRENCES	165
PARTIE 2. ANALYSES SECTORIELLES DES ENTREPRISES WALLONNES		167
CHAPITRE 7. APERÇU GÉNÉRAL DES ENTREPRISES		169
1.	INTRODUCTION	169
2.	CARACTÉRISATION DE LA POPULATION DES ENTREPRISES	170
3.	SIGNALÉTIQUE DES ENTREPRISES WALLONNES	172
CHAPITRE 8. LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA SIDÉRURGIE EN WALLONIE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL		
177		
1.	INTRODUCTION	177

2.	CONTEXTE INTERNATIONAL	177
2.1.	Tendances mondiales	177
2.2.	Tendances européennes	181
3.	ANALYSE DES DONNÉES D'ENTREPRISES BELGES	182
3.1.	Définition du secteur sidérurgique.....	182
3.2.	Poids économique et performances du secteur sidérurgique au niveau régional.....	184
3.3.	Distribution des entreprises par région	191
3.4.	Comptes synthétiques des entreprises wallonnes	195
3.5.	Poids économique de la sidérurgie au niveau provincial	197
3.6.	Poids économique indirect.....	198
4.	CONCLUSIONS	200
5.	RÉFÉRENCES.....	201
CHAPITRE 9. ANALYSE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE CHAÎNE DE VALEUR... 203		
1.	INTRODUCTION.....	203
2.	CONTEXTE EUROPÉEN	204
2.1.	Aperçu du secteur	204
2.2.	Chaînes de valeur et tendances	204
3.	CARACTÉRISATION DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE WALLON.....	205
3.1.	Définition du secteur pharmaceutique.....	205
3.2.	Poids et structure du secteur dans l'économie wallonne	206
3.3.	Evolution des performances du secteur au niveau régional	208
3.4.	Poids du secteur pharmaceutique au niveau provincial.....	221
4.	CHAÎNE DE VALEUR DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE	222
4.1.	Méthodologie d'analyse de la chaîne de valeur.....	222
4.2.	Relations inter-sectorielles et positionnement au sein des chaînes de valeur	222
4.3.	Relations avec l'extérieur	227
4.4.	Ecosystème régional.....	229
4.5.	Positionnement européen	230
5.	SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS.....	232
6.	RÉFÉRENCES.....	233
CHAPITRE 10. L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE 235		
1.	INTRODUCTION.....	235
2.	CARACTÉRISATION DU SECTEUR NUMÉRIQUE BELGE.....	235
2.1.	Définition du secteur numérique	235
2.2.	Indicateurs économiques clés du secteur	237
2.3.	Situation financière des entreprises du secteur	241
2.4.	Structure du secteur	244
2.5.	Répartition du secteur par thème d'activité.....	245
3.	CONCLUSIONS	250
4.	RÉFÉRENCES.....	250
SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS 251		
UN NOUVEL OUTIL D'ANALYSE DE L'ÉCONOMIE WALLONNE		251
UNE ÉCONOMIE INSCRITE DANS LA BELGIQUE FÉDÉRALE, L'EUROPE ET LE MONDE		251
LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INTÉRIEUR		254
TROIS POINTS PARTICULIERS D'ATTENTION.....		257
Emploi et marché du travail		257
Les ressources financières des acteurs économiques wallons		258
La diversification des activités économiques wallonnes.....		259
CONCLUSION		259

INTRODUCTION

Le fonctionnement d'une économie est une réalité complexe à appréhender tant dans les mécanismes que dans les interrelations entre les principaux facteurs économiques. Cet exercice est encore plus difficile quand il s'agit d'une petite économie régionale très ouverte au commerce international et très interconnectée avec les autres régions d'un même pays comme c'est le cas de la Wallonie.

Les indicateurs économiques alimentent quotidiennement les analyses politiques et économiques que ce soit au niveau international, national ou régional. A chaque publication de statistiques économiques (taux de chômage, taux d'emploi, taux de croissance du PIB, taux de croissance de la productivité, etc.), les débats se focalisent trop souvent sur une analyse partielle d'un indicateur. La photo à un moment donné de statistiques économiques ne permet pas une analyse objective de la situation notamment au regard des politiques économiques qui ont été mises en œuvre.

Pour objectiver les débats sur l'économie wallonne mais aussi pour orienter les nouvelles décisions économiques tant du secteur public que du secteur privé, il est indispensable de disposer d'un état des lieux de l'économie wallonne et de son évolution, basé sur une analyse rigoureuse des outils statistiques disponibles. L'objectif de cette analyse est de dresser un bilan historique et récent de l'économie régionale en se concentrant sur ses principaux indicateurs, leur évolution et leurs interactions.

Ce travail est le résultat d'une collaboration entre les institutions publiques wallonnes disposant d'une expertise en termes d'analyse économique régionale. Il s'agit de l'IWEPS, du Département de la Compétitivité et de l'Innovation (SPW-DGO6) et de la Cellule d'analyse économique et stratégique des outils financiers publics wallons. La réalisation d'un tel travail est aussi l'aboutissement du développement d'une expertise régionale tant en termes d'élaboration que d'exploitation de bases de données et d'outils de projections économiques, notamment par des collaborations avec la Banque Nationale de Belgique, le Bureau fédéral du Plan et les instituts statistiques régionaux.

La publication de cet état des lieux de l'économie wallonne contribue à la mission indispensable de diffusion d'une information économique cohérente tout en apportant une analyse critique et scientifique aux statistiques proposées. Le regard sur le passé permet de mieux appréhender la dynamique actuelle et de préparer l'avenir.

Le présent rapport répond à de nombreuses attentes des acteurs tant politiques qu'économiques et s'inscrit dès lors dans la durée. Il ne s'agira donc pas d'un exercice ponctuel mais bien d'une publication qui sera renouvelée chaque année dans le courant du premier trimestre.

Ce premier rapport se décline en plusieurs chapitres et se compose de deux parties essentielles.

La première partie est consacrée à l'analyse macroéconomique de la Wallonie. Elle dresse un portrait de l'économie wallonne principalement au travers des agrégats de la comptabilité régionale. Le premier chapitre replace l'évolution du PIB par habitant de la Wallonie dans une perspective internationale. Les tendances passées et les perspectives de la croissance économique, de la productivité et de l'emploi font l'objet d'une analyse dans le chapitre 2, qui apporte un éclairage sectoriel. Le chapitre 3 met l'accent sur les relations commerciales interrégionales et examine les flux de biens et services entre régions. L'ampleur de ces flux détermine en partie les valeurs des multiplicateurs sectoriels qui peuvent être calculés à l'échelle régionale à des fins de mesure d'impact ou d'identification de filières productives porteuses. Le chapitre 4 est consacré au commerce international de la Wallonie. Les performances régionales sont décomposées et replacées dans une perspective belge et européenne pour apporter un éclairage sur la compétitivité extérieure wallonne. Le chapitre 5 retrace les évolutions historiques du chômage wallon en le mettant en relation avec la croissance économique intérieure et les effets des politiques

d'emploi. Il tente également de donner un éclairage sur la divergence entre les évolutions réelles du chômage et les effets purement statistiques. Enfin, le chapitre 6 examine la situation financière des principaux agents économiques en Wallonie. Les revenus, les dépenses et l'épargne des ménages sont examinés, avec une attention particulière aux transferts.

La deuxième partie du rapport apporte une approche plus microéconomique de l'économie wallonne en analysant les activités des entreprises en Wallonie sous l'angle de trois secteurs d'activités bien différents. Le chapitre 8 se focalise sur un secteur historiquement important au sein de l'économie wallonne en évaluant le poids économique du secteur sidérurgique en Wallonie dans un contexte international. Le chapitre 9 concerne un secteur au cœur de l'activité économique actuelle de la région : l'industrie pharmaceutique. Cette deuxième analyse sectorielle est complétée par une analyse de la chaîne de valeur du secteur. Pour terminer, le chapitre 10 se tourne vers l'avenir en étudiant le secteur du numérique.

PARTIE 1. ANALYSE MACROÉCONOMIQUE

La première partie de ce rapport est dédiée à l'analyse macroéconomique de la Wallonie. Elle brosse un portrait de l'économie wallonne principalement au travers des agrégats de la comptabilité régionale.

Le premier chapitre replace l'évolution du PIB par habitant de la Wallonie dans une perspective internationale. La décomposition proposée de cet indicateur laisse apparaître un certain nombre de défis à relever pour tendre vers un développement économique plus soutenu en Wallonie. Ainsi, il apparaît que le niveau de la productivité du travail et le taux d'emploi sont relativement faibles. L'analyse montre aussi l'importance des relations interrégionales, vues ici sous l'angle des flux de navettes.

Les tendances passées et les perspectives de la croissance économique, de la productivité et de l'emploi font l'objet d'une analyse dans le chapitre 2, qui apporte un éclairage sectoriel.

Le chapitre 3 met l'accent sur les relations commerciales interrégionales. Au départ du récent tableau entrées-sorties interrégional de 2010, les flux de biens et services entre régions sont examinés. L'ampleur de ces flux détermine en partie les valeurs des multiplicateurs sectoriels qui peuvent être calculés à l'échelle régionale à des fins de mesure d'impact ou d'identification de filières productives porteuses.

Au chapitre 4, le commerce international de la Wallonie est analysé en détail. Les performances régionales sont décomposées et replacées dans une perspective belge et européenne pour apporter un éclairage sur la compétitivité extérieure wallonne. Un aperçu de certains facteurs explicatifs potentiels des performances exportatrices est ensuite proposé.

Le chapitre 5 retrace les évolutions longues du chômage wallon, en le mettant en relation avec la croissance économique intérieure et avec l'effet des politiques publiques qui visent à l'endiguer. Il tente également de donner un éclairage sur la divergence entre les évolutions réelles du chômage et les effets purement statistiques.

Enfin, le chapitre 6 examine la situation financière des principaux agents économiques en Wallonie. Les revenus, les dépenses et l'épargne des ménages sont examinés, avec une attention particulière aux transferts. Le secteur public est étudié sous trois angles: celui de l'activité intérieure à la Wallonie, celui des entités fédérées francophones et celui de la dépense publique bénéficiant aux Wallons. Un aperçu de la situation financière des entreprises non financières au niveau macroéconomique est également donné, prélude aux analyses plus microéconomiques de la partie 2.

CHAPITRE 1. LE PIB PAR HABITANT EN PERSPECTIVE

Frédéric Caruso (f.caruso@iweps.be)

1. Introduction

Depuis la grande récession de 2009, la croissance économique en Europe s'est nettement affaiblie. La crise a vraisemblablement aussi accéléré des transformations structurelles qui étaient en cours, en termes de répartition sectorielle de l'activité ou de ralentissement de la productivité par exemple. Dans un tel contexte, le présent rapport, et plus spécifiquement ce chapitre, se propose de faire le point de la position de la Wallonie dans une perspective intra-belge et européenne et d'en retracer les évolutions longues.

L'objectif est de discuter, à grands traits, un certain nombre de difficultés structurelles propres à l'économie wallonne, de mettre en évidence des évolutions qui les compensent éventuellement en partie (en matière de mobilité du travail par exemple) ou des facteurs explicatifs que la Wallonie partage avec d'autres régions (comme l'érosion des gains de productivité).

C'est en quelque sorte une façon de jauger le potentiel wallon en termes de croissance économique, d'emploi, de revenus et, *in fine*, de prospérité matérielle. Une telle évaluation comparée de l'intensité de l'activité économique, souvent associée au niveau de vie de la population, est fréquemment réalisée à l'aide de l'indicateur du PIB par tête. A l'échelle régionale, il doit être interprété avec prudence. Cet indicateur a néanmoins le mérite d'être construit de façon robuste et répliquable sur longue période selon des standards communs, livrant ainsi une vision moyenne, générale de l'économie. Nous nous attacherons à le décomposer pour en comprendre les évolutions et contourner en même temps ses défauts d'interprétation.

Insuffisant pour l'analyse fine, ce chapitre poursuit le second objectif, au départ de ces indicateurs très généraux de faire le lien entre les autres chapitres du rapport, qui décriront de façon plus détaillée l'état de la situation économique en Wallonie.

2. Comparaison européenne

Le produit intérieur brut (PIB) de la Wallonie rend compte de la valeur de l'activité économique qui s'est exercée sur le territoire régional au cours d'une année. Pour 2013, le PIB wallon s'élève à près de 94 milliards d'euros. Cela représente 24% du PIB de la Belgique, ou encore 0,7% du produit intérieur de l'Union européenne. Rapporté par habitant, le PIB wallon est inférieur de 12% à la moyenne européenne.

Qu'on la range parmi les pays de l'Union ou parmi les régions de même importance (selon la hiérarchie statistique NUTS¹), la Wallonie figure pratiquement à la médiane de l'Union des 28. A l'échelle des pays de l'Union, le PIB par habitant wallon se situe à des niveaux proches de ceux observés à Chypre ou à Malte, derrière l'Espagne dans son ensemble, et devant la plupart des pays de l'Europe orientale et la Grèce. Compte tenu de différences de taille et de concentration spatiale de l'activité au sein de pays, classer la Wallonie parmi des nations peut être trompeur. La positionner au sein de l'ensemble de régions européennes apporte davantage de nuances.

¹ Nomenclature des unités territoriales statistiques.

Parmi les 98 régions européennes (identifiées au niveau NUTS 1), la Wallonie occupait en 2013 le 54^{ème} rang (tableau 1.1). Deux « régions » voisines immédiates de la Wallonie occupent les deux premières places de ce classement, devant d'autres métropoles européennes : Luxembourg et Bruxelles, deux espaces qui fournissent une formidable concentration d'activité économique aux portes de la Wallonie. La Flandre est bien située dans ce classement, à la 22^{ème} position.

Il est intéressant de constater dans ce classement que la Wallonie se situe en compagnie d'autres territoires européens assez vastes, sans véritable ville de premier plan mais peu éloignés de centres d'affaires importants. Citons typiquement le Bassin parisien ou encore Brandebourg, proche de Berlin. Ce caractère intermédiaire, voire périphérique de l'économie wallonne, ainsi que les fortes relations qu'elle entretient avec des noyaux extérieurs d'activité, est une constante de l'analyse dont témoigneront plusieurs chapitres de ce rapport : flux de biens et services (chapitre 3), de travailleurs (chapitre 5), de revenus (chapitre 6), ou encore flux de décisions dans la gestion des entreprises (partie 2).

Tableau 1.1. PIB par tête en standards de pouvoir d'achat - 2013 - classement par zone NUTS 1 de l'UE 28

Ordre	Zone NUTS 1	SPA par habitant	Indice UE28 = 100	Sélection de pays	Indice UE28 = 100
1	Luxembourg	68 500	258		
2	Bruxelles	55 100	207		
3	Hambourg	51 900	195		
4	Londres	48 800	183		
5	Île de France	46 600	175		
...	Pays-Bas	133
...	Allemagne	123
20	Rhénanie du Nord - Westphalie	32 300	121		
21	Danemark	32 200	121		
22	Flandre	32 000	120		
23	Sud-Est du Royaume-Uni	31 400	118	Belgique	118
24	Nord-Est de l'Italie	31 000	117		
25	Sarre	30 800	116		
...	UE 15	109
...	Zone euro	108
...	France	107
50	Chypre	23 600	89		
50	Bassin Parisien	23 600	89		
50	Midlands de l'Ouest	23 600	89		
53	Midlands de l'Est	23 500	88		
54	Wallonie	23 300	88		
55	Brandebourg	23 100	87		
55	Nord - Pas-de-Calais	23 100	87		
55	Est de la France	23 100	87		
55	Yorkshire et Humber	23 100	87		
59	Malte	22 900	86		
60	Saxe-Anhalt	22 800	86		
...		
98	Bulgarie du Nord et de l'Est	9 000	34		

Source : Eurostat, calculs IWEPS.

Une autre façon de comparer la progression de la Wallonie aux régions d'Europe en tenant compte du passé de celles-ci est d'en sélectionner certaines aux caractéristiques proches, par exemple les régions dites de tradition industrielle (ou RETI, cf. Houard *et al.*, 1991)². Aujourd'hui, les RETI enregistrent globalement un PIB par habitant supérieur d'environ 24% au PIB par tête wallon. Le groupe se situerait au 34^{ème} rang du classement présenté ci-avant. Toutefois, depuis le début des années 2000, le produit intérieur brut³ semble avoir progressé plus rapidement en Wallonie que dans cet ensemble sans toutefois que la Wallonie se place jamais en tête de ce groupe. Avant 2010, le PIB wallon progressait plus rapidement (+3,6% annuellement) que celui des RETI (+2,4%), notamment les anciennes régions industrielles de France, d'Allemagne ou de Grande-Bretagne, sans atteindre les performances des RETI espagnoles. Depuis la crise, de 2010 à 2013, les performances sont plus modestes (+2,0% en Wallonie contre 1,6% pour les quinze RETI) et très similaires pour les RETI d'un même pays. La croissance de la Wallonie dépasse alors celle des RETI de France, d'Espagne et des Pays-Bas, mais reste inférieure à la croissance de ces anciennes régions industrielles en Allemagne ou en Angleterre⁴.

Pour en revenir à l'Europe dans son ensemble, on notera encore que le PIB par habitant de la Wallonie libellé en euros se situe légèrement au-dessus de la moyenne européenne. Si on veut interpréter l'indicateur, comme souvent dans les comparaisons internationales, en termes de niveau de vie⁵, il convient toutefois d'en corriger la valeur par le fait que les prix observés en Belgique sont supérieurs à ceux observés en moyenne dans l'Union. C'est ainsi qu'en termes de standards de pouvoir d'achat (SPA), le PIB par habitant de la Wallonie s'établit alors une dizaine de pourcent sous la moyenne européenne.

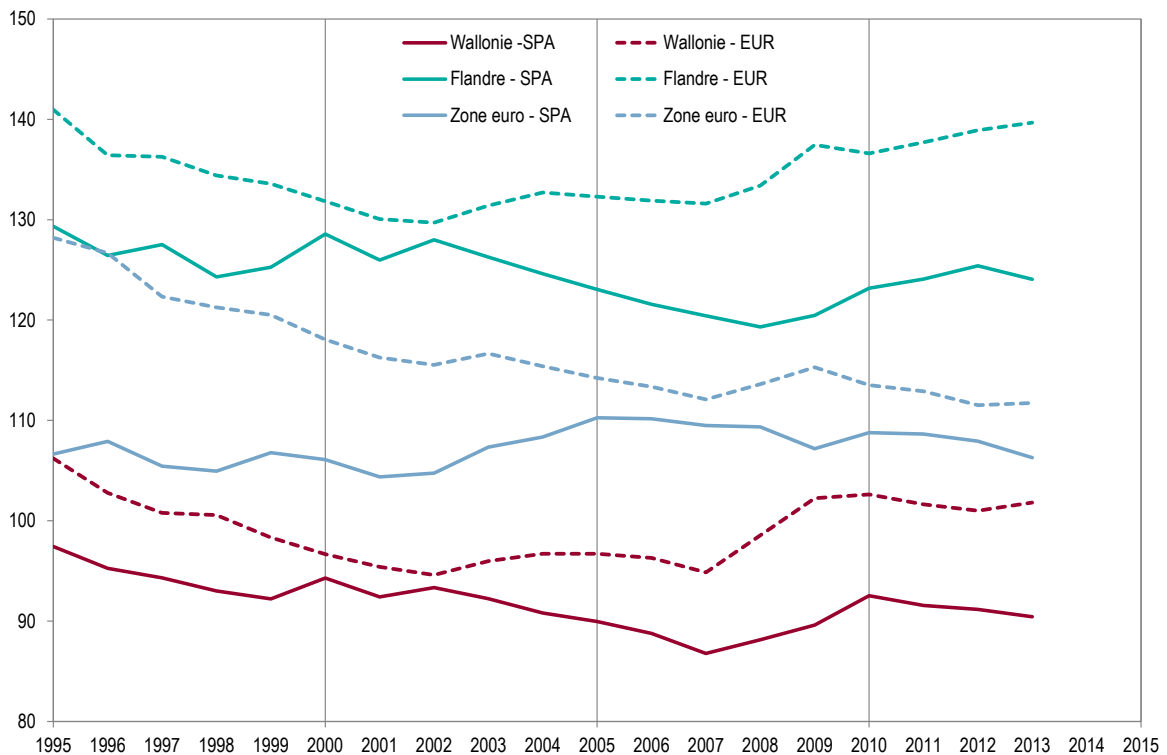
² Il s'agit des régions suivantes : les régions françaises du Nord-Pas-de-Calais (FR3) et de Lorraine (FR41), les régions allemandes de la Sarre (DEC), de Hambourg (DE6), de Weser Ems (DE94), de Brême (DE5) et de Nordrhein Westfalen (DEA), les régions néerlandaises de Overijssel (NL21) et de Limburg (NL42), les régions espagnoles des Asturies (ES12), du Pays basque (ES21), de Catalogne (ES51) et de Cantabria (ES13) et les régions du Royaume-Uni du Yorkshire & Humberside (UKE) et d'Ecosse (UKM).

³ Mesuré en termes absolus à prix courants pour disposer de séries suffisamment longues.

⁴ L'analyse des disparités régionales est un thème très largement abordé déjà. L'interprétation des performances et les éventuelles typologies régionales qui en découlent sont multiples. Le lecteur intéressé trouvera notamment chez Houard et Marfouk (2000) une discussion de la typologie des régions européennes ainsi qu'une caractérisation de celles-ci, à l'aide du PIB par habitant mais aussi d'autres indicateurs socioéconomiques.

⁵ Certaines activités que le produit intérieur brut inclut ou omet, la façon dont il les valorise et l'absence de distribution autour de sa mesure constituent des critiques qui rendent le PIB imparfait à cette fin, comme de nombreux analystes l'ont désormais souligné (cf. Reginster, Ruyters *et al.*, 2012). Ce chapitre ne privilégie d'ailleurs pas cette interprétation, mais ouvrir le champ à d'autres mesures dépasse les ambitions de ce premier rapport.

Graphique 1.1. PIB par habitant, en indices UE28 = 100, euros et standards de pouvoir d'achat

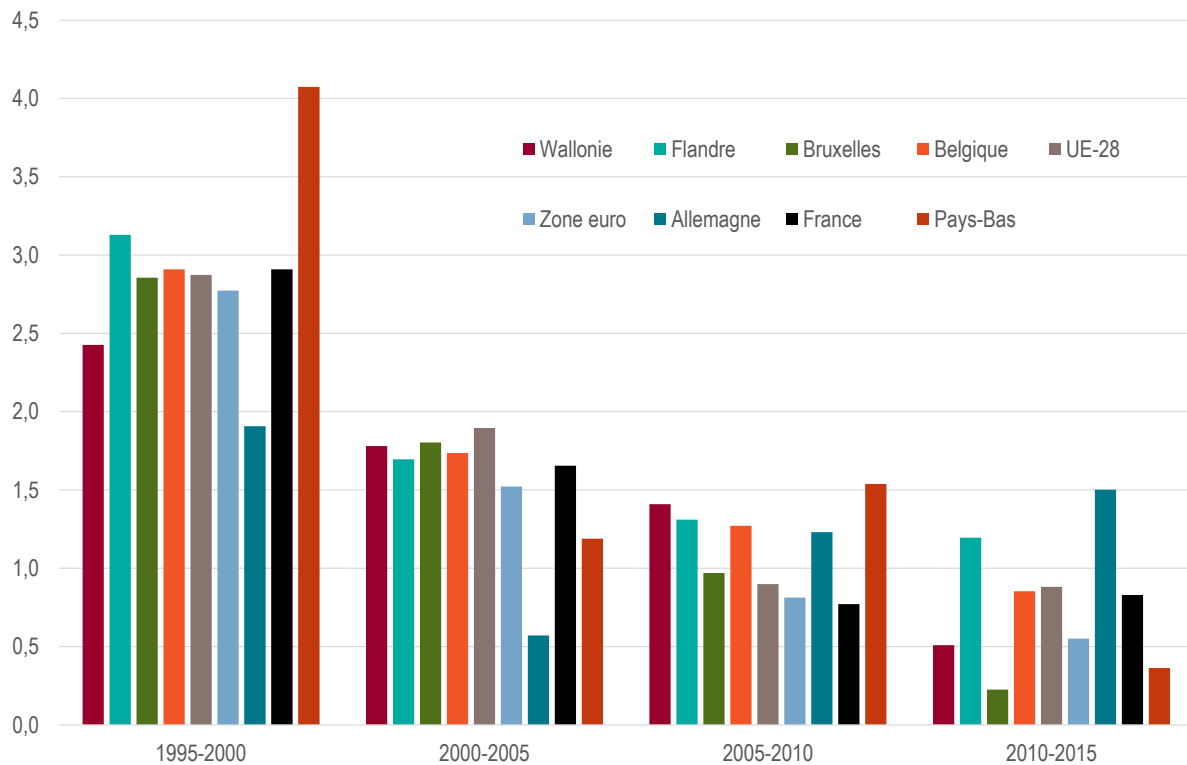


Source : Eurostat.

Avant la crise financière internationale, la tendance était à l'érosion de l'indice wallon, de façon assez marquée à la fin des années nonante, qu'on mesure l'indice en euros ou en standards de pouvoir d'achat. Cette tendance est en partie liée au rattrapage progressif des nouveaux pays membres de l'Union. Le PIB par habitant de la moyenne des 28 membres progresse en effet globalement plus rapidement que les moyennes des pays précédemment unis (Europe des 15 par exemple). Les dernières estimations de parité de pouvoir d'achat publiées par Eurostat révèlent un rattrapage qui ne s'est cependant pas accompagné dans ces pays d'une hausse des prix moyens dans les mêmes proportions, puisque la stabilisation que l'on observe notamment en Wallonie depuis le début des années 2000 pour l'indice libellé en euros se voit entièrement compensée en SPA. C'est le même cas de figure pour la Flandre. L'évolution du niveau des prix a donc été défavorable aux régions de Belgique. Elle concourt à détériorer la position relative de la Flandre et de la Wallonie mesurée en SPA, alors que ce n'est pas le cas en euros entre 2000 et 2008. Durant cette période pourtant, en moyenne, l'évolution du niveau des prix au sein de la Zone euro s'était pourtant avérée en moyenne plus favorable que dans le reste de l'Union. On observe en effet que l'indice de PIB par tête de l'Union monétaire, situé entre celui de la Flandre et de la Wallonie, s'améliore légèrement lorsqu'il est mesuré en SPA, alors que, mesuré en euros, celui-ci recule.

Ce n'est en fait qu'au moment de la crise économique que la comparaison européenne s'avère plus favorable à la Wallonie que par le passé. Entre 2008 et 2010, la Wallonie a mieux résisté à la crise financière que l'Union, entre autres, grâce à une préservation plus marquée de l'emploi durant cette période et une structure sectorielle relativement favorable (cf. le chapitre 2 et le chapitre 9 relatif à l'industrie pharmaceutique). Aujourd'hui, ce redressement de l'indice semble avoir été passager. Il se serait davantage prolongé en Flandre, mais, là aussi, les dernières données laissent à penser que l'indice est à nouveau orienté à la baisse.

Graphique 1.2. Croissance annuelle moyenne du PIB en volume – périodes quinquennales



Source : IWEPS (Tendances économiques) et Commission européenne (AMECO).

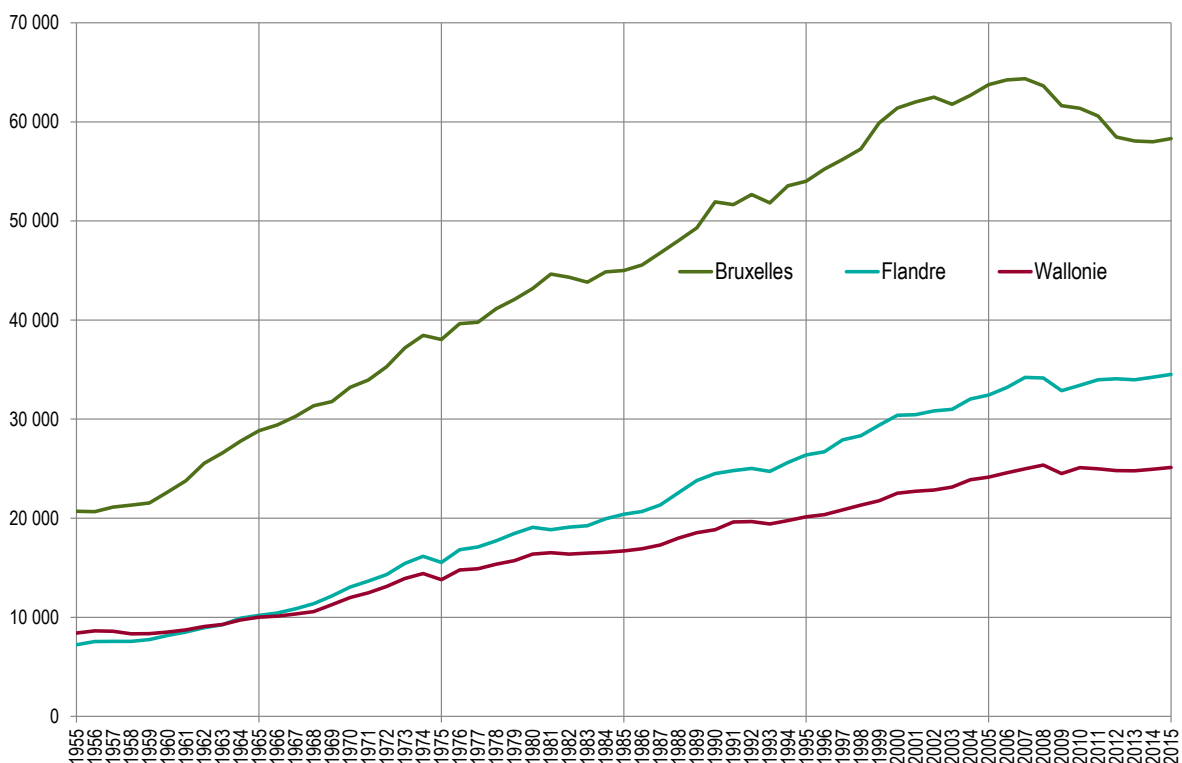
Si on s'intéresse uniquement au numérateur de l'indicateur étudié, on observe que, par rapport aux pays voisins, principaux partenaires commerciaux de la région, la Wallonie connaît en moyenne une croissance économique (non rapportée par tête) favorable durant les années 2000 et durant la crise. Après le rebond de 2010, le redémarrage de l'activité se révèle cependant plus difficile qu'en Allemagne, bien sûr, moteur de la croissance européenne ces dernières années, mais aussi qu'en France. Il dépasse toutefois celui des Pays-Bas, dont le rôle d'intermédiaire commercial a été durement touché jusqu'en 2013 par le ralentissement des échanges internationaux et qui a, contrairement aux deux autres pays voisins, également subi une crise immobilière.

De cette rapide comparaison internationale des PIB par tête, nous retenons que la position médiane de la Wallonie en Europe ne s'est pas détériorée ces dernières années, malgré la tendance longue au rattrapage des régions moins avancées de l'Union. Bien qu'elle s'inscrive dans le contexte de fléchissement de la croissance du PIB par tête des économies avancées européennes, la Wallonie a en effet mieux tenu le choc de la crise que beaucoup de pays et régions européennes, y compris de tradition industrielle. Mais son classement et le niveau de son PIB par tête démontrent qu'elle concentre comparativement peu de valeur ajoutée intérieure par rapport à la population qui réside sur son territoire. Sa position se doit donc d'être étudiée en lien avec les régions qui l'entourent, en mettant en évidence les interactions qui les lient.

3. Evolutions régionales en Belgique

L'évolution de l'activité économique au sein des trois régions belges est reportée dans le graphique 1.3. Les séries de PIB régionaux de 1955 à 2013 ont été reconstruites sur la base des versions successives de la comptabilité nationale et régionale, moyennant certaines hypothèses destinées à corriger les diverses ruptures conceptuelles ou méthodologiques qui se sont produites (nous avons prolongé ces séries jusqu'à 2015 avec nos prévisions). Au moyen d'interpolations régionales entre 1947 et 1961 et de la ventilation de chiffres nationaux connus, nous dérivons également des données de population par région pour cette période. Avec des précautions supplémentaires pour la période précédant 1965 durant laquelle la croissance des indicateurs bruxellois est supposée égale à celle de l'ensemble Bruxelles-Hal-Vilvorde, il nous est possible d'examiner l'évolution du PIB par habitant pour les trois régions durant ces 60 dernières années.

Graphique 1.3. PIB par habitant – en euros de 2010



Source : IWEPS, au départ d'anciennes versions de la comptabilité régionale et de la base de données HERMREG (IBSA, IWEPS, SVR, BFP).

Proportionnellement, l'étendue des écarts de PIB par habitant entre les régions se réduit très légèrement durant les dernières décennies. Cette évolution est toutefois entièrement le fait de l'érosion de l'avantage bruxellois, en raison de l'évolution démographique qui est, depuis le début des années 2000 nettement plus dynamique que celle des autres régions (le PIB/hab diminue même en termes réels depuis la crise économique et financière). Toutefois l'écart entre la Flandre et la Wallonie se creuse sur la période étudiée, singulièrement avant les années 2000. Il tend ensuite à se stabiliser. Selon nos estimations, c'est en 1963 que le PIB par habitant de la Flandre a dépassé celui de la Wallonie. L'écart flamand n'a ensuite cessé de progresser, dépassant la moyenne du pays, pourtant toujours tirée par Bruxelles, en 2010.

Dans une perspective historique plus longue, plusieurs études ont montré que le déclin relatif de la Wallonie par rapport à la Flandre remontait avant la manifestation d'écarts favorables à la Flandre durant les années 1960. Retraçant les trajectoires économiques régionales, Capron (2007) mentionne ainsi les signes concomitants de l'essoufflement industriel wallon et du développement économique flamand dans l'entre-deux-guerres. Plus

récemment, Buyst (2015), fait état d'une divergence sur le long terme du PIB par tête par province, plaçant Bruxelles et le Brabant à part, mais faisant remonter le déclin relatif des provinces wallonnes jusqu'au début du 20^{ème} siècle. En somme, dans les années 1960, le tissu industriel de la Wallonie, vieillissant, se révèle inadapté après l'épuisement du potentiel de croissance lié aux ressources minières, concurrencées par le pétrole. Boveroux *et al.* (2004) notent que « l'année 1963 achève cette période de relance et de redéploiement économique après la deuxième guerre mondiale, qui voit la Wallonie abandonner peu à peu la tête de l'économie belge pour s'inscrire dans une douloureuse période de reconversion industrielle ».

Vient ensuite le déclin de la sidérurgie qui fait face à des problèmes de rentabilité. Ce déclin est masqué ou atténué durant les périodes de forte croissance de l'économie pétrolière qui, à ce moment, entraîne déjà la Flandre sur une trajectoire de croissance plus dynamique. Entre 1965 et 1975, au contraire de la Wallonie, le nord du pays profite notamment de son maillage urbain plus serré, d'un accès aisé aux voies maritimes, d'un coût relatif du travail plus favorable relativement à la productivité (qui évolue pourtant à des rythmes similaires dans les deux régions), tirant ainsi un meilleur parti des politiques d'expansion économique nationales ou européennes. Dans le même temps, la démographie s'essouffle rapidement, réduisant l'apport potentiel à la croissance du PIB régional.

Ensuite, les chocs pétroliers des années 1970 et du début des années 1980 entraînent une perte compétitive importante pour la Wallonie, la chute de l'industrie et une forte augmentation du chômage, qui pèsent à son tour sur la production intérieure et l'évolution du PIB par tête wallon, durant plus d'une dizaine d'années. A la fin des années 1990, les écarts sont creusés mais les évolutions des indices wallons et flamands se rapprochent. La population des deux régions évolue à ce moment à un rythme similaire. Quant au numérateur, le PIB, Clerbois et Ernaelsteen (2015) montrent, dans leur analyse portant sur la période 1967-2013, que la convergence des taux de croissance régionaux du PIB est principalement le résultat du recul progressif de la croissance de l'industrie en Flandre.

4. Décomposition du PIB par tête

Après cette rapide remise en perspective géographique (au sein de l'Union européenne et de la Belgique) de la position de la Wallonie en termes de PIB par tête, nous proposons une décomposition de cet indicateur en quatre facteurs, de façon à éclairer les différences de niveau et d'évolution observées entre régions.

La décomposition proposée se présente comme suit⁶ :

$$\frac{\text{PIB}}{\text{population}} = \frac{\text{pop. en âge de travailler}}{\text{population}} \times \frac{\text{pop. active occupée}}{\text{pop. en âge de travailler}} \times \frac{\text{emploi intérieur}}{\text{pop. active occupée}} \times \frac{\text{PIB}}{\text{emploi intérieur}} =$$

Taux de support potentiel x taux d'emploi x degré d'autonomie de l'emploi x productivité

De gauche à droite, l'équation ci-dessus se prête à l'interprétation suivante : la valeur du PIB par habitant d'un espace dépend d'abord de la proportion de la population résidente qui est en âge de travailler et, donc, susceptible de soutenir une production de biens ou de services (taux de support potentiel). Elle dépend ensuite de la part de cette population qui est effectivement engagée dans un processus de production, c'est-à-dire celle qui détient un emploi (taux d'emploi). Elle dépend encore de la mesure dans laquelle l'offre d'emploi dans l'espace en question

⁶ Les différentes notions relatives au marché du travail reprises dans ces équations sont davantage détaillées au chapitre 5.

dépasse ou retient ces résidents ayant un emploi (degré d'autonomie d'emploi). Enfin, elle est fonction du niveau moyen de valeur ajoutée de la production intérieure par emploi local, soit la productivité.

Cette décomposition du PIB par habitant en une chaîne multiplicative permet également d'en déduire la croissance, de façon additive cette fois (à droite du tableau 1.2). Enfin, moyennant la redistribution d'un effet résiduel (mineur), ou combiné, de ces quatre facteurs, il est encore possible de calculer la contribution de chacun d'entre eux à la différence observée entre le PIB par tête régional et la moyenne nationale (cf. graphiques 1.7 et 1.8 infra).

Tableau 1.2 Décomposition du PIB par habitant - 1955-2015 - valeurs monétaires en euros de 2010

	Niveaux				En % du Royaume				Taux de croissance annuel moyen		
	1955	1975	1995	2015	1955	1975	1995	2015	1955-1975	1975-1995	1995-2015
Bruxelles											
PIB par tête	20 702	38 025	54 005	58 302	227	219	201	171	3,1	1,8	0,4
Productivité(PIB /emploi intérieur)	35 436	57 907	83 529	98 943	155	129	119	119	2,5	1,8	0,9
Degré d'autonomie (emploi intérieur / population active occupée)	143,6	158,8	174,0	154,8	145	162	177	157	0,5	0,5	-0,6
Taux d'emploi (population active occupée / population en âge de travailler)	62,9	63,8	57,1	56,8	98	104	97	89	0,1	-0,6	0,0
Taux de support potentiel (population de 15 à 64 ans / population totale)	64,7	64,9	65,1	67,0	103	102	98	103	0,0	0,0	0,1
Flandre											
PIB par tête	7 232	15 535	26 375	34 513	79	89	98	102	3,9	2,7	1,4
Productivité(PIB /emploi intérieur)	20 460	43 700	70 009	83 757	90	97	99	101	3,9	2,4	0,9
Degré d'autonomie (emploi intérieur / population active occupée)	91,3	89,9	91,8	93,5	92	92	93	95	-0,1	0,1	0,1
Taux d'emploi (population active occupée / population en âge de travailler)	61,5	61,8	61,4	68,4	96	100	105	107	0,0	0,0	0,5
Taux de support potentiel (population de 15 à 64 ans / population totale)	63,0	64,0	66,9	64,4	100	100	101	99	0,1	0,2	-0,2
Wallonie											
PIB par tête	8 404	13 792	20 145	25 133	92	79	75	74	2,5	1,9	1,1
Productivité(PIB /emploi intérieur)	20 274	39 448	63 808	73 262	89	88	91	88	3,4	2,4	0,7
Degré d'autonomie (emploi intérieur / population active occupée)	96,0	91,6	89,3	89,8	97	93	91	91	-0,2	-0,1	0,0
Taux d'emploi (population active occupée / population en âge de travailler)	68,9	60,3	54,3	58,9	107	98	93	92	-0,7	-0,5	0,4
Taux de support potentiel (population de 15 à 64 ans / population totale)	62,7	63,3	65,1	64,9	99	99	98	100	0,0	0,1	0,0
Royaume											
PIB par tête	9 125	17 380	26 927	33 997	100	100	100	100	3,3	2,2	1,2
Productivité(PIB /emploi intérieur)	22 840	45 035	70 478	83 226	100	100	100	100	3,5	2,3	0,8
Degré d'autonomie (emploi intérieur / population active occupée)	98,8	98,2	98,4	98,3	100	100	100	100	0,0	0,0	0,0
Taux d'emploi (population active occupée / population en âge de travailler)	64,1	61,5	58,7	64,1	100	100	100	100	-0,2	-0,2	0,4
Taux de support potentiel (population de 15 à 64 ans / population totale)	63,1	63,9	66,1	64,8	100	100	100	100	0,1	0,2	-0,1

Source : IWEPS, au départ d'anciennes versions de la comptabilité régionale, de HERMREG (IBSA, IWEPS, SVR, BFP) et de la base BP-emploi (BFP).

4.1. DÉCOMPOSITION DU PIB PAR TÊTE EN 2015

De cette manière, on peut observer que l'écart entre la Wallonie et la Belgique en termes de PIB par habitant (soit -26%) s'explique aujourd'hui d'abord par l'écart de productivité. La productivité apparente du travail (rapport entre le PIB et le nombre d'emplois) est de 12% inférieure à la moyenne du pays. Il faut cependant souligner que notre pays se caractérise encore par un niveau élevé de productivité. C'est aussi le cas pour la Wallonie dont le niveau de productivité apparente (malgré les évolutions ralenties décrites ci-après) dépasse la moyenne de l'Union des 28 de 23% en 2015 et celle de la Zone euro de 14%. Ce facteur productif contribue pour 11 points à l'écart de 26 points de PIB par tête entre la moyenne belge et la Wallonie. Ensuite, le PIB par tête wallon est en partie handicapé par un taux de navetteurs relativement important car l'emploi intérieur est de 10% inférieur à l'emploi wallon mesuré au lieu de domicile. Cette composante compte pour 8 autres points à l'écart de PIB par tête entre la Wallonie et le Royaume. Enfin, la faiblesse relative du taux d'emploi pèse également sur le PIB par tête, puisqu'il ne s'élève qu'à 59%, contre 64% pour le pays dans son ensemble. Cette faiblesse compte pour 7 points supplémentaires dans l'écart au PIB par tête national. En revanche, la structure d'âge de la population ne joue pratiquement pas sur la différence régionale de PIB par tête car la part des 15-64 ans vaut environ 65% de la population totale en Wallonie comme en Flandre, même si c'est un peu plus à Bruxelles (cf. chapitre 5).

À l'opposé, Bruxelles présente en 2015 un PIB par habitant supérieur de 71% à la moyenne nationale et un des plus élevés d'Europe. Ce score bénéficie surtout de l'attraction de nombreux travailleurs des régions voisines (27 points de contributions) et de la haute valeur ajoutée de sa production (+62 points). Elle peut aussi compter sur une population d'âge actif légèrement plus importante (+6 points), qui ne compense cependant pas le taux d'emploi nettement plus faible (-23 points). Quant à la Flandre, son PIB par habitant (2% supérieur à la moyenne nationale) est clairement plus soutenu par le taux d'emploi (qui dépasse de 4 points la moyenne du pays et compte pour 7 points dans l'écart avec le pays) que dans les autres régions. La légère dépendance du marché de l'emploi bruxellois, pourtant moins marquée qu'en Wallonie, réduit quelque peu cet avantage (de 5 points).

4.2. ÉVOLUTIONS : CROISSANCE, EMPLOI ET GAINS DE PRODUCTIVITÉ

En Wallonie, les années 1955 à 1975 se révèlent surtout glorieuses du point de vue de la productivité. Comme dans les autres régions, celle-ci s'accélère nettement pour atteindre des rythmes réels de l'ordre de 4% l'an au début des années 1970 (cf. graphique 1.4). Ces évolutions, qui s'inscrivent dans un environnement industriel international en plein essor, tirent à elles seules la croissance du PIB régional. Durant cette période, de nombreuses années sont cependant caractérisées par des pertes d'emploi, ou une croissance positive relativement faible. En 1955, on dénombrait 1 224 000 emplois en Wallonie, niveau que la région a enfin retrouvé...en 2013 ! La destruction nette d'emploi est donc déjà fréquente à cette époque, dans un contexte de reconversion de l'industrie wallonne qui était encore basée sur l'exploitation du charbon. Le chômage demeure cependant encore faible car, dans le même temps la croissance démographique, et la population active, décline très rapidement, en dépit les vagues d'immigration. La population s'inscrit même en recul au tournant des années 1970.

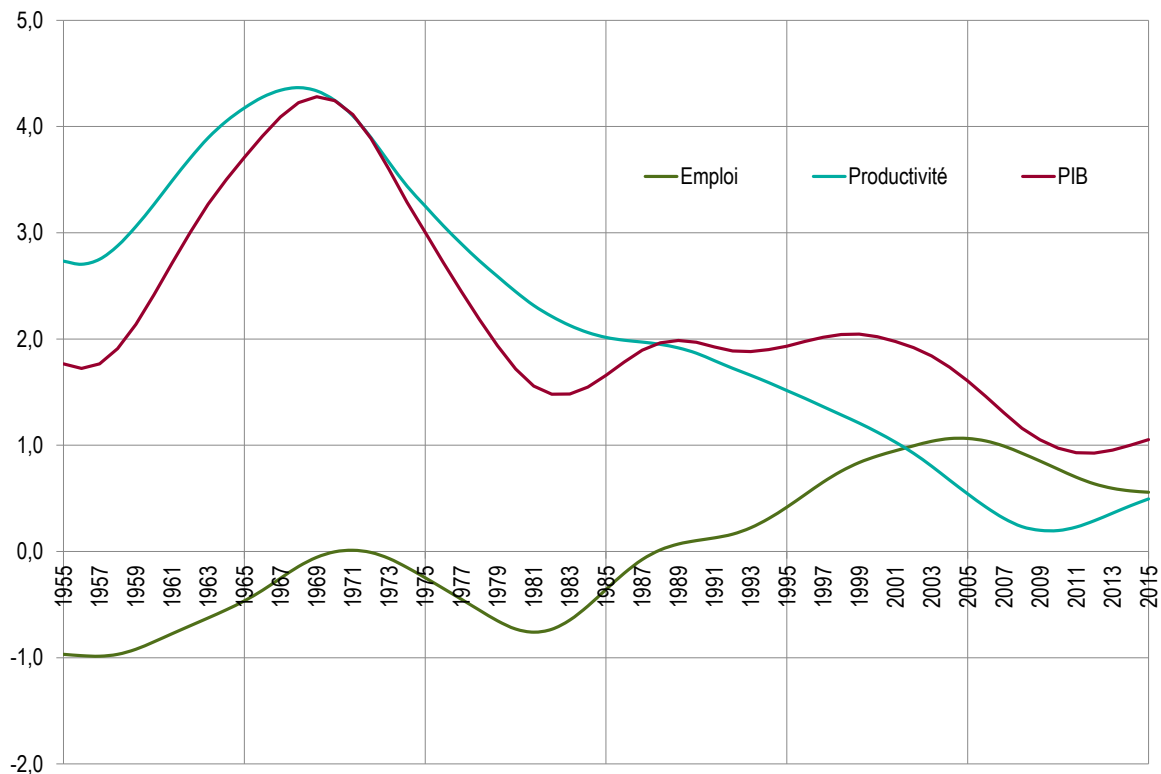
Entre 1975 et 1985, c'est près de 100 000 emplois que perd l'économie wallonne dont près de 66 000 de 1980 à 1983. L'industrie manufacturière, sidérurgique en particulier, est touchée de plein fouet par le renchérissement de l'énergie et l'inflation. La Wallonie décroche en termes de taux d'emploi et de chômage (cf. chapitre 5). L'économie wallonne est alors marquée par une croissance faible (et même par la récession en 1982). La dévaluation du franc belge et le contrôle des prix et des revenus permettent alors un rétablissement progressif de la compétitivité. L'emploi intérieur wallon augmente à nouveau en termes absolus à partir de 1985, à l'aube d'une phase d'expansion relativement longue de l'activité. L'emploi ne chutera plus aussi lourdement qu'au moment de la récession de 1993, ainsi qu'en 1994, lors de la crise économique et budgétaire qui donne lieu à l'adoption du Plan Global. Cependant depuis les chocs pétroliers, le potentiel de croissance économique s'est réduit, autour de 2% par an, parallèlement aux gains de productivité par personne, qui se détériorent continuellement.

Il faut déjà préciser ici - bien que ce sera abordé plus en détail au chapitre 2 - que le concept de productivité utilisé dans ce chapitre et dans l'ensemble du rapport correspond à la productivité apparente du travail. De plus, les données ne portent pas sur la productivité horaire, dont l'estimation n'est pas encore disponible à l'échelle régionale. Elles incluent donc l'effet de la diminution tendancielle du temps de travail. Nos observations sont toutefois compatibles avec celles généralement mises en évidence dans les études nationales (par ex. Biatour et Kegels, 2015). Ces dernières montrent en outre que, derrière ces évolutions défavorables de la productivité apparente du travail, c'est surtout l'érosion de la productivité totale des facteurs, mesure plus fine de l'efficacité du système productif dans son ensemble, qui est en cause.

A la fin des années nonante, la croissance de l'emploi se renforce progressivement. A partir de 2004, l'emploi connaît d'ailleurs une période d'accélération, soutenue entre autres par l'essor des titres-services. Dès avant la crise économique de 2009, durant laquelle l'emploi s'est proportionnellement maintenu par rapport à l'activité, la croissance de l'emploi est ainsi devenue la principale composante de la croissance économique, dépassant la contribution de la productivité. Les récentes études de l'IWEPS (2015 et 2015b), ainsi que le chapitre 2 de ce rapport, montrent que ce phénomène s'est récemment amplifié depuis la crise de 2009 et qu'il est encore plus marqué en Wallonie qu'en Belgique.

Lié à l'amointrissement tendanciel de la productivité totale des facteurs, ce renforcement du contenu en emploi de la croissance économique - pourtant de plus en plus faible - va vraisemblablement au-delà de la modification de la structure sectorielle de l'économie, toujours plus orientée vers les services (cf. le chapitre 2 pour la productivité et le chapitre 5 pour l'évaluation de la persistance du lien entre PIB et chômage).

Graphique 1.4. Croissance tendancielle de l'emploi, de la productivité et du PIB en Wallonie – en %



Source : IWEPS, au départ d'anciennes versions de la comptabilité régionale, de HERMREG (IBSA, IWEPS, SVR, BFP) et de la base BP-emploi (BFP).
Note : Tendances : filtre Hodrick-Prescott ($\lambda=100$).

Comparé aux autres régions, on soulignera tout d'abord que la productivité par tête évolue de façon parfaitement comparable avec la moyenne du pays depuis 60 ans (à une décimale près !). Au total, cette évolution est légèrement moindre qu'en Flandre qui dégage, plus qu'à Bruxelles des gains de productivité importants jusqu'au premier choc pétrolier. Alors que le différentiel de niveau de la productivité est le principal facteur expliquant l'écart de PIB par tête (11 points sur 26 en 2015), l'évolution de la productivité au cours du temps ne contribue nullement à l'accroissement de l'écart de PIB par tête entre la Wallonie et la moyenne belge⁷.

En comparant ce graphique à ce qu'il serait pour la Belgique ou la Flandre, la longue période de pertes nettes d'emploi est aussi particulièrement marquante pour la Wallonie. Elle a, à la fois, enclenché une baisse du taux d'emploi et une migration journalière importante des travailleurs wallons en dehors des frontières régionales, deux éléments qui expliquent l'essentiel de la dégradation du PIB par tête de la Wallonie par rapport à celui du Royaume (et de la Flandre) depuis 1955.

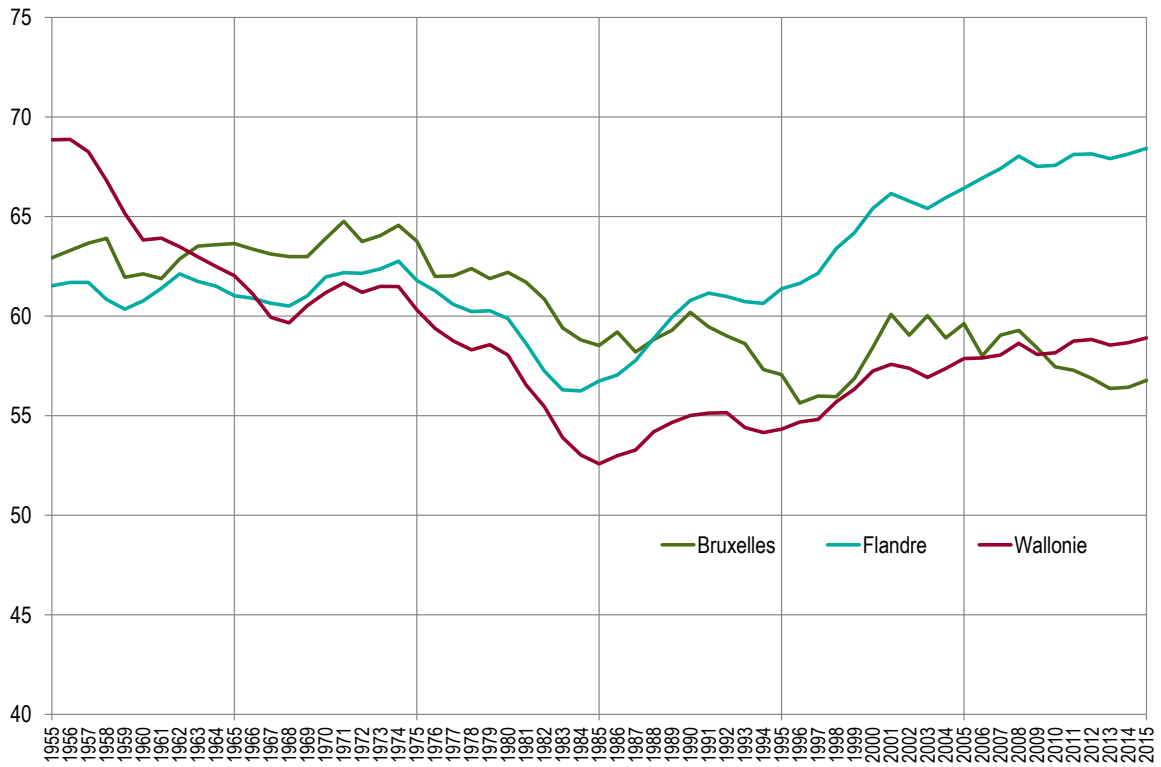
4.3. ÉVOLUTIONS : NAVETTES ET TAUX D'EMPLOI

La dégradation du taux d'emploi au cours des années 1980 contribue le plus à la détérioration relative du PIB par habitant. Alors qu'il contribuait encore positivement durant les années 1960, il explique 8 points de la différence négative avec la moyenne nationale en 2015.

En termes de comparaison avec les deux autres régions, le taux d'emploi wallon enregistre un déclin des années 1955 à 1965, il rejoint alors celui des deux autres régions. La chute observée à la suite des chocs pétroliers est ensuite plus franche en Wallonie et légèrement prolongée par rapport à celle observée en Flandre. Ensuite, jusqu'au début des années 2000, l'amélioration du taux d'emploi demeure relativement plus lente que dans le nord du pays. On notera qu'à Bruxelles, ces dernières années, la stagnation du taux d'emploi a fait place à une baisse.

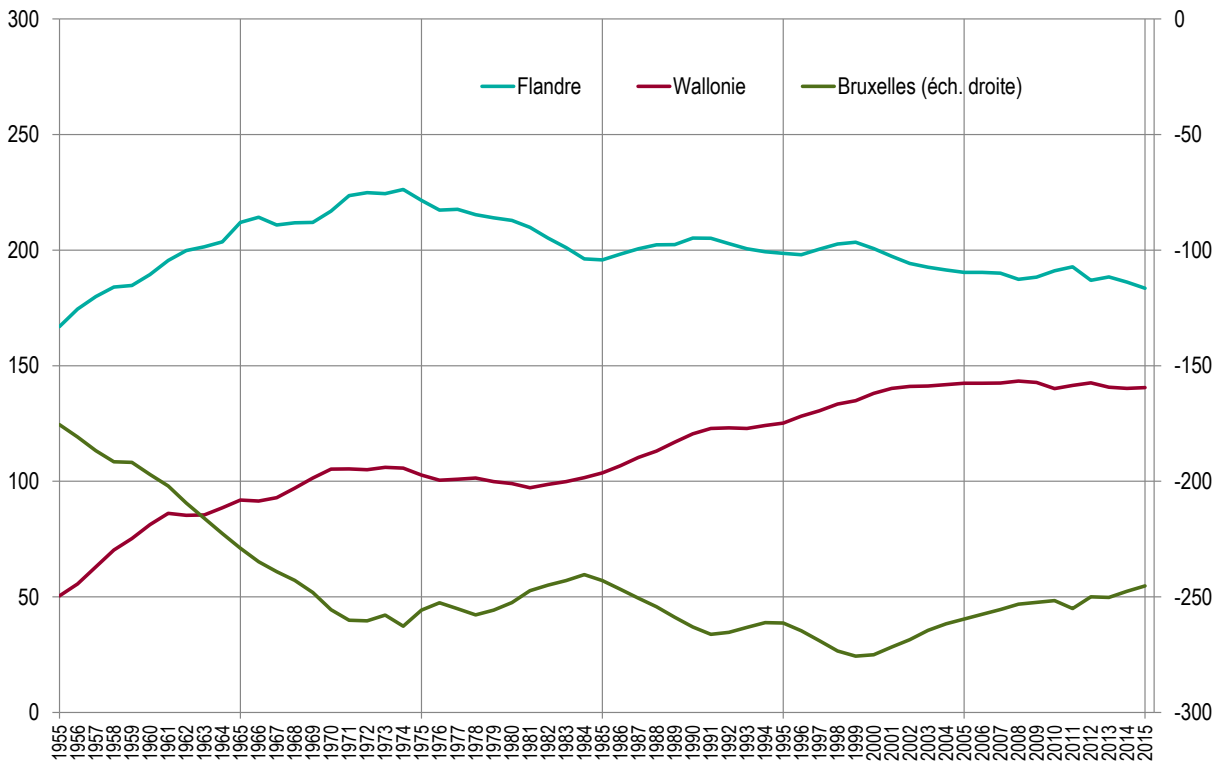
⁷ Notons qu'une décomposition en termes de comptabilité de croissance pourrait s'avérer intéressante pour aller plus loin et comprendre l'écart persistant de productivité et les évolutions relatives d'emploi. Une hypothèse pourrait être que l'intensité capitaliste pourrait avoir joué davantage sur la productivité qu'en Flandre en début de période, dans un contexte où le coût du travail s'avérait encore trop élevé relativement à la productivité (elle-même liée à un déficit de capital humain). Toutefois, un tel exercice réclame la construction de séries de capital et d'heures de travail, entamée, mais non finalisée à ce jour. Une analyse plus classique de la productivité est néanmoins proposée au chapitre 2.

Graphique 1.5. Taux d'emploi – en % de la population de 15 à 64 ans



Source : IWEPS, au départ d'anciennes versions de la comptabilité régionale, de HERMREG (IBSA, IWEPS, SVR, BFP) et de la base BP-emploi (BFP).

Graphique 1.6. Solde des frontaliers et des navetteurs – en milliers



Source : IWEPS, au départ d'anciennes versions de la comptabilité régionale, de HERMREG (IBSA, IWEPS, SVR, BFP) et de la base BP-emploi (BFP).

Quant au facteur d'autonomie de l'emploi, il dépend de l'ampleur des navettes. En Belgique, les deux principaux flux de navetteurs sont bien entendu ceux à destination de Bruxelles, au départ de la Flandre, d'abord, et de la Wallonie, ensuite. Ce sont eux qui influencent le plus le solde des navetteurs, même si des flux non négligeables existent en sens opposé ou entre Wallonie et Flandre. Hormis à la fin des années septante et ces toutes dernières années, le solde (positif) des navetteurs wallons a conservé une tendance à la hausse durant les 60 années sous revue, atteignant 140 000 personnes en 2015. A l'inverse, le solde flamand, en hausse jusqu'au début des années septante, tend à baisser depuis lors, en particulier durant les années 1975-1985 et depuis le début des années 2000. En conséquence, depuis les années 2000, le flux net de Bruxelles devient moins négatif. Naturellement, la situation du marché du travail en Flandre et en Wallonie constitue un facteur d'explication de ces divergences. Ainsi, des opportunités moins grandes d'emploi dans la région de domicile poussent les résidents de celle-ci à offrir leurs services dans la région voisine. C'est vraisemblablement le cas pour les Wallons.

Le solde des navetteurs wallons se rapproche du solde flamand. Cette proximité, malgré la taille plus importante de l'économie flamande, traduit une intensité plus élevée de recours aux navettes en Wallonie qu'en Flandre, comme le montre (au tableau 1.2) le degré d'autonomie de la Wallonie, passé de 96% de la population active occupée en 1955 à 90% en 2015. Dans le même temps, il passait en Flandre de 91% à 94%.

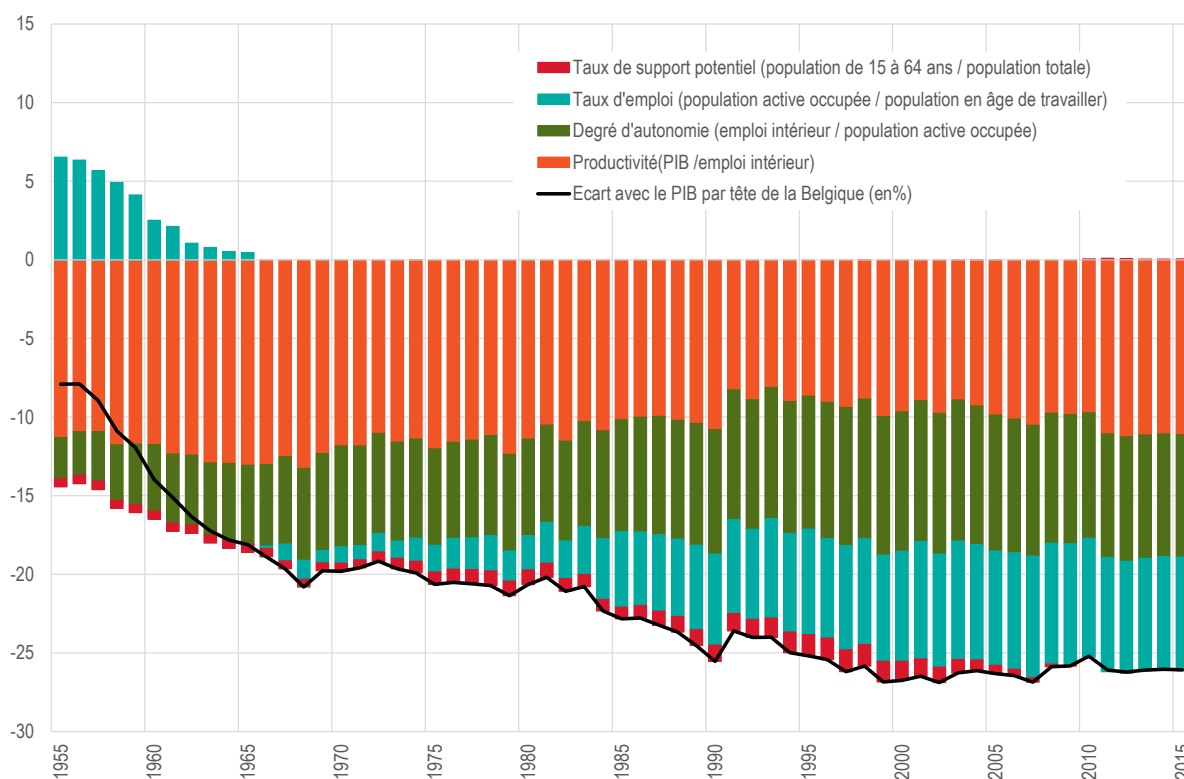
Dans cette analyse des composantes, nous taisons l'effet de la part de la population d'âge actif dans la population totale, qui joue finalement relativement peu sur les différences de PIB par habitant entre les trois régions belges.

Finalement, l'ensemble des évolutions des différents éléments de la décomposition du PIB par habitant peut être synthétisé graphiquement au départ des contributions à l'écart de PIB par habitant de la Wallonie et de la Flandre avec la moyenne belge (graphiques 1.7 et 1.8).

On y observe pour la Wallonie la contribution d'abord positive du taux d'emploi. Cependant, ce facteur cesse d'être favorable à la région dès la moitié des années soixante et se détériore durant quatre décennies. Mis à part la contribution marginalement positive du taux de support démographique à partir de 2010, les autres composantes jouent continuellement en défaveur de l'indice relatif de PIB par tête wallon. Plus précisément, alors que la contribution de la productivité apparente au déficit relatif de PIB par tête semble s'estomper légèrement, notamment entre 1990 et 2010, l'influence négative du manque d'autonomie d'emploi gonfle dans le même temps.

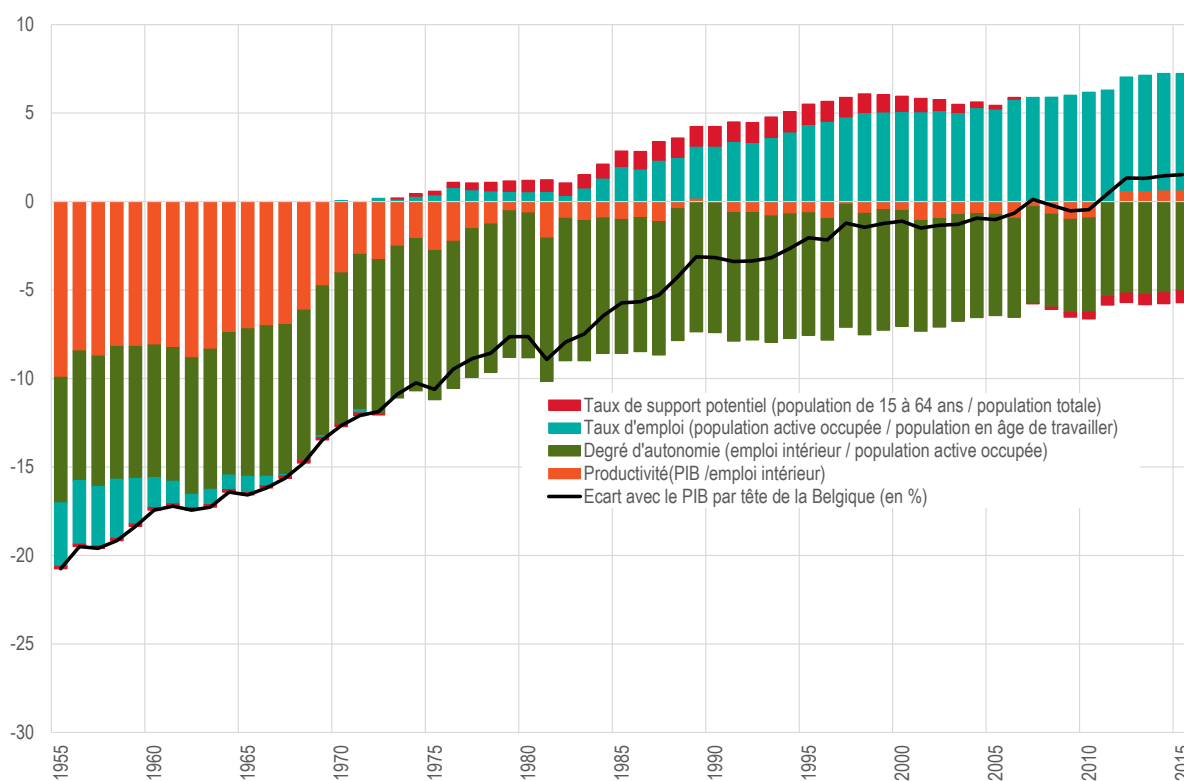
En revanche, pour la Flandre, les trois principales composantes identifiées ci-avant voient leur contribution à l'indice de PIB par tête s'améliorer, poussant ce dernier au-delà de la moyenne du pays depuis le début de la décennie. Premièrement, le taux d'emploi joue ainsi de plus en plus positivement depuis les années 1970. Deuxièmement, la contribution de la productivité par rapport à la moyenne belge n'est plus que faiblement négative dès les années 1980 et elle devient même positive depuis 2010. Troisièmement, la contribution du degré d'autonomie d'emploi reste certes négative, mais elle se réduit progressivement dans le temps.

Graphique 1.7. Contributions à l'écart de PIB par tête entre la Wallonie et la Belgique (en% de l'écart total)



Source : IWEPS.

Graphique 1.8. Contributions à l'écart de PIB par tête entre la Flandre et la Belgique (en% de l'écart total)



Source : IWEPS.

En résumé, la décomposition à laquelle nous avons procédé nous apprend que le déficit de productivité de la Wallonie par rapport à la moyenne du Royaume pèse de façon constante sur le PIB par tête relatif de la Wallonie

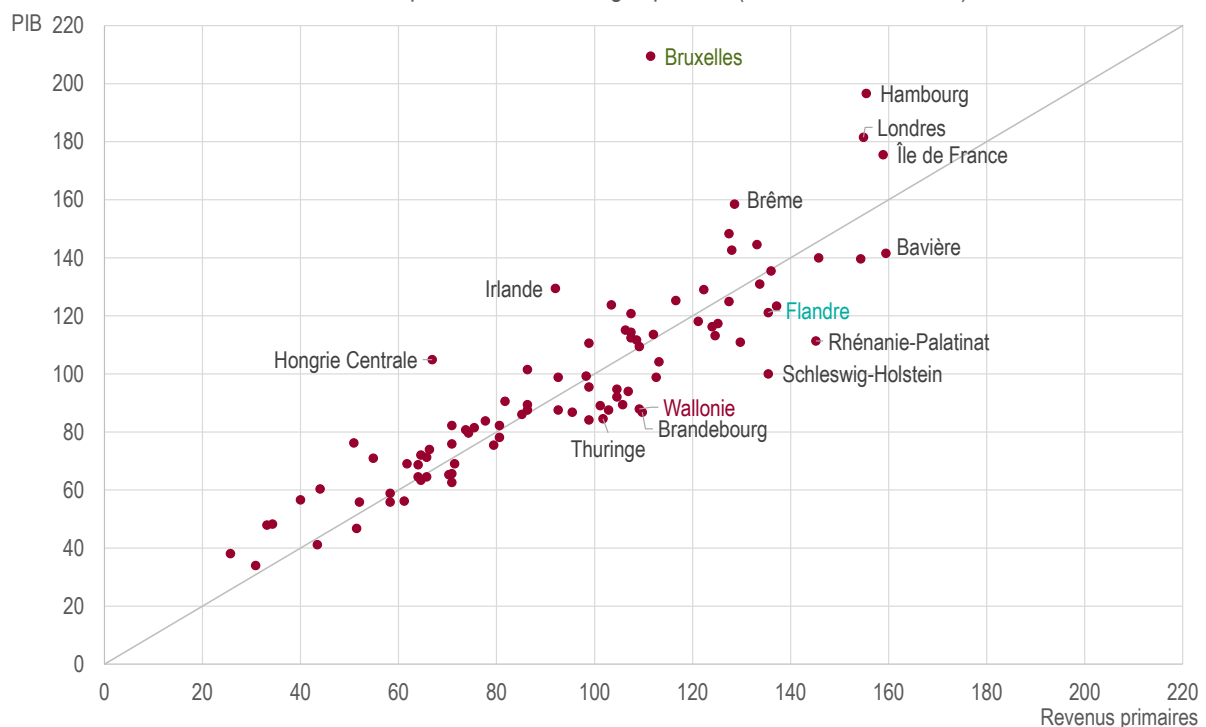
depuis six décennies. Quant à la fuite vers d'autres régions, elle se traduit par la dégradation de l'indicateur d'autonomie d'emploi sur la période étudiée. Cette exportation relativement plus prononcée de la main-d'œuvre, autrement dit la mobilité plus forte des Wallons, constitue une des réponses à l'insuffisance de l'activité intérieure en Wallonie suite, notamment, au recul du secteur industriel régional. Elle fait baisser le PIB par habitant, mais elle procure également des revenus aux résidents wallons. Comme on le verra dans la suite du rapport (cf. chapitres 3 et 6), ces revenus sont largement utilisés pour consommer des biens et services produits dans d'autres régions.

5. De la production intérieure au revenu

Le résultat mis en évidence jusqu'ici, doit donc être nuancé par l'ampleur des flux de facteurs avec l'étranger et les autres régions (cf. chapitre 5), qui génèrent une balance des revenus positive. Une façon de mesurer cet effet est de considérer les revenus primaires des ménages, soit ceux que ces derniers ont glanés en participant à un processus productif (sous forme de rémunération de leur travail ou de leur capital, cf. chapitre 6.3), voire d'aller plus loin encore, vers une estimation de revenu régional brut pour l'ensemble de la Wallonie.

Un bref retour à la comparaison européenne entre régions nous permet de montrer que ces flux de revenus avec l'étranger sont loin d'être anodins pour la Wallonie. Ainsi, lorsqu'on s'intéresse aux revenus primaires de ses ménages résidents, on constate que la position de la Wallonie diffère très nettement. Le revenu primaire par habitant des ménages wallons se rapproche ainsi de celui des résidents bruxellois, notamment.

Graphique 1.9. PIB et revenus primaires des ménages par habitant – en SPA, indices UE=100



Source : Eurostat.

De nouveau en compagnie d'autres régions périphériques, la Wallonie s'écarte de la diagonale, vers le bas. C'est le propre de régions qui gravitent autour de grandes métropoles dont elles captent une part du PIB sous forme de rémunération du travail que leurs navetteurs y accomplissent. Cet écart est assez important pour la Wallonie en comparaison des autres régions NUTS 1 rassemblées sur le graphique 1.9. Cet éloignement est du même ordre que celui de plusieurs régions allemandes, telles que Brandebourg (qui ceinture Berlin) ou la Rhénanie-Palatinat

(située entre le Luxembourg et Francfort). La situation bruxelloise apparaît, quant à elle exceptionnelle : sa position en termes de revenus primaires des ménages est nettement moins favorable que celle des autres métropoles classées, comme elle, aux premiers rangs du PIB par tête.

En termes absolus, les revenus primaires des ménages sont, bien entendu, moins élevés que le PIB, puisqu'ils ne concernent pas les autres secteurs institutionnels (entreprises, pouvoirs publics,...), pourtant actifs dans la génération du produit intérieur.

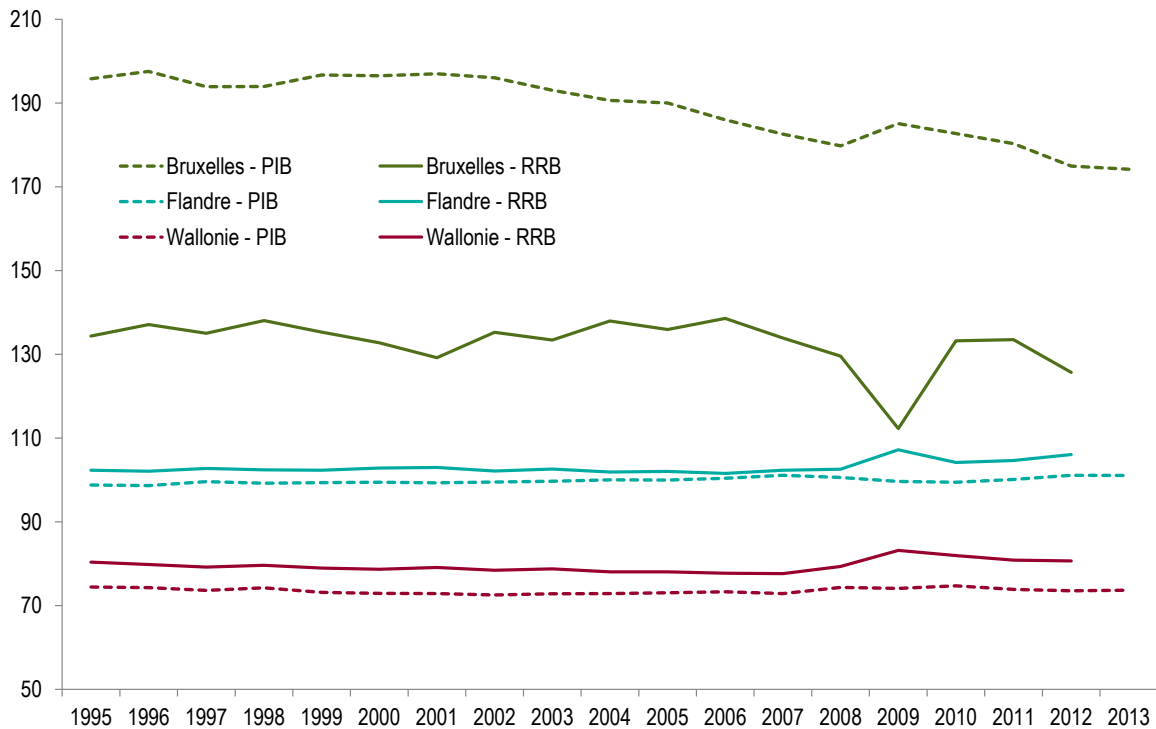
En théorie, dans une perspective d'analyse de la balance courante, le point de départ est constitué par les revenus primaires de l'ensemble de la nation, son revenu national brut (RNB) et non par son produit intérieur brut (PIB), même si le raccourci est souvent effectué lorsqu'on parle de pays. En Belgique, le RNB est composé à 80% des revenus primaires du secteur institutionnel des ménages dont la ventilation régionale est déjà disponible dans la comptabilité officielle (cf. chapitre 6). Pour les autres secteurs institutionnels (l'État, les entreprises, etc.) il est possible de poser des hypothèses complémentaires, de façon à obtenir un revenu régional brut (RRB). Ce dernier permet ensuite de palier le caractère hybride du PIB par tête qui rapporte une production mesurée dans la région du lieu de travail à une population mesurée dans la région du domicile.

Cet exercice s'inspire des estimations auxquelles ont procédé à plusieurs reprises Mignolet et Mulquin (associés à d'autres auteurs, cf. Chaidron et al. 2008, pour le dernier exercice portant sur 1995-2004). Le principal point de difficulté d'un tel exercice réside dans la façon de ventiler régionalement les revenus de la propriété de l'État et des entreprises. Nous nous limitons ici à une hypothèse simple, en ventilant ce type de revenus au prorata de la valeur ajoutée pour le secteur public et de l'excédent brut d'exploitation pour les entreprises. L'idée est qu'à long terme, pour l'ensemble des entreprises mono- ou multirégionales, les revenus de la propriété reflètent les marges dégagées précédemment et qui ont potentiellement pu donner lieu à l'acquisition d'actifs.

Cette façon de corriger le PIB par l'ensemble des flux de revenus des facteurs résidents donne le résultat exposé au graphique 1.10 en termes d'indices par tête (Belgique = 100). En 2012, le RRB par habitant de la Wallonie s'élevait ainsi à 81% du revenu national brut du pays, soit 7 points de pourcentage supplémentaires par rapport à son indice de PIB par habitant (74% du PIB par habitant du Royaume). La même opération fait gagner à la Flandre 5 points, son indice passant de 101 à 106. L'attribution des revenus de facteurs de production à leur lieu de résidence fait en revanche perdre 49 points à Bruxelles, dont l'indice s'établit en 2012 à 126% de la moyenne belge au lieu de 175% pour le PIB.

Si on ne rapporte pas l'indicateur par tête, on constate que les facteurs de production wallons génèrent près de 25,9% du revenu national brut en 2012, alors que le poids de la Wallonie dans le PIB s'établit à 23,6% la même année. La Flandre représente, quant à elle, 61,0% du RNB contre 58,2% du PIB et, naturellement, la part de Bruxelles diminue à 13,0% du RNB contre 18,1% du PIB.

L'évolution des parts régionales dans le RNB apparaît légèrement plus stable que celle du PIB et, à Bruxelles, le déclin relatif mesuré en termes de PIB *per capita* est moins prononcé en termes de RRB par habitant, sous l'effet de l'évolution du solde des navettes bruxelloises mentionné plus haut. On pointera toutefois le net choc à la baisse qui intervient sur le RRB de la capitale en 2009. Au cours de cette année qui a suivi la crise financière internationale, les revenus nets de la propriété issus du reste du monde ont en effet fortement reculé dans le secteur bancaire, dont la valeur ajoutée est fortement concentrée à Bruxelles, occupant un poids important de l'économie régionale, ce qui pèse sur le RRB et non le PIB.

Graphique 1.10. Revenus régionaux bruts (RRB) et produits intérieurs bruts (PIB) – indices Belgique = 100

Source : ICN, estimations IWEPS.

En termes absolus, la correction du PIB ainsi effectuée donne lieu à une évaluation plus élevée pour la Flandre et pour la Wallonie. C'est l'inverse pour Bruxelles. La différence entre le RRB et le PIB vaut environ 11 milliards pour la Wallonie (15 milliards pour la Flandre).

Cette balance positive des revenus primaires, essentiellement des salaires, peut être mise en relation avec les dépenses des agents résidents. Elle explique en partie le niveau élevé de la consommation des ménages wallons par rapport au PIB régional, ce qui sera analysé plus en détail au chapitre 3.

En somme, la faiblesse relative de la production intérieure wallonne, qui a poussé les Wallons à s'exporter davantage, doit être comparée à la demande qui émane des résidents wallons, et qui est plutôt fonction de leurs revenus. Cette confrontation explique en partie que la balance des biens et services est, quant à elle, négative (-19 milliards), comme il sera mis en évidence au chapitre 3. La balance des revenus primaires, incluse dans le RRB, compense donc partiellement la balance des produits.

Pour poursuivre l'analyse dans cette logique de balance de paiements, il faudrait encore en principe ajouter une balance de transferts. Elle est plus difficile à établir à l'échelle des régions. Toutefois, un aperçu en sera donné au chapitre 6, laissant apparaître aussi un flux net entrant de ressources pour la Wallonie.

6. Résumé

La position médiane de la Wallonie en Europe s'est maintenue ces dernières années en termes de PIB par tête, malgré la tendance longue au rattrapage des régions moins avancées de l'Union. Bien qu'elle s'inscrive dans le contexte de fléchissement de la croissance du PIB par tête des économies avancées européennes, la Wallonie a en effet mieux résisté à la crise que beaucoup de pays et régions européennes, y compris de tradition industrielle. Depuis la fin des années 1990, le taux de croissance du PIB par tête wallon se rapproche aussi de celui du PIB par tête flamand.

L'écart par rapport au nord du pays reste toutefois important. Il puise vraisemblablement ses racines historiques bien avant les années septante, la productivité moyenne wallonne accusant déjà un déficit important par rapport à la moyenne du pays, grevant le PIB par habitant. Toutefois, les chocs pétroliers ont entraîné une baisse du taux d'emploi dont l'évolution a, à son tour, amplifié la détérioration des indices de PIB par tête wallons.

L'accroissement progressif de la proportion de navetteurs a manifestement constitué une réponse aux difficultés rencontrées par les résidents wallons sur le marché du travail intérieur. Cet effet important est corrigé lorsque l'on considère un indicateur tel que le revenu régional brut, celui-ci livrant alors une image sensiblement moins défavorable de l'économie régionale.

En somme, le niveau relatif du PIB par tête démontre simplement que la Wallonie concentre comparativement peu de valeur ajoutée intérieure par rapport à la population qui réside sur son territoire. La position de la région wallonne se doit donc d'être examinée en lien avec celle des régions qui l'entourent, en mettant en évidence les interactions qui les lient avec elle. Les facteurs d'attractivité d'une activité intérieure plus dense méritent également d'être étudiés. L'ensemble de ces questions seront abordées dans la suite du rapport.

7. Références

BIATOUR B. et KEGELS C. (2015), "Labour productivity growth in Belgium : Long-term trend decline and possible actions", *Working Paper*, n°6-15, BFP.

BOVEROUX P., GILISSEN P. et THOREAU F.L. (2004), *50 ans d'histoire économique de la Wallonie*, CESW.

BUYST E. (2015), « Shifts in Belgian spatial inequality between 1896 and 2010 », *21ème Congrès des économistes - La croissance: Réalités et perspectives*, pp. 71-90, Editions Université Ouverte.

CAPRON H. (2007), « Croissance et développement spatial inégal des régions », in Bayenet B., Capron H. et Liégeois P., *L'espace Wallonie-Bruxelles, voyage au bout de la Belgique*, chapitre 8, pp. 199-226, De Boeck.

CHADRON N., MIGNOLET M. et MULQUIN M.-E (2008), « Les Revenus Régionaux Bruts (RRB) en Belgique: un exercice d'évaluation sur la période 1995 à 2004 », *Cahier de recherche - Série Politique Economique*, n°26, CERPE.

CLERBOIS I. et ERNAELSTEEN C. (2015), « Evolution des disparités de croissance régionale entre 1967 et 2013 », *21ème Congrès des économistes - La croissance: Réalités et perspectives*, pp. 91-106, Editions Université Ouverte.

HOUARD J. et MARFOUK A. (2000), « Portrait socio-économique des régions européennes », in Beine M. et Docquier F., *Croissance et convergence économiques des régions: théorie, faits et déterminants*, chapitre 1, pp. 19-54, De Boeck.

HOUARD J., QUEVIT M., BODSON et DANGOISSE A. (1991), *Impact régional 1992 : les régions de tradition industrielle*, De Boeck.

IWEPS (2015), *Tendances Economiques*, n°49, octobre 2015.

IWEPS (2015b), *Chiffres-clés de la Wallonie*, n°14, octobre 2015.

REGINSTER I., RUYTERS C. et alii (2011), « Développement d'indicateurs complémentaires au PIB Partie 1 : Revue harmonisée d'indicateurs composites/synthétiques », *Working Paper*, n°4, IWEPS.

CHAPITRE 2. ANALYSE MACROSECTORIELLE DE LA CROISSANCE WALLONNE

Olivier Meunier (o.meunier@iweeps.be)

1. Introduction

Dans les pays industrialisés, le développement économique est depuis longtemps caractérisé par un processus graduel de mutation structurelle (Pilat *et al.*, 2006). De façon stylisée, on peut ainsi distinguer trois phases de développement économique. Initialement, le secteur primaire concentre la majeure partie de la production et de l'emploi. Ultérieurement, l'avènement de l'ère industrielle s'est traduit par le recul progressif de la part de la valeur ajoutée et de l'emploi de l'agriculture, au profit en particulier de l'industrie manufacturière. Puis, plus récemment, le déclin de la part du secteur manufacturier et l'extension correspondante des activités des services marquent un phénomène de tertiarisation croissante de l'économie, aux dépens des deux secteurs primaire et secondaire. La Wallonie s'est naturellement inscrite dans cette évolution.

En un peu moins d'une génération, la structure productive de l'économie wallonne s'est ainsi profondément modifiée. Cette transformation structurelle se mesure tant en termes de restructuration de la production que de réallocation de l'emploi entre les activités économiques régionales.

L'objet de ce chapitre est de documenter l'évolution récente de la structure économique de la Wallonie, en retenant deux indicateurs, la valeur ajoutée brute (VAB) (section 2) et l'emploi (section 3). Nous montrons ainsi d'abord comment s'est transformée la composition de la structure de production et d'emploi de l'économie wallonne. Nous mettons ensuite en évidence dans quelle mesure chacune des branches d'activité a contribué à l'altération de la structure économique régionale.

Une dernière section élargit le champ de l'analyse sectorielle, afin de mieux rendre compte des effets de réallocation entre branches d'activité. En particulier, nous considérons l'effet des réaffectations d'emplois d'une branche à une autre, au travers de la décomposition de la productivité du travail. Cet exercice donne ainsi une indication de l'impact macroéconomique de la dynamique de restructuration en cours de l'emploi wallon.

Enfin, le cadre de référence de notre analyse repose sur les bases de données issues du modèle macroéconomique régional HERMREG (cf. encadré 2.1), de sorte que les évolutions récentes de la valeur ajoutée et de l'emploi sont prolongées par leurs perspectives d'évolution à moyen terme (estimation de juin 2015). Ces dernières projections sont donc brièvement décrites au début de chaque section. L'intérêt de cette approche est de montrer comment les tendances décelées par le passé pourraient trouver leur aboutissement à l'horizon de quelques années. La période considérée s'étend ainsi de 1988 à 2020, les dernières statistiques officielles disponibles à la date de rédaction de ces lignes s'arrêtant en 2013. Par ailleurs, le niveau de décomposition sectorielle retenu dans l'analyse correspond aux 13 branches d'activité du modèle, décrites en annexe.

Encadré 2.1. Description du modèle HERMREG

Le modèle HERMREG est un modèle macroéconométrique, multisectoriel (13 branches) et multirégional de type *top-down* dont l'objectif est de fournir des projections à moyen terme des principaux agrégats de la comptabilité régionale. HERMREG⁸ s'articule entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan. L'originalité du modèle HERMREG réside dans la méthodologie utilisée pour déterminer les clés de régionalisation. Celles-ci sont déterminées de façon endogène en combinant deux approches : une approche *shift-share* et une approche par des méthodes d'estimations économétriques multivariées.

Outre les agrégats de la comptabilité régionale, des projections démographiques et de taux d'activité régionaux ainsi que des perspectives en matière de travail frontalier et de navettes sont également disponibles. Ces projections relatives au marché du travail permettent de prévoir l'évolution de la population active, de la population active occupée et du chômage (cf. chapitre 5). De plus, le modèle comprend un module de calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (qui permet de fournir une régionalisation des perspectives nationales en matière de GES), un bloc détaillé de finances publiques (cf. chapitre 6, section 6.2), ainsi qu'un module relatif aux comptes de revenus des ménages et au calcul de leur revenu disponible pour chaque région.

La base de données qui alimente le modèle apporte, en soi, un éclairage intéressant. Les besoins en statistiques des modèles macroéconométriques, qui plus est, incluant une dimension régionale, sont en effet importants. Dans son état actuel, celle-ci est constituée de séries (remontant jusqu'à 1980) de valeurs ajoutées, de salaires, d'investissements, d'emploi, de population et de chômage. Les principes qui ont guidé à sa confection, comme notamment la cohérence avec les statistiques de la comptabilité nationale et régionale, sont décrits par Bassilière *et al.* (2008b).

Les travaux de développement d'HERMREG sont le résultat d'une collaboration, entamée fin 2005, entre l'IWEPS, le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) et le Studiedienst van de Vlaamse Regering (SVR). Depuis le printemps 2012, une quatrième phase de développement du modèle a été entamée, qui vise à la mise en œuvre progressive d'une architecture ascendante (ou *bottom-up*) dans le système HERMREG-HERMES. Le modèle ainsi transformé devrait permettre les analyses d'impact régional. Certaines estimations issues de ces derniers développements sont également évoquées dans le présent rapport.

2. La croissance économique par branche

2.1. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE MOYEN TERME

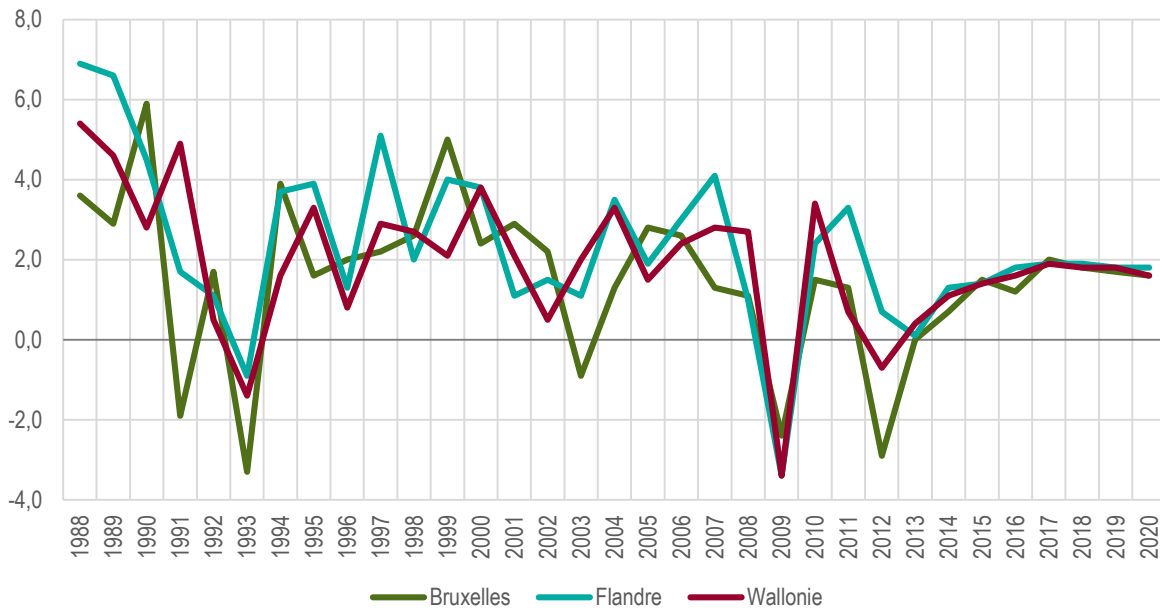
Le graphique 2.1 reporte les évolutions de la croissance de la valeur ajoutée totale de la Wallonie, de la Flandre et de Bruxelles entre 1988 et 2020. Les statistiques officielles de la comptabilité régionale, publiées par l'ICN, sont ainsi complétées au moyen des perspectives économiques de moyen terme (2014-2020) issues du modèle HERMREG⁹. Le recours aux projections du modèle macroéconomique permet de compenser le délai de constitution de la statistique officielle mais aussi de dépasser l'écueil que constituent les variations abruptes de la croissance économique observées depuis 2009 et la survenue de la crise financière¹⁰. Il importe dès lors d'en esquisser les grandes lignes¹¹.

⁸ Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière *et al.* (2008a).

⁹ Les perspectives économiques régionales 2015-2020 sont présentées avec plus détails dans Bassilière *et al.* (2015).

¹⁰ Les modèles HERMES et donc HERMREG sont des modèles de moyen terme. Leur finalité première n'est pas, à l'instar des modèles conjoncturels de court terme, de fournir des prévisions fines pour chaque agrégat pour chaque année, mais bien de brosser le tableau du paysage économique qui devrait exister, sous l'hypothèse de politique inchangée, à un horizon de six à sept ans et d'identifier les éventuels déséquilibres qui pourraient surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

¹¹ Afin de mieux fixer les idées, les perspectives de croissance économique sont décrites en termes de progression du PIB plutôt que d'évolution de la valeur ajoutée brute. Pour rappel, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées des branches d'activité, augmentée des impôts sur les produits (TVA comprise) et diminuée des subventions sur les produits.

Graphique 2.1. Evolution et perspective de croissance de la valeur ajoutée des régions 1988-2020 (en %)

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

Pour rappel, en 2009, à l'apogée de la crise financière globale, la forte dégradation de l'environnement économique international et national a entraîné la Wallonie, à l'instar des autres régions, dans une profonde récession. Les régions belges ont toutefois renoué avec une croissance économique positive dès 2010, dans le sillage du vif regain de l'activité et des échanges économiques internationaux, la reprise étant particulièrement vigoureuse en Wallonie. A partir de la mi-2011, la brutale dégradation du contexte conjoncturel international s'est traduite en Belgique par un net ralentissement de l'activité économique, qui s'est alors poursuivi tout au long de l'année 2012 et jusqu'au premier trimestre 2013. Au cours de cette période, l'activité économique de la Wallonie et de Bruxelles s'est inscrite en recul, tandis que la croissance économique de la Flandre demeurait positive. A partir du printemps 2013, le redémarrage graduel de la croissance de la Zone euro et le rétablissement progressif de la confiance des agents économiques, sur fond d'apaisement de la crise de la dette souveraine en Europe, ont créé les conditions d'un raffermissement modéré de la croissance, sur l'ensemble de l'année, en Wallonie et à Bruxelles, le PIB de la Flandre ne progressant pratiquement pas.

En 2014, première année de projection, le redressement de la contribution de la demande intérieure belge devrait avoir logiquement, vu les fortes interdépendances économiques entre les trois régions belges (cf. chapitre 3), stimulé l'activité de chacune d'entre elles.

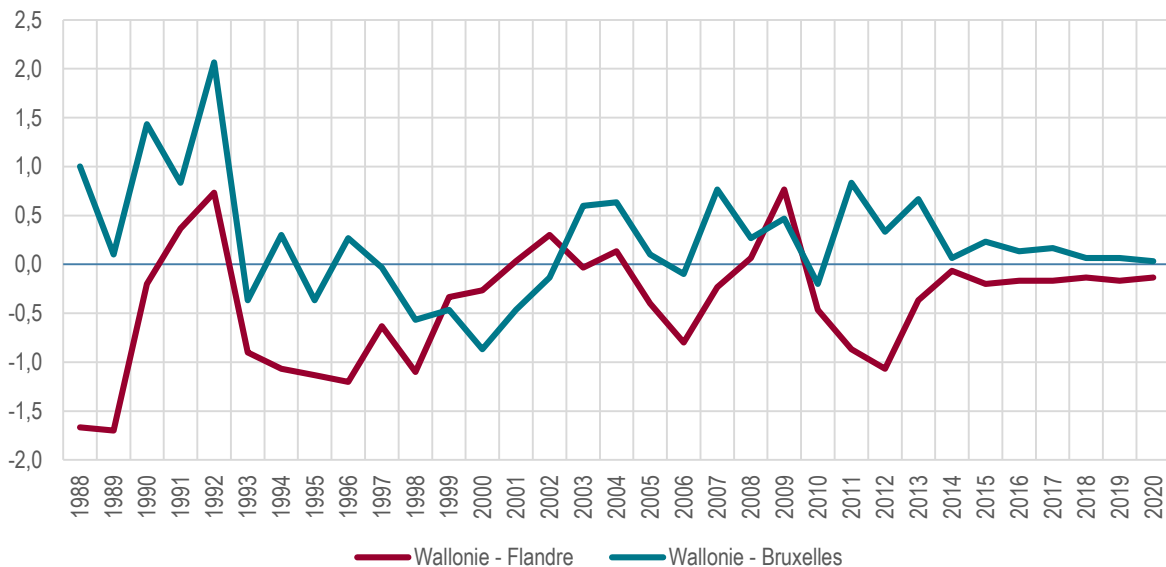
Globalement, sur les deux années 2013-2014, nous estimons que la croissance économique de la Wallonie a été similaire à la croissance flamande (1,4%) tandis que la progression du PIB de la Région de Bruxelles-Capitale est évaluée à 1,0%. Si les branches dont l'activité est peu liée à la conjoncture (santé et action sociale et services non-marchands) ont continué à apporter un socle de croissance à l'économie wallonne, c'est le fort rebond des autres services marchands qui constitue le principal moteur de la reprise. En revanche, le manque de relais du reste des branches d'activité marchande expliquerait la relative faiblesse du redressement économique en Wallonie comme dans les deux autres régions. La création de valeur ajoutée dans la construction, la branche énergie ou le commerce et l'horeca a été faible, à l'instar de l'activité de l'industrie manufacturière, bridée par le lent redémarrage de la croissance des principaux marchés d'exportation wallons et plus généralement, belges. Entre 2013 et 2014, la contribution à la croissance de ces branches a globalement été très faible ; le recul de la valeur ajoutée des services de transport et communications a, lui, contribué à abaisser la croissance des trois régions.

En 2015, selon les projections du modèle, l'accélération des rythmes de croissance des exportations et la poursuite du redressement de la demande intérieure belge ont soutenu la progression des PIB régionaux. La croissance économique est ainsi estimée à 1,1% en Wallonie, un rythme légèrement inférieur à celui obtenu à Bruxelles et en Flandre. En 2016, la croissance économique s'intensifierait encore en Wallonie (1,5%) et en Flandre (1,7%), tandis qu'elle se stabiliserait à Bruxelles (1,1%), en raison d'une contribution à la croissance plus modérée de la branche des autres services marchands.

A moyen terme (2017-2020), la progression du PIB en Wallonie (1,5%) demeurerait légèrement inférieure à la croissance économique projetée en Flandre et du même ordre que la croissance attendue à Bruxelles (1,5%). Cette évolution moyenne gomme toutefois un tassement de la croissance économique au sein des trois régions en fin de période.

L'évolution relativement terne de l'activité économique wallonne dans le passé récent – évolution observée (2012) ou estimée (2013-2014) – a creusé ces dernières années un écart de croissance à nouveau défavorable à la Wallonie vis-à-vis de la Flandre, alors que le déficit de croissance de la région wallonne par rapport à la Flandre avait eu tendance à se réduire jusque 2010 (cf. graphique 2.2)¹². Bien que fortement en baisse à partir de 2014, un différentiel wallon légèrement défavorable, par rapport à la Flandre, subsisterait à l'horizon 2020. La Région-Capitale accuse à nouveau depuis 2003, un écart de croissance négatif par rapport à la Wallonie, le fort différentiel favorable à Bruxelles observé en 2010 apparaissant, de ce point de vue, comme une exception. Malgré cela, les projections tablent sur une forte réduction de ce différentiel sur l'ensemble de la période 2014-2020 (cf. graphique 2.2).

Graphique 2.2. Différentiel de croissance de la valeur ajoutée brute : Wallonie-Flandre et Wallonie-Bruxelles – données lissées (en points de pourcentage)



Note : les écarts de croissance de la VAB sont lissés par une moyenne mobile de 3 ans. Un résultat négatif indique un différentiel de croissance défavorable à la Wallonie.
Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

¹² Bassilière et al. (2015).

2.2. STRUCTURE SECTORIELLE ET CONTRIBUTION À LA CROISSANCE PAR BRANCHE

Les performances macroéconomiques de la Wallonie, comme de la Flandre et de Bruxelles sont le reflet de la spécificité de leur système productif. La composition des portefeuilles d'activités économiques des régions (cf. section 2.2.1), d'une part, et les dynamiques régionales de croissance des branches d'activité (cf. section 2.2.2.), d'autre part, expliquent ainsi les disparités de croissance observées et projetées entre les régions.

Pour rappel, nous avons retenu le niveau de décomposition sectorielle en 13 branches d'activité du modèle HERMREG qui permet une analyse sur longue période. Cette échelle ne permet toutefois pas de rendre pleinement compte de la diversité sectorielle de l'économie wallonne, ni suffisamment de sa spécialisation par rapport à d'autres économies. Une désagrégation plus fine (par exemple, en 64 branches) est alors nécessaire. Si ces aspects ne sont par conséquent pas traités dans la présente analyse, ils sont toutefois abordés, à titre illustratif, à l'encadré 2.2 qui reporte des indices de concentration et de spécialisation de la structure d'activité wallonne.

Encadré 2.2. Concentration et spécificité des tissus économiques wallon et flamand

La notion de concentration renvoie à l'inégalité de la répartition des activités de l'ensemble de l'économie entre les branches qui la composent. Nous la mesurons ici au départ de la valeur ajoutée brute publiée selon un détail de 64 branches dans les comptes régionaux pour l'année 2012. Parmi les différents indices de concentration, nous avons retenu l'indice de Herfindhal, l'indice d'entropie de Theil ainsi que l'indice de Krugman (cf. Kubrak, 2013)

Concentration et spécialisation de la Wallonie et de la Flandre

	Wallonie	Flandre
Indice de Herfindhal	0,051	0,042
Nombre de secteurs qui concentrent l'activité	20	24
Entropie de Theil	-3,4	-3,5
Indice de spécificité de Krugman	0,34	0,40

Source : ICN, calculs IWEPS.

L'indice de Herfindhal représente la somme des carrés des parts relatives des secteurs dans le total régional. Il varie entre 0,016 (soit $1 / \text{le nombre de branches}$) lorsque tous les secteurs sont de même taille, et 1, lorsque l'ensemble de l'activité provient d'une seule branche. L'indice de Herfindhal est plus élevé en Wallonie qu'en Flandre indiquant que la valeur ajoutée de la Wallonie est concentrée dans un moins grand nombre de branches que celle de la Flandre.

De son côté, l'indice d'entropie de Theil, est égal à la somme des parts des branches, pondérées par leur logarithme. La valeur minimale de l'indice est donnée par $-\ln(\text{nombre de branches})$. La valeur maximum (0) est obtenue lorsqu'une seule branche concentre toute la valeur ajoutée. On remarque que la Flandre (-3,5) présente une concentration légèrement moins importante que la Wallonie (de -3,4).

Quant aux spécialités économiques régionales, elles font souvent l'objet d'indices de spécialisation par rapport à un territoire de référence. Pour la Wallonie, de tels indices font généralement apparaître la spécialisation de l'industrie wallonne dans le secteur pharmaceutique, les produits minéraux ou la métallurgie, en plus de diverses branches de services non-marchands (cf. par exemple *Les Chiffres-Clés de la Wallonie*, IWEPS, 2015). Au-delà de ces évaluations branche par branche, la spécialisation sectorielle peut, elle aussi, faire l'objet d'une estimation synthétique. C'est l'objet de l'indice de spécificité global proposé par Krugman, qui mesure la différence entre la structure productive de la région et celle du reste du pays, en sommant, en valeur absolue, les écarts de poids relatif de chaque branche d'activité entre les deux zones géographiques comparées. L'indicateur ainsi obtenu est compris entre zéro et un, c'est-à-dire entre aucune spécificité et une spécialisation entière dans des activités absentes dans les autres régions. Pour la Wallonie, l'indice de Krugman vaut 0,34 alors qu'il est égal à 0,40 en Flandre et à 0,61 à Bruxelles. Cela signifie que la structure sectorielle wallonne se singularise moins du reste de l'espace national que celle des deux autres régions. La spécialité tertiaire très marquée de la capitale explique naturellement son score élevé. Cet indicateur peut également être mesuré de façon bilatérale, il montre alors logiquement que la structure productive wallonne se démarque davantage de la structure bruxelloise que de la structure flamande.

2.2.1. LA STRUCTURE SECTORIELLE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE EN WALLONIE

Comme dans la plupart des économies industrialisées, l'évolution de la structure de production des régions belges est guidée par une tendance longue de tertiarisation de l'activité économique. La prépondérance accrue de la production et la consommation de services reflète une transformation socio-économique profonde, le passage d'une économie industrielle à une économie post-industrielle. En Wallonie, la part des branches de services marchands a nettement progressé depuis le début des années 1980. La quote-part des services marchands wallons, qui s'élevait à 46,8% en 1988, représentait en 2008, à la veille de la crise financière, 55,2% de la valeur ajoutée régionale. En Flandre, la progression de la part des services marchands a été encore plus forte, passant sur la même période de 45,9% à 59,5%. A Bruxelles, le poids relatif des activités tertiaires domine naturellement le processus de production, en raison du caractère essentiellement urbain de la structure économique de la capitale, de sorte que la part des services marchands engrangeait une hausse moins rapide, atteignant 70,7% en 2008 (pour 68,6% en 1988).

Tableau 2.1. Structure sectorielle des économies wallonne et flamande (valeur ajoutée brute à prix courants) (en %)

	1988	1995	2001	2008	2015	2020
WALLONIE						
1. Agriculture	2,5	1,7	1,3	0,9	1,0	0,9
2. Energie	4,4	3,4	3,3	3,1	2,9	3,1
3. Industries manufacturières	22,0	19,2	18,2	17,3	14,0	13,3
4. Construction	5,6	5,4	5,2	5,8	6,0	5,9
5. Services marchands	46,8	52,2	54,0	55,2	57,4	58,8
6. Services non-marchands	18,7	18,0	18,1	17,7	18,8	17,9
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FLANDRE						
1. Agriculture	2,4	1,8	1,6	1,0	1,2	1,2
2. Energie	4,9	3,9	3,4	3,0	2,9	3,2
3. Industries manufacturières	27,8	25,0	23,2	18,7	16,4	15,4
4. Construction	6,1	5,9	5,7	6,4	6,3	6,2
5. Services marchands	45,9	51,9	55,1	59,5	61,4	62,9
6. Services non-marchands	12,8	11,6	11,0	11,3	11,8	11,2
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

Au sein des services marchands, ce sont les services aux entreprises qui constituent le principal moteur de la tertiarisation du système de production en Wallonie (cf. tableau 2.2). La part de la branche des « autres services marchands », qui regroupe principalement ces activités, a ainsi enregistré un accroissement de 6 points de pourcentage entre 1988 et 2008, représentant à cette date près d'un quart (23,9%) de la valeur ajoutée de l'économie wallonne. Cette proportion est encore supérieure en Flandre (26,3%) et surtout à Bruxelles (28,2%). Outre les services aux entreprises, les parts du commerce et de l'horeca et des activités liées à la santé et à l'action sociale se sont également renforcées en Wallonie. En 2008, la part du commerce et de l'horeca s'établissait à 12,6%, alors qu'elle s'élevait à 16,0% en Flandre. En revanche, le poids relatif de la branche « santé et action sociale » dans la structure productive est plus important en Wallonie (8,4%) que dans les deux autres régions belges. Seule la part des services financiers s'est donc inscrite globalement en recul sur la période. En 2008, la part de la branche « crédit et assurances » atteignait ainsi 2,7% en Wallonie comme en Flandre, mais représentait 14,3% de la valeur ajoutée à Bruxelles.

Tableau 2.2. Structure sectorielle des services marchands en Wallonie et en Flandre (valeur ajoutée brute à prix courants) (en %)

	1988	1995	2001	2008	2015	2020
WALLONIE						
5. Services marchands	46,8	52,2	54,0	55,2	57,4	58,8
a. Transports et communication	6,4	7,7	7,8	7,2	6,5	6,2
b. Commerce et horeca	11,5	11,4	11,2	13,0	12,6	13,2
c. Crédit et assurances	3,5	3,6	3,3	2,7	3,3	3,0
d. Santé et action sociale	7,6	7,9	8,1	8,4	10,1	10,3
e. Autres services marchands	17,9	21,6	23,6	23,9	24,9	26,1
FLANDRE						
5. Services marchands	45,9	51,9	55,1	59,5	61,4	62,9
a. Transports et communication	5,9	7,4	6,6	7,5	6,6	6,3
b. Commerce et horeca	14,4	14,3	14,2	16,4	16,0	16,7
c. Crédit et assurances	3,5	3,9	3,5	2,7	3,3	3,1
d. Santé et action sociale	5,3	5,7	6,2	6,6	7,8	7,9
e. Autres services marchands	16,9	20,5	24,5	26,3	27,7	29,0

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

A côté des activités tertiaires commerciales, les services non-marchands, c'est-à-dire principalement l'administration publique et l'éducation, participent également du développement économique régional. C'est particulièrement évident pour l'éducation, la recherche publique, mais aussi pour la police ou la justice par exemple. Cependant, c'est de la valeur ajoutée des seules activités marchandes que découlent les ressources affectées aux services non-marchands, notamment au travers des prélèvements obligatoires. En Wallonie, le poids des branches non-marchandes dans la structure productive est resté relativement élevé, autour de 18,0%, proche du niveau observé en fin de période à Bruxelles, qui accueille pourtant un grand nombre d'institutions publiques en tant que capitale nationale et européenne.

Entre 1988 et 2008, le poids de l'industrie manufacturière et de la construction est globalement orienté à la baisse dans l'ensemble des régions (cf. tableau 2.3). En Wallonie, l'industrie manufacturière, dont la quote-part dans la valeur ajoutée s'élevait encore à 22,0% en 1988, ne représentait plus que 17,3% en 2008, une part légèrement inférieure au poids de l'industrie manufacturière flamande (18,7%) à cette date. Cependant, la contraction de la part du secteur manufacturier est proportionnellement plus grande au Nord du pays (un repli d'un tiers en Flandre contre un cinquième en Wallonie). A Bruxelles, l'importance relative des branches industrielles s'est nettement réduite, tombant de 9,3% à 4,0%. En Wallonie, la création de valeur ajoutée demeure principalement localisée dans la production de biens intermédiaires, dont le poids relatif en 2008 devient même légèrement plus important qu'en Flandre. En revanche, la branche des biens de consommation mais aussi la branche des biens d'équipement, représentent en 2008 une plus large portion de la production en Flandre qu'en Wallonie. Quant à la part de la branche construction, elle enregistre une nette diminution de l'activité sur l'ensemble de la période 1988-2008, une baisse intervenue en Wallonie, comme en Flandre, au début des années 1980.

Tableau 2.3. Structure sectorielle de l'industrie manufacturière en Wallonie et en Flandre (valeur ajoutée brute à prix courants) (en %)

	1988	1995	2001	2008	2015	2020
WALLONIE						
3. Industries manufacturières	22,0	19,2	18,2	17,3	14,0	13,3
a. Biens intermédiaires	12,2	10,7	10,2	10,9	8,2	7,9
b. Biens d'équipement	4,3	3,7	3,6	2,8	2,5	2,3
c. Biens de consommation	5,5	4,8	4,4	3,6	3,3	3,0
FLANDRE						
3. Industries manufacturières	27,8	25	23,2	18,7	16,4	15,4
a. Biens intermédiaires	12,5	11,2	10,5	9,1	7,7	7,4
b. Biens d'équipement	7,1	6,1	5,8	4,2	3,7	3,5
c. Biens de consommation	8,3	7,7	6,9	5,5	5	4,5

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

A partir de 2009, l'évolution de la structure d'activité des régions s'est inscrite dans un climat conjoncturel incertain induit par la crise financière et ses répliques (la crise des dettes souveraines de la Zone euro, notamment). Les « industries manufacturières », dont l'activité dépend en grande partie de débouchés extérieurs en raison de leur intégration dans les chaînes de valeur à l'échelle européenne, ont directement souffert de la décélération du commerce mondial, de sorte que leur poids dans la valeur ajoutée régionale se serait partout réduit. Ce repli pourrait avoir été plus marqué en Wallonie qu'en Flandre, notamment en raison d'une forte baisse de la part de l'industrie wallonne des biens intermédiaires. Relativement moins affectée par les fluctuations du commerce international, en raison de sa composante non-marchande et/ou plus abritée de la concurrence extérieure, la part des activités tertiaires dans la structure de production régionale devrait s'être encore consolidée au cours de la période 2009-2015. En Wallonie, ce mouvement, dont le rythme pourrait même s'être accéléré par rapport à la période avant-crise, aurait notamment été soutenu par la progression de la part des services non-marchands et des branches « santé et action sociale » et « autres services marchands ». La crise devrait pourtant avoir plus durement touché l'activité de la branche « commerce et horeca », dont le poids se serait resserré.

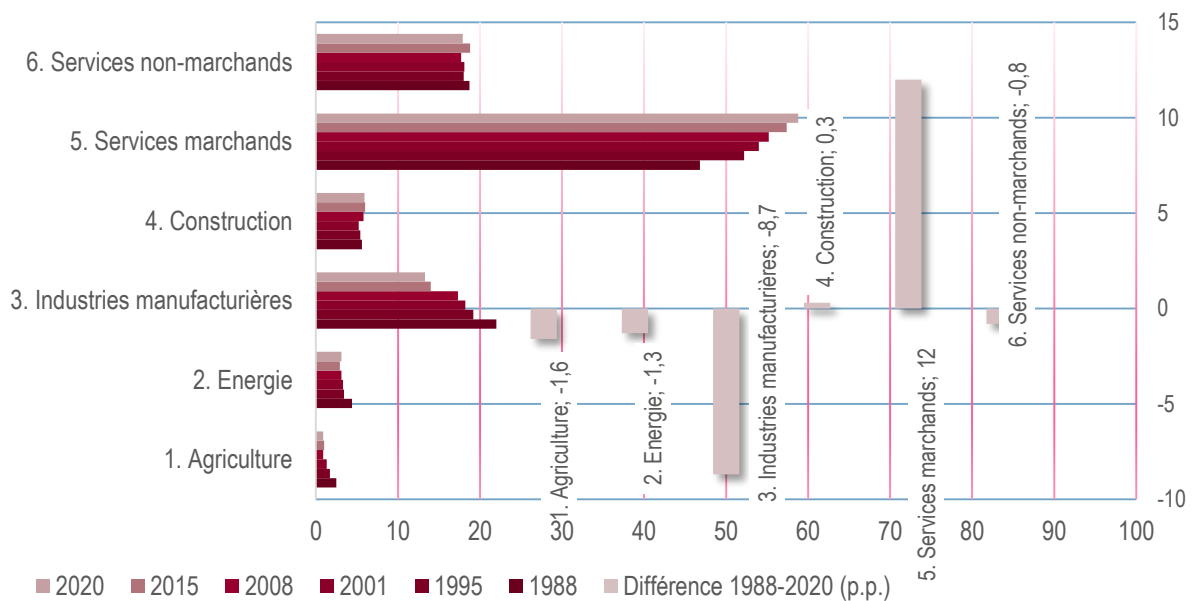
A moyen terme (2017-2020), la prépondérance des services marchands se renforcerait dans les trois régions. En Wallonie, les branches d'activité tertiaire, qui devraient accroître leur poids économique au cours de la période de projection, atteindraient 76,8% en 2020. La part structurelle des services marchands demeurerait moins importante en Wallonie (59,0% contre 62,8% en Flandre), la croissance économique wallonne continuant à reposer proportionnellement plus sur les services non-marchands. Le poids de ces derniers devrait toutefois se réduire, en Wallonie comme en Flandre, en raison des politiques de modération budgétaire planifiées. Au sein des activités marchandes, la part de la branche des « autres services marchands » dans la valeur ajoutée wallonne s'agrandirait encore ; elle s'élèverait en projection à 26,0% (contre 29,0% en Flandre). Au-delà de cette branche principale, la création de valeur ajoutée wallonne proviendrait principalement des branches « commerce et horeca », et « santé et action sociale », qui constitueraient les activités dont le poids dans la valeur ajoutée régionale est le plus important après les « autres services marchands ».

Corollaire au processus de tertiarisation, la régression de la part des activités industrielles devrait se poursuivre sur la période de projection. En Wallonie et en Flandre, cette désindustrialisation serait relative : la contraction de la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée régionale ne s'accompagnerait pas d'un recul de la production de la branche en volume. En Wallonie, la croissance moyenne de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'élèverait à 1,3% par an, alors que la part de la branche se réduirait en projection, pour atteindre 13,2% en 2020. En Flandre, tandis que l'output de l'industrie manufacturière progresserait en moyenne à un rythme de 1,4% par an entre 2015 et 2020, le poids économique de la branche devrait baisser, en termes nominaux,

jusqu'à 15,4% en 2020. A Bruxelles, en revanche, c'est tant la part que le volume de la production de l'industrie manufacturière qui se tasseraient. Le poids de la branche pourrait ne plus représenter que 2,5% de la valeur ajoutée de la capitale en 2020.

Le graphique 2.3 reporte l'évolution observée et projetée des parts dans la valeur ajoutée totale des principales branches d'activité wallonnes pour une sélection de dates entre 1988 et 2020 (histogrammes horizontaux). Le graphique indique également l'ampleur globale de la variation – accroissement ou réduction – des parts sectorielles entre 1988 et l'horizon de projection (2020) (histogrammes verticaux). Ainsi par exemple, le graphique indique que la part des services marchands dans la valeur ajoutée pourrait s'accroître de 12 points de pourcentage (pp) entre 1988 et 2020 ; la réduction de la part de l'industrie manufacturière pourrait être de 8,7 pp.

Graphique 2.3. Evolution de la structure sectorielle de la valeur ajoutée brute en Wallonie (en %)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

2.2.2. CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE BRUTE EN WALLONIE

L'analyse des évolutions sectorielles peut également se faire en termes de contribution à la croissance économique. La contribution d'une branche d'activité à la création de valeur ajoutée est déterminée à la fois par sa part dans la structure des activités économiques régionales, mais aussi par le dynamisme de croissance des entreprises qui la composent. Concrètement, la contribution d'une branche mesure ainsi la croissance de la valeur ajoutée (ou de l'emploi), pondérée par le poids relatif de la branche dans le portefeuille d'activités de la région, de sorte que la somme des contributions sectorielles égale le taux de croissance de la valeur ajoutée totale. Les contributions à la croissance de la valeur ajoutée des principales branches sont reprises dans le tableau 2.4.

En Wallonie, comme dans le reste du pays, ce sont les activités tertiaires qui constituent, sans surprise, au regard de leur poids, le principal moteur de l'économie régionale. Parmi ces branches, les « autres services marchands », que composent en grande partie les services aux entreprises, apportent en moyenne la plus grande contribution à la croissance économique des régions. Au cours de la période 1981-2008, la contribution de cette branche à la progression de la valeur ajoutée de la Wallonie s'est élevée en moyenne à 0,6% par an. La croissance wallonne est également soutenue, comme dans les deux autres régions, par une contribution relativement forte de la branche « transports et communication » et dans une moindre mesure, par le « commerce et horeca », mais aussi, plus en Wallonie qu'en Flandre, par les « services non-marchands ».

Tableau 2.4. Contribution sectorielle à la croissance de la valeur ajoutée brute en Wallonie et en Flandre (en %)

	1988-1994	1995-2001	2002-2008	2009-2015	2016-2020
WALLONIE					
1. Agriculture	0,02	-0,03	0,03	-0,01	0,00
2. Energie	0,02	0,13	0,04	0,03	0,02
3. Industries manufacturières	0,10	0,83	0,51	-0,29	0,20
4. Construction	0,12	0,09	0,19	0,10	0,10
5. Services marchands	1,53	1,04	1,01	0,47	1,12
6. Services non-marchands	0,05	0,16	0,24	0,10	0,10
7. Total	1,87	2,21	2,03	0,43	1,50
FLANDRE					
1. Agriculture	0,05	0,04	0,01	0,00	0,00
2. Energie	0,00	0,01	0,09	0,10	0,02
3. Industries manufacturières	0,48	0,96	0,19	0,03	0,20
4. Construction	0,12	0,14	0,21	0,10	0,10
5. Services marchands	1,80	1,51	1,51	0,53	1,22
6. Services non-marchands	-0,02	0,07	0,14	0,11	0,06
7. Total	2,42	2,76	2,19	0,80	1,68

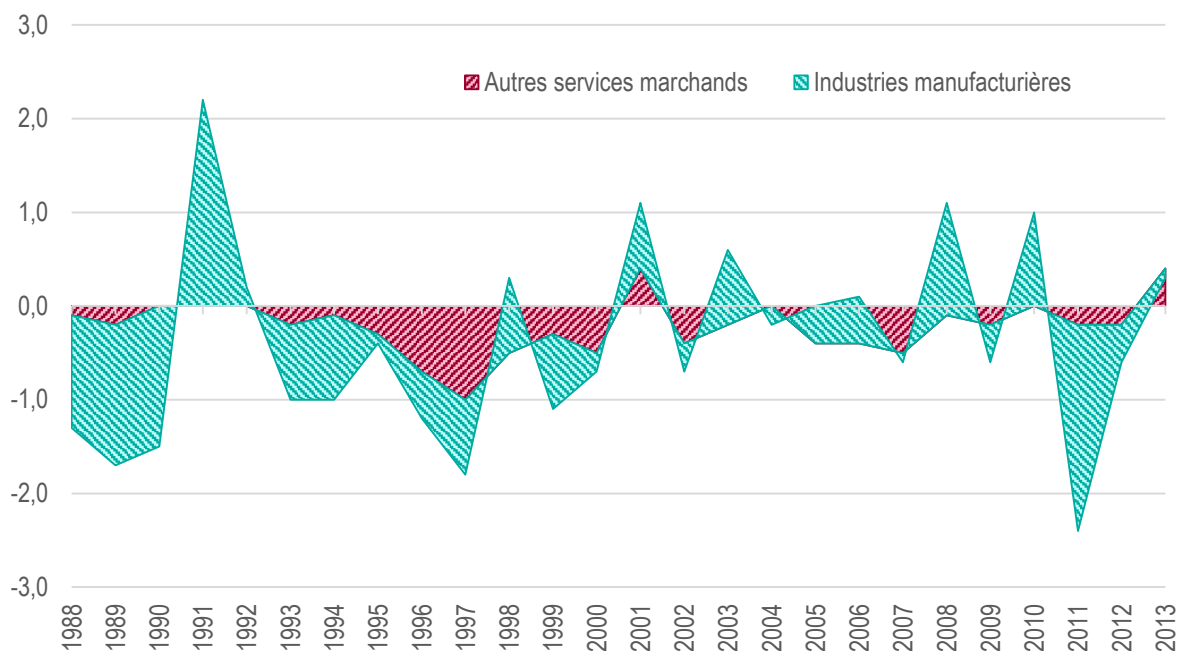
Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

Note : moyennes arithmétiques sur les périodes considérées.

Si la croissance économique de la Wallonie repose donc de plus en plus sur la production de services, l'apport des activités industrielles demeure important. Modérée à la fin des années 1980, la contribution à la croissance des branches industrielles s'est nettement affermie au cours de la seconde moitié des années 1990, avant de s'essouffler un peu en moyenne dans les années précédant la crise. Globalement, sur l'ensemble de la période, la contribution de l'industrie manufacturière atteint presque 0,5% en moyenne. Au sein de l'industrie manufacturière, c'est la branche des « biens intermédiaires » qui a apporté en moyenne la contribution la plus forte (0,4%) à la croissance wallonne. Autre branche industrielle, la construction, dont l'activité a significativement participé à la dynamique de création de valeur ajoutée durant les années 2002 à 2008, n'a cependant apporté, sur l'ensemble de la période, qu'une contribution limitée (0,1%).

Au regard de l'évolution des performances sectorielles enregistrées en Flandre au cours de la période 1988-2008, on notera encore que la contribution à la croissance des « autres services marchands » est en moyenne et en général plus forte en Flandre qu'en Wallonie. Cette supériorité s'est accrue à partir de la moitié des années 1990, de sorte que l'écart de croissance entre la Flandre et la Wallonie s'explique alors en grande partie par cette différence. En début de période, en revanche, l'écart de croissance entre les deux régions semblait davantage provenir de l'industrie manufacturière. Durant les années 1980, la croissance économique flamande bénéficiait en effet du fort dynamisme de l'industrie manufacturière, et en particulier des contributions de la branche « biens intermédiaires ». Le graphique 2.4 reporte l'écart qui sépare les contributions à la croissance de la valeur ajoutée des branches « industries manufacturières » et « autres services marchands » de la Wallonie et de la Flandre. Un résultat négatif indique que la contribution de la branche est supérieure en Flandre.

Graphique 2.4. Contributions à la croissance de la valeur ajoutée totale des branches « autres services marchands » et « Industrie manufacturière » : différence Wallonie-Flandre (en points de pourcentage)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

A partir de 2009, la dégradation de l'environnement économique international s'est répercutée sur l'ensemble de la structure productive wallonne. Les « industries manufacturières », particulièrement les « biens intermédiaires », dont l'activité dépend largement du commerce extérieur, ont souffert de la morosité des principaux marchés d'exportation wallons. Entraînées par l'industrie, la plupart des branches d'activité marchande ont également été affectée, principalement la branche « autres services marchands », mais aussi « le commerce et l'horeca » ou « les transports et communication ». Par contre, la contribution de la branche « santé et action sociale » est devenue le second soutien à la croissance régionale, après les « autres services marchands ».

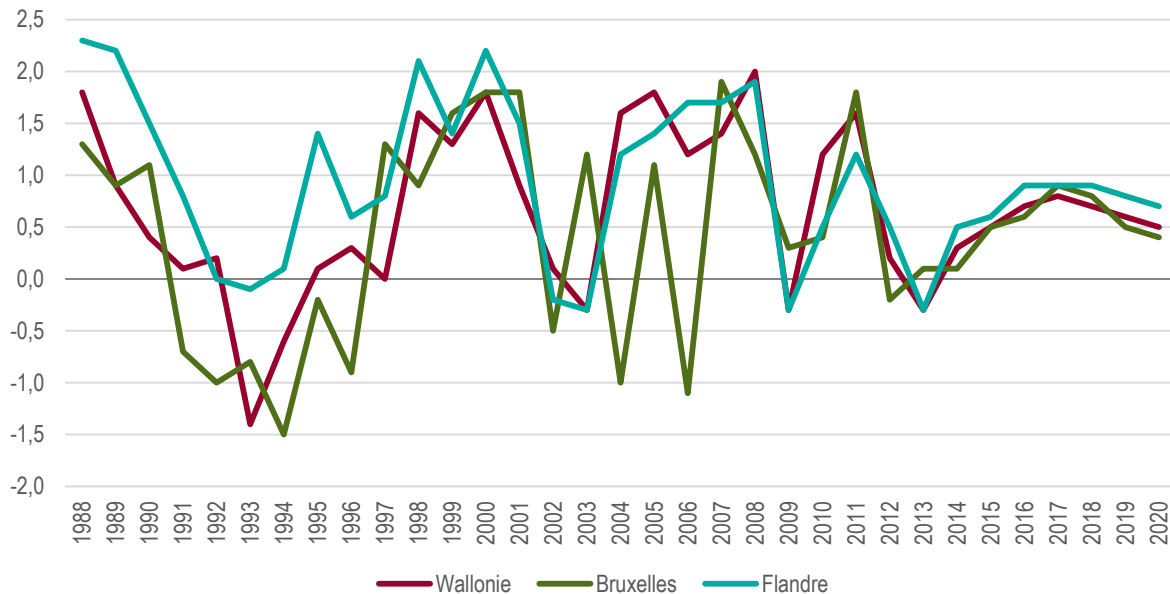
A moyen terme (2017-2020), la dynamique de reprise économique de la Wallonie reposerait notamment sur une contribution à nouveau élevée de la branche « autres services marchands », apportant 0,5 point à la croissance de la valeur ajoutée, la contribution des industries manufacturières s'établissant à 0,2 point. La croissance wallonne bénéficierait également d'une contribution encore élevée de la branche « santé et action sociale ».

La prépondérance des services marchands dans la structure de production s'observe également dans la composition sectorielle de l'emploi wallon.

3. L'emploi par branche

L'emploi intérieur d'une région recouvre l'ensemble des travailleurs salariés ou indépendants qui travaillent dans cette région, quel que soit leur lieu de résidence. Le graphique 2.5 reporte les taux de croissance observés et projetés de l'emploi intérieur des régions entre 1988 et 2020. Avant d'aborder l'analyse structurelle, précisons, comme précédemment pour la valeur ajoutée (cf. section 2.1), quelles sont les principales évolutions de l'emploi et des perspectives de moyen terme.

Graphique 2.5. Evolution et perspective de croissance de l'emploi intérieur des régions 1988-2020 (en %)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

3.1. PERSPECTIVES DE L'EMPLOI INTÉRIEUR WALLON À MOYEN TERME

En 2009, l'ampleur de la crise économique laissait craindre une évolution très défavorable de la dynamique des créations d'emplois en Wallonie, comme dans le reste du pays. Cependant, confrontées au ralentissement de la demande, les entreprises ont privilégié la mise en œuvre de stratégies visant à réduire la durée moyenne du temps de travail, espérant ainsi retarder le moment de se séparer d'une main-d'œuvre qualifiée. Elles ont à cette fin largement tiré avantage des dispositifs publics anti-crise. Ces mesures ont certainement permis de limiter la dégradation de l'emploi intérieur wallon pendant la récession (-0,3%). En 2010 et 2011, le retour rapide de la croissance mais aussi le prolongement des dispositifs anti-crise ont amené une reprise précoce de l'emploi wallon. Soutenues principalement par le redressement des embauches dans les « autres services marchands », la « santé et action sociale » et le « commerce et horeca », les créations d'emplois se sont ainsi élevées, sur l'ensemble de ces deux années, à près de 32 200 postes (1,3% en moyenne). A partir de 2012, le fléchissement de la croissance économique, que vient renforcer l'arrêt des programmes publics de soutien à l'emploi, a durablement enrayé cette dynamique forte de création d'emploi.

La progression de l'emploi s'ajuste traditionnellement avec retard à l'évolution de l'activité économique, de sorte qu'en 2013, l'emploi intérieur des régions est largement affecté par la faiblesse antérieure de la conjoncture. En 2014, l'affermissement de la croissance économique des régions s'est accompagné d'une hausse encore modérée des embauches, en raison d'un mouvement de restauration partielle de la productivité du travail. Dans un contexte de basse conjoncture, les mécanismes de rétention de la main-d'œuvre font en effet de la productivité la variable d'ajustement. Les pertes d'emploi intérieur enregistrées en Wallonie en 2013 semblent cependant avoir été effacées en 2014.

À moyen terme (2017-2020), en phase avec le redressement progressif de la croissance économique, le rythme moyen de création nette d'emplois en Wallonie serait très légèrement inférieur (0,6% par an) à ceux des deux autres régions (0,7% et 0,8% par an, respectivement pour la Flandre et pour Bruxelles). Cet écart s'expliquerait notamment par l'érosion de l'emploi indépendant wallon (-0,1% par an en moyenne), qui se poursuivrait à moyen terme, alors que le nombre d'indépendants en Flandre (0,1%) et à Bruxelles (1,0%) tendrait à se renforcer. Cette évolution moyenne masque toutefois un fléchissement des rythmes de hausse de l'emploi au sein des trois régions en fin de période de projection, induit par le relatif essoufflement de la croissance économique et l'augmentation des gains de productivité. Ainsi, sur la période 2015-2020, les créations nettes d'emploi atteindraient, en moyenne, 7 900 par an en Wallonie (ou 47 000 emplois cumulés), 21 500 personnes par an en Flandre (soit près de 129 000 cumulées sur la période), et près de 4 300 en Région bruxelloise (soit près de 25 000 emplois cumulés).

3.2. STRUCTURE SECTORIELLE ET CONTRIBUTION À LA CROISSANCE DE L'EMPLOI WALLON

Dans chacune de ces régions, les branches de la « santé et action sociale » et des « autres services marchands » conserveraient à moyen terme un rôle moteur dans la croissance de l'emploi, comme observé par le passé. En effet, la dynamique de progression de l'emploi de ces deux branches ne s'est globalement pas démentie depuis le début des années 1980, de sorte que la part de ces deux branches dans la structure économique de l'emploi intérieur des régions n'a cessé de s'accroître. En Wallonie, la part de l'emploi dans la branche des autres services marchands a engrangé une hausse de 8,5 points de pourcentage entre 1981 et 2008, pour atteindre à cette date 19,2% ; la part de l'emploi de la branche santé et action sociale a, quant à elle, presque doublé, passant de 6,5% en 1981 à 12,7% en 2008. Bien que le poids des autres branches d'activités tertiaires soit globalement orienté à la baisse, l'effectif de l'ensemble des branches de services marchands et non-marchands représentait, en 2008, 80,0% de l'emploi intérieur wallon (contre 78,0% en Flandre et près de 92,0% à Bruxelles).

Tableau 2.5. : Structure sectorielle de l'emploi intérieur wallon et flamand (en %)

	1988	1995	2001	2008	2015	2020
WALLONIE						
1. Agriculture	3,3	2,7	2,1	1,7	1,4	1,2
2. Energie	1,4	1,2	1,1	1,1	1,2	1,2
3. Industries manufacturières	18,1	15,4	13,8	12,4	10,5	9,7
4. Construction	6,3	6,8	6,8	7,0	6,8	7,0
5. Services marchands	47,3	51,1	53,8	56,0	59,0	60,8
6. Services non-marchands	23,6	22,8	22,3	21,7	21,1	20,1
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FLANDRE						
1. Agriculture	3,2	2,7	2,3	1,9	1,5	1,5
2. Energie	1,7	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
3. Industries manufacturières	24,4	21,2	19,3	15,9	13,2	12,1
4. Construction	6,1	6,8	6,4	6,4	6,3	6,3
5. Services marchands	46,9	52,0	55,6	59,3	62,7	64,4
6. Services non-marchands	17,8	16,1	15,3	15,5	15,3	14,6
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

A l'inverse, l'érosion de l'emploi industriel devrait se poursuivre, dans les trois régions, en lien avec la poursuite du relèvement de la productivité attendu et structurellement nécessaires à l'industrie manufacturière, pour ces activités plus exposées à la concurrence internationale. Ainsi, la part des emplois de l'industrie manufacturière dans l'emploi

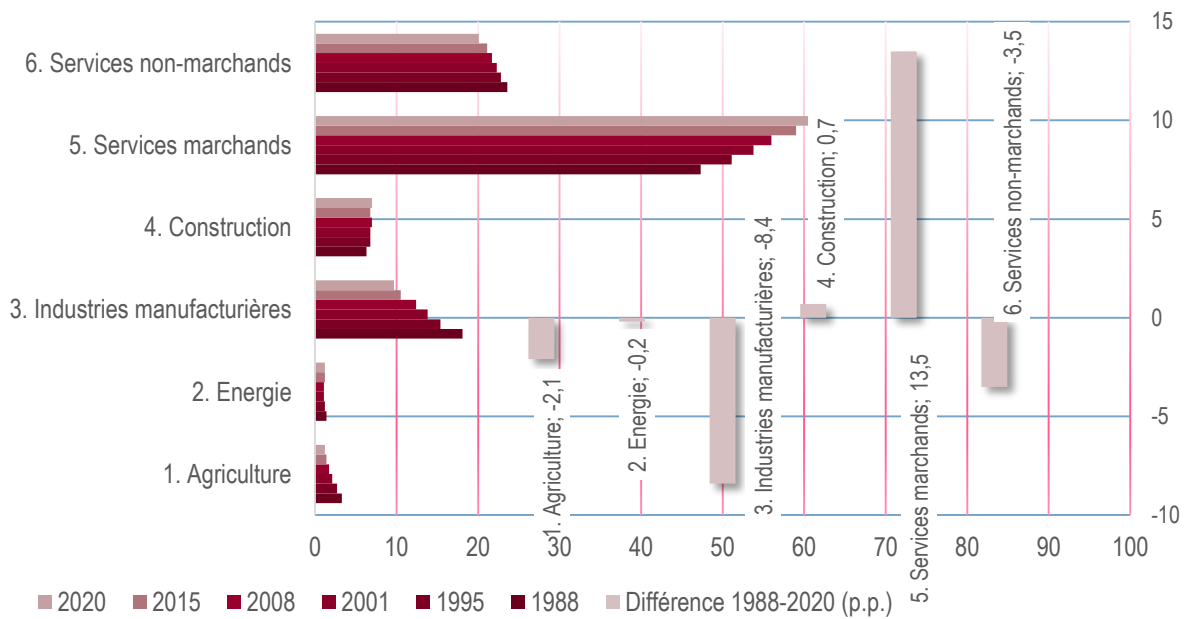
intérieur en Wallonie s'est-il réduit de presque la moitié, passant de 23,1% en 1981, à 12,4% en 2008. Le déclin de l'emploi industriel, qui est du même ordre en Flandre (de 27,0% en 1981 à 15,9% en 2008) est proportionnellement plus important encore à Bruxelles (de 12,0% en 1981 à 4,1% en 2008). La désindustrialisation de l'emploi n'est donc pas relative, comme c'est le cas en termes de création de valeur ajoutée, mais absolue, la diminution de la part de l'industrie manufacturière résultant d'une baisse des effectifs de la branche. On notera cependant, qu'une partie des pertes d'emploi industriel n'est qu'apparente et résulte de la recherche d'une plus grande efficacité dans l'industrie manufacturière, entre autres par un recours croissant à l'externalisation d'une partie du processus de production industrielle vers les services, notamment d'intérim.

A partir de 2009, la décélération du commerce international, qui a fortement impacté la croissance de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, a rendu plus pressante encore la réalisation de gains de productivité dans cette branche. Dès lors, la réduction de la part de l'industrie manufacturière, en particulier, en Wallonie, la production de biens intermédiaires, qui s'est poursuivie au cours de la période 2009-2015, s'est accentuée par rapport aux années précédant la crise. Corollairement, la progression de la quote-part des services marchands wallons s'est prolongée entre 2009 et 2015, sous l'effet de l'augmentation du poids des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » dans l'emploi total. En revanche, la baisse tendancielle de la part de l'emploi des branches « commerce et horeca » et « transports et communication » s'est poursuivie.

A moyen terme (2017-2020), le poids des industries manufacturières dans l'emploi total serait de 9,7% en Wallonie (contre 11,0% en 2013). Il serait à peine de 2,5% à Bruxelles (contre 3,1% en 2013), et tomberait à 12,1% en Flandre (contre 13,8% en 2013). La part dans l'emploi des régions des autres activités industrielles, c.-à-d. les branches « construction » et « énergie », devrait peu évoluer en projection. Au sein des services marchands, la progression de la part des branches « santé et action sociale » et « autres services marchands » devrait se consolider en projection en Wallonie, comme dans les deux autres régions, alors que le poids des branches « commerce et horeca », « transports et communication » et « crédit et assurances » fléchirait. Par ailleurs, les mesures d'économies budgétaires mises en place par les différents gouvernements devraient affecter l'évolution de l'emploi des services non-marchands, dont la part dans l'emploi se replierait en conséquence.

Le graphique 2.6 reporte l'évolution observée et projetée des parts de l'emploi des principales branches d'activité wallonne dans l'emploi total, pour une sélection de dates entre 1988 et 2020 (histogrammes horizontaux). Le graphique indique également l'ampleur globale de la variation – accroissement ou réduction – des parts sectorielles entre 1988 et l'horizon de projection (2020) (histogrammes verticaux). Ainsi, sur l'ensemble de la période 1988-2020, la proportion de travailleurs employés dans l'industrie manufacturière en Wallonie pourrait se réduire de 8,4 points de pourcentage, tandis que la part de l'emploi des services marchands dans l'emploi intérieur wallon progresserait de 13,5 points de pourcentage.

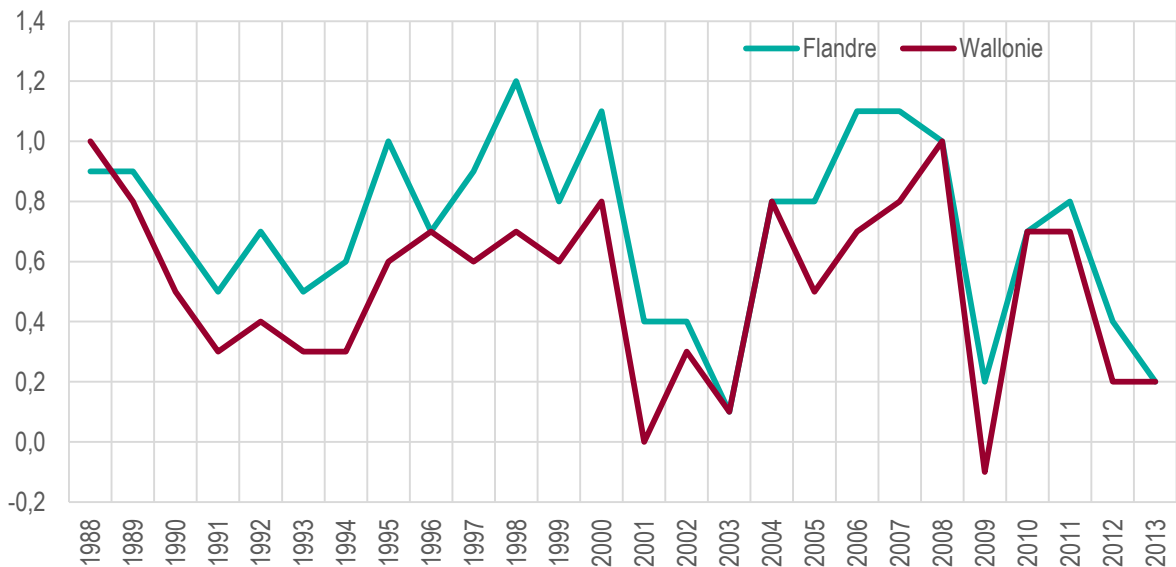
Graphique 2.6. Evolution de la structure sectorielle de l'emploi total en Wallonie 1988-2020 (en %)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

L'évolution de la structure de l'emploi régional est le reflet de la contribution à la croissance de l'emploi des branches d'activité qui composent l'appareil de production des régions. A cet égard, l'importance relative de l'apport des différentes branches ne diffère pas significativement entre la Wallonie et la Flandre. On remarquera cependant que la contribution des « autres services marchands » est systématiquement supérieure en Flandre, en particulier en période de haute conjoncture (cf. graphique 2.7). Ce plus grand dynamisme des entreprises flamandes de la branche, conjointement au recul moins marqué en Flandre de l'emploi dans le secteur industriel, expliquent ainsi l'essentiel de l'écart de croissance de l'emploi entre la Flandre et la Wallonie. Les déterminants économiques et sociaux qui président à cette disparité ne sont cependant pas investigués dans le cadre de ce rapport.

Graphique 2.7. Contributions à la croissance de l'emploi total de la branche « autres services marchands » : en Wallonie et en Flandre 1988-2013 (en %)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

4. Analyse de la productivité du travail

Les évolutions de la valeur ajoutée et de l'emploi décrites précédemment invitent à considérer la variation de la productivité du travail.

La productivité constitue un élément central dans l'analyse de la croissance économique. Indicateur de l'efficacité avec laquelle les ressources de l'économie sont employées, la productivité est en effet un élément déterminant de l'amélioration du niveau de vie de long terme de la région (cf. chapitre 1). À travers leurs effets sur les coûts de production et les revenus¹³, via des opérations de redistribution, les gains de productivité sont un facteur de croissance économique.

Nous avons retenu comme indicateur de productivité, le rapport entre la valeur ajoutée et l'emploi total, soit une mesure de la productivité apparente du travail. Plus aisément mesurable que la productivité totale des facteurs, la productivité du travail est l'indicateur le plus fréquemment retenu. En outre, parce qu'elle indique combien chaque travailleur produit et donc, quel est le revenu réel à distribuer dans la population, la productivité du travail mesure, mieux que la productivité multifactorielle, le potentiel de l'économie à hausser le niveau de vie (CENV, 1998).

En Wallonie, comme dans le reste du pays et dans de nombreux pays industrialisés, les gains de productivité du travail ont connu un tassement régulier depuis le milieu des années 1970 (cf. chapitre 1). Cette évolution est en partie influencée par la baisse de la durée moyenne du temps de travail. Cependant, le processus de tertiarisation, évoqué précédemment, est aussi souvent présenté comme un des canaux principaux du ralentissement tendanciel de la productivité, les gains de productivité étant plus rapides dans l'industrie manufacturière.

Dans la suite de cette section, nous décrivons d'abord comment ont évolué les gains de productivité du travail en Wallonie depuis 1988 et quelle pourrait être leur trajectoire à moyen terme, jusqu'en 2020 (projections HERMREG). Ensuite, au travers d'une décomposition comptable, les contributions des branches d'activité à la variation de la productivité wallonne seront mises en évidence. Cette méthode de décomposition permettra également de distinguer les effets sur la croissance de la productivité des dynamiques sectorielles de la recombinaison de la structure de l'emploi.

4.1. ÉVOLUTION ET PERSPECTIVE DE CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ WALLONNE

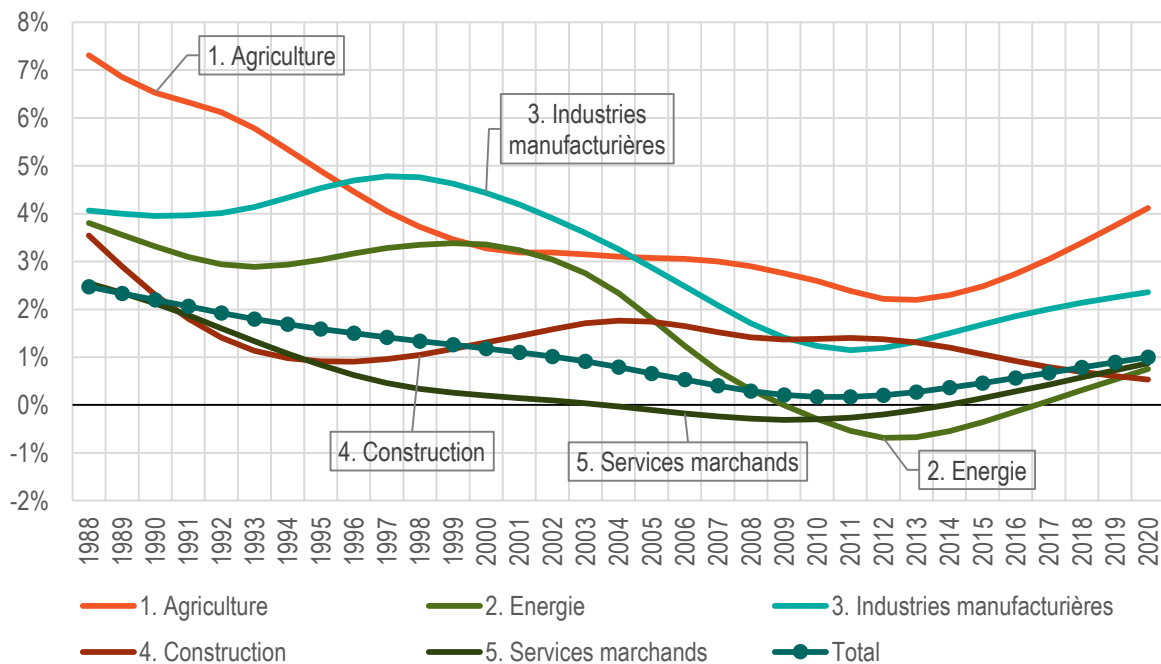
L'évolution lissée entre 1987 et 2008 des gains de productivité des principales branches d'activité marchandes est reportée dans le graphique 2.8. Les gains de productivité dans l'agriculture ont enregistré une forte hausse au début des années 1990, avant de se réduire. Sur la période précédant la crise (1987-2008), la croissance de la productivité agricole est toutefois demeurée proche de 5,0% par an en moyenne. Dans l'industrie manufacturière, le ralentissement de la productivité est intervenu plus tardivement, à la fin des années 1990. Entre 1987 et 2001, la tendance de gains de productivité par tête de cette branche s'établissait autour de 4,4% par an. Les rythmes de progression de la productivité de l'industrie manufacturière se sont ensuite réduits jusqu'en 2008, enregistrant une croissance moyenne de l'ordre de 3,4% par an entre 2002 et 2008. Au sein de l'industrie, les différentes sous-branches enregistrent toutes trois des taux de hausse de la productivité soutenus, la production de biens intermédiaires se distinguant toutefois par ses gains de productivité élevés durant la seconde moitié des années

¹³ Schématiquement, comme le rappelle par exemple Gamache (2005, p.11), les gains de productivité, qui tendent à abaisser les coûts de production, favorisent une baisse des prix de vente, ce qui entraîne une amélioration du pouvoir d'achat et du niveau de vie de ceux qui achètent les produits et services concernés. D'autre part, ils permettent aux entreprises de verser des salaires réels plus élevés et de fournir de meilleurs rendements aux actionnaires, sans compromettre leur position concurrentielle

1990. Dans la branche « énergie », la forte décélération des gains de productivité observée en début de période correspond au mouvement de contraction de la valeur ajoutée qui s'est poursuivi jusqu'en 1995. La progression de la productivité s'est ensuite stabilisée jusqu'au début des années 2000, avant de rechuter nettement au cours des années précédant la crise. Les gains de productivité dans la construction tendent à être inférieurs à ceux engrangés dans l'industrie. En recul jusqu'au milieu des années 1990, ils se sont graduellement redressés au cours de la décennie suivante, ils s'établissent en moyenne à 1,6% par an entre 1987 et 2008.

Le ralentissement de la productivité dans les services marchands est progressif. Proches de 2,0% en moyenne à la fin des années 1980, les gains de productivité tendent à s'amenuiser ensuite, les activités tertiaires enregistrant même au cours des années précédant directement la crise, des pertes de productivité. Sur l'ensemble de la période 1995-2008, la croissance moyenne de la productivité de la branche est proche de zéro. Cette situation masque cependant une certaine hétérogénéité de la productivité des sous-branches des services. Les services financiers et la branche « transports et communication » ont enregistré sur la période des gains annuels de productivité de l'ordre de 3,6%. A l'inverse, la productivité des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » s'est en moyenne détériorée entre 1987 et 2008 (respectivement de l'ordre de -0,8% et -1,1%), tandis que le niveau de productivité du commerce et de l'horeca s'est globalement stabilisé.

Graphique 2.8. Evolution tendancielle des gains productivité du travail en Wallonie par branche – 1988-2020



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

Note : la composante tendancielle des séries de gains de productivité a été obtenue au moyen d'un filtre de Hodrick-Prescott.

A partir de 2009, confrontées au fort ralentissement de la demande, les entreprises ont préféré aux licenciements la mise en œuvre de stratégies visant à réduire la durée moyenne du temps de travail. Le recul de l'activité économique s'est ainsi accompagné d'une contraction moins que proportionnelle du volume de travail, de sorte que la productivité du travail s'est repliée (De Mulder et Druant, 2011).

Cette stratégie de rétention de la main-d'œuvre a donc contribué à retarder l'ajustement de la productivité moyenne. Le délai de l'ajustement varie cependant en fonction des branches d'activité. Les entreprises industrielles sont effectivement soumises à une forte concurrence internationale, ce qui les pousse à comprimer continuellement leurs coûts salariaux par unité produite, notamment en renforçant leur productivité. Au cours de la période 2009-2015, le recul de l'emploi dans l'industrie manufacturière wallonne aurait ainsi permis à la branche d'enregistrer

globalement une légère hausse de sa productivité (0,5% par an). En revanche, la progression de l'emploi dans les services marchands ne devrait pas avoir donné aux entreprises la possibilité de restaurer leur niveau de productivité. Au contraire, les pertes de productivité de la branche pourraient avoir été de l'ordre de -0,4% par an. Au sein des services, ce sont le commerce et l'horeca et les autres services marchands qui auraient enregistré les plus fortes baisses de productivité. A l'inverse, les programmes de restructuration bilantaire des banques devraient s'être accompagnés d'une réduction de leur personnel, de sorte que le regain de l'activité du secteur financier se serait accompagné d'une progression relativement forte de la productivité.

À moyen terme (2017-2020), la Wallonie enregistrerait des gains de productivité réelle par tête de 0,9% par an dans l'ensemble des branches d'activité marchande. Cette progression constituerait, en quelque sorte, le rattrapage de l'évolution nettement peu favorable entre 2009 et 2015. Comme auparavant, les industries manufacturières constitueraient, en projection, une source importante de croissance de la productivité moyenne. Les gains de productivité manufacturière projetés en Wallonie s'établiraient à 2,3% par an sur la période 2017-2020. Dans les services marchands, la reprise attendue de l'activité devrait s'assortir d'une accélération des gains de productivité, qui freinerait dès lors les créations d'emplois attendues. La progression de la productivité des branches « autres services marchands » et « santé et action sociale » demeurerait atone en projection, tandis que les transports et communication renoueraient avec des gains de productivité importants, de l'ordre de 2,2% par an.

Enfin, le tableau 2.11, en annexe, reporte les niveaux de productivité du travail par branche d'activité, reflet de l'évolution des gains sectoriels de productivité par tête décrite ci-dessus.

4.2. DÉCOMPOSITION COMPTABLE DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ

On le voit, les niveaux de productivité et leurs rythmes de progression – observés ou attendus – varient d'une branche d'activité à l'autre. Cependant, comme le notent notamment Schreiber et Vicard (2011), dès lors qu'il existe des différences de productivité entre les branches, une nouvelle répartition des emplois entre activités tendra à affecter l'évolution de la productivité globale de l'économie. Ainsi, une redistribution de l'emploi d'une branche productive vers une activité peu productive aura pour effet d'abaisser la productivité agrégée. L'évolution de celle-ci résulte en effet, à la fois des gains de productivité engrangés au sein de chaque branche, mais également de la variation de la composition sectorielle de l'emploi.

Il est dès lors possible de décomposer comptablement les gains annuels de productivité de l'ensemble de l'économie en distinguant les effets respectifs des changements de structure et du taux de croissance de la productivité à structure inchangée¹⁴.

La première composante calcule le taux de croissance de la productivité qu'aurait enregistré l'économie si la structure sectorielle de l'emploi était demeurée inchangée sur la période. Ce taux de croissance à structure inchangée est ainsi obtenu par la somme des taux de croissance de la productivité de chaque branche pondérée par la part de chacun de ces secteurs dans la valeur ajoutée totale à la période précédente. La seconde composante, l'effet de structure, mesure l'effet des transferts d'emploi entre les activités productives, c'est-à-dire l'impact d'une modification de la structure sectorielle de l'emploi. Il s'agit de la somme des variations de la part de chaque branche dans l'emploi total, pondérée par la productivité relative de chaque branche. L'existence d'un effet de structure est l'indice d'une restructuration en cours dans l'économie. Une troisième composante rend compte de l'effet croisé de la variation de la productivité et du changement de structure. Cet effet d'interaction se calcule comme le produit des deux précédentes composantes. Il est positif lorsque ces deux effets sont complémentaires,

¹⁴ Voir par exemple Farberger (2000), Timmer et Szirmai (200) ou encore Antipa (2007) ou Schreiber et Vicard (2007) et pour une étude portant sur la Belgique, Biatour et Kegels (2015).

c'est-à-dire lorsque la productivité croît (décroît) dans un secteur qui embauche (licencie), et négatif lorsque les deux effets sont substitués, à savoir pour les branches enregistrant des gains de productivité tout en diminuant leur main-d'œuvre (Biatour et Kegels, 2015). La méthode de calcul, qui s'apparente à une analyse *shift-share* de la productivité, est présentée dans l'encadré 2.3.

L'intérêt de la méthode est évident, celle-ci permettant de mesurer l'impact de la restructuration sectorielle de l'emploi, soit la tertiarisation de la main-d'œuvre, sur l'économie wallonne. Autrement dit, est-ce que la dynamique des recompositions de la structure d'activité influe sur la performance macroéconomique ? Cependant, un second intérêt de cette décomposition tient également à la possibilité d'évaluer la contribution des branches d'activité à la croissance de la productivité régionale, de sorte qu'il est possible de distinguer les branches favorisant/pénalisant la productivité. Cette analyse en contribution est abordée après le calcul de décomposition de la croissance de la productivité agrégée. Cette décomposition est enfin appliquée à l'échelle des branches.

Encadré 2.3. Méthode de décomposition comptable de la croissance de la productivité

Analytiquement, la décomposition comptable de la productivité peut s'écrire comme suit. Cette formulation est reprise de Antipa (2007).

$$\dot{\pi}_t = \underbrace{\sum_i (q_{it-1} \dot{\pi}_{it})}_{(1)} + \underbrace{\sum_i \left(\Delta n_{it} \frac{\pi_{it-1}}{\pi_{t-1}} \right)}_{(2)} + \underbrace{\sum_i q_{it-1} (\dot{n}_{it} \dot{\pi}_{it})}_{(3)}$$

Où (1) : taux de croissance à structure inchangée, (2) : changement de structure et (3) : effet croisé

Avec π = la productivité du travail,

i est l'indice de la branche i et t est l'indice de l'année t

$\dot{\pi}_t = \frac{\pi_t - \pi_{t-1}}{\pi_{t-1}}$, le taux de croissance de la productivité entre $t - 1$ et t

$\pi_i = \frac{Q_i}{N_i}$, la productivité du travail de la branche i

Q = la valeur ajoutée en volume ;

$q_i = \frac{Q_i}{Q}$, la part de la branche i dans la valeur ajoutée de l'économie

N = emploi total

$n_i = \frac{N_i}{N}$, la part de l'emploi de la branche i dans l'emploi total N de l'économie

$\Delta n_t = (n_t - n_{t-1})$ la variation de l'emploi entre $t - 1$ et t

4.2.1. LA DÉCOMPOSITION DE LA CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ WALLONNE

Les résultats de la décomposition comptable des gains de productivité de l'économie wallonne sont reportés dans le tableau 2.6.

Tableau 2.6. Décomposition de la croissance de la productivité en Wallonie (en %)

	1988-2008	1988-1994	1995-2001	2002-2008	2009-2015	2016-2020
Productivité de l'ensemble de l'économie	1,43	2,01	1,35	0,94	-0,02	0,90
Croissance à structure inchangée	1,31	1,83	1,21	0,89	0,08	0,99
Changement de structure	0,28	0,46	0,27	0,10	-0,13	-0,14
Effet croisé	-0,03	-0,04	-0,03	-0,03	-0,01	0,00

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

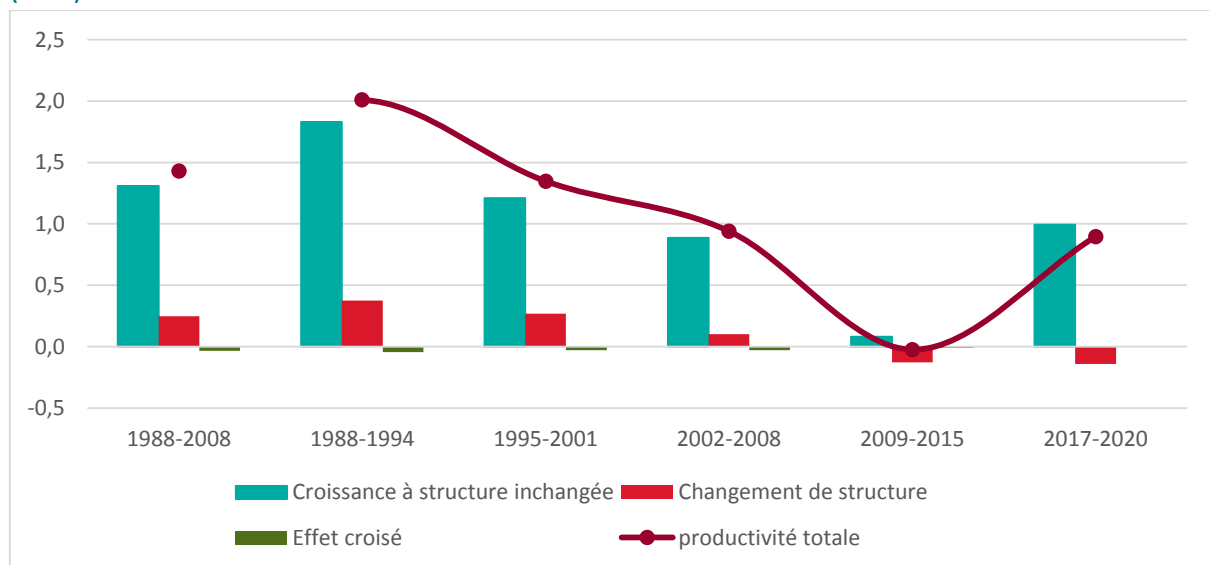
Note : l'additivité des résultats n'est pas maintenue en raison de l'utilisation de moyennes arithmétiques sur les périodes considérées.

La lecture du tableau 2.6 indique que, sur l'ensemble de la période précédant la crise 1988-2008, la progression de la productivité moyenne en Wallonie (1,43%) résulte principalement des gains moyens de productivité à structure constante (1,31%). Ce premier effet intra-branche n'explique cependant pas l'ensemble de la hausse moyenne de la productivité wallonne, qui résulte également, pour une moindre mesure, d'un effet de structure positif (0,28%). Enfin, l'interaction de ces deux effets est faible (-0,03), mais négative, la contribution des deux composantes intra- et interbranche étant plutôt substitut que complémentaire.

La prépondérance de l'effet intrabranche, c.-à-d. à structure inchangée, est un résultat qui concorde avec les conclusions des travaux récents de la littérature économique. Peneder (2002) montre ainsi qu'entre 1986 et 1999, l'impact de l'évolution de la structure sectorielle sur la productivité du travail des pays de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis, induit en moyenne « un impact plutôt faible sur la croissance agrégée de la productivité du travail » (p.22), qui est « largement dominée par les effets de croissance de la productivité intrabranche (*within effect*) » (p.37). Ce résultat est notamment confirmé par Antipa (2007), sur la période 1995-2006. La littérature met également en évidence l'effet généralement favorable du redéploiement sectoriel, soit un effet de structure positif. Comme le note encore Peneder (2005), la raison en est que les branches de services marchands dont la part dans l'emploi total s'accroît, enregistrent des gains de productivité plus faibles mais affichent des niveaux de productivité supérieurs aux activités industrielles¹⁵.

La décomposition de la productivité reste sensiblement identique lorsque qu'on considère son évolution au cours de la période 1988-2008 (cf. graphique 2.9). Le ralentissement de la productivité wallonne décrite précédemment est donc pour la plus grande part attribuable à l'essoufflement des gains de productivité au sein de chacune des branches. Cependant, l'effet favorable de la mobilité de l'emploi entre les branches tend également à se réduire, notamment en raison de la diminution du déficit relatif de productivité industrielle par rapport aux services marchands.

Graphique 2.9 : Décomposition de la croissance de la productivité de l'ensemble de l'économie en Wallonie (en %)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.
Note : moyennes arithmétiques sur les périodes considérées.

¹⁵ On notera toutefois que le niveau de productivité des « autres services marchands » est influencé par sa composante « activités immobilières » (dénotées « LL » dans la nomenclature NACE-Bel 2008), qui affichent un niveau de productivité très élevé. Les conventions comptables attribuent en effet à cette branche, outre l'activité des agents immobiliers, la valeur de l'ensemble des loyers payés par les ménages, y compris les loyers fictifs imputés aux propriétaires. Par conséquent, l'effet de structure de la croissance de la productivité wallonne est en quelques sortes surestimé. Retirer les activités immobilières « LL » de la branche HERMREG « autre services marchands » dépasse toutefois le cadre de cette analyse.

A partir de 2009, la volonté des entreprises de limiter les pertes d'emploi en dépit de la dégradation de la conjoncture économique, afin notamment de conserver une main-d'œuvre qualifiée, semble avoir encore renforcé le mouvement de réallocation des ressources en faveur des branches relativement moins productives. Entre 2009 et 2015, la baisse de la productivité moyenne (-0,02%) serait en effet principalement expliquée par un effet de structure négatif (-0,13%), que n'équilibrerait pas la croissance de la productivité intra-branche, le taux de croissance attendu à structure constante étant légèrement positif (0,08). L'effet d'interaction des deux composantes, qui demeurerait négatif, se réduirait encore.

A moyen terme, la restructuration de l'emploi wallon continuerait à freiner la progression de la productivité moyenne, comme le montre l'effet de structure qui demeure négatif (-0,14%). En revanche, la croissance de la productivité au sein des branches, c'est-à-dire à structure inchangée, devrait se redresser (0,99%), rendant possible un certain rattrapage de la productivité moyenne wallonne.

4.2.2. CONTRIBUTIONS SECTORIELLES À LA CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ TOTALE EN WALLONIE

La même méthode de décomposition comptable peut être appliquée à l'échelle sectorielle, afin d'analyser la contribution de chaque branche d'activité à la croissance globale de la productivité de la région. Cette contribution dépend non seulement de la productivité de la branche mais également de l'évolution du poids de l'activité dans le total de la structure productive. Elle est donc la somme du taux de croissance de la productivité de la branche pondérée par le poids de celle-ci dans la valeur ajoutée totale de la période précédente, d'un côté, et de la variation de la part de la branche dans l'emploi total, pondérée par la productivité relative de l'activité à la période précédente, d'un autre côté. A ces deux composantes, s'ajoute la contribution spécifique de la branche à l'effet croisé, un paramètre traditionnellement très faible.

Encadré 2.4. Contribution sectorielle à la croissance de la productivité du travail

Analytiquement, la contribution de chaque branche à la croissance de la productivité agrégée s'écrit comme suit (Antipa, 2007).

$$\dot{\pi} = q_{it}\dot{\pi}_{it} + \Delta n_{it} \frac{\pi_{it-1}}{\pi_{t-1}} + q_{it-1}\dot{n}_{it}\dot{\pi}_{it}$$

où les variables ont été décrites précédemment (cf. encadré 2.3).

Les contributions des principales branches d'activité sont reportées dans le tableau 2.7.

Tableau 2.7. Contributions sectorielles à la croissance de la productivité moyenne en Wallonie (en %)

	1988-2008	1988-1994	1995-2001	2002-2008	2009-2015	2017-2020
1. Agriculture	0,04	0,10	-0,01	0,03	-0,01	0,01
2. Energie	0,05	0,02	0,11	0,02	0,03	0,01
3. Industries manufacturières	0,44	0,29	0,70	0,34	-0,36	0,05
4. Construction	0,11	0,16	0,05	0,12	0,07	0,05
5. Services marchands	0,91	1,72	0,61	0,39	0,20	0,75
6. Services non-marchands	0,02	0,03	-0,01	0,05	0,03	-0,02
7. Total	1,57	2,31	1,45	0,96	-0,05	0,85

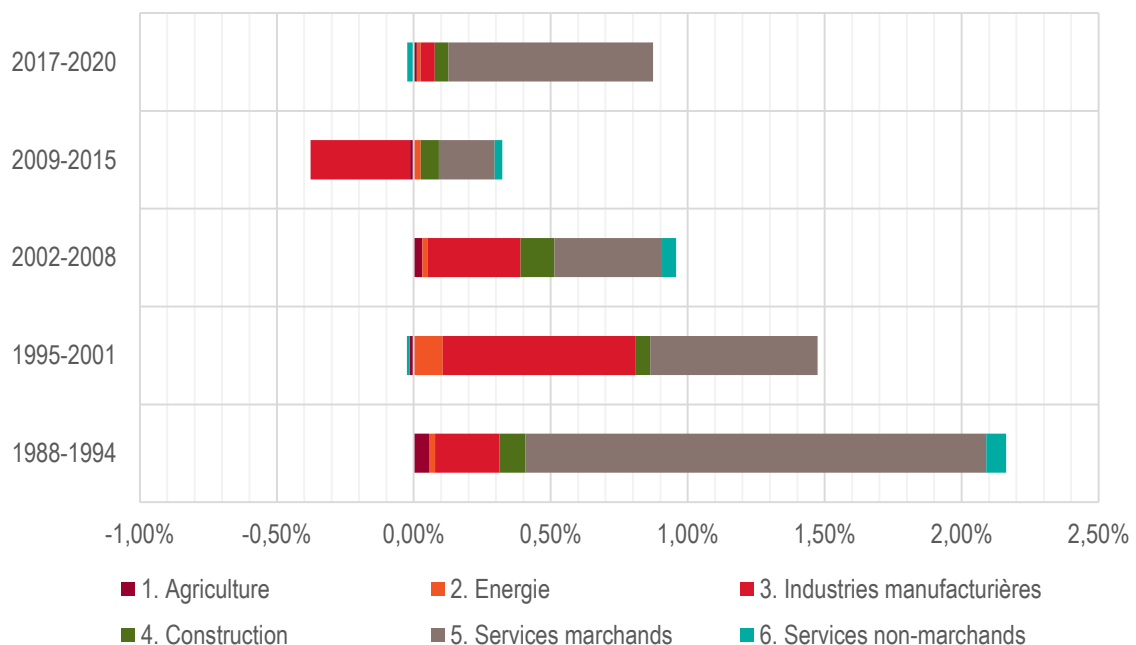
Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.
 Note : moyennes arithmétiques sur les périodes considérées.

Sur l'ensemble de la période 1988-2008, ce sont les services marchands qui apportent la contribution la plus importante à la croissance de la productivité wallonne (0,91%), soit environ le double de la contribution de l'industrie manufacturière (0,44%). Ces deux branches expliquent ainsi plus de 85% des gains moyens de productivité. Au sein des activités tertiaires marchandes, les principaux moteurs de la hausse de la productivité sont les autres services marchands (0,51%), en raison de leur poids dans la structure productive et la branche transport et

communications (0,18%), caractérisée par une intensité capitalistique relativement élevée. Les gains de productivité de l'industrie manufacturière proviennent essentiellement dans la production de biens intermédiaires (0,31%).

Cette décomposition moyenne masque cependant l'évolution des contributions sectorielles au cours de la période. Le ralentissement des gains de productivité agrégée résulte pour une large part de l'affaiblissement des hausses de productivité des services marchands, que compense partiellement un accroissement de la contribution de l'industrie, en particulier la production de biens intermédiaires, et, au cours des années 2000, du secteur du bâtiment (construction). Parmi les services marchands, l'impulsion donnée par la branche transport et communications intervient essentiellement au tournant des années 1990, pour s'estomper ensuite, tandis que les « autres services marchands » conservent leur rôle moteur dans la croissance de la productivité. La contribution du commerce et de l'horeca, négative entre 1995 et 2001, enregistre un net rebond durant les années précédant la crise, à l'inverse des services financiers et de la branche santé et action sociale, dont les contributions deviennent alors négatives.

Graphique 2.10. Contributions sectorielles à la croissance de la productivité moyenne de la Wallonie



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

Note : moyennes arithmétiques sur les périodes considérées.

Si l'industrie demeurait, jusqu'à l'orée de la crise financière, un gisement de productivité pour l'économie régionale, le repli de la productivité moyenne qui s'est opéré depuis 2009 et jusqu'en 2015 résulte d'abord de la contribution négative de la production industrielle (-0,36%), l'apport de branches tertiaires (0,20%) et de la construction (0,07%) ne suffisant pas à équilibrer cette chute. La contribution des services marchands, qui repose sur les autres services marchands mais aussi de la branche santé et action sociale, est en effet freinée par les contributions négatives des branches « commerce et horeca » et « transport et communications ».

A moyen terme, le rattrapage de productivité des services marchands devrait fournir la plus grande part des gains de productivité agrégée attendus (0,75%). La contribution des autres branches d'activité marchandes, et en particulier de l'industrie manufacturière (0,05%), devraient, elles, être marginales.

4.2.3. COMPOSITION STRUCTURELLE À L'ÉCHELLE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Enfin, la disparité des contributions des branches à la croissance de la productivité totale invite à s'interroger sur la part de cette différence qui résulte des effets de recomposition sectorielle de l'emploi, par opposition à la dynamique de productivité spécifique intra-branche. La décomposition comptable des contributions sectorielles en sa composante à structure inchangée et en celle à changement de structure est reportée dans le tableau 2.8. Les effets croisés, négligeables, sont omis par souci de concision.

Tableau 2.8. Décomposition de la croissance de la productivité à l'échelle des branches d'activité (en %)

		1988-2008	1988-1994	1995-2001	2002-2008	2009-2015	2017-2020
1. Agriculture	Croissance à structure inchangée	0,09	0,04	0,06	0,02	0,04	0,06
	Changement de structure	-0,03	-0,05	-0,03	-0,03	-0,03	-0,04
2. Energie	Croissance à structure inchangée	0,10	0,12	0,04	0,00	0,02	0,09
	Changement de structure	-0,09	-0,02	-0,01	0,03	-0,01	-0,04
3. Industries manufacturières	Croissance à structure inchangée	0,63	0,99	0,58	0,06	0,29	0,73
	Changement de structure	-0,42	-0,28	-0,23	-0,41	-0,23	-0,31
4. Construction	Croissance à structure inchangée	0,01	0,06	0,10	0,09	0,03	0,06
	Changement de structure	0,08	-0,01	0,02	-0,02	0,02	0,03
5. Services marchands	Croissance à structure inchangée	0,84	-0,07	0,03	-0,15	0,48	0,27
	Changement de structure	1,04	0,70	0,38	0,35	0,27	0,71
6. Services non-marchands	Croissance à structure inchangée	0,16	0,06	0,07	0,07	0,14	0,10
	Changement de structure	-0,11	-0,07	-0,02	-0,05	-0,16	-0,07
7. Total	Croissance à structure inchangée	1,83	1,21	0,89	0,08	0,99	1,31
	Changement de structure	0,46	0,27	0,10	-0,13	-0,14	0,28

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

Note : moyennes arithmétiques sur les périodes considérées.

Sur l'ensemble de la période 1988-2008, les contributions des grandes branches d'activité à la progression de la productivité moyenne reposent principalement sur l'apport favorable du taux de croissance de la productivité à structure inchangée. L'effet de structure, négatif pour les branches industrielles, à l'exception de la construction et positif pour les activités tertiaires de marché, reflète le redéploiement de l'emploi vers les services marchands et la construction, alors que la part de l'industrie et des services non-marchands dans l'emploi total devrait se réduire.

La désagrégation des services marchands en ses différentes sous-branches montre toutefois une certaine hétérogénéité des résultats de la décomposition inter et intra-branche. La contribution à la croissance de la productivité wallonne des branches « autres services marchands » provient non pas d'une dynamique de productivité sectorielle spécifique, c.-à-d. à structure constante, mais plutôt des transferts d'emploi vers ces deux activités. A l'inverse, les services financiers, le commerce et l'horeca et les activités liées aux transports et à la communication, qui enregistrent en moyenne une hausse de la productivité à structure inchangée, voient leur part dans l'emploi total diminuer, ce que révèle un effet de structure négatif.

Depuis la crise, l'évolution de la productivité moyenne est le reflet de contributions sectorielles où dominent les effets de transformation de la structure d'emploi, négatifs pour l'industrie manufacturière et la construction, favorables pour les services marchands. En somme, la crise a renforcé la restructuration tendancielle de l'emploi wallon du secteur industriel au secteur tertiaire. A l'échelle des sous-branches des services marchands, les résultats demeurent hétérogènes. L'effet de structure positif de la branche provient exclusivement de deux activités, les « autres services marchands » et la « santé et l'action sociale ». Le « commerce et horeca » enregistre à la fois un effet de structure défavorable et une baisse de la productivité à structure constante. Les « transports et communication » et le « crédit et assurances » enregistrent un effet de structure négatif et une hausse de la

productivité intra-branche, à l'inverse des autres services marchands, qui essuient des pertes de productivité à structure constante.

A moyen terme, les gains de productivité moyens résulteraient pour une large part des rythmes de progression de la productivité intra-branche, i.e. à structure constante, à la fois dans l'industrie et les services. La contribution de l'industrie manufacturière mais aussi des services non-marchands serait toutefois réduite en raison des déplacements d'emploi en faveur principalement des services marchands, et plus spécifiquement, des sous-branches « autres services marchands » et « santé et action sociale ». En revanche, l'ensemble des sous-branches tertiaires marchandes devrait bénéficier d'une hausse de productivité intrinsèque, c'est-à-dire sans modification de leur structure d'emploi.

5. Conclusions

A l'instar de l'évolution observée dans les économies industrialisées, la structure de production de l'économie wallonne s'est graduellement modifiée aux cours des dernières décennies. Ce deuxième chapitre avait pour principal objet d'examiner comment s'est recomposé le portefeuille d'activités économiques de la Wallonie depuis 1988, à la fois en termes de création de valeur ajoutée et d'emploi. Notre approche distingue le changement de structure observé au cours de la période précédant la crise financière, entre 1988 et 2008, de l'altération sectorielle induite par la période d'incertitude conjoncturelle qui est née de la grande récession, de 2009 à 2015. L'analyse de ces évolutions passées est prolongée par les perspectives de progression à moyen terme de la valeur ajoutée et d'emploi, résultats du modèle de projection macroéconomique régional HERMREG. Les principaux enseignements de cette analyse méritent d'être soulignés.

Depuis 1988, le changement de la structure d'activité économique de la Wallonie est caractérisé par le repli de la part des branches industrielles, en particulier l'industrie manufacturière, dans le total de la valeur ajoutée et de l'emploi, au profit du secteur des services, principalement les services aux entreprises. Cette désindustrialisation de l'outil de production régional est relative en termes de valeur ajoutée, mais absolue en matière d'emploi. La contraction de la part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée wallonne ne s'accompagne pas d'un recul de la production de la branche. En revanche, la diminution de la part des emplois industriels résulte d'une baisse des effectifs du secteur manufacturier. Ce constat ne doit toutefois pas nous amener à négliger le rôle que continuent à jouer les branches industrielles dans l'économie. L'industrie demeure un moteur de l'économie car elle satisfait un vaste éventail de demandes de consommation finales et intermédiaires (Pilat *et al.*, 2006) et exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie (cf. aussi le chapitre 3). Quant au recul relatif et absolu de l'emploi industriel, il résulte notamment du recours croissant à l'externalisation d'une part du processus de production vers les services.

Corollaire du déclin relatif de l'industrie, la tertiarisation de l'économie wallonne repose en grande partie sur la progression du poids des services non financiers aux entreprises, principale composante de la branche « autres services marchands ». En 2008, près d'un quart de la valeur ajoutée créée en Wallonie provenait ainsi des entreprises de cette branche. Conjointement à la progression de la part de la branche dans le système de productif régional, la dynamique relativement forte de la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi des « autres services marchands », renforce leur rôle moteur dans la croissance de l'activité économique de la Wallonie. Cependant, la contribution à la croissance tant de la valeur ajoutée que de l'emploi des services aux entreprises se révèle le plus souvent inférieur en Wallonie par rapport à la Flandre, un déficit qui explique l'essentiel de l'écart de croissance entre les deux régions.

Enfin, la question de l'impact macroéconomique des restructurations sectorielles est examinée. L'approche retenue repose sur une mesure des effets des réallocations de l'emploi entre branches sur les gains de productivité du travail. Globalement, entre 1988 et 2008, la productivité wallonne a bénéficié du redéploiement des emplois, des branches moins productives vers les activités plus productives. Cependant, cet effet favorable tend à se réduire au cours de la période, notamment en raison de la diminution du déficit relatif de productivité industrielle par rapport aux services marchands. En fait, le ralentissement tendanciel des gains de productivité en Wallonie reste pour la plus grande part attribuable à l'essoufflement des gains de productivité au sein de chacune des branches. Depuis la crise de 2009, l'impact de la mobilité des emplois entre branches est négatif, principalement en raison de l'érosion de la part de l'emploi industriel et de stratégies de conservation de la main-d'œuvre des entreprises des autres branches. A moyen terme, les effets de structure devraient rester négatifs, les gains de productivité projetés reposant à nouveau sur une dynamique intrabranche.

Enfin, on rappellera que l'analyse sectorielle développée dans ce deuxième chapitre repose sur une désagrégation en 13 branches. Les résultats présentés devraient être confirmés par une étude fondée sur une décomposition sectorielle plus fine, de sorte qu'une certaine prudence doit présider à la lecture, non des principales conclusions, mais des détails des résultats.

6. Références

- ANTIPA, P. (2007), Décomposition de la productivité et dynamiques sectorielles, *Bulletin de la banque de France*, 164, Août, 37-46.
- BASSILIÈRE D., BOSSIER F., CARUSO F., HENDRICKX K., HOORELBEKE D. et LOHEST O.(2008a), *Elaboration d'un modèle de projections régionales : une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP-IBSA-IWEPS-SVR.
- BASSILIÈRE, D., BAUDEWYNS, D., BOSSIER, F., BRACKE, I., CARUSO, F., HENDRICKX, K., HOORELBEKE, D., LAINE, LALOY, L., B.,MICHIELS, P.F. et MEUNIER, O. (2015), *Perspectives économiques régionales 2015-2020*, juillet.
- BASSILIÈRE, D., BOSSIER, F., CARUSO, F., HOORELBEKE, D. et LOHEST, O. (2008b), Vingt-cinq ans d'évolutions régionales – Un aperçu au départ de la base de données du modèle HERMREG, *Planning Paper*, 104, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, avril 2008.
- BIATOUR, B. et KEGELS, Ch. (2015), Labour productivity growth in Belgium, Long-term trend decline and possible actions, *Federal planning Bureau Working Paper*, 6-15, September.
- CENV – Centre d'Etude des Niveaux de Vie (1998), La productivité : secret de la réussite économique; *Rapport préparé pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*; Ottawa; mars.
- DE MULDER, J. et DRUANT, M. (2011), Le marché belge du travail pendant et après la crise, *Revue économique*, BNB, Juin, 91-106.
- FAGERBER, J. (2000), Technological Progress, Structural Change and Productivity Growth: A Comparative Study, *Structural Change and Economic Dynamics*, 11, 393-411.
- GAMACHE, R. (2005), La productivité, définition et enjeux, *Direction de la Recherche et de l'évaluation*, Travail Québec, 40.
- IWEPS (2015), Les chiffres clés de la Wallonie, 14, Octobre.
- KUBRAK, C. (2013), « Concentration et spécialisation des activités économiques : des outils pour analyser les tissus productifs locaux », Document de travail de la DDAR, E 2013/01, INSEE.
- PENEDER, M. (2002), Industrial structure and aggregate growth, *WIFO Working Papers*, 182, August.
- PILAT, D, CIMPER, A., OLSEN, K. et WEBB, C. (2006), Les mutations du secteur manufacturier dans les pays de l'OCDE, document de travail STI 2006/9, Organisation de coopération et de développement économiques, 41.
- SCHREIBER, A. et VICARD, A. (2011), La tertiarisation de l'économie française et le ralentissement de la productivité entre 1978 et 2008, *Document de la DARES*, 161, Juin.
- TIMMER, M. et SZIRMAI, A. (2000), Productivity growth in Asian manufacturing: the structural bonus hypothesis examined, *Structural Change and Economic Dynamics*, 11, 371-392.

7. Annexes

Tableau 2.9. Nomenclature des activités – Branches HERMREG

Dénomination de la branche HERMREG	NACE-BEL 2008 (A38)
1. Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche (AA)
2. Energie	Cokéfaction et raffinage (CD) + Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (DD) + distribution d'eau, gestion et assainissement des déchets et des eaux usées (EE)
3. Industries manufacturières	
a. Biens intermédiaires	Industries extractives (BB) + Industrie chimique (CE) + Produits pharmaceutiques (CF) + Fabrication de produits en caoutchouc et d'autres produits minéraux non métalliques (CG) + Métallurgie et fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements (CH)
b. Biens d'équipement	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (CI) + Fabrication d'équipements électriques (CJ) + Fabrication de machines et d'équipements n.c.a. (CK) + Fabrication de matériels de transport (CL)
c. Biens de consommation	Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabacs (CA) + Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure (CB) + Travail du bois, industrie du papier et du carton et imprimerie (CC) + Fabrication de meubles et autres industries manufacturières, réparation et installation de machines et d'équipements (CM)
4. Construction	Construction (FF)
5. Services marchands	
a. Transports et communication	Transports et entreposage (HH) + Télécommunications (JB)
b. Commerce et horeca	Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GG) + Hébergement et restauration (II)
c. Crédit et assurances	Activités financières et assurances (KK)
d. Santé et action sociale	Activités pour la santé humaine (QA) + Action sociale (QB)
e. Autres services marchands	Edition, services audiovisuels et diffusion de programmes de télévision (JA) + Services informatiques et services d'information (JC) + Activités immobilières (LL) + Activités juridiques et comptables, activités des sièges sociaux, conseil de gestion, activités d'architecture et d'ingénierie, activités de contrôle et analyse technique (MA) + Recherche-développement scientifique (MB) + Publicité et études de marché, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (MC) + Services administratifs et autres activités de soutien (NN) + Activités artistiques, récréatives et de loisir (RR) + Autres services (SS)
6. Services non-marchands	
a. Administration publique et éducation	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (OO) + Enseignement (PP)
b. Services domestiques	Activités de ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (TT)

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

Tableau 2.10. Evolution de la productivité apparente du travail par branche en Wallonie (millions d'euros)

	1988-2008	1988-1994	1995-2001	2002-2008	2009-2015	2017-2020
1. Agriculture	0,026	0,020	0,026	0,033	0,039	0,046
2. Energie	0,136	0,110	0,134	0,164	0,162	0,161
3. Industries manufacturières	0,062	0,045	0,061	0,080	0,085	0,097
a. Biens intermédiaires	0,071	0,046	0,070	0,097	0,099	0,111
b. Biens d'équipement	0,063	0,051	0,062	0,076	0,082	0,094
c. Biens de consommation	0,047	0,038	0,046	0,056	0,067	0,081
4. Construction	0,040	0,036	0,039	0,044	0,047	0,050
5. Services marchands	0,057	0,054	0,057	0,058	0,057	0,058
a. Transports et communication	0,061	0,052	0,063	0,068	0,073	0,081
b. Commerce et horeca	0,042	0,040	0,041	0,046	0,045	0,047
c. Crédit et assurances	0,081	0,058	0,086	0,100	0,123	0,141
d. Santé et action sociale	0,043	0,046	0,043	0,039	0,038	0,038
e. Autres services marchands	0,080	0,084	0,079	0,076	0,070	0,069
6. Services non-marchands	0,044	0,042	0,044	0,046	0,048	0,050
7. Total	0,053	0,048	0,054	0,058	0,058	0,061

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

CHAPITRE 3. ANALYSE DU TABLEAU ENTRÉES-SORTIES INTERRÉGIONAL DE 2010

*Frédéric Caruso (f.caruso@iweps.be)
Vincent Scourneau (v.scourneau@iweps.be)*

1. Introduction

Un tableau « entrées-sorties » est un outil statistique qui comptabilise tous les flux de biens et de services destinés à la demande finale ou à la consommation intermédiaire qui sont observés au sein d'une entité économique donnée (un pays ou une région) durant une période déterminée (généralement un an), en distinguant les différentes branches d'activité domestiques ainsi que les principales catégories d'agents dont émane la demande finale.

L'utilisation de ce tableau dans le cadre d'un modèle entrées-sorties particulier permet d'estimer quelles sont les répercussions d'une variation exogène de la demande finale sur l'ensemble des différents secteurs de l'économie. Il s'agit ainsi d'un outil qui permet de réaliser des mesures d'impact macroéconomique d'une politique publique ou d'un choc exogène (tel qu'une variation de la demande internationale) touchant un ensemble restreint de secteurs.

En Belgique, la construction du tableau entrées-sorties national est effectuée par le Bureau fédéral du Plan tous les cinq ans (selon les prescriptions d'Eurostat), le dernier exercice se référant à l'année 2010. Au niveau régional, des travaux sont également menés par le Bureau fédéral du Plan dans le cadre d'un projet conjoint avec les différents Instituts de Statistique Régionaux (IBSA, IWEPS, SVR), donnant lieu récemment à la finalisation du tableau entrées-sorties interrégional relatif à l'année 2010. Nous proposons dans ce chapitre une exploitation analytique de ce tableau qui détaille la structure des liens interindustriels en Wallonie et illustre la nature des liens commerciaux interrégionaux. De ce fait, l'outil permet de mesurer les relations économiques entre Régions, ce qui constitue une avancée précieuse pour améliorer la compréhension de la dynamique économique intra-belge.

Dans la deuxième section, nous présentons une analyse descriptive du tableau entrées-sorties interrégional. Nous calculons notamment à partir de ce tableau les PIB régionaux à la fois selon l'optique de la production et l'optique des dépenses. Nous analysons aussi en détail la structure sectorielle des échanges de biens et services intermédiaires de la Wallonie avec les deux autres Régions du pays. La troisième section propose une analyse du tableau sur base du modèle classique de Leontief (1936). Après avoir brièvement rappelé les principes de ce modèle, nous en déduisons directement les multiplicateurs sectoriels de production, de revenu et d'emploi pour la Wallonie. Nous comparons brièvement les résultats obtenus avec ceux relatifs à la Flandre. Ensuite, nous identifions les principaux secteurs porteurs pour l'activité économique et l'emploi au sein de la Région à l'aide de la méthode « extractive » et détaillons, à titre illustratif, la filière de production liée au secteur de la construction qui est un des principaux secteurs en termes de production et d'emploi au niveau wallon. La dernière section conclut en reprenant les principaux résultats obtenus au terme de l'analyse et tente d'en tirer quelques enseignements utiles à la prise de décision de politique économique.

2. Analyse descriptive de l'outil

2.1. PRODUCTION, DÉPENSES ET BALANCE COMMERCIALE

Synthétisant l'ensemble des transactions de biens et services observées dans l'économie en une année, le tableau entrées-sorties permet de reconstituer le PIB selon ses différentes optiques. En outre, ce tableau permet aussi de déterminer l'origine et la destination, sectorielle et géographique, des transactions. Cette section entend présenter les principaux enseignements que l'on peut tirer d'un tel descriptif détaillé des économies régionales belges.

Le tableau 3.1 présente la décomposition du PIB de chaque Région selon les optiques de la production et des dépenses (voir encadré 3.1 pour un rappel de ces notions), telle qu'elle est issue du tableau entrées-sorties régional de l'économie belge. Selon ce tableau, le PIB wallon s'élève à 86 milliards d'euros en 2010. Précisons que le PIB est établi selon les règles du Système Européen de Comptes de 1995 (SEC95) et qu'il diffère dès lors du PIB renseigné dans les comptes régionaux parus en février 2015 qui sont établis selon le nouveau système (SEC2010). En outre, pour des raisons techniques liées à la répartition régionale des impôts et subventions sur les produits¹⁶, il diffère aussi légèrement du PIB issu des comptes régionaux établis selon le SEC 95 parus en février 2014.

Il est avant tout frappant de constater que la balance commerciale de la Wallonie est très nettement négative. Elle s'élevait à -17 milliards d'euros en 2010, soit 19% du PIB régional. En d'autres termes, le PIB wallon ne suffit pas à rencontrer la demande de ses résidents. A l'inverse, l'activité bruxelloise génère un surplus de biens et de services (26 milliards d'euros) qui sont largement vendus aux autres Régions. La Flandre, elle, affiche des proportions dans le PIB des différents éléments de la demande finale plus proches de la Belgique dans son ensemble et son solde commercial total s'avère légèrement négatif.

On constate aussi que le poids des exports et imports (toutes origines et destinations confondues) est relativement plus faible en Wallonie que dans les deux autres régions du pays, ce qui sera également mis en évidence dans le chapitre 4 dans le cas des exportations internationales. La moyenne des importations et des exportations (internationales et interrégionales) rapportées au PIB témoigne d'un degré d'ouverture¹⁷ de l'ordre de 95% pour la Région. Ce même taux atteint 118% en Flandre et 137% à Bruxelles.

¹⁶ Dans la comptabilité régionale, la ventilation régionale des impôts et subventions sur les produits (TVA, accises, etc.), permettant de passer de la valeur ajoutée (mesurée aux prix de base) au PIB (mesuré aux prix du marché), est basée sur la ventilation régionale de la valeur ajoutée. Or, dans le cadre du tableau entrées-sorties, le montant des impôts nets de subventions a été réparti par Région en fonction du niveau de la demande finale de chacune d'elle afin de ne pas créer de distorsion entre l'optique production et l'optique dépenses. Cette adaptation méthodologique fait passer le PIB wallon de 84 milliards à 86 milliards pour l'année 2010.

¹⁷ Le degré d'ouverture est défini ici comme étant la moyenne entre le niveau des importations et des exportations, rapportée au PIB régional.

Encadré 3.1. Les différentes optiques de décomposition du PIB

Pour rappel, en retranchant de la production intérieure d'une région l'ensemble des achats intermédiaires (quelle que soit leur origine), on obtient la valeur ajoutée qui permet de calculer le PIB selon l'optique de la production :

$$\text{Produit intérieur brut (valeur ajoutée)} = \text{Production} - \text{Consommation intermédiaire}$$

D'un autre côté, la production qui n'est pas destinée à un usage intermédiaire interne est livrée soit à l'extérieur de la région (exportations), soit aux différents agents résidents pour satisfaire leur demande finale (consommation et investissements privés et publics). Une partie de la demande (intérieure et extérieure) étant cependant satisfaite par des importations, celles-ci doivent être déduites pour obtenir le PIB selon l'optique de la dépense :

$$\text{PIB} = \text{Consommation privée} + \text{Consommation publique} + \text{Investissements} + \text{Exportations} - \text{Importations}$$

La demande finale intérieure d'une région est composée des dépenses de consommation des différents agents résidents : ménages, institutions sans but lucratif et administrations publiques ainsi que des investissements de ces mêmes agents et de ceux des entreprises (qui n'ont pas d'autre dépense finale, leurs autres achats constituant une demande intermédiaire). Quant à la demande extérieure nette, elle constitue le solde commercial, qui, dans le cas d'une région, correspond à la différence entre, d'une part, la somme des exportations à destination des marchés internationaux et des autres régions et, d'autre part, la somme des importations en provenance de l'étranger et des deux autres Régions du pays.

Il ressort aussi que la consommation privée pèse beaucoup plus dans le PIB wallon, 68%, que dans celui des autres régions. Les dépenses de consommation wallonnes représentent 31% des dépenses de consommation du pays, part qui reflète pratiquement la part wallonne dans la population et qui dépasse de loin celle du PIB (24%), contribuant par là au déficit commercial régional. A l'évidence, ce poids est davantage à mettre en relation avec la part du revenu disponible des ménages wallons (de l'ordre de 28% du total belge) même s'il subsiste une différence sensible entre les deux grandeurs, témoignant du taux d'épargne relativement plus faible des Wallons (cf. chapitre 6).

Enfin, il apparaît que le taux de valeur ajoutée de la production intérieure wallonne est relativement élevé (niveau de la consommation intermédiaire faible). Cette caractéristique, liée notamment à la structure sectorielle de l'économie wallonne moins marchande, explique la part de marché relativement peu importante de la Wallonie dans les flux de commerce interindustriels. Le graphique 3.1, proposant une représentation schématique des flux entre les branches d'activité des trois régions, montre en effet la prépondérance du commerce intra régional flamand dans le total belge. La somme des livraisons intermédiaires en son sein (137 milliards) dépasse ainsi les livraisons intra et interrégionales des deux autres régions. Outre la taille de l'économie flamande, une explication possible de cette domination réside dans le caractère plus spécialisé et plus segmenté des chaînes de valeur en Flandre, comme tend à le montrer l'étude de Dhyne et Duprez (2015)¹⁸. D'une manière générale, on constate que l'ensemble des diagonales des cadrans sont très marquées, démontrant la prépondérance du commerce intra-branche en Belgique.

¹⁸ Dhyne et Duprez (2015), *La crise a-t-elle modifié l'ADN de l'économie belge*, Revue économique, septembre 2015, BNB.

Tableau 3.1. PIB régionaux en 2010 - optiques production et dépense (milliards, aux prix d'acquisition)

	Production	Consommation intermédiaire	PIB	Consomm. privée	Consomm. publique	Investissement	Exports	Imports	Exports - imports
Milliards d'euros									
Bruxelles	145	80	65	19	10	10	103	76	26
Flandre	475	271	204	111	49	46	240	242	-2
Wallonie	167	81	86	59	27	17	74	91	-17
Belgique	787	431	356	188	86	74	284	276	8
En % du PIB									
Bruxelles	222	122	100	29	15	16	158	117	41
Flandre	233	133	100	54	24	23	118	119	-1
Wallonie	194	94	100	68	32	20	86	105	-19
Belgique	221	121	100	53	24	21	80	78	2
En % de la Belgique									
Bruxelles	18	18	18	10	11	14	-	-	-
Flandre	60	63	57	59	57	63	-	-	-
Wallonie	21	19	24	31	32	23	-	-	-
Belgique	100	100	100	100	100	100	-	-	-

Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

Dans la suite de cette section, nous nous attachons essentiellement à mettre en évidence les éléments qui concourent au solde commercial négatif de la Wallonie.

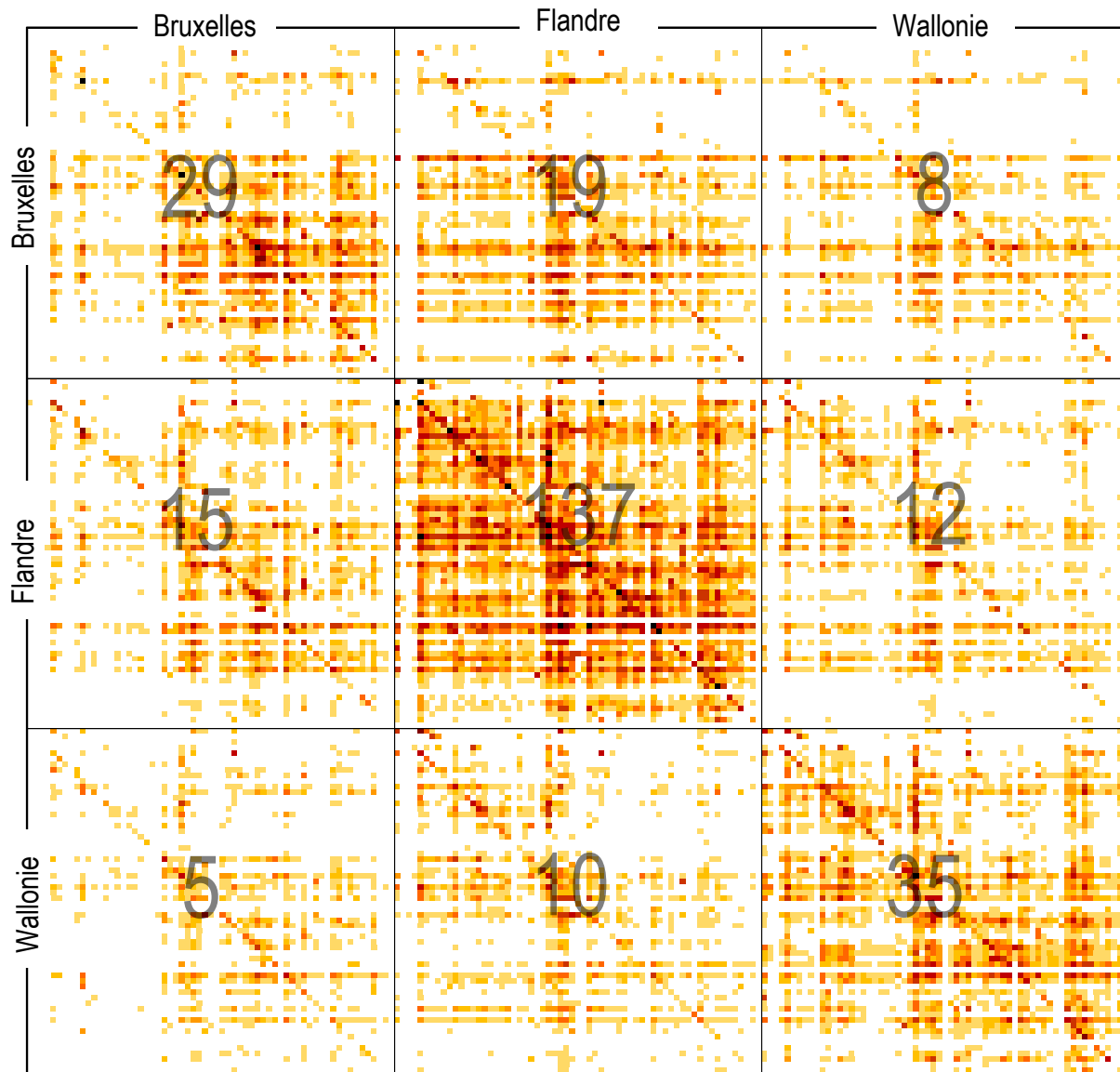
Le tableau 3.2 montre ainsi que les 17 milliards de déficit commercial de la Wallonie sont en grande partie imputables au solde interrégional (-16 milliards), tandis que le solde international est proche de l'équilibre (-1 milliard).

La principale composante responsable du déficit commercial interrégional de la Wallonie est la consommation des particuliers qui y contribue à hauteur de 9 milliards (plus de la moitié): alors que les consommateurs wallons se fournissent en Flandre et à Bruxelles pour près de 12 milliards, les producteurs wallons ne livrent aux consommateurs bruxellois et flamands que 3 milliards par an. La demande finale wallonne adressée à la Flandre concerne en majeure partie des biens et services issus de l'industrie manufacturière (et du commerce) tandis que celle adressée à Bruxelles concerne essentiellement des services marchands financiers, de santé, ou autres.

L'autre composante substantielle du déficit commercial (près d'un quart, soit 4 milliards environ) réside dans le surplus des consommations intermédiaires wallonnes de biens et services issus des autres Régions (près de 20 milliards) par rapport aux consommations intermédiaires flamandes et bruxelloises de biens et services wallons (15,7 milliards). Notons que de manière générale, la dépendance d'approvisionnement des secteurs wallons est relativement élevée, puisque la production intérieure satisfait moins de la moitié de la consommation intermédiaire totale (graphique 3.2). Celle-ci repose en effet à 30% sur les importations internationales, 15% sur les importations en provenance de Flandre et 10% sur celles venant de Bruxelles. Toutefois cette porosité aux imports se révèle fort différente d'un secteur à l'autre. Ainsi, la pénétration des importations sur le marché wallon est particulièrement marquée dans les secteurs primaire et secondaire, notamment dans le secteur des biens d'équipement où la part des importations dans la consommation intermédiaire totale dépasse les 75%, tandis qu'elle est beaucoup plus limitée dans le secteur tertiaire.

Graphique 3.1. Représentation des flux intersectoriels interrégionaux en 2010

Chaque cadran régional est constitué de 64 branches fournisseuses (en ligne) et de 64 branches clientes (en colonne) rangées par ordre de NACE. Chaque intersection est colorée dans une gamme allant du jaune (> 1 million d'euros) au noir (> 1 milliard).



Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

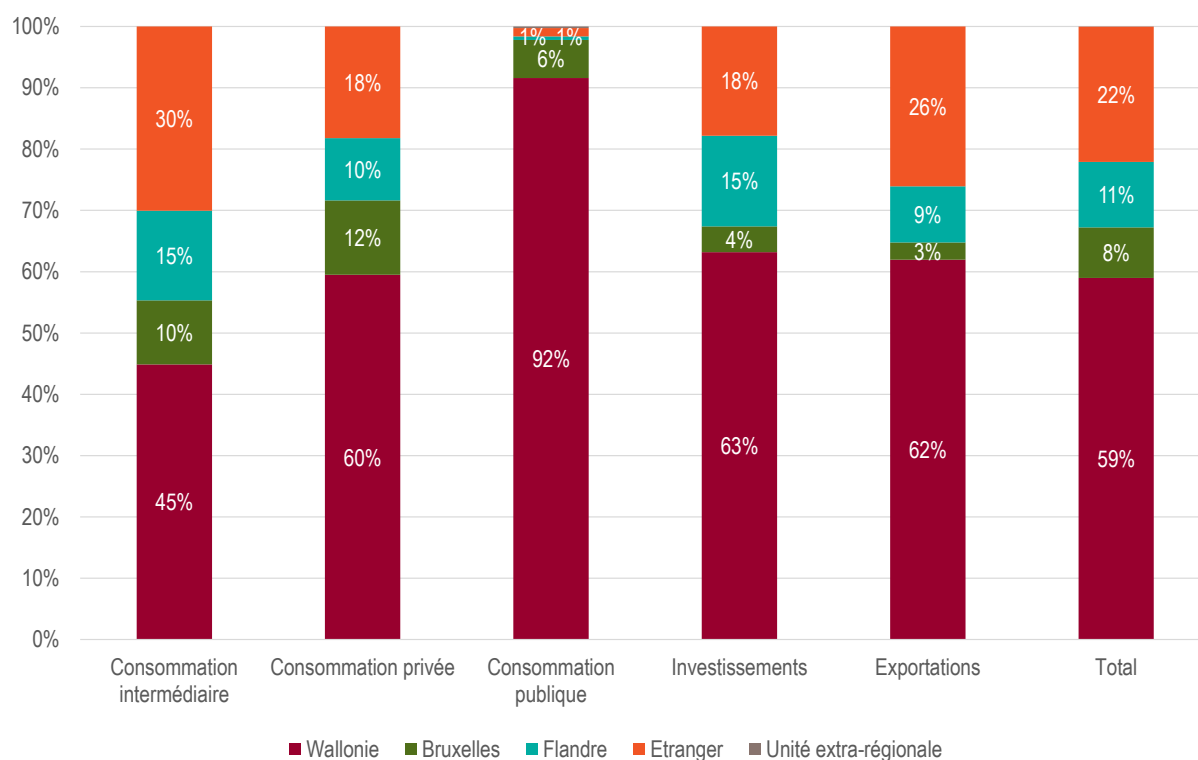
Dans un état fédéral où une part importante de la production de services publics demeure concentrée à Bruxelles, on aurait pu s'attendre à ce que la consommation publique génère des flux interrégionaux conséquents. Or, il apparaît que les importations nettes de services publics de la Wallonie restent relativement limitées, contribuant très peu au déficit commercial interrégional.

Les investissements wallons paraissent quant à eux relativement dépendants des importations (en particulier de Flandre), leur contribution au solde commercial wallon demeurant toutefois limitée.

Au niveau international, les importations (49 milliards) de la Wallonie sont très nettement tirées par les achats intermédiaires destinés au processus de production wallon (24 milliards) et dans une moindre mesure par des biens destinés à être réexportés à l'étranger (12 milliards) et la consommation des particuliers (9 milliards).

L'ensemble des importations en provenance de l'étranger ne sont cependant que légèrement supérieures aux ventes à l'étranger (48 milliards), dont on ne connaît pas l'usage final¹⁹.

Graphique 3.2. Origine de la demande wallonne, en fonction du type de demande, en % du total



Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

Tableau 3.2. Balance commerciale de la Wallonie en fonction du type de demande en 2010 (millions EUR)

	Total	Consomm. intermédiaire	Consomm. privée	Consomm. publique	Investissement	Exportations internationales
Exportations interrégionales	25 957	15 751	2 653	320	1 546	5 686
Importations interrégionales	41 938	19 814	11 567	1 916	2 907	5 734
Solde interrégional	-15 981	-4 063	-8 914	-1 595	-1 361	-48
<i>Vis-à-vis Bruxelles</i>	<i>-10 490</i>	<i>-2 849</i>	<i>-5 680</i>	<i>-1 547</i>	<i>-20</i>	<i>-394</i>
<i>Vis-à-vis Flandre</i>	<i>-5 461</i>	<i>-1 236</i>	<i>-3 247</i>	<i>19</i>	<i>-1 344</i>	<i>346</i>
Exportations internationales	47 893	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	47 893
Importations internationales	48 776	23 746	9 447	368	2 723	12 492
Solde international	-883	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	35 401
Solde total	-16 864	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	35 353

Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

¹⁹ Notons que les importations internationales enregistrées dans une matrice entrées-sorties interrégionale intégrée s'écartent des importations calculées selon les concepts régissant la comptabilité régionale. Pour la Wallonie, elles sont environ 6,8 milliards plus élevées en 2010 que dans les comptes régionaux. En effet, dans un cadre entrées-sorties, les réexportations simples de biens de commerce importés doivent être directement imputés au secteur/région utilisateur du bien, ne laissant à l'intermédiaire commercial que la valeur de la marge commerciale dont il a bénéficié. Cela conduit à corriger les importations internationales wallonnes à la hausse, pour 5,2 milliards par le truchement de Bruxelles et pour 1,6 milliard via la Flandre. Cela contribue à donner une image plus juste de la balance commerciale internationale de la Wallonie que dans les comptes régionaux où elle apparaît de façon continue nettement positive.

2.2. ANALYSE SECTORIELLE

Etant donné que l'essentiel des flux interrégionaux sont déterminés par les consommations intermédiaires au sein de chaque entité, il peut être utile de pousser l'analyse sectorielle plus avant. Le tableau 3.3 présente la structure sectorielle wallonne (selon la classification Hermreg à 13 branches) des importations et exportations interrégionales (Flandre et Bruxelles ensemble) de biens et services intermédiaires. Pour faciliter la lisibilité du tableau, les secteurs de l'espace extrarégional (Flandre et Bruxelles) ont été regroupés en six grandes catégories au lieu de 13.

Comme nous l'avons vu au tableau 3.2, le commerce interrégional « *business-to-business* » apporte une contribution négative au solde commercial wallon de l'ordre de 4 milliards. Le tableau 3.3 détaille en quelque sorte la contribution des secteurs à ce déficit. Le rôle des services marchands est ainsi mis en évidence, puisque les importations de ce type de services par l'ensemble des secteurs wallons totalisent à peu près 12 milliards d'euros, avec une répartition quasi équivalente de la demande pour des services en provenance de Flandre et de Bruxelles, tandis que les exportations de services marchands produits en Wallonie à destination des autres Régions sont nettement plus faibles (+/-7,5 milliards). Par rapport à Bruxelles, cette demande wallonne est très concentrée dans les services de crédit et d'assurance, tandis que par rapport à la Flandre, elle est plus diversifiée.

Les secteurs wallons consomment une part substantielle de produits énergétiques issus des autres Régions, en particulier de Bruxelles. Même si ce constat peut surprendre de prime abord, il est en grande partie lié au fait qu'une grande compagnie de raffinage est implantée en Région bruxelloise.

Tableau 3.3. Structure sectorielle wallonne des importations et exportations interrégionales de biens et services intermédiaires

		Importations en provenance des secteurs bruxellois et flamands								
		Primaire	Energie	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Sous total		
Secteurs économiques wallons	Primaire	43	117	113	22	162	0		457	
	Energie	0	276	60	97	379	5		816	
	Industrie manufacturière	Biens intermédiaires	1	829	898	95	1338	3	3164	5808
		Biens d'équipement	0	38	197	26	221	1	483	
		Biens de consommation	472	200	669	37	781	2	2162	
	Construction	1	117	631	742	671	2		2164	
	Services marchands	Transport	9	351	103	72	1626	16	2176	10079
		Commerce et horeca	61	268	407	117	2585	8	3445	
		Crédits et assurances	0	15	11	7	737	5	776	
		Santé et action sociale	16	58	124	23	573	2	796	
		Autres services	10	168	198	142	2356	13	2887	
	Services non marchands	2	72	57	26	328	6		491	
		TOT	615	2509	3467	1404	11757	63		19815
			Exportations vers les secteurs économiques bruxellois et flamands							
		Primaire	90	6	856	2	182	3		1139
		Energie	1	413	335	30	293	25		1098
	Industrie manufacturière	Biens intermédiaires	16	191	1243	688	514	19	2671	4272
		Biens d'équipement	6	52	158	108	46	5	376	
		Biens de consommation	42	20	554	95	497	16	1224	
	Construction	16	67	107	817	387	20		1413	
Services marchands	Transport	6	70	268	39	1797	64	2244	7672	
	Commerce et horeca	27	71	378	181	715	29	1402		
	Crédits et assurances	0	3	6	4	221	4	239		
	Santé et action sociale	0	0	0	0	11	0	12		
	Autres services	17	224	428	155	2852	100	3776		
Services non marchands	0	23	8	2	85	17		135		
	TOT	221	1134	4106	2041	7424	294		15729	

Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

On constate que les exportations de biens industriels wallons à destination des secteurs économiques des autres Régions sont supérieures (+/-4,2 milliards) aux consommations de biens industriels des secteurs wallons importés des autres Régions (+/-3,5 milliards). L'essentiel de ces flux interrégionaux concerne des échanges entre la Wallonie et la Flandre, confirmant le caractère davantage tertiaire de l'économie bruxelloise. Les exportations wallonnes à destination de la Flandre contiennent une part relativement plus importante de biens produits par le sous-secteur industriel spécialisé dans les biens intermédiaires (dont la pharmacie et la métallurgie), tandis que la

part des biens d'équipement est sensiblement supérieure dans les importations wallonnes (en grande majorité en provenance de Flandre), ce qui reflète bien les spécialisations sectorielles régionales.

Signalons également que le poids des produits issus du secteur primaire dans les exportations interrégionales wallonnes est relativement élevé (1,1 milliard d'euros) en comparaison du poids de la consommation intermédiaire wallonne des produits du secteur primaire importés des autres Régions (600 millions d'euros).

Enfin, on remarque que les secteurs de la construction sont en général relativement dépendants des Régions voisines pour leurs consommations intermédiaires. En effet, le secteur wallon de la construction importe au total près de 2,2 milliards d'euros de biens et services en provenance des deux autres régions, tandis que les secteurs flamand et bruxellois mis ensemble importent pour un peu plus de 2 milliards d'euros de biens et services intermédiaires wallons.

3. Analyse entrées-sorties

3.1. MODÈLE DE LEONTIEF

Dans les sous-sections suivantes nous présentons les résultats d'une analyse du tableau entrées-sorties interrégional basée sur le modèle classique de Leontief (1936). Ce modèle²⁰, qualifié de modèle « de demande », part de l'hypothèse que la demande finale adressée à l'appareil de production domestique détermine complètement le niveau de la production intérieure. Il est ainsi supposé qu'il n'existe aucune contrainte de production dans l'économie, les facteurs de production (travail et capital) étant disponibles en suffisance et mobilisables immédiatement. En outre, il est supposé que les prix sont fixes, impliquant que seules les quantités produites sont susceptibles de s'adapter suite à une variation de la demande finale. Une autre hypothèse centrale du modèle est le fait qu'il n'y ait aucune possibilité de substitution entre les inputs. Par conséquent, l'augmentation de la production d'une branche aura toujours le même impact sur les autres branches d'activités de l'économie.

Ce modèle permet de calculer des multiplicateurs de production, synthétisant l'effet d'une variation donnée de la demande finale adressée à une branche de production domestique particulière sur la production totale des différentes branches de l'économie, en se basant sur les liens interindustriels qui sont observés. Si ces multiplicateurs permettent bien de mesurer les effets d'entraînement de la production d'une branche sur celle des autres branches de l'économie, ils ne renseignent toutefois pas sur l'importance économique réelle des branches d'activités. Les multiplicateurs de revenu, calculés en ne considérant que la valeur ajoutée créée à chaque étape du processus de production (négligeant ainsi les consommations intermédiaires), permettent de mieux illustrer l'importance économique des branches d'activité. Moyennant l'hypothèse supplémentaire d'une stabilité du niveau de la productivité du travail au sein de chaque branche²¹, il est également possible de calculer des multiplicateurs d'emploi représentant l'augmentation totale de l'emploi induite de manière directe et indirecte dans l'économie à la suite d'une augmentation exogène de la demande finale adressée à une branche d'activités donnée.

²⁰ Pour plus de détails sur le modèle, en particulier sur les développements matriciels, voir Hambÿe (2012).

²¹ La productivité du travail dans chaque secteur est calculée en rapportant la valeur ajoutée totale du secteur au nombre total de postes de travail dans ce secteur. La productivité dépend ainsi entre autres du temps de travail moyen mais aussi du niveau du progrès technique ainsi que de l'intensité capitalistique du secteur.

3.2. LES MULTIPLICATEURS SECTORIELS DE PRODUCTION

Nous présentons dans cette section les multiplicateurs de production des différents secteurs économiques wallons. Nous avons choisi de nous concentrer sur le découpage sectoriel effectué sur la base de la classification NACE à 64 branches. En effet, même s'il est toujours préférable de réaliser les analyses de ce type au niveau le plus désagrégé possible, l'analyse du tableau réalisé sur la base de la classification TES à 130 branches nous semblait moins pertinente pour deux raisons. D'une part, il apparaît que l'utilisation des données à ce niveau de désagrégation rencontre des problèmes de confidentialité. D'autre part, les données régionales relatives à l'emploi ne sont pas disponibles à ce niveau de désagrégation.

Les secteurs wallons présentant les multiplicateurs régionaux de production les plus élevés sont dans l'ordre (2^{ème} colonne du tableau 3.4), les secteurs de la construction (secteurs 41-43), du captage, traitement et distribution d'eau (secteur 36), des activités auxiliaires de services financiers, d'assurance et la gestion de fonds (secteur 66), les activités d'architecture et d'ingénierie (secteur 71) et les activités des organisations associatives (secteur 94). Les secteurs 16 (travail du bois et fabrication d'articles en bois à l'exception des meubles), 95 (réparation d'ordinateurs et de biens personnels domestiques), 77 (location et location-bail), 73 (publicité et études de marché) et 2 (sylviculture et exploitation forestière) complètent le top dix des multiplicateurs les plus élevés. Pour chacun de ces secteurs, il ressort que l'effet sur la production totale régionale d'une augmentation exogène de la demande qui leur est adressée à hauteur d'un million d'euros sera supérieur à 1,5 million d'euros.

A l'inverse, les secteurs 78 (activités liées à l'emploi), 21 (industrie pharmaceutique), 85 (enseignement), 50 (transports maritimes et fluviaux), 79 (activités des agences de voyage), 53-61 (poste et télécommunications), 35 (production, transport et distribution d'électricité), 28 (fabrication de machines), 45 (commerce et réparation de véhicules automobiles) et 46 (commerce de gros) constituent les dix secteurs présentant les multiplicateurs de production les plus faibles²². Ainsi, une augmentation exogène de la demande qui leur est adressée à hauteur de un million d'euros aura un impact global sur la production régionale d'un montant inférieur à 1,2 million d'euros.

Les résultats pour les secteurs économiques flamands²³ sont présentés dans la 6^{ème} colonne du tableau 3.4. On constate que les multiplicateurs régionaux des secteurs flamands sont dans la grande majorité des cas sensiblement plus élevés que les multiplicateurs wallons correspondants. Ce résultat est en partie relié au fait que la taille de l'économie flamande est nettement supérieure à celle de l'économie wallonne, ce qui implique que le niveau de « fuite » de la demande interne flamande vers l'extérieur de l'économie est plus faible. Toutefois, on constate aussi que les effets sur la production totale belge d'une augmentation exogène adressée aux différents secteurs sont assez comparables entre les deux régions (5^{ème} et 9^{ème} colonnes du tableau 3.4). Ainsi, il apparaît que les effets d'entraînement des secteurs économiques wallons sur l'économie flamande (3^{ème} colonne) sont sensiblement supérieurs aux effets d'entraînement des secteurs économiques flamands sur l'économie wallonne (7^{ème} colonne).

²² Nous avons exclu dans ce classement les activités des ménages (97-98) ainsi que le secteur « location et exploitation de biens immobiliers propres ou loués » (68B) qui recouvre les loyers imputés dont les multiplicateurs de production sont en toute logique très faibles.

²³ Les résultats pour Bruxelles sont disponibles sur demande auprès des auteurs.

Tableau 3.4. Multiplicateurs sectoriels de production (par euro d'augmentation de la demande)

Secteur NACE	Choc sur l'économie wallonne				Choc sur l'économie flamande			
	Entité impactée				Entité impactée			
	Wal.	Fl.	Brux.	Bel.	Fl.	Wal.	Brux.	Bel.
Culture et production animale	1,45	0,32	0,11	1,87	1,90	0,10	0,10	2,10
Sylviculture et exploitation forestière	1,51	0,26	0,08	1,85	1,61	0,04	0,06	1,71
Pêche et aquaculture	1,37	0,26	0,11	1,74	1,68	0,05	0,06	1,79
Industries extractives	1,43	0,23	0,12	1,78	1,55	0,06	0,08	1,69
Transformation alimentaire	1,32	0,45	0,10	1,87	1,68	0,12	0,09	1,88
Industries textiles	1,24	0,21	0,08	1,53	1,49	0,05	0,08	1,62
Travail du bois	1,56	0,22	0,08	1,86	1,53	0,12	0,08	1,73
Industrie du papier et du carton	1,25	0,13	0,07	1,45	1,42	0,06	0,07	1,55
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	1,22	0,15	0,11	1,48	1,58	0,05	0,11	1,74
Cokéfaction et raffinage	1,23	0,09	0,04	1,36	1,24	0,02	0,04	1,29
Industrie chimique	1,26	0,22	0,14	1,61	1,29	0,04	0,08	1,41
Industrie pharmaceutique	1,10	0,06	0,04	1,21	1,21	0,02	0,05	1,28
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1,24	0,12	0,07	1,42	1,26	0,04	0,07	1,37
Fabrication de verre et de matériaux de construction	1,41	0,22	0,14	1,76	1,54	0,15	0,10	1,78
Industrie métallurgique	1,38	0,16	0,08	1,61	1,36	0,06	0,06	1,48
Fabrication d'autres métaux	1,31	0,17	0,08	1,56	1,55	0,06	0,07	1,69
Fabrication d'articles électroniques et de précision	1,23	0,13	0,07	1,44	1,32	0,03	0,06	1,41
Fabrication de matériel électrique	1,23	0,18	0,08	1,49	1,42	0,05	0,08	1,55
Fabrication de machines	1,16	0,10	0,04	1,31	1,42	0,05	0,06	1,52
Industrie automobile	1,22	0,13	0,06	1,40	1,25	0,02	0,04	1,31
Fabrication de matériel de transport	1,40	0,14	0,11	1,66	1,52	0,03	0,07	1,63
Fabrication de meubles et d'instruments divers	1,35	0,18	0,08	1,62	1,53	0,05	0,07	1,65
Réparation et installation de machines et d'équipements	1,23	0,21	0,07	1,52	1,46	0,07	0,10	1,62
Production, transport et distribution de gaz et d'électricité	1,15	0,15	0,19	1,50	1,25	0,06	0,16	1,47
Captage, traitement et distribution de l'eau	1,60	0,10	0,08	1,78	1,92	0,06	0,11	2,09
Collecte et traitement des eaux usées et des déchets	1,46	0,18	0,12	1,76	1,64	0,09	0,11	1,83
Construction	1,70	0,29	0,13	2,12	1,98	0,10	0,10	2,17
Commerce de véhicules automobiles	1,17	0,17	0,16	1,49	1,28	0,05	0,13	1,46
Commerce de gros	1,19	0,25	0,12	1,56	1,39	0,05	0,10	1,54
Commerce de détail	1,31	0,22	0,14	1,67	1,48	0,06	0,13	1,68
Transports terrestres	1,35	0,28	0,19	1,81	1,53	0,08	0,15	1,76
Transports maritimes et fluviaux	1,11	0,37	0,03	1,51	1,33	0,04	0,04	1,41
Transports aériens	1,39	0,34	0,22	1,95	1,37	0,02	0,04	1,43
Entreposage et services auxiliaires des transports	1,24	0,17	0,19	1,61	1,51	0,05	0,11	1,67
Poste et télécommunications	1,14	0,13	0,12	1,38	1,35	0,04	0,14	1,53
Hébergement et restauration	1,48	0,29	0,12	1,90	1,75	0,07	0,10	1,92
Edition	1,43	0,31	0,21	1,95	1,62	0,04	0,14	1,80
Radio, télévision et cinéma	1,33	0,17	0,21	1,71	1,58	0,04	0,17	1,79
Services informatiques	1,38	0,19	0,15	1,72	1,65	0,04	0,11	1,80
Activités bancaires, holding et fonds de placement	1,24	0,13	0,20	1,57	1,53	0,03	0,17	1,73
Activités d'assurance	1,49	0,22	0,10	1,81	1,72	0,04	0,12	1,89
Services financiers, d'assurance et gestion de fonds	1,60	0,12	0,13	1,84	1,75	0,03	0,10	1,88
Activités immobilières	1,36	0,10	0,08	1,54	1,62	0,04	0,08	1,75
Location et exploitation de biens immobiliers	1,07	0,03	0,11	1,20	1,12	0,01	0,09	1,21
Activités juridiques, comptables et autres	1,23	0,07	0,06	1,36	1,45	0,03	0,07	1,56
Activités d'architecture, de contrôle et d'analyses	1,60	0,21	0,13	1,93	1,63	0,04	0,12	1,79
Recherche-développement scientifique	1,26	0,11	0,09	1,46	1,42	0,05	0,10	1,56
Publicité et études de marché	1,51	0,19	0,22	1,92	1,75	0,06	0,22	2,03
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	1,50	0,20	0,16	1,86	1,79	0,05	0,11	1,95
Services de location de matériel	1,54	0,21	0,21	1,96	1,51	0,06	0,15	1,72
Activités liées à l'emploi	1,08	0,08	0,05	1,21	1,13	0,02	0,04	1,19
Activités des agences de voyage	1,12	0,11	0,03	1,27	1,12	0,02	0,03	1,17
Services divers aux entreprises	1,44	0,21	0,12	1,77	1,67	0,05	0,10	1,82
Services publics	1,23	0,06	0,05	1,33	1,29	0,02	0,05	1,35
Enseignement	1,10	0,02	0,02	1,15	1,13	0,01	0,02	1,16
Services de santé	1,34	0,09	0,08	1,51	1,46	0,02	0,06	1,54
Activités médico-sociales et sociales	1,24	0,08	0,05	1,37	1,29	0,02	0,04	1,35
Arts et spectacles et activités culturelles	1,42	0,17	0,15	1,75	1,68	0,05	0,12	1,85
Activités sportives et de loisirs	1,44	0,19	0,13	1,76	1,66	0,06	0,12	1,84
Secteur associatif	1,60	0,13	0,13	1,85	1,68	0,06	0,16	1,89
Réparations informatiques et autres	1,52	0,17	0,13	1,82	1,62	0,05	0,13	1,79
Autres services personnels	1,36	0,16	0,11	1,63	1,56	0,04	0,10	1,69

Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

3.3. LES MULTIPLICATEURS SECTORIELS DE VALEUR AJOUTÉE ET D'EMPLOI

Les multiplicateurs régionaux de revenu simple²⁴ (valeur ajoutée) et d'emploi pour chaque secteur économique wallon et flamand sont présentés dans le tableau 3.5. Le multiplicateur de revenu simple d'un secteur représente l'effet global sur la valeur ajoutée de l'économie régionale (somme de l'effet direct et des effets indirects) d'une augmentation de la production du secteur concerné résultant d'un choc exogène de demande à hauteur d'un million d'euros. Le multiplicateur d'emploi représente le nombre total d'emplois qui sont créés de manière directe et indirecte dans l'économie régionale suite à cette variation de la valeur ajoutée globale.

Il ressort du tableau 3.5 que les secteurs wallons qui présentent les multiplicateurs de revenu et d'emploi les plus importants ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui présentaient les multiplicateurs de production les plus importants (voir tableau 3.4). En effet, le graphique 3.3, mettant en relation pour les différents secteurs wallons la valeur du multiplicateur de production avec celle du multiplicateur de revenu, montre qu'aucune relation claire ne peut être établie entre ces deux multiplicateurs au niveau sectoriel. Il apparaît, entre autres, que la plupart des secteurs appartenant à la branche des services, en particulier les services non marchands tels que l'administration publique (84) et l'enseignement (85), affichent des multiplicateurs de production très faibles tandis que leurs multiplicateurs de revenu sont parmi les plus élevés. Ce résultat est simplement le reflet d'un haut degré d'autonomie de ces secteurs (recours très limité à des consommations intermédiaires), impliquant qu'ils n'ont que peu d'interactions en amont avec les autres secteurs de l'économie (multiplicateurs de production faibles), alors que le contenu en valeur ajoutée de leur production est relativement élevé (effet direct sur la valeur ajoutée élevé). Par ailleurs, il apparaît que ces secteurs ont également un multiplicateur d'emploi très élevé. Outre le fait que leur contenu élevé en valeur ajoutée a tendance à favoriser l'emploi au sein de ces secteurs, ce résultat est également en partie lié au fait que le niveau de la productivité apparente du travail dans ces branches d'activité est relativement faible, impliquant que le contenu de la valeur ajoutée en emplois est sensiblement supérieur à la moyenne régionale. En dehors du secteur des services, on constate que seuls les secteurs de la construction et les branches du secteur primaire (secteurs 1 à 3) affichent un multiplicateur d'emploi qui atteint 10 unités par million d'euros de demande finale supplémentaire.

Le constat d'un multiplicateur de revenu et d'emploi supérieur dans la branche des services est aussi valable dans l'économie flamande. Signalons néanmoins que, globalement, les multiplicateurs de revenu dans les secteurs flamands sont légèrement supérieurs à ceux des secteurs wallons correspondant, en lien avec les valeurs plus élevées des multiplicateurs de production qui étaient constatées de manière globale en Flandre dans la section 3.2, tandis que les multiplicateurs d'emploi sont, par contre, en moyenne plus faibles en Flandre qu'en Wallonie. Ceci reflète le différentiel de productivité du travail entre les deux économies qui a fait l'objet d'une analyse dans le chapitre 2 de ce rapport.

Notons enfin que le secteur wallon de la pharmacie (21) est relativement atypique par rapport aux autres secteurs wallons et par rapport à son homologue flamand. En effet, alors que son multiplicateur de revenu est dans la moyenne wallonne et relativement élevé par rapport à celui du secteur flamand, il affiche par contre un multiplicateur d'emploi parmi les plus faibles de tous les secteurs wallons, de l'ordre de 3 emplois directs et indirects créés par million d'euro de demande exogène supplémentaire, ce qui est également inférieur à la valeur du multiplicateur du secteur flamand de la pharmacie. Une analyse sectorielle fine de ce secteur de production wallon est proposée dans le chapitre 9 de ce rapport. Celle-ci illustre, entre autres, le caractère concentré du secteur (présence d'un nombre très réduit de très grandes multinationales) ainsi que son degré d'ouverture internationale particulièrement élevé, tant en termes d'importations de biens intermédiaires que d'exportations.

²⁴ Pour une présentation et une définition précise des différents concepts de multiplicateurs, voir Hambjye (2012).

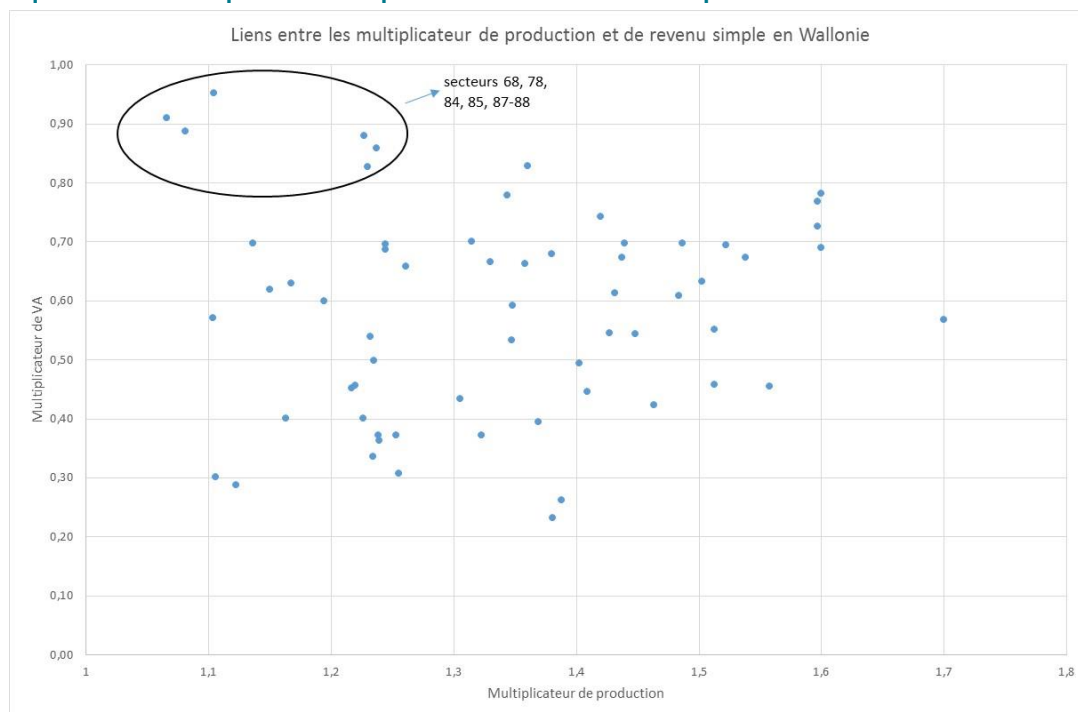
Tableau 3.5. Multiplicateurs de valeur ajoutée et d'emploi des secteurs wallons et flamands (par million d'euros d'augmentation de la demande)

Code NACE	Revenu simple (en millions d'euros)		Emploi (en nombre)	
	Wallonie	Flandre	Wallonie	Flandre
Culture et production animale	0,54	0,62	11,0	12,1
Sylviculture et exploitation forestière	0,46	0,50	9,7	8,1
Pêche et aquaculture	0,40	0,49	10,3	5,2
Industries extractives	0,61	0,58	7,5	5,4
Transformation alimentaire	0,37	0,45	6,1	6,6
Industries textiles	0,36	0,46	8,4	7,9
Travail du bois	0,45	0,45	8,9	6,3
Industrie du papier et du carton	0,37	0,40	4,7	5,0
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	0,46	0,54	8,0	8,0
Cokéfaction et raffinage	0,34	0,13	1,4	0,8
Industrie chimique	0,31	0,34	3,1	2,7
Industrie pharmaceutique	0,57	0,37	3,0	3,7
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,37	0,43	5,4	5,5
Fabrication de verre et de matériaux de construction	0,45	0,52	5,8	7,1
Industrie métallurgique	0,23	0,25	3,2	2,7
Fabrication d'autres métaux	0,43	0,49	7,9	7,8
Fabrication d'articles électroniques et de précision	0,54	0,47	6,9	5,6
Fabrication de matériel électrique	0,40	0,50	5,8	6,6
Fabrication de machines	0,40	0,47	5,7	5,7
Industrie automobile	0,45	0,25	7,6	3,6
Fabrication de matériel de transport	0,49	0,48	7,3	5,8
Fabrication de meubles et d'instruments divers	0,53	0,54	11,3	9,0
Réparation et installation de machines et d'équipements	0,50	0,59	9,2	9,9
Production, transport et distribution de gaz et d'électricité	0,62	0,65	3,1	3,0
Captage, traitement et distribution de l'eau	0,78	0,73	8,7	8,2
Collecte et traitement des eaux usées et des déchets	0,42	0,51	5,7	5,5
Construction	0,57	0,62	10,2	8,6
Commerce de véhicules automobiles	0,63	0,60	11,7	8,2
Commerce de gros	0,60	0,62	8,4	6,9
Commerce de détail	0,70	0,75	15,1	14,2
Transports terrestres	0,59	0,61	10,3	9,4
Transports maritimes et fluviaux	0,30	0,29	15,6	2,2
Transports aériens	0,26	0,30	3,6	3,8
Entreposage et services auxiliaires des transports	0,70	0,58	8,9	6,5
Poste et télécommunications	0,70	0,69	7,0	7,2
Hébergement et restauration	0,61	0,69	15,6	14,9
Édition	0,55	0,65	7,4	6,9
Radio, télévision et cinéma	0,67	0,66	7,7	6,5
Services informatiques	0,68	0,74	8,3	8,7
Activités bancaires, holding et fonds de placement	0,69	0,80	4,9	6,7
Activités d'assurance	0,70	0,80	5,8	7,4
Services financiers, d'assurance et gestion de fonds	0,73	0,76	9,5	10,4
Activités immobilières	0,83	0,83	4,0	4,9
Location et exploitation de biens immobiliers	0,91	0,93	0,3	0,5
Activités juridiques, comptables et autres	0,83	0,82	15,1	12,7
Activités d'architecture, de contrôle et d'analyses	0,69	0,70	11,9	9,8
Recherche-développement scientifique	0,66	0,58	7,5	7,3
Publicité et études de marché	0,55	0,68	8,5	9,0
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,63	0,69	15,1	15,4
Services de location de matériel	0,67	0,73	8,9	4,7
Activités liées à l'emploi	0,89	0,93	35,1	29,9
Activités des agences de voyage	0,29	0,18	5,3	2,8
Services divers aux entreprises	0,70	0,78	21,6	18,7
Services publics	0,88	0,89	15,9	15,6
Enseignement	0,95	0,96	15,8	16,2
Services de santé	0,78	0,81	13,2	13,1
Activités médico-sociales et sociales	0,86	0,89	24,8	26,0
Arts et spectacles et activités culturelles	0,74	0,76	15,4	12,8
Activités sportives et de loisirs	0,67	0,74	16,1	13,9
Secteur associatif	0,77	0,77	16,4	12,8
Réparations informatiques et autres	0,69	0,75	20,9	15,8
Autres services personnels	0,66	0,73	31,5	27,7

Source : Bureau fédéral du Plan, ICN, calculs IWEPS.

Par ailleurs, il ressort de l'analyse qu'au cours de l'année 2010 les évolutions du secteur ont été très particulières, avec, notamment, un bond spectaculaire de la valeur ajoutée lié à un évènement exceptionnel qui a fortement stimulé l'activité de l'entreprise dominante du secteur (épisode international de grippe aviaire). Dès lors, les résultats qui sont déduits du tableau entrées-sorties relatif à l'année 2010 sont à interpréter avec grande précaution.

Graphique 3.3. Les multiplicateurs de production et de revenu simple au sein des secteurs wallons



Source : Bureau fédéral du Plan, calculs IWEPS.

3.4. IDENTIFICATION DES SECTEURS PORTEURS²⁵

Sur la base du modèle de Leontief, il est possible d'identifier quels sont les principaux secteurs porteurs pour l'activité économique globale d'une entité donnée (pays/région). La méthode connue sous le nom de *Hypothetical Extraction Method*²⁶ (HEM), permet ainsi de mesurer de quelle manière la production globale dans l'économie serait affectée dans la situation hypothétique où une branche d'activité donnée devait cesser complètement ses activités. La suppression totale des activités d'une branche implique, d'une part, que cette branche ne livre plus aucun input intermédiaire aux autres branches de l'économie domestique ni aucun bien (ou service) à la demande finale et d'autre part, que sa demande d'input intermédiaire adressée aux autres branches est interrompue. Les résultats en termes de production, de revenu et d'emploi dans l'économie sont alors comparés avec la situation qui prévalait initialement.

Nous avons réalisé cet exercice successivement pour les différents secteurs d'activité au sein de la Région et avons calculé à chaque fois la réduction de production, de valeur ajoutée et d'emploi qui en découlerait. A partir de ces résultats nous avons établi un classement des secteurs les plus « porteurs » pour la Wallonie. Le haut du tableau 3.6 reprend ainsi les secteurs domestiques les plus porteurs pour l'économie, c'est-à-dire les secteurs dont la suppression engendrerait le plus de dégâts sur la production globale. Il apparaît que le secteur de la construction constitue le secteur le plus porteur en termes de production. Notons que ce résultat n'est guère surprenant étant donné : i) le poids relativement élevé de ce secteur dans la structure économique de la Région (la production de

²⁵ Le terme porteur utilisé ici ne fait aucunement référence à une vision prospective. Il s'agit simplement des secteurs qui concentrent la plus grande part de production, de valeur ajoutée et d'emploi dans l'économie wallonne.

²⁶ Voir Paelinck et alii. (1965).

ce secteur représente un peu plus de 9% de la production totale de la Wallonie) et ii) la valeur particulièrement élevée du multiplicateur de production associé à ce secteur qui a été calculée précédemment (cf. section 3.2). Il apparaît aussi qu'on retrouve assez haut dans le classement des secteurs appartenant à la catégorie des services non-marchands, tels que l'administration (84), la santé (86) et l'enseignement (85). Cette position reflète essentiellement leur poids intrinsèque élevé dans la structure sectorielle wallonne, alors que ceux-ci n'entretiennent pas de liens particulièrement étroits avec le reste de l'économie domestique (multiplicateurs de production faibles, voir section 3.2). Le commerce de détail fait également partie du top 5 des secteurs porteurs en Wallonie, tandis que le secteur de la transformation alimentaire se classe en 6^{ème} position avec une production cumulée globale de près de 8 milliards dans la Région²⁷. Remarquons que ce classement est basé sur la perte totale de production que subirait la Région à la suite de la suppression des secteurs. On peut également établir un classement sur la base des effets en termes de valeur ajoutée ou encore d'emploi. C'est ce qui est reproduit, respectivement, dans la deuxième et la troisième partie du tableau 3.6.

On constate tout d'abord que les secteurs qui ont un volume de demande intermédiaire important reculent sensiblement dans le classement établi par ordre d'importance en termes de valeur ajoutée régionale. C'est le cas notamment de la construction (41-43) qui n'est plus que 4^{ème} par ordre d'importance et des secteurs de la transformation alimentaire (10-12) et de la chimie (20) qui disparaissent du top 10²⁸. Ces derniers sont remplacés par des secteurs tels que la pharmacie (21) et les activités sociales (87-88) qui ont un contenu en valeur ajoutée nettement supérieur à la moyenne, alors que la valeur relativement faible de leur production et leur degré d'interactions limité avec les autres secteurs de l'économie les excluaient du classement précédent. Sur la base des effets macroéconomiques en termes d'emplois, le classement est relativement similaire, si ce n'est que le secteur pharmaceutique disparaît en raison de son faible contenu relatif en emplois et que le secteur de l'hébergement et de la restauration (55-56) prend sa place. En effet, alors que celui-ci pèse très peu en termes de valeur ajoutée globale, son importance en termes d'emploi est plus nette en raison notamment de la faible productivité du travail qui caractérise ce secteur ainsi que ses fournisseurs (en grande partie d'autres branches de services). A noter également que le secteur de la transformation alimentaire réintègre le classement avec un effet cumulé sur l'emploi wallon de plus de 36 000 unités.

Le tableau 3.6 reprend aussi les secteurs économiques flamands qui ont l'impact le plus significatif sur l'économie wallonne. Il apparaît ainsi que ce classement est dominé par le secteur de la construction, suivi par la transformation alimentaire, le commerce de gros, le commerce de détail et la chimie. Notons que ce résultat est tout aussi valable selon que l'on mesure les pertes pour l'économie wallonne en termes de production, de valeur ajoutée ou d'emploi.

A titre informatif, nous avons également réalisé un classement basé uniquement sur les sous-secteurs de l'industrie manufacturière (code C de la nomenclature). Le tableau 3.7 présente ainsi le top 5 de ces secteurs par ordre d'importance pour l'économie wallonne en termes de valeur ajoutée, ce qui semble plus pertinent que le classement sur la base de la production du point de vue du développement économique de la Région.

²⁷ L'exercice basé sur une nomenclature internationale telle que la NACE peut paraître tronqué en raison du caractère quelque peu arbitraire du découpage sectoriel qui est effectué. En effet, si on décidait de regrouper les secteurs de l'industrie métallurgique (24) et de la fabrication d'autres métaux (25) pour former une entité représentant probablement plus fidèlement le secteur de la métallurgie wallonne, les résultats de l'analyse seraient sensiblement modifiés. Ainsi, ce secteur pèserait pour plus de 12 milliards de production globale et serait ainsi le deuxième plus important pour l'économie wallonne.

²⁸ L'agrégat des secteurs 24 et 25 disparaîtrait également du classement, son poids en termes de valeur ajoutée n'étant que de 2,6 milliards d'euros.

Tableau 3.6. Mesure des effets induits par la disparition des secteurs économiques porteurs

	Effet sur la production (milliards d'euros)	Effet sur la valeur ajoutée (milliards d'euros)	Effet sur l'emploi (milliers)
Secteur wallon :			
Classement sur la base de la perte de production			
1. Construction (41-43)	18,3	6,1	109,9
2. Administration (84)	11,4	8,2	147,4
3. Santé (86)	11,0	6,4	108,3
4. Commerce de détail (47)	9,8	5,2	111,7
5. Enseignement (85)	8,5	7,3	121,6
6. Transformation alimentaire (10-12)	7,9	2,2	36,6
7. Commerce de gros (46)	7,0	3,5	49,5
8. Chimie (20)	6,2	1,5	15,6
9. Activités juridiques et autres (69-70)	6,1	4,1	75,3
10. Activités immobilières (68A)	5,9	3,6	17,1
Classement sur la base de la perte de valeur ajoutée			
1. Administration (84)	11,4	8,2	147,4
2. Enseignement (85)	8,5	7,3	121,6
3. Santé (86)	11,0	6,4	108,3
4. Construction (41-43)	18,3	6,1	109,9
5. Commerce de détail (47)	9,8	5,2	111,7
6. Activités juridiques et autres (69-70)	6,1	4,1	75,3
7. Activités immobilières (68A)	5,9	3,6	17,1
8. Commerce de gros (46)	7,0	3,5	49,5
9. Pharmacie (21)	5,8	3,0	15,9
10. Activités sociales (87-88)	3,9	2,7	77,2
Classement sur la base de la perte d'emploi			
1. Administration (84)	11,4	8,2	147,4
2. Enseignement (85)	8,5	7,3	121,6
3. Commerce de détail (47)	9,8	5,2	111,7
4. Construction (41-43)	18,3	6,1	109,9
5. Santé (86)	11,0	6,4	108,3
6. Activités sociales (87-88)	3,9	2,7	77,2
7. Activités juridiques et autres (69-70)	6,1	4,1	75,3
8. Commerce de gros (46)	7,0	3,5	49,5
9. Hébergement et restauration (55-56)	4,6	1,9	48,8
10. Transformation alimentaire (10-12)	7,9	2,2	36,6
Secteur flamand :			
1. Construction (41-43)	3,0	1,1	18,1
2. Transformation alimentaire (10-12)	2,4	1,0	17,8
3. Commerce de gros (46)	1,6	0,7	12,7
4. Commerce de détail (47)	0,9	0,5	7,5
5. Chimie (20)	0,9	0,4	4,9

Source : Bureau fédéral du Plan, ICN, calculs IWEPS.

Tableau 3.7. Principaux secteurs industriels porteurs pour l'économie wallonne

	Effet sur la valeur ajoutée (milliards d'euros)	Effet sur l'emploi (milliers)
1. Pharmacie (21)	3,0	15,9
2. Transformation alimentaire (10-12)	2,2	36,6
3. Chimie (20)	1,5	15,6
4. Fabrication de verre et de matériaux de construction (23)	1,5	18,8
5. Industrie métallurgique (24)	1,4	19,8

Source : Bureau fédéral du Plan, ICN, calculs IWEPS

3.5. ANALYSE DES PRINCIPALES FILIÈRES ÉCONOMIQUES DE LA WALLONIE

A partir des résultats du modèle de Leontief, on peut également retracer les grandes filières de production régionales en analysant plus finement les liens qu'entretiennent les secteurs stratégiques identifiés dans la section précédente avec le reste de l'économie. En effet, une lecture en colonne de la matrice inverse de Leontief renseigne quels sont les secteurs dont l'activité bénéficiera le plus d'un choc initial observé au sein d'un secteur donné.

Par souci de concision, nous ne détaillons ici que les résultats de l'exercice effectué pour le secteur de la construction qui a été identifié comme le principal secteur porteur de la Région en termes de production.

On constate qu'une augmentation de la production dans le secteur wallon de la construction a tendance à stimuler une forte demande pour des biens industriels produits dans la Région. C'est en particulier le cas des produits issus des secteurs de la fabrication de matériaux de construction divers (23) et de la fabrication d'autres produits métalliques (25), puisqu'une augmentation initiale à hauteur de 1 million d'euros de la demande finale adressée au secteur de la construction aura un impact global supérieur à 40 000 euros dans chacun de ces secteurs. En outre, une série de secteurs wallons producteurs de services sont également impactés favorablement. Il en va notamment de l'activité des secteurs 46 (commerce de gros) et 69-70 (activités juridiques et comptables et sièges sociaux) dont l'augmentation finale se chiffre respectivement à un peu moins de 30 000 et un peu plus de 20 000 euros.

D'un autre côté, comme cela a déjà été mis en évidence dans les sections précédentes, les effets d'entraînement d'un choc dans le secteur wallon de la construction sur l'activité économique des autres régions du pays est relativement élevé. En effet, il apparaît qu'une augmentation initiale d'un million d'euros de la demande finale adressée au secteur wallon de la construction induit une augmentation globale de la production en Flandre de près de 300 000 euros. L'exercice similaire réalisé dans le sens opposé (de Flandre vers Wallonie) montre que les effets d'entraînement sont beaucoup plus faibles, de l'ordre de 100 000 euros par million d'euros de demande finale wallonne. Notons que les effets sur l'activité en Région bruxelloise sont comparables dans les deux cas et d'ampleur faible.

Globalement, comme nous l'avons déjà souligné précédemment (voir section 3.2), on constate que l'effet d'entraînement des différents secteurs économiques wallons sur l'activité économique de la Flandre est sensiblement plus important que dans le sens opposé. Ainsi, les effets sur l'activité économique flamande sont également particulièrement nets pour les secteurs wallons de la transformation et de la fabrication de produits alimentaires (10-12), des transports maritimes et fluviaux (50), du transport aérien (51) et de l'édition (58) pour lesquels une augmentation de la production d'un million d'euros engendre une augmentation globale de la production flamande de plus de 300 000 euros (voir tableau 3.4, 3^{ème} colonne). Dans l'autre sens, les secteurs flamands de la transformation et de la fabrication de produits alimentaires (10-12), du travail du bois et fabrication d'articles en bois à l'exception des meubles (16) et de la fabrication de verres, de ciment, chaux, plâtres et autres matériaux de construction (23) sont les seuls pour lesquels une augmentation de la demande finale à hauteur d'un million d'euros impliquera une hausse de la production globale de la Wallonie supérieure à 100 000 euros (tableau 3.4, 7^{ème} colonne). Néanmoins, en raison d'une taille relativement élevée, des secteurs flamands tels que la

transformation de produits alimentaires (10-12) et la construction (41-43) ont malgré tout un impact significatif sur l'économie wallonne (leur production étant respectivement de 23,5 et 43 milliards d'euros).

4. Conclusions

Ce chapitre a présenté une série de résultats basés sur l'exploitation du tableau entrées-sorties interrégional belge relatif à l'année 2010. Dans un premier temps, nous avons illustré quelle est l'ampleur et la nature des flux interrégionaux en Belgique. Nous avons ainsi montré que la Wallonie accuse un déficit commercial vis-à-vis des deux autres Régions de l'ordre de 16 milliards d'euros (18% du PIB régional), avec une prédominance du déficit par rapport à Bruxelles (10,5 milliards d'euros). Nous avons aussi constaté que ce déficit a principalement pour origine un contenu relativement élevé en importations interrégionales des dépenses de consommation des ménages wallons. Cette forte demande des ménages wallons pour des biens et services produits dans les autres régions est probablement à mettre en lien avec les niveaux de flux interrégionaux de revenu du travail et des transferts implicites qui seront détaillés dans le chapitre 6. Le déficit commercial est également lié, dans une moindre mesure, au surplus des consommations de biens et services intermédiaires produits en Flandre et à Bruxelles de la part des entreprises wallonnes par rapport aux consommations intermédiaires de biens et services wallons par les entreprises flamandes et bruxelloises. Les flux de services marchands expliquent en grande partie ce déficit wallon, le secteur étant globalement sous-représenté dans la structure sectorielle de l'économie wallonne.

Ensuite, l'analyse du tableau menée sur la base du modèle classique de Leontief nous a apporté de précieux enseignements sur la dynamique intersectorielle de la Wallonie et sur les liens économiques qui pouvaient exister entre la Wallonie et les autres entités régionales. Ainsi, nous avons pu constater que les multiplicateurs sectoriels de production et de revenu simple des différents secteurs économiques wallons étaient, dans l'ensemble, inférieurs aux multiplicateurs associés aux secteurs économiques flamands, ce qui reflète le différentiel de taille des deux entités. D'un autre côté, les multiplicateurs wallons d'emploi affichent par contre une valeur supérieure à celle des multiplicateurs flamands, ce qui s'explique par le niveau de productivité apparente du travail qui est en moyenne nettement plus faible dans les secteurs économiques wallons.

En outre, nous avons mis en évidence l'existence d'effets de propagation interrégionaux parfois conséquents. En particulier, il est apparu que ceux-ci étaient nettement plus élevés de la Wallonie vers la Flandre que dans l'autre sens. Par conséquent, alors qu'une valeur des multiplicateurs de production sensiblement plus élevée en Flandre implique que les effets retour d'une politique macroéconomique régionale (par ex. la construction d'un bâtiment public) y sont plus élevés, il apparaît que les effets d'une telle politique sur l'économie belge prise dans son ensemble sont d'ampleur tout à fait comparable selon qu'elle soit prise à l'initiative de la Wallonie ou de la Flandre. L'existence d'effets de propagation économique de ce type entre régions appelle un effort de concertation accru entre entités, ce qui permet de maximiser l'efficacité des politiques publiques régionales.

L'analyse du tableau entrées-sorties par la méthode *HEM* a permis de mettre en évidence l'importance économique pour la Wallonie de ses différents secteurs, avec des résultats qui peuvent varier sensiblement en fonction de l'objectif retenu (effet sur la production, la valeur ajoutée ou l'emploi). Ainsi, si on s'intéresse à la production régionale globale, le secteur de la construction apparaît comme le plus important pour l'économie wallonne. Toutefois, lorsque l'on mesure son importance en termes de valeur ajoutée régionale, ce secteur recule nettement dans le classement des principaux secteurs porteurs, tandis que les secteurs non marchands tels que l'administration (84), l'enseignement (85) et la santé (86) trônent en tête du classement. Le classement établi sur la base de l'importance en termes d'emplois est assez semblable, si ce n'est que le secteur de la pharmacie est remplacé dans le top 10 par le secteur de l'hébergement et de la restauration (55-56), grand pourvoyeur d'emplois. En effet, celui-ci pèse pour près de 50 000 emplois directs et indirects dans l'économie wallonne, même si son

poids en termes de production et surtout de valeur ajoutée est relativement limité. De manière similaire, alors que le secteur de la transformation alimentaire a un poids plus limité en termes de valeur ajoutée, il fait partie des 10 principaux secteurs porteurs pour l'emploi wallon, avec près de 37 000 emplois qui en dépendent.

Précisons toutefois que les résultats présentés dans ce chapitre sont à interpréter avec grande prudence. En effet, les multiplicateurs calculés sur la base du modèle de Leontief ne sont pas équivalents aux multiplicateurs keynésiens issus des modèles macroéconomiques. L'approche que nous avons suivie dans ce chapitre ne tient pas compte des effets de retours sur l'économie qui découleraient notamment de l'augmentation de la consommation des ménages logiquement attendue à la suite d'une augmentation de la valeur ajoutée et de l'emploi dans l'économie. La prise en compte de ces effets pourrait déboucher sur des résultats sensiblement différents de ceux obtenus ici. En particulier, il ressort de notre analyse que le poids du secteur pharmaceutique wallon en termes d'emplois (directs et indirects) est relativement limité, essentiellement en raison d'un niveau moyen de la productivité du travail qui est très élevé dans ce secteur. Or, il apparaît que ce niveau de productivité exceptionnel s'accompagne d'un niveau de rémunération par travailleur qui est aussi exceptionnellement élevé. Dès lors, la prise en compte de la baisse de consommation des ménages qui serait induite en cas de suppression de ces emplois ferait certainement apparaître que le poids de ce secteur dans l'économie wallonne est nettement plus important que ce que nous avons pu déduire sur la base de l'approche poursuivie dans ce chapitre. Afin de prendre en compte ces effets, il serait fort intéressant d'étoffer le modèle de base en rendant la consommation des ménages endogène par rapport à la production (modèle dit « ouvert » par rapport à la consommation des ménages). La construction et l'utilisation d'un tel modèle pourra être envisagée à l'avenir lorsque des statistiques essentielles seront disponibles au niveau régional, notamment sur les flux de navettes interrégionaux par secteur ainsi que les niveaux de rémunération moyens des navetteurs.

5. Références

AVONDS, L. (2008), « Evaluation d'un cadre entrées-sorties régional pour la Belgique », *Working Paper 18-08*, Bureau fédéral du Plan.

DHYNE, E. et DUPREZ, C. (2015), « La crise a-t-elle modifié l'ADN de l'économie belge ? », *Revue économique*, septembre 2015, BNB.

HAMBYE, C. (2012), « Analyse entrées-sorties-Modèles, Multiplicateurs, Linkages », *Working Paper 12-12*, Bureau fédéral du Plan.

HAMBYE C. (2013), « Les multiplicateurs de production, de revenu et d'emploi 1995-2005, Une analyse entrées-sorties à prix constants », *Working Paper 8-13*, Bureau fédéral du Plan.

LEONTIEF W. (1936), "Quantitative Input-Output Relations in the Economic System of the United State", *Review of Economics and Statistics*, vol. 18, pp. 105-125.

PAELINCK, J., de CAEVEL J. et DEGUELDRE J. (1965), « Analyse quantitative de certains phénomènes du développement régional polarisé : essai de simulation statique d'itinéraires de propagation », dans *Problèmes de conversion économique : Analyses Théoriques et Etudes Appliquées*, Bibliothèque de l'Institut de Sciences Economiques de l'Université de Liège, n°7, pp. 341-387.

CHAPITRE 4. ANALYSE DE LA COMPÉTITIVITÉ EXTÉRIEURE

Caroline Albessart (c.albessart@iweps.be)
Vincent Scourneau (v.scourneau@iweps.be)

1. Introduction

La compétitivité est un thème qui revient régulièrement sur le devant de la scène médiatique, porté par différents types d'acteurs tels que les interlocuteurs sociaux ou les représentants politiques, avec des messages parfois divergents. En effet, force est de constater que cette thématique présente des contours relativement flous. Ainsi, pour une entreprise individuelle, les économistes considèrent généralement que la compétitivité réside dans sa capacité à faire face aux concurrents sur le marché et que celle-ci dépend de facteurs bien identifiés tels que ses coûts de production, le caractère innovant de ses produits ou encore la qualité du service après-vente. Au niveau macroéconomique, l'idée que l'on a de ce concept est moins précise. Pour illustrer son caractère mouvant, signalons que dans les analyses de la crise de la dette souveraine intervenue en Europe en 2011, il est souvent fait mention des problèmes de compétitivité des pays dits « périphériques » comme étant un des facteurs explicatifs principaux. Afin de prévenir à l'avenir les dérapages de compétitivité des pays membres conduisant à l'émergence de déséquilibres macroéconomiques, la Commission européenne a mis en place le « tableau de bord des déséquilibres macroéconomiques » (*MIP Scoreboard*) reprenant un ensemble de 10 indicateurs de nature très diverse. Par ailleurs, les instituts internationaux qui s'attachent à classer chaque année les pays selon leur niveau de « compétitivité »²⁹ basent généralement leur analyse sur un ensemble de variables recouvrant une multitude de dimensions, aussi bien dans le domaine économique que social, environnemental ou encore politique.

Les institutions internationales tentent malgré tout d'en donner une définition plus précise. Ainsi, d'après la Commission européenne, la compétitivité d'une économie est : « sa capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale. » L'OCDE énonce que c'est « la latitude dont dispose un pays, évoluant dans des conditions de marché libre et équitable, pour produire des biens et services qui satisfont aux normes internationales du marché tout en maintenant et en augmentant simultanément les revenus réels de ses habitants dans le long terme ». Si l'on se réfère à ces définitions on constate immédiatement que le concept est pour le moins englobant et qu'un large ensemble de facteurs peuvent être pris en compte lorsqu'il s'agit d'évaluer la situation compétitive d'une économie.

Dans ce chapitre, nous avons choisi de restreindre le champ de l'analyse et de concentrer celle-ci sur la dimension extérieure de la compétitivité. En effet, étant donné la petite taille de l'économie wallonne, le développement de sa base productive (PIB), génératrice d'emplois et renforçant l'assise de son modèle social, passe obligatoirement par l'amélioration continue de ses capacités exportatrices.

Dans un premier temps, nous analysons en détail les données traditionnelles du commerce extérieur compilées par la BNB. Depuis 2002, ces données renseignent en effet les flux mensuels de marchandises des Régions belges vers l'ensemble des pays du monde en les classant par type de produit. A l'instar de ce qui est réalisé traditionnellement par le Bureau fédéral du Plan sur base des données belges, nous allons analyser la structure

²⁹ Voir par exemple le World Competitiveness Yearbook de l'institut IMD.

sectorielle et géographique des exportations wallonnes, en mettant les résultats en perspective avec ceux relatifs à la Flandre.

Dans un second temps, les données de la comptabilité régionale relatives aux exportations de biens et de services seront exploitées. Ces données proposent une désagrégation des exportations au niveau de 64 secteurs d'activité (système de classification NACE). Il est donc possible d'identifier au niveau régional quelles sont les performances des différents secteurs sur le plan du commerce international.

Dans la troisième section, nous tentons d'identifier quelques indicateurs de compétitivité au niveau régional qui ont potentiellement une influence sur les performances à l'exportation. Nous distinguons deux types d'indicateurs : les indicateurs de compétitivité-prix (ou coûts) et ceux de compétitivité « hors-prix » et nous mettons à chaque fois en évidence le niveau (l'évolution lorsque cela est pertinent) de ces indicateurs en Wallonie avec celui de la Flandre ainsi que d'une sélection de pays européens.

2. Le commerce extérieur de marchandises

La base de données du commerce extérieur compilée par la BNB (Comext) contient des informations en fréquence mensuelle relatives à la valeur des exportations de la Belgique à destination de chacun des pays du monde pour une série de 99 catégories de biens (définition selon le Système Harmonisé) depuis l'année 1995. Ces données sont régionalisées depuis l'année 2002. Elles sont compilées à la fois selon le concept dit « communautaire » et selon le concept dit « national ». Le concept communautaire est un système de calcul statistique auquel l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne se conforment, ce qui permet donc une comparaison aisée au niveau international, tandis que le concept « national » est un système spécifique à chaque pays. Alors que l'hétérogénéité des systèmes utilisés au niveau national rend les comparaisons moins évidentes, dans le cas de la Belgique celui-ci est largement préférable conceptuellement au système communautaire³⁰. Nous utiliserons, dès lors, les données établies selon le concept national dans ce chapitre. En outre, en raison d'une rupture statistique dans les exportations de gaz, nous ne considérons pas la catégorie incorporant ces produits dans l'analyse (catégorie 27).

Le graphique 4.1 présente l'évolution des exportations de la Wallonie et de la Flandre sur la période 2002-2014. Même si le niveau des exportations est sensiblement différent d'une région à l'autre (169 milliards en Flandre contre 39 milliards en Wallonie en 2014), traduisant à la fois une différence de taille entre les économies ainsi que de leur degré d'ouverture (cf. chapitre 3), celles-ci semblent suivre des mouvements cycliques fort similaires dans les deux Régions. On constate néanmoins que les exportations wallonnes ont affiché globalement une croissance supérieure aux exportations de la Flandre lors de chaque année durant la période 2006 à 2009. Dans l'immédiat après crise par contre (2010-2012), la croissance des exportations wallonnes est demeurée en deçà de celle des exportations flamandes, avant de rebondir en 2013 et 2014.

³⁰ Plusieurs différences sont à noter entre les deux concepts. La plus significative pour une petite économie très ouverte concerne le traitement des flux de commerce de transit qui polluent les données établies selon le concept « communautaire ». Les données calculées en suivant les principes de base du concept « national » sont par contre corrigées pour cet effet.

Graphique 4.1. Evolution des exportations de marchandises (croissance annuelle moyenne en %)

Source : Banque nationale de Belgique, calculs IWEPS.

2.1. ANALYSE STRUCTURELLE

Dans cette section, nous comparons les exportations de marchandises de la Wallonie et de la Flandre avec celles relatives à l'ensemble des pays qui sont membres de la Zone euro depuis l'année 2002³¹. Le tableau 4.1 synthétise l'évolution de la structure géographique des exportations des Régions belges et de la Zone euro constatée durant la période étudiée. Les exportations y sont regroupées par grandes zones géographiques de destination dont la définition est fournie en annexe³². Il apparaît que sur la période 2002-2014 la croissance moyenne des exportations de la Zone euro à destination des économies plus matures telles que les économies européennes, l'Amérique du Nord ainsi que le Japon et l'Australie a été en moyenne sensiblement plus faible que la croissance des exportations à destination des autres zones économiques, en particulier de l'Amérique du Sud (+6,6%), du Moyen-Orient (+6,7%) et de l'Asie (+8,3%). Malgré le recul constaté sur la période, la part des exportations à destination de l'ensemble des économies européennes demeure relativement élevée, celle-ci s'établissant à plus de 60% du montant total en 2014, en raison notamment de l'importance des échanges intra-européens de marchandises.

Le tableau 4.1 montre que l'orientation géographique des exportations régionales était en début de période sensiblement différente de celle de la Zone euro. En particulier, la part des exportations wallonnes à destination de la Zone euro était nettement plus élevée (70% contre 59% pour la Flandre).

³¹ Cet ensemble contient 11 pays en plus de la Belgique (Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal).

³² Pour pouvoir réaliser la décomposition présentée plus loin dans cette section (voir encadré 1), nous concentrons l'analyse sur un échantillon réduit de pays partenaires avec qui le volume des échanges dépasse un certain seuil (0,1 % du total des exportations de 2014). Ainsi, seuls 57 pays sont distingués dans l'analyse (représentant 97% du total des exportations de la Wallonie et de la Flandre en moyenne lors des trois dernières années d'observation), les autres étant regroupés dans un agrégat appelé « reste du monde ».

Les performances des exportations wallonnes ont été très contrastées sur la période étudiée. D'un côté, il ressort que les exportations wallonnes à destination des économies plus matures (Europe, Amérique du Nord et Japon) ont progressé beaucoup plus vite que les exportations flamandes et que celles de la Zone euro. Il en résulte notamment qu'en fin de période les exportations de la Wallonie demeurent extrêmement concentrées d'un point de vue géographique puisque plus de 80% du total est destiné à une autre économie du continent européen. D'un autre côté, les performances des exportations wallonnes à destination des marchés plus lointains et/ou en plus forte croissance ont été en général très modestes. C'est en particulier le cas des exportations à destination de l'Asie et du Moyen-Orient qui affichent une croissance annuelle moyenne nettement en-deçà de la croissance des exportations flamandes et plus encore de celle de la Zone euro.

Tableau 4.1. Structure des exportations de la Zone euro et des Régions belges par pays de destination

	Poids en 2002 (en %)			Poids en 2014 (en %)			Croissance moyenne (en %)		
	Euro	Flandre	Wallonie	Euro	Flandre	Wallonie	Euro	Flandre	Wallonie
Intra-zone	44,3	58,5	69,8	38,7	51,0	66,0	2,5	1,3	3,1
Autre Europe	23,0	18,3	14,0	24,7	19,6	14,4	4,2	3,1	3,8
Amérique du Nord	9,4	6,2	5,3	7,8	5,4	7,2	2,0	1,3	6,2
Asie	5,1	7,4	2,8	8,8	10,9	3,0	8,3	5,9	4,3
Moyen-Orient	2,9	3,7	2,2	4,2	5,4	2,1	6,7	5,9	3,0
Japon et Australie	2,1	1,6	0,7	2,0	1,6	1,1	2,9	2,5	7,8
Afrique	1,6	0,9	1,0	2,0	1,3	0,9	5,4	5,6	2,3
Amérique du Sud	1,6	0,9	1,4	2,2	1,5	2,2	6,6	6,7	7,3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	3,3	2,7	3,2

Source : Banque nationale de Belgique, Eurostat, calculs IWEPS.

Le tableau 4.2 présente l'évolution de la structure sectorielle des exportations sur la période étudiée. Les exportations sont réparties en 11 grandes catégories de produits dont la composition précise est fournie en annexe. Il ressort du tableau que les meilleures performances de la Zone euro en termes d'exports ont été enregistrées, dans l'ordre, par les instruments techniques et de précision, les produits animaux et végétaux, les produits métalliques et les produits chimiques qui ont tous affiché une croissance annuelle moyenne supérieure à 5%. Les catégories qui ont le moins progressé sont, dans l'ordre croissant, la catégorie du bois, du papier et des cartons, des pierres, plâtres, céramiques et verres et des cuirs, textiles et produits d'habillement. Ce tableau révèle également des différences régionales marquées dans la structure des exportations en début de période, ce qui reflète largement les spécialisations industrielles locales. Ainsi, les produits chimiques (incorporant les produits pharmaceutiques), métalliques, la catégorie des bois, papiers et cartons ainsi que celle des ouvrages en pierres, plâtre et du verre, représentaient une part nettement plus importante des exportations wallonnes que dans le cas des exportations flamandes. A l'inverse, les catégories des cuirs, textiles et habillement, des métaux précieux et du matériel de transport étaient largement surreprésentées dans les exportations flamandes.

Remarquons que l'évolution des exportations régionales a été sensiblement plus défavorable que celle de la Zone euro pour une grande majorité de catégories de produits. Seules les exportations de produits chimiques (cas de la Wallonie) et d'instruments techniques (cas des deux régions) ont pu progresser à un rythme nettement plus rapide que les exportations correspondantes de la Zone euro au cours de la période 2002-2014. Notons qu'en raison des performances exceptionnelles des exportations de produits chimiques wallons, la part de ces produits dans le total régional atteint un sommet de près de 44% en 2014 (dont près de la moitié issue de la branche pharmaceutique).

Tableau 4.2. Structure des exportations de la Zone euro et des régions belges par catégorie de produit

	Poids en 2002 (en %)			Poids en 2014 (en %)			Croissance moyenne (en %)		
	Euro-12	F	W	Euro-12	F	W	Euro-12	F	W
Produits animaux et végétaux et alimentaires (1 à 24)	9,4	11,6	12,1	11,1	13,7	11,3	5,1	4,0	2,9
Produits chimiques (28 à 40)	18,6	22,3	28,4	21,9	29,2	43,8	5,0	4,9	7,3
Cuirs, textiles (41 à 43 ; 50 à 67)	6,6	6,9	3,2	5,8	4,2	2,0	2,1	-1,8	-0,4
Métaux précieux (71)	1,4	10,1	0,4	1,5	10,4	0,0	4,6	2,7	-15,5
Produits métalliques (72 à 83)	7,3	7,7	18,7	8,6	8,5	12,9	5,1	3,4	0,4
Machines et outils (84 et 85)	27,0	15,7	14,7	24,4	12,0	11,8	2,8	0,3	1,6
Matériel de transport (86 à 89)	17,7	17,5	5,4	15,6	14,0	3,8	2,5	0,7	0,4
Bois, papiers (44 à 49)	4,1	3,5	6,1	3,0	2,2	3,7	1,0	-1,2	-0,7
Instruments techniques (90 à 92)	3,5	1,1	1,5	4,2	2,9	4,9	5,3	11,0	14,5
Pierres, plâtre et autres (68 à 70)	1,7	1,4	5,3	1,3	0,9	2,5	1,5	-0,7	-2,9
Autres produits (93 à 99)	2,4	2,1	2,4	2,2	1,6	1,9	2,8	0,4	1,5

Source : Banque nationale de Belgique, Eurostat, calculs IWEPS.

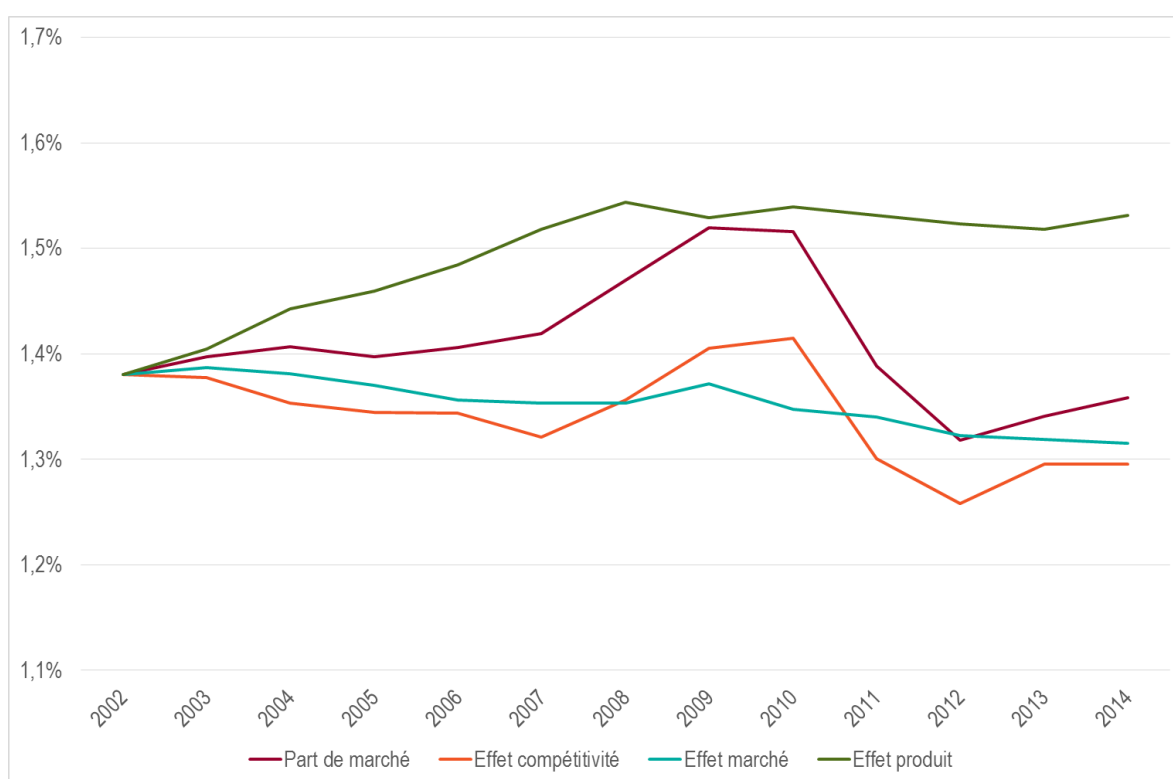
L'analyse descriptive des exportations par zone géographique et par groupe de produits présentée ci-dessus a montré que les exportations de la Wallonie, bien qu'elles ne bénéficient pas d'un très bon positionnement en termes de marchés de destination (forte concentration sur les marchés européens), jouissent d'une structure par produit plutôt favorable, grâce notamment à la prédominance des produits chimiques dont la demande mondiale connaît une vive expansion depuis de nombreuses années. Une question que l'on peut se poser à ce stade est de savoir quelle aurait été la performance des exportations wallonnes durant la période étudiée si leur structure sectorielle et géographique avait été identique à celle de la Zone euro tout au long de la période. Autrement dit, nous voudrions déterminer si, en moyenne, sur l'ensemble des marchés de destination et pour chacun des produits exportés, les parts de marché de la Région se sont accrues dans le temps ou si celles-ci ont plutôt eu tendance à s'affaïsser. Pour tenter de répondre à cette question, nous utilisons la méthode de décomposition « Constant Market Share » qui est brièvement présentée dans l'encadré 4.1 et dont les principaux résultats sont illustrés ci-dessous. En guise de comparaison, nous avons réalisé le même exercice sur base des données flamandes.

Il apparaît que la part de marché des exportations wallonnes dans le total de la Zone euro a connu une évolution contrastée durant la période étudiée. En effet, celle-ci a globalement augmenté durant la période de 2002 jusqu'à 2010, passant de 1,4% à 1,5% du total, après quoi l'indicateur s'est franchement replié durant deux années consécutives, pour s'établir à 1,3% en 2012, et a enfin rebondi légèrement en fin de période, s'affichant à 1,4% en 2014. D'après les résultats de la décomposition, il ressort, d'une part, que la composante « produits » influence très positivement la part de marché à l'exportation, surtout durant la première moitié de la période (de 2002 à 2008). D'un autre côté, la composante « marchés géographiques » pèse globalement négativement sur l'évolution de la part de marché durant l'ensemble de la période : les exportations wallonnes sont trop concentrées vers des pays de destination dont la croissance interne est relativement faible dans une perspective mondiale. A côté de ces facteurs structurels, on constate que l'effet « compétitivité » a globalement exercé une influence légèrement négative sur la part de marché wallonne. Cependant, les mouvements de l'indicateur ont été fort volatils. Celui-ci, après avoir globalement fléchi entre 2002 et 2007, s'est redressé nettement entre 2007 et 2010 avant de s'effondrer durant les deux années suivantes (2011 et 2012). Remarquons que l'évolution de ce facteur a été sensiblement influencée par les performances des exportations de l'industrie pharmaceutique dont le poids dans les exportations wallonnes est relativement élevé dans une perspective internationale. L'évolution de ce secteur est en effet relativement erratique, celle-ci n'étant pas dictée par les mouvements conjoncturels traditionnels mais plutôt par des événements plus atypiques d'ampleur exceptionnelle. Signalons, par exemple, que l'épisode de grippe aviaire survenu dans le courant de l'année 2009 a engendré une augmentation spectaculaire des exportations de produits

pharmaceutiques wallons durant les années 2009 et 2010, alors que la situation conjoncturelle globale était plutôt morose.

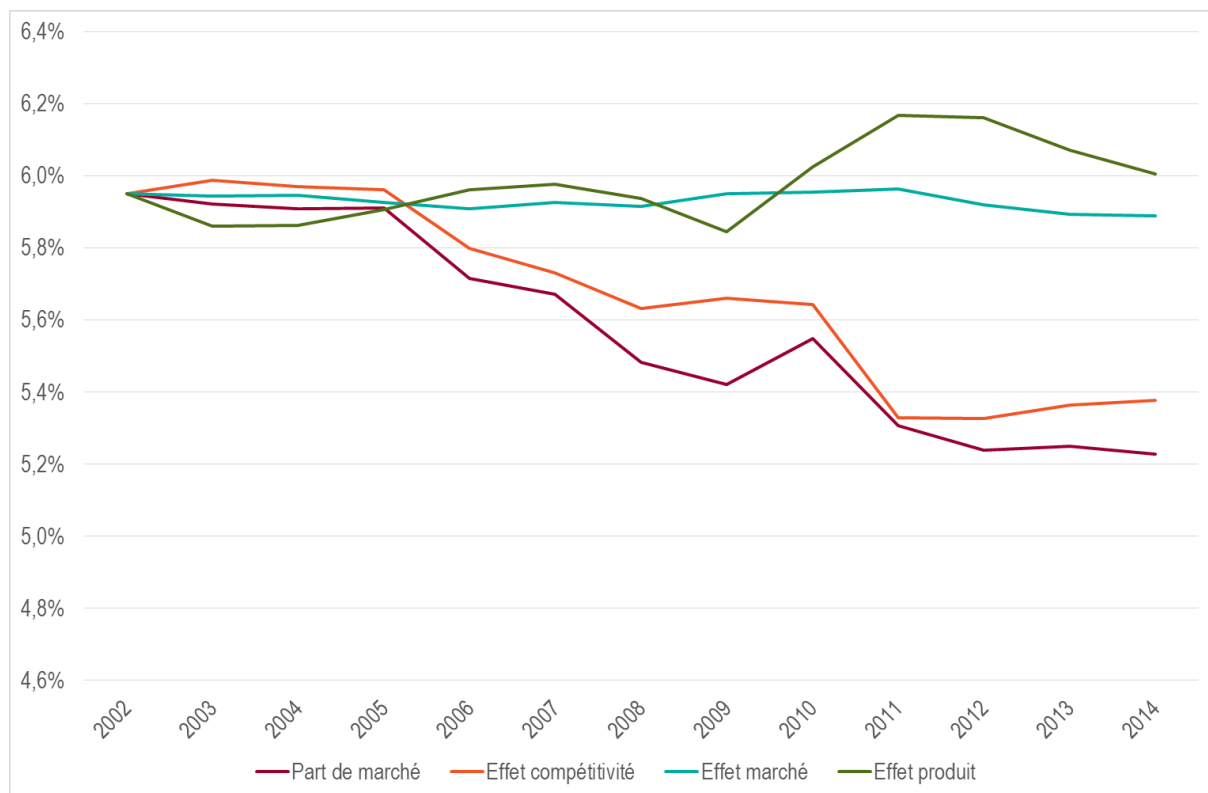
Globalement, la part de marché des exportations flamandes s'est, quant à elle, repliée durant la période sous revue, passant de 6% en 2002 à 5,2% en 2014. L'analyse temporelle plus détaillée montre toutefois que la part de marché a surtout fléchi durant la période 2002-2012, après quoi celle-ci semble s'être stabilisée durant les années 2013 et 2014. Il ressort de l'analyse que les effets structurels ne semblent pas être à l'origine de la détérioration de la part de marché sur la période étudiée. En effet, alors que la spécialisation géographique des exportations est globalement neutre, la spécialisation sectorielle semble même légèrement favorable, en particulier durant la sous-période 2009-2011. Ainsi, il apparaît que les performances médiocres des exportations par rapport à celles de la Zone euro soient plutôt à mettre en relation avec une dégradation globale de la compétitivité de l'économie. Cette dégradation semble s'être marquée principalement en deux temps : sur la période 2005-2008, d'une part et durant l'année 2011, d'autre part.

Graphique 4.2. Décomposition de l'évolution de la part de marché à l'exportation de la Wallonie



Source : Banque nationale de Belgique, Eurostat, calculs IWEPS.

Graphique 4.3. Décomposition de l'évolution de la part de marché à l'exportation de la Flandre



Source : Banque nationale de Belgique, Eurostat, calculs IWEPS.

Encadré 4.1. La méthode de décomposition « à part de marché constante »

La méthode de décomposition dite « à part de marché constante » (*Constant Market Share Analysis*) part du principe qu'une économie jouissant d'une spécialisation sectorielle (par produit) et/ou géographique de ses exportations relativement favorable par rapport à la moyenne verra naturellement sa part de marché à l'exportation augmenter au cours du temps sans pour autant que cette économie n'affiche une amélioration de sa position compétitive sur les différents marchés. Ainsi, il apparaît que certaines économies peuvent être spécialisées dans la production de biens dont la demande mondiale est relativement vigoureuse. D'autres peuvent être géographiquement proches (ou principalement orientés vers) des pays dont la croissance de la demande intérieure est particulièrement dynamique. D'un autre côté, il est possible que la part de marché à l'exportation d'une économie évolue globalement de manière différente de ce que cette composante structurelle pourrait laisser présager. En effet, il est possible qu'en moyenne pour chaque produit et chaque pays de destination le rythme de croissance des exportations de l'économie étudiée soit plus (moins) élevé que le rythme de croissance de la demande correspondante. Dans ce cas on serait tenté de conclure que l'économie voit sa position concurrentielle s'améliorer (se détériorer).

Cette méthode de décomposition permet d'étudier en détail les évolutions au cours du temps de la part de marché à l'exportation d'une économie, en identifiant quatre éléments : trois éléments liés à la structure, à savoir un « effet marché géographique », un « effet produit » et un « effet mixte produit-marché », ainsi qu'un quatrième élément qualifié d'effet « compétitivité »³³. La littérature économique fournit de nombreuses applications de cette méthodologie au niveau international. Dans le cas de la Belgique, ce type d'analyse est couramment mené par le Bureau fédéral du Plan (Simonis, 2000, Michel, 2005, Matte et Michel, 2010). La dernière actualisation porte sur la période 1995-2012³⁴. Il en ressort notamment que la perte sensible de part de marché de la Belgique constatée depuis le milieu des années 2000 s'explique en partie par une spécialisation géographique des exportations belges relativement défavorable et surtout par la dégradation de la position compétitive de l'économie domestique (effet compétitivité).

³³ Voir Matte et Michel (2010) pour les détails algébriques.

³⁴ Short term update 01-15, Quarterly Newsletter, March 2015, Bureau fédéral du Plan.

Dans ce chapitre, nous appliquons la technique de décomposition détaillée dans Matte et Michel (2010) à la part de marché des exportations wallonnes et flamandes, cette part de marché se définissant comme étant la part des exportations régionales dans le total des exportations de la Zone euro à 12 membres. Afin de rendre les résultats de la décomposition menée plus loin dans cette section plus intelligibles nous n'avons distingué qu'un nombre limité de pays partenaires (cf. note ³²).

3. Analyse sur la base de la comptabilité régionale

Dans cette section, les données régionales relatives aux exportations wallonnes sont illustrées et mises en perspective avec celles de la Région flamande et celles d'une sélection de pays européens. Ces données régionales sont issues d'un travail conjoint mené par la BNB et les Instituts de statistiques régionaux (IBSA, IWEPS et SVR). Disponibles en fréquence annuelle et couvrant la période 1995-2012, elles sont compatibles avec les méthodes et concepts statistiques officiels utilisés pour l'établissement de la comptabilité régionale à l'échelle européenne (dictés par Eurostat). Elles proposent une désagrégation des exportations au niveau de 64 secteurs d'activité (système de classification NACE). Il est donc possible d'identifier au niveau régional quelles sont les performances des différents secteurs sur le plan du commerce international. Remarquons qu'afin d'assurer la cohérence avec les analyses présentées dans la section précédente, nous nous bornons à analyser les données à partir de l'année 2002.

3.1. EXPORTATIONS DE BIENS

Comme cela avait déjà été mis en évidence dans le chapitre 3, force est de constater que le degré d'ouverture de l'économie wallonne est plus faible qu'en Flandre. Ainsi la part des exportations wallonnes de biens dans le total belge (16% en 2012) apparaît faible au regard du poids de l'économie régionale en termes de PIB (de l'ordre de 25%).

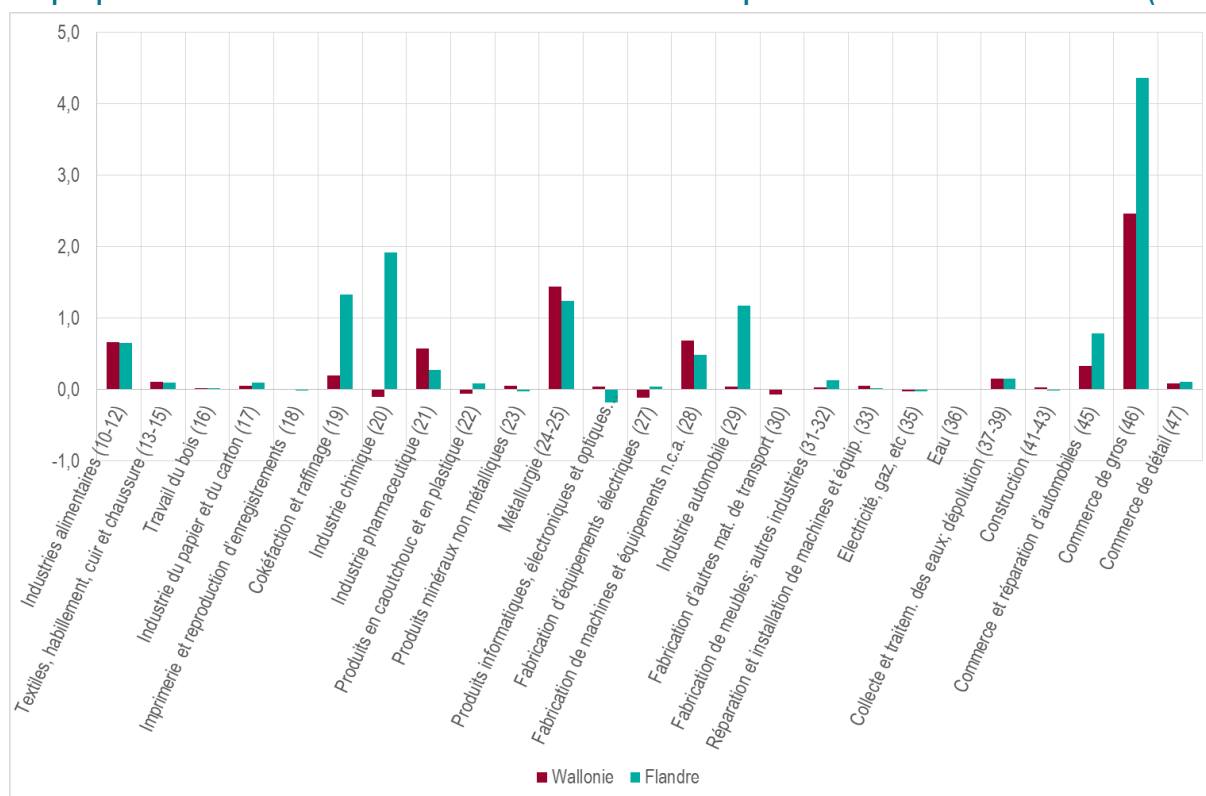
En termes d'évolution, les exportations de marchandises wallonnes ont connu deux épisodes bien distincts au cours de la période 2002 à 2012 (graphique 4.4). En effet, dans un premier temps, lors de la sous-période s'étalant de 2002 jusqu'à l'année 2009, l'évolution des exportations de la Wallonie a été relativement favorable. En effet, leur rythme de croissance a été plus élevé que celui des exportations de la France, son principal partenaire commercial, la croissance d'année en année se rapprochant davantage de celle enregistrée par les exportations allemandes qui sont connues pour avoir été particulièrement dynamiques durant la période d'avant crise. Depuis 2010, par contre, la croissance des exportations wallonnes a nettement marqué le pas, décrochant par rapport aux performances enregistrées par les deux principaux pays voisins ainsi que par la Flandre dont les exportations semblent s'être relevées bien plus vite dans l'épisode immédiat d'après crise.

Graphique 4.4. Evolution des exportations de biens (croissance en %)

Source : Banque nationale de Belgique, Eurostat, calculs IWEPS.

Afin de mieux comprendre ce décrochage des exportations wallonnes depuis la crise, nous avons analysé les différences de croissance des exportations sectorielles de marchandises entre les deux économies régionales sur la période 2009-2012. La croissance des exportations est supérieure en Wallonie par rapport à la Flandre dans la moitié des secteurs et inférieure dans l'autre moitié. Présentant la contribution de chaque secteur à la croissance, le graphique 4.5 permet d'identifier quels sont les secteurs qui ont permis à la Flandre de rebondir plus franchement que la Wallonie dans les années d'après crise.

Il s'agit en effet des secteurs de la cokéfaction et du raffinage (19), de l'industrie chimique (20), de l'industrie automobile (29) et surtout du commerce de gros (46). Dans le cas de ce dernier, signalons que les exportations ont été plus dynamiques en Wallonie qu'en Flandre mais que le poids de ce secteur est nettement plus élevé dans l'économie flamande. De manière générale, signalons que dans le cas wallon, près de 75% des exportations de marchandises sont concentrées dans les branches appartenant au secteur secondaire d'après la nomenclature internationale (code NACE C), tandis que le montant correspondant pour l'économie flamande est sensiblement inférieur (un peu plus de 60%), en raison de la prépondérance dans cette région des intermédiaires de commerce (appartenant au secteur tertiaire) qui participent pleinement aux activités d'échange extérieur de marchandises.

Graphique 4.5. Contribution des secteurs à la croissance des exportations de biens de 2009 à 2012 (en %)

Source : comptes régionaux IWEPS-BNB-IBSA-SVR, calculs IWEPS.

3.2. EXPORTATIONS DE SERVICES

Au niveau mondial, même si les exportations de services ont eu tendance à évoluer de manière plus dynamique que les exportations de biens au cours des dernières années, la part du commerce de services dans le total des échanges demeure largement minoritaire (de l'ordre de 20%). Si cette divergence de tendance se poursuit, le secteur des services marchands est appelé à devenir un véritable vecteur de la compétitivité des économies, en particulier pour les économies occidentales plus matures et en proie à la désindustrialisation. La prédominance historique des biens dans le commerce extérieur et une évolution relativement plus dynamique des exportations de services lors des dernières années sont également des caractéristiques de l'économie belge et de ses Régions.

En outre, à l'instar de ce que l'on observe pour les biens, la part des exportations de services de la Wallonie dans le total des exportations belges se situe à un niveau relativement faible (moins de 15% en 2012) au regard du poids de l'économie en termes de PIB.

Néanmoins, sur la base du graphique 4.6, on constate que les exportations wallonnes de services ont crû davantage que la moyenne belge depuis 2009³⁵. Une analyse sectorielle plus fine des exportations de services montre que les bonnes performances relatives enregistrées par la Wallonie dans la période d'après crise (2009-2012) sont principalement le résultat d'une croissance très vigoureuse des exportations liées aux secteurs de la fabrication de machines et équipements et de matériel de transport (secteurs NACE 28 à 30) ainsi qu'aux services financiers et d'assurance (secteurs 64 à 66).

³⁵ Les statistiques régionales d'exportations de services présentent une rupture, celles-ci ne couvrant pas les années 2006 et 2007. En outre, en raison de changements méthodologiques intervenus à partir de 2008, les données relatives aux deux sous-périodes ne sont pas comparables entre elles. Toutefois, les changements méthodologiques intervenus affectent les régions de la même façon et il est pertinent d'analyser le différentiel de croissance régional durant les dernières années. Les données relatives à la Flandre sont remplacées dans le graphique 4.6 par les données belges qui ne présentent pas cette rupture.

Graphique 4.6. Evolution des exportations de services sur la période 1995-2012 (croissance annuelle moyenne en %)



Source : comptes régionaux IWEPS-BNB-IBSA-SVR, Eurostat, calculs IWEPS.

4. Analyse des facteurs explicatifs potentiels des performances exportatrices de l'économie wallonne

On distingue généralement deux types d'indicateurs de compétitivité : les indicateurs de compétitivité-prix (ou coût) et les autres indicateurs. Les indicateurs de prix et de coût sont relativement simples à construire et largement comparables au niveau international. Ces indicateurs possèdent un pouvoir explicatif des évolutions à court terme des échanges commerciaux pour un certain nombre de produits, en particulier ceux dont le contenu technologique est faible ou qui présentent un degré de différenciation limité. Une attention particulière sera portée dans cette section aux coûts salariaux unitaires, variable qui figure notamment parmi les dix indicateurs retenus par la Commission européenne pour l'élaboration de son « *MIP Scoreboard* ». L'objectif est de présenter ces indicateurs compilés au niveau des trois sous-secteurs industriels (définis dans cadre du projet HERMREG) pour la Wallonie et la Flandre.

La littérature économique empirique montre que pour bon nombre d'entreprises, notamment celles produisant des biens dont le contenu technologique est relativement élevé, l'évolution du prix n'est probablement pas le facteur le plus pertinent pour expliquer les performances exportatrices. En effet, des éléments tels que le degré d'innovation ou la qualité des produits sont davantage déterminants. Ces éléments rentrent dans le champ de ce qui est communément appelé la « compétitivité - hors prix ». Etant donné l'aspect multi-dimensionnel de ce concept, il paraît difficile de construire un indicateur unique mesurant le niveau de la compétitivité hors-prix d'une économie. Par contre, il paraît plus approprié de présenter une sorte de tableau de bord reprenant de manière synthétique les indicateurs les plus pertinents et de les mettre en perspective avec ceux des principales économies concurrentes sur les marchés extérieurs. Nous présentons ainsi pour la Wallonie, la Flandre et une sélection de pays européens

(lorsque les données le permettent), des variables qui renseignent sur la qualité de la main d'œuvre, les dépenses en R&D, les efforts d'innovation qui sont consentis, ainsi que la dynamique entrepreneuriale.

4.1. COMPÉTITIVITÉ-PRIX

La compétitivité d'une région, ou de certains secteurs spécifiques au sein d'une région, dépend, certainement au moins en partie, de l'évolution de ses prix relatifs. Sur la base de la comptabilité régionale il est possible de calculer des coûts salariaux unitaires qui permettent de se faire une idée de la compétitivité-coût des Régions. Cet indicateur est construit en rapportant la productivité moyenne du travail (en volume) à la rémunération moyenne par salarié. Il s'agit en quelque sorte d'une mesure du coût moyen du travail par unité de valeur ajoutée produite. En raison des effets de structure sectorielle (ou sous-sectorielle) qui peuvent être sensiblement différents d'une économie à l'autre, il est préférable d'analyser les évolutions temporelles de ces indicateurs plutôt que de comparer directement leur niveau au sein des différentes entités économiques.

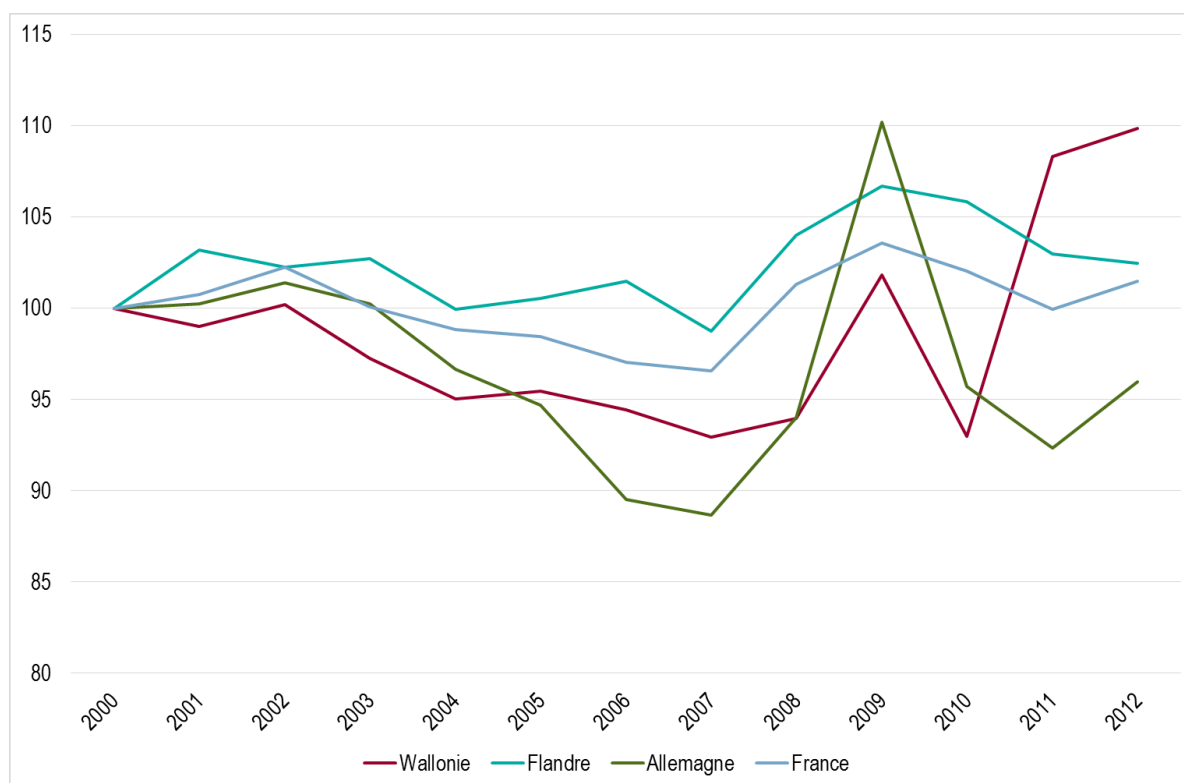
La croissance cumulée sur 3 ans des coûts unitaires du travail global (ensemble de l'économie) est ainsi un indicateur qui a été retenu par la Commission dans son *MIP Scoreboard*. Les résultats du calcul de cet indicateur pour l'économie wallonne font l'objet d'une analyse dans une publication récurrente de l'IWEPS³⁶. Dans cette section, nous raffinons l'analyse en nous concentrant plus particulièrement sur l'évolution des coûts unitaires au sein des trois branches appartenant au secteur manufacturier, celui-ci concentrant traditionnellement la majeure partie des exportations. Même s'il serait intéressant de mener ce genre d'analyse pour les secteurs des services, signalons que ceux-ci sont en général moins exposés à la concurrence internationale. En outre, la mesure des évolutions des prix dans ces secteurs est particulièrement difficile, ce qui rend l'interprétation de ces indicateurs très délicate.

4.1.1. LES COÛTS SALARIAUX UNITAIRES

Au cours de la période de 2000 à 2010, l'industrie manufacturière wallonne a pu maîtriser l'évolution de ses coûts unitaires du travail par rapport à l'Allemagne et surtout la France, qui sont ses principaux partenaires commerciaux (graphique 4.7), tandis que les coûts de l'industrie flamande ont plutôt eu tendance à dériver par rapport à ces pays. En se gardant de tirer des conclusions hâtives en termes de causalité, il est intéressant de constater que sur la période 2002-2009 les exportations wallonnes de marchandises ont globalement augmenté à un rythme supérieur à celui d'autres économies concurrentes, notamment la France (graphique 4.4). La décomposition de la part de marché à l'exportation de la Wallonie menée dans la première section a aussi montré que, durant la période de 2007 à 2010, notre région a globalement bénéficié de gain de compétitivité dans une perspective européenne (cf. graphique 4.2), même si ce résultat est en partie lié à un phénomène exceptionnel dans le secteur pharmaceutique.

A partir de 2011, les coûts unitaires de main-d'œuvre ont franchement rebondi dans l'industrie wallonne, alors qu'ils ont plutôt eu tendance à se tasser dans les pays voisins ainsi qu'en Flandre (graphique 4.7). Notons qu'étant donné le décalage temporel auquel on s'attend généralement entre une modification du coût relatif et celle des parts de marché à l'exportation, il ne semble guère opportun de relier la dégradation de la compétitivité-coût de l'industrie wallonne aux mauvaises performances exportatrices dans les années d'après-crise.

³⁶ Pour l'information la plus récente, voir IWEPS, Les chiffres clés de la Wallonie n°14, pp. 84-85, octobre 2015.

Graphique 4.7. Evolution des coûts salariaux unitaires dans l'industrie manufacturière (indice 2000 = 100)

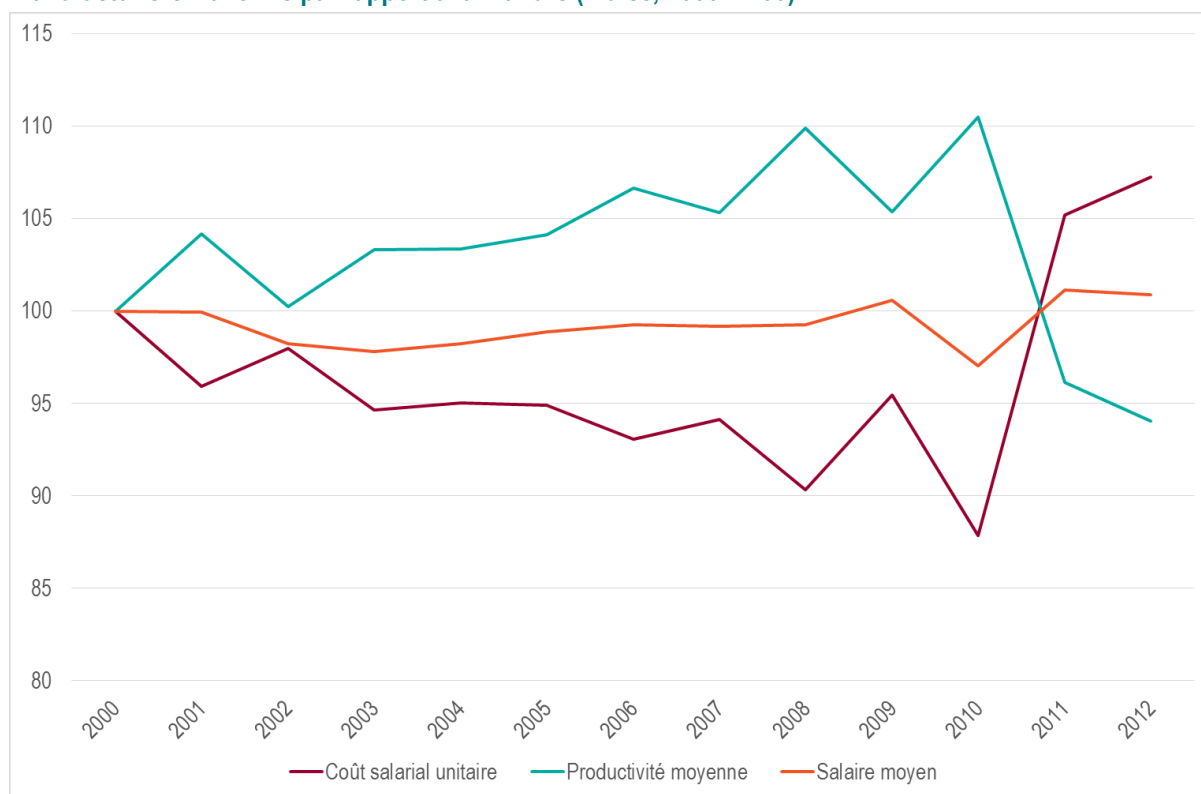
Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, Ameco, calculs IWEPS.

Les coûts unitaires du travail sont déterminés par deux variables clés : la productivité moyenne du travail, d'une part et le salaire moyen par travailleur, d'autre part. La contribution de ces deux variables à l'évolution des coûts unitaires est illustrée par le graphique 4.8 pour l'industrie manufacturière wallonne en comparaison de la situation qui prévaut en Flandre. On constate que l'évolution des coûts unitaires relatifs a reflété essentiellement les variations de la productivité relative du travail au cours de la période 2000-2012. Ainsi, la diminution des coûts relatifs wallons jusqu'en 2010 a été obtenue grâce à des gains réguliers de productivité relative et le rebond des coûts unitaires relatifs qu'accuse l'industrie wallonne à partir de 2011 est le reflet d'un décrochage brutal de la productivité³⁷. D'un autre côté, les salaires moyens semblent avoir globalement évolué de manière fort semblable au cours de cette période dans les deux régions.

Cette analyse peut être raffinée en désagrégeant les résultats pour chacune des trois branches industrielles définies au sein du projet Hermreg, à savoir les producteurs, respectivement, de biens intermédiaires (graphique 4.9), de biens d'équipement (graphique 4.10) et de biens de consommation (graphique 4.11).

³⁷ Il apparaît en effet que la valeur ajoutée en Wallonie s'est sensiblement contractée en 2011 sans que l'emploi n'affiche de mouvement similaire. Notons qu'on ne peut exclure que les données soient touchées par des problèmes statistiques liés à la mesure de la valeur ajoutée de certains secteurs industriels dans le nouveau système des comptes SEC2010.

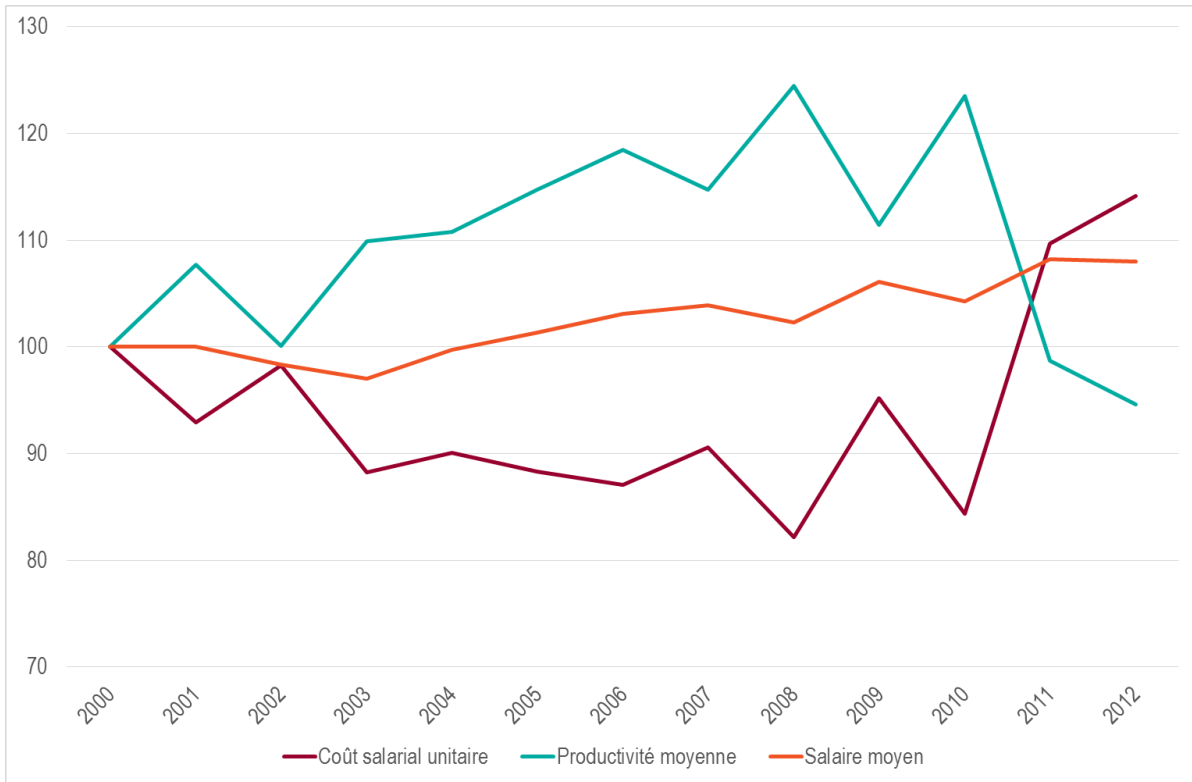
Graphique 4.8. Evolution du coût salarial unitaire relatif et de ses composantes dans l'industrie manufacturière wallonne par rapport à la Flandre (indice, 2000 = 100)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, calculs IWEPS.

En raison de sa prépondérance dans le total de l'activité industrielle en Wallonie, l'évolution globale de l'industrie reflète essentiellement la situation du sous-secteur spécialisé dans la production de biens intermédiaires (comprenant notamment la pharmacie mais aussi la métallurgie). Il apparaît ainsi que la productivité du travail dans ce sous-secteur industriel wallon a connu une augmentation relativement plus rapide qu'en Flandre au cours de la période 2002 à 2010 (graphique 4.9). Toutefois, l'ampleur des gains de productivité acquis dans le secteur sur cette période a été telle (plus de 20%) qu'elle a permis au salaire moyen relatif d'augmenter (+5%) tout en préservant la compétitivité-coût. Depuis 2011, la productivité relative dans le secteur a par contre chuté brutalement, alors que la hausse du salaire moyen s'est poursuivie, ce qui a entraîné une nette dérive des coûts unitaires de main-d'œuvre par rapport à la Flandre. Dans l'industrie spécialisée dans la production de biens d'équipement, l'évolution du salaire moyen a été globalement plus contenue en Wallonie qu'en Flandre sur l'ensemble de la période 2000-2012 (graphique 4.10), tandis que la productivité moyenne y a augmenté globalement plus rapidement qu'en Flandre à partir de l'année 2005, si bien que la position concurrentielle du secteur wallon semble s'être améliorée durant la deuxième partie de la période. Dans l'industrie spécialisée dans la production de biens de consommation, la Wallonie a globalement enregistré une baisse relative de la productivité moyenne du travail sur l'ensemble de la période (graphique 4.11). Celle-ci s'accompagnant d'une baisse d'ampleur comparable du salaire moyen relatif, les coûts unitaires de main d'œuvre relatifs sont restés globalement stables sur la période.

Graphique 4.9. Evolution du coût salarial unitaire relatif et de ses composantes dans l'industrie wallonne productrice de biens intermédiaires par rapport à la Flandre (indice, 2000 = 100)



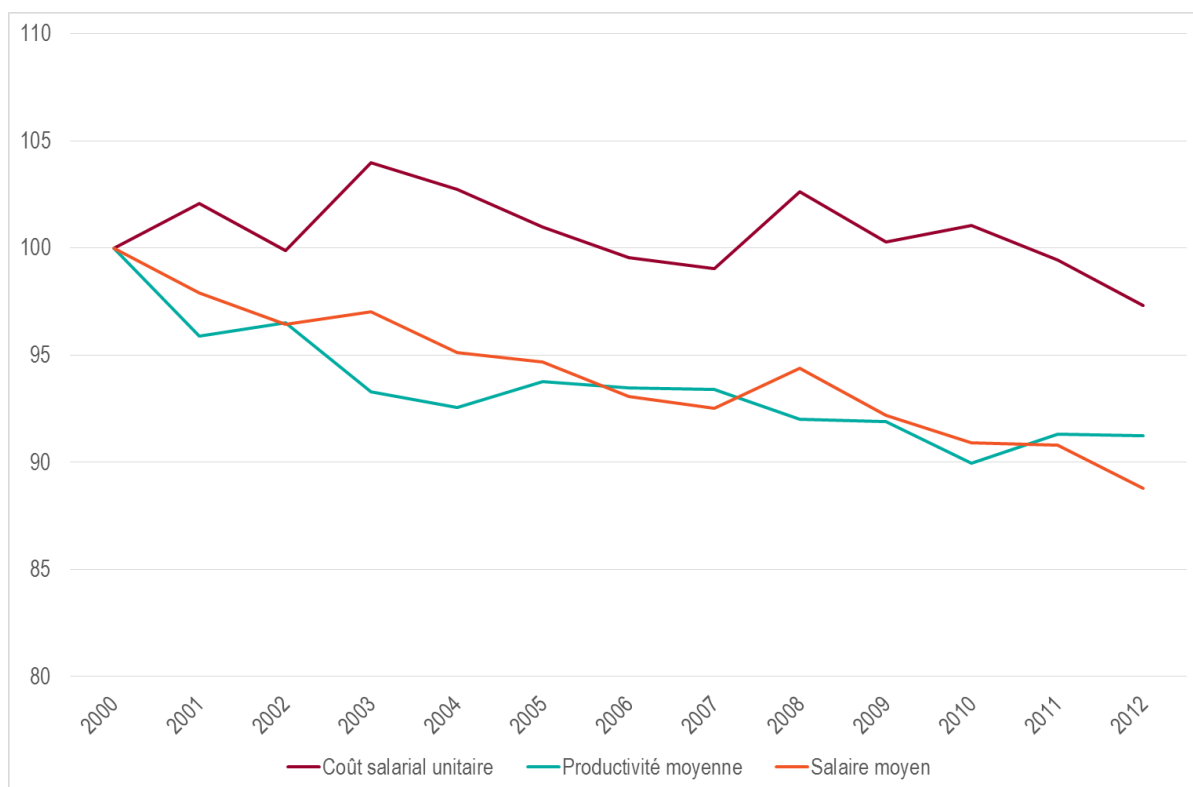
Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, calculs IWEPS.

Graphique 4.10. Evolution du coût salarial unitaire relatif et de ses composantes dans l'industrie wallonne productrice de biens d'équipement par rapport à la Flandre (indice, 2000 = 100)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, calculs IWEPS.

Graphique 4.11. Evolution du coût salarial unitaire relatif et de ses composantes dans l'industrie wallonne productrice de biens de consommation par rapport à la Flandre (indice, 2000 = 100)



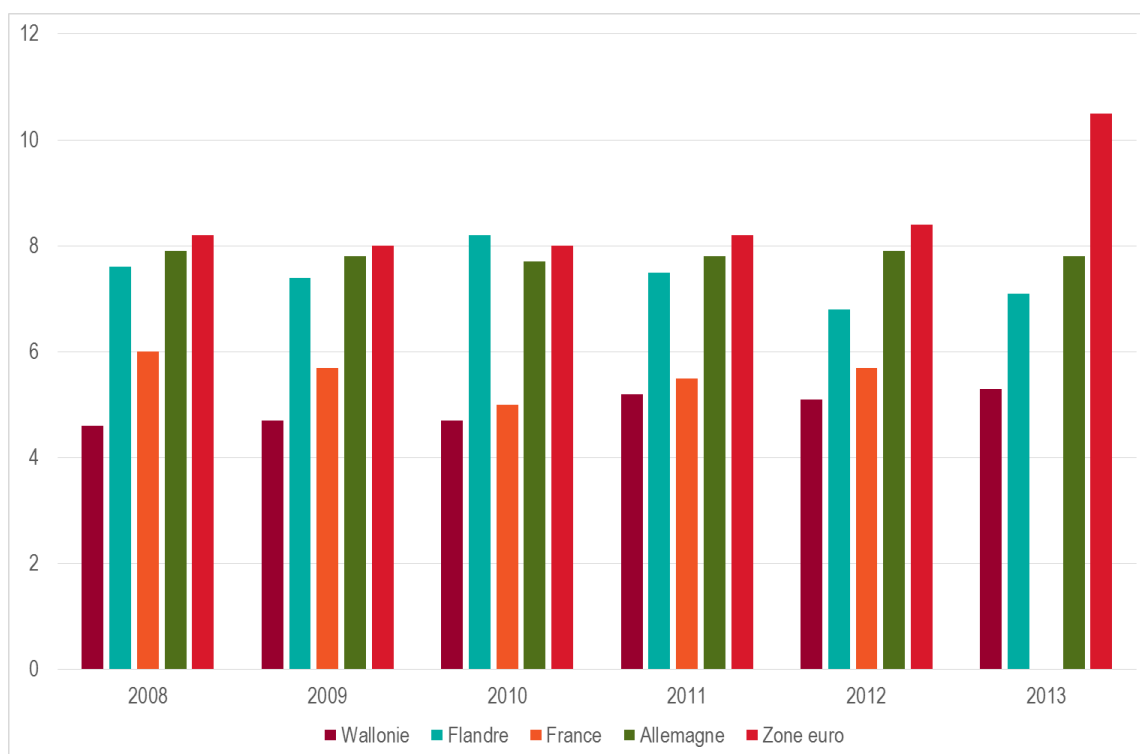
Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, calculs IWEPS.

4.2. COMPÉTITIVITÉ « HORS-PRIX »

4.2.1. LA QUALITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE

Même si la Wallonie jouit d'une proportion relativement élevée de personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, la part des nouveaux diplômés dans les matières scientifiques dans le total demeure faible dans une perspective internationale. En effet, il ressort des données publiées par Eurostat au niveau national qu'en 2012 (dernière année disponible) la part des nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur qui ont effectué leurs études dans le domaine des sciences et des technologies est faible en Belgique (17%) comparé au niveau atteint par des pays tels que la France (25%) et surtout l'Allemagne (35%). En outre, les dernières données régionales disponibles remontant à l'année 2008 renseignaient qu'en Communauté française, cette proportion était encore nettement plus faible que la moyenne belge, s'établissant à 11,7% (contre 15,8% pour la Belgique).

En outre, même si elle a eu tendance à augmenter au cours de la période 2008-2013, la participation de la population à la formation continue demeure faible dans une perspective belge et internationale (graphique 4.12).

Graphique 4.12. Participation à la formation continue (en % de la population âgée de 25 à 64 ans)

Source : Enquête sur les forces de travail, calculs IWEPS.

4.2.2. LES EFFORTS DE R&D

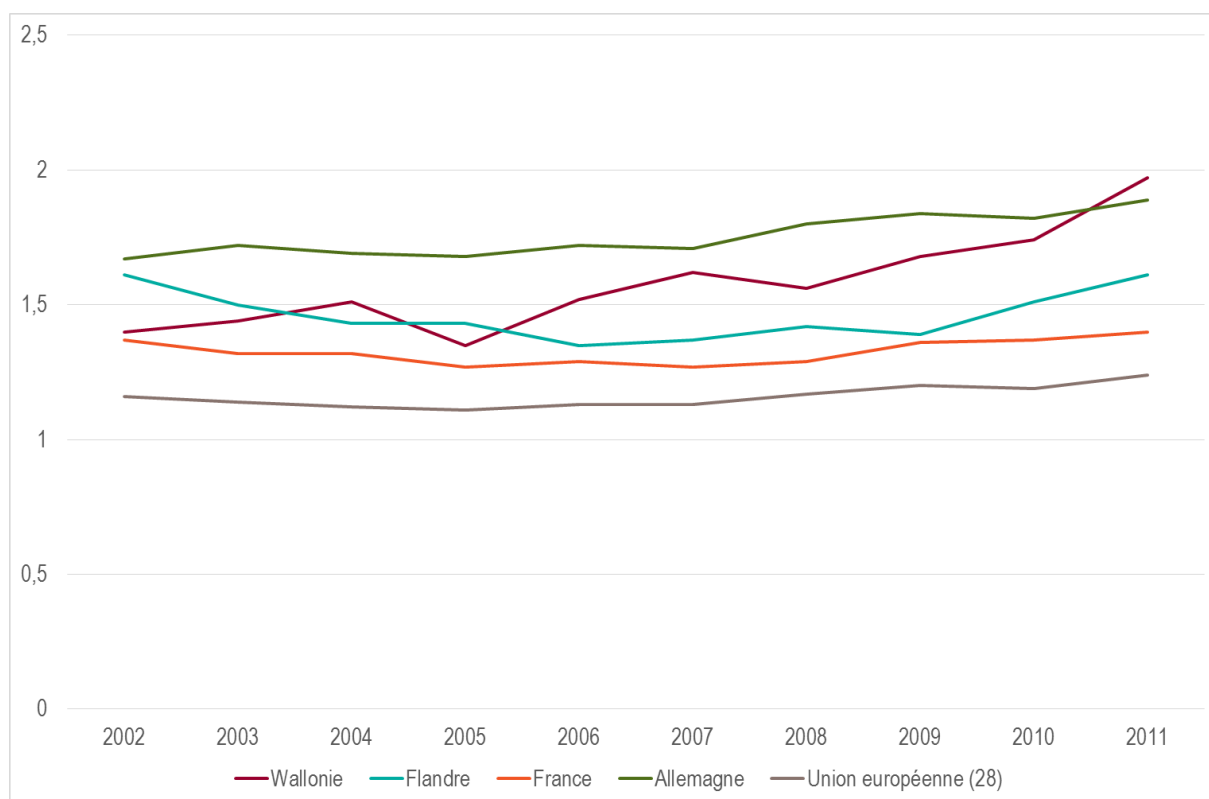
On constate avant tout que la part des dépenses privées de recherche et développement dans le PIB régional wallon atteint un niveau remarquablement élevé dans une perspective belge et surtout européenne (graphique 4.13). Toutefois, l'évolution très dynamique des investissements des entreprises au cours des dernières années³⁸ ne trouve pas écho auprès des acteurs publics puisque les investissements de ce secteur demeurent faibles en Wallonie, notamment au regard des objectifs de la stratégie Europe 2020.

En outre, comme le signale le Conseil Wallon de la Politique Scientifique dans son dernier rapport³⁹, une analyse plus fine montre que les efforts en R&D sont fortement concentrés au sein des branches manufacturières de haute technologie (plus de 50% des dépenses en 2011), parmi lesquelles la pharmacie prend une place prépondérante. De plus, les dépenses sont également fortement concentrées au sein des grandes entreprises, tandis que les efforts des entreprises wallonnes plus petites sont plus modestes qu'en Flandre et dans des pays européens tels que les Pays-Bas⁴⁰.

³⁸ Pour une analyse détaillée de l'évolution des dépenses de R&D au sein des Régions belges depuis 2002, voir « Les chiffres clés de la Wallonie n°14, pp. 86-89, octobre 2015.

³⁹ Evaluation de la politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie/Bruxelles, 2012-2013, Conseil wallon de la politique scientifique, décembre 2014.

⁴⁰ En 2011, les petites entreprises wallonnes n'étaient à l'origine que de 29% des dépenses totales de R&D réalisées par les entreprises privées, alors que cette part était de 35% pour la Flandre et 46% pour les Pays-Bas.

Graphique 4.13. Dépenses intérieures brutes de R&D des entreprises privées (en % du PIB)

Source : Politique scientifique fédérale, Eurostat, calculs IWEPS.

4.2.3. L'INNOVATION

Les résultats de l'enquête CIS menée au niveau européen montrent qu'en Wallonie la proportion d'entreprises qui développent des activités innovantes est plus faible qu'en Flandre. Toutefois, au sein de la population des grandes entreprises, la proportion de celles qui innovent est parmi les plus élevées dans une perspective internationale, le mauvais résultat global étant le reflet d'un taux particulièrement faible d'entreprises innovantes parmi les plus petites entreprises⁴¹.

Au niveau sectoriel, on constate en outre que la proportion d'entreprises manufacturières développant des innovations technologiques est relativement faible en Wallonie (46% contre 56% en Flandre et 63% en Allemagne), tandis que le pourcentage des entreprises développant des activités d'innovation organisationnelle est équivalent à celui de la Flandre et supérieur à la moyenne européenne.

Il ressort aussi des statistiques européennes que le nombre de brevets déposés par habitant est sensiblement plus faible en Wallonie qu'en Flandre et surtout que dans des pays tels que l'Allemagne (graphique 4.14) qui ont pour habitude de se montrer très performants sur le plan du commerce international. En outre, on constate en Wallonie une concentration particulièrement élevée des brevets dans le secteur de la chimie (contenant la branche de la pharmacie) et un niveau plus faible que la moyenne dans l'ensemble des autres secteurs de production.

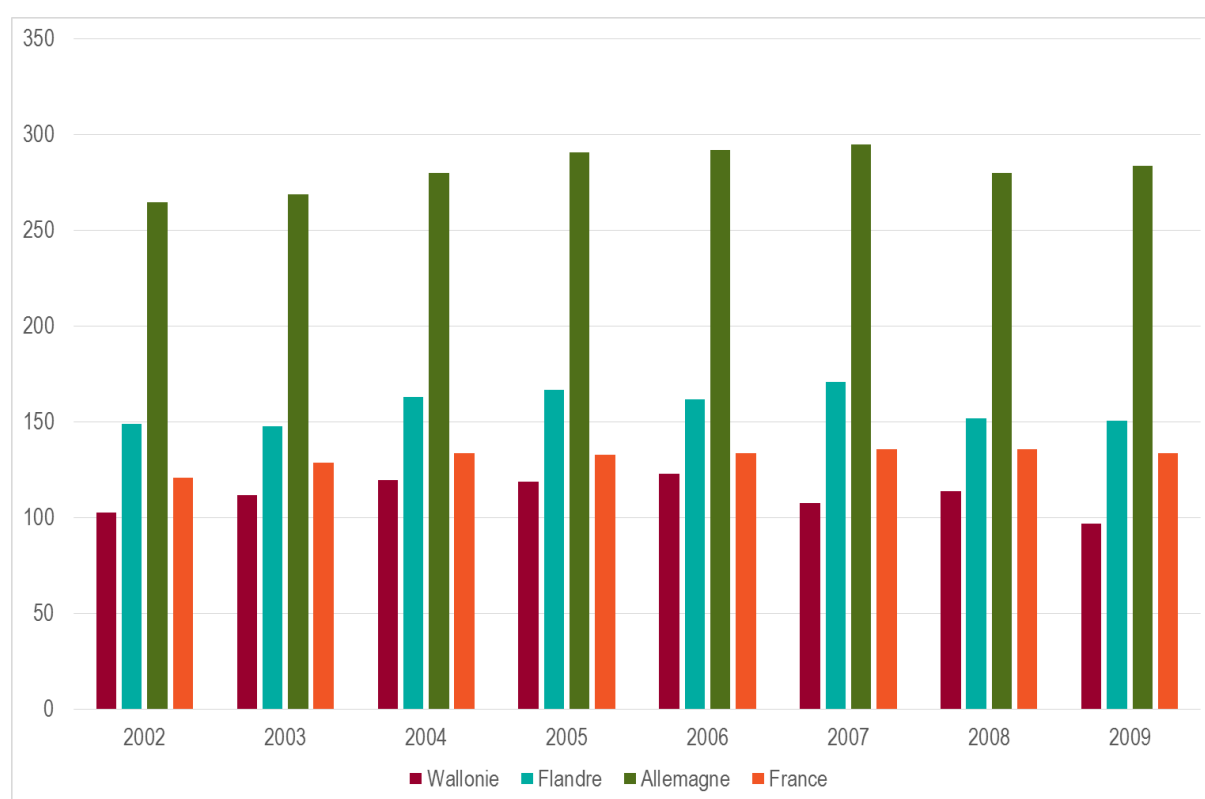
Dans le contexte où les entreprises wallonnes développent relativement moins d'activités d'innovation technologique et où le nombre de brevets déposés est relativement limité dans une perspective internationale, il est assez intuitif de constater que la part des ventes de produits nouveaux pour l'entreprise dans le total des ventes est relativement faible. En effet, il apparaît que lors de la dernière enquête réalisée en 2012, cette proportion était

⁴¹ Pour de plus amples détails, voir « Les chiffres clés de la Wallonie n°14 », pp. 91, octobre 2015.

nettement plus faible en Wallonie (3,5%) qu'en moyenne dans l'Union européenne (7,7%) alors qu'elle était beaucoup plus élevée en Flandre (9,3%) et dans des pays à la pointe de l'innovation tels que l'Allemagne (10%).

Il peut être surprenant de constater que malgré des efforts remarquables de la part des entreprises wallonnes en recherche et développement, la commercialisation de nouveaux produits soit relativement faible dans une perspective internationale. Toutefois, comme le signale une étude du Bureau fédéral du Plan relative à l'analyse de la compétitivité belge⁴², ce paradoxe s'explique probablement en partie par la concentration des activités de R&D au sein des grandes firmes multinationales sur le territoire. En effet, ces entreprises, actives bien souvent à l'échelle mondiale, ont pour habitude de localiser les différents stades du processus de production en différents lieux en fonction des avantages comparatifs de chacun. Ainsi l'organisation de leur chaîne de valeur peut très bien impliquer que les résultats de leur recherche menée en Wallonie débouchent sur une production de biens et services sur un autre territoire au niveau européen, voire mondial⁴³.

Graphique 4.14. Nombre de brevets déposés (par million d'habitants)



Source : Eurostat, calculs IWEPS.

⁴² Compétitivité de la Belgique, défis et pistes de croissance, Henri Bogaert et Chantal Kegels, novembre 2012.

⁴³ Notons que ce raisonnement peut également s'appliquer au processus de recherche en tant que tel : il est en effet probable qu'une partie des résultats de recherches menées sur le sol wallon puisse déboucher sur le dépôt d'un brevet dans un autre pays. C'est notamment régulièrement le cas dans l'industrie pharmaceutique, où les entreprises seraient plutôt enclines à breveter leurs découvertes en priorité aux Etats-Unis.

4.2.4. LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Le niveau du stock de capital physique d'un secteur économique est un déterminant crucial de sa productivité et de sa capacité à produire de manière efficace des biens de haute intensité technologique. Ne disposant pas de statistiques régionales sur le stock de capital des différents secteurs, nous pouvons néanmoins apprécier les efforts fournis par les entreprises sur la base des dépenses d'investissement productif qui sont opérées au fil des ans. Les graphiques 4.15 à 4.17 illustrent ainsi pour chacune des trois principales branches industrielles définies par le projet HERMREG l'évolution du taux d'investissement dans la valeur ajoutée au sein des régions wallonne et flamande.

On constate qu'au sein de l'industrie spécialisée dans la production de biens intermédiaires, l'intensité des dépenses d'investissement s'est nettement accentuée dans les deux régions durant la période 2004-2008, tandis que le taux d'investissement s'est plutôt tassé durant les années de l'immédiat après crise (graphique 4.17). Notons que le rebond spectaculaire du taux d'investissement en Wallonie en 2011 est lié à la hausse des dépenses d'investissement (+10%) dans un contexte où la valeur ajoutée s'est repliée brutalement (-18% par rapport à 2010).

Au sein de l'industrie spécialisée dans la production de biens d'équipement, l'évolution du taux d'investissement diverge sensiblement d'une région à l'autre. Ainsi, à partir de l'année 2004 le taux d'investissement du secteur wallon n'a cessé de se relever, passant de moins de 14% à près de 26% en 2012. Le taux d'investissement de l'industrie flamande n'a pas affiché de tendance claire sur la période récente, celui-ci s'établissant à un peu moins de 22% en 2012 (graphique 4.16).

Enfin, la tendance globale du taux d'investissement dans l'industrie spécialisée dans la production de biens de consommation a plutôt été à la baisse durant la période 2000-2012 (graphique 4.17). Ainsi, le taux d'investissement en Flandre est passé d'un peu moins de 24% en début de période à près de 18% en 2012, tandis qu'en Wallonie, même si l'indicateur s'est montré relativement plus erratique d'une année à l'autre, celui-ci s'est replié de 24% en 2000 à un peu plus de 20% en 2012.

Graphique 4.15. Taux d'investissement dans l'industrie de biens intermédiaires (en % de la v.a.)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, calculs IWEPS.

Graphique 4.16. Taux d'investissement dans l'industrie de biens d'équipement (en % de la v.a.)



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, calculs IWEPS.

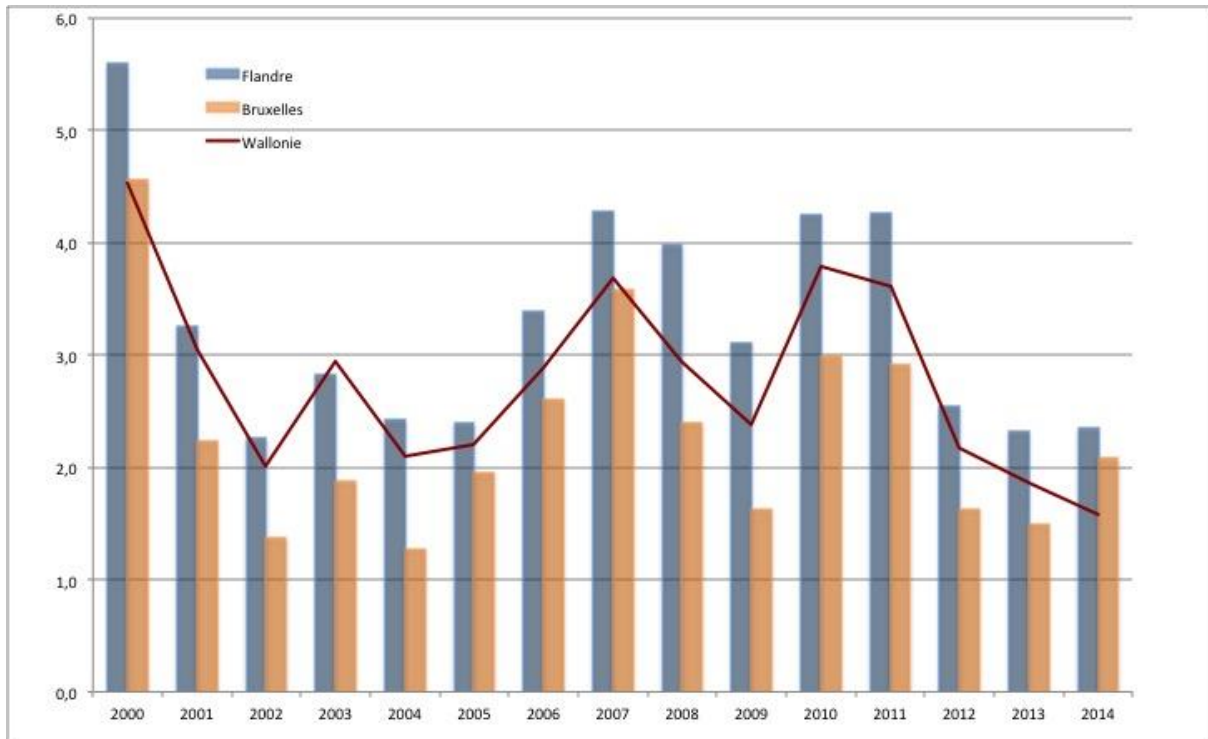
Graphique 4.17. Taux d'investissement dans l'industrie de biens de consommation (en % de la v.a.)

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP - modèle HERMREG, calculs IWEPS.

4.2.5. LA DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE

La dynamique entrepreneuriale est un élément crucial pour la compétitivité d'une économie. En effet, suivant les principes de la « destruction créatrice », le processus par lequel les entreprises les moins productives disparaissent au fil du temps pour laisser la place à de nouvelles entreprises généralement plus petites et plus dynamiques est bénéfique pour la productivité globale de l'économie. Ainsi, les jeunes entreprises ont tendance à entreprendre davantage d'activités d'innovation. En outre, l'entrée de nouvelles firmes sur le marché force les entreprises existantes à améliorer leur productivité pour pouvoir rivaliser avec celles-ci.

Les évolutions démographiques des entreprises présentées dans cette section sont systématiquement rapportées à la population totale des entreprises en Wallonie afin de se faire une idée plus précise de leur ampleur. Les créations nettes se définissent comme la différence entre le total des créations et le total des disparitions observées au cours d'une année. L'évolution du taux de création nette au sein des trois régions est assez comparable avec des points culminants en 2007 et 2010 (graphique 4.18). Le taux de créations nettes en Wallonie se situe presque toujours entre ceux de la Flandre (plus haut) et de Bruxelles (plus faible). A partir de 2010, l'indicateur s'est sensiblement replié dans chacune des régions du pays. En 2014, les créations nettes ont légèrement rebondi en Flandre et surtout à Bruxelles, tandis que le repli s'est prolongé en Wallonie. Pour mieux comprendre ces évolutions en Wallonie, le graphique 4.19 détaille l'évolution des taux d'entrées, de sorties et de croissance nette de 2000 à 2014.

Graphique 4.18. Evolution du taux de croissance net du nombre d'entreprises par région

Source : Base de données Roularta, extraction août 2015.

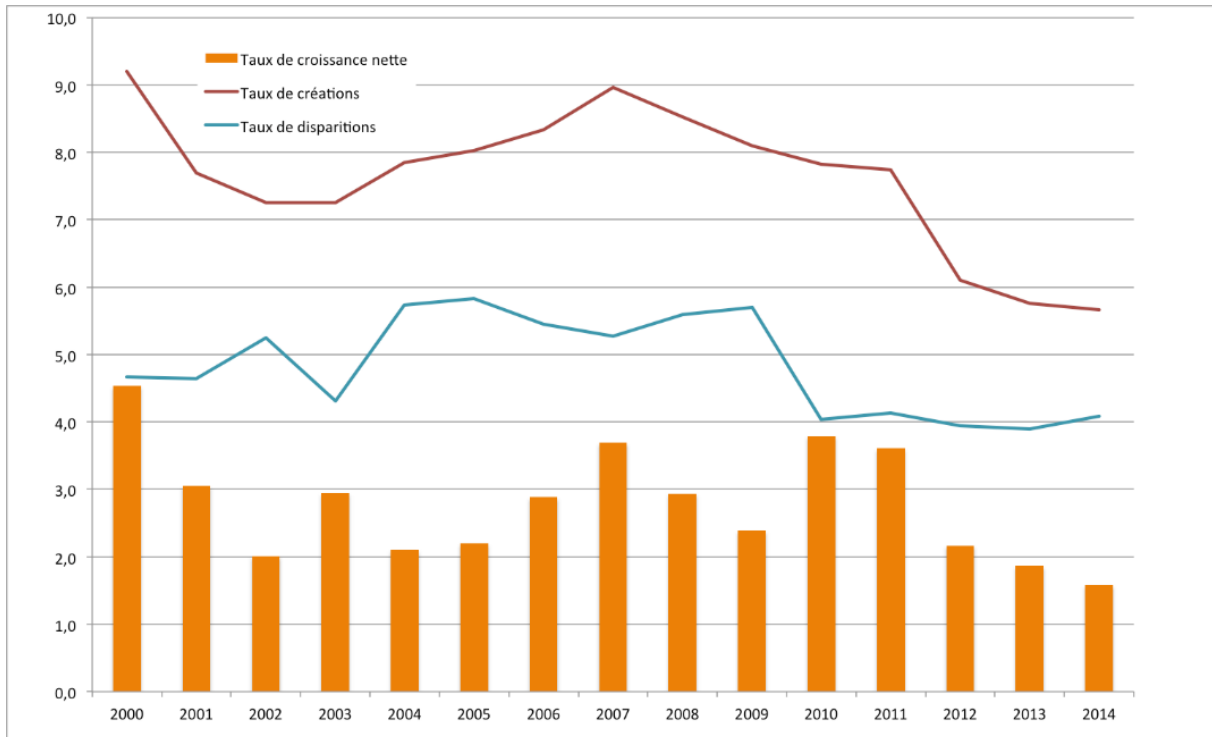
Etant donné leur importance pour la croissance de la productivité, il est crucial de voir éclore de nombreuses entreprises chaque année. A cet égard, la période 2005-2009 semble avoir été très favorable en Wallonie. Durant l'année 2007, le taux de croissance net approche les 4%. Jusqu'à la moitié de l'année 2008, on se trouve en période de très haute conjoncture et la dynamique entrepreneuriale est stimulée. Cependant, on note déjà une contraction du taux de création d'entreprises dès cette année-là, un mouvement qui se poursuit depuis lors pour atteindre un niveau historiquement faible en 2014 (moins de 6%). A côté de cela, le taux de disparition, après avoir légèrement augmenté en 2008 et 2009 sous l'effet de la crise, s'est sensiblement replié durant l'année 2010, pour se stabiliser depuis à un niveau historiquement faible. La contraction des disparitions a été telle qu'elle a provoqué un rebond spectaculaire des créations nettes durant les années 2010 et 2011 (largement au-delà de 3%).

D'une manière générale, on peut conclure que la dynamique entrepreneuriale en Wallonie a été sensiblement moins favorable lors des années récentes qu'elle ne l'était durant la période d'avant crise.

Afin de raffiner l'analyse, nous avons décomposé le taux de création nette d'entreprises en mesurant les contributions⁴⁴ de chacun des principaux secteurs économiques (six branches HERMREG). Le graphique 4.20 montre ainsi que le taux de création nette global est intimement lié à la dynamique au sein du secteur des services marchands. Ce résultat reflète la tertiarisation de l'économie et le fait que les entreprises dans ce secteur sont généralement de taille plus réduite et nécessitent relativement peu d'installation de capital physique, par rapport aux entreprises industrielles, notamment.

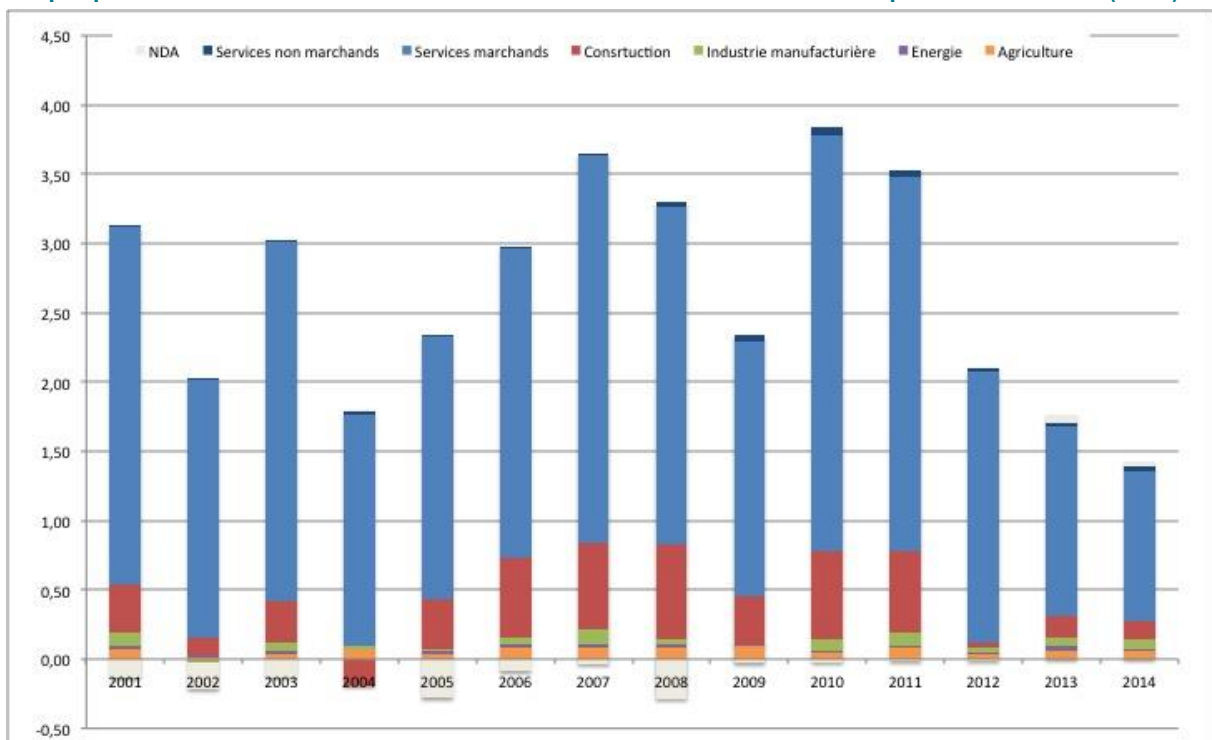
⁴⁴ La contribution est le produit du taux de croissance nette des entreprises du secteur par le poids en termes d'entreprises.

Graphique 4.19. Evolution des taux d'entrées, de sorties et de croissance net en Wallonie



Source : Base de données Roularta, extraction août 2015.

Graphique 4.20. Contribution des secteurs à la croissance du nombre d'entreprises en Wallonie (en %)



Source : Base de données Roularta, extraction août 2015.

On constate aussi que jusqu'en 2011, la contribution du secteur de la construction a été nettement positive, les taux de créations nettes dans ce secteur affichant un niveau sensiblement supérieur à la moyenne. En 2012, par contre, ce secteur a connu une forte contraction du taux de créations nettes d'entreprises, que l'on peut probablement, en partie, relier à l'abandon en fin d'année 2011 de certaines mesures fédérales de soutien de l'activité dans le secteur (déduction fiscale de certains travaux de rénovation notamment).

5. Conclusions

Dans ce chapitre, nous avons voulu apporter un éclairage sur la compétitivité extérieure de l'économie wallonne. Les résultats les plus saillants que l'on peut retenir de l'analyse sont les suivants.

Le niveau des exportations de marchandises de la Wallonie est relativement faible par rapport à la moyenne belge, notamment au regard du poids de l'économie en termes de PIB. Néanmoins, la part de marché des exportations wallonnes (dans le total de la Zone euro) s'est relativement bien maintenue durant la période 2002-2014, tandis que celle des exportations flamandes s'est globalement repliée. La décomposition que nous avons réalisée a montré que la spécialisation sectorielle des exportations wallonnes a été globalement favorable, surtout avant la crise, tandis que la spécialisation géographique a été globalement défavorable sur l'ensemble de la période. En particulier, les exportations wallonnes à destination des marchés émergents en forte croissance demeurent trop faibles et la part des exportations destinées au marché européen mature est fort élevée (80%). Nous avons aussi mis en évidence que la compétitivité de l'économie wallonne s'est légèrement détériorée durant la période, celle-ci évoluant toutefois de manière fort erratique. Nous avons enfin montré que la détérioration davantage marquée de la part de marché de la Flandre est essentiellement le résultat d'une dégradation plus nette de sa compétitivité : en moyenne, les exportations flamandes vers les différents marchés de destination ont progressé moins vite que les exportations correspondantes de la Zone euro.

Il ressort de l'analyse que le maintien relatif des parts de marché wallonnes s'explique en grande partie par la prépondérance des produits pharmaceutiques dans les exportations wallonnes. En effet, la demande mondiale pour ces produits affiche une très vive progression depuis de nombreuses années et, en outre, la croissance des exportations wallonnes de ces produits a été, en moyenne, plus vigoureuse encore que celle des exportations de la Zone euro. En raison de ces performances exceptionnelles, la part des produits pharmaceutiques représentait plus de 20% du total des exportations en 2014. Or, rappelons qu'il peut être risqué pour la stabilité macroéconomique qu'une Région soit trop fortement spécialisée dans un ensemble limité de secteurs économiques.

Sur la base des données de la comptabilité régionale, nous avons pu constater que les exportations wallonnes de biens ont affiché des performances favorables dans une perspective européenne durant la période d'avant-crise. Sur la période 2010-2012, par contre, la croissance des exportations wallonnes a marqué le pas par rapport aux autres économies considérées. La Flandre a suivi le mouvement de rebond observé en Allemagne, profitant de la spécialisation plus favorable de son industrie dans les secteurs de la chimie et de l'automobile ainsi que du poids relativement plus élevé des activités de commerce qui ont connu au niveau belge une évolution globalement très favorable durant cette période.

Une rupture dans la série statistique relative aux exportations de services rend impossible l'analyse des données de la comptabilité régionale sur la période d'avant 2008. Même si le niveau des exportations wallonnes demeure faible par rapport à la moyenne belge, l'analyse des données sur la période 2008-2012 montre que la croissance en Wallonie a été globalement nettement supérieure que la croissance moyenne des exportations de la Belgique ainsi que de la Zone euro. En particulier, il apparaît qu'une série limitée de secteurs wallons ont fortement contribué à l'accroissement des exportations de services : les secteurs de la fabrication de machines, de l'industrie automobile et de la construction de matériel de transport ainsi que ceux des services financiers et d'assurance.

Malgré une dynamique appréciable des exportations wallonnes au cours de la période étudiée, il ressort toutefois que notre région demeure caractérisée par un degré d'ouverture relativement modeste, en particulier au regard de sa taille réduite. Ainsi, la part des exportations wallonnes dans le total belge est faible par rapport à son poids en termes de PIB, ce constat valant aussi bien pour les marchandises que pour les services.

Enfin, l'analyse des facteurs explicatifs potentiels de la compétitivité régionale nous a permis de mettre en évidence certaines forces et faiblesses de l'économie wallonne.

D'une part, nous avons constaté que, sur la période 2000-2010, les coûts unitaires du travail au sein de l'industrie wallonne ont évolué moins rapidement qu'en France, notre principal partenaire commercial, et surtout que dans l'industrie flamande. Cette amélioration est essentiellement le résultat de gains de productivité relatifs récurrents sur cette période, tandis que les salaires moyens ont évolué de façon globalement similaire dans les deux Régions. A partir de 2011 toutefois, la productivité relative de l'industrie wallonne s'est fortement repliée, impliquant que les coûts salariaux unitaires relatifs ont nettement rebondi. Cette évolution est surtout le reflet de la situation de l'industrie spécialisée dans les biens intermédiaires dont le poids est très élevé en Wallonie. Dans l'industrie spécialisée dans la production de biens d'équipement, il apparaît que des gains de productivité relatifs très nets ont été acquis en Wallonie durant la période 2005-2009, ce que l'on peut probablement, en partie, relier aux efforts consentis par ce secteur en termes d'investissements productifs. En outre, étant donné la baisse relative du salaire moyen qui a également été constatée au cours des dernières années, il semble que la situation compétitive de cette branche industrielle se soit améliorée en Wallonie au cours des dernières années par rapport à la situation qui prévaut en Flandre. Dans l'industrie spécialisée dans la production de biens de consommation, la Wallonie a affiché une baisse continue du salaire moyen relatif ainsi que de la productivité relative dans des proportions tout à fait comparables sur l'ensemble de la période, si bien que la situation compétitive de la branche wallonne par rapport à la branche flamande ne se soit pas améliorée.

D'autre part, les indicateurs disponibles au niveau régional renvoient une image mitigée de la compétitivité « hors-prix » de la Wallonie. En effet, alors que le niveau des dépenses en R&D des entreprises wallonnes est parmi les plus élevés d'Europe, il apparaît que les dépenses sont fortement concentrées au sein des entreprises de grande taille ainsi qu'au sein du secteur industriel de haute technologie, incluant le secteur pharmaceutique. Les dépenses des entreprises wallonnes de taille plus réduite ainsi que des entreprises en dehors du secteur industriel de haute technologie sont par contre sensiblement plus faibles que la moyenne européenne. En outre, on constate que le niveau de qualification de la main-d'œuvre en Wallonie est relativement défavorable dans une perspective européenne. Ainsi, même si le nombre de détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur est dans la moyenne, la part des nouveaux diplômés qui ont suivi une formation scientifique est relativement faible. De plus, le taux de participation de la population wallonne à la formation continue est également relativement faible dans une perspective internationale. Par ailleurs, on constate aussi que les entreprises industrielles wallonnes déposent relativement moins de brevets et développent relativement moins d'activités d'innovation technologique que leurs consœurs européennes. La part des nouveaux produits dans leur chiffre d'affaire est aussi relativement plus faible. Enfin, il est apparu que la dynamique entrepreneuriale s'est sensiblement affaiblie en Wallonie depuis la crise de 2008-2009, ce qui reflète surtout une chute des créations de nouvelles entreprises, en particulier dans le secteur des services marchands.

Pour conclure, force est de constater que des efforts sont encore à fournir afin de stimuler davantage les exportations wallonnes de biens et de services. En particulier, il est crucial de viser une diversification plus franche de la structure exportatrice de l'économie, que ce soit en termes de produits ou de marchés de destination. Notons néanmoins que la faible pénétration des entreprises wallonnes sur les marchés émergents est probablement à nuancer par le fait qu'une grande partie des exportations à destination des principaux pays partenaires européens, au premier rang desquels l'Allemagne, est intégrée dans une chaîne de valeur dont la destination finale peut être le monde émergent. Une analyse récente de la BNB⁴⁵ a ainsi montré que les firmes belges se situent en moyenne relativement plus en amont des chaînes de valeur au niveau mondial, leurs produits connaissant en effet davantage de phases de transformation ultérieures au niveau international avant de rencontrer la demande finale. La

⁴⁵ Dhyne et Duprez (2015).

concentration relativement plus élevée des exportations wallonnes vers les marchés européens donne à penser que cette remarque est encore plus prégnante pour l'économie wallonne. Dans ce contexte, il paraît également opportun de réfléchir aux stratégies à adopter afin de permettre à l'industrie de se positionner davantage en aval de la chaîne de valeur (plus proche de la demande finale), se concentrant de la sorte sur des activités de production davantage génératrices de valeur ajoutée.

Certains facteurs sont régulièrement cités comme étant des causes du déclin constaté de la position extérieure de la Belgique. C'est le cas notamment des coûts de production relativement élevés, ainsi que du niveau technologique relativement faible des produits. L'amélioration des statistiques régionales dans ces domaines et la poursuite des travaux de recherche dans cette voie semblent cruciales afin d'arriver à une meilleure compréhension de la situation compétitive de la Wallonie.

6. Références

BAUGNET V., et ali. (2010), « Place de la Belgique dans le commerce international », *Revue économique* de juin 2010, Banque Nationale de Belgique.

BCE (2005), « Competitiveness and the export performance of the euro area », *European Central Bank Occasional Paper Series*, N°30.

BNB, Secrétariat du Conseil Central de l'Economie et Bureau fédéral du Plan (2011), « Les défis de la compétitivité en Belgique », note commune

BOGAERT, Henri et KEGELS, Chantal (2012), « Compétitivité de la Belgique, défis et pistes de croissance », *planning paper* 112, Bureau fédéral du Plan.

CHEPTEA, A., FONTAGNÉ, L. et ZIGNAGO, S. (2008), « Performances à l'exportation de l'UE et de ses Etats membres », Complément B de *Fontagné, L. et Gaulier, G., Performances à l'exportation de la France et de l'Allemagne, Rapport n°81 du Conseil d'Analyse Economique*, Décembre 2008, Paris.

Conseil wallon de la politique scientifique (2014), « Evaluation de la politique scientifique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012-2013 ».

DHYNE, E. et DUPREZ, C. (2015), *La crise a-t-elle modifié l'ADN de l'économie belge*, *Revue économique* de septembre 2015, BNB

MATTE, M. et MICHEL, B. (2010), « La part de marché à l'exportation de la Belgique 1993-2008 : changements structurels et compétitivité », *Working paper* 6-10, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.

MICHEL, B. (2005), "Trends in export market shares between 1991 and 2001", *Working paper* 7-05, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.

SIMONIS, D. (2000), "Belgium's export performance", *Working Paper* 2-00, Bureau fédéral du Plan, Bruxelles.

7. Annexe

Tableau 4.3. Définition des zones géographiques pour la classification des exportations

Zone de référence	Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal
Autre Europe	Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lituanie, Norvège, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Russie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine
Amérique du Nord	Canada et Etats-Unis
Asie	Chine, Corée du sud, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Singapour, Taiwan, Thaïlande et Vietnam
Moyen-Orient	Arabie Saoudite, Emirats arabes unis, Egypte, Israël, Liban et Turquie
Extrême Orient	Japon et Australie
Afrique	Afrique du sud, Algérie, Maroc, Nigéria et Tunisie
Amérique du Sud	Argentine, Brésil, Chili, Colombie et Mexique

Tableau 4.4. Définition des catégories de produits pour la classification des exportations

Produits animaux et végétaux	<ul style="list-style-type: none"> - Section 1 (animaux vivants et produits du règne animal); - Section 2 (produits du règne végétal) - Section 3 (graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation, graisses alimentaires et cires) - Section 4 (produits des industries alimentaires, boissons, liquides alcooliques et vinaigres, tabacs et succédanés de tabac fabriqués)
Produits chimiques et matières plastiques	<ul style="list-style-type: none"> - Section 6 (produits des industries chimiques ou des industries connexes) - Section 7 (matières plastiques et ouvrages en ces matières, caoutchouc et ouvrages en caoutchouc)
Cuir, textiles et habillement	<ul style="list-style-type: none"> - Section 8 (peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières, articles de bourrellerie ou de sellerie, articles de voyage, sacs à mains et contenant similaires, ouvrages en boyaux) - Section 11 (matières textiles et ouvrages en ces matières) - Section 12 (chaussures, coiffures, parapluies, parasols, cannes, fouets cravaches et leurs parties, plumes apprêtées et articles en plumes, fleurs artificielles, ouvrages en cheveux)
Métaux précieux	<ul style="list-style-type: none"> - Section 14 (permes fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières, bijouterie de fantaisie, monnaies)
Produits métalliques	<ul style="list-style-type: none"> - Section 15 (métaux communs et ouvrages en ces métaux)
Machines et outils	<ul style="list-style-type: none"> - Section 16 (machines et appareils, matériel électrique et leurs parties, appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision et parties et accessoires de ces appareils)
Matériel de transport	<ul style="list-style-type: none"> - Section 17 (matériel de transport)
Bois, papiers et cartons	<ul style="list-style-type: none"> - Section 9 (bois, charbon de bois et ouvrages en bois, liège et ouvrages en liège, ouvrages de sparterie ou de vannerie) - Section 10 (pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques, papier ou carton à recycler, papier et ses applications)
Instruments techniques et de précision	<ul style="list-style-type: none"> - Section 18 (instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision, instruments et appareils médico-chirurgicaux, horlogerie, instruments de musique, parties et accessoires de ces instruments ou appareils)
Pierres, plâtre, céramique, verre et autres	<ul style="list-style-type: none"> - Section 13 (ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues, produits céramiques, verre et ouvrages en verre)
Autres produits	<ul style="list-style-type: none"> - Section 19 (armes, munitions et leurs parties et accessoires) - Section 20 (marchandises et produits divers) - Section 21 (objets d'art, de collection ou d'antiquité)

CHAPITRE 5. LE MARCHÉ DU TRAVAIL : UNE ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU CHÔMAGE

*Frédéric Caruso (f.caruso@iweps.be)
Valérie Vander Stricht (v.vanderstricht@iweps.be)
Béatrice Van Haepere (v.vanhaepere@iweps.be)*

1. Introduction

Partie intégrante du diagnostic économique, l'analyse du marché travail se centre, dans le cadre de ce premier rapport, sur le chômage. Il est le reflet de déséquilibres sur ce marché qui ont des conséquences tant en termes de revenus que de potentiel économique.

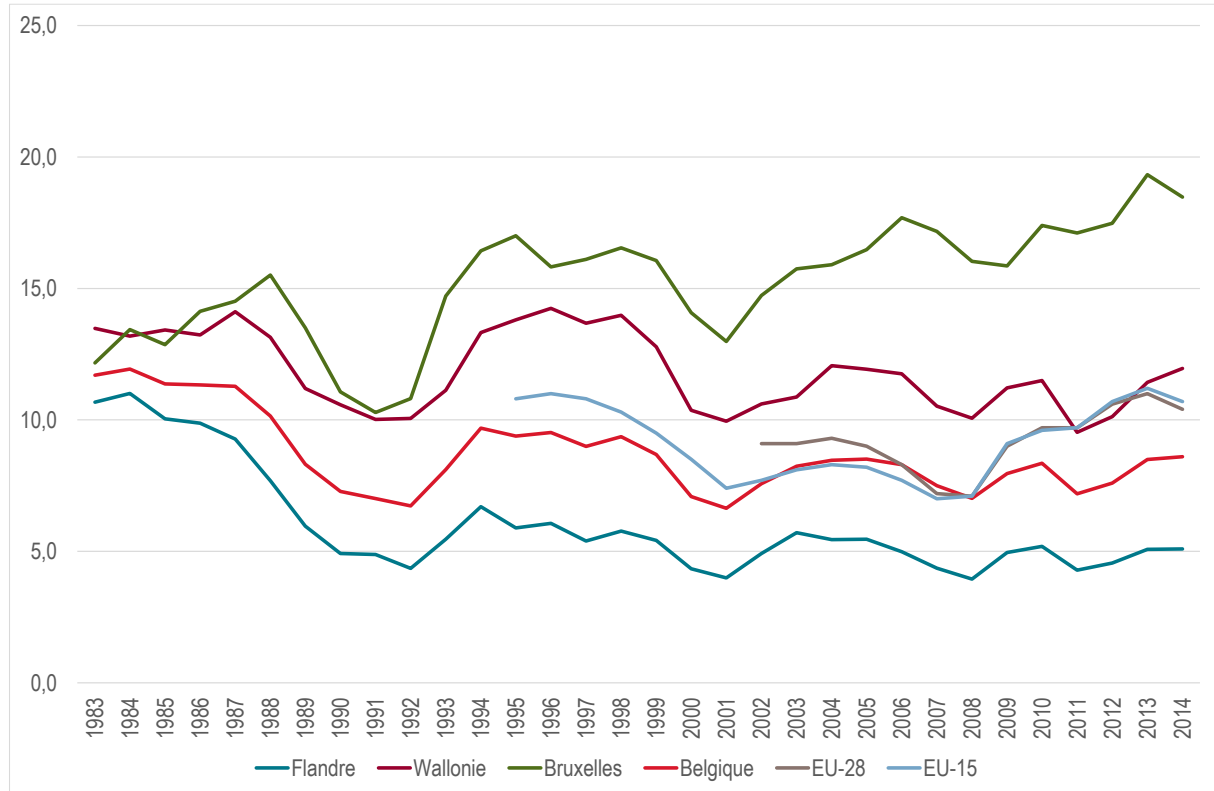
Les deux premiers chapitres du rapport ont montré qu'une augmentation de l'activité économique ne se traduisait pas nécessairement par des créations d'emploi, la productivité du travail variant elle aussi. Dans le présent chapitre, les effets additionnels des navettes et des variations de la population active (soit l'offre de travail) sont pris en considération de façon à comprendre et décomposer les évolutions du chômage. Les mesures disponibles du chômage sont multiples, apportant chacune une pièce au diagnostic à établir. Nous tâchons donc de les expliquer tout au long du chapitre.

Le chapitre débute par une mise en perspective européenne au départ des données d'enquête harmonisées. Sur la base d'estimations administratives, les évolutions longues du chômage en Wallonie - et dans les deux autres régions du pays - sont ensuite retracées et décomposées. Les changements statistiques ou réglementaires qui perturbent une telle analyse seront identifiés. L'émergence dans les années 1970-1980 d'un chômage massif qui a peu diminué par la suite ou, à l'inverse, l'augmentation relativement légère du chômage après les périodes récentes de forte récession ou de croissance lente, posent la question de la persistance du chômage et de sa réactivité à l'activité économique à l'échelle régionale, phénomènes que nous abordons ensuite au cours de ce chapitre. Pour terminer, nous présentons une estimation des évolutions attendues du chômage dans le contexte de reprise économique actuelle, suivie d'une conclusio n.

2. Comparaison européenne

A l'échelle internationale, les comparaisons de l'évolution du taux de chômage sont établies selon les définitions du Bureau international du Travail (BIT) (cf. encadré 5.1) à partir de données issues des enquêtes sur les forces de travail (EFT). Pour les régions belges, on dispose de ces données depuis l'année 1983, année qui suit celle où la Wallonie a connu la plus forte destruction d'emploi annuelle de l'après-guerre (cf. chapitre 1).

Ces données font état d'une fluctuation du taux de chômage wallon aux alentours de 12% de la population active. La succession des cycles de hausse et de baisse est proche de celle observée au niveau européen, ce qui est relativement attendu pour, une région intégrée dans une petite économie ouverte. L'ampleur des variations diffère cependant.

Graphique 5.1. Evolution du taux de chômage BIT dans les trois régions du pays et moyennes européennes

Source : SPF Economie-DGStatistique – Eurostat –Steunpunt WSE.

Comme le montre le graphique 5.1, le taux de chômage wallon reste supérieur à celui de l'Union européenne des 15 (EU15) depuis le début de la période d'observation (1995) jusqu'en 2011 où le taux wallon (9,5%) passe en-dessous de la moyenne européenne (9,7% pour EU15 et EU28). L'année suivante l'écart avec le taux européen s'accroît légèrement puisque le taux wallon est 0,6 point de pourcentage inférieur au taux européen. Ensuite, conséquence de la crise de 2012, en 2013 les taux augmentent, un peu plus rapidement en Wallonie qu'en moyenne européenne. En 2014, le taux wallon continue à augmenter alors que le taux européen recule. Il s'élève alors à 12% soit 1,3 point de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'Union des Quinze⁴⁶.

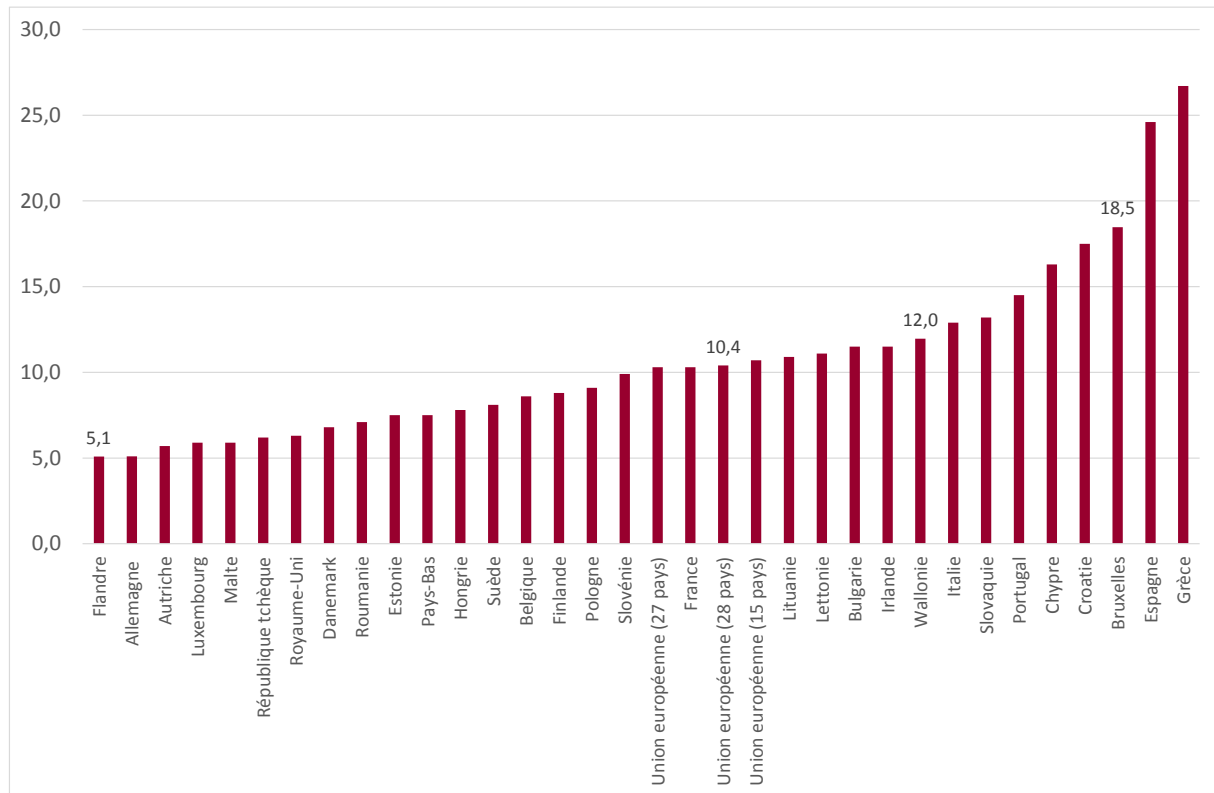
Pour cette dernière année disponible, la comparaison avec les autres pays européens (cf. graphique 5.2) montre que la Wallonie se classe entre l'Irlande et l'Italie. La Flandre (5,1%) quant à elle, a un taux de chômage inférieur à celui de toutes les moyennes nationales de l'Union (ce qui n'exclut pas que certaines régions performant mieux encore), tandis que Bruxelles (18,5%) se classe juste derrière l'Espagne et la Grèce, qui présentent les plus hauts taux de chômage d'Europe.

Enfin, nous attirons l'attention sur le fait que le taux de chômage BIT en Wallonie est quelque 3 points de pourcentage plus faible que le taux administratif (encadré 5.1). L'écart entre les deux mesures s'est progressivement creusé durant les années nonante et au début des années 2000 pour ensuite diminuer à partir de

⁴⁶ Cette évolution de longue période a connu deux ruptures de série. La première en 1999, lorsque l'enquête est devenue continue, ce qui a induit une meilleure prise en compte des personnes occupées (et donc une baisse du nombre des personnes classées parmi les inoccupés). La deuxième en 2011, suite au changement dans la question relative à la recherche d'emploi (avant 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi ne se référait pas à une période explicitement déterminée ; à partir de 2011, dans un souci d'harmonisation européenne, celle-ci a été fixée au mois de référence). Par conséquent, la baisse du chômage observée entre 2010 et 2011 dans les trois régions belges et non au niveau européen reflète en partie la modification de la question de l'enquête concernant la recherche d'emploi

2013. Par conséquent, les évolutions sont légèrement différentes, même si elles reflètent globalement les mêmes cycles.

Graphique 5.2. Le taux de chômage BIT en 2014 dans les trois régions du pays et les pays de l'Union européenne

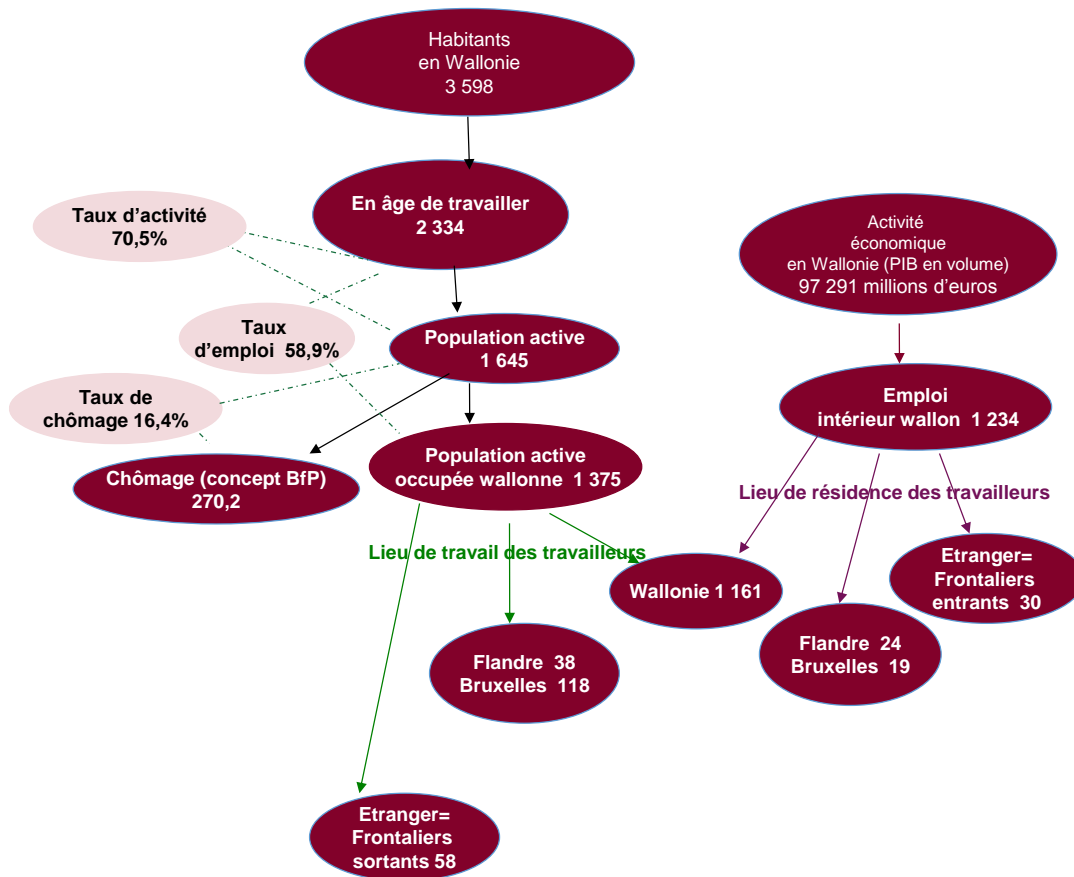


Source : SPF Economie-DGStatistique – Eurostat –Steunpunt WSE.

3. Le marché du travail wallon en 2015

Au départ de données administratives cette fois, le schéma 5.1 situe le chômage parmi les autres agrégats du marché du travail. Si l'emploi intérieur, dénombré au lieu de travail, est directement en lien avec l'activité économique régionale, le chômage se mesure au lieu de domicile et le lien avec l'activité économique de la région est moins direct. Comme le montre le schéma, illustré avec les données de 2015 du modèle HERMREG, le nombre de navetteurs et de travailleurs frontaliers (entrants en Wallonie et sortants de Wallonie), les facteurs démographiques (population, population en âge de travailler) et les comportements d'activité (population active, population active occupée) interviennent également.

Schéma 5.1. Population et marché du travail en 2015, en milliers de personnes



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG (Schéma IWEPS).

En 2015, la Wallonie compte 3,598 millions d’habitants, dont 2,334 millions sont en âge de travailler. Parmi ces personnes âgées de 15 à 64 ans, 1,645 millions se présentent sur le marché du travail soit 70,5% de la population en âge de travailler (c’est le taux d’activité).

Du point de vue de l’activité économique, la Wallonie génère un PIB de 97 291 millions d’euros et 1,234 millions d’emplois (emploi intérieur). Ces emplois sont occupés par 1,161 millions de travailleurs résidant en Wallonie ainsi que par 24 mille travailleurs résidant en Flandre, 19 mille à Bruxelles et 30 mille travailleurs frontaliers (venant en grande majorité de France).

Nous observons donc que sur les 1,645 millions de wallons faisant partie de la population active, 1,161 millions ont un emploi en Wallonie. En ce qui concerne les autres, soit ils exercent une activité en Flandre (38 000), à Bruxelles (118 000) ou à l’étranger (58 000, principalement au Luxembourg), soit ils sont au chômage (252 900). Sur cette base nous pouvons calculer d’une part, le taux d’emploi, 58,9%, qui mesure la proportion de Wallons en âge de travailler qui ont un emploi et d’autre part, le taux de chômage, 16,4%, qui mesure la proportion de Wallons qui n’ont pas eu la chance d’avoir un emploi parmi les personnes qui se sont présentées sur le marché du travail. A noter que le chômage est ici mesuré selon la définition du Bureau fédéral du Plan, c’est-à-dire en additionnant le nombre de DEI (demandeurs d’emploi inoccupés inscrits) et le nombre de chômeurs âgés non-demandeurs d’emploi. L’encadré 5.1 présente les différentes façons de définir et mesurer le chômage.

Encadré 5.1. Définition et mesure du chômage⁴⁷

Définition

Afin d'assurer une comparabilité dans le temps et dans l'espace (au niveau international) du concept de chômage, le Bureau International du Travail (BIT) a précisé, dans une Résolution de 1982⁴⁸, les critères à prendre en compte dans la définition du chômage.

Les chômeurs au sens du BIT (« actifs inoccupés ») comprennent toutes les personnes ayant atteint l'âge de 15 ans qui, au cours de la période de référence, étaient à la fois :

- « sans travail », c'est-à-dire n'étaient pourvues ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié⁴⁹ ;
- « disponibles pour travailler » dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence ;
- « à la recherche d'un emploi », c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié. Ces dispositions spécifiques peuvent inclure : l'inscription à un bureau de placement public ou privé ; la candidature auprès d'employeurs ; les démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs ; l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux ; les recherches par relations personnelles ; la recherche de terrain, d'immeubles, de machines ou d'équipement pour créer une entreprise personnelle ; les démarches pour obtenir des ressources financières, des permis et licences, etc.

Mesure

Le concept de chômage étant circonscrit, voyons maintenant les statistiques –qui permettent d'en évaluer l'ampleur en Wallonie.

On utilise à l'heure actuelle, à travers le monde, deux sources de données principales pour mesurer le chômage : les données administratives récoltées auprès de l'administration de l'emploi et du travail, d'une part, et des données d'enquête collectées à intervalles réguliers auprès d'échantillons représentatifs de la population (dans les pays de l'Union européenne, il s'agit de l'Enquête sur les forces de travail).

En Belgique, il existe deux sources de données administratives : la statistique des demandeurs d'emploi inscrits (STAT 92) établie par les organismes régionaux de l'emploi : FOREM, VDAB, ACTIRIS, et l'ADG, et la statistique des paiements établie au niveau fédéral par l'ONEM (STAT INFO). De ces deux sources, c'est la STAT 92 qui rend le mieux compte du nombre de chômeurs -au sens du BIT : en effet, la STAT INFO ne comptabilise que les personnes indemnisées, c'est-à-dire une sous-catégorie des chômeurs au sens du BIT. Pour respecter la définition du BIT, il faut également comptabiliser les demandeurs d'emploi, sans travail, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi qui ne sont pas indemnisés. En Belgique, les statistiques administratives les plus proches des recommandations du BIT sont celles des demandeurs

⁴⁷ Cet encadré est un extrait d'une publication en préparation sur la comparaison des différentes manières de mesurer le chômage : Vander Stricht V. (2016), Working Paper de l'IWEPS, à paraître.

⁴⁸ Nous ne reprendrons pas ici l'ensemble des critères définis par le BIT. La résolution complète est disponible sur le site du BIT à l'adresse suivante :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_087482.pdf. Nous nous contentons ici d'un résumé, adapté pour la Belgique. Cette synthèse est fortement inspirée de celle que propose la DGStat dans sa note méthodologique de l'Enquête sur les forces de travail, disponible sur son site : http://statbel.fgov.be/fr/binaries/LFS2007_FR_tcm326-59250.pdf.

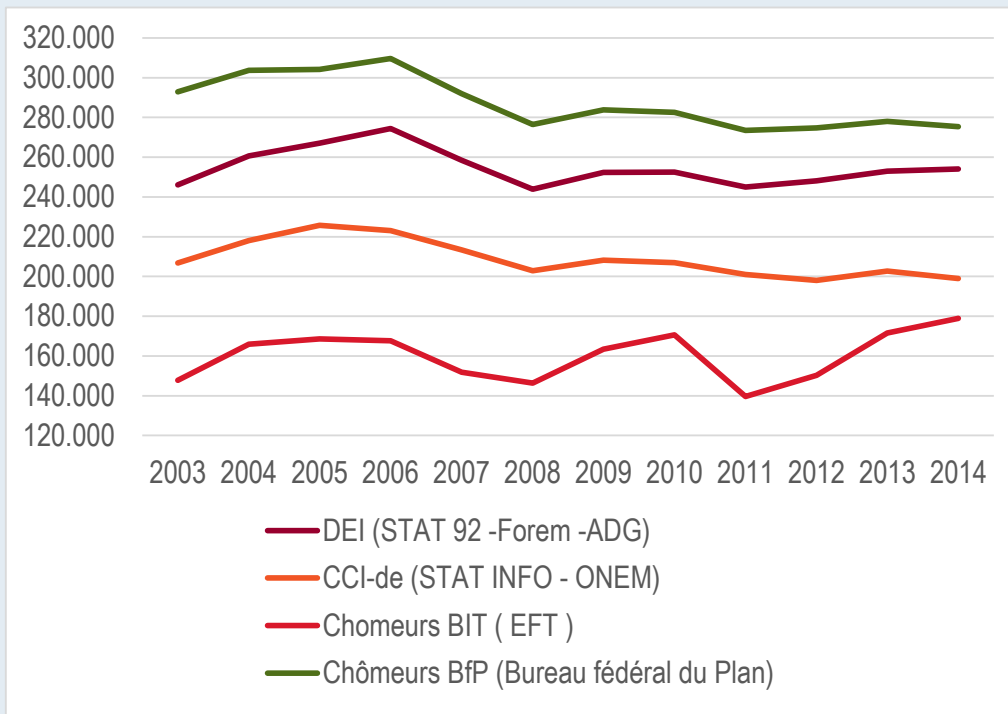
⁴⁹ Selon la définition du BIT, les salariés sont les personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail (avec ou sans contrat formel) moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature ou les personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de référence (pour cause de vacances, maladie, maternité, conflit social, intempéries ou autre) et avaient un lien formel avec leur emploi. Les apprentis qui ont reçu une rétribution en espèces ou en nature sont considérés comme travailleurs salariés. Les non-salariés sont les personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature (les aidants familiaux non rémunérés sont considérés comme travailleurs non-salariés) ou les personnes qui, durant la semaine de référence, avaient une entreprise (industrielle, commerciale, agricole ou de services), mais n'étaient temporairement pas au travail pour toute raison spécifique.

d'emploi inoccupés inscrits⁵⁰ (DEI). En ce qui concerne l'Enquête sur les forces de travail, elle est réalisée par la DG Statistique du SPF Economie, qui publie les résultats trimestriels.

Selon la source de données utilisée, le nombre de chômeurs diffère.

Ainsi en 2014, en moyenne annuelle, la Wallonie comptait 254 000 chômeurs selon le Forem et l'ADG, 199 000 selon l'ONEM et 179 000 selon la DG Statistique. Le nombre de chômeurs diffère en niveau mais également en évolution comme l'indique le graphique 5.3.

Graphique 5.3. Evolution du chômage en Wallonie en nombre de personnes selon 4 sources de données



Source : SPF Economie-DGStatistique, Forem, ADG, Onem, Bureau fédéral du Plan

« Sous-produits » de l'inscription, les données administratives ont l'avantage d'être rapidement disponibles et de permettre l'analyse des caractéristiques du chômage (caractéristiques régionales ou individuelles des chômeurs, par exemple). Elles présentent cependant des inconvénients par rapport aux données d'enquête. D'un côté, elles ignorent le chômage de personnes qui ne se déclarent pas au chômage parce que, cherchant un travail mais ne remplissant pas les conditions d'ouverture des droits à une indemnisation, elles ne voient pas l'intérêt de s'inscrire (c'est le cas, par exemple, des femmes désirant reprendre un emploi après avoir élevé leurs enfants). D'un autre côté, elles comptabilisent des individus qui sont dans la situation inverse, c'est-à-dire qui ne cherchent pas activement de travail, travaillent éventuellement en noir, mais voient un avantage financier (indemnisation ou seulement couverture sociale) à s'inscrire au chômage⁵¹.

Par ailleurs, le chômage administratif est fortement influencé par la réglementation. Nous y ferons référence lorsque nous commenterons l'évolution du chômage. Pour mener des analyses temporelles sur une base homogène, il est donc parfois nécessaire de procéder à des corrections pour neutraliser les effets de ces modifications (par exemple, dans le cas du concept « Bureau Fédéral du Plan », en laissant quand même les âgés non demandeurs d'emplois parmi les chômeurs malgré la dispense de recherche qui a été renforcée durant une certaine période).

⁵⁰ CCI de + autres demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoires + demandeurs d'emploi inoccupés inscrits librement.

⁵¹ Auer P., Maier F., Mosley H. (1988) - La mesure du chômage, in Chroniques internationales du marché du travail et des politiques d'emploi 1986-1989, Paris, La Documentation Française.

L'Enquête sur les forces de travail permet de se conformer au mieux aux critères du BIT (puisqu'on pose directement les questions : avez-vous un emploi ? Si non, en cherchez-vous un ? Si oui, êtes-vous disponible pour travailler?). Elle est utilisée par les organismes internationaux pour le calcul de taux de chômage comparables entre pays.

Dans la mesure où il s'agit d'une enquête, elle comporte également des inconvénients : éventuelles erreurs d'échantillonnage, réponses entachées de subjectivité. En outre, les réponses aux questions posées sont données dans le cadre d'une période de référence or, la longueur de cette période peut influencer la réponse. Le seul fait de diminuer (ou d'augmenter) cette période a pour conséquence de diminuer ou d'augmenter le nombre de chômeurs obtenu.

Le principal avantage de cette méthode est de fournir des résultats comparables au niveau international puisque la même enquête a lieu dans tous les pays de l'Union européenne depuis 1983 (et des enquêtes similaires ont lieu dans la plupart des autres pays de l'OCDE) ; elle permet aussi d'éliminer en très grande partie les effets de modifications de la réglementation du chômage.

Pour résumer, si on considère la définition du Bureau international du Travail (BIT) qui désigne comme " **chômeurs** " les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours d'une période de référence, étaient :

- a) sans travail,
- b) disponibles pour travailler,
- c) à la recherche d'un travail,

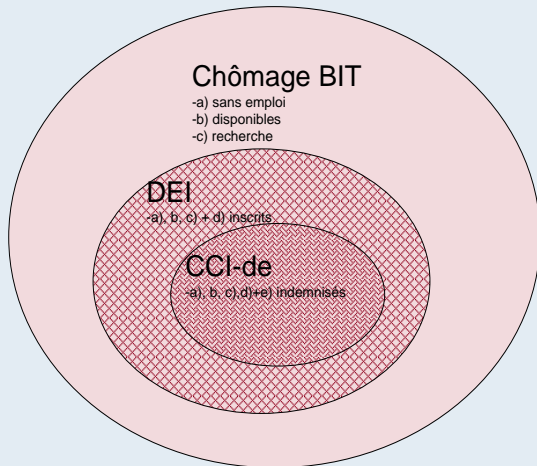
les critères remplis selon les trois modes de calcul sont les suivants :

- **Chômeurs BIT calculés sur la base de l'Enquête sur les forces de travail**
 - définition du BIT (a, b et c)
- **Demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI)**
 - définition du BIT (a, b et c)
 - d) inscrits au Forem, Adg, Actiris ou Vdab
- **Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-de)**
 - définition du BIT (a, b et c)
 - d) inscrits au Forem, Adg, Actiris ou Vdab
 - e) indemnisés par l'ONEM

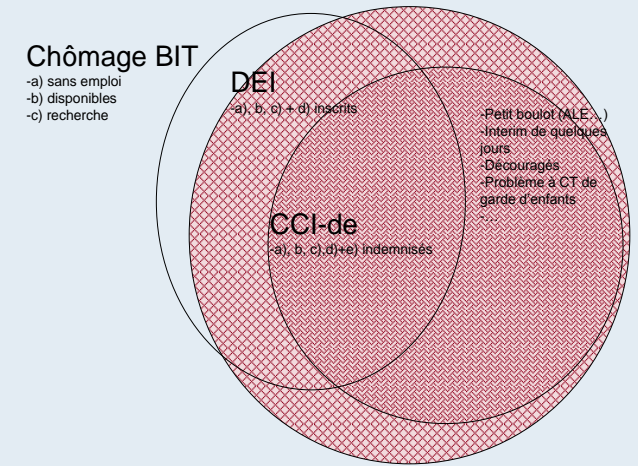
Logiquement, comme des critères supplémentaires sont imposés, le nombre de DEI et le nombre de CCI-de devraient être inférieurs au nombre de chômeurs issu de l'Enquête sur les forces de travail (comme illustré dans la partie 1 du schéma 5.2). Or, en réalité, les différents ordres de grandeur ressemblent plutôt à la partie 2 du schéma 5.2.

Schéma 5.2. Les différentes mesures de chômage

Mesures du chômage BIT en théorie



Mesures du chômage BIT en pratique



L'explication réside dans l'interprétation des critères. Dans l'Enquête sur les forces de travail, une personne ayant travaillé une heure durant la semaine de référence est classée dans l'emploi. Dans les données administratives du chômage, on recense des personnes qui travaillent quelques heures par mois (en ALE, comme indépendant à titre complémentaire, etc.). De plus, l'enquête⁵² précise qu'il faut être disponible pour travailler dans les deux semaines. La réglementation du chômage (AR du 25.11.1991) prévoit également que la personne doit être disponible, mais sans préciser de délai. Enfin, le critère de recherche d'un emploi est pris en compte dans les trois façons de mesurer le chômage, mais probablement pas de la même manière. Dans l'enquête, la personne doit avoir répondu qu'elle cherche un emploi et lister les actions entreprises durant le mois de référence (la seule inscription au Forem n'est pas prise en compte comme méthode de recherche). Au niveau administratif, la réglementation est claire sur l'obligation de rechercher activement un emploi. Cependant, en pratique, ce critère est probablement interprété de diverses manières.

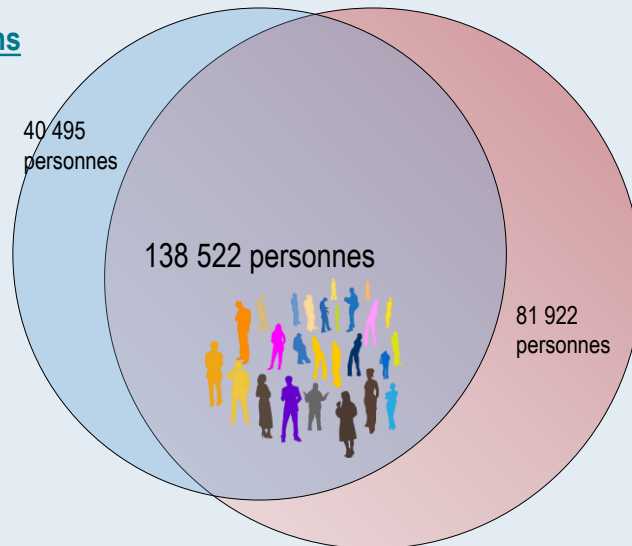
En recourant au statut subjectif que s'attribue elle-même la personne interrogée dans l'Enquête sur les forces de travail, il est possible d'éclairer en partie la différence avec les mesures administratives, comme le montre le schéma 5.3.

Schéma 5.3. Statut de chômeur dans l'Enquête sur les forces de travail par le croisement des critères du BIT ou selon le jugement de l'interrogé - Wallonie, 2014

Nombre de chômeurs au sens du BIT

- a) sans emploi
- b) disponibles
- c) recherche

179 017 personnes



Nombre de personnes ayant répondu, que le statut de **chômeur** les caractérisait le mieux
220 444 personnes

Source : EFT – DG Statistique du SPF Economie – (Schéma IWEPS).

En 2014, 179 000 personnes étaient classées dans la catégorie de chômeur en combinant les réponses aux questions relatives aux critères du BIT (sans emploi, disponible, à la recherche d'emploi) tandis qu'à la question relative à leur statut 220 400 ont répondu qu'elles étaient chômeuses, chiffre beaucoup plus proche du nombre de chômeurs calculé sur la base des données administratives. Comment expliquer la différence entre ces deux chiffres ? D'une part, 40 500 personnes sont classées comme chômeuses au sens du BIT alors qu'elles ne déclarent pas le statut de chômeur comme les caractérisant le mieux, ce sont principalement des étudiants ou des personnes au foyer. D'autre part, près de 82 000 se sont déclarées chômeuses mais ne le sont pas au sens du BIT. 6000 sont classées parmi les personnes ayant un emploi (en effet la définition de l'emploi du BIT comprend de petits emplois tel que le travail en ALE qui, exercé pour un petit nombre d'heures, permet de conserver le statut administratif de chômeur) et 76 000 sont classées parmi les inactifs (parce qu'elles ne répondent pas soit aux critères relatifs à la disponibilité soit aux critères relatifs à la recherche d'emploi).

⁵² Voir questionnaire http://statbel.fgov.be/fr/binaries/FR_EFT_questionnaire%20individuel_2013_A4_tcm326-58887.pdf.

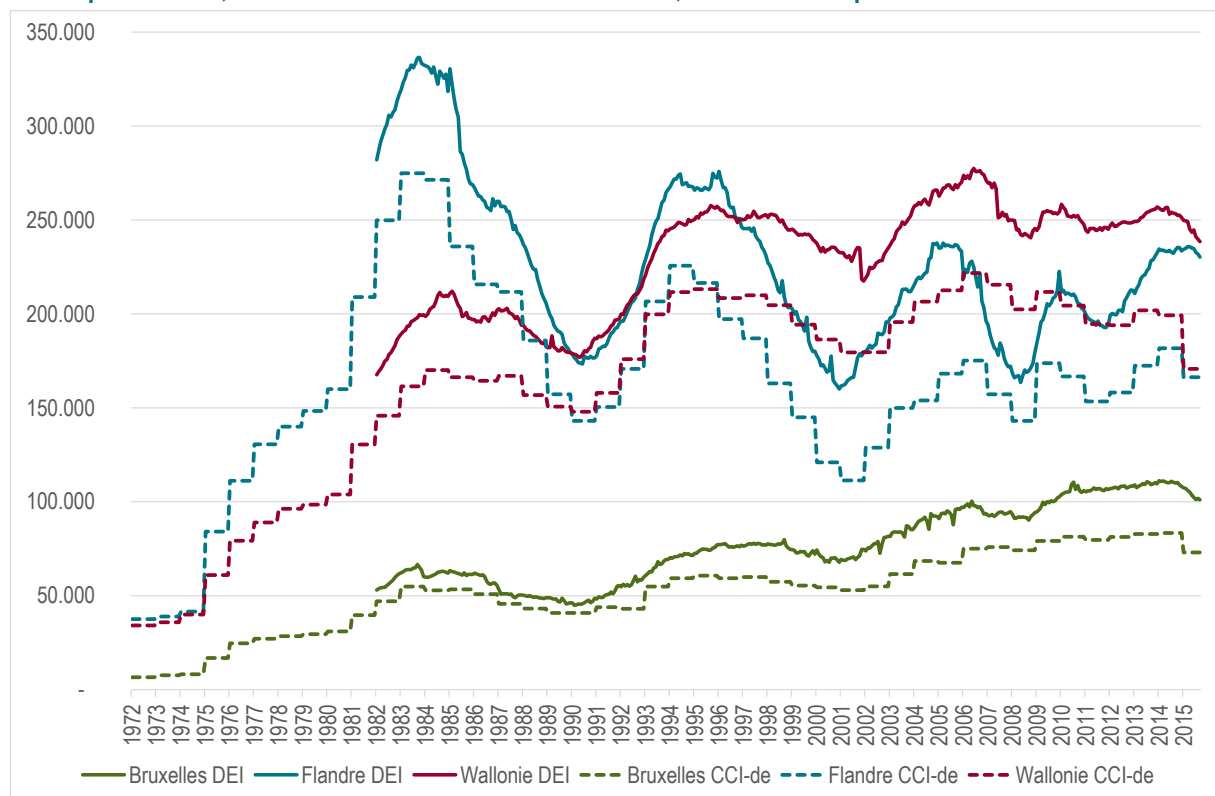
4. Evolutions longues

Pour retracer la chronologie du chômage en Wallonie sur le long terme de la façon la plus compatible avec l'emploi des comptes nationaux dont il est question dans les premiers chapitres du rapport, nous recourons essentiellement aux données administratives. La statistique des CCI-de sera utilisée seule dans un premier temps car nous ne disposons de données régionales concernant les DEI qu'à partir de 1982. A partir de 1983, nous pouvons en outre comparer le chômage calculé sur la base des informations administratives au chômage BIT calculé à partir de l'EFT.

4.1. 1970-1990 : MONTÉE DU CHÔMAGE STRUCTUREL ET DES ÉCARTS REGIONAUX

Jusqu'en 1973, le marché du travail est pratiquement à l'équilibre dans les trois régions du pays. Le chômage est de nature frictionnelle (cf. encadré 5.3), c'est-à-dire qu'il est un phénomène marginal de court terme, résultant de la rencontre imparfaite entre l'offre et la demande de travail. Le premier choc pétrolier de 1974 provoque une cassure brutale de l'équilibre économique mondial. La Belgique, petite économie ouverte, est fortement touchée.

Graphique 5.4. Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi au 30 juin et demandeurs d'emploi inoccupés inscrits, données mensuelles dessaisonnalisées, en nombre de personnes.



Source : Stat 92 et Stat Info – ONEM.

Le nombre de chômeurs augmente dans les trois régions (graphique 5.4). Face à cette montée importante du chômage, le gouvernement réagit par une politique de relance de l'activité économique : multiplication des subventions aux entreprises, développement de l'emploi public, transferts aux ménages pour compenser les pertes de revenu. Au prix de l'accroissement des déficits budgétaires, la croissance du chômage ralentit fortement à partir de 1978 mais ne recule pas. On observe les premiers signes d'enlisement dans le chômage.

Le second choc pétrolier confirme l'enlisement de la Belgique dans la crise. A partir de 1981, le nombre de chômeurs explose dans les trois régions du pays. La croissance du chômage ne provient pas uniquement de l'augmentation des entrées dans le chômage mais également de la diminution des sorties, le chômage de longue durée se développe de manière drastique : il concernait 36% des chômeurs en Belgique en 1975, et atteint 68% des chômeurs en 1984⁵³. Le chômage devient structurel.

Si, dès 1983, la situation se rétablit à un rythme rapide en Flandre, en revanche, en Wallonie, on observe plus tardivement une stabilisation (en 1984), suivie d'un léger fléchissement de 1985 à 1990. C'est durant ces années que l'écart entre la Flandre et la Wallonie se creuse en termes de taux de chômage (pas en termes absolus).

Sur la base de l'observation de l'évolution mensuelle du nombre de DEI⁵⁴, le chômage a continué à augmenter en Wallonie jusqu'à l'automne 1984 alors qu'il amorçait déjà un recul à la fin de l'été 1983 en Flandre (graphique 5.4). Le nombre de chômeurs (DEI) diminue ensuite jusqu'à l'été 1990, très fortement en Flandre, beaucoup moins en Wallonie. A cette époque les nombres de chômeurs en Flandre et Wallonie s'égalisent.

Ce recul du chômage s'explique par les effets favorables de la reprise économique (cf. graphique 5.5), ainsi que par des dispositions réglementaires et des évolutions démographiques qui ont ralenti la croissance de la population active. Notons d'abord l'extension de mesures de retrait de la vie active des chômeurs et principalement des chômeurs âgés. On assiste en effet à partir de 1985 à un développement important de la prépension conventionnelle, la création de la mesure relative aux chômeurs âgés non demandeurs d'emploi et à celle de l'interruption de chômage pour raisons sociales et familiales. Ensuite, chez les jeunes, le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans⁵⁵ a également un effet sur le recul du chômage même si beaucoup de jeunes avaient déjà fait le choix de prolonger leurs études avant cette loi. Enfin, à cette période, la population en âge de travailler ralentit fortement, favorisant le recul du nombre de chômeurs.

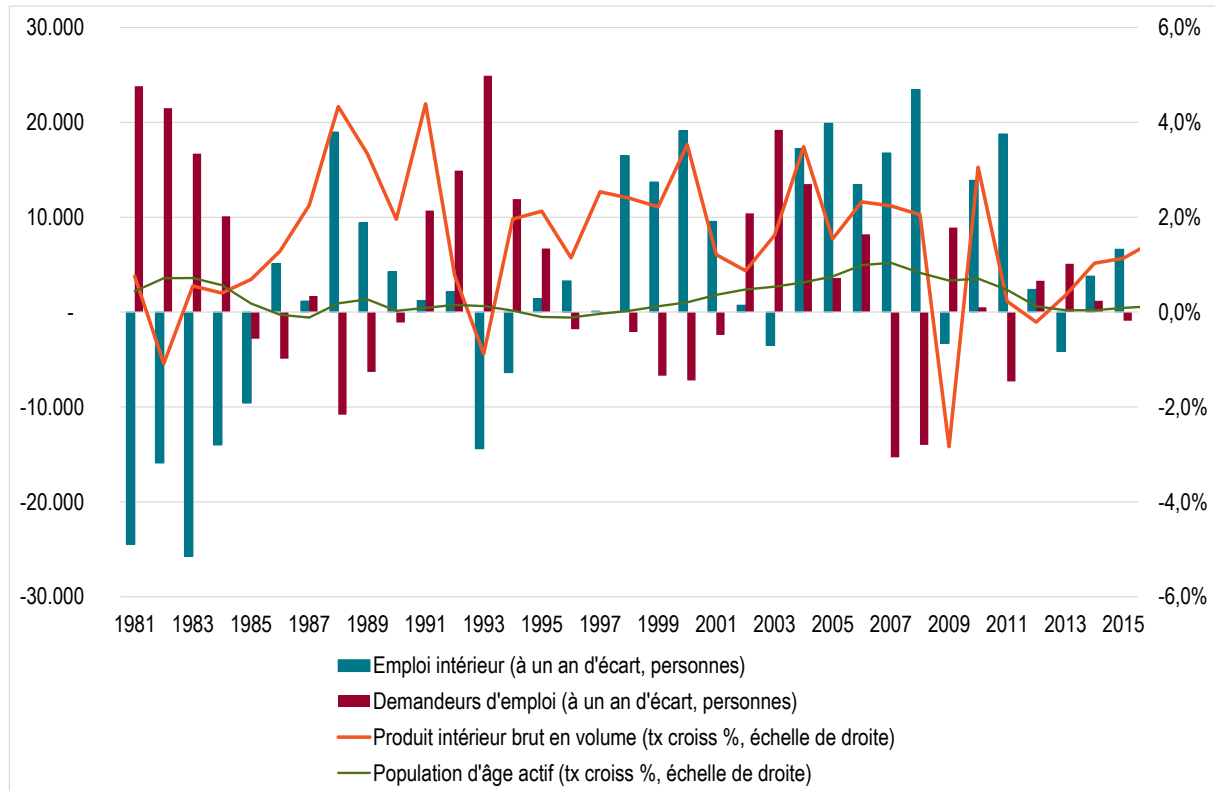
4.2. 1990-2008 : RÉACTION MODÉRÉE DU CHÔMAGE AUX VARIATIONS CONJONCTURELLES

A partir de 1990, on assiste à un nouveau retournement conjoncturel (lié à la Guerre du Golfe, à la politique d'intérêts élevés pratiquée par l'Allemagne,...) malgré un sursaut de croissance en 1991 en Wallonie. La politique budgétaire restrictive menée à partir de 1992 pour répondre aux critères de Maastricht va de pair avec une nouvelle hausse du chômage jusqu'au début de l'année 1996. Cette hausse est un peu plus importante en Flandre qu'en Wallonie.

⁵³ Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (1998), Le marché du travail en Belgique : l'emploi et le chômage, p.96.

⁵⁴ A partir de 1982, nous privilégions la notion de DEI plus complète puisqu'elle comprend à la fois les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi mais aussi les demandeurs d'emploi non indemnisés (les jeunes en stage d'attente puis d'insertion, les demandeurs d'emploi à charge des CPAS, les demandeurs d'emploi libres inoccupés). En outre, en utilisant des données mensuelles dessaisonnalisées, il est possible de différencier plus finement les évolutions observées en Wallonie et en Flandre. Quant au graphique 5.5, il est construit en moyenne annuelle (incluant donc des effets de seuil), sur la base des données du modèle HERMREG, mais se limite quand même aux DEI, sans donc inclure les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi du concept BFP.

⁵⁵ MB 6 juillet 1983.

Graphique 5.5. Evolution du PIB, de l'emploi intérieur et des DEI en Wallonie

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

A partir de janvier 1996, la situation s'améliore. La croissance économique et la création d'emplois repartent. Le chômage diminue fortement en Flandre jusqu'à la fin de l'année 2000 alors qu'en Wallonie le recul est très lent et se prolonge jusqu'en décembre 2001 (graphique 5.4).

Cette baisse est aussi soutenue par diverses dispositions réglementaires. D'abord, depuis le 1^{er} janvier 1996, la mesure « chômeurs âgés non demandeur d'emploi » est élargie à tous les chômeurs de plus de 50 ans dont la durée de chômage est supérieure à un an (au lieu de deux précédemment). Ensuite, la baisse observée en Wallonie entre novembre et décembre 2001 résulte d'un changement dans la méthode de comptage des DEI visant à harmoniser les méthodes régionales.

Le krach boursier qui a suivi l'éclatement de la bulle technologique, puis les problèmes géopolitiques liés aux attentats du 11 septembre 2001 contribuent à un nouveau ralentissement conjoncturel entre 2001 et 2003. La nouvelle période de hausse du chômage s'étend de décembre 2000 à novembre 2004 en Flandre et s'avère plus tardive mais nettement plus longue, de décembre 2001 à septembre 2006, en Wallonie.

Bien que l'emploi progresse dès 2004 dans les trois régions, et en Wallonie aussi fortement que durant la deuxième moitié des années nonante, le chômage ne recule pas. En effet, durant cette période la population en âge de travailler augmente plus rapidement, et la croissance de l'emploi est insuffisante pour absorber les nouveaux actifs. De plus, sous l'influence de la stratégie de Lisbonne (en 2000), la minimisation du taux de chômage a perdu son statut d'objectif premier des politiques d'emploi, au profit de la maximisation du taux d'emploi (Salais, 2004)⁵⁶. La Belgique prend alors plusieurs mesures pour favoriser le retour ou le non départ du marché du travail des plus de

⁵⁶ Ainsi, la première ligne directrice pour l'emploi énumère les principes qui doivent être pris en compte pour l'élaboration des politiques d'emploi et reprend les objectifs chiffrés en matière de taux d'emploi définis à Lisbonne et à Stockholm pour 2010, à savoir un taux d'emploi de 70, 60 et 50 % respectivement pour l'ensemble de la population en âge de travailler, les femmes et les plus de 55 ans, et réduire le chômage et l'inactivité.

50 ans. C'est ainsi que la réglementation applicable au régime des chômeurs âgés est modifiée et restaure progressivement, depuis juillet 2002⁵⁷, l'obligation pour les nouveaux chômeurs âgés de 50 à 58 ans de rester disponibles pour le marché du travail. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans augmente fortement. Un autre changement réglementaire a également un impact sur le nombre de DEI : les demandeurs d'emploi occupés dans le cadre des ALE, auparavant dispensés de rester disponibles pour le marché du travail, sont automatiquement réinscrits comme demandeurs d'emploi à partir d'octobre 2004. Ces deux mesures pèsent lourdement sur l'évolution du chômage en Flandre⁵⁸ mais l'impact est non négligeable en Wallonie également.

Enfin, même si l'embellie de l'activité lui est nettement antérieure, le chômage manifeste une baisse modérée en Wallonie à partir de 2006 et jusqu'en octobre 2008. La Flandre touchée plus rapidement par la crise économique et financière voit son chômage augmenter dès le mois de mai 2008, après une baisse plus importante entamée dès la fin 2004.

Notons qu'à partir de 2006, l'interprétation des chiffres doit prendre en compte un changement dans la méthode de comptage de chômeurs. En effet, depuis la suppression du pointage en décembre 2005, les flux électroniques provenant du réseau des institutions de la sécurité sociale de la Banque Carrefour sont utilisés comme nouvelle source d'information pour le calcul des statistiques du chômage. Cette procédure, pourtant établie en concertation dans les trois régions du pays, est mise en œuvre à des rythmes parfois différents, ce qui rend les comparaisons régionales plus difficiles en 2006.

Enfin, entre 2004 et 2006, la politique de l'emploi se dote de nouvelles mesures dans le but d'augmenter l'emploi et de réduire le chômage. Il s'agit d'une part du Plan d'accompagnement des chômeurs, mis en œuvre en juillet 2004 pour les moins de 30 ans, étendu depuis juillet 2005 aux demandeurs d'emploi de 30 à 39 ans et, depuis juillet 2006, aux 40 à 49 ans⁵⁹, et d'autre part, du dispositif fédéral des titres-services qui contribue financièrement à la création d'emplois dans le domaine de l'aide de nature ménagère à destination des particuliers⁶⁰. Ce dispositif a connu un succès croissant jusqu'en 2012 pour atteindre 38 000 travailleurs occupés en Wallonie. En 2014, il occupe encore 37 000 travailleurs (dont 98% de femmes).

4.3. 2009-2013 : CRISES FINANCIÈRE, ÉCONOMIQUE, EUROPÉENNE...

En 2008, dans le contexte international de grave crise économique et financière, la Belgique est relativement moins affectée. Le recul de son PIB est de moindre ampleur et sa reprise plus soutenue. Mais surtout, les effets de cette crise sur l'emploi et le chômage sont relativement limités en Belgique et en particulier en Wallonie. De nouveau, compte tenu de son exposition industrielle plus forte, la Flandre fait face à une augmentation du chômage dès mai 2008, tandis que la hausse, qui ne démarre qu'en octobre, reste très modérée en Wallonie. Malgré d'importantes pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière (-5 800 emplois en 2009), les services non marchands continuent à créer des emplois (+3 000 emplois).

⁵⁷ Depuis le 1er juillet 2002, les nouveaux chômeurs âgés de 50 à 56 ans, âge qui a ensuite été porté à 57 ans en juillet 2003 et à 58 ans en juillet 2004, sont désormais comptabilisés comme demandeurs d'emploi, sauf s'ils peuvent justifier d'une carrière suffisamment longue.

⁵⁸ Voir Rapport du CSE de 2005, p.15.

⁵⁹ Voir Rapport du CSE de 2005, p.23 ainsi que les évaluations de ce dispositif réalisées par Cockx et al. (2011a et 2011b).

⁶⁰ Voir les évaluations de ce dispositif réalisées par IDEA Consult (2005-2014).

La Belgique, en particulier la Wallonie, maintient un niveau d'emploi relativement stable notamment grâce à l'usage ou au renforcement de mesures de « protection des *insiders* », telles que le chômage temporaire ou diverses formes de réduction totale ou partielle du temps de travail (crédit temps) (cf. graphique 5.6). Le chômage temporaire est étendu à de nouvelles catégories de travailleurs et est mieux indemnisé, de même que les différentes formules de crédit temps. La Wallonie soutient également la formation des travailleurs durant les périodes de chômage temporaire. Durant la crise, le chômage temporaire concerne un nombre exceptionnellement élevé de travailleurs en Wallonie : 64 027 ouvriers en moyenne en 2009 et 55 908 en 2010 (contre une moyenne d'environ 40 000 les années précédentes) et respectivement 776 et 1 378 suspensions de crise chez les employés (cette mesure n'existait pas avant 2009). Ces personnes, dont le lien avec l'employeur n'est pas rompu, continuent à être comptabilisées dans l'emploi. Avec le succès des mesures de réduction du temps de travail, ce phénomène concourt à la baisse de la productivité par tête, le volume de travail diminuant plus que le nombre d'emplois⁶¹.

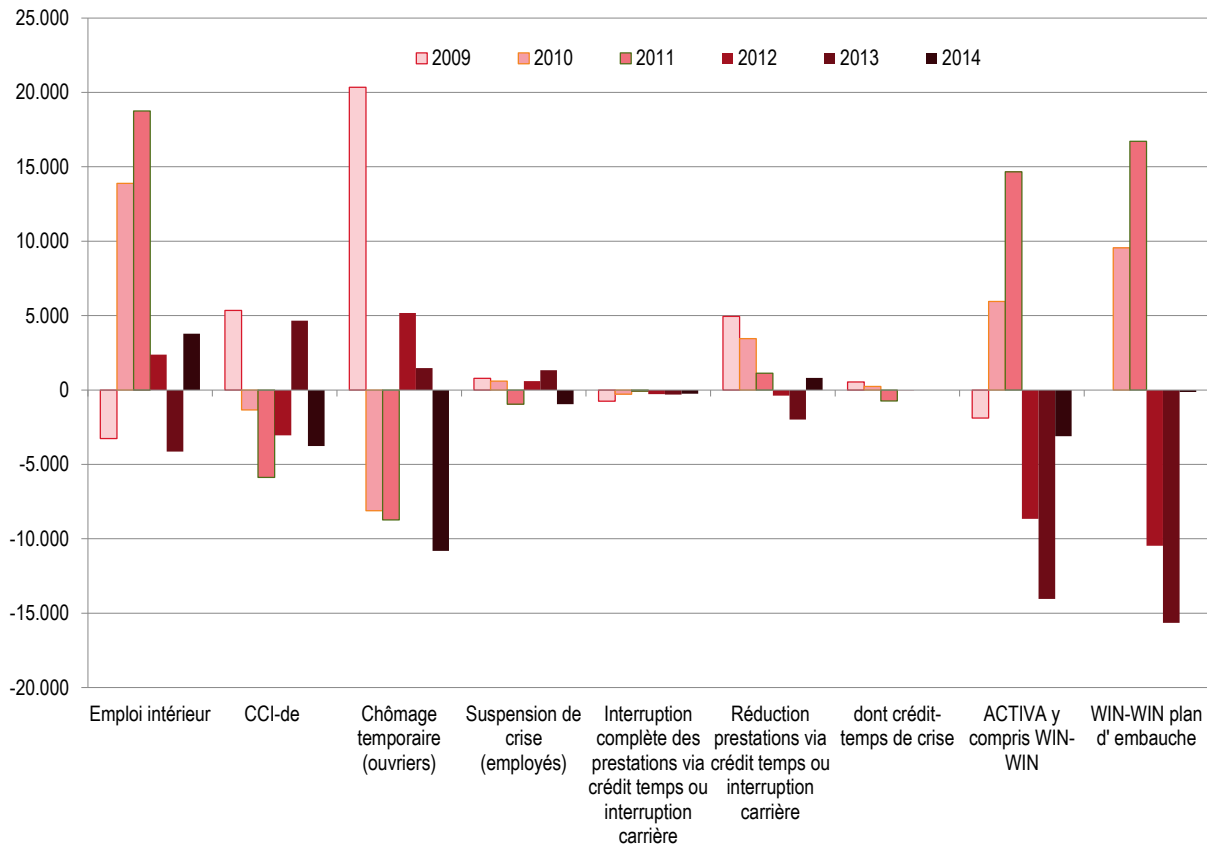
A la faveur de l'embellie conjoncturelle, somme toute assez courte, de 2010, le chômage diminue aussi modérément qu'il avait augmenté en Wallonie et plus fortement en Flandre jusqu'à l'automne 2011. Les mesures d'aide à l'embauche sont étendues à cette période. C'est notamment le cas des mesures « activa » (activation de l'allocation de chômage) amplifiées dans le cadre d'un plan fédéral « Win-Win » accordant des aides à l'embauche substantielles et variables selon les groupes cibles. Ce programme concerne en moyenne 9 551 travailleurs en Wallonie en 2010 et 26 261 en 2011.

Le graphique 5.6 juxtapose, pour la Wallonie, la croissance (en moyenne annuelle) de l'emploi, du chômage et du nombre de personnes recensées dans les différentes mesures fédérales pour l'emploi. Il met en évidence pour 2009 l'impact important du chômage temporaire des ouvriers (+20 340 unités) et des employés (+780 unités) ainsi que des différentes mesures de réduction du temps de travail (+ 4 950 unités). Il est permis de penser que ces mesures contribuent à limiter la baisse de l'emploi (environ 3 000 unités) et la hausse du chômage (environ 5 000 unités). En 2010 et 2011, l'impact des mesures de réduction du volume de travail diminue pour faire place aux aides à l'embauche, le plan « Win-Win » générant plus de 9 500 emplois en moyenne en 2010 et 16 710 en 2011.

Ensuite, la Wallonie connaît une période de relative stagnation du nombre de DEI, tandis que la Flandre voit à nouveau une hausse importante du chômage. Celle-ci est fortement influencée par un changement de comptabilisation des chômeurs par le VDAB, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 : à partir de cette date, les demandeurs d'emploi qui acceptent un travail intérimaire sortent de la statistique du chômage s'ils prestent au moins 10 jours comme intérimaire dans le mois sous revue, contre un seul jour avant cette date. D'après le Steunpunt WSE, en appliquant l'ancienne méthode, la hausse du chômage à un an d'écart serait apparue en Flandre en mai et non en janvier 2012 (Herremans et al, 2013).

⁶¹ Lors de la reprise, alors que l'on s'attendait à une hausse du volume de travail précédent la hausse du nombre d'emploi (les employeurs préférant solliciter plus la main-d'œuvre en place pour faire face à la hausse de l'activité plutôt que de recourir à des engagements), ce ne fut pas le cas. Le nombre encore élevé de chômeurs temporaires pourrait être un élément d'explication : en effet, ceux-ci ne sont pas disponibles sur le marché du travail pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de firmes dont l'activité a déjà redémarré, puisqu'ils demeurent liés contractuellement à leur employeur (BNB, 2011).

Graphique 5.6 – Croissance à un d'écart en nombre de personnes⁶² de l'emploi intérieur, du chômage et du nombre de travailleurs soutenus par l'ONEM dans le cadre de diverses mesures – Wallonie



Source : IWEPS, ICN, ONEM – Statinfo. Nous utilisons les données relatives aux seuls CCI-de (chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi) dans un souci de cohérence avec les autres informations émanant de l'ONEM.

Bien que le recul de l'activité économique observé en 2012 soit bien moins important que fin 2008 et début 2009, il affecte plus fortement le nombre de travailleurs. On peut faire l'hypothèse qu'en 2009, bénéficiant encore de marges financières, les entreprises préfèrent conserver leur main-d'œuvre en vue d'une reprise attendue et recourent massivement au chômage temporaire et à diverses mesures de réduction du temps de travail (cf. graphique 5.6), soutenues en cela par les pouvoirs publics. En 2010 et en 2011, l'emploi, soutenu par les mesures de mises à l'emploi telles que « Win-Win », reprend très rapidement et les restrictions budgétaires n'ont pas encore touché l'emploi public. En revanche, quand survient le recul de l'activité de 2012, la situation financière des entreprises s'est dégradée et les pouvoirs publics, suite à l'accord du gouvernement de décembre 2011 qui prévoit un durcissement des conditions d'accès aux systèmes de prépension, de l'interruption de carrière et du crédit-temps, ne soutiennent plus la réduction du temps de travail. De plus, depuis le 1^{er} août 2013, la contribution de responsabilisation, déjà en vigueur antérieurement dans la construction, limite le recours au chômage temporaire dans tous les secteurs. Les comptes nationaux suggèrent que la main-d'œuvre toujours en place a contribué à la constitution de stocks, surtout en 2010 et 2011. Face à la persistance d'une demande faible, les entreprises se voient contraintes à se séparer de la main-d'œuvre excédentaire. A cela s'ajoute le contexte de restrictions budgétaires qui, outre l'arrêt des mesures de soutien à l'emploi de grande ampleur, entraîne également le recul de l'emploi public depuis le premier trimestre 2012. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi augmente, à un rythme relativement faible cependant.

⁶² Écart entre le nombre moyen de personnes en l'année t et le nombre moyen de personnes en l'année t-1. Sauf pour l'emploi intérieur il s'agit de la moyenne des 12 mois de l'année t.

4.4. 2014 : SORTIE DE CRISE ?

En lien avec la consolidation de l'emploi (cf. chapitre 2) à partir de l'été 2014, le chômage diminue cette fois de manière plus franche en Wallonie qu'en Flandre où l'on observe une relative stagnation. Notons cependant que la baisse n'est pas uniquement le reflet de l'embellie conjoncturelle (voir Tendances n°49)

En effet, elle traduit également des modifications de la réglementation et des procédures de suivi. Ces mesures touchent particulièrement les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une allocation d'insertion. Ainsi, les procédures de suivi concernant les allocataires d'insertion sont renforcées depuis 2013 et, en 2014, une telle procédure est introduite pour les jeunes en stage d'insertion, c'est-à-dire avant l'indemnisation, limitant ainsi les entrées dans la catégorie des CCI après études (ONEM, 2015). Ceci explique en partie le recul important depuis mi-2013 du nombre de personnes appartenant à cette catégorie. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2012, le droit aux allocations d'insertion (c'est-à-dire l'indemnisation sur la base des études) est limité à trois ans, entraînant une chute du nombre de CCI bénéficiant d'allocations sur la base des études en janvier 2015. L'évolution du taux de croissance à un an d'écart du nombre de CCI bénéficiant d'allocations sur la base des études se détache largement de l'évolution du nombre de CCI percevant des allocations sur la base du travail. Le nombre de chômeurs relevant de cette dernière catégorie est moins influencé par les changements réglementaires et montre une tendance baissière depuis mi-2014. Cette tendance, observée également pour les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI), peut être interprétée comme un réel signe de l'amélioration de la situation du marché du travail⁶³.

Notons en outre qu'en cette fin de période, la mesure administrative du chômage se rapproche de la mesure du chômage BIT obtenue à partir de l'Enquête sur les forces de travail. Les statistiques administratives reflètent, en effet, davantage les comportements réels des chômeurs, généralement déjà mieux captés par l'enquête (cf. supra).

5. Décomposition synthétique de l'évolution du chômage

La chronologie du chômage détaillée ci-avant met en évidence l'influence de nombreux facteurs sur la variation du chômage au cours de la période sous revue. L'objectif de cette section est de montrer de manière systématique comment se combinent les déterminants du chômage au cours de périodes successives de durée égale. Pour ce faire, nous utilisons la décomposition comptable du taux de chômage présentée dans l'encadré 5.2. Le taux de chômage ($TCHO$) est déterminé par deux catégories de facteurs : des facteurs sociodémographiques et des facteurs économiques. Les facteurs sociodémographiques sont ceux qui déterminent la taille de la population active ($POPAC$), c'est-à-dire l'offre de travail. Celle-ci est elle-même le produit de deux grandeurs : la population en âge de travailler ($POPAGE$) et le taux d'activité ($ACTI$). Les facteurs économiques, à savoir le PIB et la productivité du travail ($PROD$), déterminent la demande de travail et l'emploi intérieur (N)⁶⁴. Les flux de navetteurs et travailleurs frontaliers impliquent de distinguer les travailleurs au lieu de travail (N) et les travailleurs au lieu de domicile - la population active occupée ($POPACoc$). La variable NAV introduite dans la décomposition réconcilie ces deux grandeurs.

⁶³ Par ailleurs, signalons qu'un autre changement réglementaire est intervenu récemment, induisant au contraire une hausse mécanique du nombre de CCI. En effet, l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi a été relevé de 58 à 60 ans au 1^{er} janvier 2013 et de nouvelles restrictions ont été apportées à la possibilité de demander cette dispense depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les nouveaux entrants âgés de 60 ans ou plus. L'évolution du nombre de DEI selon la catégorie d'âge montre ainsi que les modifications réglementaires ont sensiblement affecté les statistiques relatives aux chômeurs âgés sur la période récente.

⁶⁴ En présence de chômage, le niveau d'emploi observé correspond à la demande de travail des entreprises.

Encadré 5.2 : Décomposition du taux de chômage⁶⁵

Soit la relation suivante :

$$POPAC - CHO = POPAC_{oc} \quad (1)$$

où *CHO* désigne le chômage et *POPAC_{oc}*, la population active occupée.

POPAC_{oc} peut être réécrite comme suit :

$$POPAC_{oc} = N * \frac{POPAC_{oc}}{N} \quad (2)$$

où *N* désigne l'emploi intérieur ; le rapport $POPAC_{oc}/N = (1 + \text{taux net de navettes})$ est une mesure des flux interrégionaux nets de main - d'œuvre. Dans la suite, nous désignerons ce rapport par *NAV*. En divisant chaque membre de l'équation (1) par *POPAC*, on obtient :

$$1 - TCHO = \frac{N}{POPAC} * NAV \quad (3)$$

Pour suivre, on peut exprimer l'emploi intérieur par rapport au *PIB* et à la productivité du travail *PROD*, soit :

$$N = \frac{PIB}{PROD} \quad (4)$$

En remplaçant dans (3) *N* par l'équation (4) et *POPAC* par ses déterminants, on obtient la relation suivante :

$$1 - TCHO = \frac{PIB/PROD}{POPAGE*ACTI} * NAV \quad (5)$$

Une approximation permet d'exprimer la variation du taux de chômage ($\Delta tcho$) en fonction des taux de croissance des composantes considérées (variables écrites en minuscules pour exprimer les taux de croissance) :

$$\Delta tcho = prod + popage + acti - nav - pib \quad (6)$$

Selon la décomposition proposée ci-dessus, il apparaît que la variation du taux de chômage est liée positivement au taux de croissance des variables suivantes : productivité du travail, population en âge de travailler et taux d'activité ; elle est liée négativement au taux de croissance du PIB et au taux de croissance du taux de navette.

La relation (6) est une relation comptable qui n'a aucune prétention explicative. Elle dit simplement que toute variation du taux de chômage est liée à la variation d'un ou de plusieurs déterminants repris dans cette relation.

Le tableau 5.1 donne les résultats de cette décomposition pour la Belgique et ses trois régions par périodes quinquennales de 1980 à 2014. La variation du taux de chômage est exprimée en variation annuelle moyenne ; les autres variables sont exprimées en taux de croissance annuel moyen.

⁶⁵ Adapté de IRES (2000, pp. 32-33) pour prendre en compte les flux interrégionaux de main-d'œuvre.

Tableau 5.1. Les déterminants du taux de chômage, en Belgique et dans ses régions

	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010-2014
Wallonie							
Δtcho	1,4	-0,3	1,0	0,0	0,5	-0,4	-0,1
prod	2,1	1,8	1,8	1,1	1,3	0,0	0,0
popage	0,6	0,1	0,1	0,0	0,5	0,9	0,2
acti	-0,7	0,6	0,7	0,9	0,6	-0,4	0,0
nav	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	-0,1	0,0
pib	0,2	2,7	1,4	1,9	1,9	1,0	0,4
Bruxelles							
Δtcho	1,4	-0,5	1,4	0,3	0,6	-0,2	-0,1
prod	2,0	1,2	1,2	1,9	1,2	0,2	-0,4
popage	-0,3	-0,4	-0,4	0,3	1,3	1,9	1,4
acti	0,1	-0,2	0,5	0,2	0,9	-0,7	-0,6
nav	-0,2	-0,7	-0,6	-0,5	1,2	0,8	0,5
pib	0,4	1,8	0,2	2,6	1,6	0,8	0,1
Flandre							
Δtcho	1,2	-0,9	0,8	-0,5	0,4	-0,4	0,0
prod	1,9	2,2	1,2	1,6	1,1	-0,1	0,8
popage	0,9	0,2	0,2	0,0	0,2	0,7	0,2
acti	-0,2	0,4	0,8	0,6	0,6	-0,1	0,2
nav	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1
pib	1,4	3,9	1,4	2,8	1,7	1,2	1,3
Belgique							
Δtcho	1,3	-0,7	0,9	-0,3	0,5	-0,4	0,0
prod	2,0	1,9	1,3	1,5	1,2	0,0	0,4
popage	0,7	0,1	0,1	0,0	0,4	0,9	0,3
acti	-0,3	0,4	0,8	0,7	0,7	-0,2	0,1
nav	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
pib	0,9	3,2	1,2	2,5	1,7	1,1	0,8

Source : BFP, IBSA, IWEPS, SVR (2015) – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

Note : le PIB est mesuré ici par la valeur ajoutée brute en volume. La productivité du travail est calculée par le rapport entre la valeur ajoutée brute en volume et l'emploi intérieur. Le chômage est mesuré selon le concept « Bureau Fédéral du Plan », c'est-à-dire qu'il inclut les chômeurs âgés qui ont été dispensés de recherche d'emploi. Δtcho = variation annuelle moyenne du taux de chômage (en points de pourcentage) ; les autres variables sont exprimées en taux de croissance annuel moyen (en pourcentage).

Croissance positive du PIB ne rime pas nécessairement avec baisse du taux de chômage : quelle que soit l'entité considérée, c'est le cas dans moins de la moitié des sept périodes identifiées. Le taux de chômage diminue partout entre 1985 et 1989, période où l'on observe le taux de croissance du PIB le plus élevé de l'ensemble de la période 1980-2014 en Wallonie (2,7%), en Flandre (3,9%) et en moyenne belge (3,2%), et le deuxième taux de la période à Bruxelles (1,8%). Une baisse généralisée du taux de chômage se manifeste aussi entre 2005 et 2009, qui n'est pourtant pas caractérisée par une forte croissance du PIB en moyenne (à cause de la récession de 2009) : ce sont les baisses de taux d'activité et la stagnation de la productivité qui expliquent cette baisse du taux de chômage.

Soulignons enfin le contraste entre la Flandre, qui influence la moyenne belge, d'un côté, et la Wallonie et Bruxelles, de l'autre au cours de la période 1995-1999 : alors que le taux de croissance du PIB est le plus élevé de la période à Bruxelles, et en deuxième position dans les autres entités, le chômage diminue seulement en Flandre (et en moyenne belge) ; il augmente à Bruxelles, où l'effet favorable du PIB sur le chômage est largement contrebalancé par une hausse de la productivité, et se maintient en Wallonie, où se conjuguent les effets de la progression de la productivité et du taux d'activité.

6. De la persistance du chômage

De l'analyse des deux sections qui précèdent, il ressort que l'émergence d'un chômage important n'a pu être clairement renversée en Wallonie, même si l'on peut identifier une tendance lente à la baisse depuis le début des années 2000. Celle-ci est d'ailleurs plus marquée dans la mesure la plus proche du concept BIT de chômage, celle qui provient de l'EFT. Mais l'impact des modifications réglementaires des dernières années sur les données administratives semble rapprocher davantage ces deux notions. Cela ne signifie pas pour autant que les évolutions récentes du chômage soient nécessairement synonymes d'une amélioration de l'emploi équivalente. La population active wallonne évolue en effet faiblement aujourd'hui. A partir de 1990, en comparaison de la Flandre, les effets des fluctuations conjoncturelles sur le chômage paraissent également davantage amortis tant à la hausse qu'à la baisse.

Ces observations posent la question des freins structurels à la baisse du chômage et celle de la relation entre l'emploi et la croissance économique. Sans mener de nouvelles estimations – ce qui nous emmènerait au-delà des ambitions de ce premier rapport –, il nous est paru utile d'illustrer succinctement ces questions.

Le niveau moyen du taux de chômage entre 1990 et 2015, mesuré sur la base des données du modèle HERMREG s'élève à 15,7% (17,3% si l'on inclut les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi). Comme nous l'avons montré dans le premier chapitre et dans les sections précédentes de ce chapitre, ce niveau de chômage tendanciel élevé trouve ses racines dans la dégradation des conditions économiques des années 70 et 80. Sur la base des mêmes données, limitées cependant à la période avant la crise financière, Hoorelbeke (2011), mène plusieurs tests dits « de racine unitaire », afin de vérifier la présence d'un effet d'hystérèse dans les trois régions du pays. Il s'agit du phénomène selon lequel le chômage demeure à un niveau élevé bien que le choc macroéconomique qui en a provoqué la hausse soit terminé. Tous les tests concluent clairement à la présence d'hystérèse à Bruxelles et à l'absence de celle-ci en Flandre. Les résultats pour la Wallonie sont moins nets, mais ils penchent également pour la présence d'un tel phénomène de permanence du chômage.

Ce chômage structurel se manifeste notamment par l'éloignement prolongé de l'emploi comme l'indique la proportion relative de chômeurs de longue durée parmi les DEI. Celle-ci a tendance à se réduire depuis 2007 en Wallonie⁶⁶. Il s'agit d'un signe encourageant, même si la modification des réglementations ou des procédures de contrôle n'y est sans doute pas étrangère. La persistance d'un niveau élevé de chômage traduit des imperfections du marché du travail, qui peuvent être multiples : rigidités salariales, segmentation du marché, problèmes réglementaires ou institutionnels, ou encore difficultés d'appariement entre l'offre et la demande de travail (cf. encadré 5.3).

L'ampleur de ces difficultés d'appariement est souvent mise en évidence à l'aide de la position de la courbe de Beveridge, qui met en relation le taux d'emplois vacants et le taux de chômage. Nous ne disposons cependant pas d'estimations récentes à ce propos. Toutefois, des indicateurs portant sur la période 2000-2010 (H. Zimmer, 2012) mettent en évidence une inadéquation structurelle des qualifications (appelée aussi *mismatch* de qualifications). Construits à partir de données de l'Enquête sur les forces de travail, ces indicateurs comparent la structure de qualifications (par niveau de diplôme) de la population en emploi à celle des chômeurs et montrent qu'environ 80% de l'emploi exercé en Belgique nécessite des travailleurs moyennement et hautement qualifiés, tandis que la main-d'œuvre disponible, constituée par les demandeurs d'emploi, est à 80% faiblement ou moyennement qualifiée. Le déséquilibre est moindre en Wallonie et en Flandre (avec environ 37% d'emplois très qualifiés, 40% d'emplois moyennement qualifiés) et plus important à Bruxelles. Selon Zimmer (2012, p. 64) « La main-d'œuvre disponible en Wallonie parvient toutefois encore moins à répondre aux besoins des entreprises, en raison du moindre poids

⁶⁶ Voir Tendances économiques n°47, p.45

des demandeurs d'emploi hautement qualifiés dans la réserve de main-d'œuvre comparativement à ce qui est observé en Flandre ».

Encadré 5.3. Des modèles pour appréhender les difficultés d'appariement⁶⁷

Un des problèmes majeurs de nos économies est celui de la persistance d'un taux de chômage élevé. Cherchant à comprendre et expliquer ce déséquilibre persistant sur le marché du travail, des économistes ont développé des modèles du chômage fondés sur des bases microéconomiques. Parmi ceux-ci, les modèles d'appariement introduits par Pissarides⁶⁸ innovent sur deux points. D'une part, ces modèles mettent l'accent non seulement sur les stocks d'emploi et de chômeurs, mais sur les flux d'entrée ou de sortie de l'emploi vers le chômage et du chômage vers l'emploi. D'autre part, ils partent du principe que le chômage n'est pas seulement un phénomène quantitatif, mais aussi qualitatif, c'est-à-dire lié à des divergences entre caractéristiques (sectorielles, de localisation, de qualification) des emplois offerts et caractéristiques des demandeurs d'emploi.

Dans sa *Théorie du chômage d'équilibre* C. Pissarides (1990) montre que la montée et la persistance du chômage sont dues à des défaillances du processus d'appariement entre offre et demande de travail.

Soit une fonction d'appariement :

$$H_t = h(U_t, V_t, E_t)$$

où H_t représente les embauches au temps t , U_t , le nombre de chômeurs, V_t , le nombre de postes vacants et E_t , l'efficacité du processus d'appariement.

Cette fonction montre que le processus d'appariement comporte deux dimensions : une dimension purement quantitative - le nombre d'appariements réalisés par unité de temps dépend du nombre de postes vacants et de candidats à l'embauche -, et une dimension qualitative qui en détermine l'efficacité. Le nombre de postes vacants résulte d'un calcul économique mettant dans la balance le profit attendu et le coût d'un poste vacant. Le profit attendu d'un poste vacant dépend de variables macroéconomiques, comme le taux d'intérêt et la productivité, et du salaire réel. Une baisse du taux d'intérêt ou une hausse de la productivité augmentent le profit attendu et donc le nombre de postes vacants. Le salaire réel est négocié. Une hausse du pouvoir de négociation des travailleurs élève le salaire négocié et réduit la profitabilité d'un poste vacant ; en conséquence, le nombre de postes vacants diminue. En ce qui concerne les chômeurs, ils évaluent les emplois proposés au regard de leur situation actuelle ; ils n'accepteront un emploi que si celui-ci leur offre un salaire supérieur à leur salaire de réserve. Notons enfin qu'il y a une relation négative entre le taux d'emploi vacants et le taux de chômage : une augmentation du taux d'emplois vacants augmente les opportunités d'emplois ; en conséquence les entrées en chômage diminuent et les sorties du chômage augmentent, d'où le taux de chômage diminue. Cette relation négative est représentée par la courbe de Beveridge.

Sous l'angle de l'efficacité, sont visées les stratégies de recrutement des employeurs, les stratégies de recherche d'emploi des chômeurs, ainsi que la correspondance entre les caractéristiques des postes à pourvoir et les profils des candidats. L'information occupe une place centrale dans ce processus : une information de qualité sur les postes et les candidats et une diffusion correctement ciblée de cette information vont faciliter les contacts entre postes vacants et candidats, et donc le nombre d'appariements réalisés. C'est ici qu'interviennent les services publics de l'emploi dans leur rôle d'intermédiation entre offreurs et demandeurs de travail. En ce qui concerne l'adéquation postes-travailleurs, les modèles d'appariement nous apprennent que des postes restent non pourvus parce que les entreprises ne trouvent pas de candidats possédant les qualifications requises pour ces postes. Les travaux empiriques ont notamment montré que les entreprises recherchaient des travailleurs qualifiés, alors que la majorité des demandeurs d'emploi étaient peu qualifiés. Ce *mismatch* de qualification explique à la fois la persistance du chômage des peu qualifiés et des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs. Une hausse de ce *mismatch* se représente par un déplacement de la courbe de Beveridge vers la droite (hausse simultanée du taux d'emplois vacants et du taux de chômage).

⁶⁷ Cet encadré est extrait d'un article de B. Van Haepelen (2015).

⁶⁸ Les modèles d'appariement ont valu à P. Diamond, D. Mortensen et C. Pissarides le Prix Nobel 2010.

Les modèles d'appariement offrent le cadre de référence le plus complet pour appréhender le phénomène du chômage dans sa complexité et sa diversité : ils intègrent en effet les déterminants microéconomiques de la demande de travail, les comportements stratégiques des entreprises et des travailleurs, les facteurs institutionnels inhérents au marché du travail ainsi que les facteurs susceptibles d'influencer l'efficacité du processus de rencontre entre des offres et demandes de travail hétérogènes.

De manière concrète, les modèles d'appariement peuvent expliquer les trois types de chômage évoqués dans ce chapitre :

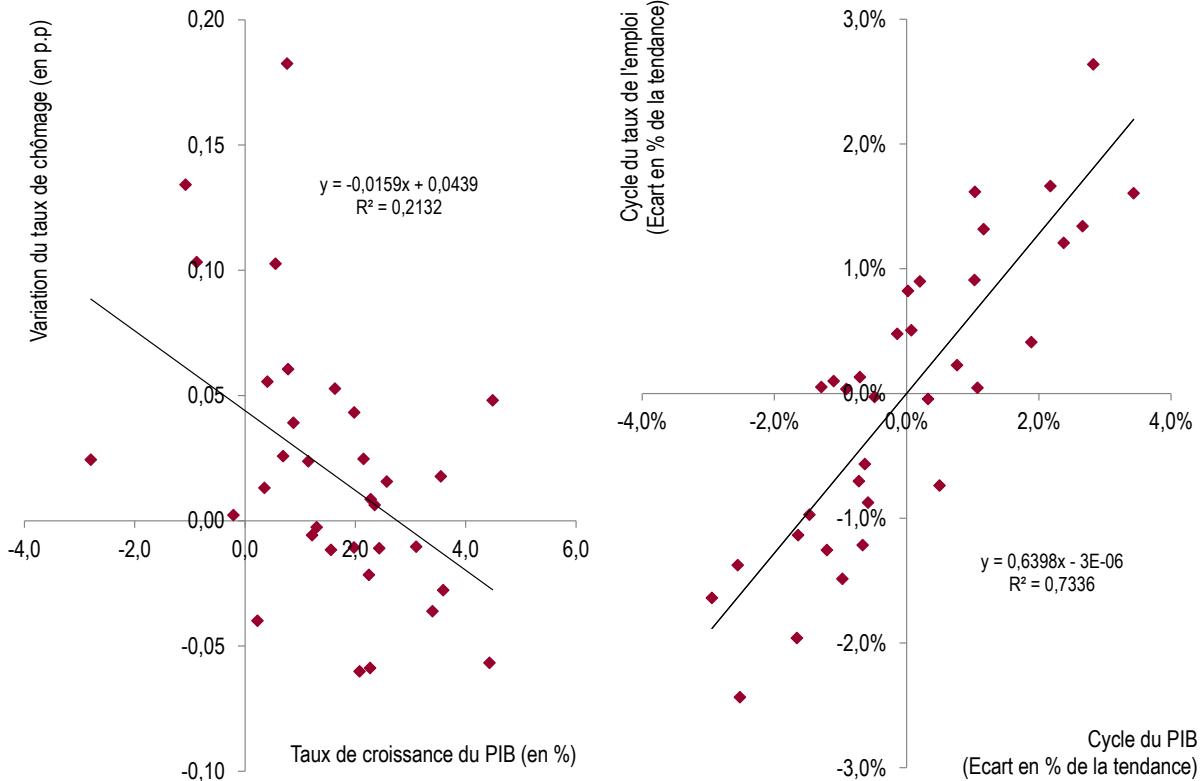
- 1) Le chômage conjoncturel : les fluctuations de l'activité économique impliquent des fluctuations du volume de postes vacants et donc de chômeurs : en phase de reprise de l'activité économique, les entreprises souhaitent augmenter l'emploi : le nombre de postes vacants augmente, ce qui offre davantage d'opportunités de sorties du chômage. Et inversement en cas de ralentissement de l'activité économique.
- 2) Le chômage frictionnel, lié au processus d'appariement lui-même. Il s'agit d'un chômage de court terme, lié au temps nécessaire pour trouver un nouvel emploi. Plus le processus d'appariement est efficace, moins le chômage frictionnel sera important.
- 3) Le chômage structurel, lié aux conditions structurelles de l'économie : niveau trop élevé des salaires, compétences des travailleurs ne répondant pas aux attentes des entreprises, manque de mobilité de la main-d'œuvre, système d'indemnisation incitant peu au retour à l'emploi, etc.

En raison de tels facteurs structurels, une partie du chômage wallon apparaît donc comme déconnectée des évolutions conjoncturelles, ce qui contribue à la plus grande inertie que l'on a observée par rapport à la Flandre entre 1990 et 2010 notamment, alors même que la conjoncture économique apparaissait alors similaire entre les deux régions.

La relation entre croissance économique et variation du chômage est pourtant bien établie, elle fait d'ailleurs l'objet d'une loi empirique, connue sous le nom de « Loi d'Okun ». Elle se prête à différentes versions et interprétations. L'une d'entre elles part de l'idée que pour entraîner une diminution du chômage, la croissance du PIB doit au minimum compenser la hausse de la population active et celle de la productivité. Ce seuil n'est pas forcément stable dans le temps, il est notamment fonction de l'évolution tendancielle de la productivité, qui comme nous l'avons mis en évidence dans le premier chapitre, est orientée à la baisse. Il y a donc tout lieu de penser que le seuil d'Okun⁶⁹ est en diminution. Cette relation semble exister en Wallonie, comme le montre simplement le graphique 5.7 (partie de gauche), basé sur les données annuelles de 1980 à 2013 du modèle HERMREG. Toutefois, elle est peu significative.

⁶⁹ C'est-à-dire le taux de croissance au-dessus duquel le taux de chômage baisse.

Graphique 5.7. Représentation de la loi d'Okun en Wallonie : variations du PIB et du taux de chômage (gauche) versus cycles du PIB et de l'emploi intérieur (droite)



Source : BFP, IBSA, IWEPS, SVR (2015) – modèle HERMREG ; calculs IWEPS.

Une telle présentation a l'avantage de faire apparaître le seuil d'Okun. En moyenne sur la période indiquée, le chômage se stabilisait en Wallonie à partir d'une croissance économique de 2,8%, comme l'indique le croisement entre la droite de régression linéaire et l'axe des abscisses. Plus que son niveau, relativement incertain, c'est sa comparaison à d'autres régions qu'il est quand même utile d'interpréter. Le même exercice donne 2,1% pour la Flandre et 3,2% pour Bruxelles. Au niveau régional, la qualité de telles estimations est faible, plus encore à Bruxelles qu'en Wallonie. La relation est en effet déformée par l'ampleur des navettes, en plus d'être influencée par la modification des taux de participation qui sont eux-mêmes sensibles à la conjoncture.

La relation entre l'emploi intérieur et le PIB est, quant à elle, nettement plus directe. Si, en plus, on en extirpe les évolutions tendancielle, pour se concentrer sur les écarts par rapport à la tendance, elle est généralement plus stable dans le temps. C'est le cas pour la Belgique notamment selon l'étude récente de Burggraave, de Walque et Zimmer (2015). En Wallonie (cf. partie de droite du graphique), la variation de l'emploi par rapport à sa tendance peut être reflétée à 73% par celle du PIB. Le coefficient estimé entre les deux grandeurs est de l'ordre de 0,64 en Wallonie, soit davantage même que la moyenne du pays, pour laquelle il s'élève à 0,58 (et à 0,51 en Flandre). Ce dernier chiffre semble d'ailleurs compatible avec l'estimation faite par les auteurs précités, selon une méthode plus précise et sur la base de données trimestrielles.

En bref, si l'ajustement du taux de chômage apparaît moins évident, la réactivité de l'emploi intérieur à l'activité économique ne semble pas en cause en Wallonie. Reste que cette dernière, comme on l'a vu dans les chapitres 1 et 2, est tendanciellement trop faible.

Toutefois, à long terme, la baisse progressive des coûts salariaux unitaires en Wallonie, qui est notamment mise en évidence dans l'industrie durant les années 2000 (chapitre 4), pourrait en partie expliquer les résultats qui, lentement, s'avèrent relativement plus favorables durant les années 2000 en matière de chômage. En effet, bien que le système de négociation salariale soit fédéral, il semble que le niveau élevé du chômage soit de nature à

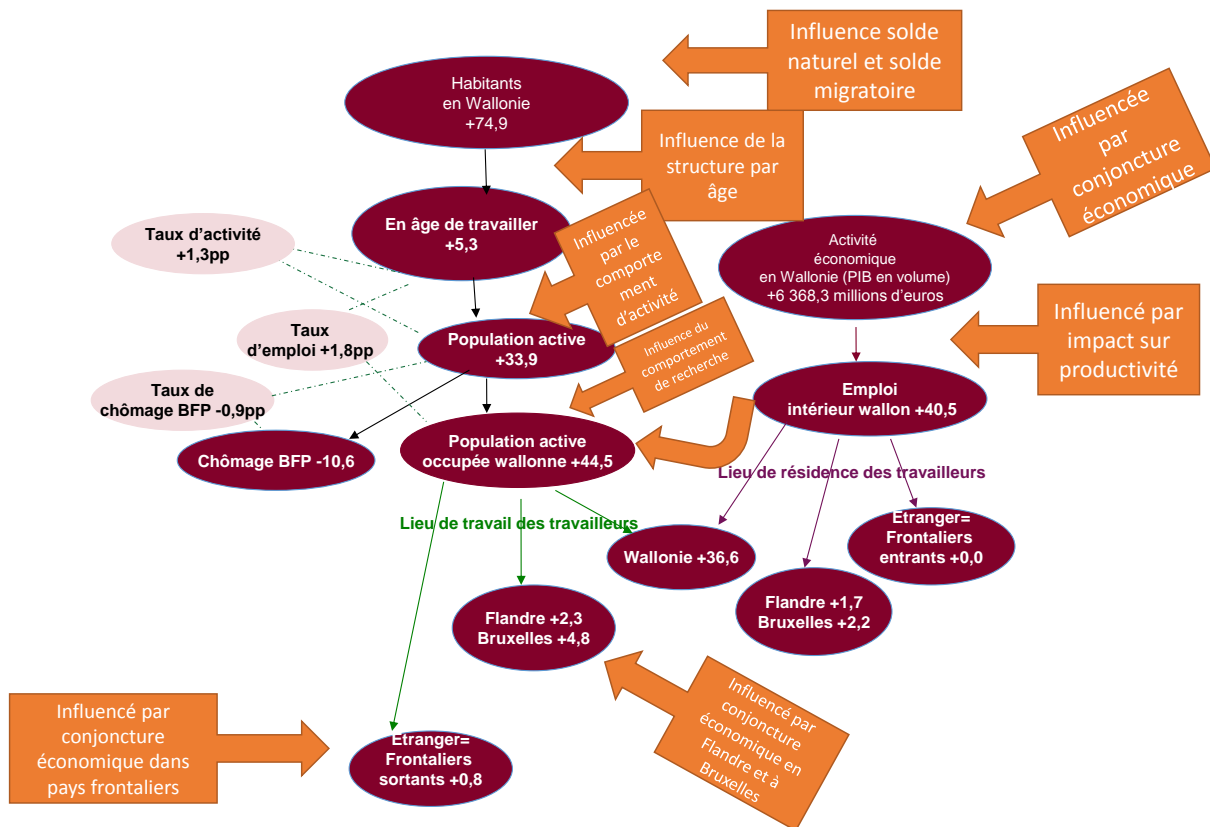
ralentir l'évolution des salaires en Wallonie. Ainsi, les premières équations de salaires (ou courbes de Phillips) estimées dans le cadre du développement du modèle HERMREG (Baudewyns, 2015), permettent de montrer que, tout en tenant compte de la productivité, l'évolution des salaires est moins soumise à pression en Wallonie qu'en Flandre. Les paramètres obtenus laissent penser qu'une baisse de 1 point de chômage entraîne les salaires à la hausse de 0,4% dans le secteur marchand wallon, alors qu'en Flandre cet effet atteint 0,6%.

7. Perspectives

Comme on l'a vu précédemment, l'évolution du taux de chômage résulte, quantitativement, de la synthèse de l'évolution de plusieurs composantes. C'est le propre des modèles macroéconomiques d'estimer ces interactions et de les intégrer à un ensemble plus vaste encore d'agrégats. Ainsi, le modèle HERMREG, fruit de la collaboration entre l'IWEPS, l'IBSA, le SVR et le BFP, propose annuellement des projections régionales de moyen terme (à l'horizon de 5 ans) qui incluent le chômage.

Schématiquement, les relations prises en compte peuvent être représentées comme suit.

Schéma 5.2 : Déterminants du chômage dans le modèle HERMREG (exemple en milliers pour 2015-2020).



Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG (Schéma IWEPS).

Ainsi, une augmentation de l'activité économique en Wallonie pourrait induire une baisse du chômage wallon aux conditions que cette croissance se traduise par une augmentation de l'emploi intérieur, que ces emplois créés soient occupés par des Wallons et que ces Wallons sortent du chômage et non de l'inactivité. Le chômage peut augmenter indépendamment de variations de l'activité économique si la population active croît suite à une hausse de la population en âge de travailler ou un changement de comportement de la population sur le marché du travail (augmentation du taux d'activité). L'évolution de ces différents agrégats est elle-même influencée par différents facteurs, le schéma 5.2 résume les différents facteurs pris en compte dans le modèle HERMREG pour prévoir l'évolution du chômage.

Tableau 5.2. Perspectives de population et du marché du travail sur la base du modèle HERMREG

Wallonie : années-repères					
	En milliers de personnes				Différences en milliers de
	2005	2010	2015	2020	2015-2020
1. Population totale	3 405	3 512	3 598	3 673	75
2. Population d'âge actif	2 221	2 316	2 334	2 339	5
3. Population inactive	1 816	1 882	1 953	1 994	41
dont avec allocation ONEM :					
a. Interruptions de carrière à temps plein	7	5	4	4	0
b. Chômage avec complément d'entreprise (non dem. d'emploi)	31	32	23	4	-19
4. Population active (5+6)	1 589	1 630	1 645	1 679	34
5. Population active occupée	1 285	1 347	1 375	1 419	45
a. Emploi intérieur	1 143	1 207	1 234	1 275	41
b. Solde frontalier	22	22	28	29	1
c. Solde des navettes interrégionales (1)	121	118	113	116	3
6. Chômage	304	283	270	260	-11
a. Demandeurs d'emploi	263	252	253	259	6
dont chômage avec complément d'entreprise	0	1	4	12	8
b. Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	41	31	17	0	-17
	Taux en %				Différences en pp
Taux d'emploi (5/2)	57,9	58,2	58,9	60,7	1,8
Taux d'activité (4/2)	71,6	70,4	70,5	71,8	1,3
Taux de chômage (concept BFP) (6/4)	19,1	17,3	16,4	15,5	-0,9
Taux de chômage (hors chômeurs âgés)	17,0	15,7	15,5	15,4	-0,1
Taux d'emploi EU2020 (2)	61,6	62,2	62,1	63,9	1,8

Source : IWEPS, IBSA, SVR et BFP – modèle HERMREG.

Notes : (1) Séries lissées basées sur les Enquêtes sur les Forces de travail et les données de l'ONSS.

(2) Mesuré sur la base de l'Enquête sur les Forces de travail; catégorie d'âge 20-64 ans.

Les projections réalisées sur la base du modèle HERMREG en juillet dernier (IWEPS, IBSA, SVR et BFP, 2015) montrent que le chômage au sens du Bureau du Plan, c'est-à-dire comprenant les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi devrait reculer de 10 600 unités entre 2015 et 2020⁷⁰. Ceci résulterait des évolutions détaillées ci-dessous.

L'augmentation de l'emploi intérieur wallon de 40 500 unités bénéficierait à 36 600 wallons. Le solde serait occupé par des Flamands (1 700) ou des Bruxellois (2 200), le nombre de frontaliers entrant se stabiliserait. Le nombre de Wallons occupant un emploi à Bruxelles augmenterait de 4 800 unités tandis que le nombre de Wallons qui occuperaient un emploi en Flandre s'accroîtrait de 4 800 unités. La tendance à la hausse du nombre de Wallons employés à l'étranger se poursuivrait avec une augmentation de 800 unités. La population active occupée wallonne augmenterait ainsi de 44 500 unités. Comme la population active n'augmenterait que de 33 900 unités, le chômage diminuerait de 10 600 unités. La faible augmentation de la population active résulterait d'une part de la faiblesse de l'accroissement du taux d'activité chez les moins de 50 ans, voire son recul chez les plus jeunes, à peine compensé par les effets de cohorte chez les femmes⁷¹ et les effets des réformes en matière de fin de carrière (ce dernier facteur ayant une influence limitée sur le chômage et la population active tels que définis par le BFP) et d'autre part de la maigre augmentation de la population d'âge actif (+ 5 300 personnes).

⁷⁰ Par contre le chômage mesuré sur la base des DEI devrait augmenter de 6 400 unités suite au durcissement des conditions d'exemption de recherche d'emploi et de disponibilité pour la plupart des chômeurs âgés.

⁷¹ Participation croissante au marché du travail des cohortes successives de femmes. Voir notamment IWEPS, IBSA, SVR et BFP (2015), *Perspectives économiques régionales 2015-2020*, p.28.

8. Conclusions

L'historique des évolutions du chômage auquel nous avons procédé dans ce chapitre nous a permis d'observer la forte montée du chômage après les chocs pétroliers et l'enlisement subséquent dans le chômage structurel en Wallonie. Durant les années 1980, les phases d'expansion économique semblent encore surtout se manifester sous la forme de gains de productivité importants.

Au cours des années 1990, les obstacles structurels continuent de rendre le chômage moins réactif aux fluctuations économiques. A cette époque, la mobilité interrégionale et transfrontalière des travailleurs wallons constitue pourtant déjà une réponse aux difficultés économiques particulièrement aiguës en Wallonie et cette tendance ne s'est pas démentie aujourd'hui. Outre les mouvements de navettes, la modification des taux d'activité perturbe alors la relation entre le chômage et la production intérieure wallonne. Certaines périodes, les années 1995 à 1999 par exemple, montrent que la croissance du PIB n'est pas synonyme de diminution du chômage. Depuis 1985, la baisse du chômage est notamment ralentie par une augmentation de l'offre de travail soutenue par des facteurs socio-démographiques comme la hausse du taux d'activité féminin ou, au début des années 2000, l'arrivée à 65 ans des générations précédant celles du baby-boom, représentant un plus faible nombre de sorties de la population active. Des facteurs institutionnels jouent également, comme la restauration progressive, depuis 2002, de l'obligation pour les nouveaux chômeurs âgés de 50 à 58 ans de rester disponibles pour le marché du travail.

Toutefois, l'emploi intérieur n'est pas pour autant dépourvu de réaction à la croissance économique. Ainsi, avant la crise de 2008, la dynamique de l'emploi - soutenue notamment par les emplois dans les titres-services - s'est renforcée, en même temps que le contenu en emploi d'une croissance économique pourtant affaiblie en comparaison des taux de croissance du passé. Enfin, pendant la crise économique et financière, la résilience de l'emploi est apparue comme une spécificité à la fois belge et wallonne. Ces évolutions laissent espérer une baisse progressive du chômage en Wallonie ; toutefois, une amélioration moins timide que celle observée depuis les années 2000 nécessite la levée d'obstacles structurels (en termes d'adéquation entre l'offre et la demande de travail par exemple) et une croissance économique plus forte.

A cet égard, la baisse actuelle du chômage administratif doit être appréciée avec toute la prudence nécessaire, l'offre de travail évoluant très faiblement depuis plusieurs années. Comme ce fut le cas à la fin des années 1980 avec les travailleurs âgés, il convient d'être attentif aux sorties de la population vers l'inactivité et de ne pas surestimer l'ampleur de la baisse conjoncturelle du chômage. En effet, les dernières projections de l'IWEPS font état d'une augmentation de la population active qui freinerait la baisse du chômage dans les années à venir. De plus, l'évolution récente est probablement aussi liée à la reconnaissance d'un degré d'inactivité en réalité plus élevé et la mesure administrative du chômage wallon se rapproche d'ailleurs davantage, depuis 2014, de la mesure basée sur les enquêtes sur les Forces de Travail. Sur cette base de comparaison internationale, le taux de chômage wallon a de nouveau dépassé les moyennes européennes en 2014.

9. Références

BASSILIERE D, BAUDEWYNS, D., BOSSIER, F., BRACKE, I., FROGNEUX, V., GENTIL, G., HENDRICKX, K., LALOY, L., LAINE, B., MICHIELS, P., HOORELBEKE., D., CARUSO, F., MEUNIER, O. (2015), Perspectives économiques régionales 2015-2020. BFP, IBSA, SVR, IWEPS.

BAUDEWYNS, D. (2015), *Etapes du développement d'un modèle HERMREG bottom-up, Rapport final de la phase 4 du projet HERMREG*, document non publié, IWEPS, IBSA, SVR et BFP.

BNB (2011), *Rapport 2010 - Évolution économique et financière*.

BURGGRAEVE K., DE WALQUE, G et ZIMMER, H. (2015), « La relation entre croissance économique et emploi », *Revue économique*, juin 2015, BNB.

COCKX, B., DEJEMEPPE, M. et VAN DER LINDEN, B. (2007), « Le Plan d'Accompagnement et de suivi des chômeurs favorise-t-il l'insertion en emploi ? », *Regards économiques*, n°49, janvier 2007, UCL-IRES.

COCKX, B., DEJEMEPPE, M. et VAN DER LINDEN, B. (2011a), « L'activation du comportement de recherche d'emploi favorise-t-elle un retour plus rapide à l'emploi ? », *Regards économiques*, Numéro 85, IRES-UCL

COCKX, B., DEJEMEPPE, M. et VAN DER LINDEN, B. (2011b), *Evaluation de l'activation du comportement de recherche d'emploi*, Belspo, Academia press, Série société et avenir, disponible à l'adresse suivante : http://www.belspo.be/belspo/ta/publ/academia-comportement%20recherche%20emploi_U1650_16x24.pdf

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI (2001-2015), *Rapports de 2001 à 2015*.

CONTER, B., et VANDER STRICHT, V. (2011), « Changements des représentations et innovations dans le domaine des politiques de l'emploi : l'influence du contexte de crise en Wallonie », *Congrès AFS 2011 RT 6 : « Protection sociale, politique sociale et solidarités : .Innovation et expérimentation. Acteurs, territoires et dispositifs »*. Grenoble, 5-8 juillet 2011.

HERREMANS, W., VANDERBIESEN, W., BOEY, R., BRAES, S., THEUNISSEN, G., SELS, L. (2013), *Tendrapport Vlaamse Arbeidsmarkt 2012*, WSE-Report, mars 2013.

HOORELBEKE, D. (2011), "Hadden conjuncturele schommelingen een permanent effect op de Vlaamse werkloosheid in het verleden? Mate van hysteresis in de Belgische gewesten", *SVR-Webartikel*, 2011/3.

IDEA Consult (2005-), *Evaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité*. Rapports de 2005 à 2013.

IRES (2000), *Les marchés du travail en Europe*, Repères, La découverte, Paris.

IWEPS (2004), *Annuaire statistique de la Wallonie – Module marché du travail*.

IWEPS (2008-), *Tendances économiques – Analyses et prévisions conjoncturelles – en particulier n°37 à n°49*.

IWEPS (2015), *Chiffres-clés de la Wallonie*, n°14.

IWEPS-IBSA-SVR-BFP (2015), *Perspectives économiques régionales 2015-2020*, juillet 2015.

Le Forem (2009), *20 ans de l'emploi et des secteurs d'activité en Wallonie*.

Le Forem (2014), *Etat des lieux socio-économique 2014 de la Wallonie*.

Ministère de la Région wallonne – SES (1999), *Annuaire statistique de la Wallonie – Module social*.

Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (1998), *Le marché du travail en Belgique : l'emploi et le chômage*.

Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail (1995-1997), *La politique fédérale de l'emploi. Rapports d'évaluation 1995-1996-1997*.

ONEM (2015), *L'ONEM en 2014. Volume 2 : Indicateurs du marché du travail et évolution des allocations*.

SALAIS, R. (2004), « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) », in B. Zimmermann (s. dir.), *Action publique et sciences sociales*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme.

VANDER STRICHT, V. (2016), « Guide dans la jungle des taux de chômage », Working Paper de l'IWEPS, à paraître.

VAN HAEPEREN, B. (2014), « Des théories économiques aux politiques d'emploi », *Cahiers du CIRTES*, n°8, Presses universitaires de Louvain.

ZIMMER, H. (2012), « Inadéquations sur le marché du travail », *Revue économique*, Banque nationale de Belgique, septembre 2012.

Liens sur le site de l'IWEPS

Lien vers quelques "fiches" marché du travail

<http://www.iweps.be/perspectives-de-population-et-du-marche-du-travail>

<http://www.iweps.be/repartition-sectorielle-de-lemploi>

<http://www.iweps.be/emploi-salarie-selon-le-regime-de-travail>

<http://www.iweps.be/taux-de-vacance-demploi>

<http://www.iweps.be/structure-dactivite-de-la-population>

Lien vers « Séries statistiques du marché du travail wallon », publication mise à jour tous les mois :

<http://www.iweps.be/publication-categorie/marche-du-travail>

L'analyse conjoncturelle quant à elle est réalisée tous les 6 mois dans *Tendances économiques* :

<http://www.iweps.be/publication-categorie/tendances-economiques>

CHAPITRE 6. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES PRINCIPAUX AGENTS

*Caroline Albessart (c.albessart@iweps.be)
Frédéric Caruso (f.caruso@iweps.be)
Régine Paque (r.paque@iweps.be)
Yves Tilman (y.tilman@iweps.be)*

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous proposons d'évaluer la situation économique des principaux agents de l'économie wallonne. Les analyses portant sur les ménages et le secteur public sont effectuées dans les deux premières sections du chapitre. Les importantes interactions qui caractérisent ces deux secteurs, par le biais des transferts, sont mises en évidence. Quant à la situation des entreprises, elle fait l'objet d'analyses détaillées dans la seconde partie du rapport, de sorte que nous nous limitons, dans la troisième section du présent chapitre, à une étude succincte, basée principalement sur les agrégats de la comptabilité nationale.

Lorsque les séries le permettent, les évolutions relatives aux deux dernières décennies sont décrites. Pour les ménages et pour le secteur public, la décomposition proposée vise à mettre en évidence les principales contributions sous-jacentes à ces développements.

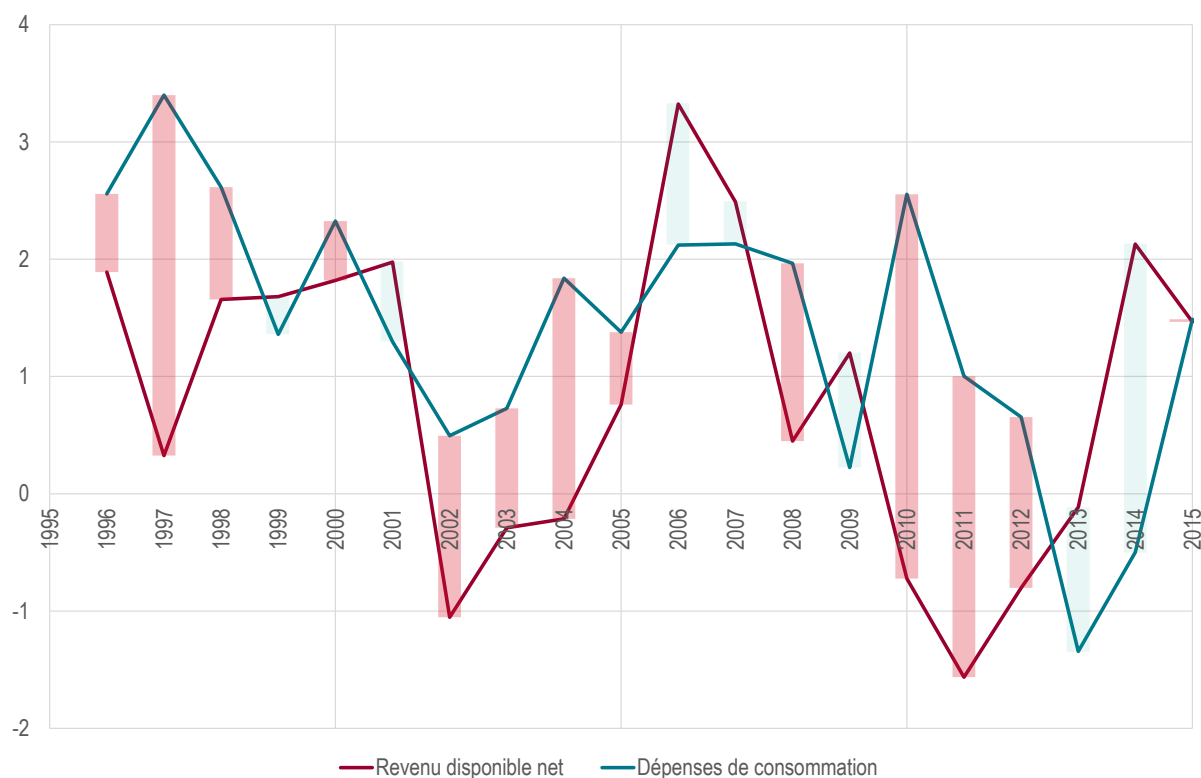
2. Les ménages

Dans la section 2.1, nous proposons un aperçu général de l'évolution des revenus des ménages wallons, de leur consommation, et de l'épargne qui en résulte. Comme on l'a vu précédemment (cf. chapitre 1), les ménages wallons tirent leurs revenus de l'activité économique à la fois interne et externe à la région, principalement sous forme de salaires. Le ralentissement tendanciel du PIB pèse cependant aussi sur ces sources primaires de revenu dont l'évolution est décrite à la section 2.2. A ces revenus dits primaires, s'ajoutent, dans un second temps, les transferts qui permettent une stabilisation des revenus en cas de chocs et génèrent une redistribution interrégionale (implicite) dont nous proposons de mesurer l'ampleur à la section 2.3. Finalement, la section 2.4 détaille l'utilisation du revenu pour satisfaire les différents besoins de consommation des ménages wallons.

2.1. APERÇU DES REVENUS, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ÉPARGNE

Mesuré à partir du revenu disponible réel, le pouvoir d'achat des ménages wallons a enregistré des fluctuations assez importantes durant les vingt dernières années. Ces évolutions sont reportées au graphique 6.1.

Graphique 6.1. Croissance du revenu disponible et des dépenses de consommation des ménages wallons - en%



Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

Deux périodes de recul significatif du pouvoir d'achat ont été enregistrées. La première se situe entre 2002 et 2004, elle est notamment liée à la chute du rendement des actifs mobiliers et à la reprise tardive de l'emploi et des rémunérations après le ralentissement de l'activité de 2001. La seconde, après la grande récession de 2009, s'étire entre 2010 et 2013⁷² durant la crise au sein de la Zone euro et les attermoissements de la reprise économique. Schématiquement, au lendemain de la crise financière, les revenus de la propriété sont nettement impactés en 2010, puis, dans un contexte à nouveau déprimé, les revenus des ménages wallons subissent de plein fouet la hausse des prix des carburants de 2011 (non compensés dans l'indexation) avant les pertes d'emploi de 2012 et de 2013.

A contrario, le revenu des ménages bénéficie en 2006 et en 2007 de la conjoncture favorable et des effets de la réforme de l'IPP de 2001 progressivement mise en place. Si les changements fiscaux procurent bien un soutien à la consommation, cette dernière paraît surtout soutenue par la progression de l'emploi, selon les estimations pour la Belgique effectuées par Bodart *et al.* (2008). Une part du bénéfice financier réalisé est alors utilisé par les ménages pour redresser l'épargne durant ces deux années, mais moins sans doute en Wallonie qu'en Belgique en moyenne (cf. graphique 6.2 infra).

⁷² Pour rappel, les comptes régionaux publiés par l'ICN ne donnent, en termes nominaux, que les revenus des ménages par région jusqu'à l'année 2012. Au-delà, et en termes réels, il s'agit d'estimations et de prévisions propres de l'IWEPS, issues de *Tendances Economiques*, n°49, d'octobre 2015.

Durant cette période favorable, la consommation des ménages wallons atteint un rythme de croissance de l'ordre de 2% l'an, soit légèrement plus que sur l'ensemble des années 2000 où il avoisine 1,6%. Cette croissance moyenne durant la décennie est inférieure à celle observée à la fin des années nonante, alors qu'elle approchait encore les 3%. Elle demeure cependant supérieure à la croissance des dépenses estimées à partir de 2011. En termes réels, et en décalage par rapport au long recul du revenu disponible, la consommation privée wallonne devrait en effet même avoir diminué en 2013 et 2014, selon nos premières estimations basées sur l'enquête sur le budget des ménages (cf. IWEPS, 2015).

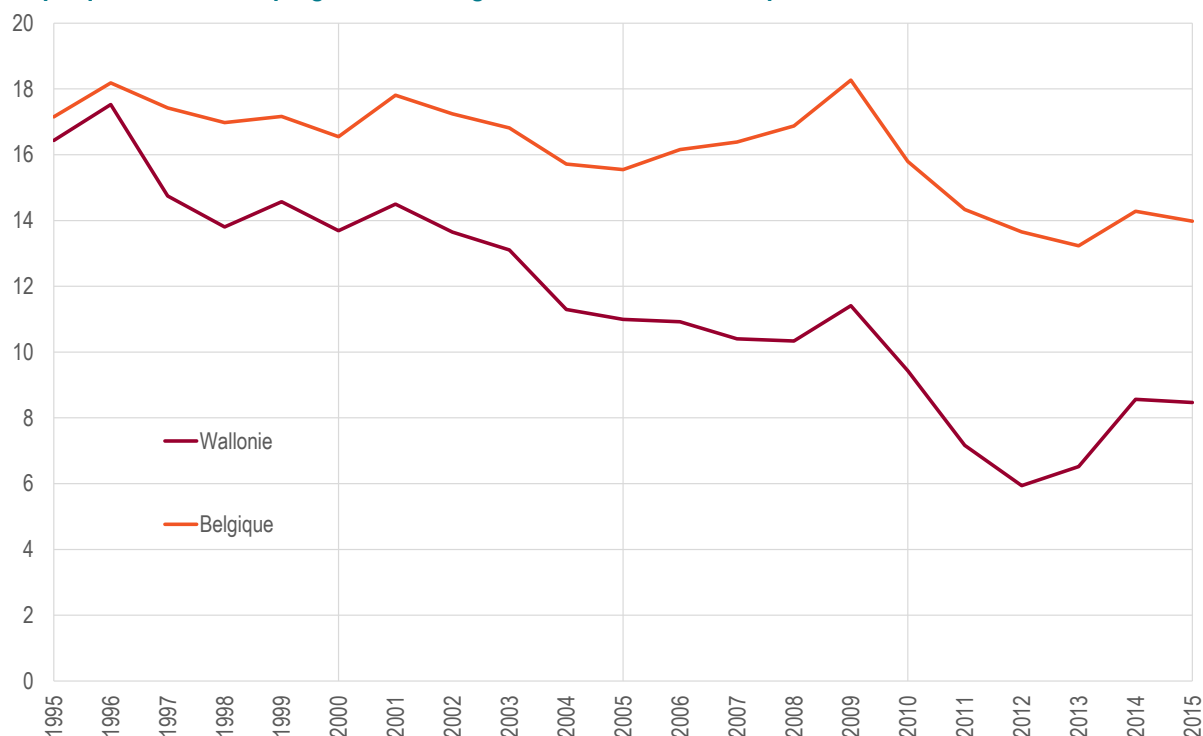
En somme, alors que l'évolution des revenus des Wallons est marquée par plusieurs cycles durant les vingt dernières années, la croissance de la consommation tend à diminuer par palier. Les épisodes d'ajustement, principalement à la baisse, du taux d'épargne semblent avoir amorti les fluctuations du pouvoir d'achat, mais seulement partiellement et sans endiguer cette tendance.

Dans l'hypothèse d'un comportement de consommation des ménages guidé par leurs attentes de revenu et de patrimoine à long terme (hypothèses du cycle de vie ou du revenu permanent), on s'attend à ce que le niveau de l'épargne s'ajuste suite aux variations de court terme du revenu pour permettre de stabiliser, dans une certaine mesure, la consommation des ménages. Pour la Wallonie, de premières estimations des déterminants de la consommation ont été effectuées dans le cadre du développement du modèle de projections régionales HERMREG, sur la base de séries longues reconstituées notamment au départ de celles présentées ci-avant.

Testant l'hypothèse du cycle de vie, Baudewyns (2013) incorpore ainsi aux équations économétriques de long terme de la consommation agrégée, non seulement le revenu disponible, mais également les variables de taux d'intérêt, de population et de part des 30-39 ans - considérée comme la tranche d'âge la plus portée à épargner - ainsi qu'une estimation de la richesse financière basée sur une extrapolation au départ de plusieurs types de revenus de la propriété.

En Wallonie et en Flandre, la baisse récente du poids des 30-39 ans dans la structure d'âge et la diminution des taux d'intérêt auraient ainsi favorisé la baisse de l'épargne. Les résultats tendent aussi à montrer, comme d'autres études portant sur la Belgique, que l'effet du patrimoine sur la consommation est relativement réduit. Toutefois, cette influence semble légèrement plus présente en Flandre que dans les deux autres régions et la réaction au taux d'intérêt y est plus prononcée. Le taux d'épargne flamand, plus élevé et plus malléable, est vraisemblablement lié à un niveau de revenu et de richesse supérieur. A l'inverse, en Wallonie, la consommation s'avère en moyenne très contrainte par le revenu courant.

En outre, les investigations menées montrent que l'adaptation du comportement de consommation à court terme est particulièrement dépendante de l'évolution des revenus du travail et du degré de confiance, approché par l'évolution du taux de chômage.

Graphique 6.2. Taux d'épargne des ménages - en % du revenu disponible

Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

Les contraintes de liquidité pèsent donc davantage sur la consommation des ménages wallons. Suite aux épisodes évoqués ci-avant, l'abaissement tendanciel du taux d'épargne, qui décroche en Wallonie par rapport à la moyenne du pays (cf. graphique 6.2), devrait encore renforcer cette contrainte à l'avenir. Selon nos plus récentes estimations, malgré un regain attendu en 2014, le taux d'épargne brut des ménages wallons s'établirait aux environs de 8% du revenu disponible, contre 14% pour l'ensemble du Royaume⁷³.

2.2. LES REVENUS PRIMAIRES

La propension à consommer, qui se renforce en Wallonie, est notamment liée à l'origine des revenus (cf. par ex. BNB, 2015, p.105). La baisse des taux d'intérêt, celle de la part des principaux épargnants dans la population ou la crise financière de 2008 sont des facteurs qui ont conduit à une baisse des revenus nets de la propriété au sein des revenus primaires des ménages wallons. Or, ces revenus mobiliers sont précisément plus généralement affectés à l'épargne. Entre 1995 et 2015, la part de ces revenus est passée de 17 à 10% du total des revenus primaires⁷⁴.

Le déclin relatif des revenus de la propriété est plus marqué en Wallonie qu'en Belgique prise dans son ensemble. En effet, entre 1995 et 2012 (au-delà, notre prévision d'octobre 2015 n'est effectuée qu'en termes de revenus nets), la part des intérêts et autres revenus de la propriété perçus par les ménages wallons est passée de 28 à 26% du total national. De plus, sur la même période, la part des intérêts versés, soit le service de la dette des ménages,

⁷³ Ces estimations régionales concordent avec les comptes nationaux encore établis en septembre 2014. La révision à la baisse du taux d'épargne de ces dernières années pour la Belgique (à 12,6% en 2014) incluse dans les derniers comptes nationaux détaillés parus en septembre 2015 n'est donc pas prise en considération.

⁷⁴ Pour rappel, les revenus dits « primaires » constituent la rémunération de la participation directe des ménages au processus de production économique (salaires, revenus mixtes des indépendants) ou le rendement obtenu via la mise à disposition d'actifs immobiliers (loyers) ou mobiliers (nets des intérêts versés). Voir l'encadré 6.1 pour la place de ces revenus dans la séquence des comptes.

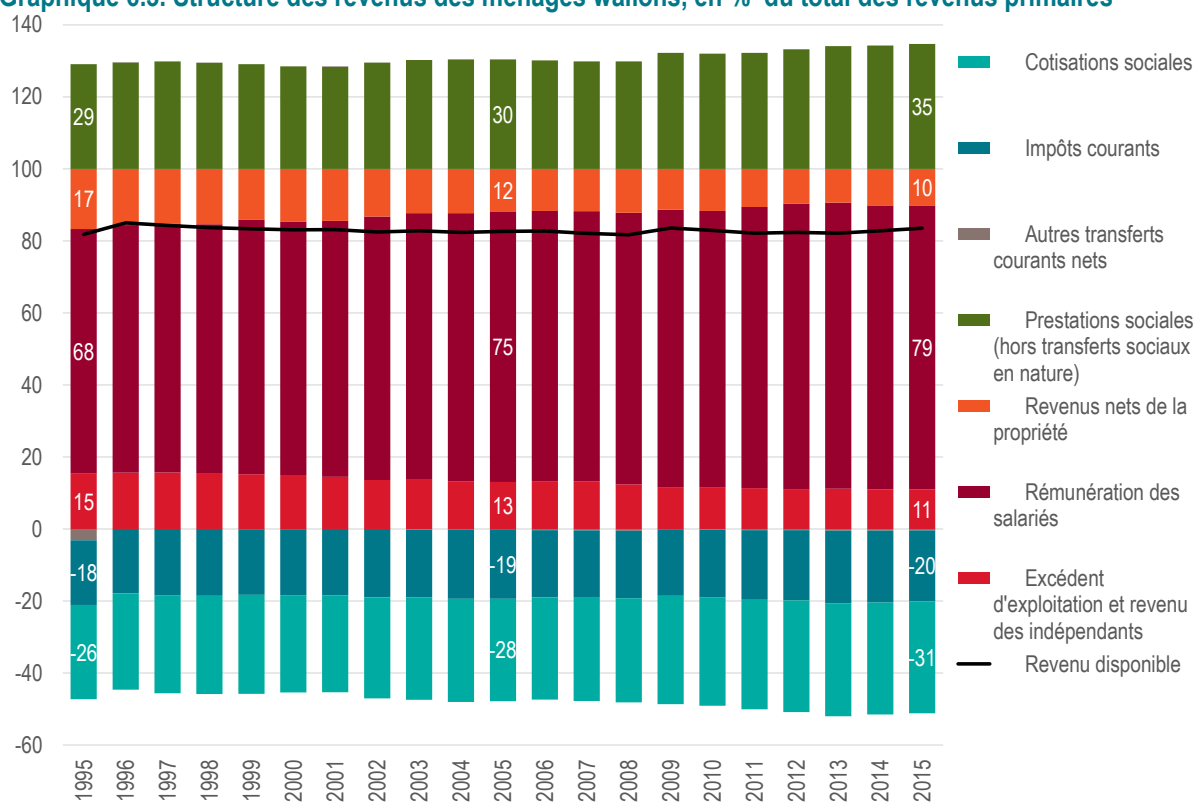
est passé de 31 à 35% du total national. Cette double évolution est le signe d'une détérioration de l'actif net des particuliers comparativement à la Flandre.

L'excédent d'exploitation, groupé avec le revenu des indépendants, est également en perte de vitesse au sein des revenus primaires wallons. Sa part passe de 15% en 1995 à 11% vingt ans plus tard. Cette évolution est notamment le reflet d'une quasi stagnation de l'emploi indépendant durant cette période d'observation. En baisse continue de 1995 à 2006, stable ensuite, l'emploi indépendant ne se redresse en Wallonie qu'à partir de 2010. De nouveau, la diminution de la part de ces revenus est plus marquée en Wallonie que dans les deux autres régions. Tant l'évolution des loyers que celle de l'emploi indépendant y ont, en effet, été plus rapides qu'en Wallonie.

On assiste donc à une forme de salarisation croissante des revenus des ménages wallons. La rémunération des salariés occupe désormais près de 80% des revenus primaires des ménages en Wallonie. Ce poste a évolué de façon similaire à la moyenne belge, à un rythme de l'ordre de 1,5% par an depuis 1995 en termes réels. Il est très nettement soutenu par la progression de l'emploi salarié de résidents wallons qui s'est établie à 1,0% en moyenne, et qui s'est révélée particulièrement robuste durant les années d'avant crise (1,9% par an entre 2003 et 2008), notamment sous l'effet du développement des titres-services. En ligne avec le ralentissement des gains de productivité observés (cf. chapitres 1 et 2) et avec la politique de modération salariale, les salaires par tête réels ont crû plus lentement (0,5% par an), contribuant moins que le nombre d'emplois à la hausse de la masse salariale.

Enfin, on notera que la balance extérieure des salaires, soit la masse salariale versée aux ménages wallons actifs en dehors de la région moins celle versée en Wallonie à des non-résidents, a évolué à un rythme pratiquement égal à l'ensemble des rémunérations des salariés wallons. Sur l'ensemble de la période d'observation, ces flux de salaires entrants occupent donc un poids relativement stable de 20% du total.

Graphique 6.3. Structure des revenus des ménages wallons, en % du total des revenus primaires



Source : ICN et estimations IWEPS (Tendances économiques, octobre 2015).

Encadré 6.1. Principaux agrégats de la séquence des comptes de revenus des ménages

Les comptes régionaux des ménages, dont le champ a été étendu depuis juillet 2015 (IWEPS, IBSA, SVR, BNB) permettent de passer des revenus primaires des ménages à leur épargne.

Dans le compte d'affectation des revenus primaires, figurent les revenus de la participation des ménages wallons à l'activité économique ainsi que les revenus des actifs qu'ils ont mis à disposition (nets de ceux qu'ils ont versés) :

- + Rémunération des salariés
- + Revenu mixte (soit le revenu des indépendants, dont la part rémunérant le travail ou le capital n'est pas connue)
- + Excédent d'exploitation (loyers réels ou imputés pour les propriétaires occupants)
- + Revenus de la propriété reçus (intérêts de placements, dividendes,...).
- Revenus de la propriété versés (intérêts d'emprunts,...)
- = Solde des revenus primaires

Le compte de distribution secondaire du revenu permet de passer des revenus primaires au revenu disponible des ménages, en mesurant l'ensemble des transferts courants en espèces. Soit, de manière simplifiée :

- Solde des revenus primaires
- + Prestations sociales en espèces
- + Transferts courants reçus
- Transferts courants versés
- Cotisations sociales
- Impôts courants
- = Revenu disponible

Le revenu disponible est affecté aux dépenses de consommation ou à l'épargne. On a donc simplement :

- Revenu disponible
- Dépenses de consommation finale
- = Epargne

Une variante vise à mettre en évidence les dépenses effectuées par d'autres acteurs institutionnels (principalement les pouvoirs publics, mais aussi des institutions sans but lucratif au service des ménages) au bénéfice individuel des ménages, sous la forme de transferts en nature. On a alors :

- Revenu disponible ajusté (= Revenu disponible + transferts sociaux en nature)
- Consommation finale effective (= Dépenses de consommation finale + transferts sociaux en nature)
- = Epargne

L'essentiel des transferts sociaux en nature est constitué d'une production marchande achetée par les administrations publiques (principalement les soins de santé, via les remboursements INAMI) et d'une production non marchande (les dépenses d'enseignement).

2.3. LES TRANSFERTS

Pour passer des revenus primaires, qui se montent environ à 77 milliards d'euros en Wallonie en 2015, au revenu « poche », ou disponible, des ménages, il faut tenir compte des transferts courants, c'est-à-dire des versements entre les ménages d'une part et, principalement, l'Etat d'autre part (cf. encadré 6.1). Après transferts, le revenu dont les ménages wallons disposent pour consommer ou épargner, se réduit à 65 milliards d'euros. En effet, les transferts nets sont globalement négatifs car les impôts et cotisations sociales que versent les ménages dominent les diverses prestations sociales qu'ils reçoivent. Si l'on prolongeait la perspective internationale entamée au premier chapitre de ce rapport sur la base des revenus primaires, on constaterait que la moyenne wallonne du revenu disponible est, à l'inverse de celle relative aux revenus primaires, inférieure à la moyenne européenne car le poids de ces transferts est plus important en Belgique qu'en moyenne dans l'Union.

En termes d'évolution, depuis 1995, la croissance du revenu disponible wallon a atteint un rythme annuel moyen de 0,8% par an, inflation déduite, un rythme légèrement plus faible qu'au niveau belge (1,0%). Cette progression est à peine plus élevée que celle des revenus primaires, de sorte que le revenu disponible représente toujours environ 83% des revenus primaires (cf. graphique 6.3).

Le système d'impôts et de prestations génère une redistribution des revenus entre personnes. Celle-ci a pour conséquence de réduire quelque peu les écarts de revenus moyens entre les régions, et de générer implicitement des transferts entre espaces géographiques, comme l'encadré 6.2 le détaille. Le système des transferts courants est également supposé avoir un effet stabilisateur en cas de choc économique, comme on a pu le constater en Wallonie durant la crise de 2009 par exemple. Cette stabilisation est imparfaite, intervenant parfois avec un temps de retard. Néanmoins, la dispersion des variations de revenus est légèrement plus faible en termes de revenu disponible que de revenus primaires. Récemment, comme mentionné au graphique 6.1, les transferts n'ont toutefois pas pu empêcher le recul du pouvoir d'achat plusieurs années durant (de 2010 à 2013).

L'existence d'un chômage structurel (cf. chapitre 5) et les évolutions socio-démographiques en Wallonie conduisent à un poids relativement important de ces revenus de remplacement au sein du revenu total des ménages. Ce poids augmente depuis 2010, il atteint 35% du total des revenus primaires en 2015 (contre 30% à l'échelle du pays). D'un autre côté, la part des cotisations sociales et des impôts courants est aussi en hausse dans la structure des revenus, et ce, depuis plus longtemps. Pris ensemble, ces prélèvements avoisinaient encore 44% des revenus primaires en 1995. Ils en représentent aujourd'hui environ 51%. Le relèvement de ces taux implicites de prélèvement est indubitablement à mettre en lien avec l'amélioration relative du marché du travail depuis les années 2000 et avec la salarisation croissante des revenus. Ils demeurent en Wallonie plus élevés qu'en moyenne dans le pays (où ils sont passés de 43% en 1995 à 49% en 2015).

Encadré 6.2. Transferts interrégionaux implicites : une réévaluation

Dans les comptes nationaux, ceux des ménages notamment, figurent, après le compte d'affectation des revenus primaires, deux comptes relatifs à la redistribution des revenus. Celle-ci s'opère au moyen de transferts courants. En ce qui concerne les ménages, l'essentiel de ces transferts s'effectue vis-à-vis de l'Etat, sous forme d'impôts et de cotisations versées ou bien de prestations reçues, en espèces ou en nature. Ils peuvent aussi concerner d'autres agents, par exemple des employeurs qui fournissent directement des prestations sociales (systèmes de pensions publiques ou privées par exemple), des intermédiaires auxquels cotisent les ménages pour des assurances complémentaires, ou encore des institutions sans but lucratif dont les services sont, par définition, destinés à la consommation effective des ménages.

La prise en compte de l'ensemble de cette distribution secondaire des revenus modifie la répartition géographique des revenus initialement perçus et en réduit la dispersion. Comme le tableau suivant l'indique, par leur participation à l'activité économique, les ménages wallons reçoivent des revenus qui, rapportés par habitant, s'avèrent 21% plus faibles qu'en Flandre. Après transferts, l'écart s'estompe partiellement, s'établissant à 15%. Il se réduit encore davantage si l'on tient compte des transferts en nature (12%).

Tableau 6.1. Comparaison des revenus des ménages de 2012, en indices (Belgique = 100)

	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Revenus primaires	89	109	88
Revenu disponible net	92	106	91
Revenu disponible net ajusté	93	105	93

Source : ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR. Calculs IWEPS.

Implicitement donc, le passage du revenu primaire au revenu « poche », puis encore au revenu disponible ajusté génère des transferts partant des résidents d'une région vers les ménages d'une autre région.

Pour mesurer de tels transferts interrégionaux, il est d'abord nécessaire de déterminer *a priori* ce que serait une situation sans transfert interrégional. Il peut ainsi s'agir d'un état dans lequel, toute contribution apportée aux administrations publiques (quel que soit le niveau de pouvoir) et toute prestation reçue de ces dernières, ou plus généralement tout transfert courant, est réparti régionalement au prorata de la population de chaque région. Une logique alternative pour définir une situation de référence peut être de considérer que toute contribution ou prestation courante doit s'effectuer en proportion des revenus primaires, représentatifs d'une forme d'assiette des revenus. Il s'agit là en quelque sorte d'une approche de « juste contribution » et de « juste retour ». Elle permet notamment de comparer les prestations destinées aux ménages d'une région à la capacité de cette dernière d'en supporter seule le coût au départ d'une assiette inchangée de revenus primaires de ses ménages résidents.

C'est ensuite, en confrontant le revenu disponible observé au revenu disponible théorique « en l'absence de transferts », que l'on déduira le flux interrégional implicite.

Cette approche indirecte est relativement aisée à mettre en œuvre. Visant surtout à rendre compte des effets régionaux de la solidarité interpersonnelle, elle ne prétend cependant pas à l'exhaustivité, laissant notamment de côté d'autres prélèvements, sur la consommation par exemple, et certains transferts institutionnels explicites. Elle a notamment été suivie par plusieurs auteurs avec une approche population (Meunier, Mignolet et Mulquin, 2007) ou avec une approche juste retour (Ernaelsteen *et alii*, 2015). Aujourd'hui, la prolongation des comptes des ménages que permet la ventilation régionale des dépenses de consommation privée et publique récente (BNB, IBSA, IWEPS et SVR, 2015) nous autorise à élargir la mesure des transferts interrégionaux implicites en ajoutant aux transferts en espèces, les transferts en nature, liés essentiellement aux dépenses individualisables d'enseignement et de soins de santé.

Pour bien interpréter les résultats, il faut garder à l'esprit qu'après transferts en espèces, les revenus des ménages sont plus faibles qu'avant ces transferts. Au total en effet, les contributions des ménages dépassent nettement ce qu'ils reçoivent monétairement en retour individuellement, puisque bon nombre de dépenses collectives sont également financées par les versements des ménages à l'Etat. Si l'on s'arrête au revenu disponible, il ne faut donc pas s'étonner qu'un transfert interrégional monétaire implicite soit en fait davantage le reflet d'une contribution relativement moindre au « pot commun » que d'un surcroît relatif d'allocations perçues. Toutefois, et c'est une particularité de la présente estimation, nous poussons l'exercice jusqu'au revenu disponible ajusté, en incluant les transferts en nature, dépenses considérées comme individualisables, pour l'essentiel composés de soins de santé et de dépenses d'enseignement. Ces dernières étant largement de compétence communautaire, les transferts interrégionaux qu'on peut en déduire sont en quelque sorte le reflet de transferts sous-jacents à leur financement. L'inclusion de ces transferts en nature est importante, puisqu'en termes ajustés, le niveau de revenu moyen repasse à nouveau au-dessus des revenus primaires de départ.

L'exercice actualisé sur la base d'une situation théorique basée sur la clé de la population donne le résultat selon lequel les ménages flamands paient implicitement un transfert aux ménages wallons de 4,6 milliards d'euros et d'un milliard aux ménages bruxellois. Ceci équivaut à dire que chaque personne en Flandre verse en moyenne un transfert implicite de 874 euros par an. Chaque bruxellois en reçoit autant et ces transferts permettent en moyenne à chaque personne en Wallonie de disposer de 1285 euros supplémentaires par an. En d'autres termes encore, en transférant 3,4% de leurs revenus primaires, les ménages flamands permettent un relèvement des revenus moyens de 6,1% en Wallonie et de 4,1% à Bruxelles.

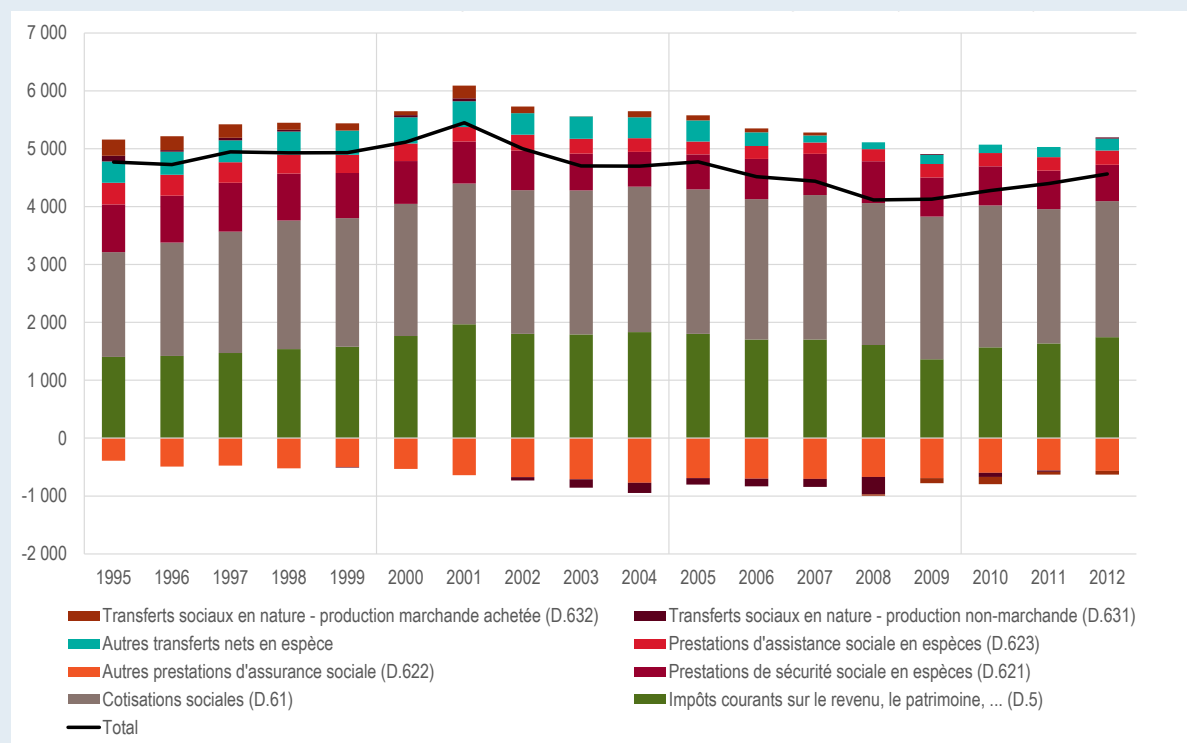
Tableau 6.2. Transferts interrégionaux implicites en 2012

	Transfert implicite « méthode population » en 2012			Transfert implicite « méthode juste retour » en 2012		
	Millions EUR	EUR par hab.	en % du rev. primaire	Millions EUR	EUR par hab.	en % du rev. primaire
Bruxelles	1 002	874	4,1	1 092	952	4,5
Flandre	-5 562	-874	-3,4	-5 975	-939	-3,6
Wallonie	4 565	1 284	6,1	4 891	1 376	6,6

Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

Une approche fondée sur le « juste retour », soit une clé théorique liée aux revenus primaires, ne modifie pas énormément le résultat global, comme l'indique la partie droite du tableau, ni l'évolution générale depuis 1995. En revanche, les deux résultats diffèrent dans la composition du transfert interrégional.

Dans le premier cas (clés population), l'estimation fait naturellement apparaître que le déficit wallon est en grande partie lié à une contribution moindre en termes de cotisations sociales et d'impôts que ce que le poids démographique de la Wallonie aurait prédit.

Graphique 6.4. Composition du transfert interrégional implicite à destination des ménages wallons par rapport à une situation de répartition des transferts selon la population - millions d'euros - prix de 2012


Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

En termes réels, les transferts interrégionaux implicites dont bénéficient les Wallons s'établissent aux environs de 4,7 milliards d'euros⁷⁵. Ce résultat est inférieur (car plus partiel) à celui mis en évidence dans l'étude de Dury *et al.* (2008), plus explicite mais incluant déjà une estimation de transferts couvrant les soins de santé. Plus faibles aujourd'hui qu'au début des années 2000, ils se révèlent globalement assez stables.

⁷⁵ Attention, l'exercice suit une logique qui n'est pas compatible avec celle qu'il conviendrait d'adopter pour développer davantage la balance courante déjà évoquée aux chapitres 1 et 3. C'est la relation implicite entre ménages qui est visée ici, et non le versement de transferts par ou à des services publics localisés dans une autre région (majoritairement Bruxelles) que celle du ménage bénéficiaire ou contribuable. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une balance extérieure des transferts.

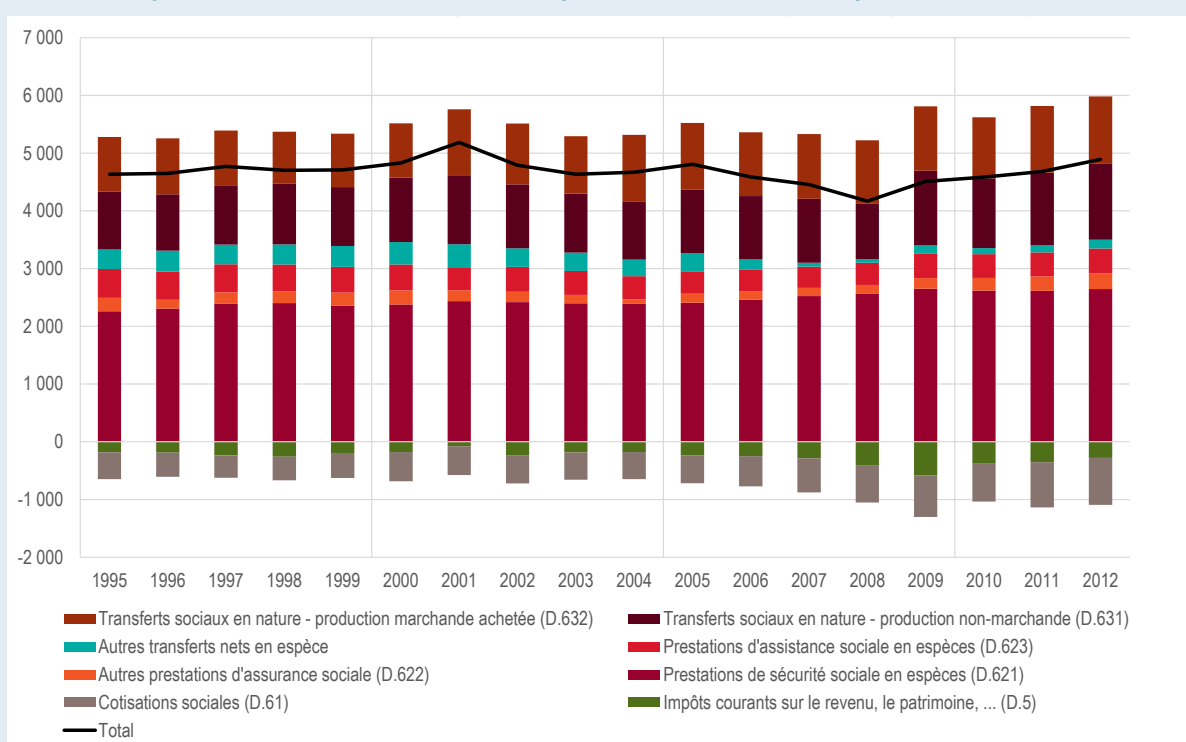
Dans une approche selon laquelle, en l'absence de redistribution spatiale, chaque résident devrait contribuer de la même façon au système de contributions et de prestations, il est logique que l'essentiel du transfert interrégional soit constitué d'un déficit de participation des Wallons sous forme de cotisations et d'impôts, la part wallonne dans ces agrégats étant nettement en retrait de son poids démographique. *A contrario*, malgré un déficit d'activité interne et d'emploi, la part wallonne dans les prestations sociales ne dépasse au final que peu sa part dans la population (avec, bien sûr des spécificités : relativement plus de chômage, moins de pensions,...)

On observe encore :

- que les régimes de prestations sociales privés ou directement octroyés par l'employeur (D622) génèrent un transfert négatif pour la Wallonie ;
- que les transferts liés aux prestations sociales en espèces (pensions, prépensions, chômage, allocations familiales, indemnités maladie-invalidité, ...) ont globalement plutôt tendance à diminuer ;
- que l'ajout des transferts en nature change peu la donne. Malgré l'ampleur des montants concernés, ils comptent pour moins d'un pourcent dans le solde interrégional selon cette approche.

Comme annoncé ci-avant, l'approche « juste retour » change nettement le contenu du transfert, comme l'indique le graphique qui suit.

Graphique 6.5. Composition du transfert interrégional implicite à destination des ménages wallons par rapport à une situation de répartition des transferts selon le revenu primaire - millions d'euros - prix de 2012



Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

Cinquante pourcent du transfert est alors constitué de prestations en nature. En effet, même sans dépasser la part de la population wallonne, la hauteur des prestations destinées à la Wallonie dépasse celle qu'atteindrait un financement de ces dernières à l'aide des revenus primaires des ménages wallons.

Dans ce cas, on observe toutefois encore la part importante des prestations de sécurité sociale et celle grandissante des dépenses de soins de santé (production achetée, D632).

Quant aux impôts et cotisations, ils génèrent cette fois un flux sortant, grandissant, vraisemblablement lié à la composition des revenus primaires, dans lesquels figurent notamment moins de revenus de la propriété (soumis à une imposition moindre), qui sont soumis à un taux implicite global de prélèvement plus élevé que la moyenne belge (cf. *supra*).

Au-delà des transferts en espèces, depuis la publication conjointe IWEPS, IBSA, SVR et BNB de juillet 2015⁷⁶, il est également possible de prendre en compte les transferts sociaux en nature fournis aux ménages par les administrations publiques et par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), afin d'aboutir au revenu disponible ajusté des ménages.

Tableau 6.3. Evolution réelle des transferts sociaux en nature et contribution au revenu disponible ajusté

en %		Taux de croissance annuel moyen				Contribution à la croissance du revenu disponible ajusté			
		2000-05	2005-10	2010-12	99-2012	2000-05	2005-10	2010-12	99-2012
Revenu disponible ajusté	Bruxelles	0,9	2,0	-0,3	1,2	0,86	2,04	-0,29	1,23
	Flandre	0,9	1,5	-0,2	1,1	0,86	1,49	-0,18	1,06
	Wallonie	0,6	1,3	-0,2	0,8	0,65	1,33	-0,17	0,84
	Belgique	0,8	1,5	-0,2	1,0	0,78	1,49	-0,19	1,00
Revenu disponible	Bruxelles	0,5	1,9	-1,1	0,9	0,39	1,46	-0,81	0,72
	Flandre	0,6	1,4	-0,4	0,9	0,50	1,07	-0,34	0,70
	Wallonie	0,4	1,3	-0,6	0,6	0,32	0,96	-0,47	0,49
	Belgique	0,5	1,4	-0,5	0,8	0,43	1,08	-0,42	0,63
Transferts sociaux en nature	Bruxelles	2,1	2,5	2,2	2,2	0,47	0,58	0,53	0,52
	Flandre	1,7	1,9	0,7	1,7	0,36	0,42	0,16	0,36
	Wallonie	1,4	1,5	1,2	1,5	0,33	0,37	0,30	0,35
	Belgique	1,6	1,9	1,0	1,7	0,36	0,42	0,24	0,37

Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

Ils sont présentés au tableau 6.3 sur la période 1999-2012, pour laquelle ils sont disponibles. Sur l'ensemble de cette période, et encore plus sur les dernières années (2010 à 2012), la part de ces transferts dans le revenu disponible ajusté augmente dans les trois régions. Néanmoins, le poids de ces derniers est plus important en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre. Cependant, les transferts sociaux en nature au profit des ménages wallons croissent moins vite (1,5% par an) que ceux destinés aux Bruxellois (2,2%) et aux Flamands (1,7%) sur l'ensemble de la période, même si un ralentissement plus prononcé est enregistré en Flandre depuis 2010. La plus forte augmentation observée sur l'ensemble de la période tant en Flandre et à Bruxelles s'explique par le contenu de ces transferts (cf. également section suivante relative à la consommation publique). En effet, ils se composent majoritairement de dépenses d'enseignement qui connaissent une hausse plus importante à Bruxelles et en soins de santé, dont la croissance est plus forte en Flandre, sauf ces dernières années.

En termes de contribution à la croissance, le revenu disponible reste toutefois responsable de la majeure partie de l'accroissement du revenu disponible ajusté dans les trois régions. Néanmoins, la contribution des transferts en nature est un peu plus importante en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre.

2.4. LA CONSOMMATION

Entre 1999 et 2012, soit la période pour laquelle nous avons pu reconstruire des séries de consommation par type de produit, la croissance des dépenses de consommation effectuées par les ménages s'est élevée à 1,6% par an en termes réels, soit un rythme plus rapide que dans le reste du pays.

Ces dépenses individuelles constituent, plus que dans les deux autres régions du pays, le principal moteur de la consommation effective des ménages puisqu'elles contribuent pour 1,2 point à la croissance de 1,5% de cette dernière, soit un rythme également plus rapide que dans le reste du pays. La contribution restante de 0,3 points provient des dépenses principalement effectuées par l'Etat au bénéfice des ménages.

⁷⁶ Cette publication concerne les montants à prix courants et les périodes 1999-2010 pour la partie ménages ainsi que 1995-2012 pour les autres secteurs institutionnels. Notre analyse porte ici sur la période 1999-2012 et repose sur des montants réels (aux prix de 2012) qui résultent de calculs propres à l'IWEPS. En outre, les dépenses de consommation finale des ménages sont calculées selon le concept national et non intérieur.

Par rapport aux autres régions, cette contribution complémentaire de l'Etat (et dans une moindre mesure des ISBLSM), essentiellement représentative des dépenses de soins de santé et d'enseignement, s'est avérée en hausse moins rapide. Il n'y a d'ailleurs qu'en Wallonie que ces transferts en nature se sont finalement accrus moins rapidement que les dépenses individuelles des ménages eux-mêmes, même si cet écart provient essentiellement de l'accélération particulièrement forte des dépenses privées de consommation en fin de période, soit de 2010 à 2012.

On notera également le cas spécifique de Bruxelles où la forte hausse des dépenses de consommation finale individuelle par les administrations publiques, essentiellement tirée par les dépenses d'enseignement, ne suffit pas, en fin de période d'observation, à maintenir la consommation finale effective des Bruxellois, dont les dépenses propres se sont nettement réduites.

Tableau 6.4. Evolution des dépenses de consommation et de la consommation finale effective

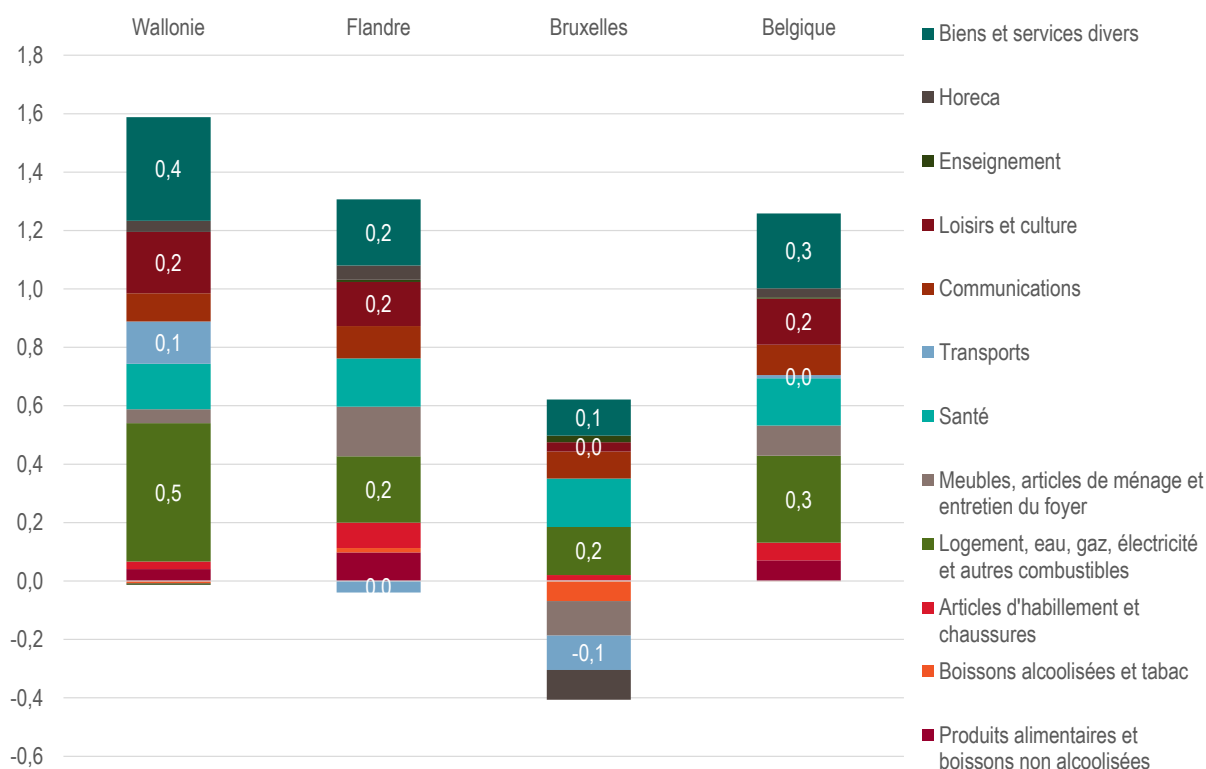
en %		Taux de croissance annuel moyen				Contribution à la croissance de la consommation effective			
		2000-05	2005-10	2010-12	99-2012	2000-05	2005-10	2010-12	99-2012
Consommation finale effective des ménages	Bruxelles	0,8	1,5	-1,8	0,7	0,78	1,49	-1,81	0,69
	Flandre	1,1	1,6	0,5	1,4	1,12	1,63	0,52	1,37
	Wallonie	1,1	1,7	2,0	1,5	1,09	1,71	2,02	1,55
	Belgique	1,1	1,6	0,8	1,4	1,08	1,64	0,76	1,36
Dépenses de consommation finale individuelle des administrations publiques	Bruxelles	2,0	2,5	2,2	2,1	0,41	0,54	0,51	0,48
	Flandre	1,6	1,9	0,7	1,6	0,35	0,42	0,15	0,36
	Wallonie	1,3	1,5	1,2	1,4	0,30	0,34	0,29	0,32
	Belgique	1,5	1,8	1,0	1,6	0,34	0,41	0,23	0,36
Dépenses de consommation finale des ménages	Bruxelles	0,4	1,2	-3,1	0,2	0,32	0,90	-2,36	0,16
	Flandre	0,9	1,5	0,5	1,3	0,72	1,17	0,35	0,97
	Wallonie	1,0	1,8	2,3	1,6	0,74	1,33	1,72	1,19
	Belgique	0,9	1,6	0,7	1,3	0,69	1,19	0,51	0,96
Dépenses de consommation finale individuelle des ISBLSM	Bruxelles	4,1	3,4	2,4	3,7	0,05	0,05	-0,04	-0,05
	Flandre	3,5	2,5	1,3	2,9	0,05	0,04	0,02	0,04
	Wallonie	3,4	2,4	1,3	2,8	0,05	0,04	0,02	0,04
	Belgique	3,5	2,5	1,4	3,0	0,05	0,04	0,02	0,04

Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

Sur l'ensemble de la période 1999 à 2012, les dépenses de consommation finale des ménages ont crû annuellement en moyenne de 1,6%. Sur cette croissance, 0,47 point de pourcentage provient des dépenses liées au logement, 0,36 point de pourcentage des dépenses diverses en biens et services (protection sociale, assurances, services financiers, ...), catégories suivies, dans l'ordre décroissant, par celles liées aux loisirs et à la culture, à la santé, et au transport. Ces cinq catégories principales sont responsables de 85 % de la croissance annuelle moyenne des dépenses des ménages wallons entre 1999 et 2012.

La contribution des différents produits et services a quelque peu varié dans le temps. Ainsi, la nette prépondérance des dépenses liées au logement et dans, une moindre mesure des biens et services divers, est assez récente. Elle provient d'une accélération des dépenses pour ces postes à partir de 2005, et plus encore à partir de 2010. Avant 2005, de nombreuses catégories de dépenses présentaient des contributions proches et les dépenses de culture et de loisirs affichaient généralement la contribution la plus haute.

Globalement, en ce qui concerne les dépenses privées effectuées par les ménages eux-mêmes, on observe, au graphique 6.6 que les principales différences avec les autres régions ont trait aux dépenses liées au logement, aux transports et aux dépenses diverses.

Graphique 6.6. Contributions à la croissance des dépenses de consommation privée de 1999 à 2012 - en p.p.

Source : estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

Les différences entre régions apparaissent généralisées durant la période d'observation et sont plus marquées durant les années d'après crise pour lesquelles nous avons pu prolonger les séries publiées sur la base des enquêtes sur le budget des ménages. L'accélération récente en Wallonie de deux principaux postes liés au logement et aux biens et services divers explique ainsi dans une large mesure le dépassement de la croissance flamande et bruxelloise des dépenses de consommation de 2010 à 2012.

Ces dernières évolutions ont favorisé l'abaissement important du taux d'épargne jusqu'en 2012 (évoqué en introduction). Contrairement aux dépenses privées dans les autres régions et contrairement aux dépenses collectives au bénéfice des ménages, qui ralentissent toutes, les dépenses individuelles des ménages wallons, notamment dans ces catégories, enregistrent une accélération (+2,3%) entre 2010 et 2012. Dans le même temps, le revenu disponible régresse, à un rythme similaire à celui du pays (-0,5%).

Finalement, sur l'ensemble de la période, cette évolution renforce la baisse du taux d'épargne qui ressort de l'évolution comparée de la consommation et des revenus, telle que présentée en introduction. La correction à la baisse à laquelle on s'attend en 2013 et en 2014 (cf. graphique 6.1), sur la base des chiffres récents de l'enquête sur le budget des ménages, dans un contexte d'incertitude élevée et de recul de l'emploi (en 2013) ne devrait compenser que très partiellement cette tendance désormais longue.

En bref, ces évolutions indiquent une détérioration de la capacité financière des ménages. Sans prétendre estimer de façon exhaustive le solde net de financement du secteur des ménages, il est encore intéressant de mettre en relation le taux d'épargne des ménages avec leur taux d'investissement (en logements). Ce dernier s'élève en moyenne à 8,0% du revenu disponible sur la période de 1995 à 2012. Il est relativement stable, mais il s'est néanmoins élevé au-delà de 9% durant les années de 2007 à 2012, soutenu par la forte croissance des dépenses de rénovation, dont un repli est toutefois pressenti en 2013 (IWEPS, 2015). Aujourd'hui, investissement et épargne

des ménages semblent donc au même niveau, ne laissant guère de marge financière supplémentaire aux ménages wallons pour accroître leur stock net d'actifs financiers.

3. Les acteurs publics

En Belgique, l'action publique est le fruit des différents niveaux de pouvoir : l'Etat fédéral, les entités fédérées, les administrations locales et la sécurité sociale.

Pour appréhender de façon générale la situation du secteur public à l'échelle régionale, trois angles d'approche différents peuvent être adoptés, chacun faisant l'objet d'une section. D'abord, selon l'optique intérieure, on s'intéresse à l'action publique qui se déroule sur le territoire économique régional, quel que soit le niveau de pouvoir qui l'exerce. Dans une deuxième optique, c'est l'évolution des comptes des administrations publiques wallonne et francophone qui est étudiée. Enfin, suivant l'optique des dépenses (menant au PIB), dont la consommation publique est une composante, nous étudions l'évolution des dépenses publiques qui sont destinées aux résidents wallons ou imputables généralement à la Wallonie, quel que soit le niveau de pouvoir duquel elles proviennent⁷⁷.

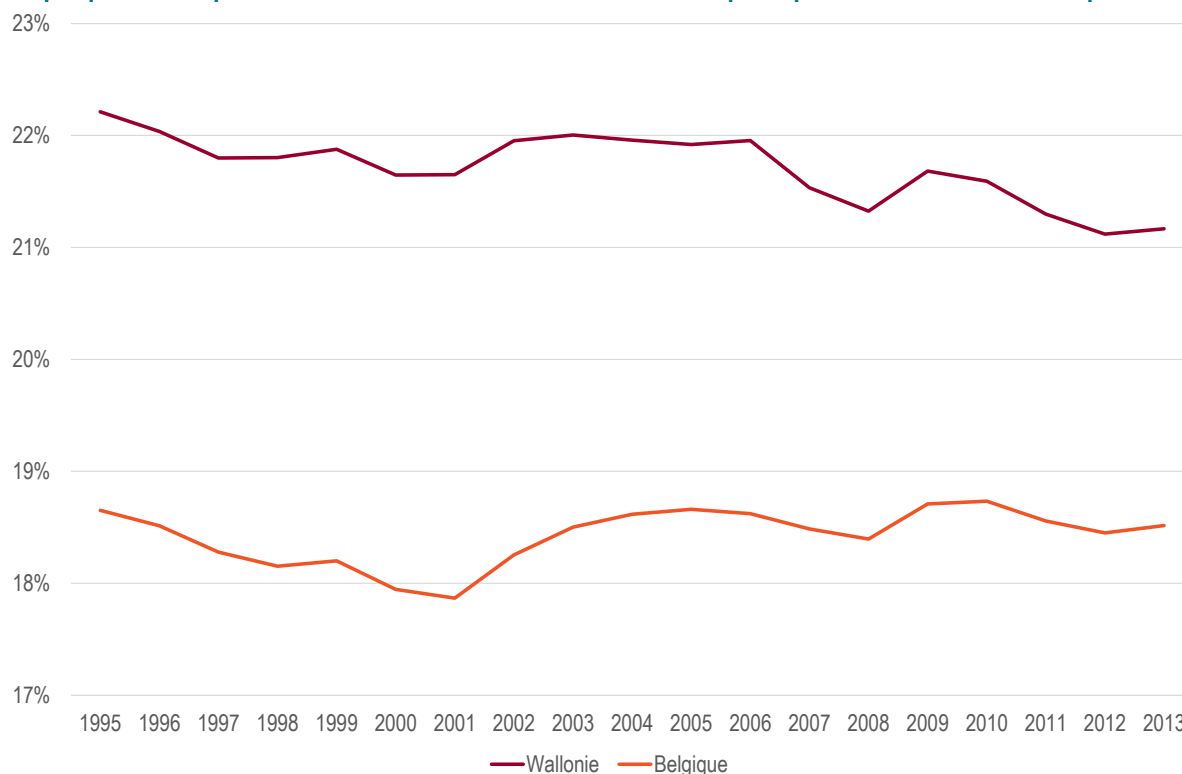
3.1. LE SECTEUR PUBLIC DANS L'ACTIVITÉ INTÉRIEURE

Les comptes nationaux, élaborés conformément aux définitions du Système européen des Comptes nationaux et régionaux (SEC2010), distinguent les administrations publiques (S13) des sociétés non financières (S11) et des sociétés financières (S12). Le secteur S13 reprend l'administration centrale (S1311), les administrations d'Etats fédérées (S1312), les administrations locales (S1313) et les administrations de sécurité sociale (S1314). Nous ne distinguerons pas les 4 sous-secteurs.

Dans les paragraphes qui suivent nous cherchons à évaluer le poids du secteur S13 dans l'économie globale sur le territoire de la Wallonie, au travers des données des comptes régionaux qui portent sur l'emploi, la valeur ajoutée, les rémunérations et la formation brute de capital fixe.

⁷⁷ Notons que l'investissement public est souvent évalué dans le cadre de l'optique des dépenses, dans les analyses conjoncturelles par exemple, mais sa répartition régionale s'effectue selon le concept intérieur. Dès lors, pour cet agrégat, les deux angles d'approche se confondent. Nous avons choisi de le traiter ici dans l'optique « intérieure ».

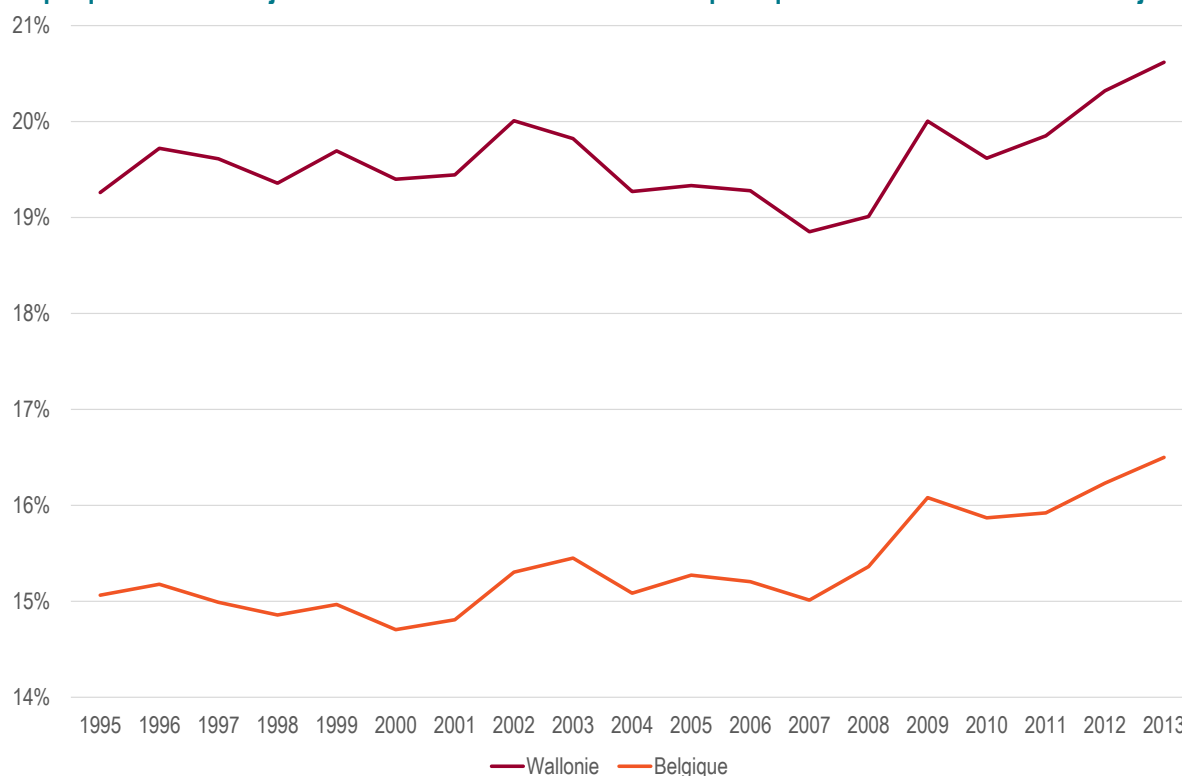
3.1.1. EMPLOI

Graphique 6.7. Emploi intérieur du secteur des administrations publiques en % du total de l'emploi salarié

Source : ICN, calculs IWEPS.

En termes d'emploi tout d'abord, les employés du secteur public⁷⁸ actifs en Wallonie sont au nombre de 259 000 en 2013. Pour l'ensemble du pays, on dénombre 841 000 salariés du secteur public. La part localisée en Wallonie de cet emploi s'élève à 30,8% en 2013. Elle était encore de 32,1% en 1995. L'emploi public a crû moins vite en Wallonie que dans le reste du pays. Au sein de l'emploi wallon, comme l'indique le graphique 6.7, il occupe cependant toujours une place plus importante, soit 21,2 %, contre 18,5% pour la même proportion en Belgique. Alors que cette importance tend à reculer en Wallonie, elle reste relativement stable en Belgique malgré une légère augmentation depuis 2001.

⁷⁸ Il faut préciser que cette notion diffère donc de celle retenue dans la description détaillée de la fonction publique issue de Van Haepelen (2015), *L'emploi public en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles*, IWEPS.

3.1.2. VALEUR AJOUTÉE⁷⁹**Graphique 6.8. Valeur ajoutée du secteur des administrations publiques en % du total de la valeur ajoutée**

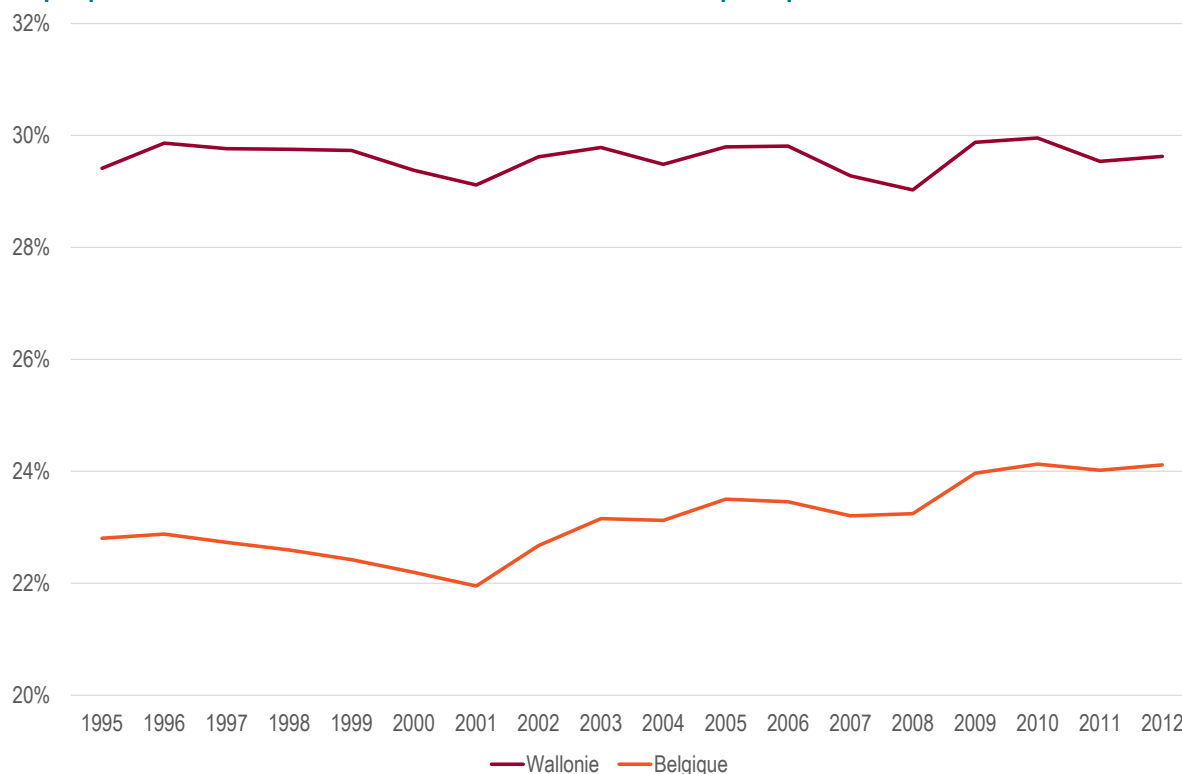
Source : ICN, calculs IWEPS.

Au niveau belge, 16,5% de la valeur ajoutée est due au secteur public en 2013. Au niveau wallon, ce pourcentage grimpe à 20,6% pour la même année. La valeur ajoutée produite en Wallonie par le secteur public s'élève à 17 milliards d'euros. Contrairement à l'emploi, la part publique dans la valeur ajoutée est en augmentation en Wallonie, principalement durant la période postérieure à la crise économique et financière, comme dans les autres régions. Dans la dernière édition des *Chiffres-clés de la Wallonie* (IWEPS, 2015b), nous avons déjà signalé que la contribution en points de croissance au PIB du secteur public était stable depuis 2003. C'est en fait l'écroulement de la contribution du reste de l'économie (les entreprises en particulier) qui explique ce regain de poids du secteur public en Wallonie. En conséquence, la tendance à la baisse de la part wallonne dans la valeur ajoutée publique nationale s'est adoucie, sans être démentie. Ainsi, en 1995, 31,2% de la valeur ajoutée publique était localisée en Wallonie, contre 29,5% en 2013.

⁷⁹ La valeur ajoutée brute aux prix de base est mesurée en déduisant la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition de la production aux prix de base. (Eurostat, Système européen des comptes – SEC 2010). Dans le secteur public, la production, largement non-marchande, est évaluée à partir des coûts de production. Une fois les achats déduits, la valeur ajoutée contient dès lors essentiellement des salaires.

3.1.3. RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS⁸⁰

Graphique 6.9. Rémunérations du secteur des administrations publiques en % du total des rémunérations

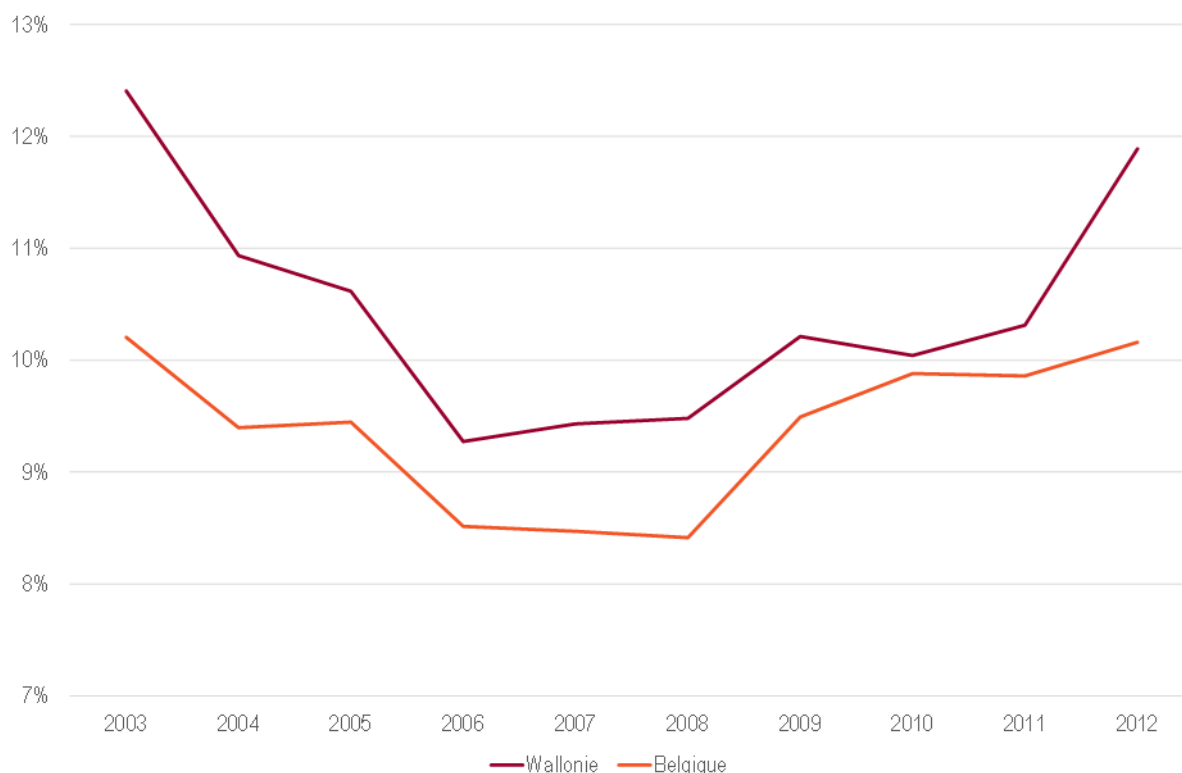


Source : ICN, calculs IWEPS.

En Belgique, 24,1% des rémunérations des salariés émanent du secteur public en 2012. Au niveau wallon, ce pourcentage s'élève à 29,6% pour la même année. Les rémunérations des salariés payées en Wallonie par le secteur public s'élèvent à 14 milliards d'euros en 2012. De 1995 à 2012, elles se sont accrues en Wallonie à un rythme légèrement inférieur à la moyenne belge, de sorte que la part wallonne dans les salaires publics du pays se réduit légèrement, passant de 30,9% en 1995 à 29,7% en 2012.

En somme, les trois agrégats retenus indiquent que la part du secteur public dans le total de l'économie est plus grande en Wallonie que dans l'ensemble du pays. Toutefois, la part de la Wallonie dans le total belge diminue de 1 à 2 points de pourcentage, en fonction de l'agrégat, au cours de la période analysée.

⁸⁰ La rémunération des salariés se définit comme le total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes. (Eurostat, Système européen des comptes – SEC 2010).

3.1.4. FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE⁸¹**Graphique 6.10. Investissement du secteur des administrations publiques en % du total des investissements**

Source : ICN, calculs IWEPS.

La formation de capital fixe par secteur institutionnel n'est publiée qu'à partir de 2003 dans les comptes régionaux. Sur cette période plus courte, on observe que les investissements publics ont, en Wallonie comme dans le reste du pays, tempéré le repli des investissements qui s'est opéré depuis l'apparition de la crise financière. La part de ces investissements dans les investissements totaux de la région est ainsi remontée de 9,5% en 2008 à près de 12% en 2012. En Belgique, cette part est passée de 8,5 à 10%. L'accélération est sensible en 2012, elle porte la part des investissements publics localisés en Wallonie à 28% du total national.

⁸¹ La formation brute de capital fixe est constituée par les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence, plus certains ajouts à la valeur d'actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Les actifs fixes sont des actifs produits utilisés dans des processus de production pendant plus d'un an. (Eurostat, Système européen des comptes – SEC 2010).

3.2. COMPTES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Cette section est consacrée aux comptes des deux principaux acteurs publics francophones, la Région wallonne et la Communauté française. Actuellement, nous ne disposons pas encore de données relatives aux comptes des pouvoirs locaux francophones qui constitueraient pourtant un complément d'analyse important. Dans la comptabilité nationale, l'établissement de séries chronologiques des recettes et des dépenses pour la Région wallonne et la Communauté française est en outre assez récent et une part de « non réparti » est encore présentée. Les données présentées ci-dessous sont donc issues des *Perspectives économiques régionales 2015-2020* publiées par l'IWEPS, l'IBSA, le SVR et le BFP en juillet dernier. Cet exercice commun rétropole et complète par des estimations les séries officielles de la comptabilité nationale. De la sorte, nous pouvons disposer d'observations de l'année 2005 à 2014. Les projections, à partir de l'année 2015, sont établies à politique constante.

Notons d'emblée que les transferts de compétences entre le Fédéral et les entités fédérées, ainsi qu'entre entités fédérées, entraînent des augmentations ou diminutions importantes de certaines recettes et dépenses lors de leur mise en œuvre. En particulier, la dégradation du solde de financement en 2015 de l'ensemble des entités fédérées découle du transfert de compétences et de la modification des mécanismes de financement liés à la sixième réforme de l'Etat. L'exercice auquel se livre cette section, consistant à dégager des tendances de fond, doit donc être mené avec prudence.

3.2.1. LA RÉGION WALLONNE

Pour les trois premières années (de 2005 à 2007), qui correspondent à une période de haute conjoncture, la Région wallonne enregistrait un solde primaire positif. A partir de 2008, le solde primaire est négatif, jusqu'à la fin de la période de projection. Une fois les charges d'intérêt prises en compte, seule l'année 2007 se clôture avec un solde de financement positif.

Ces comptes prennent en considération l'élargissement du périmètre des administrations publiques et des financements alternatifs mis en place par la Région wallonne conformément aux normes comptables.

Les résultats de 2015 sont fortement influencés par la 6^{ème} réforme de l'Etat, et les nombreux transferts de compétences qui en découlent. Sur l'ensemble de la période 2005-2020, les recettes augmenteraient en moyenne de 5,8% par an alors que les dépenses croîtraient de 6,0%. Les charges d'intérêts sont, quant à elles, en baisse de 2,0% chaque année.

Abstraction faite de l'augmentation des recettes et des dépenses liées aux transferts de compétences, les dépenses se tassent à la suite des mesures d'économie décidées ces dernières années. On observe en effet que les dépenses ont augmenté de 3,7% par an (en termes nominaux) de 2005 à 2014. Cela correspond à une politique de dépenses relativement restrictive, salariale notamment, poussée cependant par deux épisodes d'inflation élevée, en 2008 et en 2011. Entre 2015 et 2020, la prolongation de cette politique conduirait à une croissance des dépenses de l'ordre de 1,9% par an⁸². Tant sur le passé qu'en projection, cette augmentation en Région wallonne est plus lente que dans les autres entités fédérées. L'évolution attendue des rémunérations est plus faible encore, de l'ordre de 0,9% par an.

On observe également une tendance à la diminution de la part des investissements publics wallons dans le total des dépenses de la région. Ceux-ci passent de 7,1% en moyenne entre 2005 et 2008 à 6,0% entre 2009 et 2014. L'étalement dans le temps des investissements publics semble donc avoir été une option retenue par la Région wallonne pour éviter un dérapage excessif des finances publiques au lendemain de la crise.

⁸² La croissance exceptionnelle de 2015 est donc laissée de côté, ce qui explique que la croissance de 6,0% sur l'ensemble de la période 2005-2020 est supérieure aux moyennes 2005-2014, d'une part, et 2015-2020 d'autre part.

Tableau 6.5. Compte de la Région wallonne (en millions d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Recettes	5 801	6 127	6 485	6 667	6 510	6 995	7 370	7 568	7 766	7 666	11 174	12 429	12 596	12 834	13 144	13 500
A. Fiscales propres et parafiscales	1 862	2 030	2 200	2 220	2 075	2 274	2 367	2 462	2 638	2 495	3 898	5 057	5 152	5 283	5 439	5 628
1. Fiscales	1 862	2 030	2 200	2 220	2 075	2 274	2 367	2 462	2 638	2 495	3 898	5 057	5 152	5 283	5 439	5 628
a. Impôts directs - ménages	393	393	430	415	372	397	374	397	394	349	1 733	2 867	2 909	2 977	3 071	3 188
b. Impôts indirects	1 062	1 135	1 226	1 224	1 155	1 276	1 313	1 355	1 352	1 303	1 409	1 443	1 477	1 519	1 558	1 607
c. Impôts en capital	407	501	544	580	548	601	680	710	893	842	756	746	766	787	810	833
B. Autres recettes des autres secteurs	339	437	368	394	391	533	590	580	590	534	626	633	641	649	658	669
C. Cotisations imputées	65	67	73	82	91	107	115	129	137	138	120	122	124	125	129	133
D. Transferts des administr. publiques	3 535	3 594	3 844	3 971	3 954	4 081	4 297	4 396	4 401	4 498	6 530	6 617	6 679	6 776	6 917	7 071
1. Transferts de recettes fiscales	2 996	3 069	3 315	3 419	3 383	3 330	3 612	3 718	3 726	3 756	2 722	2 646	2 635	2 654	2 708	2 765
2. Autres transferts	539	525	529	552	571	750	685	679	675	743	3 808	3 972	4 044	4 123	4 209	4 306
a. Du pouvoir fédéral	245	224	231	234	240	267	253	257	270	273	95	99	102	105	110	115
c. De la sécurité sociale	15	13	9	8	13	24	24	24	24	24	0	0	0	0	0	0
d. Des communautés et régions	279	288	290	310	317	459	409	398	381	436	3 703	3 864	3 932	4 008	4 090	4 182
dont en capital	20	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9	9	9	9	9	9
2. Dépenses	5 856	6 238	6 450	7 132	7 368	7 392	8 052	7 885	8 049	8 133	12 744	13 032	13 181	13 416	13 690	13 988
A. Dépenses primaires	5 623	6 028	6 192	6 847	7 062	7 168	7 788	7 591	7 799	7 917	12 504	12 814	12 980	13 229	13 511	13 816
a. Finales courantes	2 949	3 165	3 202	3 527	3 849	3 944	3 967	4 152	4 232	4 226	8 950	9 044	9 159	9 346	9 562	9 792
1. Rémunérations des salariés	975	1 029	1 088	1 167	1 252	1 244	1 282	1 330	1 373	1 374	1 428	1 417	1 422	1 440	1 462	1 493
2. Cons. intermédiaire et impôts	870	922	864	902	1 033	967	1 022	1 154	1 125	1 124	1 196	1 209	1 222	1 238	1 254	1 273
3. Subventions aux entreprises	559	603	629	714	765	860	740	740	772	720	1 941	1 968	2 001	2 044	2 091	2 141
4. Prestations sociales	373	421	418	508	537	520	536	543	575	577	3 899	3 953	4 038	4 143	4 265	4 388
- Prestations sociales en espèces	128	140	156	214	210	206	209	203	263	247	2 509	2 522	2 550	2 587	2 641	2 699
- Prestations sociales en nature	246	281	263	294	327	313	328	340	312	330	1 389	1 431	1 488	1 556	1 624	1 690
5 Transferts aux ménages et ISBL	163	183	197	231	257	351	385	384	385	429	484	494	474	480	487	495
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	8	8	6	6	4	3	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
b. Finales en capital	956	1 083	1 153	1 193	1 198	1 152	1 643	1 234	1 183	1 296	1 136	1 315	1 329	1 346	1 366	1 388
1. Formation brute de capital	463	420	456	444	385	418	493	478	395	482	458	459	463	469	475	483
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	0	17	4	7	6	4	-1	1	-1	1	-1	1	1	1	1	1
3. Transferts aux ménages et ISBL	72	69	91	92	125	136	119	115	91	111	85	94	95	96	98	99
4. Transferts aux entreprises	420	577	602	650	681	594	1 032	640	697	702	594	760	769	780	791	804
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	1 718	1 780	1 837	2 127	2 016	2 071	2 178	2 206	2 384	2 396	2 418	2 455	2 493	2 536	2 584	2 636
1. Transferts courants	1 511	1 563	1 649	1 712	1 846	1 854	1 873	1 888	2 005	1 996	2 048	2 081	2 114	2 153	2 195	2 240
2. Transferts en capital	207	217	188	415	169	217	304	318	379	400	370	374	379	384	389	396
B. Charges d'intérêt	234	210	258	285	306	225	265	293	251	216	240	218	201	188	178	172
3. C.N.F (+) ou B.N.F (-)	-55	-111	35	-466	-858	-398	-683	-317	-283	-467	-1 570	-603	-586	-583	-546	-488
Solde primaire	178	99	293	-180	-552	-173	-418	-23	-32	-251	-1 330	-385	-385	-395	-367	-316

Source: IWEPS, IBSA, SVR, BFP (2015) – HERMREG.

D'autres catégories de dépenses croissent cependant plus rapidement, singulièrement les dépenses de soins de santé, à un rythme de 4,0% l'an. Ces dernières contribuent à la lenteur prévue de l'amélioration du solde net à financer régional, car les rentrées devraient croître à un rythme moindre, notamment les recettes attendues de l'IPP qui devraient augmenter modérément au-delà de 2016 (+2,7% par an).

3.2.2. LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Entre 2005 et 2014, la progression des recettes attribuées à la Communauté française s'est élevée à 3,9%, tandis que les dépenses ont progressé de 4,2% par an. Les dépenses de rémunérations ont contribué pour plus de la moitié (2,3 points de pourcentage) à cette hausse, les dépenses de prestations sociales contribuant également de façon non négligeable (0,8 points).

En 2015, malgré les mesures d'économie prises par le gouvernement de la Communauté française, la faiblesse de l'inflation (qui induit une faible croissance d'une partie des recettes provenant du Fédéral) et de la croissance du PIB induit une détérioration des finances communautaires, pour la troisième année consécutive.

La sixième réforme de l'Etat se matérialise principalement par une hausse des transferts venant du Fédéral et par une augmentation du même ordre de grandeur des transferts vers la Région wallonne et la COCOF puisque la Communauté française a transféré la majeure partie de ses nouvelles compétences vers ces deux autorités.

A politique inchangée, le solde primaire devient positif dès l'année 2016 et s'améliore tout au long de la période de projection ; en tenant compte des charges d'intérêt, le solde de financement dès l'année suivante.

Dans les dernières perspectives économiques régionales (IWEPS-IBSA-SVR-BFP, 2015), on souligne notamment que « l'évolution des moyens issus de la Loi Spéciale de Financement (LSF) est soutenue par une croissance économique plus vigoureuse et par le versement en 2016 d'un solde du décompte positif⁸³ alors qu'il était négatif en 2015. La Communauté française bénéficie également d'un effet prix favorable jusqu'en 2018 : le paramètre d'inflation retenu pour déterminer les moyens issus de la LSF excède la croissance de l'indice d'indexation des rémunérations et des transferts aux pouvoirs locaux pour l'enseignement subsidié. Cet effet prix est particulièrement marqué en 2016 en raison du saut d'index. Enfin, la dynamique des dépenses à politique inchangée qui reflète celle des dernières années est très modérée tandis que la croissance de l'emploi public est plus faible que par le passé ».

La comparaison des recettes et des dépenses aux évolutions enregistrées en Communauté flamande est délicate, en raison du champ d'action différent qui les caractérise. Néanmoins, en considérant comme approximation l'ensemble du budget de la Communauté française associé à celui de la Région wallonne, il est intéressant d'observer qu'avant la réforme de l'Etat, de 2005 à 2014, l'augmentation des recettes a atteint un 3,6% par an, un rythme légèrement inférieur à celui enregistré en Communauté flamande (3,7%). La différence est un peu plus marquée en termes de dépenses, puisque celles-ci atteignent 4,0%, contre 4,2% en Flandre. Dans cette comparaison entre entités, on notera que c'est en Région bruxelloise que tant les recettes que les dépenses ont enregistré les taux de croissance les plus rapides.

Sur la période de projection de 2015 à 2020, indépendamment de la réforme de l'Etat⁸⁴, les rythmes de croissance des dépenses sont appelés à se réduire nettement dans chacune des entités fédérées. Ils n'atteindraient ainsi guère plus que 2,0% en Communauté française, soit légèrement davantage qu'en Région wallonne (1,9%) où les

⁸³ Soit, pour une année donnée, l'écart entre la dotation définitive et celle établie sur la base de paramètres macroéconomiques provisoires. Cette différence est inscrite au budget de l'année suivante.

⁸⁴ Autrement dit, sans tenir compte du choc entre 2014 et 2015 dans l'examen des taux de croissance.

dépenses sont plus clairement freinées par la masse salariale. C'est toutefois moins qu'en Communauté flamande (2,2%) ou qu'en Région de Bruxelles-Capitale (2,3%).

Tableau 6.6. Compte de la Communauté française (en millions d'euros)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. Recettes	9 926	10 368	10 725	11 574	11 705	11 798	12 829	13 485	13 830	14 049	17 489	18 075	18 496	18 981	19 549	20 155
A. Fiscales propres et parafiscales	0	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fiscales	0	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Impôts indirects	0	2	2	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
B. Autres recettes des autres secteurs	591	638	596	620	618	583	593	736	731	685	687	695	704	713	724	735
1. Revenus de la propriété	3	5	4	5	14	14	20	25	22	21	21	21	21	21	22	22
2. Transferts courants reçus	104	104	90	114	98	157	145	207	202	156	156	157	159	162	164	167
3. Transferts en capital reçus	0	0	0	0	0	1	4	6	3	3	3	3	3	3	3	3
4. Ventes courantes de biens et services	485	530	502	501	505	411	426	498	504	506	508	514	520	527	535	544
C. Cotisations imputées	1 247	1 320	1 380	1 480	1 577	1 646	1 765	1 863	1 989	2 034	1 911	1 938	1 990	2 039	2 134	2 240
D. Transferts des administr. publiques	8 088	8 408	8 746	9 474	9 510	9 567	10 469	10 885	11 109	11 328	14 889	15 441	15 801	16 227	16 690	17 179
1. Transferts de recettes fiscales	6 867	7 128	7 352	7 945	7 797	7 735	8 497	8 810	8 862	9 025	9 075	9 303	9 531	9 804	10 082	10 373
2. Autres transferts	1 221	1 280	1 394	1 528	1 713	1 832	1 972	2 074	2 247	2 303	5 814	6 138	6 270	6 423	6 608	6 806
a. Du pouvoir fédéral	1 153	1 228	1 319	1 434	1 540	1 736	1 742	1 841	1 998	2 045	5 553	5 876	6 006	6 157	6 339	6 535
b. Des pouvoirs locaux	10	10	11	11	12	30	32	24	25	31	31	31	32	32	33	33
c. De la sécurité sociale	0	0	12	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
d. Des communautés et régions	58	42	51	70	149	66	198	209	224	227	230	231	232	234	236	238
dont en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	29	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	9 905	10 309	10 656	11 407	11 890	12 507	12 976	13 639	13 974	14 282	17 782	18 094	18 372	18 716	19 167	19 676
A. Dépenses primaires	9 784	10 204	10 528	11 254	11 751	12 396	12 837	13 521	13 862	14 156	17 662	17 984	18 272	18 625	19 085	19 604
a. Finales courantes	7 758	8 105	8 363	8 920	9 351	9 759	10 386	10 875	11 219	11 540	11 603	11 721	11 920	12 163	12 499	12 876
1. Rémunérations des salariés	4 721	4 914	5 082	5 324	5 700	6 234	6 529	6 782	7 086	7 185	7 312	7 369	7 479	7 617	7 814	8 036
2. Cons. intermédiaire et impôts	1 196	1 257	1 238	1 381	1 323	1 145	1 238	1 333	1 285	1 426	1 375	1 391	1 407	1 440	1 461	1 484
3. Subventions aux entreprises	40	24	32	45	28	50	59	60	53	64	56	56	57	58	59	60
4. Prestations sociales	1 338	1 416	1 478	1 585	1 690	1 766	1 976	2 068	2 189	2 290	2 264	2 302	2 366	2 429	2 539	2 659
- Prestations sociales en espèces	1 305	1 383	1 442	1 550	1 649	1 719	1 844	1 942	2 063	2 119	2 067	2 101	2 160	2 217	2 320	2 434
- Prestations sociales en nature	32	33	35	36	41	47	132	126	126	171	197	201	206	212	219	226
5. Transferts aux ménages et ISBL	417	448	487	537	559	565	583	632	605	575	596	603	610	618	628	638
6. Transferts aux entreprises	42	41	41	44	47	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Transferts au reste du monde	4	5	4	4	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Finales en capital	137	138	142	162	161	186	78	232	203	125	120	160	161	164	166	169
1. Formation brute de capital	128	130	133	147	158	182	190	199	170	143	141	150	151	154	156	159
2. Autr. acquis. nettes act. non fin.	3	2	4	10	2	1	1	2	2	2	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux ménages et ISBL	2	4	3	3	4	3	4	16	4	4	4	4	4	4	4	4
4. Transferts aux entreprises	4	2	2	2	-4	0	-117	16	26	-24	-24	6	6	6	7	7
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	1 889	1 961	2 023	2 172	2 239	2 450	2 373	2 414	2 440	2 491	5 939	6 104	6 190	6 298	6 420	6 558
1. Transferts courants	1 886	1 957	2 020	2 168	2 196	2 423	2 358	2 397	2 423	2 449	5 876	6 040	6 126	6 233	6 353	6 491
2. Transferts en capital	4	4	4	3	43	27	16	17	17	42	63	64	64	65	66	67
B. Charges d'intérêt	121	105	127	154	139	112	139	118	112	126	120	110	100	91	82	72
3. C.N.F (+) ou B.N.F (-)	22	60	69	167	-184	-710	-147	-154	-144	-233	-294	-19	124	265	382	479
Solde primaire	143	164	197	320	-46	-598	-8	-36	-32	-107	-174	91	224	356	463	552

Source: IWEPS, IBSA, SVR, BFP (2015) – HERMREG.

3.2.3. LA DETTE CONSOLIDÉE

De 2001 à 2014, la dette brute consolidée des administrations publiques a crû de 49%. Si c'est le pouvoir fédéral qui détient la majorité de cette dette, c'est aussi le niveau de pouvoir dont l'endettement a proportionnellement le moins augmenté (+39%).

Si l'on s'attarde sur la contribution des entités fédérées à la dette brute consolidée, on peut observer que c'est l'endettement de la Communauté française qui a le moins augmenté (+86%, passant de 3,3 à 6,2 milliards d'euros). L'endettement de la Région de Bruxelles-Capitale augmente à peine plus (+87%), tandis que celui de la Région wallonne s'accroît de 101% (9,8 milliards en 2001 contre 19,6 en fin de période) et que celui de la Communauté flamande passe de 8,9 à 18,4 milliards (+106%).

Au-delà du taux de croissance de l'endettement, il est intéressant de comparer le niveau d'endettement le budget des entités fédérées. Ainsi, la dette de la Communauté flamande représente 52% de ses dépenses en 2014, tandis que celles de la Région wallonne et de la Communauté française correspondent à 115% de leurs dépenses communes⁸⁵.

En 2014, la dette brute consolidée de la Communauté française représentait 1,5% de la dette brute consolidée des administrations publiques dans leur ensemble (contre 1,2% en 2001). Pour la Région wallonne, cette part est passée de 3,4% en 2001 à 4,6% en 2014.

Naturellement, les besoins de financement annuels récents ont contribué à cette évolution. Compte tenu de l'amélioration lente de son déséquilibre financier, la part wallonne dans l'endettement total des administrations publiques est vraisemblablement appelée à augmenter encore. Si le taux implicite des charges d'intérêt est actuellement très réduit, la tendance de fond à l'augmentation de la dette mérite une attention particulière, notamment dans l'éventualité d'une remontée des taux d'intérêt.

⁸⁵ Nous faisons ici abstraction de la Région bruxelloise, dont la dette représente 115% de ses dépenses.

Tableau 6.7. Dette consolidée des administrations publiques (en millions d'euros)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dette brute consolidée des administrations publiques														
Ensemble des administrations publiques	285 882	287 956	285 708	288 259	294 681	297 050	299 643	327 255	346 905	363 698	387 620	403 147	412 556	427 307
Pouvoir fédéral	259 461	260 403	251 207	252 559	259 984	262 669	265 020	290 723	299 367	311 139	332 258	342 987	351 263	359 819
<i>Communautés et régions</i>	28 829	29 623	26 989	26 569	25 144	25 285	25 916	28 155	37 831	41 396	44 370	46 529	46 732	50 165
Administrations locales	15 141	15 503	16 044	16 996	17 224	17 694	18 327	17 642	17 265	19 000	19 774	21 584	22 683	24 362
Administrations de sécurité sociale	1 898	1 986	2 018	2 109	2 769	2 514	2 734	2 981	4 179	5 178	6 010	6 610	7 600	7 822
Consolidation intersectorielle (-)	-19 447	-19 560	-10 551	-9 975	-10 439	-11 112	-12 355	-12 245	-11 737	-13 014	-14 792	-14 562	-15 722	-14 861
part des communautés et régions dans le total	10,1%	10,3%	9,4%	9,2%	8,5%	8,5%	8,6%	8,6%	10,9%	11,4%	11,4%	11,5%	11,3%	11,7%
contribution des entités fédérées à la dette brute consolidée														
total	24 563	26 244	26 226	26 192	24 591	24 555	24 623	27 476	37 241	40 871	43 841	45 762	45 826	49 239
dont Communauté flamande	8 954	9 510	9 503	9 275	7 776	7 354	6 747	8 007	14 654	16 227	16 945	17 350	16 631	18 402
dont Communauté française	3 339	3 478	3 603	3 604	3 559	3 578	3 652	3 734	4 484	5 226	5 529	5 716	6 038	6 213
dont Région wallonne	9 765	10 735	10 553	10 908	10 963	11 224	11 795	13 146	14 823	15 628	16 830	17 740	18 315	19 619
dont Région de Bruxelles-Capitale	2 239	2 257	2 290	2 117	2 006	2 121	2 102	2 510	3 129	3 520	3 963	4 322	4 276	4 198
part Communauté française dans total des entités fédérées	13,6%	13,3%	13,7%	13,8%	14,5%	14,6%	14,8%	13,6%	12,0%	12,8%	12,6%	12,5%	13,2%	12,6%
part Région wallonne dans total des entités fédérées	39,8%	40,9%	40,2%	41,6%	44,6%	45,7%	47,9%	47,8%	39,8%	38,2%	38,4%	38,8%	40,0%	39,8%
part Communauté française dans total des administrations publiques	1,2%	1,2%	1,3%	1,3%	1,2%	1,2%	1,2%	1,1%	1,3%	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,5%
part Région wallonne dans total des administrations publiques	3,4%	3,7%	3,7%	3,8%	3,7%	3,8%	3,9%	4,0%	4,3%	4,3%	4,3%	4,4%	4,4%	4,6%

Source: ICN, calculs IWEPS.

3.3. LA CONSOMMATION PUBLIQUE

La consommation publique régionale correspond à la dépense publique qui est imputée au bénéfice des résidents wallons, quel que soit le niveau de pouvoir qui l'effectue. Comme nous l'avons vu au chapitre 3, la consommation publique occupe un poids plus important dans le PIB wallon que dans les autres régions. Elle est, en effet, plutôt le reflet des besoins de la population résidente que de l'activité économique intérieure de la région. Elle atteint environ 33% du PIB régional entre 1995 et 2015, contre 24% à l'échelle nationale. Hormis un abaissement de cette part autour de l'année 2007, cette proportion demeure assez stable dans le temps.

La consommation publique se compose de deux parties principales. L'une est individualisable, elle correspond à des fonctions de l'action publique que l'on peut théoriquement rattacher facilement à chaque personne. L'autre est collective, profitant à l'entière de la population sans qu'on puisse aisément identifier le bénéficiaire exact (par exemple, la police, la justice, l'armée, l'administration au sens large).

La consommation individualisable est celle qui entre en ligne de compte dans la consommation finale effective des ménages abordées dans la section précédente. Elle regroupe les transferts sociaux en nature fournis par les administrations publiques aux ménages. Au sein de ces transferts, les deux principales composantes sont les dépenses relatives à l'enseignement et à la santé. À côté de ces dépenses se retrouvent pêle-mêle les aides en nature pour les personnes âgées, handicapées, l'accueil de la petite enfance ou encore les dépenses en nature des CPAS bénéficiant aux personnes les plus démunies, aux personnes réfugiés sur le territoire belge, etc.

Les deux dépenses précitées représentent, en moyenne sur la période étudiée, 81 % des dépenses individualisables effectuées par les administrations publiques au profit des ménages wallons contre 78 % à Bruxelles et 84 % en Flandre. Ces dépenses connaissent des évolutions distinctes au cours de la période étudiée. Ainsi, l'augmentation des dépenses en soins de santé bénéficiant aux Wallons est largement plus importante que la croissance observée pour les dépenses d'enseignement entre 1995 et 2012 (2,3 % contre 0,3 % en moyenne annuelle).

Pour les soins de santé, la croissance annuelle moyenne est plus forte encore en Flandre en raison de la structure de la population (plus âgée) : elle atteint un taux croissance de 2,9%. Pour les dépenses relatives à l'enseignement, la croissance la plus forte est relevée à Bruxelles avec un taux annuel moyen de 1,4%. Cela s'explique par une plus forte proportion de population plus jeune et par un nombre d'élèves et étudiants élevé.

L'ordre entre les trois régions est identique pour les trois sous périodes avant la crise (1995-2000, 2000-2005 et 2005-2010). Néanmoins, la situation diffère pour la période 2010-2012 dans le sens où la croissance annuelle moyenne des dépenses en soins de santé est plus forte en Wallonie qu'à Bruxelles et la Flandre connaît le taux de croissance annuel moyen le plus faible (1,3% contre 1,4% et 1,6%). En ce qui concerne les dépenses relatives à l'enseignement, Bruxelles connaît toujours la croissance annuelle moyenne la plus forte mais le différentiel par rapport à la Flandre et la Wallonie est plus haut encore (2,5% contre 0% et 0,8%).

En termes de contribution à la croissance moyenne, les dépenses en soins de santé attribuées aux ménages wallons contribuent plus que les dépenses relatives à l'enseignement qui leur sont allouées et ce tant pour l'ensemble de la période que pour les années récentes (0,46 point de pourcentage contre 0,17 point de pourcentage).

Tableau 6.8. Décomposition des dépenses de consommation publique par région bénéficiaire

en %		Taux de croissance annuel moyen					Contribution à la croissance de la consommation finale				
		95-2000	2000-05	2005-10	2010-12	95-2012	95-2000	2000-05	2005-10	2010-12	95-2012
Dépense de consommation finale (P.3)	Bruxelles	1,9	2,1	2,5	2,3	2,2	1,94	2,09	2,47	2,30	2,18
	Flandre	2,0	1,6	1,7	0,9	1,7	2,05	1,59	1,73	0,88	1,68
	Wallonie	1,5	1,4	1,4	1,2	1,4	1,50	1,38	1,43	1,20	1,41
	Belgique	1,9	1,6	1,7	1,1	1,6	1,86	1,57	1,71	1,12	1,64
Dépense de consommation finale individuelle (P.31)	Bruxelles	1,8	2,0	2,5	2,2	2,1	1,12	1,26	1,54	1,39	1,32
	Flandre	1,9	1,6	1,9	0,7	1,7	1,22	1,00	1,19	0,43	1,06
	Wallonie	1,1	1,3	1,5	1,2	1,3	0,72	0,80	0,92	0,78	0,81
	Belgique	1,7	1,5	1,8	1,0	1,6	1,05	0,96	1,14	0,64	1,00
Transferts sociaux en nature (D.63)	Bruxelles	1,8	2,0	2,5	2,2	2,1	1,12	1,26	1,54	1,39	1,32
	Flandre	1,9	1,6	1,9	0,7	1,7	1,22	1,00	1,19	0,43	1,06
	Wallonie	1,1	1,3	1,5	1,2	1,3	0,72	0,80	0,92	0,78	0,81
	Belgique	1,7	1,5	1,8	1,0	1,6	1,05	0,96	1,14	0,64	1,00
Production non marchande (D.631)	Bruxelles	1,8	2,3	2,4	1,6	2,1	0,56	0,74	0,75	0,51	0,66
	Flandre	0,9	0,5	1,2	-0,4	0,7	0,30	0,16	0,37	-0,13	0,22
	Wallonie	0,6	0,1	1,3	0,3	0,6	0,20	0,02	0,40	0,10	0,20
	Belgique	0,9	0,5	1,3	0,0	0,8	0,29	0,17	0,42	0,01	0,26
Frais de fonctionnement de l'enseignement	Bruxelles	1,1	1,0	1,5	2,5	1,4	0,28	0,22	0,34	0,55	0,32
	Flandre	0,8	0,3	1,0	0,0	0,6	0,22	0,08	0,25	0,00	0,16
	Wallonie	0,1	-0,3	0,9	0,8	0,3	0,03	-0,08	0,20	0,17	0,07
	Belgique	0,6	0,2	1,0	0,5	0,6	0,16	0,04	0,24	0,11	0,15
Production marchande achetée (D.632)	Bruxelles	1,8	1,7	2,6	2,8	2,1	0,56	0,52	0,79	0,88	0,66
	Flandre	3,2	2,8	2,6	1,7	2,7	0,93	0,84	0,82	0,56	0,83
	Wallonie	1,7	2,5	1,6	2,1	2,0	0,52	0,78	0,51	0,68	0,61
	Belgique	2,6	2,6	2,3	1,9	2,4	0,76	0,79	0,72	0,63	0,74
Remboursements de l'INAMI	Bruxelles	1,7	2,8	1,5	1,4	1,9	0,44	0,73	0,40	0,36	0,50
	Flandre	3,1	3,8	2,5	1,3	2,9	0,75	0,99	0,70	0,36	0,76
	Wallonie	1,8	3,8	1,6	1,6	2,3	0,44	1,01	0,46	0,46	0,61
	Belgique	2,5	3,7	2,1	1,4	2,6	0,62	0,97	0,59	0,39	0,69
Dépenses de consommation finale collective (P.32)	Bruxelles	2,2	2,2	2,5	2,4	2,3	0,82	0,83	0,93	0,91	0,86
	Flandre	2,2	1,6	1,5	1,2	1,7	0,83	0,59	0,54	0,45	0,62
	Wallonie	2,1	1,6	1,4	1,1	1,6	0,78	0,58	0,51	0,42	0,59
	Belgique	2,2	1,6	1,5	1,3	1,7	0,81	0,61	0,57	0,48	0,64

Source : Estimations IWEPS sur la base de données ICN et BNB-IBSA-IWEPS-SVR.

En ce qui concerne la consommation collective, l'utilisation des statistiques démographiques comme clé de ventilation détermine fortement les résultats et la comparaison régionale. Ainsi, l'évolution de la consommation est un peu moins rapide en Wallonie qu'à Bruxelles. La contribution des dépenses collectives à l'ensemble de la consommation publique est aussi plus forte à Bruxelles qu'ailleurs.

Au total donc, la consommation publique bénéficiant aux ménages wallons croît moins vite que dans les autres régions en raison d'une augmentation plus faible qu'à Bruxelles et en Flandre tant pour les dépenses individuelles (transferts sociaux en nature) que pour les dépenses collectives.

4. Les entreprises

L'analyse de la santé financière des entreprises réalisable sur la base de la comptabilité régionale demeure limitée car l'ensemble des comptes des secteurs institutionnels les concernant est encore peu développé. Néanmoins, par souci de cohérence avec l'étude de la situation économique des ménages et des pouvoirs publics menée précédemment, cette section dresse un très rapide portrait de la situation des sociétés non financières au départ de l'information disponible dans les comptes régionaux. Dans la deuxième partie de ce rapport, l'analyse des données microéconomiques fournira des informations plus détaillées sur la situation des entreprises wallonnes.

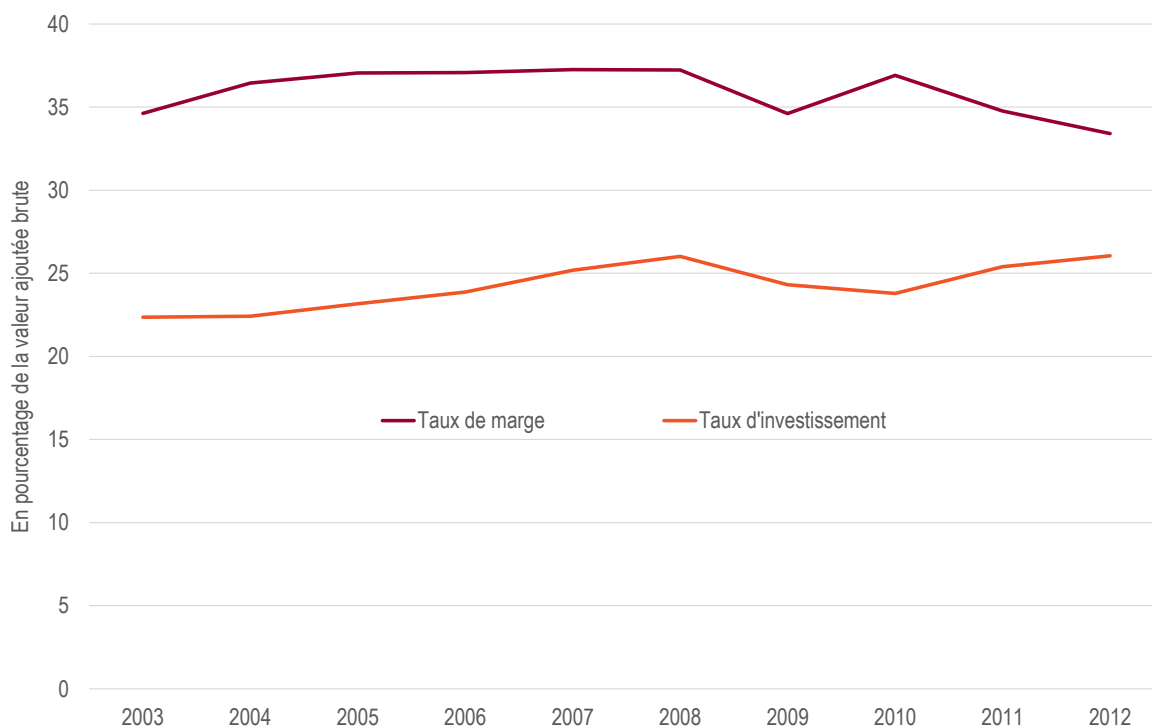
4.1. LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES DANS L'ÉCONOMIE WALLONNE

Les sociétés non financières constituent le secteur institutionnel qui occupe le poids le plus important dans l'activité économique wallonne. En moyenne, sur la période 2003-2013, elles comptent pour 56,5% du total de la valeur ajoutée. En 2013, leur valeur ajoutée s'élevait à 47 milliards d'euros. Le poids du secteur est toutefois moins important qu'en Flandre où il atteint 67,2% sur la même période. La contribution des sociétés non financières est logiquement prépondérante dans la croissance économique wallonne de ces onze dernières années. C'est également le secteur qui a le plus souffert des effets de la période de crise entamée depuis 2008 (IWEPS, 2015b).

Ces constats sont équivalents, s'ils sont formulés en termes d'emploi et d'investissements. Le poids des sociétés non financières est cependant plus important encore en termes de rémunérations versées au sein de l'économie wallonne (64,2%).

4.2. TAUX DE MARGE ET D'INVESTISSEMENT DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES

Miroir de la part salariale dans la valeur ajoutée, le taux de marge macroéconomique se calcule comme le rapport entre l'excédent d'exploitation des entreprises et la valeur ajoutée. L'excédent est lui-même mesuré simplement par la différence entre la valeur ajoutée et les rémunérations versées aux salariés. Le taux de marge peut varier en fonction des conditions de la concurrence. En l'abaissant, les entreprises peuvent ainsi faire face à une hausse des coûts de production ou à une pression accrue sur les prix du marché. Une telle diminution ne peut cependant se prolonger sans risque d'entraver la productivité et la compétitivité future des entreprises, puisque les marges concourent à la capacité d'investissement et partant, au développement des entreprises.

Graphique 6.11. Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières en Wallonie

Source : ICN, comptes régionaux 2015 (données extraites sur NBB.Stat le 10/12/2015). Calculs IWEPS.

Bogaert et Kegels (2012) montrent que les taux de marge des entreprises non financières belges ont bénéficié de l'augmentation des subventions salariales aux cours des années 2000, permettant l'augmentation des taux d'investissement jusqu'à la crise de 2008. Sans pouvoir isoler cet effet lié aux subventions au départ des données régionales, il semble que le taux de marge des sociétés wallonnes tel qu'identifié ci-dessus continuait également à croître légèrement jusqu'en 2007. Le taux d'investissement enregistre, quant à lui, une amélioration plutôt franche, maintenue jusqu'à 2008. Cette augmentation a notamment été vigoureuse dans l'industrie des biens intermédiaires ainsi que celle des biens d'équipement, comme nous l'avons souligné au chapitre 4.

Le taux de marge diminue nettement en 2009 mais se redresse rapidement l'année suivante. Toutefois, avec la crise au sein de la Zone euro, la faiblesse généralisée de la demande s'accompagne encore d'un relatif maintien de l'emploi et de la masse salariale, de sorte qu'on assiste à une chute du taux de marge durant les deux dernières années disponibles. L'évolution du taux d'investissement diffère cependant puisqu'il se redresse en 2011 et 2012.

La confrontation du taux de marge et du taux d'investissement donne, à l'échelle régionale, une première indication du solde de financement des entreprises non financières. L'évolution présentée montre une dégradation de cet écart qui s'est progressivement réduit, jusqu'à 7,4% de la valeur ajoutée en 2012.

Comparativement, le taux de marge des entreprises en Flandre est environ 3 points supérieur à celui de la Wallonie. Le taux d'investissement flamand est en général supérieur lui aussi, mais de 0,5 points environ seulement durant les dix années sous revue. Les divergences d'évolution entre les régions sont en revanche particulièrement notables en 2011 et 2012. Le taux de marge apparaît stable au nord du pays et les investissements ne sont pas en hausse. Le taux d'investissement wallon le dépasse d'ailleurs. En conséquence, à la fin de la période, soit en 2012, notre approximation de la capacité de financement annuelle est nettement plus favorable en Flandre (16,3% de la valeur ajoutée).

4.3. ÉLÉMENTS D'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Le cumul de telles évolutions en termes de flux a *in fine* un impact sur le capital à disposition des entreprises non financières et sur les dettes qu'elles contractent. Ces données de stock ne sont pas disponibles de façon agrégée dans les comptes régionaux. A l'aide des données de bilans qui seront abondamment utilisées en seconde partie de rapport, une information partielle, pour les entreprises soumises à une telle déclaration, peut cependant être donnée grâce au calcul de différents indicateurs.

Ainsi, le ratio d'autonomie financière permet de connaître le poids des capitaux propres dans l'ensemble des sources de financement de l'entreprise. Le ratio global est obtenu en sommant les capitaux propres et en les rapportant à la somme de l'actif de toutes les entreprises ayant des capitaux propres positifs⁸⁶. Il révèle des comportements assez différents entre les entreprises wallonnes et les entreprises flamandes.

D'abord, la part de capitaux propres dans l'actif est beaucoup plus élevée dans les micros entreprises que dans les autres catégories⁸⁷. Ces entreprises dépendent donc moins de capitaux de tiers pour assurer le fonctionnement de leur activité. Notamment, le crédit bancaire ne dépasse pas 5% de l'actif et cette part diminue. C'est probablement le reflet de difficultés d'accès au financement bancaire. Le différentiel d'autonomie financière entre les deux régions est relativement peu important pour cette classe de taille et il est généralement plus élevé en Wallonie qu'en Flandre.

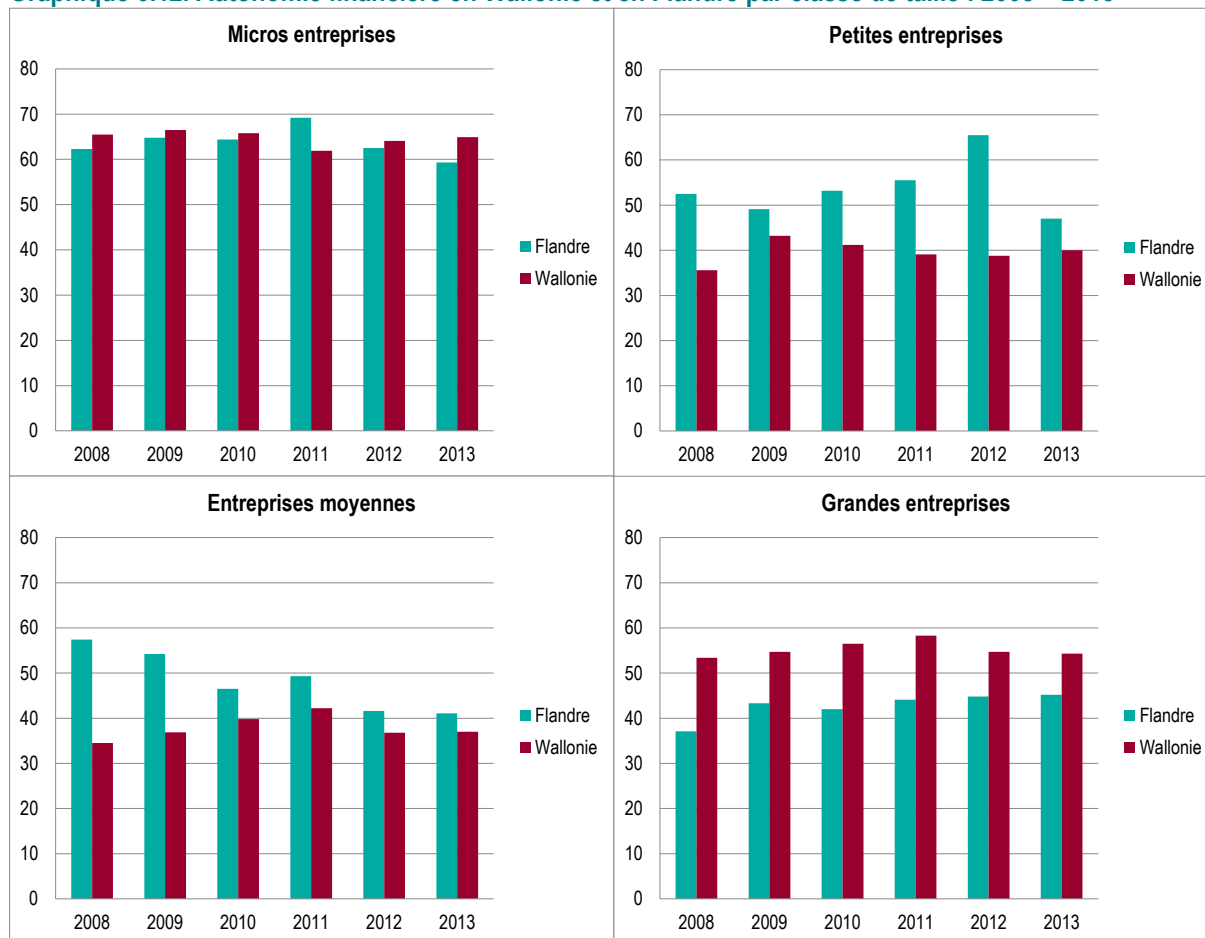
Par contre, dans la catégorie des petites et moyennes entreprises, le degré d'autonomie des entreprises est nettement plus faible. Il est en outre inférieur à celui de la Flandre, même si la différence s'estompe à la fin de la période sous revue pour les entreprises moyennes. Dans les petites entreprises, la différence avec la Flandre se marque notamment dans l'endettement à court terme, auprès des fournisseurs. Au sein de ces deux groupes d'entreprises en Wallonie, on note encore que le poids des dettes auprès des banques, en particulier, est légèrement plus élevé dans les petites entreprises que dans les moyennes.

On observe de nouveau la situation inverse pour les grandes entreprises, dans lesquelles le financement par capitaux propres est plus important qu'en Flandre et le recours au crédit bancaire beaucoup plus faible.

⁸⁶ Les entreprises qui présentent des capitaux propres négatifs sont exclues des résultats. Si une entreprise a des capitaux propres négatifs, cela signifie que le montant de ses dettes est plus important que le montant de ses actifs. Cette situation est un indice d'une situation très précaire de l'entreprise.

⁸⁷ Cf. encadré 7.2. pour la définition des tailles d'entreprises.

Graphique 6.12. Autonomie financière en Wallonie et en Flandre par classe de taille : 2008 – 2013



Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS.
 Note : cf. encadré 7.2 pour la définition des classes de taille.

5. Conclusions

Dans ce chapitre, nous avons donné un aperçu de la santé financière des principaux agents de l'économie wallonne : ménages, acteurs publics et entreprises. De l'analyse de leurs rentrées et de leurs dépenses, il ressort que les marges financières demeurent en moyenne plus réduites, restreignant leur capacité d'action sans détériorer davantage leur situation patrimoniale.

Le taux d'épargne des ménages décline nettement en Wallonie. Malgré un tassement progressif sur deux décennies, leur consommation est demeurée relativement soutenue en comparaison des conditions économiques générales. Ce maintien ne provient pas d'un éventuel renforcement des transferts en espèces dont ils bénéficient et s'explique moins qu'ailleurs par les dépenses en nature effectuées à leur profit par le secteur public. Bien entendu, le système de redistribution - par les revenus de remplacement ou la contribution aux recettes de l'Etat - profite davantage au revenu disponible des ménages wallons qu'à ceux de Flandre. Il semble toutefois que ce soit plutôt la salarisation croissante de leurs revenus primaires qui contribue à la dynamique des dépenses privées wallonnes. Elle provient de l'amélioration de l'emploi salarié mise en évidence au chapitre précédent, et de l'amenuisement d'autres sources de revenus : ceux de la propriété mobilière et immobilière et ceux du travail indépendant. Avec un revenu disponible 14% moins élevé que dans le nord du pays et un taux d'épargne désormais proche de 8% du revenu, les ménages wallons sont aujourd'hui davantage contraints dans leurs possibilités d'investir, de consommer et d'amortir les chocs. A cet égard, on note que des dépenses, probablement moins compressibles, liées au logement ou au transport, occupent un poids plus important dans la consommation des particuliers wallons.

Quel que soit l'angle adopté pour l'étude du secteur public, la tendance relativement restrictive transparait en Wallonie. D'abord, la part de l'emploi public dans l'emploi intérieur régional est en diminution, tandis qu'en termes de valeur ajoutée, l'augmentation récente de la part publique reflète en creux l'affaiblissement des autres secteurs de l'économie en période de crise. Ensuite, malgré la vigueur générale des dépenses de soins de santé, on observe que la consommation publique bénéficiant aux ménages wallons croît moins vite que dans les autres régions tant pour les dépenses individualisables que pour les dépenses collectives. Enfin, la progression des recettes et dépenses de la Région wallonne et de la Communauté française s'avère plus lente qu'ailleurs, indépendamment des impacts budgétaires induits par la nouvelle réforme de l'Etat. Pour autant, le service d'une dette plus importante qu'en Communauté flamande, contraint davantage les choix budgétaires des décideurs publics du sud du pays et l'amélioration des soldes de financement est rendue plus ardue.

Enfin, le bref aperçu de la situation macroéconomique des sociétés non financières fait état de marges d'exploitation plus réduites que dans le reste du pays. Cette faiblesse relative pourrait peser à terme sur la capacité d'investir. Elle ne semble pas uniquement due à la structure de taille des entreprises. Au sein des PME, par exemple, le recours au financement externe semble plus important qu'en Flandre. Le constat moyen que nous posons doit toutefois être interprété avec prudence, tant l'hétérogénéité des situations entrepreneuriales est forte, comme le montrera à souhait la partie suivante du rapport, dédiée aux entreprises.

6. Références

BAUDEWYNS D.(2013), *Etapes du développement d'un modèle HERMREG bottom-up, Troisième rapport intermédiaire de la phase 4 du projet HERMREG*, document non publié, IWEPS, IBSA, SVR et BFP.

BNB (2015), *Rapport 2014 - Évolution économique et financière*.

BODART V., LAMBERT T., LEDENT P. et SCOURNEAU V. (2008), « Réduction d'impôts et consommation des ménages en Belgique: une évaluation de l'impact de la réforme fiscale », *Regards économiques*, n°62, octobre 2008, UCL-IRES.

BOGAERT H. et KEGELS C. (2012), « Compétitivité de la Belgique - Défis et pistes de croissance », *Planning Paper*, n°112, BFP.

DURY, D., EUGENE, B, LANGENUS, G., VAN CAUTER, K. et VAN MEENSEL. L. (2008), « Transferts et mécanismes de solidarité interrégionaux via le budget des administrations publiques », *Revue économique*, septembre 2008, BNB.

ERNAELSTEEN C., MIGNOLET M., MULQUIN M.-E. et ROMATO M. (2015), « Les transferts interrégionaux en Belgique, questions méthodologiques et réalités 2007-2012 », *Les Cahiers du CERPE*, n°77, avril 2015, UNamur-CERPE.

IWEPS (2015), *Tendances Economiques*, n°49, octobre 2015.

IWEPS (2015b), *Chiffres-clés de la Wallonie*, n°14, octobre 2015.

IWEPS-IBSA-SVR-BFP (2015), *Perspectives économiques régionales 2015-2020*, juillet 2015.

MEUNIER O., MIGNOLET M. et MULQUIN M.-E. (2007), « Les transferts interrégionaux », in B. BAYENET, H. CAPRON et P. LIEGEOIS (eds), *L'espace Wallonie - Bruxelles. Voyage au bout de la Belgique*, de Boeck université, chapitre 11, 283-305, 2007.

PARTIE 2. ANALYSES SECTORIELLES DES ENTREPRISES WALLONNES

Cette deuxième partie du rapport prend une approche plus microéconomique de l'économie wallonne en analysant les activités des entreprises en Wallonie sous l'angle de trois secteurs d'activités bien différents.

Le chapitre 8 se focalise sur un secteur historiquement important au sein de l'économie wallonne en évaluant le poids économique du secteur sidérurgique en Wallonie dans un contexte international. Le chapitre 9 concerne un secteur au cœur de l'activité économique actuelle de la région : l'industrie pharmaceutique. Cette deuxième analyse sectorielle est faite sous l'angle de la chaîne de valeur. Pour terminer, le chapitre 10 se tourne vers l'avenir en étudiant le secteur du numérique. Cette analyse se base principalement sur l'étude de l'économie du numérique réalisée par Roland Berger⁸⁸ dans le cadre de la réflexion du Gouvernement wallon sur le Plan numérique.

Nous entamons cette partie par un chapitre introductif faisant le lien entre les analyses macroéconomiques de la première partie et les analyses sectorielles de cette seconde partie.

⁸⁸ Pour plus de détails, voir l'étude complète publiée sur le site web de la SOGEPA (http://www.sogepa.be/fr/news/cat4_publications).

CHAPITRE 7. APERÇU GÉNÉRAL DES ENTREPRISES

Caroline Albessart (c.albessart@iweeps.be)

1. Introduction

Ce chapitre est destiné à brosser un aperçu général des entreprises wallonnes par secteur et par classe de taille à partir des données qui seront utilisées ultérieurement dans les analyses sectorielles. De la sorte, nous dressons un tableau global et succinct de la situation des entreprises wallonnes.

Nous utiliserons les données bilantaires dans cette approche et, outre le nombre d'entreprises, nous avons sélectionné quatre variables signalétiques : le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'emploi en termes d'équivalent temps plein, et l'actif. Notre choix s'est porté sur ces variables car la Banque Nationale de Belgique a également choisi ces dernières comme « carte d'identité » d'une entreprise dans le dossier d'entreprise.

Encadré 7.1. Définition de l'entreprise

Donner une définition de l'entreprise est difficile. D'un point de vue statistique, il est possible de faire la liste des personnes morales et / ou physiques généralement considérées comme des entreprises. D'un point de vue conceptuel, il existe diverses approches théoriques de l'entreprise.

Ainsi, selon l'INSEE, la notion d' « entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ⁸⁹ ». Cette définition est difficilement utilisable, dans la mesure où il n'existe pas de base de données qui permette d'en couvrir l'ensemble du champ.

Eurostat définit l'entreprise comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Une entreprise exerce une ou plusieurs activités dans un ou plusieurs endroits. Une entreprise peut correspondre à une seule unité légale⁹⁰.

En ce qui concerne les entreprises, il existe quatre grandes sources de données officielles : la banque carrefour des entreprises, l'ONSS, la centrale des bilans et la TVA. Chacune de ces sources de données a pour objectif de collecter des informations dans le cadre des objectifs qu'elle vise. Ce sont donc des données administratives collectées à des fins précises. C'est la raison pour laquelle la population diffère d'une base à l'autre et les informations recueillies également. Cela complique l'approche de l'entreprise en tant qu'acteur économique.

⁸⁹ INSEE, Définitions méthodes et qualité, Définitions, Entreprises :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/entreprise.htm>

⁹⁰ Règlement (CEE) n° 696/93 du conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté.

2. Caractérisation de la population des entreprises

Dans cette section, nous analyserons succinctement la population des entreprises au travers de deux approches : selon la classe de taille, d'une part et l'approche sectorielle d'autre part. Nous n'entrerons pas dans une désagrégation fine au niveau sectoriel, nous contentant des regroupements déjà utilisés dans la première partie du rapport, notre objectif étant uniquement de dresser une carte de la situation globale.

Encadré 7.2. La taille des entreprises : différents critères

Il existe plusieurs critères qui permettent de classer les entreprises selon la taille. Dans ce rapport, nous utilisons deux de ces critères. En premier lieu, dans ce chapitre, nous recourons à la législation européenne⁹¹ qui définit des catégories d'entreprises selon les critères suivants :

Micros entreprises :

- Nombre d'équivalents temps plein inférieur à 10 ET,
- Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 2 millions d'euros OU Actif inférieur ou égal à 2 millions d'euros,

Petites entreprises :

- Nombre d'équivalents temps plein compris entre 10 et moins de 50 ET
- le chiffre d'affaires variant de 2 millions à 10 millions d'euros OU l'actif compris entre 2 millions et 10 millions d'euros,

Moyennes entreprises :

- Nombre d'équivalents temps plein entre 50 et moins de 250 ET
- le chiffre d'affaires entre 10 et 50 millions OU l'actif entre 10 et 43 millions d'euros

Grandes entreprises : toutes les autres entreprises.

En revanche, dans les chapitres 8 à 10, qui s'appuient sur les données de bilan rassemblées au sein de l'outil *Belfirst*, la notion de taille est différente: les entreprises sont considérées comme très grandes, grandes ou moyennes si elles remplissent l'un des trois critères suivants:

- Revenus opérationnels supérieurs à 100 mEUR, 10 mEUR, 1 mEUR
- Actifs totaux supérieurs à 200 mEUR, 20 mEUR, 2 mEUR
- Nombre d'ETP supérieur à 1000, 150, 15

De plus, une entreprise cotée en bourse est considérée comme très grande, même si elle ne rentre pas dans les critères exposés ci-dessus. Toutes les entreprises ne rentrant dans aucune de ces catégories sont considérées comme des petites entreprises.

Ces différences de définition appellent à la prudence dans la comparaison des résultats dans les différents chapitres.

Précisons encore que les données bilantaires sont disponibles selon deux types de schémas : le schéma abrégé et le schéma complet. Les informations disponibles varient fortement selon le type de schéma. Des variables comme l'emploi et le chiffre d'affaires sont facultatives dans le schéma abrégé et ne sont donc pas disponibles pour un grand nombre d'entreprises. D'autres variables, notamment la valeur ajoutée, se calculent différemment selon le type de schéma. Plus de 90% de la population des entreprises belges publient un schéma abrégé. En moyenne sur la période étudiée, nous avons 94,2% de schémas abrégés en Flandre, 91,3% en région Bruxelles-

⁹¹ La directive européenne 2013/34/EU redéfinit les classes de taille. Les bornes de l'actif et du chiffre d'affaires sont adaptées de la manière suivante : *micros* : actif de 0,35 millions d'euros et chiffre d'affaires de 0,7 millions ; *petites* : celle qui ne sont pas micro et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 8 millions, l'actif à 4 millions ; *moyennes* : respectivement 40 et 20 millions ; *grandes* : toutes les autres. Nous n'avons pas encore intégré ces critères qui ne sont entrés en application dans la législation comptable belge qu'au début de 2016. Nous en analyserons ultérieurement l'impact statistique à l'échelle régionale.

Capitale et 95,8% en Wallonie. Le nombre d'entreprises qui publient un schéma complet est sensiblement plus élevé en région Bruxelles-Capitale. Ceci n'est pas étonnant et révèle le biais induit par le fait que les données sont collectées au siège social des entreprises⁹². Ceci influence fortement la disponibilité de l'information (voir tableau 7.2) et peut biaiser les résultats obtenus.

En appliquant les critères européens de taille, nous obtenons la répartition reprise au tableau 7.1. Globalement nous avons moins de 1% de moyennes entreprises en Wallonie, mais également dans les autres régions, et moins de 0,5% de grandes entreprises. Il n'y a pas de grandes différences entre les régions en ce qui concerne la répartition par classe de taille.

Tableau 7.1. Répartition des entreprises selon les critères de taille européens, et par secteur selon la région en 2013

	Belgique	Wallonie	Flandre	Bruxelles
Par classe de taille				
Micros entreprises	92,0	91,8	92,1	92,2
Petites entreprises	2,8	2,9	2,9	2,2
Moyennes entreprises	0,7	0,6	0,7	0,6
Grandes entreprises	0,2	0,2	0,2	0,3
Selon le secteur d'activité				
Agriculture	1,4	1,8	1,5	0,2
Energie	0,4	0,4	0,4	0,2
Industrie	5,3	5,7	5,7	3,0
Construction	11,9	12,5	12,6	7,8
Services marchands	80,4	78,7	79,4	87,9
Services non marchands	0,6	0,8	0,4	0,9

Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS

La répartition sectorielle du nombre d'entreprises met en évidence que 80% des entreprises se trouvent dans le secteur des services marchands en Belgique, 5,3% dans l'industrie et 11,9% dans la construction. En Wallonie, ces pourcentages sont respectivement de 78,7%, 5,7 et 12,5, ce qui est relativement proche de la situation en Flandre. La situation bruxelloise est plus marquée par l'importance du secteur des services marchands.

La répartition en termes de nombre d'entreprises donne l'impression que le rôle des micros entreprises est primordial dans l'économie wallonne et belge. Afin d'affiner ce diagnostic, nous allons analyser le poids des différents secteurs et classes de taille en fonction des variables signalétiques mentionnées précédemment (le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'actif et l'emploi en nombre d'équivalents temps plein) et enfin rappeler le nombre d'entreprises pour mettre en évidence les disparités éventuelles selon l'approche.

⁹² La prise en compte de la dimension multirégionale des entreprises et la répartition des flux en fonction d'une clé de répartition basée sur ce critère fera l'objet d'une analyse ultérieure. A ce stade, nous avons, par hypothèse, attribué les résultats à la région dans laquelle se trouve le siège social.

3. Signalétique des entreprises wallonnes

Deux remarques s'imposent avant d'analyser les variables précitées.

La première concerne la disponibilité de ces variables (tableau 7.2). Le chiffre d'affaires n'est mentionné que pour 15% des entreprises. Ceci n'est pas surprenant dans la mesure où cette variable n'est obligatoire que pour les entreprises qui publient un schéma complet. Il en va de même pour l'emploi qui n'est, quant à lui, représentatif que d'un peu moins de 40% des entreprises.

Tableau 7.2. Représentativité moyenne sur la période de l'actif, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'emploi en ETP

	Chiffre d'affaires	Actif	Valeur ajoutée	Emploi (ETP)
Flandre	15,3	97,1	98,4	39,2
Bruxelles	15,5	96,8	98,2	38,6
Wallonie	16,1	96,5	98,0	37,9

Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS

Par contre, la valeur ajoutée et l'actif sont présents dans plus de 95% des cas. Il faut cependant rappeler que la valeur ajoutée n'est en principe pas disponible pour les entreprises qui publient un schéma abrégé. Cependant, on utilise souvent la marge brute comme approximation de la valeur ajoutée. L'inconvénient de la marge brute est qu'elle peut prendre des valeurs négatives⁹³ et donc elle vient diminuer l'agrégat que l'on peut calculer en sommant les valeurs individuelles.

Ensuite, les données sont largement disparates et comportent un certain nombre de valeurs extrêmes. Cette hétérogénéité rend les analyses plus complexes.

Tableau 7.3. Importance relative des trois régions dans le total de l'actif, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et de l'emploi, sur l'ensemble de la période 2008 à 2013

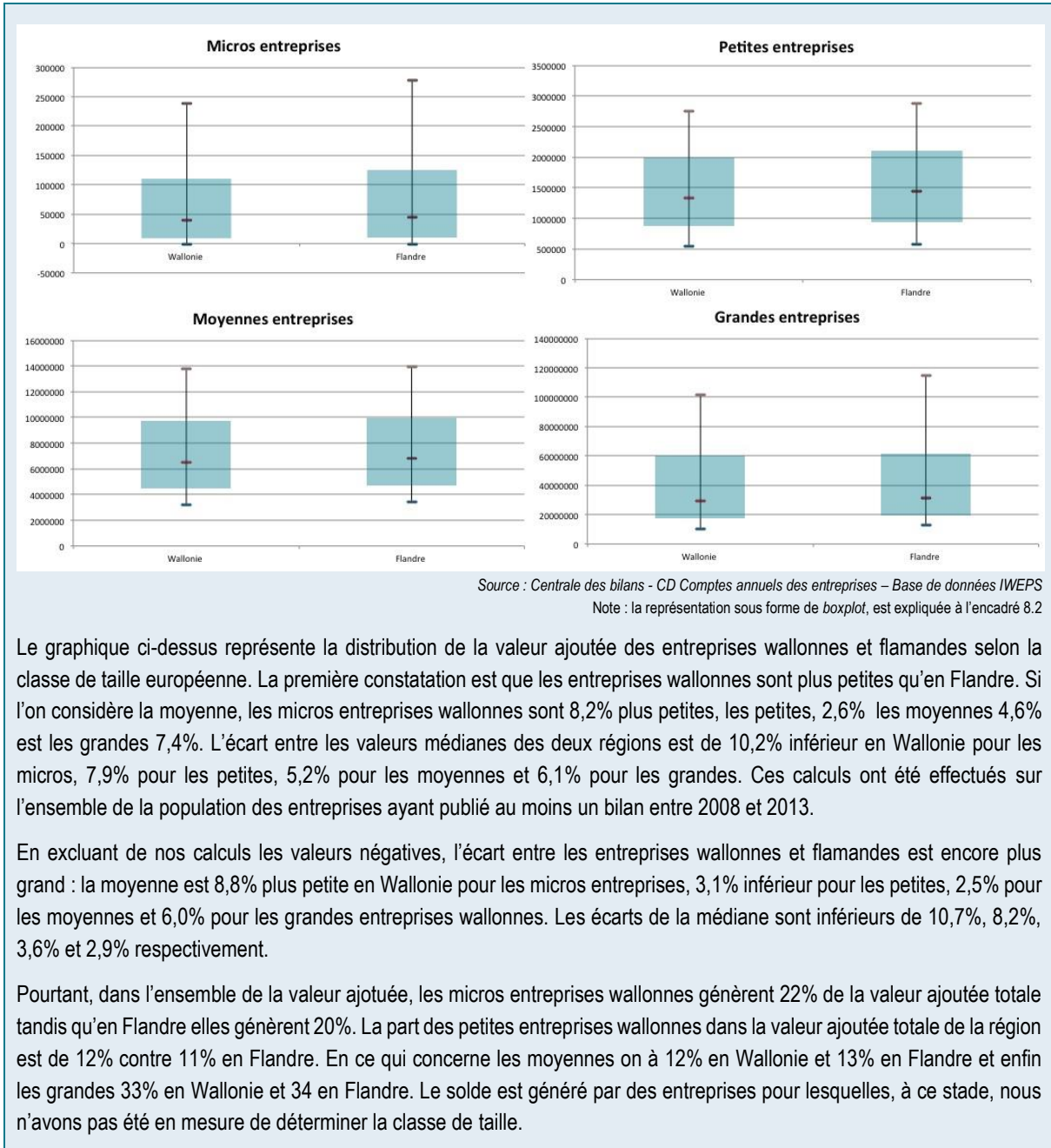
	Chiffre d'affaires	Actif	Valeur ajoutée	Emploi	Nombre d'entreprises
Flandre	55,4	41,6	55,5	51,8	61,9
Bruxelles	31,7	47,8	26,9	26,5	14,6
Wallonie	12,9	10,5	17,6	21,7	23,8

Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS

L'importance relative de la Wallonie dans le total du pays varie selon la variable analysée. En effet, si on considère le seul actif, la Wallonie n'intervient qu'à raison de 10% dans le total du pays. Cela peut s'expliquer partiellement d'une part, par le fait que le nombre d'entreprises est nettement moins important en Wallonie qu'en Flandre, et d'autre part, par le fait qu'en règle générale, selon nos propres estimations, les entreprises wallonnes sont entre 10 et 15% plus petites que les entreprises des autres régions.

⁹³ Une valeur ajoutée négative est également possible pour les schémas complets, signifiant soit que l'entreprise est en grande difficulté financière et que sa survie est remise en question, soit que l'entreprise est fortement subsidiée.

Encadré 7.3. Les entreprises wallonnes globalement plus petites que les entreprises flamandes



Par ailleurs, les entreprises wallonnes génèrent près de 18% de la valeur ajoutée du pays et couvrent 22% de l'emploi total⁹⁴. Ces résultats reflètent les tendances que l'on peut observer dans la comptabilité régionale. En effet, entre 2009 et 2013, la répartition moyenne du PIB entre les différentes régions était de 57,8% en Flandre, 18,4% en région Bruxelles-Capitale et de 23,8% en Wallonie. Cette comparaison met en évidence un phénomène de sous-évaluation des résultats de la Wallonie dû notamment à l'effet « siège social ». S'il existe également en Flandre, il apparaît plus important en Wallonie, comme le suggèrent par exemple les écarts plus grands qu'en Flandre entre la part de la valeur ajoutée issue des bilans et celle issue des comptes régionaux. Pour vérifier cette hypothèse dans les bilans, il faudrait recourir aux données de la répartition des établissements selon la région. Cette approche ne sera cependant pas développée dans ce chapitre. Notre examen des données réparties selon

⁹⁴ Quand cette valeur est mentionnée.

le siège social a pour intérêt de porter sur les grandeurs davantage soumises à une autonomie de décision au sein de la région.

Toutefois, dans la suite de ce chapitre, en raison du fort biais lié à l'effet siège social qui la caractérise, la région de Bruxelles-Capitale ne sera pas présentée. Implicitement, nous faisons donc l'hypothèse que la comparaison Wallonie-Flandre n'est pas affectée par cet effet de siège social.

Tableau 7.4. Actif, chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et l'emploi en ETP – Wallonie et Flandre

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Taux de croissance 2008-2013
Millions d'euros							
Flandre							
Actif total	815 260,8	860 721,6	904 969,9	1 068 278,7	1 059 645,8	1 011 104,0	24,0
Chiffre d'affaires total	388 722,9	334 509,0	374 838,9	430 356,4	428 496,5	422 958,2	8,8
Emploi total	1 254 397,7	1 228 212,7	1 331 089,9	1 274 520,0	1 285 891,2	1 348 286,3	7,5
Valeur ajoutée totale	105 309,3	100 723,3	106 894,9	119 721,2	115 952,9	117 881,1	11,9
Wallonie							
Actif total	216 448,6	228 452,6	239 644,1	245 589,3	256 139,3	263 715,9	21,8
Chiffre d'affaires total	91 482,5	80 930,7	87 154,3	95 702,9	98 786,8	99 208,1	8,4
Emploi total	460 010,9	595 982,8	570 509,3	558 965,1	564 162,3	494 270,1	7,5
Valeur ajoutée totale	33 479,5	32 850,5	35 054,2	36 086,2	36 615,9	37 365,1	11,6

Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS

En moyenne sur la période, l'actif, l'emploi et la valeur ajoutée sont 50% plus élevés en Flandre qu'en Wallonie. Le chiffre d'affaires, quant à lui, est presque 3 fois supérieur en Flandre. Cependant les variables ont enregistré des taux de croissance relativement similaires allant de 24% pour l'actif en Flandre et 21% en Wallonie à 7,5% pour l'emploi dans les deux régions.

Tableau 7.5. Importance relative des différentes classes de taille dans le total de l'actif, du chiffre d'affaires de la valeur ajoutée et de l'emploi en Wallonie et en Flandre en 2013

	Actif	Chiffres d'affaires	Valeur ajoutée	Emploi	Nombre d'entreprises
Wallonie					
Micros	37,2	7,5	21,9	16,0	91,8
Petites	6,4	12,1	12,3	12,0	2,9
Moyennes	8,2	15,8	12,1	11,2	0,6
Grandes	20,9	34,3	32,5	39,1	0,2
Flandre					
Micros	33,5	3,0	19,8	15,1	92,1
Petites	8,8	8,0	10,7	13,3	2,9
Moyennes	8,2	12,5	12,7	14,2	0,7
Grandes	19,9	40,0	33,5	37,0	0,2

Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS

En termes de chiffre d'affaires, la part des micros et des petites entreprises est très faible. Cela est dû au fait que cette variable est facultative dans le bilan de ce type d'entreprise. Les PME wallonnes génèrent 39% de l'emploi total (43% en Flandre) et 46% de la valeur ajoutée (44% en Flandre). On le voit, la mise en perspective au travers des données du bilan met en évidence une autre image de la population des entreprises que celle que l'on obtient par un simple comptage. On y voit notamment que les micros entreprises représentent 91,2% des individus mais 22% de la valeur ajoutée et 37% de l'actif. Ce résultat relativise l'impact des micros entreprises mais souligne malgré tout leur importance dans l'économie wallonne puisque, à elles seules, elles comptabilisent quasiment le double de la valeur ajoutée générée par les petites et les moyennes entreprises et se positionnent juste après les

grandes entreprises comme acteur générant de la richesse en Wallonie. La situation est assez semblable en Flandre.

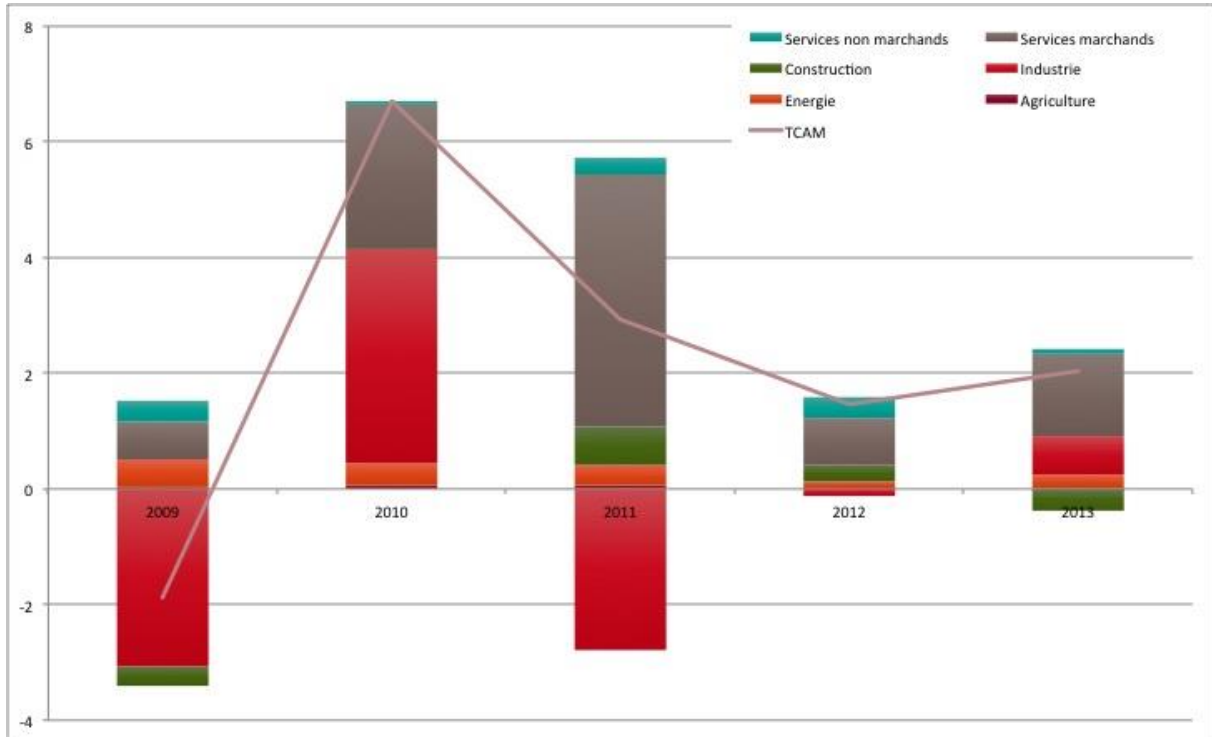
Tableau 7.6. Importance relative des différents secteurs dans le total de l'actif, du chiffre d'affaires de la valeur ajoutée et de l'emploi en Wallonie et en Flandre en 2013

	Actif	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Emploi ETP	Nombre d'entreprises
Wallonie					
Agriculture	0,2	0,5	0,5	0,4	1,8
Energie	5,9	6,8	4,9	2,2	0,4
Industrie	32,4	20,9	26,5	21,4	5,7
Construction	5,5	3,5	7,8	10,8	12,5
Services marchands	55,6	67,1	56,0	62,8	78,7
Services non marchands	0,4	1,2	4,3	2,4	0,8
Flandre					
Agriculture	0,3	0,4	0,6	0,7	1,5
Energie	9,8	6,1	3,9	1,6	0,4
Industrie	28,7	16,7	24,9	20,5	5,7
Construction	4,6	3,7	7,8	8,6	12,6
Services marchands	56,4	72,6	61,8	67,9	79,4
Services non marchands	0,2	0,5	0,9	0,7	0,4

Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS

Le tableau 7.6 confirme la prédominance du secteur des services marchands tant en Wallonie qu'en Flandre et ce quelle que soit la variable d'analyse. Cependant, l'industrie a une importance relative plus importante en Wallonie qu'en Flandre dans ces données de bilan. Il en va de même de la construction en termes d'emploi. Les services non marchands ont également une importance relative plus grande en Wallonie⁹⁵.

⁹⁵ En comparaison de la structure macroéconomique présentée au chapitre 2 (pour la valeur ajoutée par exemple), remarquons que l'ordre des secteurs marchands est conservé, même si l'industrie occupe ici un poids plus important. En effet, les données de bilan reflètent davantage la situation des entreprises, alors que la comptabilité nationale repose sur des estimations complémentaires pour l'ensemble des agents, en particulier dans le secteur non marchand et certains services. De plus, les entreprises industrielles, de taille souvent plus grande, sont généralement redevables de plus d'informations comptables. Par ailleurs, dans le secteur non marchand l'importance relative des indépendants peut également expliquer une partie des différences.

Graphique 7.1 : Contribution des secteurs à la croissance de la valeur ajoutée en Wallonie de 2009 à 2013

Source : Centrale des bilans - CD Comptes annuels des entreprises – Base de données IWEPS

Enfin, à titre de comparaison à l'analyse macroéconomique des contributions à la croissance présentée au chapitre 2, nous présentons dans le graphique 7.1 la contribution à la croissance des différents secteurs mesurée en termes de valeur ajoutée. Ce graphique met clairement en évidence un impact différencié des crises de 2008 et de 2012 sur les secteurs. Alors que la contribution à la croissance de l'industrie est globalement négative sur la période (-1,8%) on observe que les années 2009 et 2011 ont été caractérisées par une contribution nettement négative de ce secteur. C'est aussi dans l'industrie que le rebond de 2010 a été le plus marqué. Par contre, le secteur des services marchands présente, quant à lui, une contribution globalement positive sur l'ensemble de la période (10,1%). On note néanmoins que l'affaissement de l'activité économique en 2012 s'est aussi traduit par une forte baisse de la contribution de ce secteur moteur.

CHAPITRE 8. LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA SIDÉRURGIE EN WALLONIE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

*Jérôme Danguy (jerome.danguy@sogepa.be)
Lionel Persyn (lionel.persyn@sogepa.be)*

1. Introduction

Ce chapitre vise à évaluer le poids économique du secteur sidérurgique et ses performances en Wallonie dans un contexte international.

D'une part, l'analyse d'indicateurs agrégés permet de mettre en évidence les dynamiques mondiales et européennes qui caractérisent le secteur sidérurgique en termes de production, de consommation et de commerce international.

D'autre part, la Wallonie est comparée aux autres régions belges, tant sur la base des données d'emploi par lieu de travail en Belgique que sur la base des données comptables et financières des sièges sociaux des entreprises du secteur sidérurgique. Cette dernière partie permet notamment d'enrichir les présentations existantes du secteur sidérurgique par l'analyse de la distribution des données des entreprises actives en Belgique.

2. Contexte international

2.1. TENDANCES MONDIALES

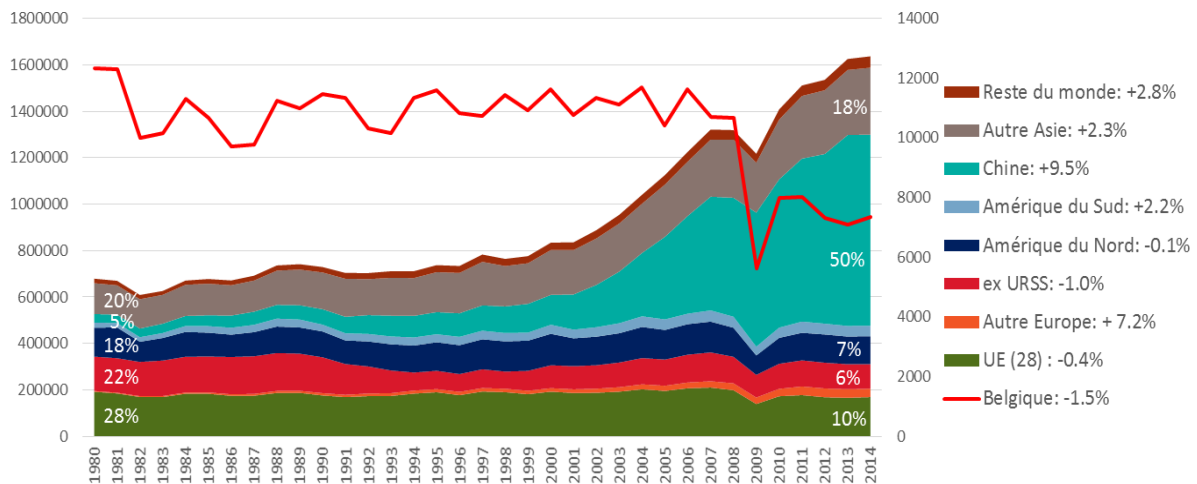
La fédération sidérurgique mondiale (Worldsteel, 2014) fournit un long historique de la production mondiale d'acier qui nous permet d'observer que le monde de l'acier a considérablement évolué sur ces 35 dernières années (cf. graphique 8.1).

Tout d'abord, la production mondiale cumulée a très fortement augmenté, passant d'un peu moins de 700 millions de tonnes produites en 1980 à plus de 1600 millions de tonnes produites en 2014. Au cours de ces 35 années, on observe une croissance relativement constante à l'exception de la lourde chute observée dans l'ensemble des régions du monde en 2009.

Le plus grand changement a eu lieu dans la répartition mondiale de la production d'acier. Alors que l'Europe dominait le marché au début des années 80, les années 2000 ont marqué un tournant avec une réelle explosion de la production chinoise représentant aujourd'hui la moitié de la production mondiale (contre 5% en 1980). Cet essor très rapide est confirmé par un taux de croissance moyen de près de 10% par an en Chine entre 1980 et 2014. En comparaison de la place que la Chine représente dans l'économie mondiale (moins de 10% du PIB mondial en 2013 selon les chiffres de la Banque Mondiale), une telle domination illustre une réelle spécialisation chinoise dans la production d'acier.

Vu l'explosion de la production chinoise, les autres régions mondiales ont toutes vu leur part relative se réduire depuis 1980. Cependant, on observe des différences importantes quant à la croissance de la production totale d'acier en volume par région. Comme le montre le graphique 8.1, l'Union européenne, l'ex-URSS et l'Amérique du Nord ont connu une décroissance moyenne ces 35 dernières années avec des taux de croissance annuels moyens égaux respectivement à $-0,4\%$, -1% et $-0,4\%$. Alors que l'Union européenne représentait la première force sidérurgique mondiale en 1980 avec 28% de la production totale d'acier, elle ne représente aujourd'hui qu'une tonne sur dix produites mondialement. Les autres régions mondiales ont vu leur production d'acier augmenter en volume.

Graphique 8.1. Production mondiale d'acier (en milliers de tonnes d'acier brut)



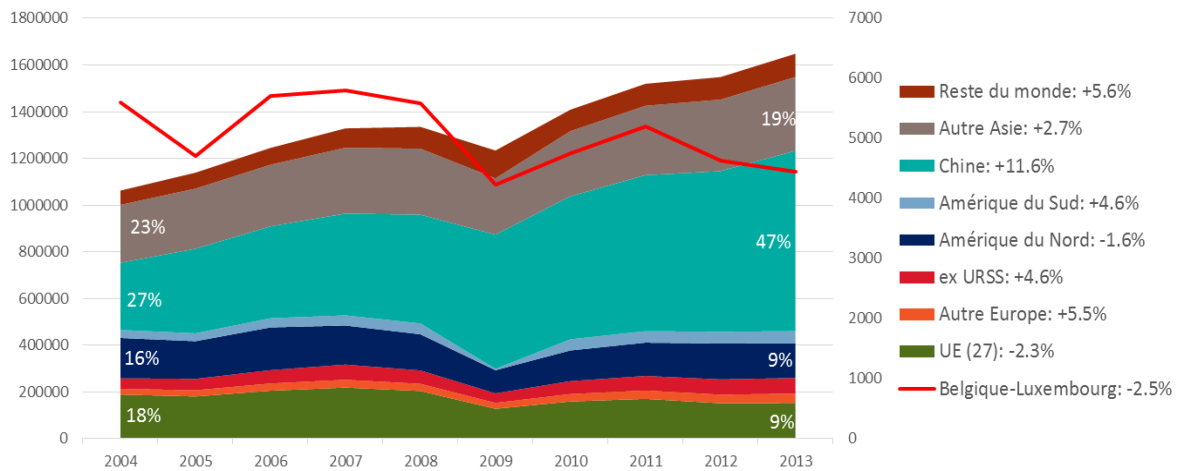
Source : calculs propres sur la base des données de Worldsteel.

Note : l'axe de gauche concerne les agrégats régionaux mondiaux alors que l'axe de droite concerne la Belgique. Les pourcentages sur le graphique correspondent à la part mondiale des principales régions en 1980 et 2014. Les pourcentages dans la légende correspondent aux taux de croissance annuels moyens calculés entre 1980 et 2014 pour chaque région.

Le graphique 8.1 compare également l'évolution mondiale au cas de la Belgique (voir axe de droite). Le niveau annuel de production belge d'acier tournait autour de 11 millions de tonnes pendant plus de 25 ans, mais l'année 2009 a été marquée par une chute sévère de la production. Contrairement aux autres régions du monde, depuis lors, la production n'a pas augmenté de manière suffisante pour combler cette lourde perte. Actuellement, la production belge d'acier est stabilisée autour de 7 millions de tonnes annuels. Cela signifie que la Belgique a perdu en moyenne 1,5% par an de sa production sidérurgique sur les 35 dernières années mais surtout près de 30% depuis 2008.

Des dynamiques similaires s'observent également au niveau de la consommation apparente mondiale d'acier. En effet, le graphique 8.2 confirme la nette domination de la Chine qui représente en 2013 47% de la consommation mondiale. Malgré une plus faible disponibilité des données de consommation, on observe des tendances comparables en termes de taux de croissance annuel moyen. En particulier, la consommation chinoise a augmenté depuis 2004 de plus de 10% par an en moyenne.

Par contre, l'Union européenne a vu sa consommation d'acier se réduire avec une part de l'Union européenne dans la consommation mondiale qui est passée de 18% en 2004 à moins de 10% en 2013.

Graphique 8.2. Consommation apparente mondiale d'acier (en milliers de tonnes d'équivalents d'acier brut)

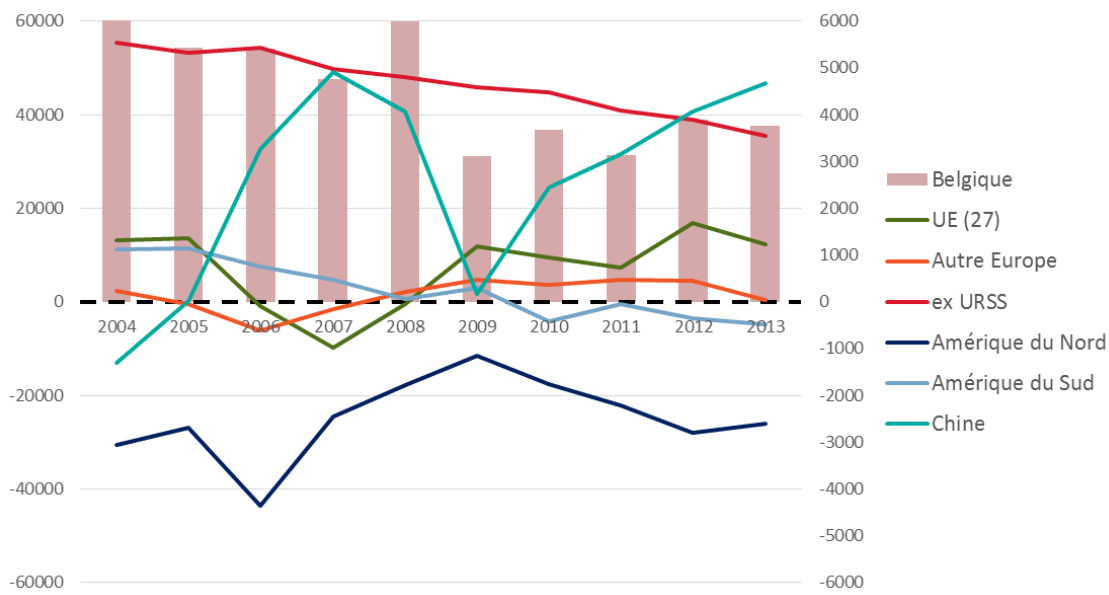
Source : calculs propres sur la base des données de Worldsteel.

Note : l'axe de gauche concerne les agrégats régionaux mondiaux alors que l'axe de droite concerne la Belgique. Les pourcentages sur le graphique correspondent à la part mondiale des principales régions en 2004 et 2013. Les pourcentages dans la légende correspondent aux taux de croissance annuels moyens calculés entre 2004 et 2013 pour chaque région.

Au niveau belge (voir axe de droite), outre la tendance à la baisse à hauteur de 2,5% par an en moyenne entre 2004 et 2013, il est intéressant d'observer que le niveau de consommation (4,6 millions de tonnes en 2013) est structurellement plus faible que le niveau de production (7 millions de tonnes en 2013). Cela illustre qu'une partie non négligeable de la production d'acier belge est destinée aux marchés étrangers. En effet, le graphique 8.3 confirme que la Belgique (voir axe de droite) maintient une position d'exportateur net de produits finis et semi-finis en acier entre 2004 et 2013. On observe néanmoins que les exportations nettes ont fortement chuté en 2009 (passant de 6 à 3 millions de tonnes) et que depuis lors elles n'ont plus atteint leur niveau du début des années 2000. Cette tendance à la baisse des exportations belges d'acier semble toucher en particulier la Wallonie. En effet, l'analyse de la structure des exportations régionales du chapitre 4 montre que les produits métalliques ont vu leur part dans les exportations wallonnes chuter de 19% en 2002 à 13% en 2014 (cf. tableau 4.2).

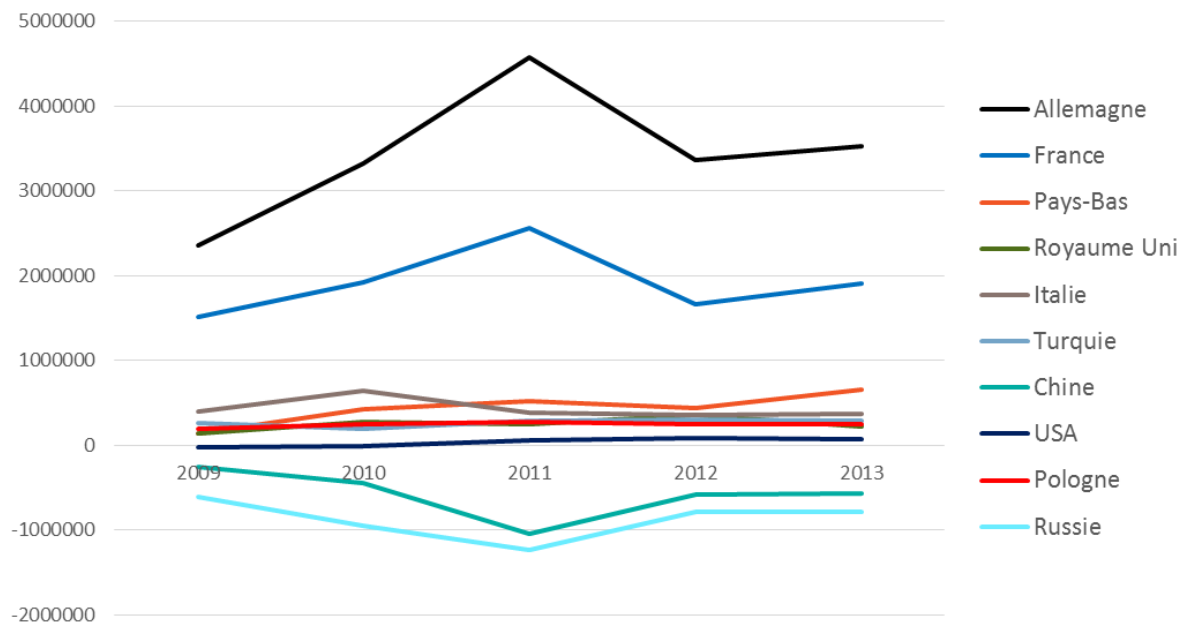
Par ailleurs, les dix principaux pays destinataires des exportations d'acier belge ont peu changé comme l'illustre l'évolution des exportations nettes belges par partenaire commercial sur le graphique 8.4. La Belgique exporte son acier principalement dans les pays limitrophes (Allemagne, France, Pays-Bas) alors qu'elle présente des importations nettes venant de la Chine et de la Russie.

Graphique 8.3. Exportations nettes⁹⁶ de produits finis et semi-finis (en milliers de tonnes)



Source : calculs propres sur la base des données de Worldsteel.
 Note : l'axe de gauche concerne les agrégats régionaux mondiaux alors que l'axe de droite concerne la Belgique.

Graphique 8.4. Exportations nettes belges de produits manufacturés en fer & acier (en milliers de dollars)



Source : Statistiques de l'OCDE sur le commerce international par produit.

Les autres régions du monde présentent également des changements importants. Le graphique 8.3 indique que la domination chinoise s'observe aussi au niveau du commerce mondial d'acier. En effet, la Chine est devenue en 2013 le premier exportateur net mondial avec 46 millions de tonnes. De plus, cette domination est renforcée au niveau du commerce mondial indirect d'acier, comme le montre les données de Worldsteel⁹⁷, illustrant le rôle

⁹⁶ Les exportations nettes correspondent à la différence entre les exportations et les importations.

⁹⁷ Voir Worldsteel (2012) pour plus de détails à propos de la méthodologie de calcul du commerce mondial indirect d'acier. Les exportations et importations indirectes d'acier concernent les échanges de biens manufacturés contenant de l'acier.

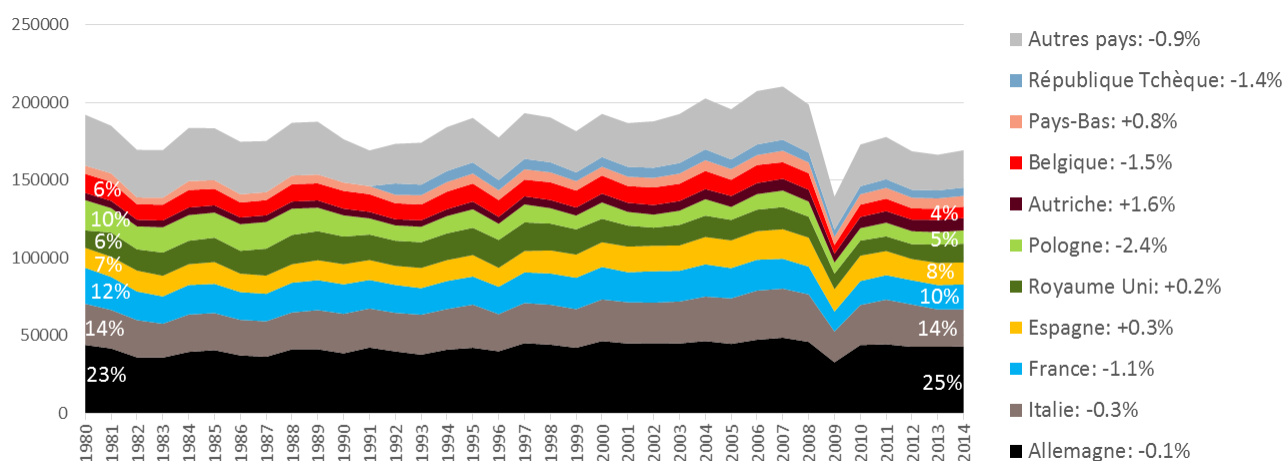
important joué par la Chine dans la transformation de biens manufacturés en acier. Le graphique 8.3 montre également que les autres principaux exportateurs nets sont l'ex-URSS – en chute constante depuis 2004 – et l'Union européenne – avec plus de 12 millions de tonnes d'exportations nettes en 2013.

2.2. TENDANCES EUROPÉENNES

Au sein de l'Europe, la chute sévère de 2009 observée au niveau mondial dans le graphique 8.1 a touché l'ensemble des pays européens producteurs d'acier. De plus, le graphique 8.5 indique une baisse globale de la production européenne d'acier passant de 192 millions de tonnes en 1980 à 169 millions de tonnes en 2014.

Le marché européen de l'acier est dominé par l'Allemagne qui représente un quart de la production totale européenne en 2014, l'Italie (14%) et la France (10%). La Belgique arrive en 8^{ième} position avec 4% de la production totale en 2014 contre 6% en 1980. Cette réduction de la part belge dans une production européenne déclinante illustre que la baisse de production est relativement plus forte pour la Belgique que pour l'ensemble de l'Union européenne. Avec -1,5% de taux de croissance annuel moyen, la Belgique représente la deuxième baisse la plus importante en Europe derrière la Pologne.⁹⁸

Graphique 8.5. Top 10 des producteurs européens (en milliers de tonnes)

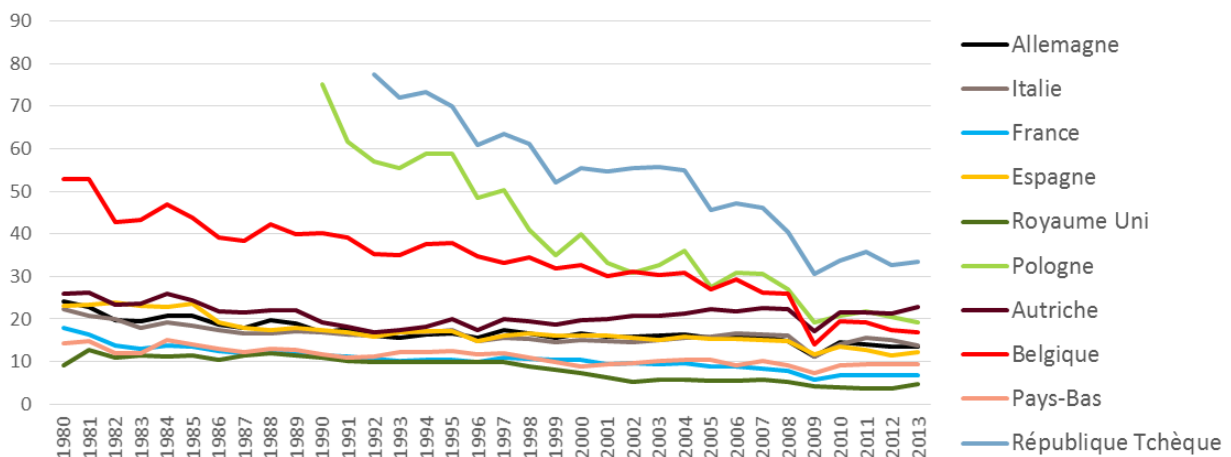


Source : calculs propres sur la base des données de Worldsteel.

Note : les pourcentages sur le graphique correspondent à la part des principaux pays dans le total de l'Union européenne (28) en 1980 et 2014. Les pourcentages dans la légende correspondent aux taux de croissance annuels moyens calculés entre 1980 et 2014 pour chaque pays.

Outre l'évolution du volume de production d'acier, il est également intéressant d'analyser l'importance relative de la sidérurgie dans l'économie des principaux producteurs européens d'acier. Pour ce faire, le graphique 8.6 reprend l'évolution du ratio entre la production d'acier et le PIB. Ce graphique indique que la Belgique – relativement à la taille de son économie – présentait une des productions d'acier les plus importantes en Europe par rapport à son PIB. Cependant, cette importance relative de la sidérurgie s'est fortement atténuée depuis 1980 et atteint en 2013 un ordre de grandeur comparable aux autres pays européens.

⁹⁸ Cette baisse de la production belge d'acier s'observe également au niveau de l'emploi du secteur. En effet, les statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat indiquent que la Belgique a connu la plus forte baisse de l'emploi sidérurgique depuis 2008 parmi les principaux pays européens producteurs d'acier.

Graphique 8.6. Production d'acier relative au PIB (tonnes d'acier par million de dollars constants 2005)

Source : calculs propres sur la base des données de Worldsteel et de la Banque mondiale.

Par ailleurs, la fédération sidérurgique européenne (Eurofer) confirme la chute du marché européen d'acier au niveau du nombre de travailleurs qui est passé de 378 000 en 2009 à 336 000 en 2013.

Au niveau de la demande d'acier européen, il faut noter l'importance des secteurs de la construction et de l'automobile qui à eux deux représentent plus de la moitié du marché.

3. Analyse des données d'entreprises belges

L'analyse des données d'entreprises actives en Belgique nous permet d'enrichir les tendances agrégées mises en évidence au niveau international⁹⁹. Même si cette approche basée sur les entreprises individuelles est plus microéconomique, elle nous permet également d'analyser la sidérurgie d'un point de vue macroéconomique. En particulier, la section 3.2 compare spécifiquement le poids économique et les performances du secteur sidérurgique pour les trois régions du pays. Une analyse similaire est également réalisée au niveau des provinces belges dans la section 3.5.

D'un point de vue méthodologique (cf. encadré 8.1), deux sources principales d'informations sont utilisées. D'une part, l'emploi par lieu de travail est analysé sur la base des données de l'ONSS. D'autre part, une analyse comptable et financière est réalisée sur la base des comptes annuels déposés par chaque entreprise à la Banque nationale de Belgique.

3.1. DÉFINITION DU SECTEUR SIDÉRURGIQUE

L'identification du secteur de la sidérurgie s'est faite par le code NACEBEL 2008 par source 241 correspondant à l'industrie sidérurgique. Les données d'entreprises ont été extraites du Belfirst du Bureau van Dijk le 1^{er} octobre 2015 pour l'ensemble de ces entreprises qui ont au moins 1 ETP d'effectif du personnel pendant au moins une année entre 2005 et 2014. Ce même code NACE a été utilisé afin d'identifier l'emploi sidérurgique par lieu de travail dans les statistiques ONSS.

⁹⁹ Les statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat fournissent des informations intéressantes à propos de la vie des entreprises. Cependant, leur caractère agrégé par pays ne permet pas d'affiner l'analyse. Il est tout de même utile d'observer que les tendances soulignées dans cette analyse régionale sont similaires à celles observées par Eurostat pour la sidérurgie au niveau belge.

Encadré 8.1. Méthodologie d'analyse sectorielle

Les trois études sectorielles présentées aux chapitres 8, 9 et 10 se basent sur l'analyse des données d'entreprises. Cela permet notamment de mieux comprendre les performances des acteurs du secteur mais aussi de mettre en avant les dynamiques au niveau régional. Pour ce faire, nous avons donc traité l'ensemble des entreprises belges, afin de comparer la Wallonie avec les deux autres régions du pays.

Source des données

Les données d'entreprises ont été extraites du Belfirst du Bureau van Dijk. Le Belfirst reprend les informations comptables et financières disponibles dans les comptes annuels des entreprises déposés à la Banque nationale de Belgique. Etant donné l'approche régionale prise dans les trois analyses sectorielles, il est important de noter que la localisation géographique des entreprises est déterminée par son siège social dans ses comptes annuels. Même si certaines statistiques régionales concernent le lieu d'exploitation des activités sectorielles (par exemple, les données d'emploi par lieu de travail de l'ONSS), la plupart des indicateurs régionaux présentés dans les trois chapitres sectoriels concerne donc la région du siège social des entreprises. Au vu du retard dans la disponibilité de l'information des comptes annuels déposés, l'analyse est limitée à la période allant de 2005 à 2013.

Traitement des données d'entreprises

Agrégation fractionnelle sur base des codes NACE

Pour l'analyse sectorielle, une attention particulière a été portée à la définition des secteurs d'activités. Chaque secteur a été défini par les codes NACE de classification sectorielle des activités. Chaque entreprise pouvant présenter plusieurs codes NACE, le choix a été fait de prendre en compte l'ensemble des codes NACE repris par chaque entreprise. Précisément, les activités de chaque entreprise ont été réparties de manière égale entre chacun de ses codes NACE. Par exemple, si une entreprise listait deux codes NACE, chacune de ses données comptables et financières a été répartie de manière égale entre ces deux codes NACE. Cette agrégation fractionnelle des activités par secteur permet de prendre en compte la diversification des entreprises actives dans plusieurs secteurs pour obtenir une estimation plus fine du poids de chaque secteur.

Ce choix méthodologique a été suivi pour les indicateurs agrégés sur la base des données comptables et financières des entreprises (emploi, valeur ajoutée, structure du bilan et du compte de résultats). A l'image du nombre d'équivalents temps plein pour les statistiques d'emploi (par rapport au nombre absolu de travailleurs), les indicateurs utilisés dans les trois chapitres sectoriels correspondent à des « équivalents sectoriels pleins ».

L'analyse de la distribution des entreprises a elle été faite en considérant l'entièreté des activités des entreprises, afin de bien comparer les activités des entreprises dans leur ensemble et pas uniquement des fractions d'entreprises.

Principaux indicateurs

Parmi la richesse d'informations disponibles dans les comptes annuels des entreprises, un choix de quatre indicateurs principaux a été fait : le nombre d'entreprises, l'emploi (en ETP), la valeur ajoutée et le résultat d'exploitation (EBITDA ou résultat net d'exploitation)¹⁰⁰. Ce dernier indicateur a été choisi afin d'informer au mieux à propos des performances opérationnelles du secteur, sans tenir compte des autres critères du type financier ou exceptionnel. En effet, les résultats d'exploitation sont des indicateurs habituellement utilisés dans l'analyse d'entreprises car ils ont l'avantage d'être relativement indépendants des comportements liés à la fiscalité.

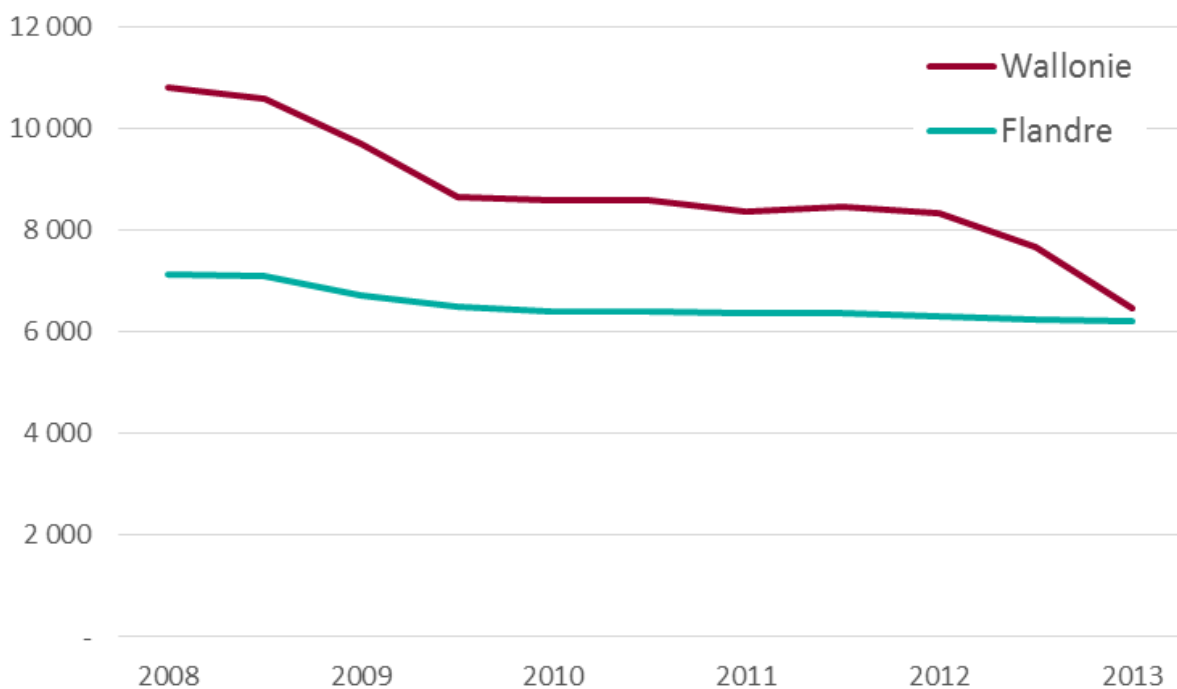
¹⁰⁰ La définition précise des indicateurs a été reprise des modèles de la centrale des bilans de la Banque nationale de Belgique (pour plus de détails, voir notamment les notices explicatives Centrale des bilans, 2014 & 2015).

3.2. POIDS ÉCONOMIQUE ET PERFORMANCES DU SECTEUR SIDÉRURGIQUE AU NIVEAU RÉGIONAL

3.2.1. EMPLOI PAR LIEU DE TRAVAIL

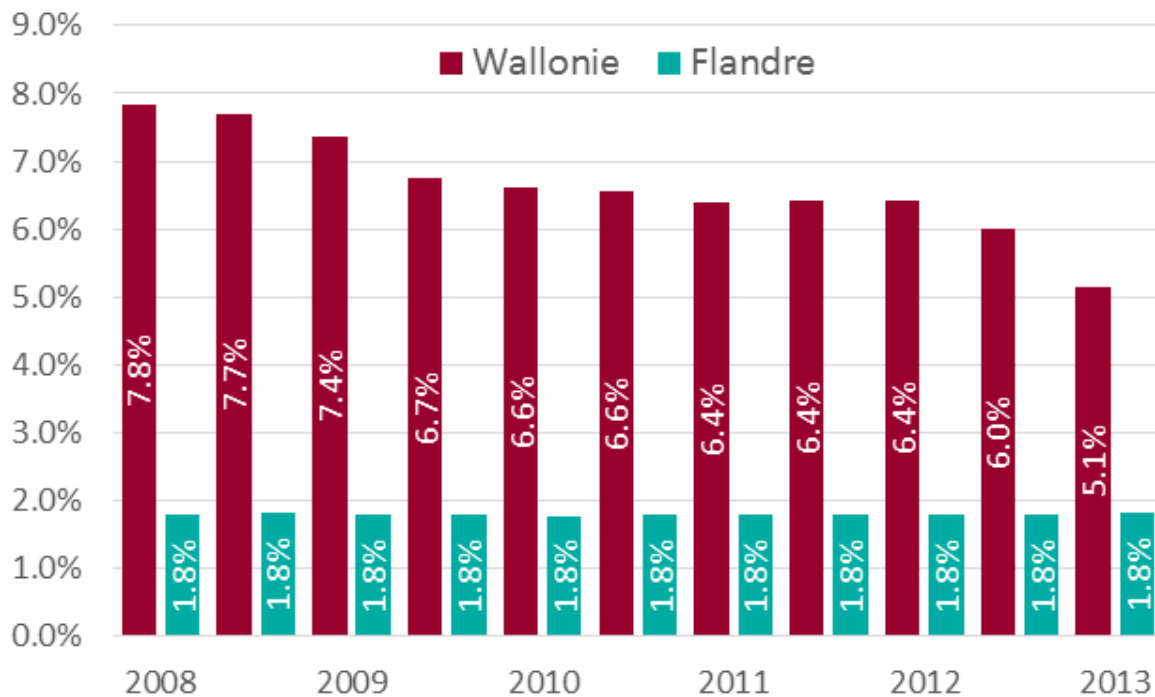
La tendance à la baisse de l'emploi dans la sidérurgie européenne est confirmée au niveau belge. En particulier, le nombre de travailleurs du secteur sidérurgique actifs en Wallonie a fortement chuté, passant de plus de 10 500 en 2008 à moins de 6 500 en 2013 (cf. graphique 8.7). Même si la baisse fut relativement plus faible en Flandre, le niveau atteint en 2013 est très proche de celui de la Wallonie. La répartition des travailleurs entre les employés et les ouvriers est également très similaire entre les deux régions avec environ un tiers d'employés pour deux tiers d'ouvriers. Il faut également noter qu'un très faible nombre de travailleurs (presque exclusivement des employés) du secteur sidérurgique ont comme lieu de travail la Région de Bruxelles-Capitale.

Graphique 8.7. Nombre de travailleurs par région de travail



Source : calculs propres sur la base des données ONSS.

Alors que la Wallonie représentait 60% de l'emploi total sidérurgique belge en 2008 (contre 40% pour la Flandre), sa part relative est passée à 51% en 2013 (contre 49% pour la Flandre). Relativement à l'emploi industriel total, on observe que la sidérurgie continue à représenter tout de même un poids plus important en Wallonie – s'élevant à 5% de l'emploi industriel total en 2013 contre 1,8% en Flandre (cf. graphique 8.8). Notons que l'emploi industriel flamand s'élève à plus de 340 000 travailleurs en 2013 et à 125 000 travailleurs en Wallonie.

Graphique 8.8. Part de l'emploi sidérurgique dans l'emploi industriel régional

Source : calculs propres sur la base des données ONSS.

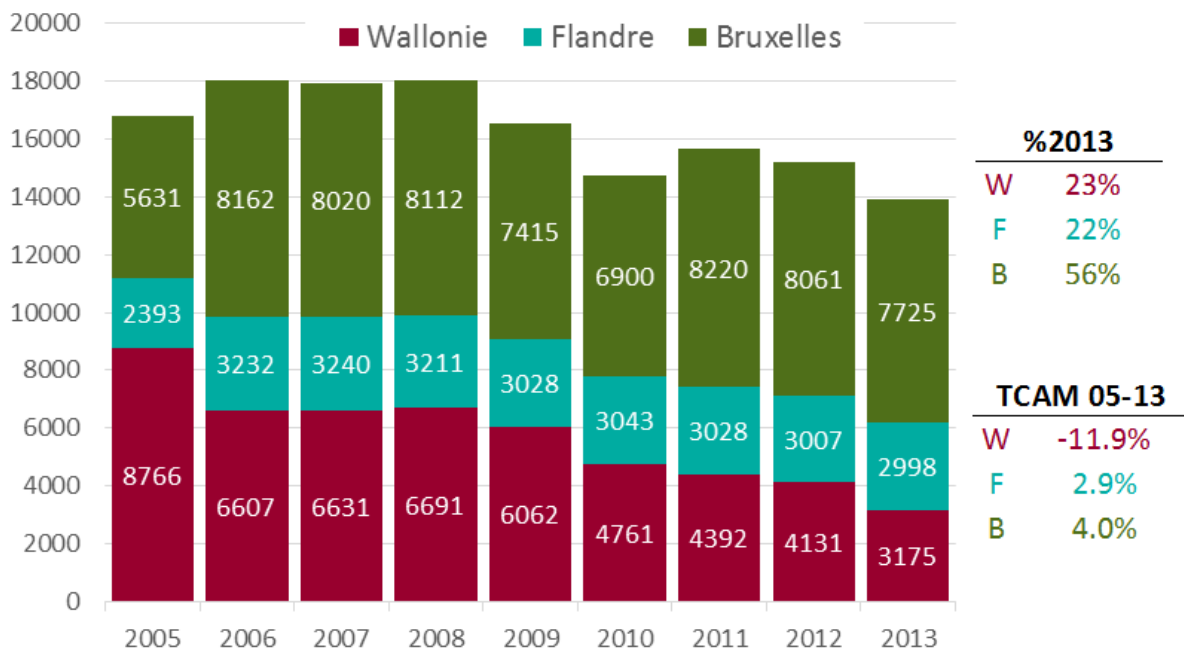
3.2.2. DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES PAR SIÈGE SOCIAL¹⁰¹

Contrairement aux données de l'ONSS qui répartit l'emploi par lieu de travail, il est important de noter que les données comptables et financières disponibles dans les comptes annuels déposés à la Banque nationale de Belgique sont reprises par le siège social de l'entreprise. Cette différence a des conséquences importantes quant à la répartition des activités des entreprises qui sont actives dans plusieurs régions du pays. En effet, le graphique 8.9 reprend les effectifs du personnel des entreprises selon la région de leur siège social et souligne une large domination de Bruxelles qui représente 56% de l'emploi sidérurgique par siège social en 2013 alors que sa part de l'emploi par lieu de travail est inexistante.

Ces écarts importants s'expliquent par la présence du siège social de grandes entreprises à Bruxelles alors que leurs sièges d'exploitation se trouvent dans les autres régions du pays. Cela indique également qu'on ne peut pas analyser le secteur sidérurgique wallon en regardant uniquement ce qui se passe en Wallonie, étant donné qu'une partie des activités sidérurgiques locales est dirigée depuis Bruxelles.

Au-delà de cette différence méthodologique, il est également intéressant d'observer que l'évolution de l'emploi sidérurgique diffère à travers les régions belges. Alors que la Wallonie dominait largement en 2005 avec plus de 8 700 ETP, elle ne représente plus que 23% du total belge en 2013 (avec 3 175 ETP).

¹⁰¹ L'analyse se focalise sur les années 2005 à 2013 car l'ensemble des entreprises n'ont pas déposé leurs comptes de l'année 2014 au moment de l'extraction des données.

Graphique 8.9. Effectif du personnel (ETP)


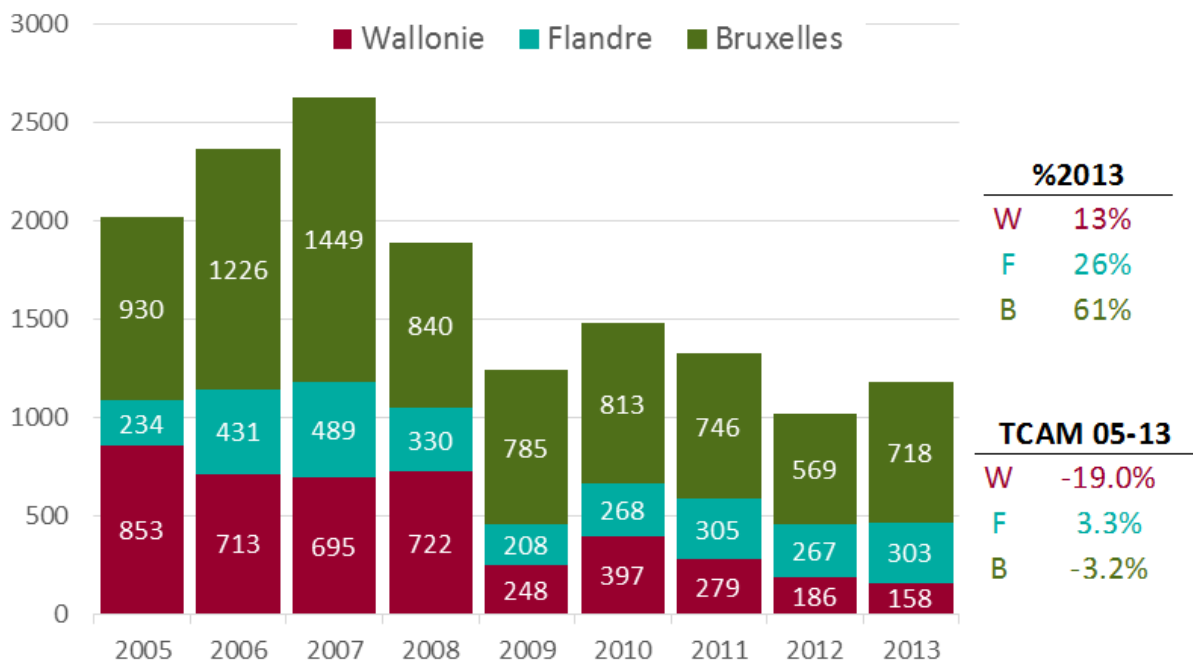
Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

La baisse de l'emploi wallon est forte avec un taux de décroissance annuel moyen de près de 12% sur cette période de temps. Au niveau de la Flandre, la tendance en termes d'emploi fut opposée avec 2,9% de taux de croissance annuel moyen pour atteindre près de 3 000 ETP en 2013 – représentant 22% du total belge. Il est également à noter que la Belgique dans son ensemble a connu une forte chute de l'emploi sidérurgique passant de plus de 18 000 ETP en 2008 à moins de 14 000 ETP en 2013¹⁰².

Les dynamiques en termes d'emploi ne sont que renforcées lorsqu'on regarde l'évolution de la valeur ajoutée sur le graphique 8.10. Tout d'abord, le total de valeur ajoutée pour la Belgique a fortement baissé à partir de 2008. Alors que le secteur créait encore plus de 2,6 milliards de valeur ajoutée en 2007, le niveau de 2013 en représente moins de la moitié. La baisse en Wallonie fut la plus sévère avec près de -20% par an en moyenne entre 2005 et 2013. Bruxelles a également chuté fortement avec une valeur ajoutée diminuée de moitié en 2013 par rapport à 2007. La Flandre, quant à elle, a connu une croissance relative entre 2005 et 2013 même si, avec 303 millions en 2013, elle n'a pas encore atteint son niveau maximal de 489 millions observé en 2007.

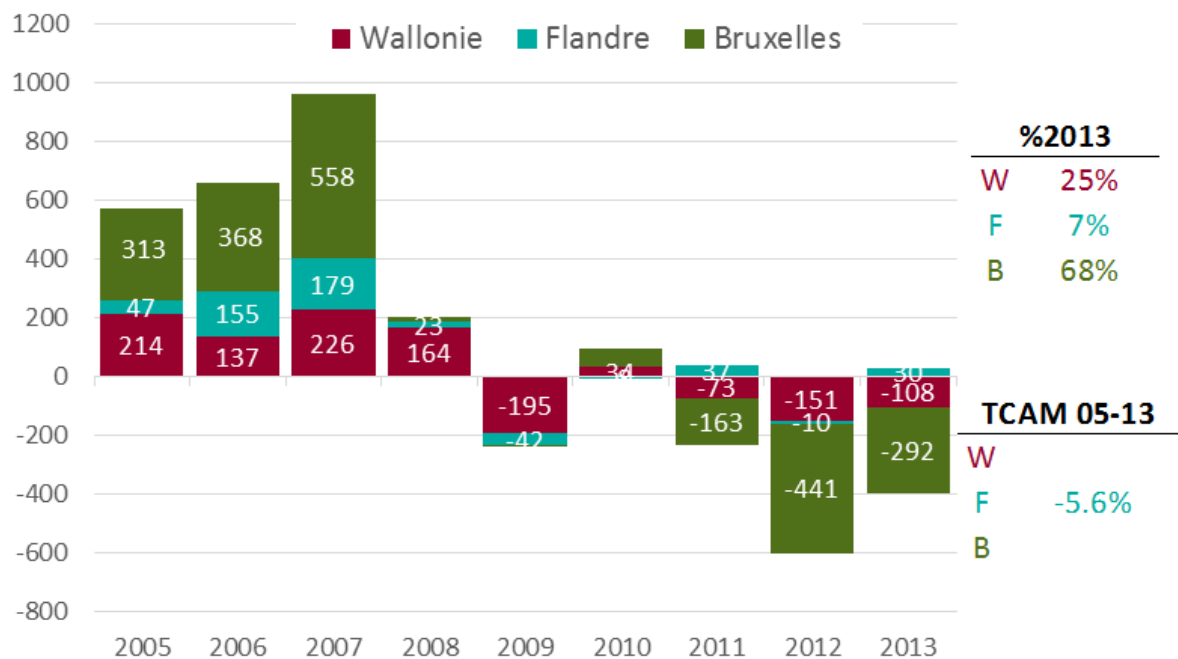
¹⁰² Une évolution similaire de l'emploi sidérurgique belge total s'observe sur la base des données ONSS (voir graphique 8.7). De plus, comme déjà indiqué, les statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat indiquent que la Belgique a connu la plus forte baisse de l'emploi sidérurgique depuis 2008 parmi les principaux pays européens producteurs d'acier.

Graphique 8.10. Valeur ajoutée (mEUR)



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

Graphique 8.11. Résultat net d'exploitation (mEUR)



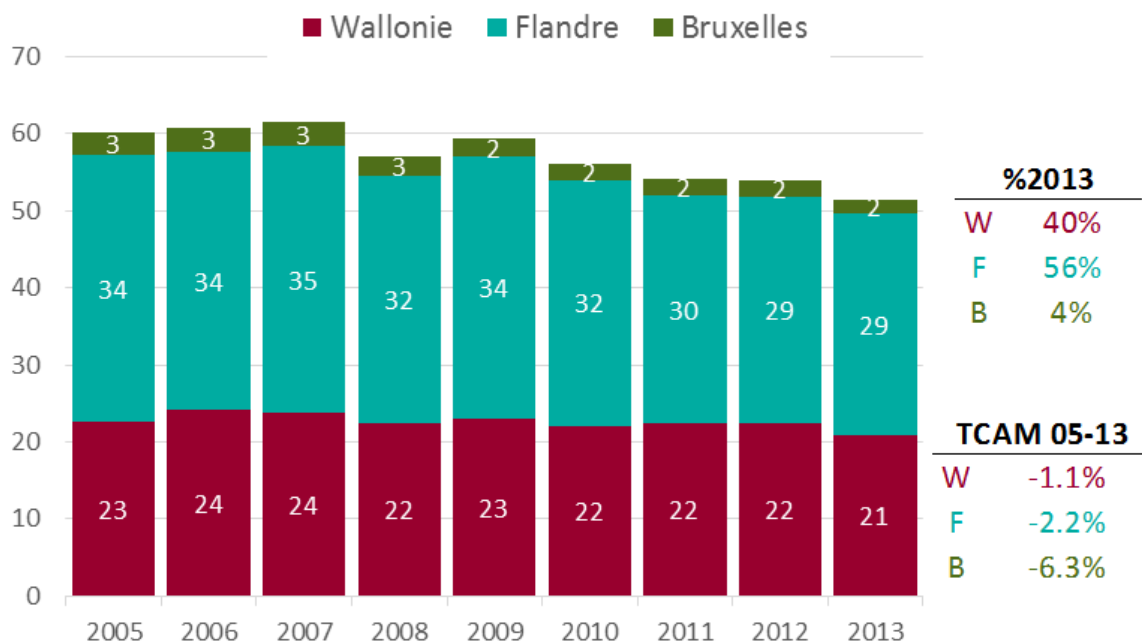
Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen. Il ne peut être calculé lorsque les valeurs de 2005 ou de 2013 sont négatives.

Au-delà des évolutions de l'emploi et de la valeur ajoutée, les performances du secteur sont illustrées en termes de résultat net d'exploitation sur le graphique 8.11. L'année record de 2007 en termes de valeur ajoutée correspond également à la meilleure année en termes de résultat d'exploitation avec plus de 226 millions de bénéfice pour la Wallonie, 179 millions pour la Flandre et plus de 500 millions pour Bruxelles. Cependant, la situation s'est bien détériorée à partir de 2009, étant donné que le secteur sidérurgique belge dans son ensemble présente une situation déficitaire lors de la plupart des dernières années. En particulier, les régions wallonnes et bruxelloises n'ont présenté un bénéfice d'exploitation (relativement faible) qu'en 2010. En 2013, la perte d'exploitation s'élève

à plus de 100 millions en Wallonie et à près de 300 millions à Bruxelles, alors que le résultat d'exploitation cumulé pour les entreprises flamandes est en bénéfice à hauteur de 30 millions.

Au niveau de la structure du secteur, il est non seulement intéressant d'observer l'évolution du nombre d'entreprises (cf. graphique 8.12) mais également de répartir les statistiques régionales par classe de taille d'entreprises¹⁰³. En effet, le traitement de données d'entreprises permet d'enrichir les indicateurs agrégés du secteur en distinguant les performances par catégorie de taille d'entreprises. Vu notre choix méthodologique d'agrégation fractionnelle en fonction des codes NACE (voir l'Encadré 8.1 pour plus de détails), les statistiques du nombre d'entreprises correspondent à un nombre fractionnel d'entreprises. La fraction de chaque entreprise prise en compte dépend du poids du code NACE sidérurgique dans l'ensemble des codes NACE repris par entreprise. En d'autres termes, les nombres d'entreprises présentés dans cette section correspondent à un « nombre équivalent sidérurgique plein » d'entreprises. De plus, les statistiques du nombre d'entreprises sont limitées aux entreprises avec au moins un membre du personnel.

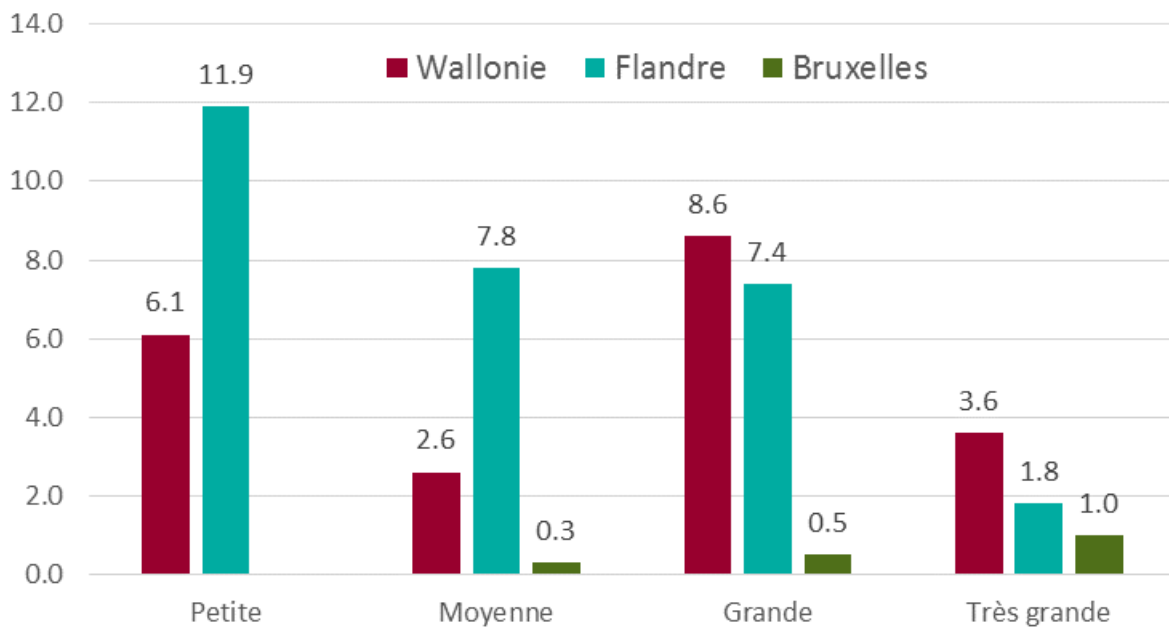
Graphique 8.12. Nombre d'entreprises actives



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

Même si le nombre total d'entreprises actives suit la tendance à la baisse des activités du secteur sidérurgique, il est plus intéressant de comparer la structure du secteur au niveau régional. Alors que Bruxelles domine en termes d'emploi et de valeur ajoutée, le graphique 8.12 montre que cette domination est due à un très petit nombre d'entreprises. La première place occupée par la Flandre en termes de nombre d'entreprises (56% du total belge en 2013) s'explique principalement par les petites et moyennes entreprises, comme le montre le graphique 8.13. De son côté, la Wallonie occupe une place prépondérante au niveau du nombre de grandes et de très grandes entreprises pour représenter au total 40% des entreprises sidérurgiques belges en 2013.

¹⁰³ Pour rappel, les classes de taille sont celles utilisées par le Belfirst et diffèrent de celles présentées dans le chapitre 7. Pour plus de détails, voir l'Encadré 7.2.

Graphique 8.13. Distribution des entreprises par taille (2013)

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

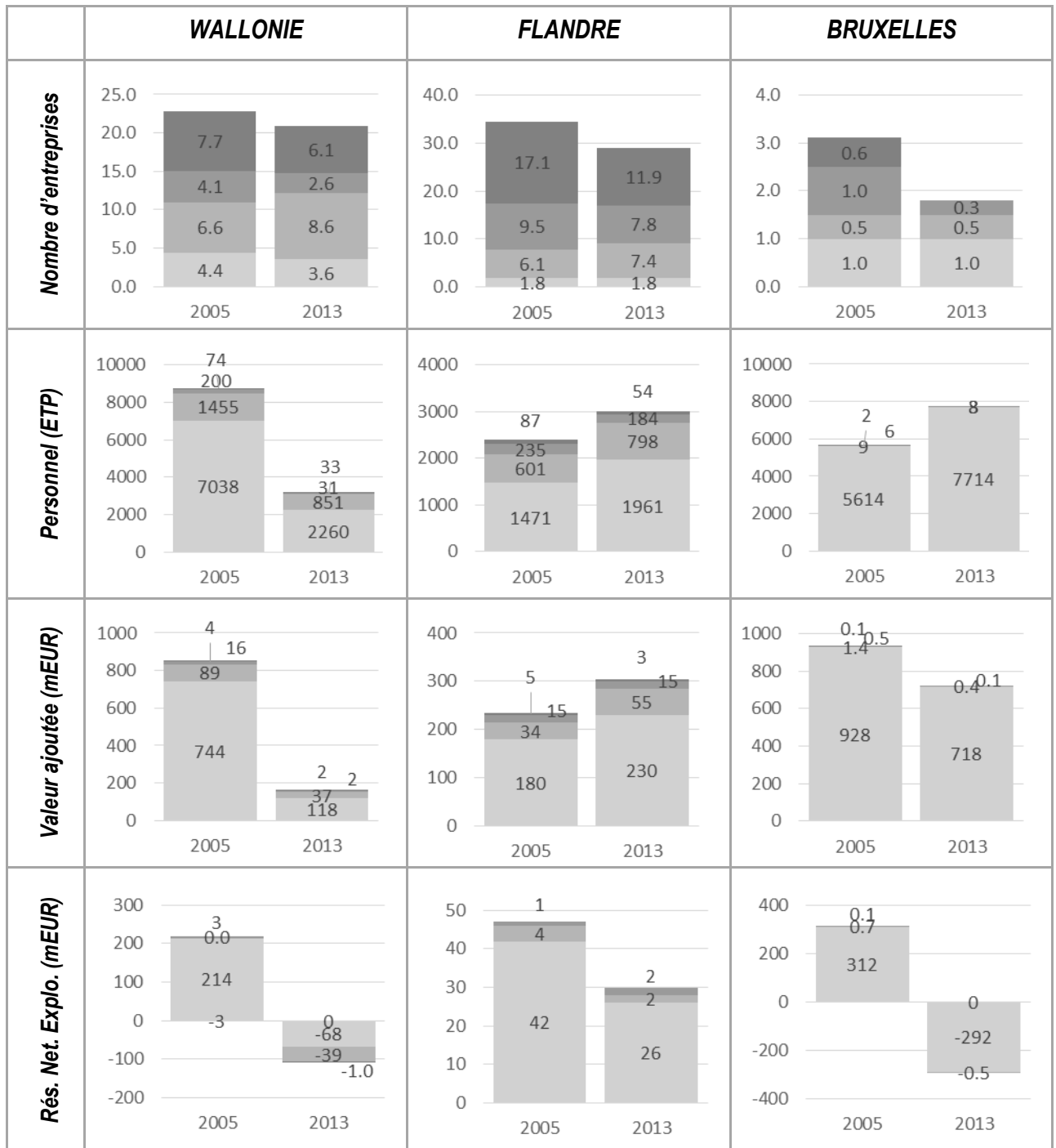
Outre l'analyse des distributions du nombre d'entreprises, mieux comprendre la structure du secteur sidérurgique nécessite de répartir les performances régionales en termes d'emplois (graphique 8.9), de valeur ajoutée (graphique 8.10) et de résultat net d'exploitation (graphique 8.11) par taille d'entreprise. Cette analyse comparative est présentée dans le graphique 8.14 pour les années 2005 et 2013 et ce pour les trois régions.

Alors que la distribution du nombre d'entreprises est répartie à travers les différentes classes de taille, on observe que les performances du secteur sont largement dominées par les très grandes entreprises qui, par leur taille, concentrent la partie la plus large de l'emploi, de la valeur ajoutée et du résultat du secteur à travers les trois régions belges.

En Wallonie, les très grandes entreprises représentent 17% du nombre d'entreprises mais concentrent 71% de l'emploi, 74% de la valeur ajoutée et 63% du résultat net d'exploitation en 2013. Cette concentration des activités n'est que plus élevée lorsqu'on inclut également les grandes entreprises car les petites et moyennes entreprises ne représentent de manière cumulée que 2% des activités alors que 41% des acteurs sidérurgiques wallons font partie de ces catégories d'entreprises. Les niveaux de concentration des activités sidérurgiques sont similaires en Flandre, à l'exception de l'emploi où on observe une importance relative plus faible occupée par les très grandes entreprises (65% en 2013). Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'outre leur prédominance de par leur taille, les très grandes et grandes d'entreprises sont au cœur de la dynamique du secteur sidérurgique flamand car elles sont les seules à croître en termes d'emploi et de valeur ajoutée. A Bruxelles, l'entièreté des performances du secteur est expliquée pour une très grande entreprise unique.

Graphique 8.14. Statistiques par taille d'entreprise

Très grande Grande Moyenne Petite



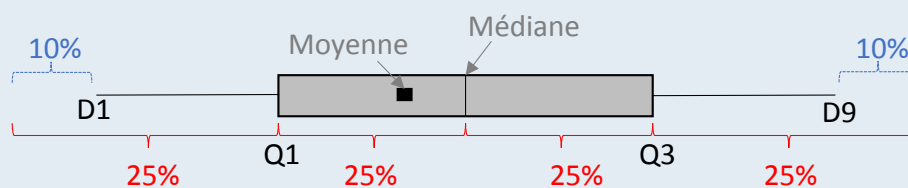
Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

3.3. DISTRIBUTION DES ENTREPRISES PAR RÉGION

La concentration des activités sidérurgiques au sein des grandes et très grandes entreprises est également soulignée par l'analyse de la distribution des entreprises par région. Le graphique 8.15 compare la distribution des entreprises wallonnes et flamandes¹⁰⁴ sur l'ensemble de la période 2005-2013 en termes d'emplois, de valeur ajoutée et de résultat net d'exploitation par entreprise. L'analyse de la distribution se fait grâce à des graphiques en boîtes à moustaches (cf. encadré 8.2).

Encadré 8.2. Analyse de la distribution par des boîtes à moustaches (*boxplot*)

Un des avantages principaux du traitement de données d'entreprises est d'améliorer l'analyse faite sur la base de moyennes sectorielles par une étude de l'ensemble de la distribution des entreprises. Pour ce faire, nous utilisons une représentation sous forme de boîtes à moustaches (*boxplot*), de la forme suivante, présentant le premier et le troisième quartiles autour de la médiane :



La boîte à moustaches représente les valeurs observées pour l'ensemble des entreprises réparties en quatre composantes :

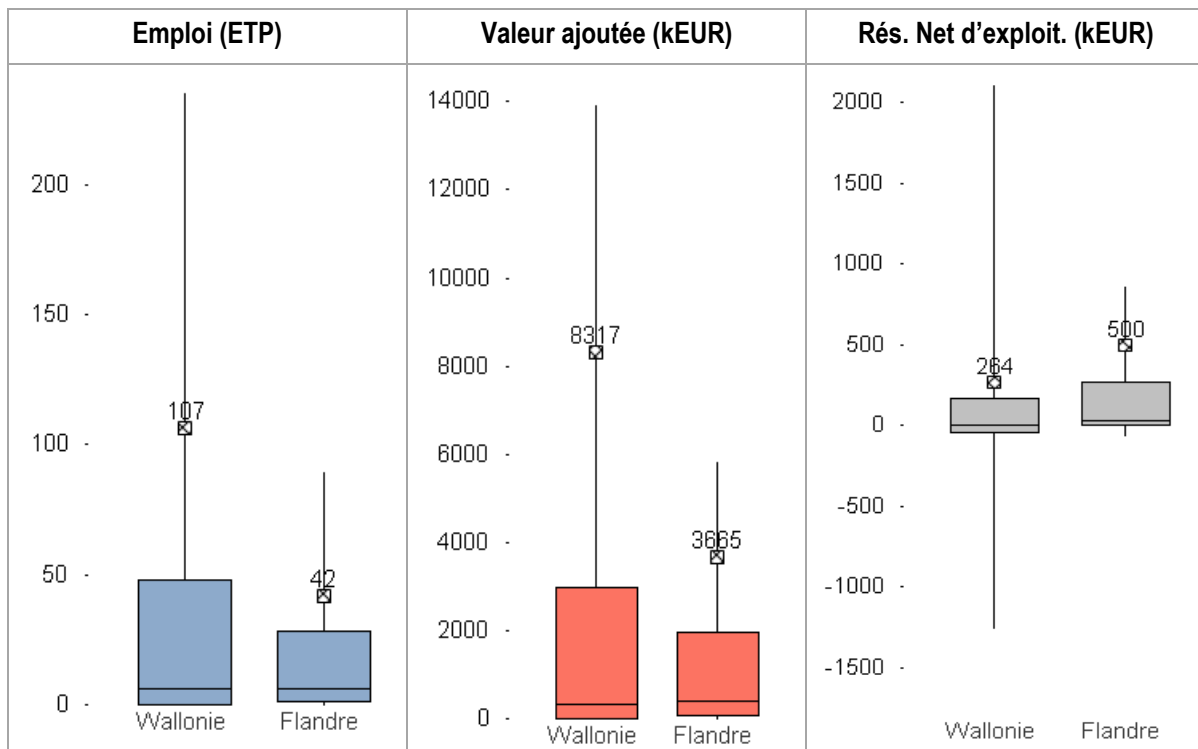
- Le premier quart d'entreprises est représenté par la moustache à gauche (jusqu'au premier quartile Q1) et reprend les 25% des entreprises présentant les valeurs les plus faibles ;
- Le deuxième quart d'entreprises est représenté par la première partie de la boîte (entre Q1 et la médiane) ;
- Le troisième quart d'entreprises est représenté par la deuxième partie de la boîte (entre la médiane et Q3) ;
- Le dernier quart d'entreprises est représenté par la moustache à droite (à partir du troisième quartile Q3) et reprend les 25% des entreprises présentant les valeurs les plus élevées.

Afin de faciliter la lisibilité de ces *boxplots*, les moustaches ont été limitées au premier décile (D1) et au dernier décile (D9). Cela signifie que cette représentation de distribution ne prend pas en compte les valeurs les plus extrêmes. Les entreprises avec les 10% des valeurs les plus faibles et les entreprises avec les 10% des valeurs les plus élevées ne sont pas représentées sur ces *boxplots*.

De plus, on compare la valeur moyenne (illustrée par un petit carré) avec l'ensemble de la distribution. En particulier, il est utile de comparer la moyenne avec la médiane (qui correspond à la valeur centrale de la distribution) afin d'évaluer la symétrie de la distribution.

De manière similaire à travers les deux régions, il est interpellant d'observer que les valeurs moyennes du personnel, de la valeur ajoutée et de résultat par entreprise se trouvent dans les valeurs les plus extrêmes de la distribution. En effet, on observe que l'entreprise moyenne, étant entre le troisième quartile et le dernier décile, dépasse largement les valeurs observées pour plus de 75% des entreprises actives dans le secteur sidérurgique. Ce large écart entre l'entreprise moyenne et l'entreprise médiane du secteur confirme la forte prédominance de très grandes et grandes entreprises dans les performances du secteur sidérurgique. Une telle différence suggère également qu'analyser le secteur uniquement sur la base des caractéristiques de l'entreprise moyenne mène à ignorer la majorité des acteurs du secteur.

¹⁰⁴ La distribution des entreprises de Bruxelles n'est pas représentée parce que le graphique 8.14 a mis en évidence que les performances bruxelloises étaient dues presque exclusivement à une seule entreprise.

Graphique 8.15. Distribution des entreprises (2005-2013)


Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : les distributions sont représentées sous forme de boîtes à moustaches centrées autour de la médiane et limitées aux premier et dernier déciles. Les carrés chiffrés représentent le niveau moyen.

Sur l'ensemble de la période 2005-2013, on observe que les entreprises wallonnes sont globalement plus grandes que les flamandes avec un neuvième décile et un troisième quartile plus élevés en termes d'emploi et de valeur ajoutée. La taille de l'entreprise moyenne sidérurgique en Wallonie (107 ETP et plus de 8 millions de valeur ajoutée) est plus du double de celle en Flandre (42 ETP et 3,6 millions de valeur ajoutée). Ce constat est cependant différent au niveau des performances des entreprises. D'une part, le résultat net d'exploitation de l'entreprise moyenne en Wallonie est inférieur de moitié au résultat moyen en Flandre. D'autre part, même si la distribution wallonne a une plus grande dispersion que la flamande, elle présente surtout des valeurs de quartiles plus faibles. On note également que plus d'un quart des entreprises présentent de larges pertes d'exploitations en Wallonie alors que la très large majorité des entreprises flamandes sont en bénéfice.

L'évolution de la distribution est illustrée dans le tableau 8.1 afin de mieux comprendre la dynamique des entreprises sidérurgiques entre 2005 et 2013. L'entreprise sidérurgique moyenne en Wallonie a vu sa taille continuellement se réduire passant de plus de 150 ETP en 2005 à 62 ETP en 2013, alors qu'en Flandre l'emploi moyen par entreprise sidérurgique s'est maintenu autour de 40 ETP. Au niveau de la valeur ajoutée, la chute de 2009 fut plus sévère en Wallonie qu'en Flandre. Cette chute s'observe non seulement au niveau de la moyenne (passant de 12 millions à 4,5 millions entre 2008 et 2009 en Wallonie) mais aussi pour l'ensemble de la distribution. De plus, malgré un léger rebond en 2010, la tendance est à la baisse car la valeur ajoutée moyenne wallonne a continué à se réduire pour atteindre 3 millions en 2013. En Flandre, le niveau moyen est en légère croissance et s'élève à plus de 3,5 millions en 2013. Ces différences inter-régionales s'expliquent par l'emploi et la valeur ajoutée dans les grandes entreprises avec des valeurs de Q3 et D9 qui ont plus fortement baissé en Wallonie qu'en Flandre.

La comparaison est plus préoccupante au niveau du résultat net d'exploitation. A partir de 2010, la majorité des entreprises flamandes maintiennent un bénéfice net d'exploitation avec une moyenne de 249 000€ en 2013. Du côté wallon, une grande partie des entreprises présentent une perte nette d'exploitation. En effet, le résultat médian

étant nul, la moitié des entreprises wallonnes sont en perte expliquant un résultat moyen d'exploitation de -1,8 million. Le reste de la distribution a aussi relativement plus chuté en Wallonie qu'en Flandre.

Tableau 8.1. Evolution de la distribution des entreprises

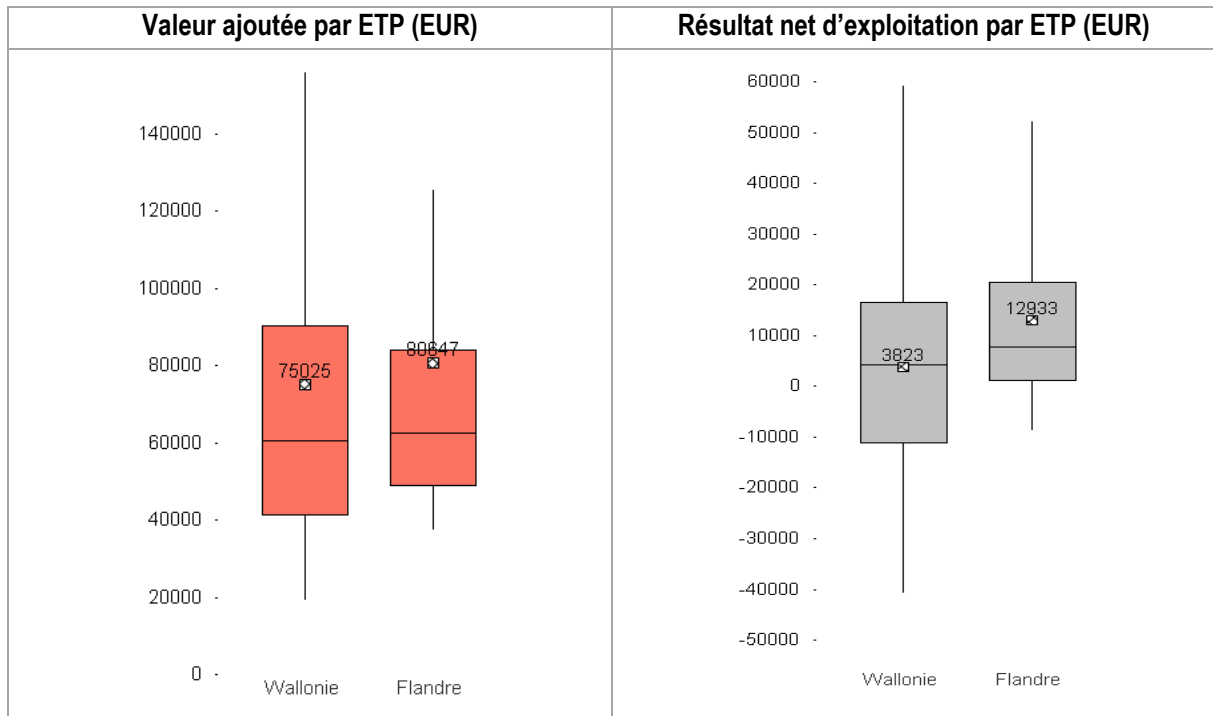
Emploi (ETP)	WALLONIE		FLANDRE	
	2005	2013	2005	2013
D1	0	0	0	0
Q1	1	0	2	0
Q2	8	4	8	4
Q3	50	36	29	26
D9	251	189	90	86
MOY	158	62	37	42
VA (kEUR)	2005	2013	2005	2013
D1	0	-3	0	0
Q1	37	0	106	20
Q2	378	177	465	282
Q3	3137	1516	1757	2101
D9	14907	6688	4950	5568
MOY	14471	3097	3000	3535
Résultat (kEUR)	2005	2013	2005	2013
D1	-236	-2081	-87	-69
Q1	-1	-74	0	0
Q2	17	0	39	16
Q3	248	56	273	150
D9	2043	980	727	579
MOY	3245	-1822	564	249

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : D1, Q1, Q2, Q3, D9 et MOY correspondent respectivement au premier décile, au premier quartile, à la médiane, au troisième quartile, au neuvième décile et à la moyenne de la distribution des entreprises (voir l'encadré 8.2 pour plus de détails).

Outre l'analyse de la distribution des entreprises en fonction de leur taille, la représentation par *boxplot* peut également être utilisée pour comparer les performances relatives des entreprises. Le graphique 8.16 représente la distribution des entreprises en termes de valeur ajoutée par ETP et de résultat net d'exploitation par ETP. Ces indicateurs de productivité et de performance relative sont comparés pour la Wallonie et la Flandre.

On observe que les distributions sont plus symétriques étant donné que ces indicateurs par ETP sont moins dépendants de la forte domination des grandes entreprises. Les valeurs moyennes sont également plus proches des valeurs médianes. Au niveau de la valeur ajoutée par ETP, les différences de productivité s'observent plus en termes de dispersion qu'en termes de niveau. Alors que les médianes sont similaires, la Wallonie présente tant un troisième quartile et neuvième décile plus élevés qu'un premier quartile et premier décile plus faibles. En termes de résultat net d'exploitation par ETP, on note non seulement une dispersion plus élevée en Wallonie qu'en Flandre mais surtout des performances relatives meilleures pour les entreprises flamandes que wallonnes. A l'exception du neuvième décile, les autres valeurs sont toutes plus élevées en Flandre qu'en Wallonie.

Graphique 8.16. Distribution de la valeur ajoutée et du résultat net d'exploitation par ETP (2005-2013)



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : les distributions sont représentées sous forme de boîtes à moustaches centrées autour de la médiane et limitées aux premier et dernier déciles. Les carrés chiffrés représentent le niveau moyen.

Tableau 8.2. Evolution de la distribution des entreprises (EUR)

VA/ETP	WALLONIE		FLANDRE	
	2005	2013	2005	2013
D1	33677	-2285	36351	42402
Q1	44377	33751	45404	52669
Q2	60680	60469	59903	64541
Q3	98911	91319	78614	84015
D9	155732	121604	117070	121315
MOY	80692	59119	63250	77280
Résultat/ETP	2005	2013	2005	2013
D1	-12224	-117951	-9935	-8560
Q1	-5	-32304	729	88
Q2	6414	-2470	7630	5419
Q3	25730	10419	20647	13220
D9	76443	28665	45433	38059
MOY	18323	-36591	-6813	10462

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : D1, Q1, Q2, Q3, D9 et MOY correspondent respectivement au premier décile, au premier quartile, à la médiane, au troisième quartile, au neuvième décile et à la moyenne de la distribution des entreprises (voir l'encadré 8.2 pour plus de détails).

Des différences entre les régions sont d'autant plus marquées lorsqu'on analyse la dynamique au cours de la période 2005-2013 (cf. tableau 8.2). Alors que la Wallonie présentait une meilleure productivité en 2005, la tendance s'est inversée. En effet, l'ensemble de la distribution de la valeur ajoutée par ETP s'est réduite en Wallonie alors que celle en Flandre a augmenté sur la même période de temps. En particulier, la chute de 2009 a touché

sévèrement la Wallonie (passant de près de 85 000€ à 50 000€ de valeur ajoutée moyenne par ETP entre 2008 et 2009). Depuis, la productivité moyenne a été plus élevée en Flandre à l'exception de l'année 2012. Le différentiel de performance est plus marqué au niveau du résultat net d'exploitation. En effet, le bénéfice moyen d'exploitation par ETP est structurellement plus élevé en Flandre qu'en Wallonie depuis 2007. On note même une perte d'exploitation par ETP pour l'entreprise moyenne et l'entreprise médiane en 2013 au niveau wallon.

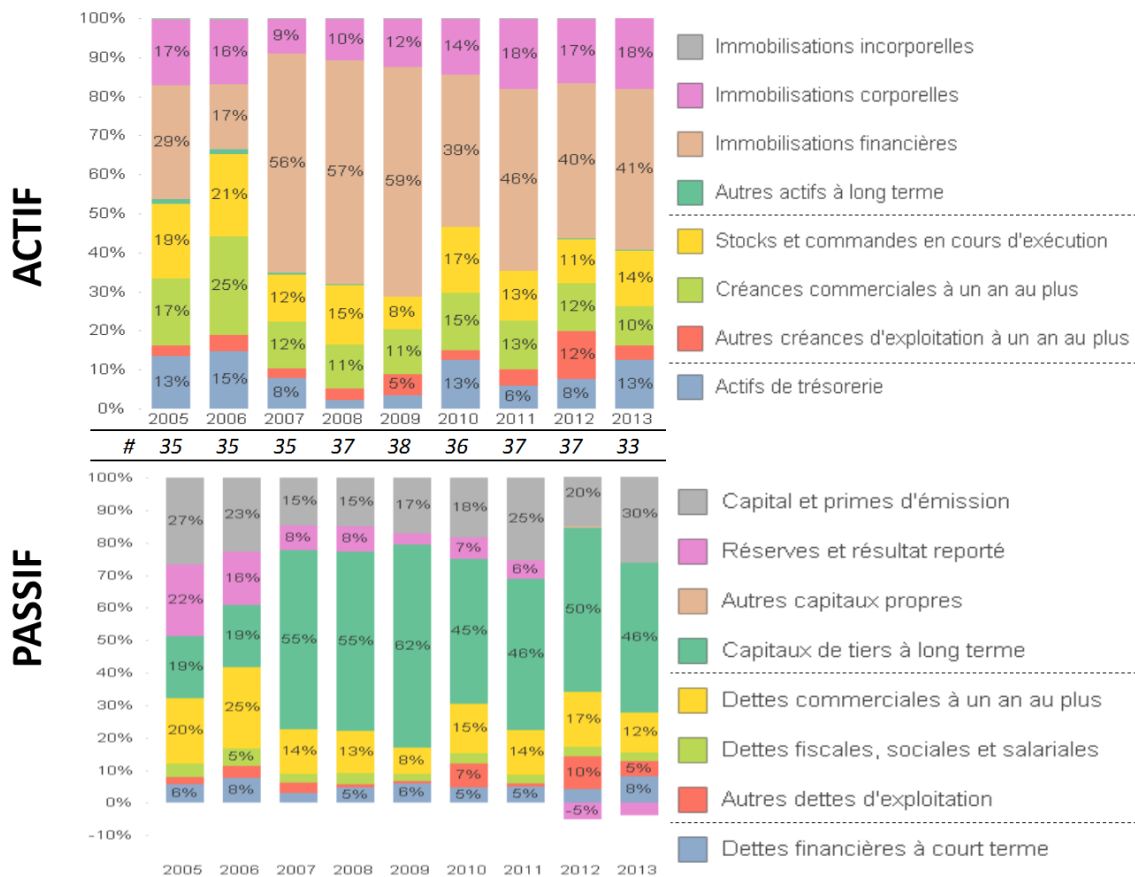
3.4. COMPTES SYNTHÉTIQUES DES ENTREPRISES WALLONNES¹⁰⁵

Afin d'enrichir les interprétations des quatre indicateurs clés utilisés (nombre d'entreprises, emploi, valeur ajoutée et résultat d'exploitation), cette section détaille la structure du bilan et le compte de résultats des entreprises sidérurgiques wallonnes.

3.4.1. BILAN

Le bilan synthétique cumulé des entreprises wallonnes est représenté dans le graphique 8.17.

Graphique 8.17. Bilan synthétique des entreprises wallonnes



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : les # représentent, pour chaque année, le nombre d'entreprises ayant déposé un bilan selon le schéma complet.

¹⁰⁵ Cette partie se focalise sur les entreprises déposant un schéma complet de comptes. Le schéma abrégé présente une disponibilité plus faible d'informations limitant l'analyse d'un certain nombre de variables. De plus, les entreprises déposant leurs comptes selon le schéma abrégé représentent moins de 2% de la valeur ajoutée sidérurgique en Wallonie en 2013.

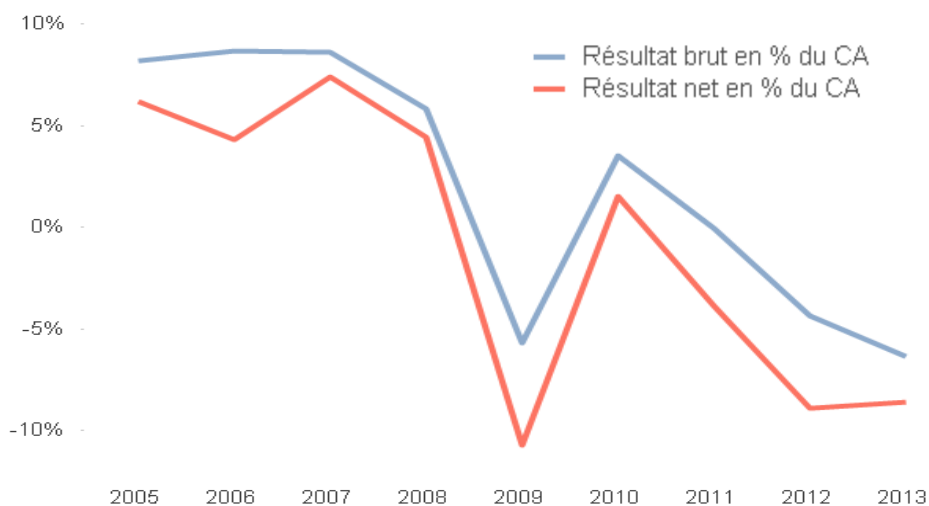
Pour rappel, l'analyse comptable et financière des entreprises est faite sur la base de leur siège social. Cette section concerne donc uniquement les entreprises sidérurgiques qui ont leur siège social en Wallonie.

Au niveau de l'actif, on observe la place importante occupée par les immobilisations financières (41% du total de l'actif en 2013) et les immobilisations corporelles (18%). La mauvaise santé du secteur s'observe au passif des entreprises avec des réserves qui ont progressivement diminué avant de disparaître du fait de la croissance des pertes reportées. Ce secteur wallon est caractérisé par un niveau élevé d'endettement avec des dettes à long terme qui dépassent largement les capitaux propres. Cet endettement élevé est d'autant plus marquant quand on le compare avec la situation de l'ensemble des entreprises présentée à la section 6.3 du chapitre 6. Par exemple, en 2009, les capitaux des tiers à long terme représentaient plus de 60% du total du passif alors que le capital et les primes d'émission s'élevaient à 17%. Ce faible niveau de capital des entreprises sidérurgiques présentant un schéma complet des comptes est à comparer avec une autonomie financière de plus de 50% pour les grandes entreprises wallonnes illustrée à la section 6.3 du chapitre 6.

3.4.2. COMPTE DE RÉSULTATS

Les différentes informations reprises dans le compte de résultats nous informent des dynamiques de performance du secteur sidérurgique wallon.

Graphique 8.18. Résultats d'exploitation



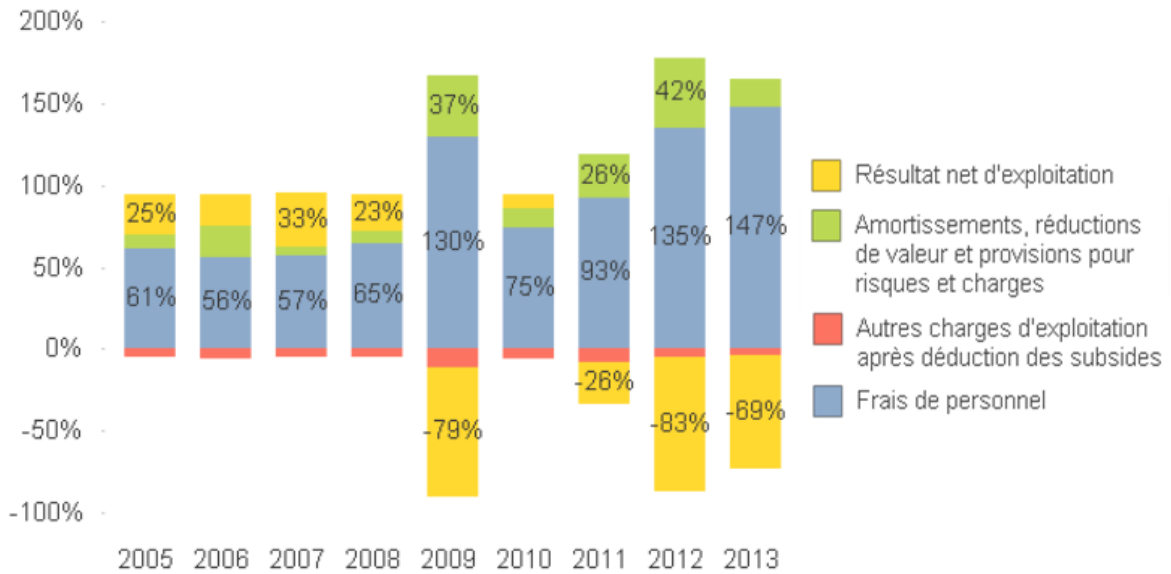
Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Tout d'abord, la forte baisse du résultat net d'exploitation observée en volume est confirmée par le graphique 8.18 en pourcentage du chiffre d'affaires passant de 6,2% en 2005 à -8,6% en 2013. Les mêmes tendances s'observent pour le résultat brut d'exploitation qui représentait -6,3% du chiffre d'affaires en 2013 contre 8,1% en 2005.

Cette chute des performances du secteur est également soulignée par la décomposition de la valeur ajoutée au graphique 8.19. Outre la perte nette d'exploitation depuis 2009, la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée du secteur sidérurgique wallon est interpellante. Les frais de personnel dépassent largement la valeur ajoutée créée en 2009, 2011 et 2013. Une telle prédominance des frais du personnel se confirme lorsqu'on observe la tendance à la hausse du coût moyen du personnel.¹⁰⁶ En Wallonie, même si celui-ci a fortement chuté en 2009, le coût moyen du personnel sidérurgique s'élève à plus de 73 000€ en 2013 contre moins de 60 000€ en 2005. Dans un contexte de forte chute de valeur ajoutée (cf. graphique 8.10), une telle croissance du coût moyen du personnel peut expliquer les résultats illustrés au graphique 8.19. De plus, ces résultats suggèrent que les adaptations des activités sidérurgiques liées à la mauvaise santé du secteur se font davantage au niveau du nombre de travailleurs (ETP, cf. graphique 8.9) qu'en termes de coûts moyens du personnel.

¹⁰⁶ Les statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat indiquent également que la sidérurgie en Belgique présente des coûts moyens du personnel plus élevés de 30% par rapport à l'industrie manufacturière entre 2008 et 2012.

Graphique 8.19. Décomposition de la valeur ajoutée



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

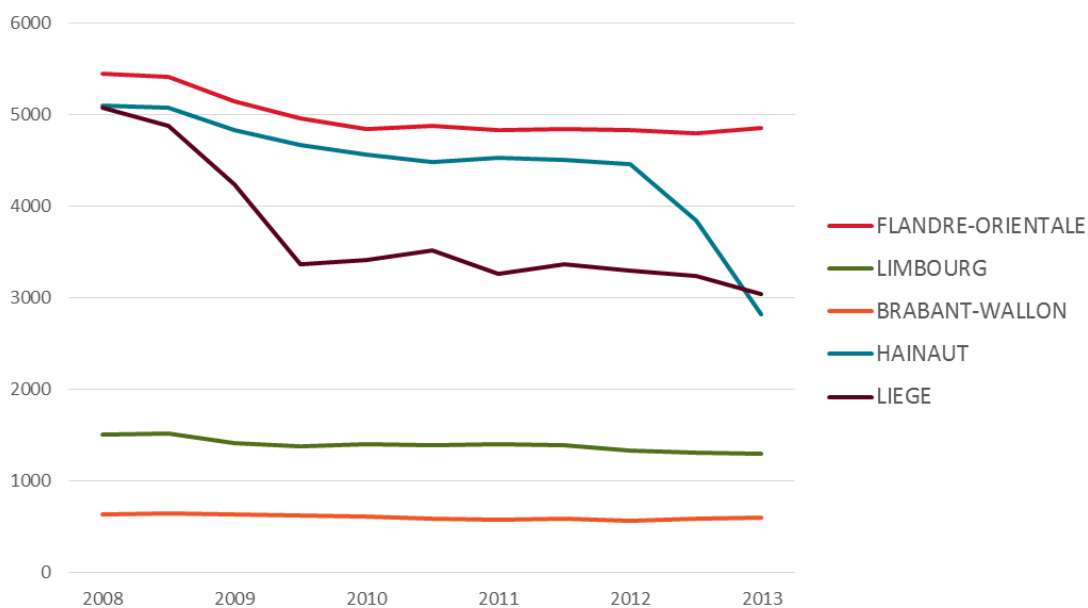
3.5. POIDS ÉCONOMIQUE DE LA SIDÉRURGIE AU NIVEAU PROVINCIAL

Similairement aux indicateurs présentés au niveau régional, il est possible d'analyser le poids économique des entreprises sidérurgiques au sein des différentes provinces belges.

3.5.1. EMPLOI PAR LIEU DE TRAVAIL

Tout d'abord, le graphique 8.20 illustre les statistiques de l'ONSS en termes d'emploi par lieu de travail au niveau des provinces présentant des activités sidérurgiques significatives. Au niveau de la Wallonie, on observe que la tendance à la baisse de l'emploi sidérurgique a d'abord touché plus sévèrement le bassin liégeois avant celui du Hainaut. Du côté de la Flandre, les deux pôles sidérurgiques sont situés autour de Gand (e premier pôle belge actif en sidérurgie) et de Hasselt.

Graphique 8.20. Nombre de travailleurs par province de travail



Source : calculs propres sur la base des données ONSS.

3.5.2. DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES PAR SIÈGE SOCIAL

Le tableau 8.3 reprend les quatre indicateurs clés d'activité sidérurgique par province des sièges sociaux des entreprises. Outre la forte domination de Bruxelles au niveau de l'emploi, de la valeur ajoutée et du résultat net (malgré un très petit nombre d'entreprises), on observe que les provinces du Hainaut et de Liège ont une importance équivalente en termes du nombre d'entreprises actives en sidérurgie en 2013. Chacune représente 16% du nombre total d'entreprises sidérurgiques belges. La province du Hainaut domine tout de même le reste de la Wallonie en termes d'emploi, de valeur ajoutée et de résultat net d'exploitation.

Tableau 8.3. Statistiques provinciales pour l'année 2013

2013	# entreprises		Emploi		Valeur ajoutée		Rés. net exploi.	
		%	ETP	%	mEUR	%	mEUR	%
WALLONIE	21	40%	3175	23%	158	13%	-108	24%
Brabant Wallon	3	6%	483	3%	48	4%	5	1%
Hainaut	8	16%	2242	16%	92	8%	-92	21%
Liège	8	16%	364	3%	16	1%	-21	5%
Namur	1	2%	85	0.6%	2	0.2%	-1	0%
FLANDRE	29	56%	2998	22%	303	26%	30	7%
Anvers	6	11%	159	1%	13	1%	2	0%
Brabant Flamand	2	5%	52	0%	3	0.2%	0	0%
Flandre Occidentale	6	11%	408	3%	25	2.1%	-1	0%
Flandre Orientale	9	17%	341	2%	28	2%	3	1%
Limbourg	6	12%	2038	14.7%	235	19.9%	26	6%
BRUXELLES	2	4%	7725	56%	718	61%	-292	66%
BELGIQUE	51	100%	13898	100%	1180	100%	-370	100%

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

3.6. POIDS ECONOMIQUE INDIRECT

En plus de l'évaluation du poids économique direct de la sidérurgie, il est aussi utile d'évaluer l'impact indirect que ce secteur a sur l'ensemble de l'économie. Pour ce faire, Lagneaux et Vivet (2009) ont réalisé une étude très intéressante sur la base des données de la centrale des bilans et des tableaux des ressources et des emplois. Les principaux résultats de cette étude sont repris dans le tableau 8.4.

Tableau 8.4. Principaux résultats de l'étude réalisée par Lagneaux et Vivet (2009)

Industrie de l'acier et du fer	1995	2000	2003	2005	2006	TCAM 95-06
Valeur ajoutée DIRECTE (mEUR)	2 534,6	2 355,1	2 113,8	2 750,9	3 061,5	+1,7%
% économie totale	1,2	0,9	0,8	0,9	1,0	
Valeur ajoutée INDIRECTE (mEUR)	1 648	2 116	2 314	2 439	2 900	+5,3%
Emploi DIRECT (ETP)	34 587	29 287	26 356	25 052	25 335	-2,8%
% emplois salariés totaux	1,1	0,9	0,8	0,7	0,6	
Emploi INDIRECT (ETP)	26 618	33 828	33 051	32 385	33 753	+2,2%

Source : Lagneaux et Vivet (2009)

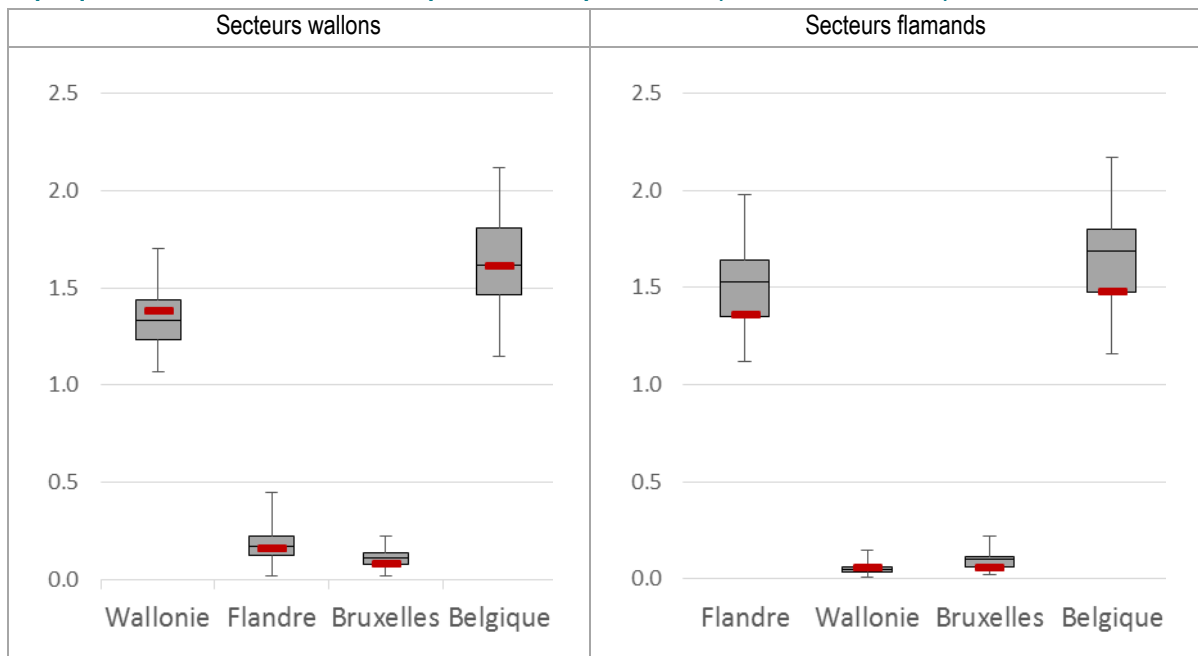
Même si ces résultats sont relativement anciens, il est intéressant de noter des tendances différentes entre les effets direct et indirect. D'une certaine manière, l'évolution de l'impact indirect tend à atténuer les mauvaises performances observées en termes d'impact direct. En effet, l'augmentation de l'emploi indirect compense la baisse

de l'emploi direct, tout comme la valeur ajoutée indirecte augmente significativement plus rapidement que la valeur ajoutée directe. De telles hausses d'effets indirects suggèrent une externalisation croissante des activités au sein des entreprises sidérurgiques.

Pour évaluer l'impact indirect du secteur, il est également utile de comparer la sidérurgie avec les autres branches d'activités de l'économie belge sur base des données de multiplicateurs. La distribution des multiplicateurs sectoriels de production présentés au chapitre 3 de ce rapport pour l'année 2010 est reprise au graphique 8.21. Les multiplicateurs pour l'industrie métallurgique (la classification la plus proche de l'industrie sidérurgique) sont représentés par la barre rouge. Pour rappel, ces multiplicateurs de production expriment l'effet qu'une augmentation de 1M€ de la demande finale adressée à la production intérieure de produits métallurgiques a sur le reste de l'économie en termes de production.

Grâce aux tableaux « entrées-sorties » régionaux, il est possible de distinguer l'effet que chaque secteur a non seulement sur le reste de l'économie wallonne, mais aussi sur les autres régions. D'une part, le multiplicateur régional de la métallurgie est proche entre les deux régions (1,38 en Wallonie et 1,36 en Flandre). D'autre part, on observe que le secteur métallurgique wallon a un effet multiplicateur de production relativement plus important (1,61) pour l'ensemble de la Belgique que le secteur métallurgique flamand (1,48). Il est utile de noter que l'effet multiplicateur de la métallurgie wallonne sur la Flandre (0,16) est plus élevé que l'effet de la métallurgie flamande sur la Wallonie (0,06). Ces effets multiplicateurs régionaux similaires et cet effet multiplicateur total plus élevé en Wallonie qu'en Flandre sont des spécificités de l'industrie métallurgique. En effet, le chapitre 3 a indiqué que la plupart des secteurs économiques flamands présentent des multiplicateurs régionaux plus élevés et que les effets sur la production totale belge étaient similaires entre les deux Régions. De plus, on observe que la métallurgie se trouve au centre de la distribution des multiplicateurs wallons de production alors qu'elle est plus proche du premier quartile dans les secteurs flamands.

Graphique 8.21. Distribution des multiplicateurs de production (en millions d'euros)



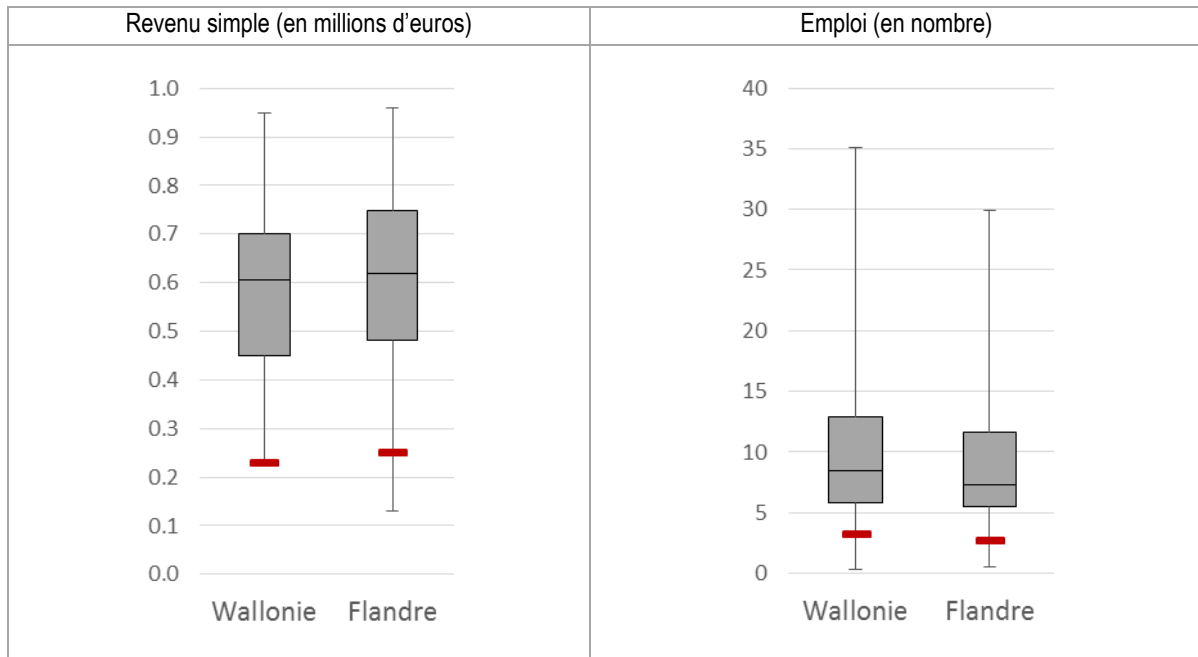
Source : calculs IWEPS (cf. chapitre 3).

Note : les multiplicateurs pour les produits métallurgiques sont représentés par la barre rouge. Les autres secteurs sont représentés par les boîtes à moustaches centrées autour de la médiane et dont les moustaches représentent les valeurs minimale et maximale de la distribution.

Les distributions des multiplicateurs de revenu et d'emploi sont reprises dans le graphique 8.22. Alors que l'industrie métallurgique wallonne est au niveau du multiplicateur médian de production (graphique 8.21), elle se retrouve parmi les 25% les plus faibles des multiplicateurs de revenu et d'emploi. En particulier, la métallurgie présente le

plus faible multiplicateur de revenu parmi l'ensemble des secteurs wallons. Le secteur métallurgique flamand présente des niveaux similaires de multiplicateurs de revenu et d'emploi. En d'autres termes, pour une même augmentation de demande finale adressée à la production intérieure, un grand nombre d'autres secteurs d'activités présentent un effet multiplicateur plus important pour le reste de l'économie en termes de valeur ajoutée et d'emploi.

Graphique 8.22. Distribution des multiplicateurs de valeur ajoutée et d'emploi



Source : calculs IWEPS (cf. chapitre 3).

Note : les multiplicateurs pour les produits métallurgiques sont représentés par la barre rouge. Les autres secteurs sont représentés par les boîtes à moustaches centrées autour de la médiane et dont les moustaches représentent les valeurs minimale et maximale de la distribution.

4. Conclusions

Alors que la sidérurgie était un secteur industriel clé de la Wallonie au vingtième siècle, ce secteur a connu de profondes transformations et restructurations¹⁰⁷.

Tout d'abord, les années 2000 ont marqué le début d'une réelle explosion de la Chine en tant qu'acteur sidérurgique mondial de premier plan. Alors qu'elle ne représentait qu'une tonne sur vingt produites dans le monde en 1980 (contre une sur quatre en Europe), une tonne d'acier sur deux produite aujourd'hui l'est maintenant en Chine. Elle domine également largement la consommation et la transformation d'acier, ainsi que le commerce mondial en tant que premier exportateur net d'acier depuis 2013.

Outre l'explosion chinoise, les dernières années ont été caractérisées par une forte chute en 2009 qui a touché l'ensemble des régions du monde, suite à laquelle le marché sidérurgique belge ne s'est pas relevé. Perdant plus de 30% de sa production, la Belgique a connu la deuxième plus forte baisse de production d'acier (avec une décroissance annuelle moyenne de -1,5% depuis 1980) et la plus forte baisse d'emploi sidérurgique au sein des principaux pays producteurs d'acier européens.

Cette tendance à la baisse n'est que renforcée au niveau de la Wallonie qui en 2013 présente un nombre de travailleurs sidérurgiques équivalent à la Flandre alors qu'elle concentrait plus de 60% de l'emploi total belge du secteur en 2008. La sidérurgie représente encore tout de même 5% de l'emploi industriel wallon.

¹⁰⁷ Pour plus de détails, voir le chapitre 1, ainsi que les travaux de Michel Capron (Capron, 1989, 2001 & 2003) et l'ouvrage de Robert Halleux (2002).

Au niveau des sièges sociaux des entreprises, la Wallonie a également connu les plus fortes baisses d'emploi (-12% de taux de décroissance annuel moyen entre 2005 et 2013) et de valeur ajoutée (-19%). De plus, le secteur sidérurgique wallon présente globalement une perte nette d'exploitation depuis 2009. Ces baisses globales en volume se confirment au niveau des performances relatives des entreprises, avec un résultat net d'exploitation par ETP plus faible en Wallonie qu'en Flandre. La moitié des entreprises sidérurgiques wallonnes présentent une perte nette d'exploitation en 2013. Ces mauvaises performances s'observent également dans le bilan et dans le compte de résultat des entreprises sidérurgiques wallonnes. D'une part, l'accumulation de pertes a progressivement mené les réserves des entreprises à néant. D'autre part, le maintien des coûts moyens du personnel dans un contexte de forte baisse de la valeur ajoutée a conduit à ce que ceux-ci représentent plus que la valeur ajoutée créée ces dernières années.

Cette étude sectorielle pourrait être enrichie en concertation avec le secteur afin d'identifier et de mieux comprendre les facteurs qui ont mené aux performances économiques du secteur sidérurgique wallon présentées dans ce rapport.

5. Références

CAPRON, M. (1989), « Cockerill Sambre, de la fusion à la « privatisation » 1981-1989 », *Courrier hebdomadaire du CRISP* n°1253-1254.

CAPRON, M. (2001), « Cockerill Sambre (1989-1997) : le développement d'une sidérurgie intégrée », *Courrier hebdomadaire du CRISP* n°1719-1720.

CAPRON, M. (2003), « La sidérurgie en Wallonie entre Usinor, Dufenco et Arcelor », *Courrier hebdomadaire du CRISP* n°1786-1787.

CENTRALE DES BILANS (2014), Dossier d'entreprise, *Notice méthodologique*, Novembre 2014.

CENTRALE DES BILANS (2015), Statistiques relatives aux comptes annuels des entreprises, aux comptes annuels des grandes associations sans but lucratif et fondations privées et aux bilans sociaux, *Notice explicative pour l'exercice 2013*.

EUROFER (2014), *European steel in Figures, covering 2009-2013*.

HALLEUX, R. (2002), *Cockerill : deux siècles de technologies*, Editions du Perron.

LAGNEAUX, F., et VIVET, D. (2009), "The Belgian Iron and Steel Industry in the International Context", *Working paper*, n° 160, Banque nationale de Belgique.

WORLDSTEEL, (2012), *Indirect trade in steel: definitions, methodology and applications*.

WORLDSTEEL, (2014), *Steel Statistical Yearbook*.

CHAPITRE 9. ANALYSE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE CHAÎNE DE VALEUR

*Jérôme Danguy (jerome.danguy@sogepa.be)
Florence Hennart (florence.hennart@spw.wallonie.be)
Lionel Persyn (lionel.persyn@sogepa.be)*

1. Introduction

Au niveau européen, le secteur pharmaceutique joue un rôle moteur, tant en termes de création d'emplois et de valeur ajoutée, que de croissance de la productivité et de contribution à la puissance commerciale européenne. Les produits pharmaceutiques constituent un marché en expansion au niveau mondial et cette industrie occupe un rôle clé dans le développement de l'économie de la connaissance, au travers du développement des biotechnologies¹⁰⁸.

Le secteur est au cœur du redéploiement économique de la Wallonie, et représente désormais le premier secteur industriel de la Région en termes de valeur ajoutée ; il a par ailleurs été créateur net d'emploi, alors que l'industrie wallonne dans son ensemble s'inscrit sur une tendance négative.

La présente analyse, vise à mieux cerner la réalité du secteur en Wallonie, dans son contexte belge et international, ainsi qu'au sein de l'écosystème régional.

Premièrement, elle vise à analyser le poids et les performances du secteur sur la base des données d'entreprises actives en Wallonie. Cette analyse sectorielle compare la Wallonie avec les autres Régions belges et évalue également de manière plus agrégée le secteur pharmaceutique en comparaison avec les autres secteurs d'activités économiques. D'un point de vue méthodologique, cette caractérisation économique du secteur reprend tant des indicateurs au niveau des lieux d'exploitation des entreprises pharmaceutiques belges que des données comptables et financières disponibles pour les sièges sociaux des entreprises belges. Ces données sont complétées par des données macro-économiques issues des comptes régionaux.

Deuxièmement, la chaîne de valeur du secteur pharmaceutique est analysée afin de mieux comprendre ses liens avec les autres secteurs économiques, que ce soit au niveau local ou international. Pour ce faire, l'analyse capitalise sur les développements méthodologiques proposés par IDEA Consult dans le cadre de « l'Etude relative à la caractérisation des relations interindustrielles en Wallonie et au positionnement de l'industrie wallonne au sein des chaînes de valeur mondiales – Une vision prospective » réalisée en 2013 pour le compte de la DGO6 du Service Public de Wallonie, en exploitant les données actualisées pour 2010¹⁰⁹.

¹⁰⁸ Commission européenne, 2014.

¹⁰⁹ Comme relevé au chapitre 3, les données relatives au secteur pharmaceutique présentent un profil particulier pour l'année 2010, ce qui impose une certaine prudence dans l'interprétation de ces données.

2. Contexte européen

2.1. APERÇU DU SECTEUR

En 2013, le secteur pharmaceutique pèse pour 213 milliards € de production industrielle en Europe, 101 milliards € de valeur ajoutée et plus de 572 000 emplois. Sur la période 2008-2013, la productivité par personne occupée du secteur a progressé en moyenne de 3,3%¹¹⁰. La croissance moyenne de son indice de production¹¹¹ est de 2,5%, ce qui représente la meilleure performance sectorielle ; sur la même période, la production industrielle européenne s'inscrit en recul de 1,5%. La croissance du secteur a également été particulièrement soutenue en 2013 (+3,4%) et 2014 (plus de 8%).

Sur le plan commercial, l'Union européenne présente une balance commerciale positive et un indice d'avantage comparatif révélé¹¹² (soit un niveau de spécialisation relative) très favorable pour ce secteur. La Belgique se positionne bien par rapport à la moyenne européenne en la matière.

L'industrie pharmaceutique est fortement concentrée au sein de quelques pays, avec en tête l'Allemagne (22,5% de la valeur ajoutée européenne), la France (12,4%), le Royaume-Uni (16%), l'Italie (8,1%) et l'Irlande (10,8%). En termes de valeur ajoutée, la Belgique représente 6,1% du total européen, et se positionne en 7^{ème} position (juste après le Danemark).

Il s'agit d'un secteur à haute intensité technologique ; en Europe il a investi plus de 30 milliards € en R&D en 2014 (dont 8,2% en Belgique)¹¹³. L'UE consacre toutefois une part de ses dépenses de R&D (10,16% en 2011) au secteur pharmaceutique inférieure à celle des Etats-Unis (22,8%) et son intensité de R&D (en % de la valeur ajoutée) est moindre que celle des Etats-Unis.

2.2. CHAÎNES DE VALEUR ET TENDANCES

Au-delà de la production pharmaceutique au sens strict, la chaîne de valeur industrielle couvre les phases de R&D, des tests précliniques et des essais cliniques, la production des médicaments et des services liés jusqu'au marketing, à l'emballage et à la distribution des produits. Des liens importants sont également présents avec les services financiers, les assurances, les services professionnels spécialisés et les services de soutien réglementaire. Il s'agit en effet d'un secteur hautement régulé, à différentes phases de la chaîne, et la protection de la propriété industrielle et les brevets constituent des enjeux cruciaux pour le secteur.

On distingue généralement deux types d'entreprises de production : les entreprises qui développent de nouveaux produits innovants, souvent des multinationales, et des « entreprises génériques », plus petites, qui produisent et commercialisent des médicaments déjà développés.

Les développements de l'industrie sont liés aux évolutions des modes de vie et des maladies, ainsi qu'aux changements démographiques, notamment au vieillissement de la population. Le développement d'une approche des soins de santé davantage centrée sur les patients et le développement de la médecine personnalisée impliquent des liens avec les secteurs de la santé, de l'IT (en ce compris le domaine de l'analyse de données) et des technologies mobiles. Ces éléments sont à lier aux enjeux en termes de coûts pour la sécurité sociale.

¹¹⁰ Source : Eurostat.

¹¹¹ Cet indice (2010=100) calculé par Eurostat vise à approcher l'évolution de la valeur ajoutée dans les différentes branches.

¹¹² L'avantage comparatif révélé de l'UE en produits pharmaceutiques est défini comme le ratio entre la part du pharmaceutique dans les exportations de l'UE et la part du pharmaceutique dans le total des exportations mondiales. Un indice supérieur à l'unité révèle une spécialisation relative dans ce secteur.

¹¹³ Source : EFPIA.

L'Observatoire Européen des Clusters a mené un travail d'identification des connexions inter-sectorielles en émergence pour le secteur de la biopharmacie, qui à côté de l'industrie pharmaceutique, regroupe une dizaine de branches¹¹⁴. Les liens avec la R&D dans les secteurs de l'informatique, de la chimie et des biotechnologies, ou des nanotechnologies et de l'électronique ouvrent de nouvelles perspectives de développement dans le secteur. Des liens croissants entre le secteur de la pharmacie avec le secteur agro-alimentaire (notamment au travers des nutriments, des probiotiques,...) sont également en émergence. Plus en aval, des liens se développent avec les secteurs du traitement des eaux et des déchets, en lien avec la pollution chimique que l'industrie génère. L'orientation « service » du secteur s'est en outre traduite récemment par des rachats de grossistes et de pharmacies.

Les modèles de collaboration au sein de la chaîne de valeur sont également en évolution, avec davantage d'*outsourcing* des activités de R&D et d'essais cliniques. Ceci intervient surtout verticalement, les coopérations horizontales étant plus rares.

L'analyse des méga-tendances réalisée par l'Observatoire¹¹⁵ en a identifié cinq influençant le secteur de la biopharmacie : le big data, la personnalisation des produits et services, les changements dans les dynamiques géo-économiques, les dynamiques d'innovation et les changements dans la culture entrepreneuriale.

3. Caractérisation du secteur pharmaceutique wallon

L'analyse économique du secteur pharmaceutique se base d'une part sur les indicateurs macroéconomiques des comptes régionaux, et d'autre part sur les données microéconomiques des entreprises du secteur¹¹⁶. La combinaison de ces sources de données offre une double perspective du secteur, tant au niveau du lieu d'exploitation que du siège social des entreprises, en comparant les trois régions du pays.

3.1. DÉFINITION DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE

L'identification du secteur pharmaceutique fut double. D'une part, le code NACE 21 « Industrie pharmaceutique » a été utilisé pour identifier les entreprises pharmaceutiques définies comme telles dans le Belfirst (par le code NACEBEL 2008 par source) ou par le code NACE repris dans la base de données d'entreprises de la DGO6. Cette information NACE des deux sources a été prise en compte dans l'agrégation fractionnelle des activités des entreprises pharmaceutiques. Les données ont été extraites du Belfirst le 24 septembre 2015 pour l'ensemble des entreprises qui ont au moins 1 ETP d'effectif du personnel pendant au moins une année entre 2005 et 2014. D'autre part, les docteurs et officines ont été exclus manuellement de la liste des acteurs à prendre en compte dans notre analyse sectorielle.

Outre l'identification des entreprises pharmaceutiques, le même code NACE 21 a été utilisé pour sélectionner l'industrie pharmaceutique dans les comptes régionaux afin d'avoir une vision du secteur par lieu d'exploitation comparativement à la vision par siège social offerte par les comptes annuels des entreprises.

¹¹⁴ Secteurs NACE 21, 11.01, 17.22, 20.13, 20.14, 20.30, 20.41, 20.59, 46.46, 72.11 et 72.19.

¹¹⁵ European Cluster Observatory, « Cluster internationalisation and global mega trends », 2015.

¹¹⁶ Voir l'Encadré 8.1 pour plus de détails sur la méthodologie d'analyse sectorielle.

3.2. POIDS ET STRUCTURE DU SECTEUR DANS L'ÉCONOMIE WALLONNE

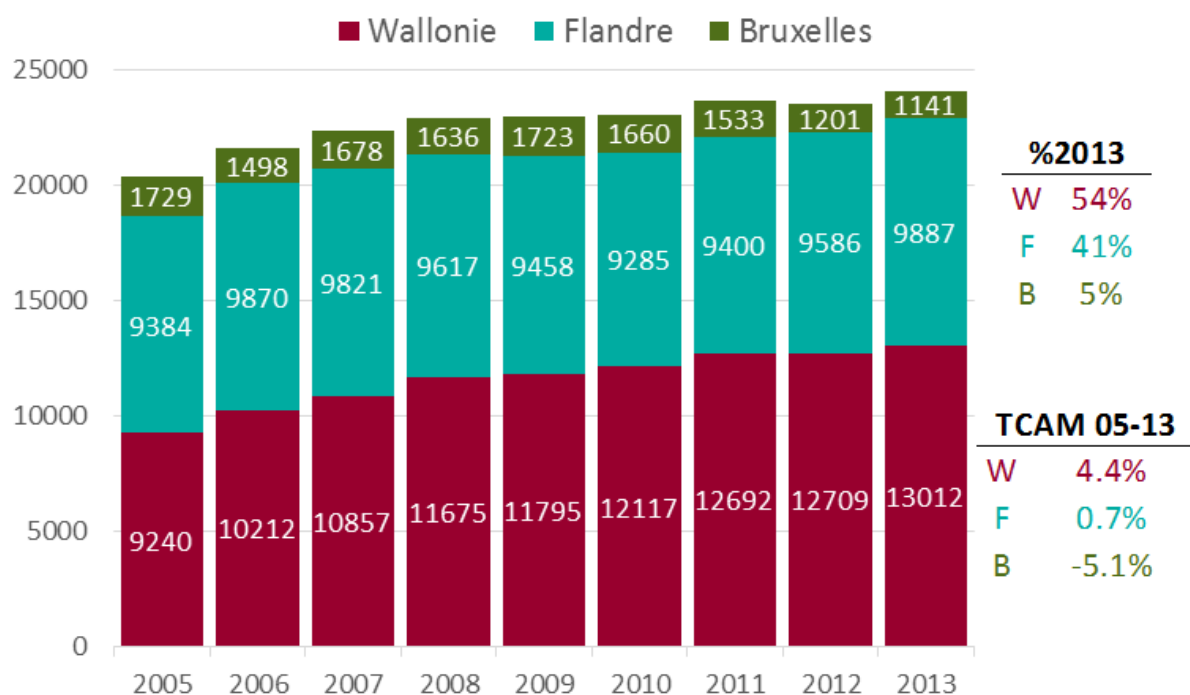
3.2.1. PERSPECTIVE AGRÉGÉE PAR LIEU D'EXPLOITATION

L'industrie pharmaceutique joue un rôle crucial dans l'économie wallonne. Selon les données de l'Institut des comptes nationaux, elle représente une valeur ajoutée de près de 3 milliards € en 2013 (soit 3,5% de la valeur ajoutée totale) et 13 000 emplois (1,1% du total). En comparaison avec les autres secteurs industriels, le secteur pharmaceutique occupe donc une place prépondérante en Wallonie en termes de valeur ajoutée. Bien que ce soit moins le cas en termes d'emploi, le secteur gagne en importance.

Selon les données du tableau emplois-ressources, la branche pharmaceutique représentait en 2010 une production de plus de 5,3 milliards € en 2010, soit 3,4% de la production régionale (contre 2,5% en 2007). Si l'on considère la production de produits pharmaceutiques, la production régionale était de 3,8 milliards € en 2010, soit 2,4% de la production régionale (contre 1,9% en 2007).

Si l'on considère le poids relatif du secteur en termes de valeur ajoutée ou d'emplois, celui-ci constitue une spécialisation wallonne, tant par rapport à la moyenne belge qu'européenne. Le secteur pèse en Wallonie 44% de la valeur ajoutée, contre 52,2% pour la Flandre et 3,4% pour Bruxelles. En termes d'emploi, la Wallonie est la première région pharmaceutique du pays (cf. graphique 9.1) avec 54% de l'emploi pharmaceutique belge en 2013, contre 41% pour la Flandre et 5% à Bruxelles. Cette première position s'observe également dans la dynamique du secteur avec un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de plus de 4%, comparé à une stabilisation en Flandre et à une décroissance à Bruxelles.

Graphique 9.1. Emploi dans le secteur pharmaceutique (nombre de travailleurs par lieu d'exploitation)



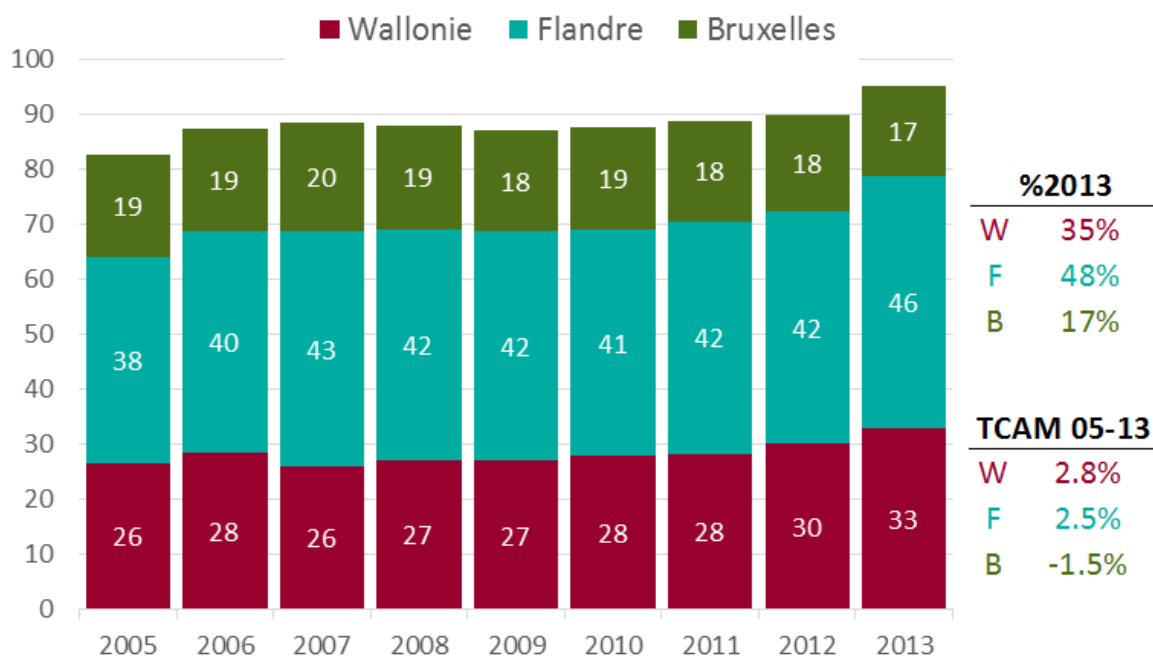
Source : calculs propres sur la base des données des comptes régionaux

Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen

3.2.2. PERSPECTIVE DÉTAILLÉE PAR SIÈGE SOCIAL D'ENTREPRISE

En termes de sièges sociaux des entreprises, on observe que la Wallonie représente 35% des entreprises pharmaceutiques belges en 2013 (cf. graphique 9.2). Près de la moitié des entreprises belges du secteur ont leur siège social en Flandre et 17% sont présentes à Bruxelles. On observe le dynamisme du secteur avec une croissance du nombre d'entreprises actives dans le secteur depuis 2005¹¹⁷, et ce pour le pays dans son ensemble.

Graphique 9.2. Nombre d'entreprises avec personnel



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

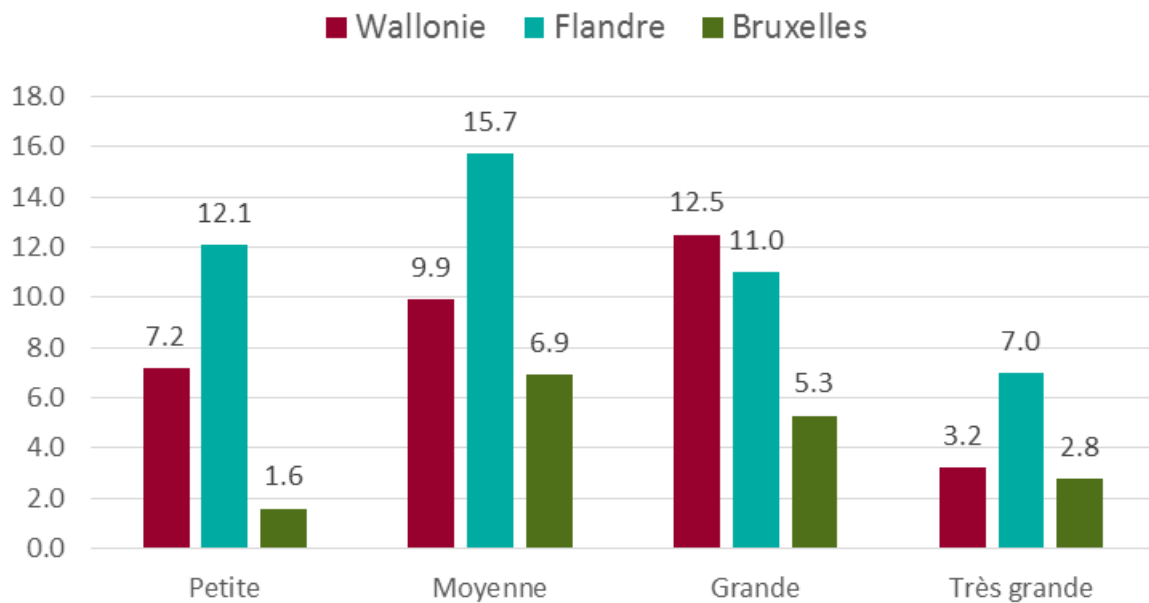
Alors que le nombre d'entreprises « équivalent pharmaceutique plein ¹¹⁸ » est plus important en Flandre qu'en Wallonie, le nombre d'entreprises dans ces deux Régions croît sensiblement à la même vitesse (2,8% de taux de croissance annuel moyen en Wallonie et 2,5% en Flandre). Le nombre d'entreprises est plus faible à Bruxelles et a chuté de deux unités entre 2005 et 2013.

Au niveau de la structure du secteur, le graphique 9.3 illustre la contribution de chaque classe de taille¹¹⁹ aux valeurs régionales présentées dans le graphique 9.2 pour l'année 2013. La Flandre compte ainsi davantage d'entreprises de très grande, moyenne et petite tailles tandis que la Wallonie a davantage d'entreprises de grande taille.

¹¹⁷ Les données sont limitées à l'année 2013 car l'ensemble des entreprises n'ont pas déposé leurs comptes de l'année 2014 au moment de l'extraction des données.

¹¹⁸ Voir l'encadré 8.1 pour plus de détails.

¹¹⁹ La définition des classes de taille est donnée dans l'encadré 7.2. Il est important de noter qu'elle diffère de celle employée au chapitre 7.

Graphique 9.3. Distribution des entreprises par taille (2013)

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

En définitive, le secteur pharmaceutique est très concentré, il regroupe un petit nombre d'entreprises de très grande taille qui dominent largement le marché. En effet, les trois premières entreprises (GlaxoSmithKline Biologicals, Zoetis Belgium et Baxter) représentent plus de 90% de la valeur ajoutée totale du secteur et plus de 85% de l'emploi pharmaceutique en Wallonie. L'ancrage des grandes entreprises, fortement internationalisées, sur le territoire constitue donc un enjeu important pour la Wallonie.

3.3. EVOLUTION DES PERFORMANCES DU SECTEUR AU NIVEAU RÉGIONAL

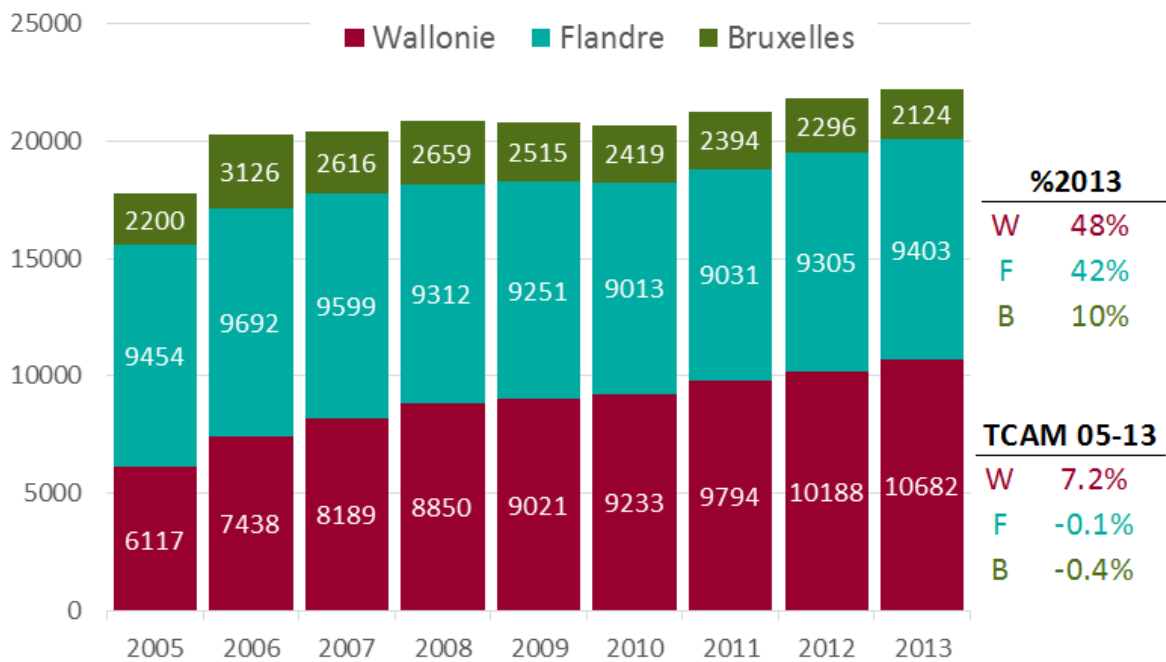
3.3.1. INDICATEURS CLÉS PAR SIÈGE SOCIAL DES ENTREPRISES

Si l'on s'intéresse aux indicateurs clés du secteur par Région sur la base des sièges sociaux d'entreprises, on s'aperçoit que la Wallonie est la Région qui concentre le plus grand nombre d'emplois, comprenant ainsi un peu moins de la moitié des emplois nationaux du secteur en 2013. On peut ajouter à cela que les entreprises wallonnes sont en moyenne plus grandes puisqu'elles sont moins nombreuses qu'en Flandre (graphique 9.2) pour un niveau d'emploi plus élevé.

Comparativement aux statistiques d'emplois par lieu de travail (graphique 9.1), on note de légères différences dans la répartition régionale de l'emploi au sein de la Belgique illustrée au graphique 9.4. En particulier, une faible surreprésentation bruxelloise s'observe sur la base des statistiques des sièges sociaux, étant donné que certaines entreprises actives dans l'ensemble du pays ont leur siège social en Région de Bruxelles-Capitale.

En outre, la croissance annuelle moyenne de l'emploi a été plus importante en Wallonie ces dix dernières années, s'établissant ainsi à plus de 7% sur cette période (graphique 9.4). L'emploi en Flandre est resté stable entre 2005 et 2013 aux alentours de 9 400 ETP. Du côté de Bruxelles, on observe un léger recul de l'emploi à hauteur de -0,4% par an en moyenne, comparé à un taux de décroissance annuel moyen de -1,5% du nombre d'entreprises bruxelloises dans le secteur (graphique 9.2).

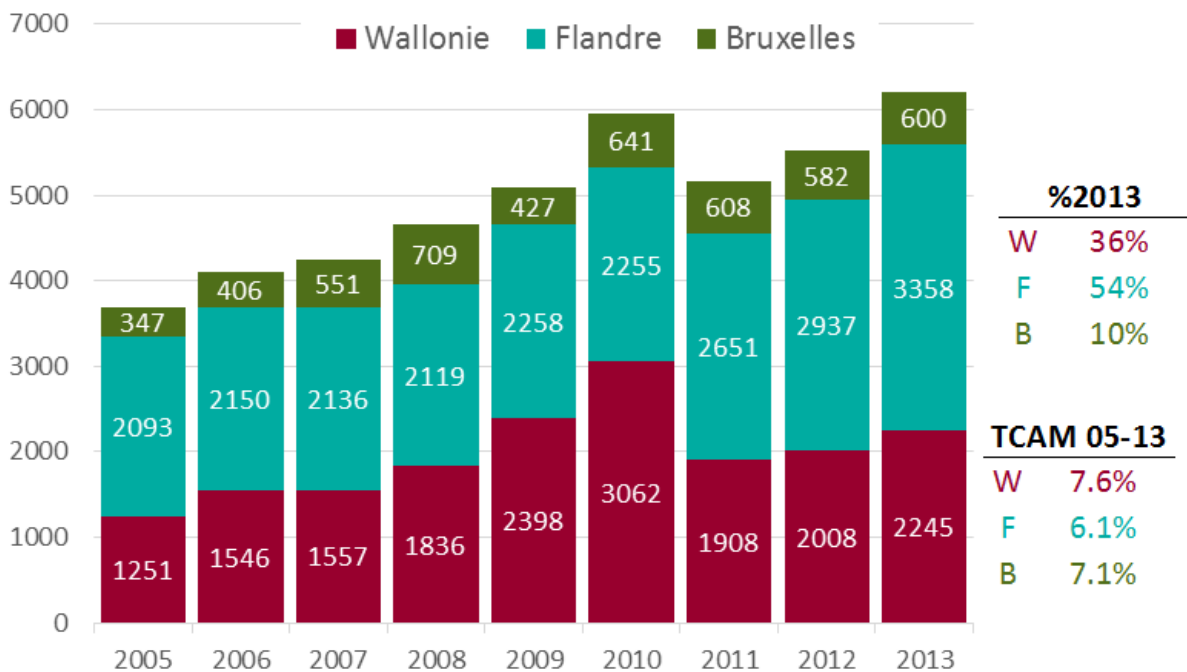
Graphique 9.4. Effectif du personnel (ETP, par région du siège social)



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

La valeur ajoutée fournit un regard quelque peu différent puisque la Flandre représente une part plus importante du secteur pharmaceutique belge (un peu plus de la moitié en 2013) que les autres régions bien que la valeur ajoutée, en moyenne, ait cru davantage à Bruxelles et en Wallonie depuis 2005.

Graphique 9.5. Valeur ajoutée (mEUR)

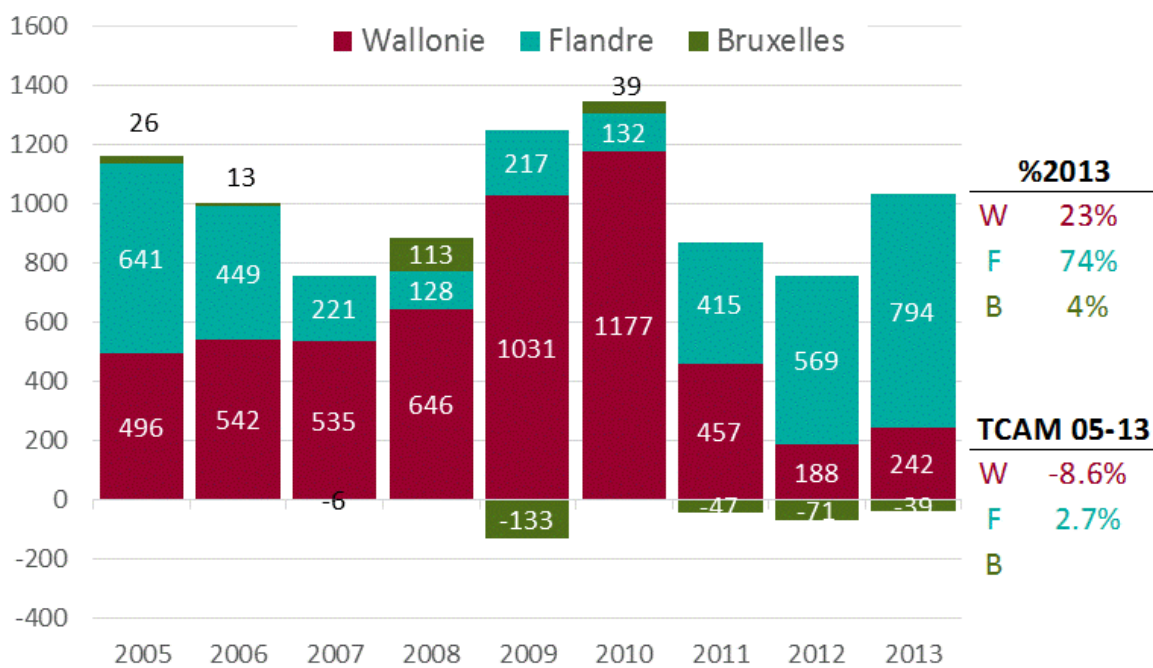


Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

Dans le cas spécifique de la Wallonie, on observe sur le graphique 9.5 que la valeur ajoutée a fortement augmenté avec un taux de croissance annuel moyen de 7,6% sur la période 2005-2013. En particulier, les années 2009 et

2010 ont connu une croissance exceptionnelle qui s'explique par une situation éminemment favorable ces deux années du fait de l'épisode de grippe aviaire, le secteur ayant représenté jusqu'à 5,6% de la valeur ajoutée régionale en 2010 pour ensuite se stabiliser autour de 3,5%¹²⁰. Depuis 2010, on note un recul de la valeur ajoutée (exprimée à prix courants), alors que l'emploi est resté en croissance comme l'ont montré les graphiques 9.1 et 9.4.

Graphique 9.6. Résultat net d'exploitation (mEUR)



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen. Il ne peut être calculé lorsque les valeurs de 2005 ou de 2013 sont négatives.

Ce recul récent de la Wallonie apparaît davantage si l'on observe l'évolution du résultat net d'exploitation sur le graphique 9.6 qui, du reste, laisse apparaître de fortes différences entre les Régions même si le secteur pharmaceutique reste bénéficiaire dans sa globalité. Ainsi, si la Wallonie dominait les autres Régions jusqu'en 2010, le bénéfice des entreprises wallonnes a été divisé par plus de deux entre 2010 et 2011 et par cinq entre 2010 et 2013 pour atteindre des niveaux plus de deux fois inférieurs au minimum de la période 2005-2010. Dans le même temps, la Flandre a amélioré ses résultats depuis 2010 ; quant à la Région de Bruxelles-Capitale, elle est en perte nette d'exploitation sur quatre des cinq dernières années.

3.3.2. PERFORMANCES PAR TAILLE D'ENTREPRISE¹²¹

Afin de mieux comprendre la structure du secteur pharmaceutique, on peut répartir les performances observées sur la base des indicateurs clés en fonction de la taille des entreprises. Le graphique 9.7 compare les dynamiques en termes de nombre d'entreprises, d'emplois, de valeur ajoutée et de résultat net d'exploitation pour les trois Régions belges entre 2005 et 2013.

Le nombre d'entreprises dans le secteur a connu une croissance au cours des dernières années et la Wallonie a renforcé son positionnement relatif par rapport à la Belgique. Les entités créées sont toutefois de petite et moyenne taille (Mithra Pharmaceuticals, Ceylad, Masthercell,...) et un enjeu réside donc dans la croissance future de ces

¹²⁰ Sur la base des statistiques de l'ICN.

¹²¹ Pour rappel, les catégories d'entreprises sont celles définies par Belfirst et diffèrent de celles présentées au chapitre 7.

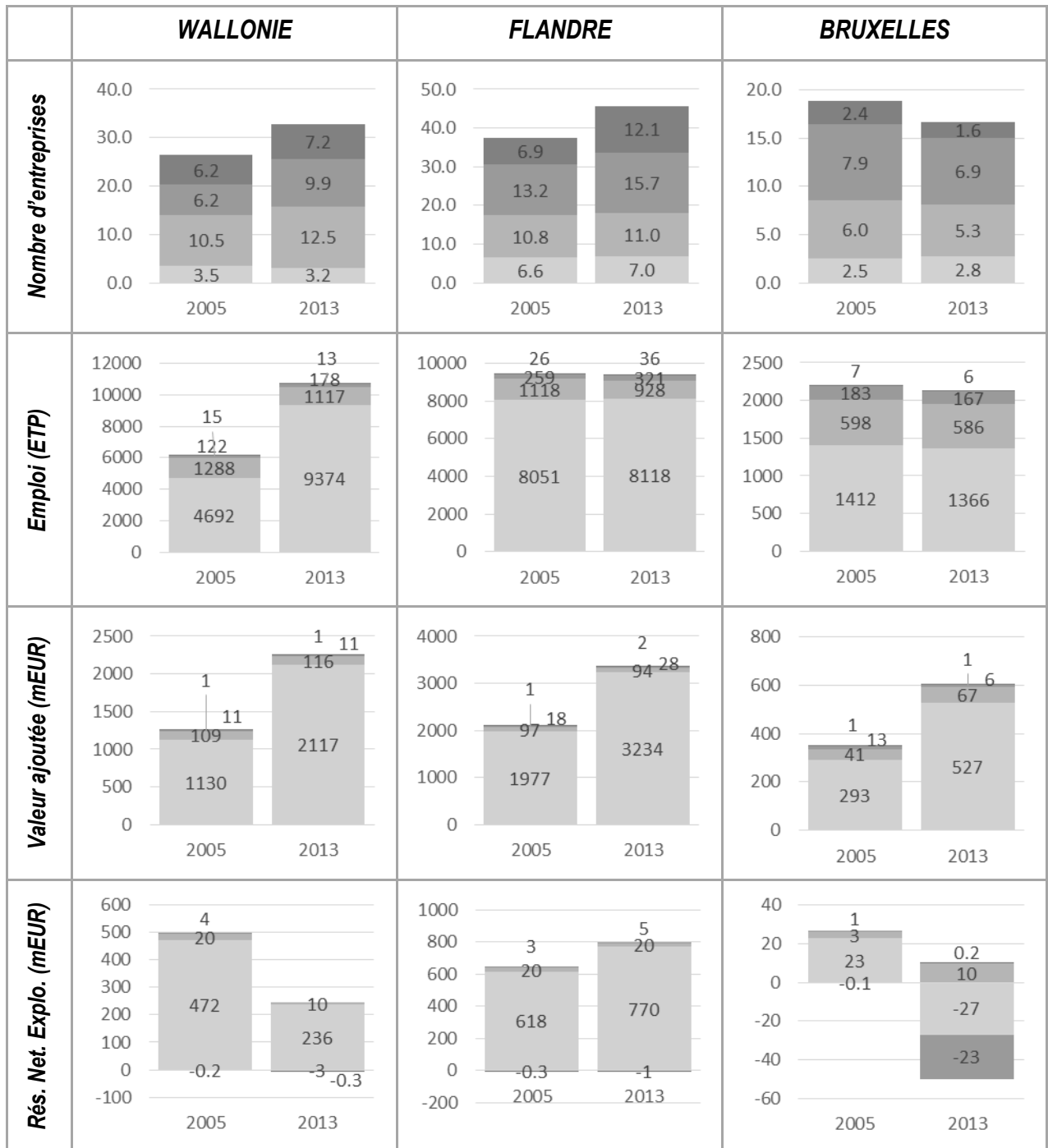
entreprises. A noter que cela reste dépendant de leur maturité dans le cycle d'innovation et de mise sur le marché de nouveaux produits, qui peut être relativement long dans le secteur.

Par ailleurs, on observe la place dominante occupée par les très grandes entreprises en termes d'emplois et de valeur ajoutée, malgré la présence d'un nombre non négligeable d'entreprises de plus petite taille. Il est surtout intéressant de noter que les performances des plus grandes entreprises influencent fortement les résultats du secteur dans son ensemble. En particulier, les très grandes entreprises sont au cœur de la dynamique de l'industrie pharmaceutique wallonne car elles affichent les taux de croissance de valeur ajoutée et d'emploi les plus élevés du secteur.

Outre la domination écrasante des très grandes entreprises, il apparaît que la hausse de la valeur ajoutée n'a pas été associée aux mêmes dynamiques en termes d'emplois et de résultat à travers les Régions. En effet, en Wallonie l'augmentation de la valeur ajoutée a été liée à une hausse importante du volume du travail, tandis qu'en Flandre cela s'est accompagné d'une stabilisation de l'emploi indiquant un renforcement de la productivité. D'autre part, on observe une hausse du résultat net en Flandre, alors que celui-ci a diminué en Wallonie et qu'il a chuté à Bruxelles pour devenir même négatif.

Graphique 9.7. Statistiques par taille d'entreprise

Très grande Grande Moyenne Petite



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

3.3.3. DISTRIBUTION DES ENTREPRISES À TRAVERS LES TROIS RÉGIONS BELGES

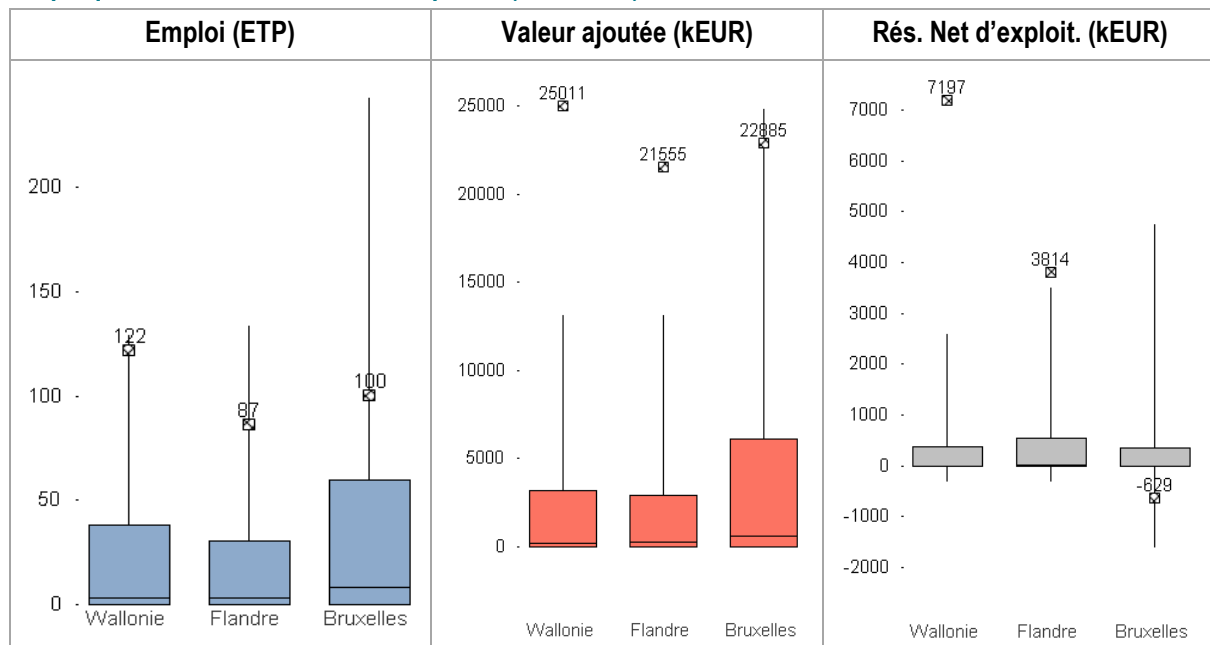
L'analyse de la distribution est utile car elle permet de s'affranchir de la moyenne qui n'est pas représentative au vu de la dissymétrie de la distribution en direction des grandes entreprises. Pour ce faire, on utilise une représentation de la distribution des entreprises sous forme de boîtes à moustaches (*boxplot*) centrées autour de

la médiane et limitées aux premier et dernier déciles¹²². En plus des quartiles et déciles de la distribution, la valeur moyenne par entreprise est représentée par un carré.

Cette analyse de distribution est faite au graphique 9.8 pour le personnel, la valeur ajoutée et le résultat net d'exploitation par entreprise sur l'ensemble de la période 2005-2013. Vu la domination des grandes entreprises, la moyenne très éloignée de la médiane confirme la dissymétrie de la distribution des entreprises dans les trois Régions du pays¹²³.

Même si l'entreprise moyenne wallonne (122 ETP et 25 millions de valeur ajoutée) est plus grande que l'entreprise moyenne flamande (87 ETP, et 21.5 millions de valeur ajoutée), on observe que les distributions sont semblables entre les deux Régions. La distribution des entreprises bruxelloises reflète la présence dans la Région de Bruxelles-Capitale des sièges sociaux de plus grandes entreprises, avec les valeurs les plus élevées de 3^{ème} quartile et 9^{ème} décile. Des différences plus marquées s'observent en termes de résultat net d'exploitation avec un bénéfice moyen en Wallonie à un niveau près du double de celui en Flandre, alors que l'entreprise moyenne bruxelloise présente une perte nette d'exploitation. De plus, on note une dispersion plus élevée des performances des entreprises bruxelloises.

Graphique 9.8. Distribution des entreprises (2005-2013)



Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : Les distributions sont représentées sous forme de boîtes à moustaches centrées autour de la médiane et limitées aux premier et dernier déciles. Les carrés chiffrés représentent le niveau moyen.

La dynamique des entreprises est illustrée au Tableau 9.1. Alors que l'entreprise pharmaceutique moyenne flamande a de l'ordre de 85 ETP de manière constante entre 2005 et 2013, la taille moyenne des entreprises en Wallonie tend à croître, passant de 90 ETP en 2005 à 145 ETP en 2013. Du côté de Bruxelles, l'emploi moyen par entreprise diminue. Il est à noter que 80% de la distribution wallonne ne suit pas la même tendance à la hausse que la moyenne, confirmant que celle-ci est fortement influencée par les valeurs extrêmes de la distribution. Au niveau de la valeur ajoutée, on retrouve la chute d'après 2010 pour la Wallonie qui fait redescendre la valeur ajoutée moyenne wallonne derrière le niveau de la Flandre pour les dernières années. Cette tendance à la baisse

¹²² Pour plus de détails sur les boîtes à moustaches, voir l'Encadré 8.2.

¹²³ Cette dissymétrie entre les entreprises avait déjà mis en évidence dans les Chapitres 7 et 8 et suggère qu'analyser un secteur d'activités sur la base de l'entreprise moyenne n'est pas satisfaisant.

est accentuée au niveau du résultat net d'exploitation avec une valeur moyenne divisée par 4 entre 2010 et 2013 en Wallonie. La Flandre présente la tendance opposée avec un résultat multiplié par 4 sur la même période de temps atteignant un résultat moyen net d'exploitation qui correspond à plus du double de la moyenne wallonne en 2013. Cependant, ces baisses de valeur ajoutée et de résultat semblent toucher principalement les très grandes entreprises puisque le reste de la distribution wallonne n'a pas l'air de subir des baisses de telle ampleur. Il est également à noter que l'entreprise bruxelloise moyenne présente des pertes d'exploitation pour la plupart des dernières années. De plus, Bruxelles laisse apparaître de fortes variations au cours du temps pour le résultat net d'exploitation dont la moyenne passe régulièrement d'une valeur positive à une valeur négative.

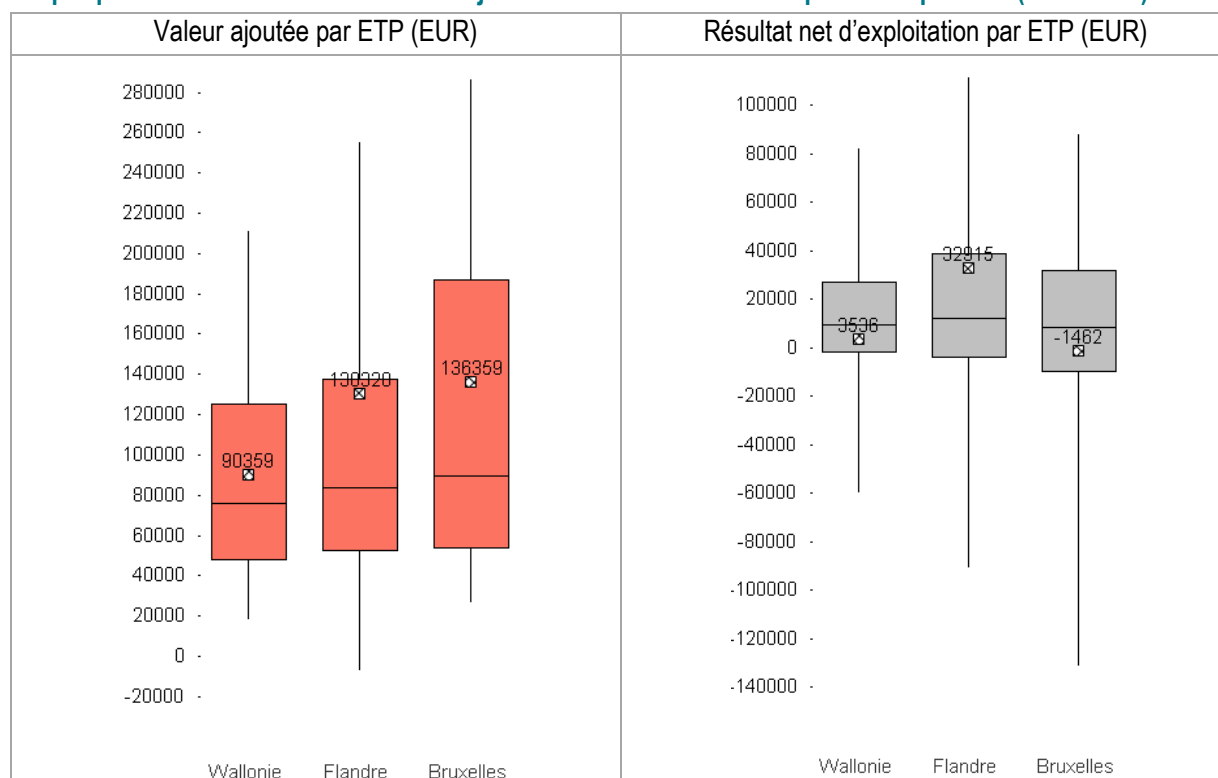
Tableau 9.1. Evolution de la distribution des entreprises

Emploi (ETP)	WALLONIE		FLANDRE		BRUXELLES	
	2005	2013	2005	2013	2005	2013
D1	0	0	0	0	0	0
Q1	0	1	0	0	1	0
Q2	3	5	3	4	7	4
Q3	40	38	32	26	60	49
D9	152	116	145	116	179	229
MOY	90	145	89	86	103	84
VA(kEUR)	2005	2013	2005	2013	2005	2013
D1	0	-37	0	-9	0	0
Q1	0	0	0	0	0	0
Q2	153	255	242	248	577	317
Q3	2777	3662	3014	2739	3552	6030
D9	17423	13589	14175	14626	14166	25816
MOY	16540	28448	18614	29090	19219	24392
Résultat (kEUR)	2005	2013	2005	2013	2005	2013
D1	-60	-555	-140	-323	-1006	-1568
Q1	0	-14	0	-1	-8	0
Q2	0	13	25	35	0	0
Q3	270	542	599	612	436	363
D9	3269	3310	3638	4704	1566	2765
MOY	6128	3184	5645	7086	1126	-1559

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : D1, Q1, Q2, Q3, D9 et MOY correspondent respectivement au premier décile, au premier quartile, à la médiane, au troisième quartile, au neuvième décile et à la moyenne de la distribution des entreprises (voir l'Encadré 8.2 pour plus de détails).

Pour évaluer la performance du secteur de manière indépendante de la taille des entreprises, nous avons repris la distribution de la valeur ajoutée et du résultat net d'exploitation par ETP dans le graphique 9.9 pour la période 2005-2013. La valeur ajoutée par ETP est un indicateur de productivité et le résultat par ETP informe à propos des performances relatives des travailleurs pharmaceutiques.

Graphique 9.9. Distribution de la valeur ajoutée et du résultat net d'exploitation par ETP (2005-2013)


Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : Les distributions sont représentées sous forme de boîtes à moustaches centrées autour de la médiane et limitées aux premier et dernier déciles. Les carrés chiffrés représentent le niveau moyen.

Tableau 9.2. Evolution de la distribution des entreprises (EUR)

VA/ETP	WALLONIE		FLANDRE		BRUXELLES	
	2005	2013	2005	2013	2005	2013
D1	36083	-32605	35925	-1999	7362	42397
Q1	47366	47568	53769	53869	40930	74508
Q2	70289	82374	74744	99060	85403	107419
Q3	125726	138630	131685	158070	130273	257750
D9	178193	252921	230312	285544	209693	314842
MOY	106007	97124	106097	440571	163271	185919
Résultat/ETP	2005	2013	2005	2013	2005	2013
D1	-22502	-141627	-27037	-108892	-114677	-33844
Q1	-566	-20260	-289	790	-6482	-6977
Q2	9678	9647	11428	13500	6833	15018
Q3	23668	20740	32741	44633	18921	43406
D9	75367	113200	154565	147832	52578	96124
MOY	27317	782	28921	285202	40211	10251

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Note : D1, Q1, Q2, Q3, D9 et MOY correspondent respectivement au premier décile, au premier quartile, à la médiane, au troisième quartile, au neuvième décile et à la moyenne de la distribution des entreprises (voir l'Encadré 8.2 pour plus de détails).

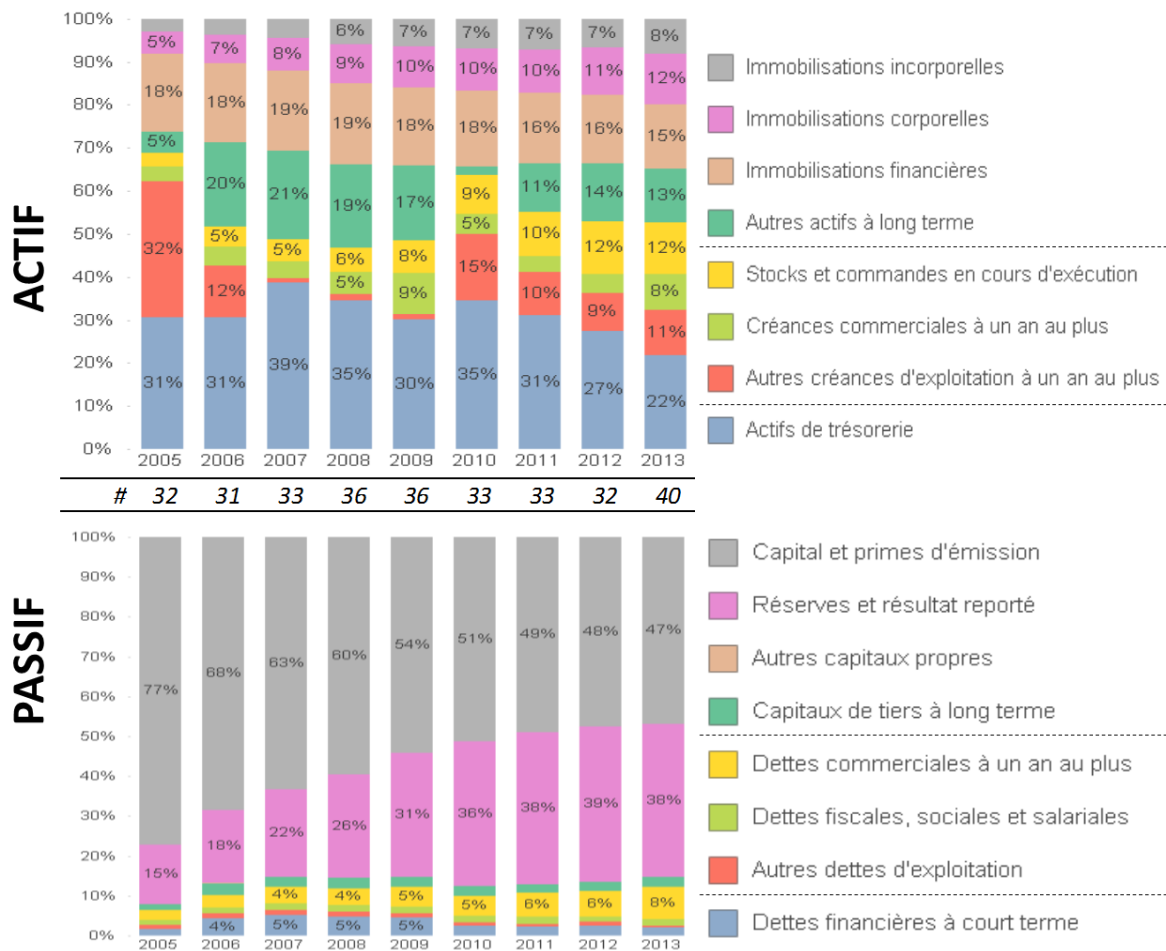
Sur l'ensemble de la période 2005-2013, la Flandre et Bruxelles présentent un meilleur niveau de productivité que la Wallonie et ce non seulement pour la moyenne mais aussi pour la plupart de la distribution des entreprises. Il est utile de noter que dans le Tableau 9.2 le premier décile de la valeur ajoutée par ETP a fortement chuté ces dernières années, à tel point que plus de 10% des entreprises wallonnes ont une valeur ajoutée négative par ETP en 2013. En termes de résultat net par ETP, la Wallonie présente un résultat moyen entre celui de la Flandre et celui de Bruxelles pour la période 2005-2013, tout en présentant la distribution la moins dispersée. En 2013, la

grande majorité des valeurs de la distribution des entreprises pharmaceutiques wallonnes sont plus faibles que celles observées pour la Flandre et Bruxelles dans le tableau 9.2. On observe également que plus du quart des entreprises wallonnes et bruxelloises présentent une perte nette d'exploitation en 2013.

3.3.4. COMPTES SYNTHÉTIQUES DES ENTREPRISES WALLONNES

Afin d'enrichir les indicateurs présentés dans la section précédente, l'étude des données comptables et financières permet de souligner les changements dans la structure du bilan et du compte de résultats des entreprises pharmaceutiques actives en Wallonie. Cette analyse est limitée aux entreprises déposant leur compte à la Banque Nationale de Belgique selon le schéma complet.¹²⁴

Graphique 9.10. Bilan synthétique des entreprises wallonnes



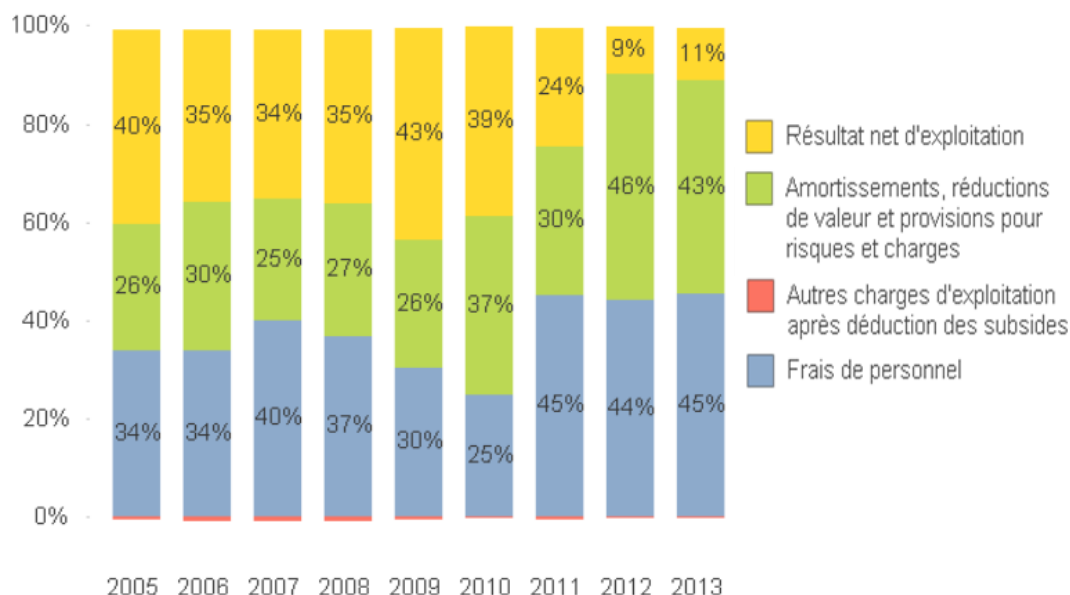
Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.
 Note : Les # représentent, pour chaque année, le nombre d'entreprises ayant déposé un bilan selon le schéma complet.

La lecture du bilan synthétique – présenté au graphique 9.10 – révèle, au niveau de l'actif, une part importante et stable prise par les immobilisations incorporelles par rapport aux autres secteurs (du même niveau à Bruxelles mais beaucoup plus faible qu'en Flandre). Les immobilisations corporelles ont quant à elles tendance à augmenter depuis 2005.

¹²⁴ Les entreprises pharmaceutiques déposant leur compte selon le schéma abrégé ne représentent que 1% de la valeur ajoutée wallonne, elles ont donc été omises de cette partie de l'analyse.

Du côté du passif, un fait saillant est la forte croissance des réserves tandis que l'importance des capitaux diminue fortement. En outre, le niveau d'endettement du secteur – surtout en termes de capitaux de tiers à long terme – est extrêmement faible. Ce très faible niveau d'endettement est d'autant plus marquant lorsqu'on le compare aux valeurs obtenues dans le chapitre 6 pour l'ensemble des entreprises wallonnes.

Graphique 9.11. Décomposition de la valeur ajoutée



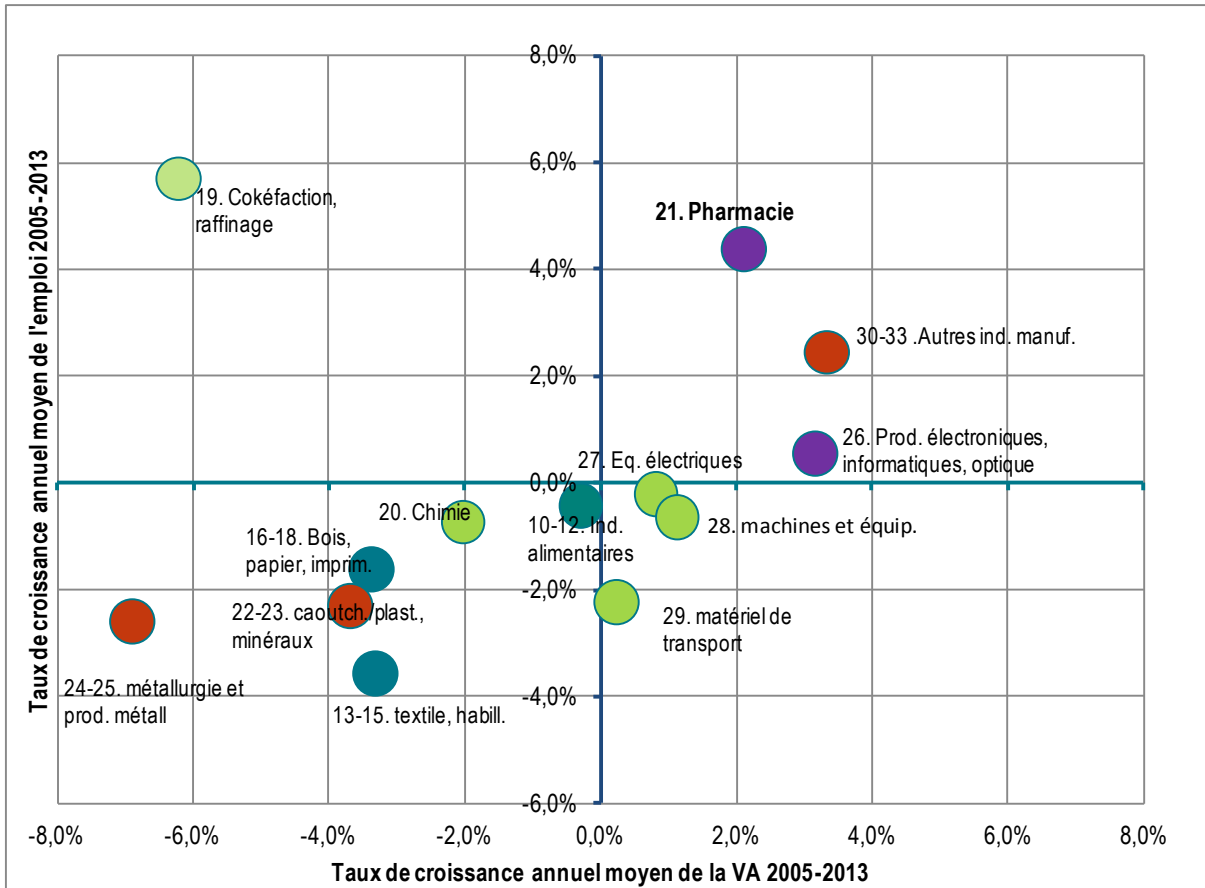
Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

Au niveau du compte de résultats, de manière agrégée pour le secteur pharmaceutique wallon, un fort recul des performances d'exploitation se manifeste depuis 2010. En effet, le graphique 9.11 illustre une baisse relative du résultat net d'exploitation, de 39% de la valeur ajoutée en 2010 à 11% en 2013. Alors que le résultat brut et le résultat net d'exploitation suivaient la même tendance jusqu'en 2009, le graphique 9.11 indique une forte croissance de l'importance des amortissements qui représentent 43% de la valeur ajoutée en 2013. Par ailleurs, on observe également une hausse relative de la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée en 2011 qui passe de 25% à 45% en un an et se maintient à ce niveau depuis lors. Les coûts moyens du personnel pharmaceutique en Wallonie s'élèvent à plus de 92 000 € par ETP en 2013 et sont en hausse constante depuis 2005.

3.3.5. PERFORMANCES RELATIVES DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE

Les dynamiques récentes en termes d'emploi et de valeur ajoutée au niveau pharmaceutique sont comparées avec les autres secteurs industriels dans le graphique 9.12. Le secteur pharmaceutique présente une des meilleures évolutions tant en termes d'emploi que de valeur ajoutée. Comme expliqué à la section 3.3.1., il faut toutefois noter qu'après une forte croissance en 2010 suite à une situation exceptionnelle, la valeur ajoutée (VA) s'inscrit en recul depuis 2011.

Graphique 9.12. Taux de croissance annuels moyens 2005-2013 de l'emploi et de la VA des secteurs industriels en Wallonie



Source : ICN, calculs et graphique : SPW – DGO6

Les couleurs correspondent à la classification technologique des secteurs. Mauve = haute technologie, Vert = moyenne-haute technologie, Rouge = moyenne-basse technologie, Bleu = basse technologie.

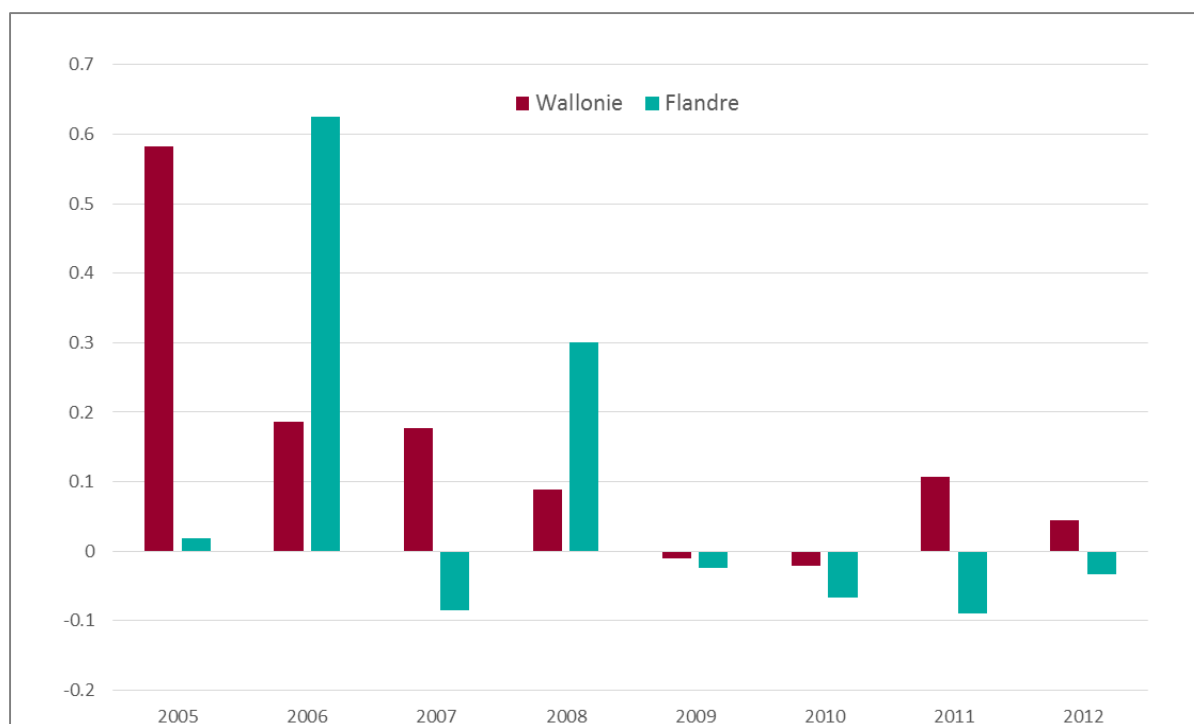
Si on la compare aux autres branches d'activité dans le tableau emplois-ressources (voir éléments de synthèse au Tableau 9.5), la branche pharmaceutique est l'une des branches industrielles contribuant le plus à la création de valeur ajoutée, avec un taux de valeur ajoutée brut de 52,3% en 2010, la moyenne de l'industrie manufacturière étant de 29,9%. Ce taux est en outre en croissance, puisqu'il se situait à 39,5% en 2007.

Au niveau des produits pharmaceutiques, ceux-ci génèrent un taux de valeur ajoutée brut de 57,1%. Nous avons estimé son taux de valeur ajoutée indirecte à 3,7%, ce qui est inférieur à la moyenne de l'industrie et en net recul par rapport à 2007 (12,5%). Les multiplicateurs de production présentés au Chapitre 3 confirment la faiblesse des interactions du secteur pharmaceutique avec les autres secteurs de l'économie régionale. Globalement la contribution des produits pharmaceutiques à la création de valeur ajoutée dans l'économie régionale s'inscrit toutefois en hausse (60,9% contre 59,5% en 2007).

Le secteur se caractérise en outre par un niveau de productivité très élevé, largement supérieur à la moyenne des secteurs en Wallonie. Toutefois, au cours des dernières années, le secteur a subi une perte de productivité en raison des évolutions constatées de la valeur ajoutée et de l'emploi. Par rapport à la moyenne belge, le niveau de productivité wallon est en recul relatif depuis 2009 ; il se situe en 2013 à un indice de 82 par rapport à cette moyenne.

Les performances récentes du secteur pharmaceutique en matière d'investissement sont toutefois illustratives du dynamisme du secteur en Wallonie. Alors que son poids dans la formation brute de capital fixe (FBCF) wallonne était de 3,6% en 2004, il représentait, en 2012, 7,5% du total. En moyenne sur la période, la FBCF a crû de 13,2%. Bien que sur la période récente, on note un dynamisme moindre (3,2% par an en moyenne sur la période 2009-2012), les performances wallonnes restent supérieures à celles de la Flandre (cf. graphique 9.13). Après deux années de recul, la FBCF wallonne dans le secteur s'inscrit à nouveau à la hausse en 2011 et 2012, alors qu'elle est en recul en Flandre. Le taux d'investissement du secteur, de 54,3% en 2012 (en % de la valeur ajoutée), représente plus du double de la moyenne régionale mais il faut noter un meilleur résultat encore pour la Flandre (70,8%).

Graphique 9.13. Taux de croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) du secteur pharmaceutique



Source : ICN, calculs et graphique : SPW – DGO6.

Le secteur, qui se situe dans la catégorie des industries à haute technologie, est très intensif en R&D. Au niveau national, il représente, en 2013, 28,8% des dépenses de R&D des entreprises (DIRDE). Ce chiffre se monte à 34% si l'on se place selon une optique « produits ». L'analyse des tableaux emplois-ressources montre que le secteur est fortement dépendant d'inputs à haute technologie et à forte intensité de connaissances.

Le tableau de bord de la R&D industrielle permet d'identifier les leaders sur le marché. Si la Suisse se situe en tête de peloton avec Novartis et Roche, les acteurs américains sont de loin les plus nombreux. UCB se situe au 28^{ème} rang parmi les entreprises du secteur. Par ailleurs, plusieurs grands groupes sont implantés en Wallonie, en particulier Glaxosmithkline.

Tableau 9.3. Leaders mondiaux en termes de R&D dans le secteur pharmaceutique

Rang mondial pharma R&D	Rang mondial R&D	Nom	Pays	R&D 2013 (€million)	Employés 2013	Présence en Wallonie
1	5	NOVARTIS	Switzerland	7 173,5	135 696	Syngenta chemicals
2	6	ROCHE	Switzerland	7 076,2	85 080	
3	8	JOHNSON & JOHNSON	US	5 933,6	128 100	Johnson & Johnson - GMED Healthcare
4	12	MERCK US	US	5 165,0	76 000	
5	14	SANOFI-AVENTIS	France	4 757,0	112 128	
6	15	PFIZER	US	4 750,2	77 700	Zoetis
7	21	GLAXOSMITHKLINE	UK	4 154,3	99 817	Glaxosmithkline, Glaxosmithkline biologicals, Glaxosmithkline consumer healthcare
8	23	ELI LILLY	US	4 010,8	37 925	ELI LILLY European clinical trial services
9	34	BAYER	Germany	3 259,0	113 200	
10	37	ASTRAZENECA	UK	3 202,8	51 500	Syngenta chemicals
11	38	AMGEN	US	2 960,6	20 000	
12	39	BOEHRINGER INGELHEIM	Germany	2 743,0	47 492	BOEHRINGER INGELHEIM
13	40	BRISTOL-MYERS SQUIBB	US	2 705,4	28 000	BRISTOL - MYERS SQUIBB BELGIUM, MEAD JOHNSON NUTRITION
14	45	TAKEDA PHARMACEUTICAL	Japan	2 352,0	31 225	
15	52	ABBVIE	US	2 059,3	25 000	
16	63	OTSUKA	Japan	1 714,7	28 288	
17	65	CELGENE	US	1 603,4	5 100	CELGENE
18	66	NOVO NORDISK	Denmark	1 567,4	37 978	
19	68	GILEAD SCIENCES	US	1 537,1	6 100	
20	70	MERCK DE	Germany	1 504,3	38 154	
21	77	ASTELLAS PHARMA	Japan	1 318,4	5 777	
22	78	DAIICHI SANKYO	Japan	1 316,6	5 744	DAIICHI SANKYO BELGIUM
23	95	ABBOTT LABORATORIES	US	1 052,9	69 000	Abbott, Abbott Belgian Investments
24	96	BIOGEN IDEC	US	1 047,1	6 850	
25	100	TEVA PHARMACEUTICAL INDUSTRIES	Israel	1 031,1	45 000	
26	124	EISAI	Japan	898,9	10 419	
27	125	SERVIER	France	895,0		
28	144	UCB	Belgium	781,0	8 732	
29	150	ALLERGAN	US	754,7	11 400	
30	165	SHIRE	UK	645,5	5 000	

Source : JRC, Tableau de bord de la R&D industrielle 2014, Base de données de l'actionariat des entreprises en Wallonie (CRISP).

3.4. POIDS DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE AU NIVEAU PROVINCIAL

Le Tableau 9.4 évalue le poids des provinces au sein du secteur pharmaceutique belge en 2013 pour les quatre indicateurs clés développés sur la base des sièges sociaux des entreprises.

Alors que les entreprises pharmaceutiques sont majoritairement présentes dans trois provinces wallonnes, le Brabant Wallon domine largement le Hainaut et la Province de Liège en termes d'emplois (39% du total belge), de valeur ajoutée (33%) et de résultat net d'exploitation (22%).

En Flandre, la province d'Anvers est de loin la première avec 20% des entreprises belges, 36% de l'emploi, 51% de la valeur ajoutée et plus de trois quarts des bénéfices d'exploitation. La deuxième province flamande est celle de Flandre Orientale.

Tableau 9.4. Statistiques provinciales pour l'année 2013

2013	# entreprises		Emploi		Valeur ajoutée		Rés. net exploi.	
		%	ETP	%	mEUR	%	mEUR	%
WALLONIE	33	35%	10682	48%	2245	36%	242	24%
Brabant Wallon	9	9%	8717	39%	2067	33%	224	22%
Hainaut	9	10%	1189	5%	106	2%	6	1%
Liège	10	11%	583	3%	53	1%	9	1%
Luxembourg	3	3%	139	1%	15	0.2%	3	0.3%
Namur	2	2%	54	0.2%	4	0.1%	0	0.0%
FLANDRE	46	48%	9403	42%	3358	54%	794	80%
Anvers	19	20%	8093	36%	3189	51%	760	76%
Brabant Flamand	6	6%	152	1%	28	0.4%	4	0.4%
Flandre Occidentale	4	4%	133	1%	8	0.1%	1	0.1%
Flandre Orientale	11	12%	967	4%	129	2%	28	3%
Limbourg	5	5%	58	0.3%	5	0.1%	1	0.1%
BRUXELLES	17	17%	2124	10%	600	10%	-39	-4%
BELGIQUE	95	100%	22209	100%	6203	100%	998	100%

Source : calculs propres sur la base des données Belfirst.

4. Chaîne de valeur du secteur pharmaceutique

4.1. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Les analyses présentées dans cette section se fondent sur les outils d'analyse développés par IDEA Consult pour l'analyse des chaînes de valeur industrielles en Wallonie réalisée en 2013 et sur les données actualisées des tableaux entrées sorties régionalisés (122 branches). Celles-ci portent sur l'année 2010.

Les tableaux régionaux des ressources et des emplois permettent de décrire les inputs utilisés par chaque branche d'activité pour ses activités de production et leur origine géographique (intra-régionale, autre région belge ou internationale), ainsi que la destination de la production régionale (utilisation par d'autres branches d'activité, consommation finale, exportation vers le reste de la Belgique ou exportation internationale). Au départ des tableaux régionaux des ressources et des emplois, un ensemble d'indicateurs ont été calculés, permettant d'appréhender la performance des secteurs, et de caractériser leurs liens en amont et en aval.

L'analyse a ainsi permis de calculer le taux de valeur ajoutée brute directe associé à chaque branche ou produit¹²⁵, exprimé en % de la valeur totale de la production, ainsi que des taux de valeur ajoutée brute indirecte basés sur une estimation de la valeur ajoutée intrinsèque des inputs fournis localement et utilisés dans les activités de production (en se limitant aux inputs de premier niveau). Les autres indicateurs développés sont présentés sur une base normalisée par rapport à la moyenne de l'industrie (=1).

Nous renvoyons au rapport détaillé de l'étude IDEA Consult pour un descriptif méthodologique complet.

On peut également se référer utilement à l'analyse développée au Chapitre 3, présentant des estimations des multiplicateurs de production, de revenu et d'emploi au niveau des branches, et permettant également des comparaisons inter-régionales.

4.2. RELATIONS INTER-SECTORIELLES ET POSITIONNEMENT AU SEIN DES CHAÎNES DE VALEUR

Les produits pharmaceutiques sont produits en Wallonie à 98,8% par la branche pharmaceutique, le solde étant essentiellement issu de l'industrie chimique (0,6%) et des activités vétérinaires (0,3%).

Le tableau 9.5 présente une vue synthétique des différents indicateurs permettant d'appréhender le positionnement du secteur pharmaceutique au sein des chaînes de valeur, les différentes dimensions étant passées en revue de manière plus détaillée dans les sections qui suivent.

Comme indiqué plus haut, le secteur se caractérise par un taux de valeur ajoutée élevé, mais des liens relativement faibles avec l'économie régionale, le secteur étant fortement connecté à l'international. Comme montré au Chapitre 3, cela se traduit par un multiplicateur de production relativement faible (1,10), ce qui est également le cas pour la Flandre (1,21). Par contre, si l'on considère les multiplicateurs de revenu, le secteur performe mieux que les autres secteurs industriels et la Wallonie obtient un meilleur résultat que la Flandre (0,57 contre 0,37 pour la Flandre). Ce n'est pas le cas pour le multiplicateur d'emploi, qui est relativement faible (3), et inférieur à celui du secteur pharmaceutique flamand (3,7).

¹²⁵ La distinction provient du fait qu'une branche peut produire différents produits, un produit pouvant l'être par différentes branches. Si la valeur ajoutée de la branche peut être calculée directement sur la base des tableaux des emplois et ressources, un ajustement est effectué pour le calcul au niveau des produits.

Tableau 9.5. Indicateurs synthétiques

	2010		2007	
Position économique	Branches	Produits	Branches	Produits
Valeur de la production (millions €)	5 373	3 781	3 631	2 786
Valeur ajoutée Brute (millions €)	2 812	2 159	1 433	1 310
Performances de croissance récente (taux de croissance annuel moyen de la VA 2005-2013)	+2,1%			
Emploi (ICN)	12 117 (13 012 en 2013)		10 857	
Performances de croissance récente (taux de croissance annuel moyen de l'emploi 2005-2013)	+4,4%			
Part de la production régionale totale	3,4%	2,4%	2,5%	1,9%
Part de la valeur ajoutée régionale totale	3,7%	2,8%	2,1%	1,9%
Indicateurs de performance	Branches	Produits	Branches	Produits
Taux de VA directe	52,3%	57,1%	39,5%	47,0%
Taux de VA indirecte		3,7%		12,5%
Taux de VA directe et indirecte		60,9%		59,5%
Indicateurs d'internationalisation	Branches	Produits	Branches	Produits
Indice de dépendance relative aux importations internationales	1,43		1,03	
Indice de dépendance relative aux exportations internationales		1,91		1,27
Indice d'exposition internationale	1,67		1,15	
Indices de liens en amont	Branches		Branches	
Indice de dépendance relative aux inputs intra-industriels	0,95		0,55	
Indice de dépendance relative aux inputs intra-régionaux et intra-industriels	0,38		0,15	
Indice de dépendance relative aux services marchands extra-régionaux	2,69		1,73	
Indice de dépendance relative aux services marchands intra-régionaux	1,31		1,90	
Indice de dépendance relative aux services marchands	2,17		1,79	
Indice de dépendance relative aux inputs de haute technologie	7,35		8,09	
Indice de dépendance relative aux services intensifs en connaissances	2,89		3,61	
Indice de dépendance relative aux services de haute technologie et intensifs en connaissances	3,82		4,30	
Indice de taux moyen de VAB relative des inputs intrarégionaux	1,28		1,32	
Indicateurs de liens en aval	Produits		Produits	
Indice d'orientation relative sur la consommation intermédiaire régionale	0,10		0,06	
Indice d'orientation relative de la demande intra-régionale sur la consommation intermédiaire	0,20		0,11	
Indice d'orientation relative sur la demande intra-régionale de moyenne-haute et de haute technologie	0,04		0,05	
Indice d'orientation relative sur la demande du marché intra-régional à forte intensité de connaissances	0,04			
Indice d'orientation relative sur la demande du marché intra-régional à forte intensité de technologie et de connaissances	0,04		0,03	
Indice de taux moyen de VAB relative de la demande du marché intra-régionale (branches)	0,92		0,88	

Source : ICN et tableaux élaborés dans le cadre de la convention 'Tableaux entrées-sorties régionaux monétaires pour la Belgique pour l'année 2010' entre le BFP, l'IBSA, le SVR et l'IWEPS, calculs propres.

4.2.1. LIENS EN AMONT

Tableau 9.6. Synthèse des inputs de la branche

	Produits utilisés par le secteur pharmaceutique	Total Millions €	% dans le total	Part des importations internationales	Part des importations interrégionales	Part des inputs locaux
21A	Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	617	24	85,1%	3,6%	11,3%
72A	Services de recherche et développement scientifique	438	17	99,1%	0,4%	0,5%
77C	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens; Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises au droit d'auteur	148	6	97,6%	1,7%	0,7%
20A+20B	Produits chimiques de base	211	8	61,4%	6,8%	31,8%
70A	Services des sièges sociaux; services de conseil en gestion	122	5	100,0%	0,0%	0,0%
20C+20F	Produits agrochimiques et autres produits chimiques	98	4	63,1%	3,0%	33,8%
22A+22B	Produits en caoutchouc et en plastique	72	3	63,7%	5,0%	31,3%
49C	Transports routiers de fret et services de déménagement; Transports par conduites	44	2	97,7%	2,3%	0,0%
71A	Services d'architecture et d'ingénierie; services de contrôle et analyses techniques	56	2	65,0%	35,0%	0,0%
82A	Services administratifs et autres services de soutien aux entreprises	29	1	100,0%	0,0%	0,0%
73A	Services de publicité et d'études de marché	75	3	29,7%	33,7%	36,6%
78A	Services liés à l'emploi	106	4	19,7%	35,4%	44,9%
32B	Instruments de musique, articles de sport, jeux et jouets, produits des autres industries diverses	21	1	98,4%	1,6%	0,0%
69A	Services juridiques et comptables	19	1	99,7%	0,3%	0,0%
41A	Bâtiments et travaux de construction de bâtiments	19	1	84,4%	15,6%	0,0%
35A+35B	Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	52	2	26,6%	51,3%	22,1%
23A	Verre et articles en verre	13	0	100,0%	0,0%	0,0%
62A	Programmation, conseil et autres activités informatiques	20	1	58,2%	41,8%	0,0%
13B	Autres produits textiles	11	0	100,0%	0,0%	0,0%
81B	Services de nettoyage	10	0	96,5%	3,5%	0,0%
	Autres	372	15	24,4%	35,9%	39,6%
	Total	2 551		71,3%	11,9%	16,8%

Source : Tableaux élaborés dans le cadre de la convention 'Tableaux entrées-sorties régionaux monétaires pour la Belgique pour l'année 2010' entre le BFP, l'IBSA, le SVR et l'IWEPS, calculs propres.

Les liens intra-industriels se situent globalement dans la moyenne de l'industrie, et s'inscrivent en hausse par rapport à l'étude réalisée en 2013 (tableau 9.5). Les liens intra-industriels au sein de la Région sont inférieurs à la moyenne de l'industrie mais s'inscrivent également en hausse. Pour la majorité des inputs principaux (tableau 9.6), les importations occupent une place centrale ; celles-ci représentent plus de 70% des inputs. Le poids des inputs régionaux est plus significatif pour les branches liées à la chimie et au caoutchouc/plastique, ainsi que pour certains services : services liés à l'emploi, commerce de gros, publicité et études de marché. On peut relever la faiblesse du recours aux inputs régionaux pour un certain nombre d'entre eux, notamment dans le domaine des services (voir le chapitre 3 qui indique un déficit au niveau des services aux entreprises).

Globalement, le secteur présente une dépendance relative élevée aux inputs en services, majoritairement importés, mais également fournis localement. Par rapport à 2007, on note toutefois un renforcement de l'orientation

vers l'importation de services au détriment des services locaux (tableau 9.5). On peut émettre l'hypothèse que les politiques d'achat des groupes multinationaux peuvent peser sur ces résultats.

On peut noter une forte réduction de l'utilisation de services de recherche et développement marchands locaux, ce qui pourrait traduire un glissement sectoriel, alors qu'il s'agit de l'input le plus important du secteur, hors relations intra-branche. Ce constat peut poser question au regard des efforts déployés pour renforcer les collaborations entre centres de recherche et entreprises en Wallonie. On peut enfin relever des liens importants en termes d'importation de services spécifiques : location-bail, sièges sociaux et conseils en gestion (tableau 9.6).

Les inputs locaux les plus importants (tableau 9.7) sont les produits chimiques, les services liés à l'emploi, le commerce de gros, la réparation et l'installation de machines et équipements et les services de publicité et études de marché.

Tableau 9.7. Produits (locaux) utilisés dans la production de produits pharmaceutiques (21A)

21A	Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	Valeur de la production utilisée		Valeur ajoutée brute intégrée		Taux de valeur ajoutée brute
		Millions €	%	Millions €	%	%
21A	Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	53,3	15,9	30,5	21,5	57,1
78A	Services liés à l'emploi	36,6	10,9	28,6	20,2	78,2
46A	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles et de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits annexes	26,8	8,0	13,7	9,7	51,1
33A	Réparation et installation de machines et d'équipements	21,1	6,3	8,5	6,0	40,5
20A+20B	Produits chimiques de base	52,6	15,7	8,5	6,0	16,1
73A	Services de publicité et d'études de marché	21,1	6,3	5,5	3,9	26,1
35A+35B	Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	9,6	2,9	5,2	3,7	54,1
20C+20F	Produits agrochimiques et autres produits chimiques	25,5	7,6	4,9	3,5	19,3
65A	Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire	9,7	2,9	4,4	3,1	44,9
68A	Services immobiliers	6,5	2,0	4,0	2,8	61,5
22A+22B	Produits en caoutchouc et en plastique	17,4	5,2	3,8	2,7	22,0
85A	Services de l'enseignement	3,8	1,1	3,4	2,4	91,2
66A+66B+66C	Services auxiliaires aux services financiers et aux assurances	10,5	3,1	3,4	2,4	32,3
64A+64B+64C+64D	Services financiers, hors assurances et caisses de retraite	3,7	1,1	2,9	2,1	79,3
91A	Services des bibliothèques, archives, musées et autres services culturels	2,6	0,8	1,7	1,2	65,1
45A	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	3,0	0,9	1,6	1,1	53,7
74A	Autres services spécialisés, scientifiques et techniques	5,4	1,6	1,4	1,0	25,2
36A	Eau naturelle; traitement et distribution d'eau	1,7	0,5	1,1	0,8	65,3
79A	Services des agences de voyage, des voyagistes et autres services de réservation et services connexes	3,7	1,1	0,9	0,6	23,7
72A	Services de recherche et développement scientifique	1,7	0,5	0,8	0,6	45,8
	Autres	18,5	5,5	6,8	4,8	36,6
	TOTAL	334,9	100,0	141,6	100,0	42,3

Source : Tableaux élaborés dans le cadre de la convention 'Tableaux entrées-sorties régionaux monétaires pour la Belgique pour l'année 2010' entre le BFP, l'IBSA, le SVR et l'IWEPS, calculs propres.

On peut néanmoins relever que le taux moyen de création de valeur ajoutée liée à l'utilisation des inputs régionaux est supérieur à la moyenne de l'industrie (cf. tableau 9.5).

4.2.2. LIENS EN AVAL

Le tableau 9.8 synthétise l'utilisation des produits pharmaceutiques produits en Wallonie. Ceux-ci sont orientés à plus de 75% vers l'exportation, seuls 5% du total étant orientés vers la consommation finale en Wallonie.

Tableau 9.8. Utilisation des produits pharmaceutiques produits en Wallonie

Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	Valeur de la production utilisée		VA brute directe	VA brute indirecte	TOTAL
	Millions €	%	Millions €	Millions €	Millions €
Consommation intermédiaire	374,5	9,9	213,9	14,0	227,9
Dépense de consommation individuelle / Ménages	147,2	3,9	84,1	5,5	89,6
Dépense de consommation individuelle / Institutions sans but lucratif au service des ménages	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2
Dépense de consommation individuelle / Administrations publiques	81,5	2,2	46,6	3,1	49,6
Dépense de consommation collective / Administrations publiques	0,0				
Formation brute de capital fixe	0,0				
Variation des stocks	42,7	1,1	24,4	1,6	26,0
Exportations de biens	2.859,7	75,6	1633,3	107,1	1740,4
Exportations de services	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2
Exportations de biens et de services / Interrégionales	274,6	7,3	156,8	10,3	167,1
TOTAL (USE)	3.780,8	100,0	2.159,4	141,6	2.301,0
Taux de création de valeur ajoutée brut (%)			57,1%	3,7%	60,9%

Source : Tableaux élaborés dans le cadre de la convention 'Tableaux entrées-sorties régionaux monétaires pour la Belgique pour l'année 2010' entre le BFP, l'IBSA, le SVR et l'IWEPS, calculs propres.

10% de la production sont utilisés comme inputs par d'autres branches, majoritairement le secteur des hôpitaux, ainsi que d'autres secteurs de la santé (tableau 9.9). Les liens en aval vers d'autres secteurs productifs wallons sont extrêmement faibles.

A noter qu'au-delà des produits pharmaceutiques, qui représentent 70% de la production de la branche, celle-ci produit également des services – sièges sociaux et conseils en gestion (12%), location-bail (9,3%), services de R&D (4,0%) – ainsi que des produits chimiques de base (1,6%).

Tableau 9.9. Produits locaux utilisant comme inputs des produits pharmaceutiques locaux

21A	Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	Valeur de la production utilisée		Valeur ajoutée brute	
		Millions €	%	Millions €	%
21A	Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	53,3	14,2	30,5	14,2
86A	Activités hospitalières	206,1	55,0	117,7	55,0
86B	Activités des médecins	46,5	12,4	26,5	12,4
86D	Autres activités pour la santé humaine	18,5	5,0	10,6	5,0
87A	Services d'hébergement médico-social et social	17,3	4,6	9,9	4,6
70A	Services des sièges sociaux; services de conseil en gestion	9,1	2,4	5,2	2,4
77C	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens; Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des oeuvres soumises au droit d'auteur	6,1	1,6	3,5	1,6
86C	Pratique dentaire	4,0	1,1	2,3	1,1
75A	Services vétérinaires	3,0	0,8	1,7	0,8
88A	Services d'action sociale sans hébergement	1,8	0,5	1,0	0,5
01A	Produits de l'agriculture et de la chasse et services annexes	1,4	0,4	0,8	0,4
	Autres	7,4	2,0	4,2	2,0
	TOTAL	374,5	100,0	213,9	100,0

Source : Tableaux élaborés dans le cadre de la convention 'Tableaux entrées-sorties régionaux monétaires pour la Belgique pour l'année 2010' entre le BFP, l'IBSA, le SVR et l'IWEPS, calculs propres.

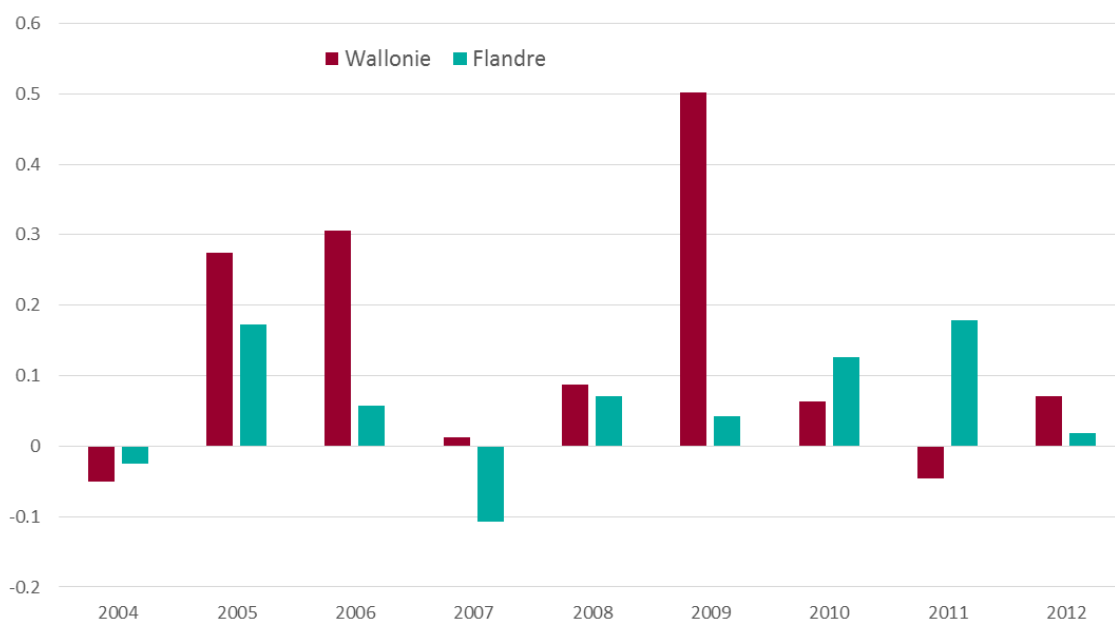
4.3. RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

Comme montré dans les sections précédentes, le secteur est hautement internationalisé et dépendant de l'international, tant pour ses inputs que pour ses débouchés. Il présente des indices d'exposition internationale à l'importation et à l'exportation supérieurs à la moyenne de l'industrie, et qui s'inscrivent en hausse par rapport à 2007 (tableau 9.5).

Les données issues des comptes régionaux (commerce extérieur par secteur) et les données d'exportations par produits permettent d'affiner les constats en la matière.

Le secteur pharmaceutique est le premier secteur d'exportation pour la Wallonie, avec 18,7% du total et 7,4 milliards €, en 2012¹²⁶ ; il a supplanté le secteur du métal depuis 2009 et connaît une croissance soutenue en moyenne, 12,3% par an sur la période 2003-2012, contre 9,5% pour la Belgique et 5% pour le total des exportations de biens wallonnes. On peut noter une hausse particulièrement importante en 2009, dans un contexte de baisse globale des exportations (voir Chapitre 4). Après un repli en 2011, l'année 2012 connaît à nouveau une croissance importante des exportations du secteur en Wallonie, plus marquée qu'en Flandre. La Wallonie représente 62% du total des exportations nationales du secteur et présente un indice de spécialisation élevé par rapport à la Belgique.

¹²⁶ Sur la base des données issues des comptes régionaux.

Graphique 9.14. Taux de croissance des exportations de biens du secteur pharmaceutique (prix courants)

Source : ICN, calculs et graphique : SPW, DGO6

Si l'on se réfère à une approche « produit »¹²⁷ (tableau 9.10), les produits pharmaceutiques représentent 23% des exportations wallonnes, et 20% des importations en 2014. Les exportations wallonnes ont crû en moyenne de 10% par an entre 2010 et 2014, et se chiffrent à 10,8 milliards € en 2014. Les données relatives à 2013 et 2014 démontrent une reprise soutenue du secteur après le repli de 2011.

Tableau 9.10. Exportations de produits pharmaceutiques de la Wallonie - approche "produit"

30: Produits pharmaceutiques	2010	2011	2012	2013	2014
Millions €	7.304,8	6.937,4	7.647,9	9.134,4	10.825,9
% total	17,5	15,1	17,3	20,1	23,0
Taux de croissance		-5,0%	10,2%	19,4%	18,5%
Balance commerciale	3.251,8	3.544,7	2.383,3	2.431,7	3.738,8
Wallonie/Belgique (%)	65,8	61,7	57,9	55,9	57,2
Indice de spécialisation	326,8	316,9	311,7	299,4	300,0

Source : BNB, concept national, calculs SPW-DGO6

Près de 54% des exportations wallonnes de produits pharmaceutiques concernent les vaccins pour la médecine humaine, viennent ensuite les médicaments (23,5%).

En termes de marchés, 65% des exportations wallonnes de produits pharmaceutiques sont destinés à l'UE, et 16,7% à l'Amérique du Nord. Ceux-ci constituent de loin le premier produit à l'exportation de la Wallonie vers le continent américain (plus de 60% des exportations wallonnes) et pèsent pour 30% dans les exportations wallonnes vers l'Asie (tableau 9.11).

¹²⁷ Sur la base des données d'exportations selon le concept national de l'ICN.

Tableau 9.11. Exportations wallonnes de produits pharmaceutiques - 2014

Destinations	En % du total des produits pharma.	En % des exports vers ces marchés
Monde (toutes entités)	100,0	23,0
Europe	67,7	18,6
Union Européenne	65,0	18,4
Autres pays	2,7	24,1
Afrique	2,3	34,0
Afrique du Nord	0,5	16,3
Autres pays d'Afrique	1,9	46,7
Amérique	22,4	61,7
Amérique du nord	16,7	61,9
Amérique centrale	0,5	41,7
Amérique du sud	5,2	63,6
Asie	6,0	30,0
Proche orient	1,6	28,7
Autres pays d'Asie	4,4	30,5
Australie et Océanie	1,5	59,8
Autres	0,0	0,0

Source : BNB, concept national, calculs : SPW-DGO6.

Concernant le volet des importations, le secteur pharmaceutique a vu son poids augmenter au cours des dernières années tant dans le total wallon que par rapport à la Belgique, et ce tant pour les importations de biens que de services. En 2012, les importations de biens du secteur représentent 4,3 milliards € (12,6% du total wallon), et les importations de services 1,5 milliard €.

La balance commerciale pour les biens est largement excédentaire pour la Wallonie et se chiffre à 3,1 milliards € en 2012, soit plus de la moitié du solde national du secteur ; elle contribue de façon largement positive à la balance commerciale des biens de la Wallonie. Le secteur présente un taux d'insertion dans le commerce mondial des biens supérieur à celui de la Belgique. La balance des services est quant à elle déficitaire depuis 2011 (-336 millions € en 2012).

4.4. ECOSYSTÈME RÉGIONAL

Dans le cadre de son analyse de 2013, IDEA Consult avait dégagé plusieurs chaînes de valeur clés pour l'industrie pharmaceutique en Wallonie, correspondant notamment aux priorités stratégiques du Pôle de compétitivité Biowin¹²⁸, qui constitue l'épine dorsale des politiques régionales dédiées au développement du secteur.

Le Pôle regroupe 140 entreprises et de nombreuses unités de recherche, couvrant des domaines plus larges que le seul secteur pharmaceutique. L'analyse des dynamiques à l'œuvre au sein du pôle permet donc également d'appréhender l'articulation entre domaines sectoriels au sein de l'écosystème régional. Parmi les entreprises membres du Pôle ressortent notamment les secteurs de la R&D, les activités d'ingénierie et de conseils techniques, les services informatiques, le commerce de gros, les conseils de gestion et études de marché, la chimie, la fabrication d'instruments médicaux. Les acteurs de l'enseignement, de la formation et de la recherche sont par ailleurs membres du Pôle.

La stratégie du Pôle est en outre construite autour du développement de chaînes de valeur et thérapeutiques clés, intégrant également des approches intersectorielles.

Au sein de l'industrie pharmaceutique, la chaîne de valeur des vaccins et de l'immunothérapie constitue certainement une spécialisation clé de la Région, avec la présence d'acteurs mondiaux (GSK, UCB, Baxter), mais

¹²⁸ Biowin, "Stratégie, ouverture, leadership 2015-2020", 2015.

également de PME en croissance comme Mithra. La Wallonie se positionne aussi en leader dans le domaine des radiations appliquées à la santé (radiopharmacie et médecine moléculaire), avec la présence en Belgique de l'ensemble de la chaîne de valeur, regroupée au sein de l'association Rad4Med.be, et du leader mondial en protonthérapie, IBA. Enfin, la chaîne de valeur articulée autour de la thérapie cellulaire présente un potentiel important, plusieurs PME innovantes à forte croissance ayant été développées en Wallonie (Ceylad, Bone therapeutics, Promethera, Masthercell, Novadip,...), qui ont réalisé récemment des levées de fonds importantes. Les domaines thérapeutiques ciblés par le Pôle sont l'immunologie, l'oncologie, le cardiovasculaire et la neurologie.

En articulation avec ces chaînes de valeur, les domaines de compétence qui acquièrent une importance croissante pour la Région comprennent les TIC appliquées à la santé, le diagnostic et les dispositifs médicaux.

Bien que certaines articulations sectorielles ne ressortent pas de l'analyse statistique, il faut souligner qu'un certain nombre de développements sont récents, et ne peuvent sans doute pas être capturés dans les données des tableaux emplois-ressources (2010). C'est notamment le cas pour les développements en matière de TIC. On note toutefois un potentiel important pour le développement en Wallonie de collaborations intersectorielles, tant au niveau industriel que serviciel.

Par rapport aux émergences sectorielles identifiées au niveau européen, il apparaît que l'écosystème wallon se positionne bien sur certains segments ; le domaine du pharma-food apparaît moins développé. Dans le domaine des TIC, l'absence d'acteurs majeurs en Wallonie pourrait constituer une faiblesse. Enfin, une attention accrue sur les actions orientées sur le patient, en collaboration avec les acteurs de la santé pourrait être une voie à suivre afin de renforcer les liens en aval du secteur en Wallonie.

4.5. POSITIONNEMENT EUROPÉEN

Les analyses développées par l'Observatoire Européen des Clusters permettent de mieux appréhender le positionnement régional dans le contexte européen, et ce notamment sous l'angle des chaînes de valeur. Dans sa version 2014, l'Observatoire européen a en effet développé une méthodologie d'analyse des industries émergentes¹²⁹, basées sur des regroupements sectoriels (clusters) identifiés au départ de liens inter-sectoriels. Parmi les 10 industries émergentes identifiées, le secteur de la biopharmacie qui, à côté de l'industrie pharmaceutique, regroupe une dizaine de branches¹³⁰, parmi lesquelles les activités de R&D, et le commerce de gros de produits pharmaceutiques, ainsi que les produits chimiques intervenant en amont et en aval de la filière représentent les poids les plus importants. On retrouve donc des convergences par rapport aux liens inter-industriels identifiés en Wallonie.

L'Observatoire a développé un système de notation des performances régionales permettant d'allouer jusqu'à 4 étoiles, sur base de 4 dimensions : taille, spécialisation, productivité et croissance, une étoile étant allouée pour les « clusters »¹³¹ se situant dans le top 20% au niveau européen. A ce stade, les données sont seulement disponibles au niveau NUTS 2.

La carte ci-dessous illustre les résultats pour le secteur de la biopharmacie, sur la base des dernières données disponibles analysées (2013). Le Brabant Wallon compte parmi les 2 régions bénéficiant de 4 étoiles, avec une région anglaise (Berkshire, Buckinghamshire and Oxfordshire) ; Liège et le Hainaut se voient attribuer 2 étoiles. 21 régions reçoivent 3 étoiles, parmi lesquelles on retrouve 3 autres régions belges : Anvers, Bruxelles et la Flandre

¹²⁹ European Cluster Observatory, « European Cluster panorama », October 2014.

¹³⁰ Secteurs NACE 21, 11.01, 17.22, 20.13, 20.14, 20.30, 20.41, 20.59, 46.46, 72.11 et 72.19.

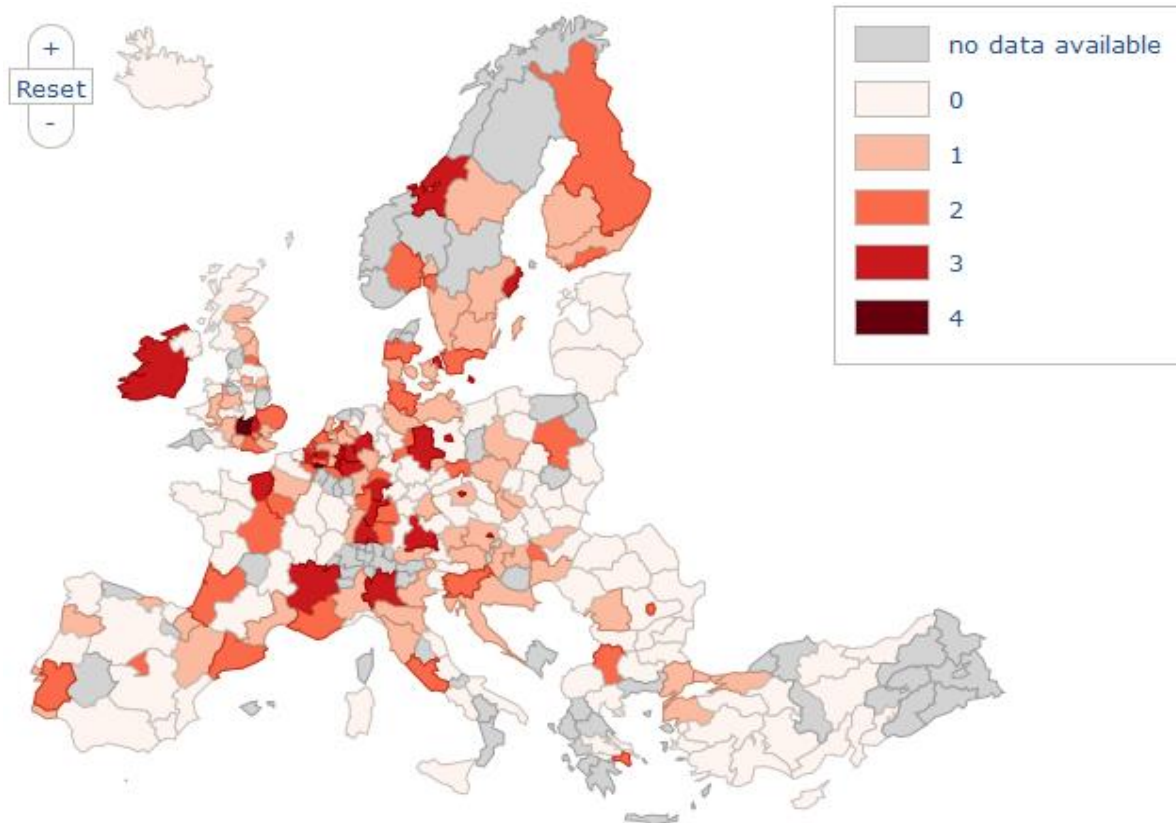
¹³¹ Un cluster étant défini comme une concentration sectorielle au niveau régional.

Orientale. A noter que la même analyse réalisée au niveau du seul secteur pharmaceutique ne permet de dégager que 3 étoiles pour le Brabant Wallon, ce qui semble indiquer l'importance de la prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur.

En termes d'emplois, le secteur de la pharmacie (12 085 emplois) représente en Wallonie 58% du cluster ainsi constitué (20 784 emplois). Alors que le secteur pharmaceutique compte 41 entreprises en 2013 et est relativement concentré, le cluster biopharma en englobe 419 en Wallonie, avec une taille moyenne d'entreprises plus faible.

Le cluster biopharma compte 78 794 emplois en Belgique, la répartition régionale se présentant comme suit : 58,9% pour la Flandre, 26,4% pour la Wallonie et 14,7% à Bruxelles.

Graphique 9.15. Nombre d'étoiles allouées au cluster de la biopharmacie (2013)



Source : Observatoire européen des clusters – Clusters mapping tool.

Sur la base des dernières données disponibles, le Brabant Wallon se positionne au second rang européen (6^{ème} rang si l'on se limite au seul secteur pharmaceutique). Il se démarque notamment par un indice de spécialisation particulièrement élevé. Bien qu'une analyse similaire réalisée au niveau régional conduirait à une moyenne inférieure, l'on peut en conclure à un positionnement très compétitif de la Wallonie dans le domaine de la biopharmacie au niveau européen.

Une analyse de positionnement européen réalisée en novembre 2014 partant d'une méthodologie développée en 2009¹³² sur la base d'une version antérieure de l'Observatoire Européen des Clusters avait également permis de classer le secteur pharmaceutique wallon comme un pôle mondial, la Wallonie se classant en 8^{ème} position parmi les régions analysées (UE 15), ce résultat s'inscrivant en progression par rapport à l'étude initiale de 2009 qui positionnait la Wallonie parmi les clusters à vocation mondiale, au 17^{ème} rang.

¹³² CAPRON Henri, « Esquisse du positionnement européen des Pôles de compétitivité wallons », Mai 2009.

5. Synthèse et conclusions

Le secteur pharmaceutique a été un des moteurs pour la croissance régionale et constitue désormais le premier secteur industriel en Wallonie en termes de valeur ajoutée (il représente 3,5% de la valeur ajoutée régionale totale). Bien que ses performances récentes en termes de croissance de la valeur ajoutée et de résultats nets d'exploitation aient été moins favorables, le secteur a été créateur net d'emplois au cours des dernières années. Il représente en 2013 plus de 13 000 emplois en Wallonie et pèse pour 54% de l'emploi pharmaceutique belge.

Il s'agit d'un secteur de haute technologie, à haut niveau de productivité et intensif en investissement, notamment de R&D. Cela lui permet de dégager un taux de valeur ajoutée brute de 52,3%, nettement supérieur à la moyenne de l'industrie (29,9%). Il est fortement lié à d'autres secteurs de haute technologie et intensifs en connaissances. A cet égard, un renforcement de ses liens en aval et en amont au sein de l'écosystème régional, qui apparaissent relativement faibles, seraient de nature à générer des effets d'entraînement importants sur l'économie régionale.

En effet, il s'agit d'un secteur fortement internationalisé, dont la dépendance aux importations et aux exportations s'est accrue. Ses performances à l'exportation en ont fait le premier secteur à l'export de la Wallonie, et il contribue positivement à la balance commerciale de la Région.

Le secteur est caractérisé par une forte concentration des acteurs ; la Wallonie bénéficie de la présence sur son territoire de plusieurs acteurs mondiaux, et a également vu l'émergence récente de PME innovantes. Les résultats globaux du secteur sont fortement influencés par ceux des grands groupes, des nuances pouvant être apportées si l'on se concentre sur les PME.

Etant donné le niveau élevé d'internationalisation du secteur et la présence de groupes mondiaux sur le territoire, la question de leur ancrage en Wallonie reste un enjeu majeur. Le développement des collaborations intersectorielles au sein du tissu wallon, tant au niveau industriel que serviciel devrait dès lors s'amplifier comme facteur d'ancrage. Par ailleurs, la croissance des PME et l'intensification du tissu de PME constituent d'autres enjeux importants afin de développer de nouvelles niches et chaînes de valeur innovantes, capables de générer des effets d'entraînement significatifs sur l'ensemble du tissu.

Le secteur se dégage comme une spécialisation wallonne, tant dans le contexte national qu'europpéen. A ce titre, il fait partie des secteurs ciblés par le Gouvernement wallon dans le cadre de sa politique des Pôles de Compétitivité. Le pôle Biowin fédère un nombre important d'acteurs, tant au sein du secteur pharmaceutique que dans les différentes chaînes de valeur qui y sont liées.

Les analyses réalisées par l'Observatoire Européen des clusters mettent en lumière les potentialités liées aux collaborations inter-sectorielles sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Si les liens plus traditionnels ressortent en Wallonie de l'analyse réalisée par IDEA Consult, d'autres n'apparaissent pas dans les données (p.ex. liens avec l'agro-alimentaire, avec l'ICT, l'électronique,...). Toutefois, il ressort qu'un certain nombre d'enjeux ont déjà été bien intégrés dans la stratégie régionale. Il apparaît clairement que des potentialités se dégagent pour renforcer la collaboration inter-clusters en Wallonie sur ces thèmes en émergence, mais également au niveau des liens en amont et en aval, notamment au travers d'une approche orientée sur la demande.

6. Références

BUREAU FEDERAL DU PLAN, *Tableaux entrées-sorties régionaux monétaires pour la Belgique – Un cadre entrées-sorties interrégional pour l'année 2010*, Juin 2015.

CAPRON Henri, *Esquisse du positionnement européen des Pôles de compétitivité wallons*, Mai 2009.

COMMISSION EUROPEENNE (2014), *European Competitiveness report 2014*, SWD(2014)277.

COMMISSION EUROPEENNE (2015), *EU structural change*, 2015.

COMMISSION EUROPEENNE (2015b), *Short-term industrial Outlook*, Avril 2015.

COMMISSION EUROPEENNE (2016), *Pharmaceutical Industry : A strategic sector for the European economy*, SWD(2014)2016.

EUROPEAN CLUSTER OBSERVATORY (2014), *European Cluster panorama 2014*, October 2014.

EUROPEAN CLUSTER OBSERVATORY (2014b), *Cross-sectoral trends and geographical patterns in the biopharmaceutical/pharmaceutical industry*, October 2014.

EUROPEAN CLUSTER OBSERVATORY (2015), *European Cluster trends*, March 2015.

EUROPEAN CLUSTER OBSERVATORY (2015b), *Cluster internationalisation and global mega trends*, 2015.

IDEA CONSULT, *Etude relative à la caractérisation des chaînes de valeur industrielles en Wallonie et au positionnement de l'industrie wallonne au sein des chaînes de valeur mondiales*, pour le compte du SPW-DGO6, 2013.

JRC, *The 2014 EU industrial R&D investment scoreboard*, 2014.

SPW-DGO6, Direction de la Politique Economique, *Analyse du positionnement international des Pôles (actualisation de l'étude de 2009 réalisée par le prof. Capron) – 1^{ers} résultats*, Novembre 2014.

<http://www.biowin.org>

Téléchargements de données

EU Cluster mapping tool : http://ec.europa.eu/growth/smes/cluster/observatory/cluster-mapping-services/cluster-mapping/mapping-tool/index_en.htm

CHAPITRE 10. L'ÉCONOMIE DU NUMÉRIQUE

*Jérôme Danguy (jerome.danguy@sogepa.be)
Lionel Persyn (lionel.persyn@sogepa.be)*

1. Introduction

Afin d'alimenter les réflexions dans le cadre de l'élaboration du plan numérique du gouvernement wallon, deux études¹³³ ont été réalisées par la société de consultance Roland Berger : l'une concerne les métiers de l'industrie numérique en elle-même (le « cœur » du numérique), l'autre vise à dresser un état des lieux de la transformation numérique de l'économie marchande en Wallonie au niveau de l'industrie et des services. La finalité de ces études est de permettre au Conseil du Numérique wallon de définir les objectifs stratégiques et les axes prioritaires pour stimuler le développement du secteur en Wallonie.

Ce chapitre vise à résumer les principaux éléments de la publication concernant les métiers cœurs de l'industrie numérique afin de présenter une étude économique du secteur numérique wallon en comparaison avec les deux autres régions du pays.

2. Caractérisation du secteur numérique belge

2.1. DÉFINITION DU SECTEUR NUMÉRIQUE

Il apparaît qu'il n'y a pas de définition standard d'une telle activité. Le numérique comporte en effet un ensemble d'activités qui recourent différents secteurs. Les frontières du secteur du numérique sont relativement floues et potentiellement changeantes du fait des évolutions technologiques incessantes. Par ailleurs, les métiers du numérique se multiplient également en conséquence des évolutions technologiques. Une base de référence est fournie par l'OCDE qui a déjà mené une telle réflexion au sujet du secteur TIC (OCDE, 2011). En rajoutant les contenus et médias numériques, l'OCDE parvient à reconstituer l'économie numérique.

Suivant cette étude de l'OCDE, la définition du secteur numérique a été affinée en collaboration avec l'Agence du Numérique, cela permettant notamment d'ajouter des activités nouvelles relatives au numérique tels que les métiers du web. Du reste, la base de travail est le code d'activité NACEBEL qui permet un groupement des différents secteurs d'activité de l'économie.

Si l'on s'en réfère à l'Agence du Numérique, est considérée comme faisant partie du secteur numérique toute entreprise « développant, fabriquant et/ou commercialisant des appareils ou équipements numériques; construisant, entretenant et/ou gérant des infrastructures de télécommunication; celles développant des applications (logicielles et/ou progiciels, web ou non) de gestion, de stockage, d'analyse ou de restitution d'informations numériques, ainsi que celles fournissant des services associés à ces différentes activités. Cette définition se base sur une chaîne de valeur couvrant l'ensemble des activités numériques, de la capture d'informations (physiques ou numériques), à l'analyse et l'exploitation de celles-ci, en passant par leur transmission et leur stockage. »

¹³³ Ces études sont publiées sur le site web de la SOGEPA (http://www.sogepa.be/fr/news/cat4_publications).

La collaboration avec l'Agence du Numérique a, du reste, permis de croiser la définition de l'OCDE avec les bases de données propres de l'Agence du Numérique et de bénéficier de son expertise pour ce qui concerne une vérification plus poussée du périmètre de définition du secteur numérique. Plus précisément, cela a permis d'isoler les entreprises qui sont actives uniquement dans le numérique et, dans le cas d'entreprises actives dans d'autres secteurs, de ne comptabiliser que la part de l'entreprise œuvrant dans le numérique par le biais d'un comptage fractionnel.

En définitive, le secteur du numérique a été défini comme les entreprises ayant des activités liées à cinq thèmes au cœur du numérique : (1) hardware et équipement, (2) infrastructure, réseaux et services de télécommunications, (3) logiciel et développement, (4) programmation, services et conseils et (5) métiers du web. La définition du secteur du numérique est présentée dans le tableau 10.1 sur la base des codes NACE repris dans l'outil Belfirst.

Tableau 10.1 Définition du secteur numérique

Thèmes		Activités	Codes NACE
Hardware et équipement	Composants électroniques, cartes, supports magnétiques et optiques	Fabrication de composants électroniques	26110
		Fabrication de cartes électroniques assemblées	26120
		Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	46520
		Fabrication de supports magnétiques et optiques	26800
	Produits informatiques, électroniques et optiques	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	26200
		Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	26510
		Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	27320
		Commerce de gros de produits photographiques et optiques	46433
		Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	46510
	Equipement de communication et produits grand public	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	95110
Fabrication d'équipements de communication		26300	
Réparation d'équipements de communication		95120	
Infrastructure, réseaux et services de télécommunications	Télécommunications filaires	Fabrication de produits électroniques grand public	26400
		Télécommunications filaires	61100
	Télécommunications sans fil	Fabrication de câbles de fibres optiques	27310
		Télécommunications sans fil	61200
		Télécommunications par satellite	61300
Autres activités de télécommunication	61900		
Logiciel et développement	Edition de logiciel	58290	
	Edition de jeux électroniques	58210	
Programmation, services et conseils	Conseil, support et gestion de réseaux	Conseil informatique	62020
		Gestion d'installations informatiques	62030
		Autres activités informatiques	62090
	Programmation informatique	62010	
Traitement de données, <i>analytics</i> et <i>big data</i>	63110		
Métiers du web	Hébergement de sites web et portails internet		63120
	Marketing digital	Activités des agences de publicité	73110
		Régie publicitaire des médias	73120
		Etudes de marché et sondage d'opinion	73200

Partant de la définition du secteur numérique et des codes NACE associés, une base de données des entreprises wallonnes constitutives du secteur a été construite. Cela requiert d'abord d'extraire les données de 2008 à 2013 de l'ensemble des entreprises entrant dans le périmètre de la définition faite du secteur et publiant des comptes annuels à la Banque Nationale de Belgique (BNB). Cette liste d'entreprises obtenue a ensuite été croisée avec la base de données de l'Agence du Numérique.

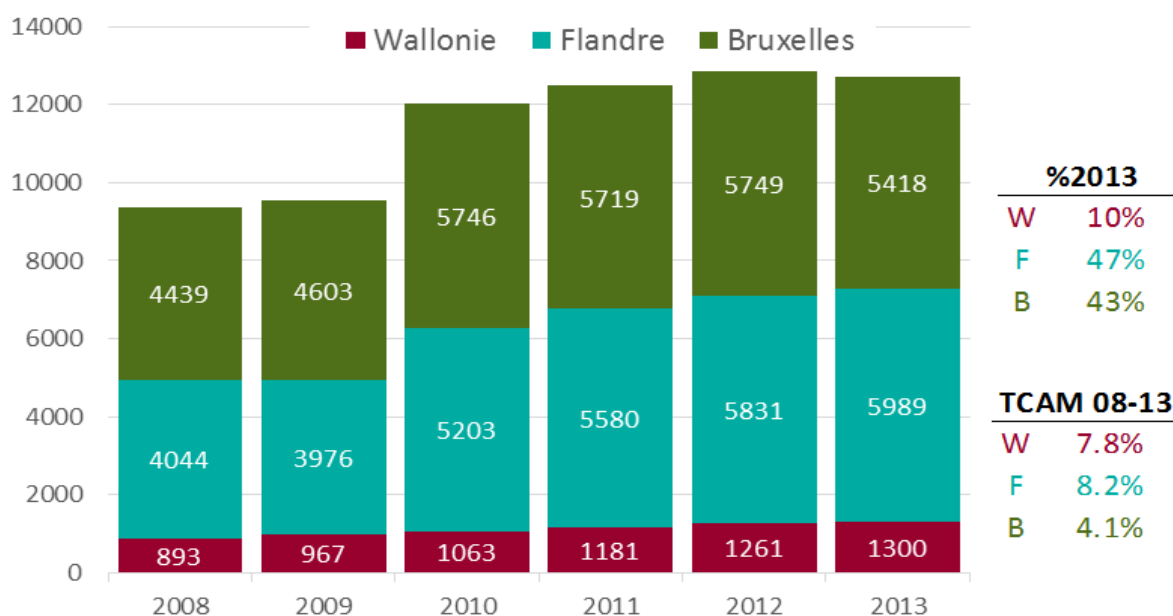
Certaines contraintes limitent la précision de l'analyse. Parmi celles-ci figure le fait que de nombreuses entreprises ont des activités multiples qui se traduisent par plusieurs codes NACE. De ce fait, les valeurs correspondant à chacune des variables ont été ventilées en fonction des différents codes NACE rapportés par chaque entreprise. D'autre part, les chiffres au niveau de chaque entreprise ont été ventilés au *pro-rata* du nombre de codes NACE renseignés. En outre, le critère d'allocation géographique étant le siège social et non pas le siège d'exploitation, cela conduit à une surestimation de la région bruxelloise par rapport aux deux autres régions du fait de l'implantation de grands acteurs du secteur en termes d'infrastructure notamment.

2.2. INDICATEURS ÉCONOMIQUES CLÉS DU SECTEUR¹³⁴

Comme le montre la Graphique 10.1, le secteur numérique wallon apparaît assez peu développé par rapport aux autres régions belges. Il ne constitue en effet que 10% de la valeur ajoutée totale du numérique produite en Belgique (soit environ 1 300 millions d'euros) et représente un poids de 1,4 % du PIB régional contre 2,6 % du PIB en Flandre et 7,6% à Bruxelles. Au niveau national, le secteur numérique atteint 12 707 millions d'euros de valeur ajoutée, pour un poids dans le PIB belge de 3,2%.

Depuis 2008, la valeur ajoutée a augmenté d'au moins 4% par an dans les trois régions du pays. C'est en Flandre que cette hausse est la plus forte (8,2% de croissance annuelle) ce qui lui a permis de dépasser la région de Bruxelles-Capitale en niveau depuis 2012. La Wallonie a la deuxième plus forte croissance, celle-ci s'établit à 7,8% par an. Elle est du reste fortement dépendante de très grandes entreprises et plus particulièrement de Crystal Computing, filiale de Google. Notons enfin la tendance à la baisse en région de Bruxelles-Capitale entre 2012 et 2013.

Graphique 10.1. Valeur ajoutée du secteur numérique (en millions d'euros)



Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst

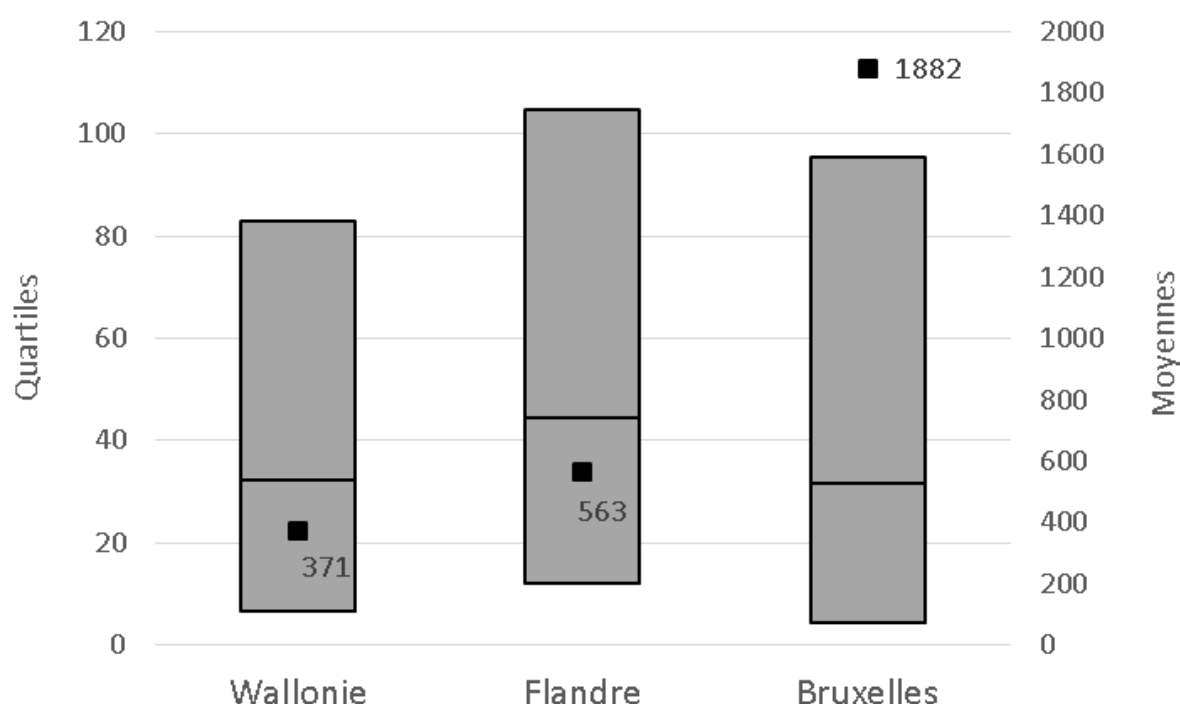
Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

Une analyse de la valeur ajoutée médiane des entreprises du secteur révèle des valeurs relativement faibles pour les trois régions du pays en 2013 (cf. graphique 10.2). La Wallonie se situe au même niveau que Bruxelles avec une valeur ajoutée médiane par entreprise de 32 000 euros. L'entreprise numérique médiane flamande atteint

¹³⁴ Pour plus de détails sur la méthodologie d'analyse sectorielle, voir l'encadré 8.1.

quant à elle 44 000 euros de valeur ajoutée. La dispersion est similaire pour les trois régions du pays mais reste un peu moins importante en Wallonie. Cette dispersion plus faible est due à un troisième quartile plus faible en Wallonie, les premiers quartiles étant du reste similaires. C'est donc un déficit de grandes entreprises qui fait que le secteur est globalement plus homogène en Wallonie que dans les autres régions du pays. Si l'on considère les valeurs moyennes (371 000€ en Wallonie, 563 000€ en Flandre et 1 882 000€ à Bruxelles), on constate que le secteur numérique est fortement poussé par un petit nombre d'entreprises de grande taille, surtout à Bruxelles étant donné la présence des grands opérateurs de télécommunication dans la capitale belge. Rappelons ici à ce propos que cette étude définit la région d'une entreprise par l'adresse de son siège social. L'ensemble des activités des grandes entreprises basées dans la capitale seront donc associées à la région de Bruxelles-Capitale même si ces grandes entreprises sont également actives dans les autres régions du pays.

Graphique 10.2. Dispersion de la valeur ajoutée en Wallonie (milliers d'euros, 2013)



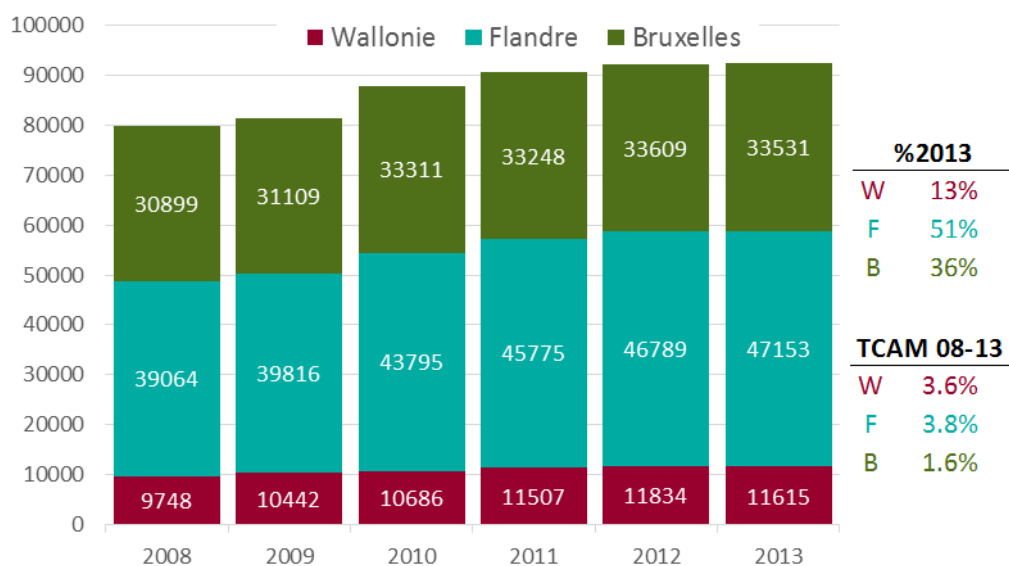
Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

Note : Les quartiles sont représentés par des boîtes à moustaches (échelle de gauche) et les moyennes sont représentées par des carrés pleins (échelle de droite).

Le secteur numérique représente en Belgique plus de 92 000 emplois mais seulement 13% concernent la Wallonie, avec 11 615 ETP en 2013. La Graphique 10.3 indique que la Flandre représente 51% de l'emploi numérique du pays et Bruxelles-Capitale 36%. Au vu de la valeur ajoutée des trois régions, la valeur ajoutée par employé est donc globalement plus élevée en région de Bruxelles-Capitale que dans les deux autres régions, toujours du fait de la présence des grands opérateurs télécom.

Une analyse des statistiques en matière d'emplois depuis 2008 montre une croissance annuelle moyenne régulière pour les trois régions et globalement plus faible que la croissance de la valeur ajoutée. La Flandre est de nouveau la région ayant connu la plus forte augmentation sur la période (3,8% par an), la croissance de l'emploi en Wallonie est semblable (3,6% par an).

Graphique 10.3. Emploi dans le secteur numérique (nombre d'ETP)

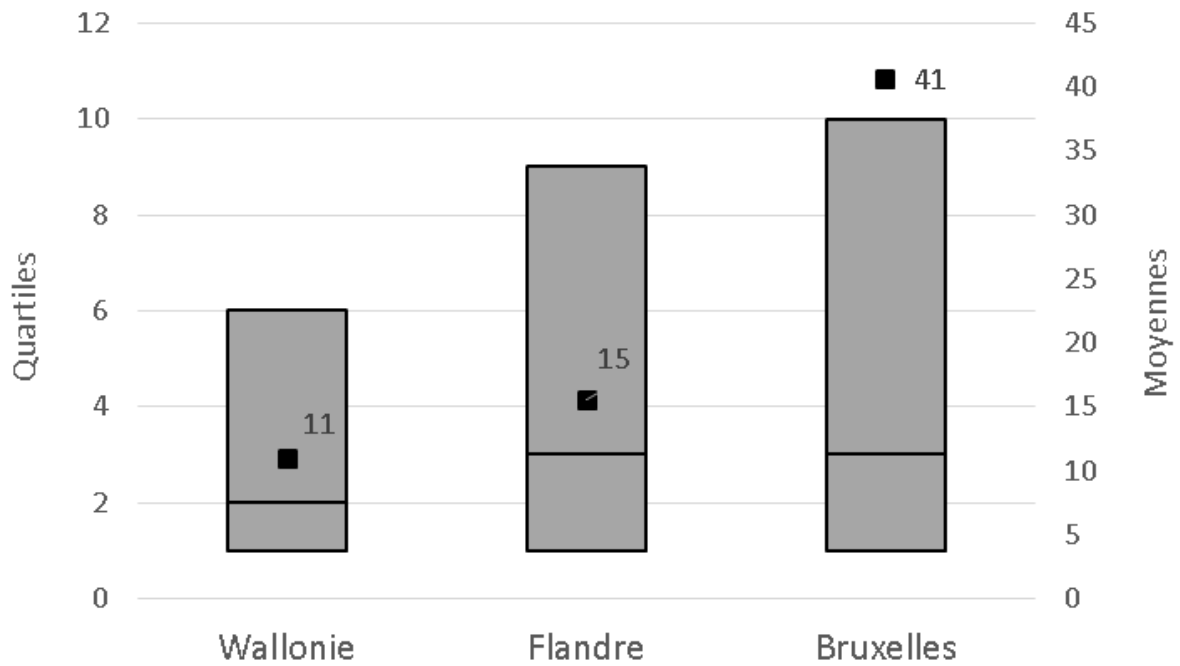


Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

En termes de nombre d'employés par entreprise, les valeurs médianes sont très basses pour les trois régions du pays, allant de deux ETP pour la Wallonie à trois ETP pour les deux autres régions et au niveau national (graphique 10.4). De plus, ces valeurs auraient été tirées vers le bas si le grand nombre d'indépendants actifs dans le secteur TIC avaient été inclus dans cette analyse. Comme pour la valeur ajoutée, la dispersion est la plus faible en Wallonie et la plus importante à Bruxelles. De même, les premiers quartiles sont similaires mais le troisième quartile de l'emploi de la Wallonie est considérablement plus faible ce qui met de nouveau en exergue un faible nombre de grandes entreprises. La comparaison des médianes avec les moyennes beaucoup plus élevées (11 ETP en Wallonie, 15 en Flandre et 41 à Bruxelles) reflète elle aussi l'importance des quelques acteurs de grande taille.

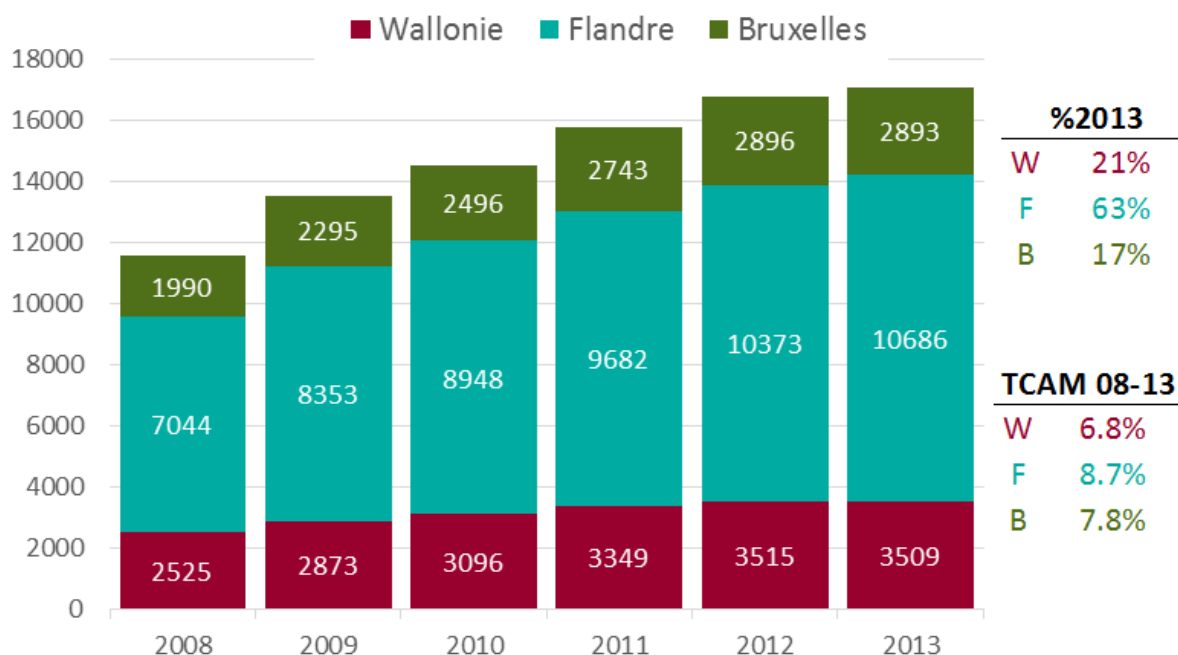
Graphique 10.4. Dispersion de l'emploi par entreprise (en ETP, 2013)



Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

Note : Les quartiles sont représentés par des boîtes à moustaches (échelle de gauche) et les moyennes par des carrés pleins (échelle de droite).

La Graphique 10.5 montre que le secteur numérique belge compte 17 087 entreprises. La Wallonie représente 21% de ces sociétés, soit 3 509 entités. La Flandre regroupe quant à elle 63% des entreprises numériques belges (10 686) tandis que Bruxelles-Capitale n'en compte que 17% (2 893). Ces résultats sont en ligne avec la valeur ajoutée et l'emploi moyens beaucoup plus élevés à Bruxelles-Capitale que dans les autres régions du fait de l'implantation dans la capitale de plus grosses sociétés et notamment des grands acteurs de la télécommunication (Proximus, Base, Mobistar).

Graphique 10.5. Nombre d'entreprises dans le secteur numérique


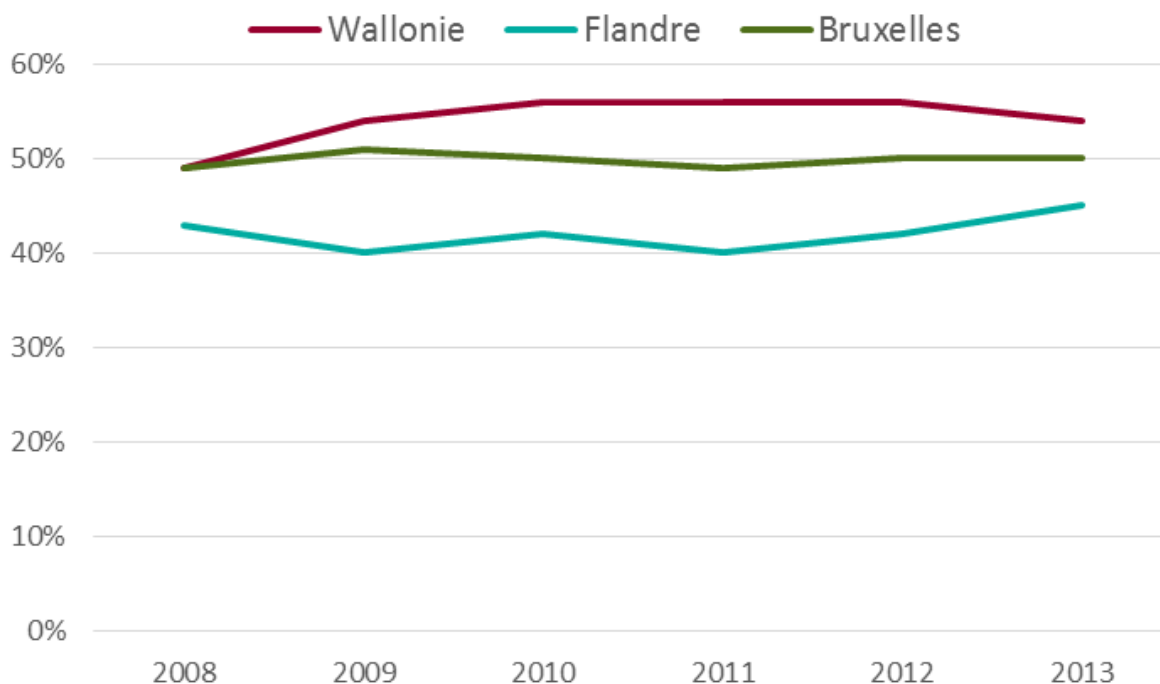
Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

Note : TCAM correspond au taux de croissance annuel moyen.

Si l'on se penche sur l'évolution du paysage numérique dans les trois régions, on constate que la Flandre connaît la plus forte croissance en termes de nombre d'entreprises numériques, avec une augmentation annuelle de celui-ci de 8,7%. La dynamique de hausse en Wallonie est moins forte mais également élevée, avec une croissance de 6,8% par an. La moyenne nationale s'établit à 8,1%.

2.3. SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES DU SECTEUR

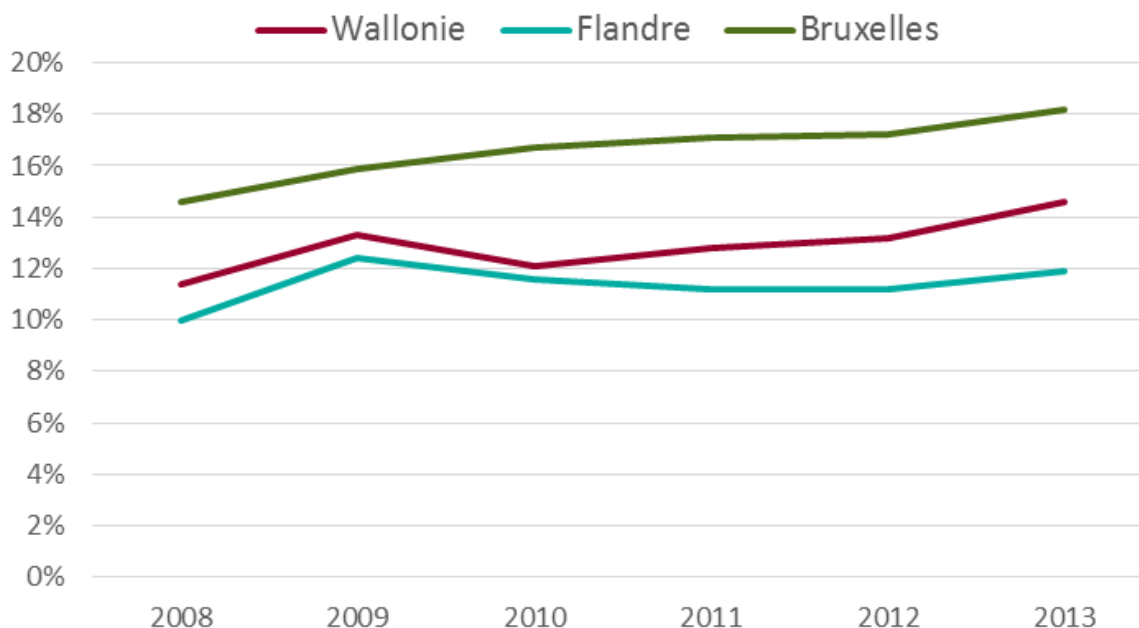
La santé financière globale du secteur numérique est relativement bonne. La Wallonie présente globalement le meilleur ratio de capitaux propres sur le total de l'actif, atteignant 54% en 2013. Toutefois, si les six très grandes entreprises du secteur sont exclues, le ratio wallon passe de 49% à 47% en 2008 et de 54% à 44% en 2013. Cette valeur de 44% est stable sur les quatre dernières années. Comme la plupart des indicateurs mentionnés jusqu'à présent, il apparaît donc encore une fois que la vue d'ensemble du secteur wallon est fortement liée aux très grandes entreprises qui le composent. La Flandre présente le ratio le plus bas des trois régions, avec un ratio de 45% en 2013. Les courbes de la Graphique 10.6 montrent toutefois une tendance récente inversée pour les deux régions, la Wallonie étant en baisse de 2012 à 2013 et la Flandre en hausse. Bruxelles-Capitale présente les valeurs les plus stables, aux alentours de 50% sur l'ensemble de la période.

Graphique 10.6. Evolution du ratio de capitaux propres par rapport au total de l'actif du secteur numérique

Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

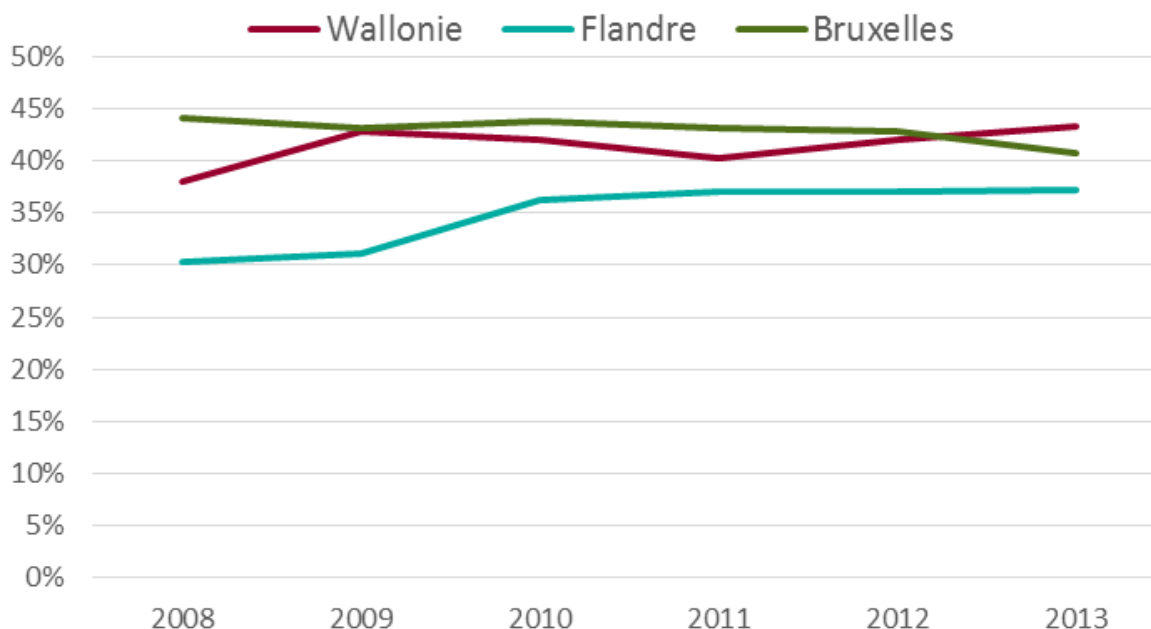
Les capitaux engagés moyens sont de 692 000€ par entreprise et le montant médian est de 37 000€. Ce montant faible est en ligne avec la structure du tissu numérique évoqué plus haut et l'absence d'actifs matériels ou immatériels développés par les sociétés numériques wallonnes. Cela est dû au fait que les entreprises sont majoritairement des entreprises jeunes, ayant peu ou pas réalisé de profits permettant un renforcement de leurs fonds propres.

On peut également relever que, en 2013, presque 15% des entreprises numériques wallonnes ont une valeur ajoutée négative, c'est le cas pour 12% des entreprises flamandes et 13% des entreprises belges. A Bruxelles, cette valeur atteint presque 20% (graphique 10.7). De plus, la variation du nombre d'entreprises à valeur ajoutée négative est partout à la hausse. Il faut toutefois nuancer ce constat et préciser la très faible taille moyenne des entreprises en perte. Ces entreprises n'ont donc qu'un impact marginal sur la valeur ajoutée du secteur numérique dans son ensemble.

Graphique 10.7. Pourcentage d'entreprises à valeur ajoutée négative par rapport au nombre d'entreprises du secteur

Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

Enfin, les niveaux de marge de valeur ajoutée du secteur numérique wallon sont les plus élevés (près de 45% en 2013) et en forte hausse depuis 2011 (graphique 10.8). Bruxelles connaît de son côté une baisse tandis qu'elle connaissait en 2012 les marges les plus importantes du pays. Après une forte hausse de 2008 à 2010, la Flandre s'est stabilisée autour de 37% ces trois dernières années. La moyenne nationale est de 39%.

Graphique 10.8. Niveau de marge de valeur ajoutée du secteur numérique¹³⁵

Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

¹³⁵ Seules les entreprises publiant leur valeur ajoutée et leur chiffre d'affaires ont été prises en compte dans cette analyse.

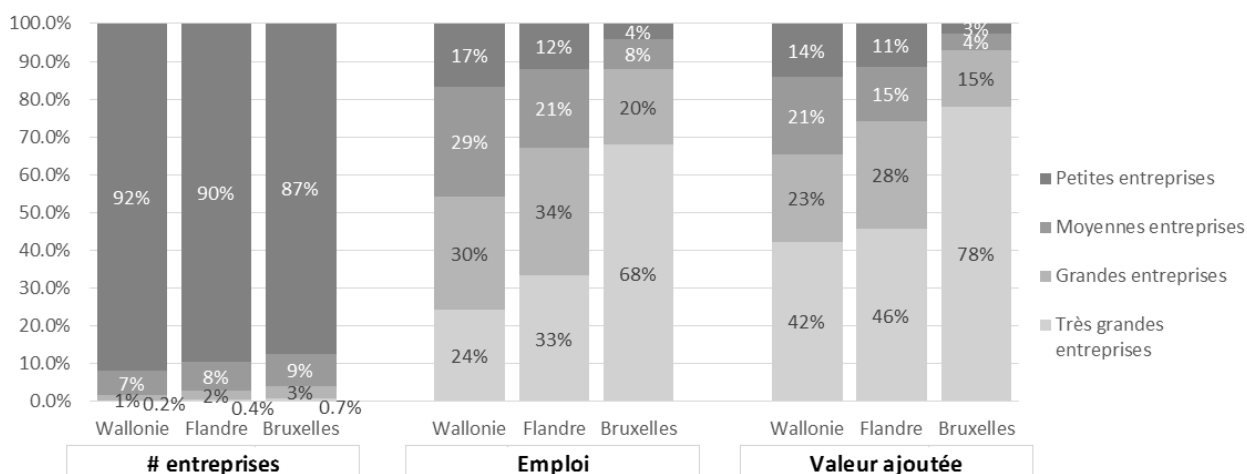
2.4. STRUCTURE DU SECTEUR¹³⁶

Le Graphique 10.9 montre que, en Wallonie, les petites entreprises numériques représentent 92% des sociétés du secteur en 2013. Néanmoins, elles ne contribuent à l'emploi et à la valeur ajoutée qu'à hauteur de, respectivement, 17% et 14%. Comme nous l'avons déjà relevé il y a un manque manifeste de grandes et de très grandes entreprises (48 grandes entreprises et 6 très grandes). Ce manque est problématique du fait de l'effet positif que peut avoir l'arrivée d'un acteur de grande taille sur le territoire en termes de création d'emploi et de valeur ajoutée mais également pour les activités de recherche et développement.

En Flandre, la dynamique générale est proche de celle observée en Wallonie mais l'on constate tout de même un nombre plus important de très grandes et surtout de grandes entreprises. En effet, les très grandes entreprises flamandes représentent presque 24% de la valeur ajoutée du secteur numérique belge en 2013 et 17% de l'emploi national. Si l'on adjoint à ces très grandes entreprises les grandes entreprises, on atteint 34% de l'emploi national et 39% de la valeur ajoutée. Du reste, les grandes et très grandes entreprises représentent en Flandre 67% de l'emploi et 74% de la valeur ajoutée.

Bruxelles est également très largement dominée par les très grandes entreprises qui concentrent 68% de l'emploi et 78% de la valeur ajoutée en 2013. L'explication de ce phénomène réside toujours dans l'implantation des principaux opérateurs de la télécommunication dans la capitale.

Graphique 10.9. Caractéristiques des entreprises du secteur numérique par taille des entreprises (2013)



Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

On peut noter que la variation de l'ensemble des catégories sur les trois régions du pays, aussi bien en termes d'emplois que de valeur ajoutée, est positive. En ce sens, un élément supplémentaire qui permet de mettre en avant l'importance des très grandes entreprises dans une politique de création de valeur ajoutée est que les très grandes entreprises wallonnes et flamandes sont celles ayant connu les plus fortes croissances annuelles de valeur ajoutée ces cinq dernières années, aux alentours de 12% par an. En ce qui concerne le taux de croissance de l'emploi, les très grandes entreprises ne sont pas celles connaissant la plus forte variation mais cette variation est tout de même d'environ 5% par an sur la période d'étude.

¹³⁶ Comme précisé dans l'encadré 7.2, les définitions relatives aux tailles d'entreprises diffèrent dans les chapitres 8, 9 et 10 par rapport à celles du chapitre 7. Ainsi, les petites, moyennes et grandes entreprises ne se réfèrent pas à la même catégorie de population.

Un autre élément à noter relativement aux très grandes entreprises est que les croissances sont beaucoup plus faibles chez les plus grands acteurs bruxellois qui constituent de ce fait la catégorie s'étant le moins développée de 2008 à 2013. Cette faible croissance peut s'expliquer en partie par la très grande taille déjà acquise par ces très grosses entreprises mais il s'agit néanmoins d'un élément à surveiller. À l'inverse, les entreprises bruxelloises de taille moyenne connaissent des taux de croissance de la valeur ajoutée proches des 10% annuels et une forte croissance de l'emploi du secteur aux alentours de 8% par an.

Enfin, il apparaît que la santé financière des entreprises est inversement proportionnelle à la taille de celles-ci. Du point de vue global, on peut relever l'amélioration de cette stabilité financière qui est passée de 49% de capitaux propres sur le total de l'actif en 2008 à 54% en 2013.

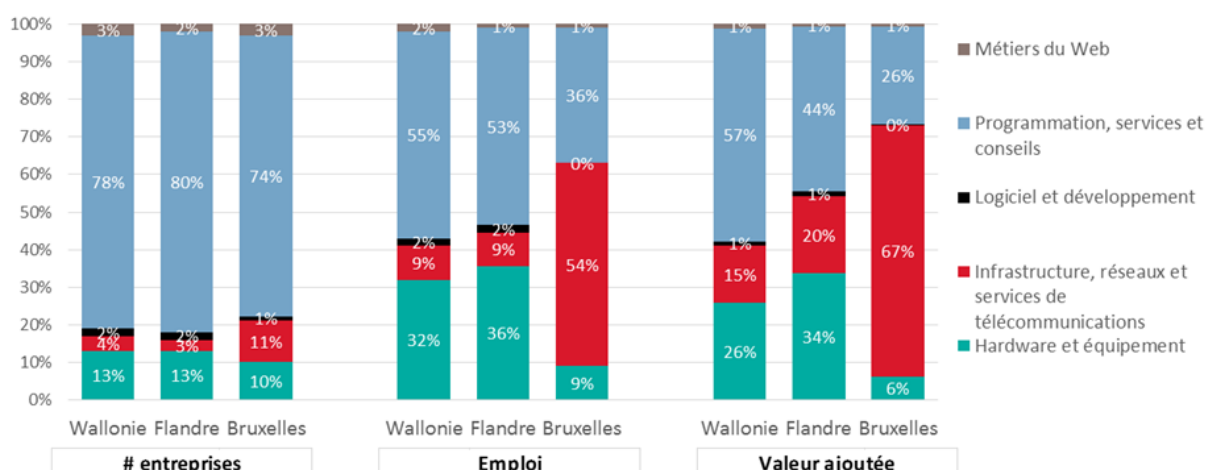
2.5. RÉPARTITION DU SECTEUR PAR THÈME D'ACTIVITÉ

La valeur ajoutée du secteur numérique wallon provient à hauteur de 57% des activités de programmation, services et conseils¹³⁷, 26% du hardware et équipement et 15% des infrastructures, réseaux et services de télécommunications. Les métiers du web et de logiciel et développement ne représentent qu'1% chacun. Cette prédominance se retrouve également en termes d'emplois et se trouve être encore plus forte pour le nombre d'entreprises, les métiers de programmation, services et conseil regroupant 78% des entreprises. Ces chiffres sont résumés dans les graphiques ci-dessous rassemblés dans le tableau 10.3.

Une mise en perspective avec la Flandre montre des résultats très similaires. En effet, si la part de valeur ajoutée des acteurs de programmation n'est que de 44%, elle équivaut à 80% en nombre d'entreprises. Bruxelles-Capitale est quant à elle dominée par les activités d'infrastructures, réseaux et services de télécommunication en matière de valeur ajoutée et d'emploi. Cette domination est facilement explicable par la présence de Proximus, Base et Mobistar dans la capitale. En termes de nombre d'entreprises à Bruxelles, la distribution est très similaire à celle observée en Wallonie et en Flandre. Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la Wallonie (tableau 10.2), on constate que c'est le Brabant Wallon qui concentre la plus grande part d'entreprises (36%) tandis que la province de Liège comporte le plus grand nombre d'emplois (39%) et la part la plus élevée de la valeur ajoutée (42%).

¹³⁷ Chaque secteur sera détaillé dans les sections suivantes, notamment par la présentation des plus grands acteurs de chacun d'entre eux.

Graphique 10.10. Types d'activités du secteur numérique (2013)



Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

Tableau 10.2. Activité numérique par province en Wallonie

2013	# entreprises		Emploi		Valeur ajoutée	
		%	ETP	%	mEUR	%
Brabant Wallon	1389	36%	3053	26%	277	21%
Hainaut	918	24%	3007	26%	391	30%
Namur	512	13%	926	8%	85	7%
Luxembourg	75	2%	70	1%	5	0%
Liège	919	24%	4560	39%	543	42%

Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

Le tableau 10.3 montre que, sur la période 2008 - 2013, ce sont les activités liées aux métiers du Web qui ont connu la plus forte croissance, aussi bien en termes d'emplois que de valeur ajoutée en Wallonie. Le secteur de logiciel et développement est le seul à avoir connu une contraction (-0,3 % par an) en matière d'emplois, mais a tout de même vu sa valeur ajoutée (faiblement) augmenter (+1,6% par an). Les activités de programmation, services et conseil (57% de la valeur ajoutée du secteur numérique wallon) ont connu des croissances significatives d'emploi (+3,7% par an) et de valeur ajoutée (+ 9,1% par an). En Flandre, les principales différences sont au niveau des activités d'infrastructure et de logiciel et développement. La première catégorie connaît les plus fortes croissances de la région (+ 16,8 % par an pour l'emploi et + 37,1% par an pour la valeur ajoutée), principalement tirée par la croissance soutenue de Telenet. Le secteur de logiciel et développement arrive quant à lui deuxième, avec des croissances annuelles d'emploi et de valeur ajoutée supérieures à 15%.

A Bruxelles, les métiers de hardware et équipement se sont contractés en emploi, perdant presque 1% par an de 2008 à 2013. A l'autre extrémité, comme en Flandre, les activités de logiciel et développement ont connu les plus fortes augmentations annuelles, respectivement de 15% pour l'emploi et de 12% pour la valeur ajoutée.

Enfin, si l'on se penche sur le secteur wallon en plus forte croissance sur la période, à savoir les métiers du web, nous constatons des croissances bien plus faibles en Flandre et à Bruxelles. Cette différence est principalement liée au sous-secteur d'hébergement de sites et de portails internet qui est le vrai moteur de croissance du secteur des métiers du web dans les trois régions.

2.5.1. HARDWARE ET ÉQUIPEMENT

Acteurs principaux: Kabelwerk Eupen, Nexans Benelux, EVS Broadcast Equipment

Le secteur Hardware et équipement est en expansion sur l'ensemble des indicateurs considérés de 2008 à 2013. Ce sont les grandes entreprises qui, proportionnellement, constituent le principal moteur de croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi. Au niveau de l'EBITDA¹³⁸, leur hausse significative permet au secteur d'enregistrer une légère croissance globale positive tandis que les autres catégories d'entreprises connaissent une contraction.

Au sein du secteur, en 2013, ce sont les activités liées aux produits informatiques, électroniques et optiques qui génèrent la majeure partie de la valeur ajoutée et de l'emploi (198 millions € et 2 554 emplois respectivement). Ces activités sont exercées par 362 entreprises, largement devant les deux autres composantes du secteur Hardware et équipement. Celles-ci sont par contre, en moyenne, les plus petites du secteur et les moins génératrices de valeur ajoutée.

La domination des produits informatiques, électroniques et optiques est le résultat de taux de croissance annuels significatifs de 2008 à 2009, tant en matière d'emploi (1,4% par an) que de valeur ajoutée (4,2% par an). Les équipements de communication et produits grand public ont connu une croissance faible alors que les composants électroniques, cartes, supports magnétiques et optiques sont en décrochage en termes d'emplois, avec une contraction annuelle de 1,6% sur la période, malgré une croissance de valeur ajoutée annuelle positive de 0,9%.

2.5.2. INFRASTRUCTURES, RÉSEAUX ET SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Acteurs principaux: Publifin, Multitel, CETIC

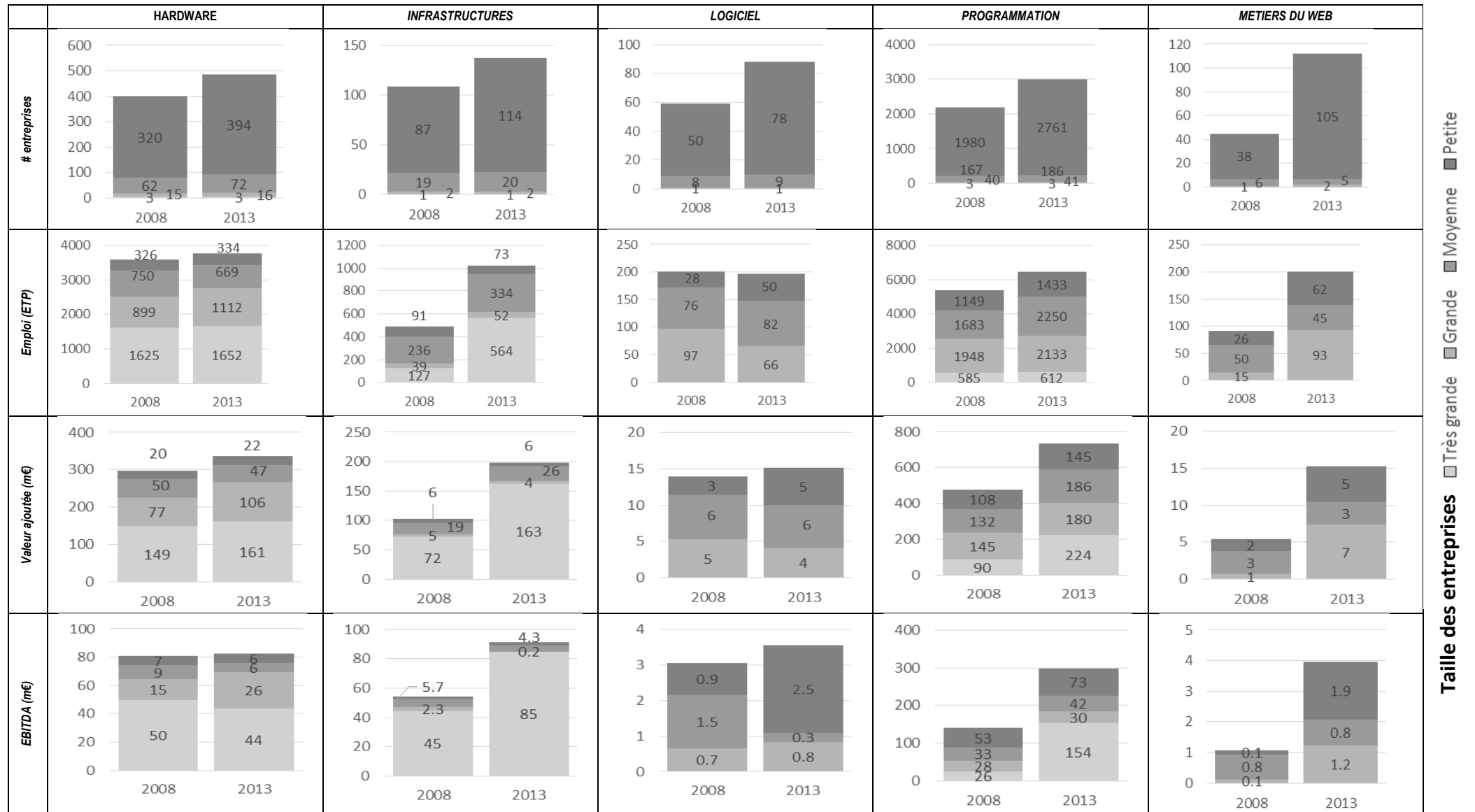
Les résultats très positifs des activités d'infrastructures, réseaux et services de télécommunications sur la période 2008-2013 (croissance de 14% par an de la valeur ajoutée, 16% par an de l'emploi et 11% par an de l'EBITDA) sont principalement dus aux très grandes entreprises. On peut compléter cette observation par la très bonne santé financière du secteur, calculée comme la part de capitaux propres dans le total de l'actif, qui atteint 64% en 2013.

Le secteur est dominé par les entreprises actives dans le domaine des télécommunications filaires, avec une valeur ajoutée en 2013 de 167 millions €. Bien qu'exercées par dix entreprises, les activités de télécommunications filaires sont presque exclusivement dépendantes du plus gros des acteurs de l'activité. Si les télécommunications sans fil et les autres activités de télécommunications sont relativement similaires sur tous les indicateurs, les télécommunications par satellite sont quasiment inexistantes en Wallonie.

Enfin, au niveau de la croissance au cours de ces cinq dernières années, ce sont à nouveau les télécommunications filaires qui se démarquent. En effet, l'emploi de ces activités a augmenté de plus de 30% par an et leur valeur ajoutée de presque 17% annuels. Les autres activités de télécommunications ont également connu de forts taux de croissance, avec presque 16% d'augmentation annuelle de l'emploi et de la valeur ajoutée. Connaissant une dynamique contraire, les télécommunications sans fil et par satellite ont vu leur valeur ajoutée et leur niveau d'emploi se contracter faiblement sur la période considérée.

¹³⁸ L'EBITDA reprend les *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization* ; ce qui correspond au résultat brut d'exploitation en comptabilité belge.

Tableau 10.3. Récapitulatif des caractéristiques principales de chaque composante du secteur numérique wallon



Taille des entreprises Très grande Grande Moyenne Petite

Source : calculs Roland Berger sur la base des données Belfirst.

2.5.3. LOGICIEL ET DÉVELOPPEMENT

Acteurs principaux: CP Bourg, 1Spatial Belgium, PCSOL

Malgré une hausse de leur valeur ajoutée et du nombre d'entreprises (respectivement +2% et +8% par an entre 2008 et 2013), les activités de logiciel et développement ont vu leur nombre d'employés stagner, voire diminuer très légèrement, passant de 200 à 197. Cette baisse est directement imputable aux grandes entreprises car les petites et moyennes entreprises ont eu un effet positif sur l'emploi. Notons qu'aucune très grande entreprise n'est active dans ce secteur.

Le secteur est principalement composé d'activités d'édition de logiciels (14 millions € de valeur ajoutée en 2013 pour 85 entreprises et 190 emplois) et marginalement d'édition de jeux électroniques (un million d'euros de valeur ajoutée, pour trois entreprises et sept emplois).

Au vu de leur prépondérance dans le secteur, il est inquiétant de constater que les activités d'édition de logiciels ont connu ces cinq dernières années une contraction de leur emploi de presque 1% par an, avec une augmentation marginale de la valeur ajoutée (+0,4% par an). Les éditions de jeux vidéo, à l'inverse, ont connu une très forte croissance mais l'importance de ce phénomène est à relativiser du fait de la très faible taille de cette activité.

2.5.4. PROGRAMMATION, SERVICES ET CONSEILS

Acteurs principaux: Network Research Belgium, Crystal Computing, IRIS Solutions and Experts Europe

Les activités de programmation, services et conseils qui représentent 57% de la valeur ajoutée du secteur numérique wallon, ont connu entre 2008 et 2013 une très forte croissance de la valeur ajoutée et de l'EBITDA (respectivement 9% par an et 16% par an). Si les entreprises de toutes tailles ont été caractérisées par une expansion sur la période, l'augmentation la plus importante a été réalisée par trois très grandes entreprises. Dans le même temps, les petites entreprises, qui composent l'écrasante majorité des entreprises du secteur (2 761 petites sociétés pour un total de 2 991 en 2013), n'ont qu'un impact très faible sur la valeur ajoutée.

Ce secteur, primordial en Wallonie, est donc principalement représenté par de gros acteurs étrangers dont le centre de décision n'est, de ce fait, pas belge. Cette absence d'acteurs majeurs locaux peut être problématique en matière de pérennité des activités.

Au niveau de la répartition du secteur en sous-thèmes en 2013, nous constatons que celle-ci est relativement homogène en valeur ajoutée. Si la majorité des entreprises sont actives dans le conseil, le support et la gestion de réseaux, ce sont surtout de plus petites entreprises, ce qui explique le niveau d'emploi par entreprise relativement faible par rapport aux deux autres sous-thèmes. A l'opposé, le niveau moyen de valeur ajoutée par employé élevé des activités de traitement de données, *analytics* et *big data* s'explique par la présence de Crystal Computing.

Une analyse des croissances par sous-thèmes montre une forte croissance en valeur ajoutée pour le traitement de données et une croissance plus modérée en emploi. Pour les autres activités, valeur ajoutée et emploi croissent de pair. L'ensemble des activités est en croissance sur les deux indicateurs considérés.

2.5.5. MÉTIERS DU WEB

Acteurs principaux: Hawks, Cybernet, Intotheweb

Les métiers du web, qui constituent le plus petit secteur du paysage numérique wallon, ont connu une véritable explosion ces cinq dernières années, et ce sur l'ensemble des indicateurs considérés. En effet, la valeur ajoutée a augmenté de 23% par an, l'emploi de 17% et le nombre d'entreprises de 20% par an pour arriver à 112 entreprises en 2013, soit presque le triple de 2008. Toutefois, notons l'absence de très grandes entreprises et le très faible

nombre de moyennes et grandes entreprises ainsi que la forte détérioration de la santé financière du secteur, passé d'un ratio capitaux propres sur total actif, déjà relativement faible de 27% en 2008, à 20% en 2013.

En matière de répartition du secteur et si les niveaux de valeur ajoutée sont globalement similaires, nous observons que les activités d'hébergement de sites internet sont exercées par de nombreuses petites entreprises (quasiment toutes unipersonnelles) tandis que les activités de marketing digital concentrent des entreprises de taille plus importante.

Enfin, si les deux sous-thèmes ont eu de très fortes croissances annuelles ces cinq dernières années, aussi bien en matière de valeur ajoutée qu'en matière d'emplois, l'hébergement de sites internet se démarque avec une croissance de presque 70% par an sur les deux dimensions.

3. Conclusions

Ce chapitre a montré que la Wallonie ne compte que pour une faible part du secteur numérique belge, représentant ainsi 10% de la valeur ajoutée et 13% de l'emploi national du secteur. Par ailleurs, le numérique constitue 1,4% du PIB de la Wallonie.

Du point de vue de la taille des entreprises, la taille des entreprises wallonnes est inférieure à celle des deux autres régions. En effet, elles comptent en moyenne 11 employés contre 15 en Flandre et 41 à Bruxelles. La valeur médiane est également plus basse, de deux employés en Wallonie tandis qu'elle est de trois employés en Flandre et à Bruxelles.

Cela se traduit par une part plus faible d'entreprises de grande taille puisque la Wallonie ne compte que six grandes entreprises (0,2% des entreprises numériques de la région), la Flandre en compte 39 (soit 0,4% des entreprises du secteur) et Bruxelles 20 (soit 0,7%). Cela est préjudiciable dans la mesure où ce sont les grandes entreprises qui sont au cœur de la croissance de la valeur ajoutée du secteur numérique et du déploiement technologique. En ce qui concerne Bruxelles, nous avons toutefois relevé que les résultats apportés du point de vue du siège social sont quelque peu biaisés du fait de la présence de quelques très gros acteurs dans la capitale. De ce fait, les grandes entreprises de Bruxelles concentrent 78% de la valeur ajoutée contre 42% pour la Wallonie et 46% pour la Flandre.

Parmi les cinq sous-secteurs composant le numérique (hardware, infrastructure, logiciel et développement, programmation et métiers du Web) le plus important tant en termes de nombre d'entreprises que d'emplois et de valeur ajoutée est celui de la programmation. Bruxelles fait exception pour le nombre d'emplois et la valeur ajoutée du fait du petit nombre d'entreprises œuvrant dans le sous-secteur de l'infrastructure implantées dans la capitale.

En ce qui concerne les secteurs connaissant la plus forte croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée sur la période 2008-2013, il s'agit en Wallonie des métiers du Web (respectivement 17% et 23%), en Flandre de l'infrastructure (17% et 37% respectivement) et, à Bruxelles, il s'agit du sous-secteur du logiciel et développement (15% et 12% respectivement).

4. Références

OCDE (2011). *Guide to Measuring the Information Society*.

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS

*Benoît Bayenet (benoit.bayenet@sogepa.be)
Sébastien Brunet (s.brunet@iweps.be)
Frédéric Caruso (f.caruso@iweps.be)¹³⁹*

Un nouvel outil d'analyse de l'économie wallonne

Fruit d'une nouvelle collaboration entre le Département de la Compétitivité et de l'Innovation (DGO6-SPW), la Cellule d'Analyse Économique et Stratégique (SOGÉPA) et l'IWEPS, le présent rapport propose aux forces vives de la Wallonie une analyse critique de la situation économique. Il se veut également un appui aux décisions publiques à l'heure où les transferts de compétence se renforcent. Il repose sur des développements méthodologiques et statistiques entrepris ces dernières années en étroite collaboration avec la Banque Nationale de Belgique, le Bureau fédéral du Plan et les instituts statistiques régionaux. Ces avancées nous permettent aujourd'hui d'avoir une vue complète et objective de l'économie wallonne, de mieux saisir les ordres de grandeur macroéconomiques, de comprendre les tendances longues et de mesurer les défis auxquels nous sommes confrontés.

Les analyses menées dans ce rapport ont cherché à décomposer de nombreux indicateurs économiques : le PIB par habitant, la productivité, le chômage, le solde commercial, les performances à l'exportation, les revenus et les dépenses des agents. Elles ont tiré le fil des relations industrielles et interrégionales de secteurs d'activités importants, faisant apparaître les chaînes de valeur et les effets d'entraînement potentiels. Elles ont aussi décortiqué les comptes des entreprises de certains secteurs phares comme la sidérurgie, l'industrie pharmaceutique ou le secteur numérique. Ce rapport propose ainsi un premier éclairage détaillé de la situation économique de la Wallonie. Il sera enrichi, dans les prochaines éditions, de nouveaux développements grâce aux synergies et collaborations scientifiques renforcées entre les institutions partenaires.

La synthèse qui suit présente les principaux enseignements que livre cette première analyse.

Une économie inscrite dans la Belgique fédérale, l'Europe et le Monde

Le premier constat incontournable de l'étude porte sur le fait que la Wallonie est l'archétype d'une petite économie très ouverte sur le monde et en particulier sur les autres régions de Belgique. Cette ouverture économique concerne tant la situation des travailleurs et des consommateurs que celle des producteurs. Pour appréhender valablement la situation économique de la région et de ses acteurs, il faut donc, comme le montrent les repères statistiques du tableau 1, tenir compte des flux entre la Wallonie et le reste du Monde.

¹³⁹ Les auteurs de cette synthèse remercient particulièrement Sile O'Dorchai pour sa relecture attentive et ses commentaires, ainsi que les auteurs des différents chapitres pour leurs précieux apports.

Géographiquement, la Wallonie occupe une situation intermédiaire entre deux centres d'affaires parmi les plus denses d'Europe en termes de PIB par tête : Bruxelles et Luxembourg. Le PIB par habitant de la Wallonie est proche de la médiane européenne (54^{ème} région sur 98) mais sous la moyenne européenne. Toutefois, la proximité de ces deux pôles d'activité permet des flux de travailleurs très importants. Le premier chapitre du rapport montre d'ailleurs que la mobilité des Wallons a constitué une réponse aux chocs économiques que la région a subis au cours des années septante et quatre-vingt. La tendance à la hausse du nombre de navetteurs et de frontaliers sortants s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui, pour atteindre 214 000 personnes, témoignant d'un degré de mobilité élevé des Wallons. Le solde entre les sortants et les entrants est lui aussi à la hausse, atteignant 140 000 personnes.

Les revenus engrangés par les travailleurs wallons en dehors des frontières régionales¹⁴⁰ dépassent 11 milliards d'euros par an. Le revenu régional brut de la Wallonie, en intégrant la rémunération de ces facteurs de production, dépasse le PIB de 12%. Cette ampleur est inhabituelle, plaçant la Wallonie parmi les régions d'Europe proportionnellement les plus exportatrices nettes de main d'œuvre et donc les plus dépendantes d'une activité externe. En termes de revenu régional brut, la position de la Wallonie atteint la moyenne européenne.

Tableau 1. Repères : de la production intérieure aux revenus wallons

	Unités	2000	2010	2015
Produit intérieur brut (PIB) par habitant	Euros de 2010	22 500	25 100	25 100
	Indices Belgique = 100	73	75	74
Revenu régional brut (RRB) par habitant	Euros de 2010	24 900	28 000	-
	Indices Belgique = 100	79	82	-
Revenus primaires des ménages par habitant	Euros de 2010	19 500	20 200	20 000
	Indices Belgique = 100	87	88	88
Revenu disponible des ménages par habitant	Euros de 2010	16 200	16 800	16 600
	Indices Belgique = 100	91	91	92
Solde des navetteurs et des frontaliers	Nombre de personnes	138 000	140 100	140 500
Entrants	Nombre de personnes	50 400	68 200	73 100
Sortants	Nombre de personnes	188 400	208 300	213 600

Source : IWEPS sur la base de données ICN et BFP-IJBSA-IWEPS-SVR.

Note : le revenu régional brut somme les revenus primaires de l'ensemble des agents (particuliers, entreprises, Etat).

Pour passer au revenu disponible en partant des revenus primaires, c'est-à-dire issus directement de la participation à des activités productives, il convient de prendre en compte les transferts (prestations sociales, impôts, cotisations). Ces transactions, majoritairement entre l'Etat et les ménages, modifient la répartition régionale des revenus générant, implicitement, des transferts interrégionaux entre ménages qui s'élèvent à 5 milliards d'euros environ en faveur de la Wallonie (soit 1,3% du PIB belge). Ils sont en grande partie liés à une contribution moindre des wallons aux cotisations sociales et aux impôts¹⁴¹. Ce montant soutient le pouvoir d'achat des ménages qui consomment des biens et services dont 40% sont importés. La consommation privée est ainsi responsable de plus de la moitié des 16 milliards du déficit commercial de l'économie wallonne vis-à-vis des deux autres régions belges (cf. tableau 2).

Ce déficit commercial est également lié, dans une moindre mesure (4 milliards), aux dépenses de consommation intermédiaire des entreprises. Les entreprises wallonnes consomment davantage de biens et services intermédiaires produits en Flandre et à Bruxelles que l'inverse. Les flux de services marchands expliquent en grande partie ce déficit wallon, en particulier vis-à-vis de Bruxelles.

¹⁴⁰ Une fois déduits ceux versés en Wallonie aux travailleurs entrants.

¹⁴¹ Selon l'approche « population » décrite dans le rapport (cf. chapitre 6).

Dans l'ensemble des flux commerciaux, intermédiaires et finaux, la Wallonie comme Bruxelles, apparaissent comme deux des principaux clients de l'économie flamande, important chacune près de 24 milliards d'euros (en 2010), soit des montants proches de ceux que la Flandre exporte vers ses deux premiers partenaires extérieurs : l'Allemagne (environ 30 milliards) et les Pays-Bas (26 milliards)¹⁴².

Le recours intensif de la Wallonie aux importations interrégionales réduit la valeur des multiplicateurs sectoriels de production et de revenu des différents secteurs économiques wallons, déjà faibles en raison de la taille de l'économie wallonne. Ainsi, en moyenne, 100 euros de demande adressée à une région aura un impact cumulé sur la production locale de 131 euros en Wallonie, contre 147 euros en Flandre. Corollairement, l'étude a mis en évidence l'existence d'effets de propagation interrégionaux conséquents, nettement plus élevés d'ailleurs de la Wallonie vers la Flandre que dans l'autre sens, tandis que les effets de chocs sont généralement équivalents sur l'ensemble de l'économie belge, quelle que soit leur région d'origine. Autrement dit, en plus de leurs effets locaux, les 100 euros dépensés en Wallonie généreront 36 euros supplémentaires en Flandre (et 24 euros à Bruxelles). En revanche, à la suite du même choc en Flandre, seuls 9 euros supplémentaires s'ajouteront à la production Wallonne (et 19 euros à Bruxelles).

Tableau 2. Repères sur le commerce de biens et de services – 2010

	Millions d'euros	En % du PIB
Exportations interrégionales	25 957	29%
Importations interrégionales	41 938	48%
Solde interrégional	-15 981	-18%
<i>Vis-à-vis de Bruxelles</i>	<i>-10 490</i>	<i>-12%</i>
<i>Vis-à-vis de la Flandre</i>	<i>-5 461</i>	<i>-6%</i>
Exportations internationales	47 893	54%
Importations internationales	48 776	55%
Solde international	-883	-1%
Solde total	-16 864	-19%
Degré d'ouverture	-	93%

Source : IWEPS sur la base de données BFP.

Note : la différence entre les importations internationales de ce tableau et celles des comptes régionaux est expliquée au chapitre 3.

Une autre forme d'imbrication des économies régionales, particulièrement bruxelloise et wallonne, est sous-jacente aux études menées dans la seconde partie du rapport, fondées sur des données microéconomiques. Dans les secteurs caractérisés par des entreprises de grande taille, la direction des opérations est souvent menée au départ de sièges localisés à Bruxelles, de sorte qu'une analyse pertinente des résultats ou de l'emploi d'un tel secteur doit être menée de front sur les trois régions. Le caractère interrégional du management des entreprises n'est, du reste, pour les secteurs pharmaceutique et sidérurgique par exemple, qu'un prolongement du caractère très international du processus de prise de décision.

La forte intégration des économies régionales pose la question de la coordination des politiques économiques afin d'optimiser les retombées de ces dernières. En outre, elle implique que la stratégie de développement économique régional peut difficilement être établie sans prendre en considération les réalités, sectorielles notamment, de l'activité des régions voisines.

Pour la Wallonie, il existe des éléments positifs dans ces constats d'intégration économique, tels que la présence non négligeable de ses entreprises sur les marchés internationaux ou la mobilité des travailleurs par exemple. Cependant, ces constats démontrent l'insuffisance de l'activité économique interne à la région. Celle-ci peine à

¹⁴² La comparaison internationale repose sur des sources de données qui diffèrent de celles utilisées au chapitre 3 (et n'offrant pas cette possibilité). Il s'agit essentiellement ici de rappeler des ordres de grandeur.

rencontrer les besoins en biens et services de ses propres acteurs et à générer suffisamment d'emploi local, de sorte que se pose clairement le défi de la croissance intérieure.

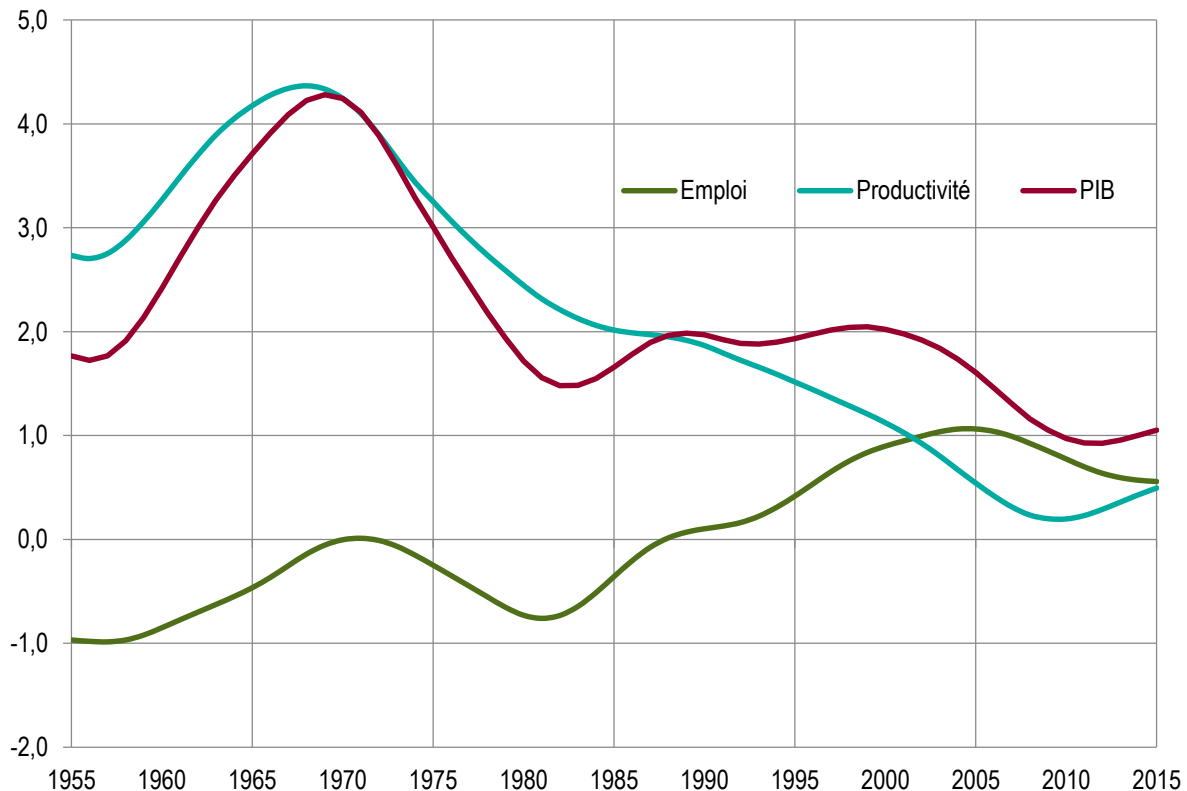
Le défi du développement économique intérieur

Le développement de l'activité intérieure renvoie à la question de la politique industrielle. C'est aussi pour une petite économie ouverte, faisant largement appel aux importations, l'obligation de générer des recettes au-delà de son étroit marché. C'est un défi qui n'est évidemment pas propre à la Wallonie, il est partagé par la plupart des économies européennes qui cherchent, *in fine*, à renforcer leur « capacité à améliorer durablement le niveau de vie de leurs habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale »¹⁴³.

Aujourd'hui, la croissance est constamment questionnée ainsi que ses moteurs et sa capacité à générer des emplois. A l'issue de la rédaction de ce rapport, nous voyons ce défi comme la capacité, pour la Wallonie, d'allier de façon optimale croissance économique, emploi et productivité via des activités porteuses d'emplois à haute valeur ajoutée.

Cet impératif s'inscrit dans un environnement international où la croissance économique, avant même la crise financière et ses répliques, est en ralentissement tendanciel. Cet affaiblissement est lié à l'épuisement généralisé des gains de productivité, supposés pourtant générer les conditions de la croissance à long terme et assurer l'augmentation des niveaux de vie moyens. La Wallonie n'échappe pas à ces évolutions, comme en témoigne le graphique 1.

Graphique 1. Croissance tendancielle de l'emploi, de la productivité et du PIB en Wallonie – en %



Source : IWEPS, au départ d'anciennes versions de la comptabilité régionale, de HERMREG (IBSA, IWEPS, SVR, BFP) et de la base BP-emploi (BFP).

Note : tendance : filtre Hodrick-Prescott ($\lambda = 100$).

¹⁴³ Selon l'interprétation courante de la stratégie européenne, depuis Lisbonne en 2000 à la Stratégie EU 2020.

Durant les années 1950 à 1980, les rythmes de croissance économique ont été très élevés, anormalement dans une perspective de très long terme. Ils ont été soutenus par des gains de productivité par personne exceptionnels, dépassant parfois 4% l'an¹⁴⁴. Au vu des fortes destructions d'emplois en Wallonie sur la même période, on peut se demander si la croissance économique n'a pas surtout profité d'une intensification capitalistique exagérée, au détriment de l'emploi. Ce biais défavorable à l'emploi semble s'être atténué par la suite. Pour autant, la productivité wallonne n'a pas décroché de l'évolution observée aux niveaux national et international. La productivité par personne reste inférieure à la moyenne belge, avec un écart de 12%, tout en dépassant nettement les moyennes européennes (de 23% celle de l'Union des 28, de 14% celle de la Zone euro).

Depuis les années 2000, les performances du PIB wallon sont même plutôt favorables en comparaison internationale : 1,2% par an jusqu'en 2015, soit un rythme identique à l'Union européenne, dépassant la Zone euro (1,0%) (cf. tableau 3). Elles s'approchent des évolutions flamandes sur l'ensemble de cette période (1,4%). Cette fois, la croissance économique est accompagnée d'une croissance de l'emploi. Notre analyse du marché du travail montre ainsi que la réactivité de l'emploi intérieur à la croissance est une réalité en Wallonie. Elle montre aussi que le seuil de croissance à partir duquel le chômage baisse, de l'ordre de 2,8% en moyenne depuis 1980, a aussi vraisemblablement diminué au cours du temps, signe que la croissance économique s'est enrichie en emplois. Les multiplicateurs wallons d'emploi sont d'ailleurs plus grands que les multiplicateurs flamands, en raison d'un niveau de productivité apparente du travail plus faible.

Tableau 3. Repères sur la croissance, l'emploi et la productivité - croissance moyenne 2000-2015 – en %

	PIB	Emploi	Productivité
Bruxelles	1,0	0,5	0,5
Flandre	1,4	0,8	0,6
Wallonie	1,2	0,8	0,5
Belgique	1,3	0,7	0,6
UE-28	1,2	0,4	0,8
Zone euro	1,0	0,4	0,5
Allemagne	1,1	0,5	0,6
France	1,1	0,4	0,7
Pays-Bas	1,0	0,4	0,6

Source : IBSA, IWEPS, SVR et BFP – modèle HERMREG (juillet 2015) et Commission européenne – AMECO (mai 2015).

Toutefois, en Wallonie comme ailleurs, l'optimisme se doit d'être mesuré, compte tenu des faibles niveaux de croissance potentielle observés actuellement. Le moteur productif semble en effet s'être largement tari. Depuis la crise, la demande mondiale est atone, peu engageante pour des agents économiques devenus sensibles au moindre signe négatif.

L'affaiblissement de la croissance économique en Wallonie, et en Europe en général, n'est sans doute pas conjoncturel. Il ne s'explique pas non plus par la seule modification des structures sectorielles de la production mais par l'essoufflement des gains de productivité internes aux branches d'activités.

Dans un tel contexte, une augmentation durable des rythmes de croissance ne peut reposer que sur l'émergence de nouveaux progrès techniques, auxquels les régions peuvent difficilement se soustraire au risque de réduire leur compétitivité. A titre d'exemple, s'agissant de la révolution numérique, le savant dosage à trouver entre productivité

¹⁴⁴ Dans l'ensemble du rapport, la productivité est mesurée comme le rapport entre la valeur ajoutée (par branche) ou le PIB et l'emploi intérieur en nombre de personnes. Il s'agit donc d'un concept de productivité apparente du travail et non d'une productivité estimée sur une base multifactorielle. En outre, comme il s'agit d'une productivité par tête et non horaire, sa valeur est influencée par la durée moyenne du travail par personne.

et emploi est un enjeu crucial. Par ailleurs, la part du secteur numérique est encore faible en Wallonie, dans les mains de petits acteurs principalement actifs dans la programmation et, de plus en plus, dans les métiers du web.

Plus généralement, l'analyse des facteurs de compétitivité en Wallonie renvoie une image mitigée. Ainsi, les coûts salariaux unitaires relatifs¹⁴⁵ semblent avoir évolué de façon plutôt avantageuse jusqu'à l'aube de la crise, mais pas de manière uniforme dans les différents secteurs de l'industrie. Les facteurs de compétitivité « hors prix » présentent aussi un bilan en demi-teinte. Ainsi, les efforts de R&D sont parmi les plus élevés d'Europe, mais ils demeurent concentrés dans les mains d'un faible nombre d'acteurs. En outre, la Wallonie se classe moins bien en termes de qualifications scientifiques ou de brevets et ses innovations aboutissent moins sur les marchés. La dynamique entrepreneuriale montre également des signes de faiblesse, notamment dans les services marchands. Ensuite, la compétitivité que révèle l'évolution des exportations durant les années 2000 doit elle aussi être appréciée avec nuance. La croissance des exportations régionales a davantage bénéficié de la spécialisation sectorielle que géographique. Une fois les effets de structure isolés, la dynamique compétitive, bien qu'elle se détériore ces dernières années, apparaît plus bénéfique qu'en Flandre. Le maintien des parts de marché wallonnes s'explique en grande partie par la prépondérance des produits pharmaceutiques dans les exportations régionales. Enfin, la dynamique appréciable ne doit pas masquer le fait que le degré d'ouverture internationale de la Wallonie demeure en retrait de celui observé en Flandre tant pour les biens que pour les services.

Tableau 4. Repères sectoriels : structure de la valeur ajoutée et de l'emploi

	Valeur ajoutée brute		Emploi intérieur	
	2000	2015	2000	2015
1. Agriculture	1,4	1,0	2,2	1,4
2. Energie	3,2	2,9	1,1	1,2
3. Industries manufacturières	18,7	14,0	13,8	10,5
4. Construction	5,4	6,0	6,8	6,8
5. Services marchands	53,2	57,4	53,6	59,0
6. Services non-marchands	18,0	18,8	22,4	21,1
7. Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : IBSA, IWEPS, SVR et BFP – modèle HERMREG.

Note : voir le chapitre 2 pour les correspondances de nomenclature sectorielle.

Cet état des lieux de l'économie wallonne attire l'attention sur la mise en place de conditions favorables à la compétitivité mais ne donne pas de recommandations en matière de politique industrielle. Pour ce faire, des outils tels que le tableau entrées-sorties devraient être davantage exploités, le découpage macro-sectoriel affiné et son association aux analyses microéconomiques renforcée. Toutefois, le rapport démontre que les axes de développement industriels régionaux ne peuvent être envisagés sans prendre en considération les activités des régions voisines. Il illustre aussi la possibilité de l'émergence d'un mix d'activités plus solidement ancré dans la région : ainsi, la Flandre - pourtant plus ouverte encore que la Wallonie - semble pouvoir bénéficier davantage d'effets indirects de la production sur son territoire, tandis qu'à l'inverse, la Wallonie peine à absorber localement les bénéfices de son importante industrie pharmaceutique pourtant compétitive s'il en est.

Enfin, le rapport invite également, sans détours, à mieux saisir les opportunités de la tertiarisation des structures économiques. Il confirme la nécessité de créer une base industrielle productive forte qui engendre des effets d'entraînement importants sur l'ensemble de l'économie wallonne, et ce malgré un déclin absolu en termes

¹⁴⁵ Calculé comme le rapport entre la rémunération moyenne par salarié (prix courants) et la productivité moyenne du travail (en volume), le coût salarial unitaire est une mesure du coût moyen du travail par unité de valeur ajoutée produite. C'est un indicateur de la compétitivité d'une région au sens où il joue sur les prix relatifs. Le prix n'étant pas le seul déterminant de la compétitivité, un ensemble d'autres facteurs sont généralement analysés, faisant partie du vaste champ de la « compétitivité - hors prix ».

d'emplois et relatif en termes de valeur ajoutée. Cependant, le rapport met en évidence plusieurs faiblesses de la région dans les activités de services marchands. Bien qu'il s'agisse aussi en Wallonie du principal moteur de croissance économique, la région semble notamment avoir moins emboîté le pas du développement des « autres services marchands », constitués en grande partie de services non-financiers destinés aux entreprises. Relativement sous-représentés dans l'économie wallonne et moins dynamiques, leur contribution à la croissance, tant de la valeur ajoutée totale que de l'emploi, se révèle le plus souvent inférieure à celle observée en Flandre, un déficit qui explique l'essentiel de l'écart de croissance entre les deux régions. La dépendance wallonne aux importations interrégionales tertiaires, ainsi que la faiblesse relative des exportations de services, constituent d'autres signes de cette faiblesse en termes de services marchands.

Trois points particuliers d'attention

Au-delà de la problématique du redéploiement économique, défi que partage finalement la Wallonie avec l'ensemble des économies industrialisées, certaines caractéristiques plus spécifiques à la région, structurelles et anciennes ou plus récentes, sont soulignées dans le rapport.

EMPLOI ET MARCHÉ DU TRAVAIL

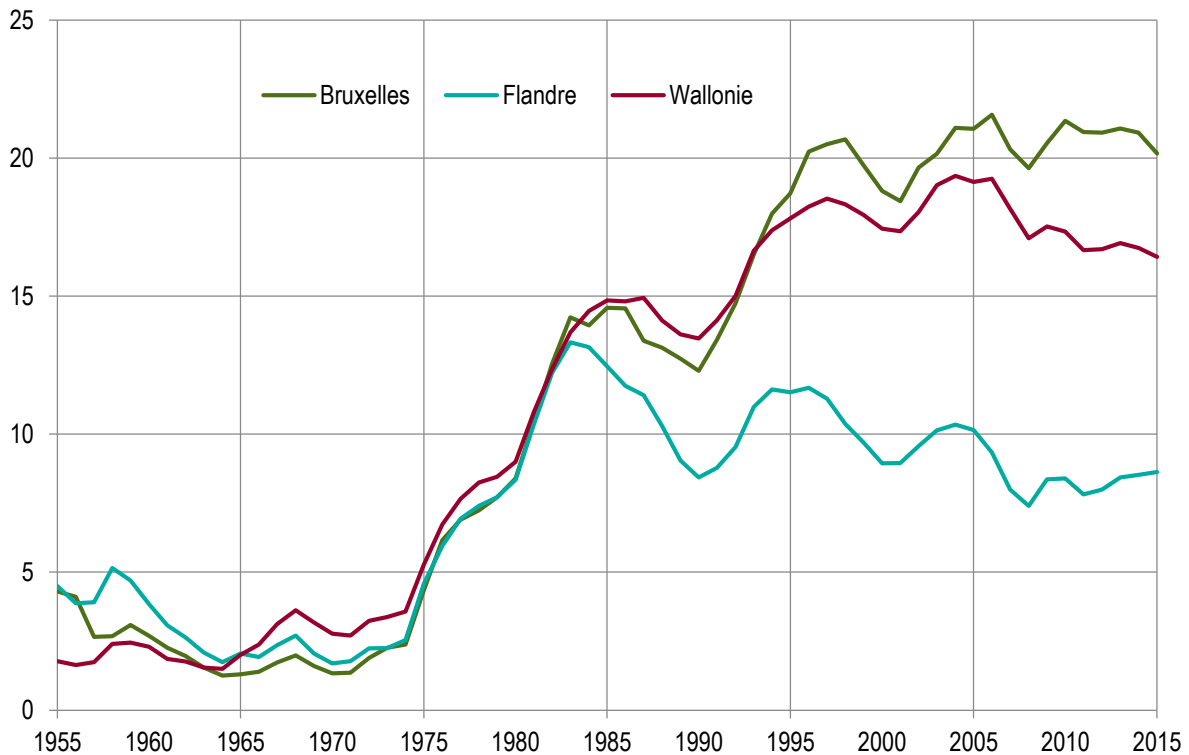
Tableau 5. Repères sur le marché du travail – milliers et taux

	2000	2010	2015
1. Population totale	3 343	3 512	3 598
2. Population d'âge actif	2 161	2 316	2 334
3. Population inactive	1 845	1 882	1 953
4. Population active (5+6) (concept BFP)	1 498	1 630	1 645
5. Population active occupée	1 237	1 347	1 375
a. Emploi intérieur	1 099	1 207	1 234
b. Solde frontalier et interrégional	138	140	141
6. Chômage (concept BFP)	262	283	270
a. Demandeurs d'emploi (DEI)	219	252	253
b. Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	43	31	17
Taux d'emploi (5/2)	57,2	58,2	58,9
Taux d'activité (4/2)	69,3	70,4	70,5
Taux de chômage (concept BFP) (6/4)	17,5	17,3	16,4
Taux de chômage (hors chômeurs âgés)	15,0	15,7	15,5
Taux de chômage BIT	10,3	11,9	²⁰¹⁴ 12,0
Taux d'emploi EU2020	61,1	62,2	62,1

Source : IWEPS, IBSA, SVR, et BFP – modèle HERMREG et Eurostat.

Note : les différences entre les trois mesures du taux de chômage sont détaillées au chapitre 5.

Globalement, sur le marché du travail, le diagnostic posé fait état d'évolutions plutôt favorables depuis les années 2000, et au moins jusqu'à la crise de 2009. Elles n'ont toutefois pas permis jusqu'ici d'améliorer la position relative de la région en termes de taux d'emploi et, partant, de PIB par habitant. La Wallonie subit donc encore l'héritage du passé, comme le démontre l'ampleur du chômage (cf. graphique 2) qui reste à des niveaux élevés depuis son explosion durant les années 1970 et 1980, suite notamment aux pertes d'emploi industrielles, notamment dans la sidérurgie, et à la crise qui a suivi les deux premiers chocs pétroliers. L'étude dédiée au secteur sidérurgique montre d'ailleurs que sa taille se réduit encore en Wallonie et que la place grandissante de la Chine sur le marché de l'acier, ainsi que l'atonie de la croissance mondiale de ces dernières années, pèsent à nouveau sur ses performances économiques et sur l'emploi.

Graphique 2. Taux de chômage (définition BFP) – en % de la population active

Source : IWEPS, au départ d'anciennes versions de la comptabilité régionale, de HERMREG (IBSA, IWEPS, SVR, BFP) et de la base BP-emploi (BFP).

Les progrès attendus en matière de chômage devraient s'avérer modestes les prochaines années. Surtout, le contexte de ralentissement du taux d'activité devrait peser sur l'évolution du taux d'emploi. Une amélioration plus nette du marché du travail nécessite la levée d'obstacles structurels, tels que l'inadéquation des qualifications ou les phénomènes d'enlisement dans le chômage, et une croissance économique plus forte. Cela rend plus cruciale encore pour la Wallonie, la nécessité de développer son activité intérieure.

En outre, la part importante de la population active qui n'a pas bénéficié des progrès économiques engrangés rappelle qu'une croissance durable est le garant de notre modèle social. Cette nécessité est encore renforcée par la perspective de taux de dépendance démographiques accrus. La croissance de l'activité marchande ira de pair avec une augmentation des besoins de la population et du secteur non-marchand. Le rapport illustre notamment la forte dynamique déjà observée des dépenses de santé au bénéfice des ménages wallons, bien qu'elle soit moins rapide qu'en Flandre. Le risque d'appauvrissement des ménages renforce encore ce constat.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES WALLONS

Les marges de manœuvre des acteurs économiques wallons apparaissent relativement restreintes.

Du côté du secteur public, on observe un ralentissement relatif de la croissance de l'emploi public par rapport à l'emploi total, ainsi qu'une tendance restrictive des dépenses de la Région wallonne et de la Communauté française. Le poids des charges de la dette pourrait grever les dépenses de ces deux entités, faisant peser un risque sur les investissements publics et rendant plus ardue l'amélioration des soldes de financement dans un contexte institutionnel en mutation et mis sous tensions par des règles de gouvernance budgétaire européennes inadéquates aux besoins de relance de l'activité économique.

Les marges d'exploitation des entreprises sont plus réduites que dans le reste du pays, faiblesse qui pourrait peser sur la formation de capitaux propres et, à terme, sur la capacité d'investir des entreprises wallonnes. Elle ne semble pas uniquement due à la structure de taille des entreprises, dont la moyenne est plus faible en Wallonie, ce qui

limite sans doute les effets leviers liés aux actions de ces entrepreneurs. Au sein-même des PME, par exemple, l'autonomie financière semble moins élevée en Wallonie qu'en Flandre sur toute la période récente observée.

Du côté des ménages, le taux d'épargne décline nettement en Wallonie depuis vingt ans. Par rapport aux autres régions, le maintien relatif de la consommation par rapport au revenu est notamment lié à la part plus grande des dépenses de logement et de transport dans le revenu des ménages, en particulier ces dernières années. L'évolution du taux d'épargne doit aussi être mise en parallèle avec la progression des rémunérations dans le total des revenus, soutenue par l'augmentation de l'emploi, tandis que d'autres sources de revenus, généralement davantage tournées vers l'épargne, s'amenuisent. Il s'agit d'une part, des revenus de la propriété mobilière et immobilière signe d'un patrimoine net sous pression des ménages wallons et d'autre part, des revenus du travail indépendant, dont l'évolution est un signe complémentaire du déficit entrepreneurial. Avec un taux d'épargne désormais proche de 8%, les ménages wallons sont aujourd'hui davantage contraints dans leurs possibilités de consommer, d'amortir les chocs, mais aussi d'investir.

A cet égard, la détérioration récente, entre 2012 et 2015, des investissements résidentiels en logements neufs en Wallonie¹⁴⁶ s'inscrit donc dans un contexte de dégradation de la capacité financière moyenne des ménages. Ces évolutions interpellent, non seulement au regard du défi du développement de logements qui est posé en Wallonie, mais aussi des effets d'entraînement et des potentialités d'emploi local du secteur de la construction alors qu'il s'agit d'un des secteurs porteurs de l'économie wallonne. Le contexte réglementaire européen dans lequel évolue le secteur nous semble notamment mériter l'attention des autorités afin qu'il demeure propice à la création d'emplois locaux de qualité, gage d'un partage des gains productifs et d'un renforcement de la croissance.

LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES WALLONNES

Une dernière particularité wallonne semble encore devoir être mise en évidence. Elle a trait à la concentration relative des activités. Celle-ci s'observe de diverses manières tout au long du rapport. Elle concerne par exemple la répartition sectorielle de l'activité, la concentration des investissements en recherche et développement, le nombre d'entreprises dans certains secteurs ou encore l'orientation géographique des exportations. Il s'agit assurément d'un facteur de risque. L'absence ou l'insuffisance de diversification des activités constitue un frein à la diffusion locale des effets économiques indirects de nouvelles productions et à l'ancrage régional de grands secteurs. En plus de concourir à l'amélioration de la compétitivité externe et de la croissance, par exemple par la recherche de marchés plus éloignés davantage en expansion, la diversification des productions contribuerait à la stabilité macroéconomique régionale.

Conclusion

Les discours relatifs à l'économie wallonne sont souvent trop simples et trop tranchés. Résumer la performance économique wallonne au simple PIB par habitant finit par occulter les dynamiques de croissance. Certes, le PIB par habitant de la Flandre a dépassé celui de la Wallonie en 1963 et les écarts se sont creusés pendant de nombreuses années. Cependant, la Wallonie connaît aujourd'hui un taux de croissance supérieur à celui de la Zone euro et comparable à la Flandre. Notons que pour atteindre le PIB par tête de la Flandre en 2025, il faudrait dix années successives d'une croissance annuelle réelle de 5% sous l'hypothèse que la Flandre ne connaîtrait qu'une croissance de 1,5%. Un tel scénario semble totalement irréaliste à la lumière des interrelations régionales que nous avons mises en évidence. Pour la Wallonie, il s'agit donc de développer davantage d'activités économiques et de saisir les opportunités de gains de productivité afin de maintenir un taux de croissance qui lui permette de rencontrer les défis auxquels elle est confrontée.

¹⁴⁶ Cf. IWEPS (octobre 2015), *Tendances économiques*.

